MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

PROJET DE CONTOURNEMENT DU NOYAU URBAIN DE SAINTE-JULIENNE PAR LA ROUTE 125

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

DÉPOSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

DOSSIER MELCCFP : 3220-05-005
RÉFÉRENCE WSP : CA-WSP-211-03465-00
RÉFÉRENCE MTMD : 154-86-0649

VOLUME 3 : ANNEXES A À D-1

DÉCEMBRE 2025

Alliance Lanaudière

A RECUEIL DES CONSULTATIONS

VOLUME 3 : Annexes A à D-1

A Recueil des consultations

- **A-1** Registre des préoccupations
- **A-2** Rapport de consultation publique (MTMD, 2025)

B Analyses comparatives

- **B-1** Analyse comparative environnementale des alternatives de corridors (Alliance Lanaudière, 2024b)
- **B-2** Analyse comparative environnementale des scénarios de contournement (Alliance Lanaudière, 2025a)

C Chronologie de la PEEIE antérieure (A-25)

D Rapports d'inventaires écologiques

- **D-1** Rapport d'inventaires écologiques (Alliance Lanaudière, 2021)

A-1 REGISTRE DES PRÉOCCUPATIONS

Tableau A-1 : Préoccupations ou enjeux identifiés par l'initiateur à l'étape de l'avis de projet

Annexe IV - Description préliminaire des impacts appréhendés su projet sur le milieu récepteur (MTQ, 2022)

Enjeux / préoccupations de l'initiateur (MTMD)		Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) nommés: Saint-Esprit Montcalm (no.106) et Saint-Alexis (no.1106).	Milieu biophysique	oui	Chapitre 3 - Description du projet - section 2.3 - Présentation des alternatives	Évitement complet des EFE par la modification du projet initial de prolongement de l'autoroute 25, en projet de route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne.
Milieux humides divers - 86 milieux humides dans le corridor d'étude, pour une superficie de 68 ha. Dont 25 se trouvent dans l'emprise de la route nationale projetée.		oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 2 - Préservation des milieux humides et hydriques, Cartes 3 et 16.	La version actuelle du projet permet de réduire considérablement le nombre et la superficie de milieux humides impactés.
Petits cours d'eau (18) - 3 sont l'habitat du poisson selon les données actuelles - rivière Saint-Esprit, ruisseau Débouche-Ricard (lac du Domaine-du-Repos) Et CE18 (branche de la rivière Saint-Esprit.		oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats, Enjeu no 2 - Préservation des milieux humides et hydriques, Cartes 2, 3, 6 et 16.	La version actuelle du projet affectera plutôt 5 cours d'eau, tous tributaires du cours d'eau Debouche-Ricard ainsi qu'une partie de l'étang de la Halte de verdure. La sélection des variantes de projet a été faite en considérant la séquence éviter, minimiser, compenser du MELCCFP.
Petit lac de la Halte de verdure de Sainte-Julienne (16 500 m^2) - sera remblayé de façon permanente (env. 12 500 m^2).		oui	Chapitre 3 - Description du projet - section 3.2 - Sélection de variantes de raccordement nord à la R-125, Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no.1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats, Enjeu no.2 - Préservation des milieux humides et hydriques, Cartes 2, 3 6 et 16.	Différents scénarios de raccordement nord ont été étudiés. Le scénario de raccordement nord retenu permet d'éviter de remblayer complètement de façon permanente l'étang de la Halte de verdure.
Zones d'érosion (forte proportion d'argile) - possibilité de sols contaminés - enjeu de transport de sédiments contaminés et de glissement de terrain.		oui	Chapitre 3 - Description du projet - section 3.3.5 - Drainage et bassins de rétention, Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no.2 - Préservation des milieux humides et hydriques, Annexe J - Étude de caractérisation des sols, Carte 7.	L'Évaluation environnementale de site (EES), phase 1 du projet antérieur de prolongement de l'A-25 (2021 - lot 200.104) a révélé la présence de quelques sites contaminés entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne. Ceux-ci sont en dehors de la zone des travaux projetés. De plus, la gestion de l'eau de ruissellement fait partie des mesures d'atténuation courantes et cet aspect sera traité au niveau des plans et devis. Les zones d'érosion mentionnées ne sont pas dans la zone d'étude actuelle.
Zones exposées aux grands vents près de la route 158.		non	Annexe F - Étude d'adaptation aux changements climatiques.	La route 158 n'est plus dans la zone d'étude et il n'y a pas de site exposé aux grands vents dans la nouvelle zone d'étude. L'étude d'adaptation aux CC (2025) émet l'hypothèse que le site du projet sera soumis à des conditions de vent similaires à celles qui prévalent actuellement, et les risques associés sont faibles.
Sentiers régionaux de motoneige (333 et 349) + piste cyclable et quad projetées - enjeu de perte ou diminution des accès pendant la construction	Milieu humain	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no.5 - Maintien des activités récréatives, Cartes 10 et 17.	La présence de ces sentiers est connue et cartographiée. Des mesures d'atténuation et de contournement seront mises en place avec de la signalisation appropriée lors de la réalisation des travaux.
Zones de potentiel archéologique		oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux - section 5.2, Annexe N, Carte 12.	Des zones de potentiel archéologique ont été identifiées dans l'étude de potentiel et sont représentées sur la carte 12 du milieu humain de l'EIE, et des inventaires ont été menées sur le terrain dans l'emprise MTMD prévue pour le prolongement de l'A-25.
Paysage - enjeu de dégradation du paysage		oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux - section 5.2	Aucune unité paysagère, ni point de vue valorisés dans la zone d'étude.
Limites de zones d'implantation de 55 dB le long de la future emprise Zones exposées actuellement aux bruits le long de la route 125		oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée, Annexe G - Étude d'impact sonore Cartes 13, 14 et 15.	Le consortium a réalisé une étude du climat sonore dans le cadre de l'étude des besoins et une étude complémentaire du climat sonore de la zone d'étude actuelle a été réalisée dans le cadre de cette étude d'impact.

Enjeux / préoccupations de l'initiateur (MTMD)		Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
Terres agricoles		oui	Chapitre 3 - Description du projet, Section 3.2 Sélection de variante, Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 7 - Préservation des activités agricoles, Cartes 8, 11 et 17.	Le choix de la variante de raccordement sud s'est fondé en grande partie sur le tracé qui avait le moins d'empiètement en zone agricole protégées.
Économie locale et régionale. Dégradation du chiffre d'affaire. Selon l'inventaire de l'étude d'impact de 2004, il y avait 19 commerces le long de la 125 entre Ste-Julienne et St-Esprit.		oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 6 - Maintien de la vitalité économique, Annexe H - Étude économique ciblée sur les commerces.	Une étude d'impact économique ciblée sur les commerces a été réalisée et est annexée à l'étude d'impact.
Urbanisme et développement du territoire, R125 actuelle Nouvelle route nationale Conditions de circulation locale et régionale Conduite de gaz Énergir		oui	Chapitre 3 - Description du projet, Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 6 - Maintien de la vitalité économique, Enjeu no 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation, Carte 17.	La variante actuelle du projet consiste à utiliser l'emprise déjà acquise pour le prolongement de l'A-25 et vouée au transport, pour y aménager une route de contournement du centre urbain de Sainte Julienne. Elle engendre peu de changements d'usages de propriétés. Les impacts potentiels sur le développement du territoire et la circulation sont pris en considération dans l'étude d'impact.

Tableau A-2 : Préoccupations ou enjeux identifiés par l'initiateur à l'étape de l'avis de projet

Rapport des consultations sur les enjeux du projet (MELCC, 7 octobre 2022)

Enjeux identifiés par l'initiateur de projet		Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
1	Perte de biodiversité à l'échelle locale et régionale	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats, Cartes 1, 2, 3, 4, 5 et 16.	La sélection du tracé et la modification du projet de prolongement de l'A-15 en route de contournement, a été faite dans l'optique de minimiser les pertes dans les habitats aquatiques et terrestres de qualité et d'éviter les occurrences d'espèces à statut précaire.
2	Préservation des milieux hydriques traversés par l'emprise de la route	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Description des CVE Enjeu no 2 - Préservation des milieux humides et hydriques, Cartes 3, 6 et 16.	La version actuelle du projet n'affectera que 5 cours d'eau ainsi qu'une partie de l'étang de la Halte de verdure. La préparation des plans et devis finaux sera faite en appliquant la séquence éviter, minimiser, compenser du MELCCFP.
3	Transport de sédiments contaminés et de déplacements de masse de sols argileux	oui	Chap. 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 2 - Préservation des milieux humides et hydriques	La gestion de l'eau de ruissellement et de l'eau de surface fait partie des mesures de mitigation usuelles et cet aspect sera inclut aux plans et devis et documents contractuels.
4	Effets des grands vents sur les activités agricoles et la sécurité routière : L'exposition des terres agricoles et de la route aux grands vents, provoquant de l'érosion éolienne des sols et des risques pour la sécurité routière à la croisée de la route 158. Il y a donc un enjeu réduction de la sécurité routière et de perte de sols agricoles localement	oui	Annexe F - Étude d'adaptation aux changements climatiques	La route 158 n'est plus dans la zone d'étude et il n'y a pas de site exposé aux grands vents dans la nouvelle zone d'étude. L'étude d'adaptation aux changements climatiques (2025) émet l'hypothèse que le site du projet sera soumis à des conditions de vent similaires à celles qui prévalent actuellement, et les risques associés sont faibles.
5	Perte ou diminution de qualité d'accès temporaire et permanent de pistes de VHR	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 5 - Maintien des activités récréatives Cartes 10 et 17.	Les portions de sentiers locaux permettant de se raccorder au réseaux régionaux de quads ou de motoneiges seront perdus définitivement et devront être relocalisés.
6	Risque d'altérations et pertes de sites archéologiques	oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux - section 5.2 Carte 12.	Des zones de potentiel archéologiques ont été identifiées dans l'étude de potentiel et sont représentées sur la carte 12 du milieu humain de l'EIE, et des inventaires ont été menées sur le terrain dans l'emprise MTMD prévue pour le prolongement de l'A-25.
7	Dégradation de la qualité du paysage	non	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux - section 5.2	Aucune unité paysagère, ni point de vue valorisé dans la zone d'étude.
8	Diminution de la qualité du climat sonore temporaire ou permanente pour certains résidents	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires de terrain avoisinant l'emprise de la R-125 projetée, Annexe G - Étude d'impact sonore, Cartes 13, 14 et 15.	Le consortium a réalisé une étude du climat sonore dans le cadre de l'étude des besoins et une étude complémentaire du climat sonore de la zone d'étude actuelle a été réalisée dans le cadre de cette étude d'impact.

Enjeux identifiés par l'initiateur de projet		Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
9	Diminution de l’efficacité des opérations agricoles sur les lots affectés	oui	Chapitre 3 - Description du projet - Section 3.2 Sélection de variante, Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 7 - Préservation des activités agricoles, Carte 17.	Le choix de la variante de raccordement sud s'est fondé en grande partie sur le tracé qui avait le moins d'empiètement en Territoire agricole protégé.
10	Dégradation du chiffre d’affaires pour les commerces dépendant de l’accès par la route 125 pendant la construction et l’exploitation et optimisation des retombées locales liées aux investissements. Il y a aussi une possibilité que les petits commerces locaux subissent des pertes permanentes au profit de commerces dits « de transit » le long de la nouvelle route. Ces commerces sont souvent associés à de grandes chaînes commerciales	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 6 - Maintien de la vitalité économique, Annexe H - Étude économique ciblée sur les commerces.	Une étude économique ciblée sur les commerces a été réalisée et est annexée à l'étude d'impact.
11	Harmonisation du tracé avec les besoins au plan du développement régional	oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation Carte 8.	La variante actuelle du projet consiste à utiliser l’emprise déjà acquise pour le prolongement de l’A-25 et vouée au transport, pour y aménager une route de contournement du centre urbain de Sainte Julienne. Elle engendre peu de changements d'usages de propriétés. Les impacts potentiels sur le développement du territoire et la circulation sont pris en considération dans l'étude d'impact.

Tableau B-1 : Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet (entre le 10 août 2022 et le 9 septembre 2022)

Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public (rapport du 7 octobre 2022)

Résultat : 50 observations du public et 8 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux		Observations du public	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
1	Assurer la fluidité de la circulation et la sécurité des différents usagers	1	L'ajout d'infrastructure routière augmente le nombre de véhicules et le trafic	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	L'objectif du projet consiste à améliorer la fiabilité des déplacements tout en limitant l'accroissement de la capacité sur le corridor de la R-125. De plus, mentionnons que le projet vise à répondre à un des besoins principaux de limiter l'étalement urbain.
		2	Problématique de congestion et de sécurité non démontrée et ne justifiant pas le projet	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	Les enjeux de sécurité et de fluidité de la circulation ont été démontrés dans l'étude d'opportunité (2024).
		3	Augmentation attendue de la circulation automobile et de la congestion	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	L'étude d'opportunité démontre qu'une augmentation des débits est prévue dans le secteur sans considérer le projet. L'étude tient compte des projections des débits de circulation sur 25 ans. Un des objectifs du projet est de réduire la congestion dans la municipalité de Sainte-Julienne (R-125 existante)
		4	Risque d'accidents liés à la présence de ravage de cerfs de Virginie près de la route	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation, Carte 5.	Le projet initial de prolongement de l'A-25 est maintenant modifié et concerne seulement le contournement du village de Sainte-Julienne. Cet enjeu n'est plus considéré puisque l'emprise est enclavée entre des développements résidentiels et le noyau urbain. Il n'y a pas de ravage à proximité, et les habitats de la zone d'étude n'atteignent pas le seuil pour soutenir une population de cerfs, que ce soit en termes de nourriture ou d'abri. Il y a donc peu de risque de traverse de cerfs de Virginie.
		5	Entrave entre la ville et les domaines au nord et à l'est	oui	Chapitre 3 - Description du projet	Les aménagements proposés permettent d'assurer l'accessibilité aux différents domaines et propose un lien actif sécuritaire pour traverser la route de contournement.
		6	Nombreux accidents mortels sur la route 125 à Saint-Esprit	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	Les enjeux de sécurité ont été pris en considération sur l'ensemble du tracé de la route 125 lors de l'élaboration des solutions dans le cadre de l'étude d'opportunité.
		7	Économie de temps et d'essence	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Enjeu 8 - Gestion de l'empreinte carbone, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	En phase d'exploitation, le projet permettra de diminuer le temps de parcours des véhicules transitant par Sainte-Julienne en période de pointe. Cela signifie que le projet permettra, à terme, une diminution des émissions de GES liées aux déplacements et par conséquent une économie d'essence.
		8	Conflits d'usage actuel sur la route 125 (cyclistes, camions lourds, résidents)	oui	Chapitre 3 - Description de la variante retenue - section 3.4.2 - Liens pour le transport actif, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions lourds, véhicules agricoles, vélos, piétons, VHR) lors de la l'élaboration des solutions. Des liens actifs et des accès aux terres agricoles sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.
		9	Sécurité déficiente de la route 125 à Saint-Esprit	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet	Les enjeux de sécurité ont été pris en considération sur l'ensemble du tracé de la route 125 lors de l'élaboration des solutions dans le cadre de l'étude d'opportunité.
		10	Travailleurs pris dans le trafic	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Chapitre 3 - Description du projet, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne.
		11	Nécessité de passages piétonniers et cyclistes pour accéder au centre-ville	oui	Chapitre 3 - Description du projet - section 3.4.2 - Liens pour le transport actif,	Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions lourds, véhicules agricoles, vélos, piétons, VHR) lors de la l'élaboration des solutions. Des liens actifs et des accès aux terres agricoles sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.

Tableau B-1 : Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet (entre le 10 août 2022 et le 9 septembre 2022)

Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public (rapport du 7 octobre 2022)

Résultat : 50 observations du public et 8 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux		Observations du public	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
		12	Nécessité de mettre des traverses agricoles et d'assurer la sécurité des agriculteurs	oui	Chapitre 3 - Description du projet, Carte 17.	Ce fût pris en considération dans l'étude des besoins déposée en 2024. Ce n'est pas applicable dans le cadre de l'EIE actuelle puisque le projet est en dehors de la zone agricole mis à part un des scénarios de raccordement. Les aménagements sont conçus afin d'éviter l'enclavement de terres agricoles.
		13	Impact cumulatif sur la circulation du projet routier et du projet résidentiel de 2000 portes à Sainte-Julienne	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	L'accroissement de la population a été pris en considération pour l'élaboration des solutions dans le cadre de l'étude d'opportunité. L'étude tient compte des projections des débits de circulation sur 25 ans. Une analyse de sensibilité a également permis d'évaluer que les scénarios proposés offrent une réserve de capacité suffisante en prévision des développement prévus dans le secteur du rang du Cordon.
		14	Études de circulation et de sécurité requises (tronçon de la route 125, routes limitrophes, rang du Cordon, carrefours giratoires)	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	Une étude d'opportunité combinant une étude des besoins et des solutions a été réalisée en plus d'une étude d'avant-projet préliminaire en cours de réalisation afin d'évaluer le scénario qui répond le mieux aux objectifs du projet. Les études réalisées comprennent une évaluation de la circulation et de la sécurité routière dans le secteur (sécurité, fluidité, accessibilité, fonctionnalité, modes actifs, VHR, etc.).
2	Maintenir la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques	1	Prise en compte de la crise environnementale actuelle	oui	Chapitre 1 - Présentation de l'initiateur - section 1.3 Cadre applicable au MTMD en matière de développement durable	Les 16 principes du développement durable énoncés dans la loi doivent être considérés lors du processus de développement d'un projet par le MTMD. Le projet de contournement de la R-125 intègre les 16 principes comme le démontre le tableau 1-1.
		2	Augmentation de la pollution de l'air ainsi que les émissions de CO2 et de GES	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 8 - Gestion de l'empreinte carbone	Les émissions de GES liés à la réalisation du projet sont pris en considération, de même que l'impact des changements climatiques sur l'infrastructure.
		3	Création d'îlots de chaleur	oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée	La préservation d'un maximum de végétation à proximité de la nouvelle infrastructure fait partie des recommandations.
		4	Conservation des arbres pour aider au climat	oui	Chapitre 3 - Description du projet - section 3.1.1 - Alternatives de corridors	Il est recommandé de préserver une bande d'arbres matures de part et d'autre de la route proposée pour préserver la qualité de vie des habitants vivant à proximité.
		5	Émanations des véhicules pris dans le trafic	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 8 - Gestion de l'empreinte carbone	Le calcul des émissions en phase d'exploitation a été calculé et pris en considération.
		6	Véhicules utilisés pour faire la route	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 8 - Gestion de l'empreinte carbone	Le calcul des émissions en phase de construction a été calculé et pris en considération.

Tableau B-1 : Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet (entre le 10 août 2022 et le 9 septembre 2022)

Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public (rapport du 7 octobre 2022)

Résultat : 50 observations du public et 8 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux		Observations du public	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
3	Optimiser la planification du projet et le choix de la variante	1	Projet prévu depuis plusieurs décennies et tracé connu depuis 45 ans	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Dans les dernières années, le projet de prolongement de l'autoroute 25, soit la phase 3 du projet global d'interventions sur l'autoroute 25 et d'amélioration de la route 125, a dû être revu, notamment car l'emprise de la route projetée traversait un écosystème forestier comprenant des espèces menacées et vulnérables. Le projet consiste maintenant à construire une route régionale à quatre voies (deux voies par direction) à chaussées séparées, d'une longueur approximative de 3,5 km, pour contourner le noyau urbain de Sainte-Julienne, en la reliant, au sud et au nord de la municipalité, à la route 125 actuelle.
		2	Contexte urbanistique local changé entre 1974 et 2022 et le projet ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui, en pleine crise climatique	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	L'augmentation de la population a été prise en considération dans l'étude des besoins (2024). Les émissions de GES liés à la réalisation du projet sont pris en considération, de même que l'impact des changements climatiques sur l'infrastructure. Les aménagements sécuritaires proposés pour les modes actifs favorisent un transfert modal. De plus, le transport collectif est favorisé en améliorant la fiabilité de la circulation (diminution des périodes de congestion).
		3	Ampleur du projet	oui	Chapitre 3 - Description du projet	Le projet consiste à construire une route régionale à quatre voies (deux voies par direction) à chaussées séparées, d'une longueur approximative de 3,5 km, pour contourner le noyau urbain de Sainte-Julienne, en la reliant, au sud et au nord de la municipalité, à la route 125 actuelle.
		4	Critères de discrimination des variantes 3 et 4	oui	Chapitre 3 - Description du projet	L'analyse doit tenir compte de plusieurs contraintes existantes comme les emprises disponibles, le milieu bâti et les impacts environnementaux et sociaux.
		5	Absence d'études de besoin et d'opportunité récentes	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Une étude d'opportunité actualisée complète a été réalisée de 2023 à 2024, comprenant une étude des besoins et des solutions pour le tronçon de la R-125 entre la fin de l'autoroute A-25 (limite sud) et le croisement de la R-341 (limite nord)
		6	Nécessité d'analyser des solutions alternatives pour optimiser la route 125 (ex. : ronds-points, offre de transport en commun, etc.)	oui	Chapitre 3 - Description du projet	Plusieurs scénarios sont en cours d'analyse afin d'évaluer la configuration optimale du réseau routier. Les analyses comprennent notamment l'évaluation des modes de gestion aux points de raccordement, dont des carrefours giratoires. L'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des déplacements fait partie des objectifs du projet visant à favoriser l'offre en transport collectif. Il est aussi important de mentionner que dans le cadre de l'étude d'opportunité, le Ministère a réalisé des analyses sommaires pour évaluer le potentiel d'implanter des infrastructures de transport collectif dans l'axe de la route 125.
		7	Choix de la variante et des intersections basé sur des critères de mobilité et de sécurité (feux ou carrefours giratoires) à l'angle des routes 25, 158, 125, Montcalm, Cordon, 337, 4e rang	oui	Chapitre 3 - Description du projet	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères. Notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local.

Tableau B-1 : Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet (entre le 10 août 2022 et le 9 septembre 2022)

Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public (rapport du 7 octobre 2022)

Résultat : 50 observations du public et 8 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux		Observations du public	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
4	Protéger la biodiversité	1	Effort d'évitement et protection des milieux forestiers	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet 3.2 - Sélection de variante	Cet enjeu a été pris en considération dans l'analyse de corridor alternatifs de l'étude des besoins (Alliance Lanaudière, 2024), et le choix du tracé a été fait dans l'optique de minimiser les empiètements permanents dans le milieu boisé. De plus, le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné.
		2	Impact cumulatif sur la forêt du projet routier et du projet résidentiel de 2000 portes à Sainte-Julienne	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet - 2.3 - Mise en contexte du projet	L'analyse des différents scénarios prend en considération les projections de croissance de la population. L'augmentation de la population a été pris en considération dans l'étude des besoins (2024).
		3	Protection des écosystèmes forestiers exceptionnels (notamment l'EFE no 106) / forêt ancestrale/forêt refuge/forêt remarquable	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats	Cet enjeu a été pris en considération dans l'analyse de corridors alternatifs de l'étude des besoins (Alliance Lanaudière, 2024) et le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné. Il n'y a pas d'EFE, de forêt ancestrale/refuge/remarquable dans l'aire d'étude.
		4	Projet contrevenant à la loi sur les espèces menacées ou vulnérables (E-12.01)	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats	Cet enjeu a été pris en considération dans l'étude des besoins (2024) et le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné. Le choix des scénarios de raccordement prend en compte la présence d'espèces floristiques en situation précaire et d'habitats essentiels, et permettent l'évitement de la majorité d'entres elles qui se trouvent dans l'emprise. Pour les occurrences qu'il ne sera pas possible d'éviter, des mesures d'atténuation ou de compensation sont prévues.
		5	Protection des espèces menacées, vulnérables ou en voie de disparition	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no.1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats	Cet enjeu a été pris en considération dans l'étude des besoins (2024) et le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné. Le choix des scénarios de raccordement prend en compte la présence d'espèces floristiques en situation précaire et d'habitats propices à abriter des espèces fauniques à situation précaire.
		6	Compensation pour la perte de la biodiversité	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels - 8.2 - Occurrences végétales en situation précaire	Cet enjeu a été pris en considération dans l'étude des besoins. Pour les occurrences d'espèces en situation précaire ou d'habitats essentiels qu'il n'a pas été possible d'éviter avec le choix des scénarios de raccordement, des mesures compensatoires, telles que la transplantation, la collecte de semences et l'installation de nichoirs, seront appliquées.

Tableau B-1 : Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet (entre le 10 août 2022 et le 9 septembre 2022)

Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public (rapport du 7 octobre 2022)

Résultat : 50 observations du public et 8 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux		Observations du public	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
4	Protéger la biodiversité (suite)	7	Protection de la faune et de ses habitats (faune en voie d'extinction; cerf de Virginie, faune aviaire, habitat du poisson)	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats	Cet enjeu a été pris en considération dans l'étude des besoins (2024) et le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné. L'étude actuelle d'analyse des impacts environnementaux permettra de minimiser les impacts sur le milieu naturel, notamment sur les habitats terrestres et aquatiques, ainsi que la faune qui s'y trouve, en minimisant les empiètements du tracé routier dans ces milieux.
		8	Destruction de milieux qui seraient censés être protégés	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no.1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats	Cet enjeu a été pris en considération dans l'étude des besoins (2024) et le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné. Le choix des scénarios de raccordement prend en considération les milieux naturels sensibles présents dans la zone d'étude dans l'optique de minimiser les empiètements permanents et temporaires. Des mesures compensatoires, telles que reboisement, la création de milieux hydriques de superficie équivalente, ou la compensation financière, seront mises en place si la perte de milieux sensibles affecte fortement le milieu.
		9	Protection des écosystèmes et des milieux naturels, dont les milieux humides	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 2 - Préservation des milieux humides et hydriques	Cet enjeu a été pris en considération dans l'étude des besoins (2024) et le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné. Le choix des scénarios de raccordement visera à minimiser la perte de milieux humides.
		10	Disparition des milieux naturels entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet	Cet enjeu a été pris en considération dans l'étude des besoins (2024) et le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné.
		11	Impact sur l'environnement démesuré/non justifié quant aux gains espérés	oui	Chapitre 3 - Description du projet	Le projet tel que présenté initialement a complètement été revisité. Le projet actuel est une mise à jour qui prend en considération les enjeux environnementaux tout en permettant de répondre aux besoins des usagers.
5	Limiter l'étalement urbain et optimiser l'aménagement du territoire	1	Densification des ménages par rapport au nombre d'écoles et de magasins	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Le contournement du centre du village de Sainte-Julienne vise à améliorer la fluidité de la circulation. Un enjeu occasionné par l'augmentation de la population du secteur. D'ailleurs, l'étude tient compte des projections des débits de circulation sur 25 ans.
		2	Projet élaboré il y a près de 50 ans ne répondant plus à l'aménagement du territoire actuel	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Le projet tel que présenté initialement a complètement été revisité dans le cadre d'une nouvelle étude d'opportunité. Le projet actuel est une mise à jour qui prend en considération les enjeux environnementaux tout en permettant de répondre aux besoins des usagers.
		3	Étalement urbain pressenti dans le nord de Lanaudière	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Les objectifs ci-dessous fixés dans le cadre du projet visent à répondre à un des besoins principaux du projet de limiter l'étalement urbain : - Limiter les temps de déplacements véhiculaires à ceux de la situation existante en situation non congestionnée (hors pointe) - Limiter l'accroissement de la capacité sur le corridor de la R-125
		4	Usages autorisés en bordure de la route 125 ont entraîné des conflits d'usage	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions, vélos, piétons, VHR) lors de l'élaboration des solutions. Des liens actifs sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.
		5	Cette route ne contournera pas le village, mais va passer dans le village (entre deux domaines d'habitations)	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Enjeu no. 4 - Préservation de la qualité de vie	Les aménagements proposés permettent d'assurer l'accessibilité aux différents domaines et propose un lien actif sécuritaire pour traverser la route de contournement.

Tableau B-1 : Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet (entre le 10 août 2022 et le 9 septembre 2022)

Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public (rapport du 7 octobre 2022)

Résultat : 50 observations du public et 8 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux		Observations du public	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
		6	Perte de l'identité/changement de vocation de la municipalité/Transformation de village de campagne en ville de banlieue traversée par une autoroute	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Un des objectifs du projet est de rendre plus conviviaux les déplacements de tous les usagers à l'intérieur du noyau urbain de Sainte-Julienne par la réduction des débits de transit véhiculaires et d'y améliorer la qualité de vie des citoyens.
		7	Besoin de transport collectif accru par l'augmentation de la population et des touristes	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	L'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des déplacements fait partie des objectifs du projet visant à favoriser l'offre en transport collectif. Dans le cadre de l'étude d'opportunité, le Ministère a réalisé des analyses sommaires pour évaluer le potentiel d'implanter des infrastructures de transport collectif dans l'axe de la route 125.
6	Maintenir les activités récréotouristiques, économiques et de la valeur foncière	1	Perte de valeur des propriétés	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 - Maintien de la vitalité économique	L'impact de l'acquisition d'emprise ou de servitudes a été pris en considération dans l'analyse des impacts.
		2	Maintien du cyclotourisme	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 - Maintien des activités récréatives	Le cyclotourisme pourra demeurer le long de l'actuelle R-125 qui sera requalifiée comme rue collectrice de juridiction municipale.
		3	Développement anticipé dans la région de Saint-Donat	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	L'augmentation de la population a été prise en considération dans l'étude d'opportunité (2024). L'étude tient compte des projections des débits de circulation sur 25 ans.
		4	Augmentation des coûts des frais d'assurances des propriétaires riverains de la route 125	non	-	Le projet dans son format actuel ne concerne que le tronçon de la R-125 qui passe dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Les enjeux de sécurité le long de la R-125 entre les municipalités de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne et leurs conséquences ne sont pas abordés.
		5	Perte de revenu/fermeture pour les commerces	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 - Maintien de la vitalité économique	Une étude d'impact économique du projet a été réalisée dans le cadre de la présente étude d'impact.
7	Maintenir la qualité de vie des citoyens	1	Augmentation du vent et de l'érosion des sols	oui	Étude d'adaptation aux Changements Climatiques en annexe F de l'ÉIE	L'étude d'adaptation aux changements climatiques (2025) émet l'hypothèse que le site du projet sera soumis à des conditions de vent similaires à celles qui prévalent actuellement, et les risques associés sont faibles.
		2	Effort d'évitement des milieux agricoles et pertes de terres agricoles de qualité	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Plusieurs scénarios ont été évalués afin de prendre en considération différentes composantes environnementales et de minimiser l'impact sur le milieu. L'évitement des terres agricoles en fait partie et le scénario de raccordement sélectionné est celui de moindre impact sur les terres agricoles protégées.
		3	Perte de boisés acéricoles très productifs	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Le projet de prolongement de l'A-25 est abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Les boisés acéricoles ne sont pas affectés par le projet actuel.
		4	Pression accrues sur les exploitations agricoles de la région et sur le dézonage agricole	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Le projet de prolongement de l'A-25 est abandonné au profit d'une route de contournement de noyau urbain de Sainte-Julienne. Plusieurs scénarios ont été évalués afin de prendre en considération différentes composantes environnementales et de minimiser l'impact sur le milieu. L'évitement des terres agricoles en fait partie et le scénario de raccordement sélectionné est celui de moindre impact sur les terres agricoles protégées.

Tableau B-1 : Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet (entre le 10 août 2022 et le 9 septembre 2022)

Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public (rapport du 7 octobre 2022)

Résultat : 50 observations du public et 8 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux		Observations du public	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
		5	Terres agricoles enclavées entre la R125 et l'autoroute projetée et difficile d'accès	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Idem que le précédent
		6	Superficies résiduelles insuffisantes pour la pratique de l'agriculture	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Idem que le précédent
		7	Coût des terres agricoles	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Idem que le précédent
		8	Cette autoroute, créée principalement pour les villégiateurs, devrait être payante; l'argent du péage devrait aller dans un fond pour la relève agricole du secteur	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Le projet de prolongement de l'A-25 est abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne.
8	Effectuer des consultations publiques	1	Nécessité d'un débat démocratique à large échelle	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Projet de prolongement de l'A-25 abandonné au profit de la voie de contournement du noyau villageois de Sainte-Julienne. Plusieurs consultations avec les parties prenantes ainsi qu'une consultation publique et un sondage en ligne ont eu lieu en amont du dépôt de l'EIE actuelle. Les municipalités concernées ont été consultées.
		2	Nécessité de consulter la population plus au nord	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	La municipalité de Rawdon a été consultée.
9	Assurer l'équité sociale	1	Ce projet privilégie la qualité de vie et l'accès à la nature des villégiateurs aisés et peu nombreux transitant par cette route au détriment de la qualité de vie et de la diversité de leur environnement d'une communauté locale pauvre à Sainte-Julienne	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	La circulation de transit a été prise en considération dans l'étude des besoins.
		2	Trafic causé par les gens de la ville	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	La circulation de transit concerne les villégiateurs certes, mais aussi les habitants et travailleurs de la régions.
		3	Cette autoroute, créée principalement pour les villégiateurs, devrait être payante. Si ces utilisateurs ont le luxe d'avoir une résidence secondaire, ils devraient payer pour utiliser une autoroute qui détruit le passage et la vie agricole de la région.	non	-	La mise en place d'une route à péages ne fait pas partie des scénarios analysés et n'est pas envisagée par le MTMD.
		4	Congestion sur la route 125 du même ordre de grandeur que la plupart des autres axes routiers se rendant vers Montréal et ne justifiant pas les impacts sur la communauté locale.	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	La congestion sur la R-125 a des impacts négatifs sur la population, nuit à la sécurité et au développement économique.

Tableau B-1 : Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet (entre le 10 août 2022 et le 9 septembre 2022)

Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public (rapport du 7 octobre 2022)

Résultat : 50 observations du public et 8 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux		Observations du public	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
		5	À Montréal on retire des voies pour faire du transport en commun, même s'il y a des la congestion routière.	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Enjeu no 4 - Préservation de la qualité de vie	L'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des déplacements fait partie des objectifs du projet visant à favoriser l'offre en transport collectif. Dans le cadre de l'étude d'opportunité, le MTMD a réalisé des analyses sommaires pour évaluer le potentiel d'implanter des infrastructures de transport collectif dans l'axe de la route 125. Un lien favorisant le transport actif entre le noyau villageois et les quartiers résidentiels présents à l'est de la route de contournement projetée.
11	Limiter l'acquisition d'emprise	1	Acquisition d'emprise et expropriations réalisées en 1977	oui	Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels - section 8.6 Perte d'un boisé de proximité	La possibilité de rétrocéder les emprises acquises par le MTMD et qui ne seront pas utilisées pour la réalisation du projet fait partie des recommandations.
		2	Acquisitions de propriétés résidentielles	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 - Maintien de la vitalité économique	Les lots ou portions de lots devant être acquis ainsi que l'impact de ces acquisitions sont analysés dans cette section.
		3	Utilisation des terrains résiduels de l'emprise du MTQ pour des projets structurant pour la communauté	oui	Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels - section 8.6 Perte d'un boisé de proximité	La possibilité de rétrocéder les parcelles de lots acquises et qui ne seront pas utilisées pour le projet est analysée par le MTMD.
12	Limiter les coûts d'entretien	1	Impact sur les finances municipales de la rétrocession des responsabilités d'entretien de la route 125	oui	Chapitre 3 - Description du projet Section 3.2 Sélection de variante	Des discussions ont eu lieu avec la municipalité de Sainte-Julienne et elle est au courant du scénario analysé. La municipalité est heureuse de pouvoir envisager le réaménagement de sa principale artère commerciale au bénéfice de ses citoyens.
		2	Projet de nouvelles route mal reçu alors que des difficultés d'entretien de la route existante sont perçues	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet - 2.4 Démarches d'information et de consultation publique	Le processus de participation et de consultation publique a permis de connaître et de prendre en considération les préoccupations de la population.
		3	Coûts d'entretien de la future route	non	-	Le coût d'entretien de la future route ne fait pas partie des éléments analysés dans l'étude d'impact.

Tableau B-2. Consultation publique sur les enjeux du projet - Formulaires reçus et compilés dans le rapport synthèse du 7 octobre 2022
Préoccupations du public - Recueil des observations reçues au cours de la consultation publique

	Auteur	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
1	*Citoyen*	Chertsey	*Mettre en évidence le fait que le tracé est exproprié et connu depuis 45 ans. Donc aucune surprise pour les propriétaires voisins du tracé. Que le projet va bénéficier à des dizaines de milliers de personnes et de villégiateurs situés au nord de Sainte-Julienne. Que le projet va corriger l'erreur de Sainte-Julienne d'avoir autorisé un développement commercial et industriel le long de la 125, sans planification cohérente.*	*Ma crainte est que l'appui massif au projet de la part de dizaines de milliers de villégiateurs du nord de Lanaudière ne soit pas entendu ou considéré. Merci de consulter la population plus au nord.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet	L'importance de la circulation de transit est abordé dans l'étude des besoins. L'augmentation anticipée des débits de circulation dans les années à venir. est aussi une des raisons d'être du projet.
2	*Citoyen*	Chertsey	*Aucun*	*Assurer une meilleure circulation et ainsi améliorer le développement régional.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet	C'est un des principaux objectifs du projet.
3	*Citoyen*	Chertsey	*L'urbanisation des campagnes en amont est un enjeu très important et la percolation de l'eau à l'emplacement de l'autoroute aussi est un enjeu inquiétant.*	*L'urbanisation des campagnes et la disparition de milieux naturels entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux : Enjeu no 3 Préservation des eaux souterraines	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Les milieux naturels entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne ne sont plus touchés. La préservation des milieux naturels au sein de la nouvelle aire d'étude est prise en considération.
4	*Citoyen*	Chertsey	*Les travaux dont on entend parler depuis plus de 45 ans n'avancent pas; beaucoup beaucoup de bla bla mais vraiment pas de progrès!!!*	*J'aimerais savoir si je vais voir ça de mon vivant un jour peut-être?*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	L'évolution du projet et sa justification sont détaillées au chapitre 2. L'analyse de sa pertinence combinée à la recherche du scénario optimal font en sorte que le projet actuel répond aux attentes de l'ensemble des acteurs.
5	*Citoyen*	Chertsey	*Non, ça fait 30 ans et plus qu'on attend cela. Pensez à l'impact sur les travailleurs qui son pris dans le trafic et toute les émanations qui se dégagent de leur voiture.*	*Aucune, juste du positif sur ce projet.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Voir commentaire précédent
6	*Citoyen*	Coteau-du-Lac	*Les enjeux d'étalement urbain et de destruction de milieux naturels devraient être mis de l'avant davantage.*	*Le fait que le projet favorisera vraisemblablement l'étalement urbain, l'augmentation des émissions de GES (de multiples manières) ainsi que le déplacement en véhicule solo plutôt qu'en transport en commun est inquiétant. Le projet ne devrait tout simplement pas être réalisé dans le cadre de la crise environnementale actuelle et dans l'optique d'un Québec dont la modeste population est déjà répartie sur le territoire de manière importante. Ce type de projet d'aménagement urbain devrait faire l'objet d'un débat démocratique à large échelle plutôt que d'une consultation qui passera naturellement inaperçue pour le plus grand nombre.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. L'évolution du projet et sa justification sont détaillées au chapitre 2. L'analyse de sa pertinence combinée à la recherche du scénario optimal font en sorte que le projet actuel répond aux attentes de l'ensemble des acteurs. Les milieux naturels entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne ne sont plus touchés. La préservation des milieux naturels au sein de la nouvelle aire d'étude est prise en considération.
7	*Citoyen*	Laval	*L'environnement et les impacts du projet à court et à long terme.*	*Destruction de milieux naturels*	-	oui	Chapitre 3 - Description du projet - section 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Cet enjeu est pris en considération par le projet et le choix des scénarios au niveau des tracés vise à minimiser les impacts sur les milieux naturels.
8	*Citoyen*	Mascouche		*L'impact de la destruction d'un milieu naturel sur la qualité de l'air, de l'eau et de la faune et la flore de ce secteur. La forêt est un réservoir de biodiversité qui est absolument nécessaire de préserver pour maintenir l'équilibre de la vie sur Terre.*	*Dernier rapport du GIEC*	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - section 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Plusieurs scénarios ont été évalués afin de prendre en considération différentes contraintes. L'évitement des milieux naturels sensibles, dont les milieux humides et hydriques, la faune et la flore sont pris en considération.
9	*Citoyen*	Montréal	*La nécessité de la construction de cette route n'est pas suffisamment démontrée. Aucune étude ne démontre, à ma connaissance, l'impossibilité de répondre au besoin en optimisant l'actuelle route 125. De plus, peu de documentation a été rendue publique permettant de quantifier l'ampleur de la problématique de congestion mentionnée. En tant que fréquent utilisateur de ce lien routier tout au long de l'année, je constate que la congestion sur la R-125 est du même ordre de grandeur que la plupart des autres axes routiers se rendant vers Montréal (par exemple les autoroutes 15, 40, 10 et 20).*	*Le tracé proposé traverse des milieux humides et des écosystèmes forestiers exceptionnels. Le projet tel qu'il est proposé risque d'engendrer d'importants impacts environnementaux dont la perte de biodiversité. Sans une démonstration crédible et appuyée sur les faits scientifiques de la pertinence de ce nouveau lien, la préservation du milieu naturel me semble plus prioritaire que la dite congestion. Je crains que la perte de ces milieux naturels ne soit causée par une motivation politique à court terme davantage que par une réelle problématique de sécurité.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - section 3.2 - Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement de noyau urbain de Sainte-Julienne. Il n'y a plus d'EFE touché par ce nouveau tracé. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
10	*Citoyen*	Montréal	*Le projet n'a fait l'objet d'aucune étude d'opportunité récente. Il est préoccupant de savoir que l'ensemble des pistes de solutions permettant d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers n'a pas été considéré. Une amélioration de la route existante n'a pas été étudiée par le MTQ. Il serait possible de régler plusieurs enjeux existants de la route avec une fraction du coût (investissement, entretien, environnemental) de la route projetée. Différents enjeux sont importants : La destruction de milieux naturels importants. L'efficience économique (principe du développement durable) : Il n'a pas été démontré que la construction d'une route de contournement est justifiée, et que son coût (investissement, entretien, environnemental) est compensé par les bénéfices potentiels qui n'ont pas été démontrés non plus. L'augmentation de la demande en déplacement. La construction de la route attirera des déplacements véhiculaires qui empruntent actuellement l'A-15 et la R-329 (vers Saint-Donat ou Rawdon) et l'A-40, R-31 et R-131 vers le nord de la Matawinie. L'augmentation du volume de déplacement causera des problèmes de congestion en aval qui n'ont pas été étudié.*	*Je suis extrêmement préoccupé par ce projet, puisqu'il implique la destruction de territoire naturel sans aucune raison valable. Il serait facile d'améliorer la route existante avec une fraction des sommes requises pour la construction d'une route de contournement, sans détruire l'environnement ni favoriser un accroissement important de la demande en déplacement véhiculaire dans le secteur de Sainte-Julienne et Rawdon. Plusieurs problèmes de circulation et de sécurité connus sur la route existante pourraient être réglés facilement en appliquant les solutions des ingénieurs en planification des transports et circulation indépendants, mais le MTQ n'a pas considéré ces options et préfère détruire des milieux agricole et forestier de grande valeur sous prétexte d'une promesse électorale et d'une emprise déjà acquise il y a 40 ans. En l'absence d'études sérieuses justifiant une nécessité d'intervention (étude des besoins) et d'une étude des solutions qui analyse l'ensemble des solutions de manière indépendante (incluant la bonification de la route existante), il est difficile de juger le projet comme étant justifié et optimal. Les études des solutions doivent normalement considérer l'ensemble des externalités (coût environnemental, impact social, bruit, sécurité, etc.). Aucune étude sérieuse n'a été rendue publique pour justifier le besoin ou la solution proposée.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le Consortium a déposé en 2024, une étude des besoins, une étude des solutions ainsi qu'une étude d'avant-projet préliminaire. L'importance de la circulation de transit est abordée dans l'étude des besoins ainsi que l'augmentation anticipée des débits de circulation dans les années à venir. Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels au sein de la nouvelle aire d'étude est prise en considération.
11	*Citoyen*	Québec	*La protection de l'environnement*	*La protection de l'environnement*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Cet enjeu est pris en considération dans l'ensemble de l'analyse du rapport d'étude d'impact du projet. L'étude d'avant-projet préliminaire a permis de procéder à l'analyse des différents scénarios de raccordement et de sélectionner un tracé qui vise à minimiser les impacts sur l'environnement.
12	*Citoyen*	Québec	*L'impact de la perte de terres agricoles ayant d'excellent sol et des boisés acéricoles très productifs est trop minimisés. Parce que les agriculteurs de 1975 ont déjà été compensés monétairement, l'impact à long terme serait compensé. Or, les impacts négatifs à long terme d'une autoroute qui traverse une communauté agricole aussi homogène que celle-ci est majeure. L'impact n'est pas seulement sur les superficies de l'emprise de l'autoroute, il est sur toutes les exploitations agricoles de la région qui vont subir encore plus de pression de développement urbain autour d'elles. Plusieurs d'entre elles qui se retrouvent enclavées entre l'autoroute et la route 125, se retrouveront avec une superficie insuffisante pour la pratique de l'agriculture ou bien auront des difficultés à y accéder. Aussi, plusieurs exploitations agricoles vont perdent des superficies cultivables dû à la phase de construction ou verront la qualité de leur sol diminués. La région de Lanaudière est la 2e région après la Montérégie ou le prix des terres agricoles est le plus élevé (Bulletin TRansac-Terres 2020, La Financière Agricole du Québec). C'est faux de croire qu'il est encore possible d'acheter des terres agricoles pour compenser les superficies perdues dans ce secteur. Les superficies cultivées perdues en raison de ce projet d'autoroute sont des pertes nettes de sols cultivables. La pérennité de l'agriculture dans cette communauté est carrément menacée par la présence de cette autoroute.*	*Il y a peu d'information sur la phase de construction et les superficies cultivables qui seront temporairement utilisées pour les travaux. Où seront les voies de contournement, les zones de dépôt de matériaux, les zones de déblais-remblais, les voies d'accès au chantier ? Si ces zones temporaires se situent dans les superficies cultivables, il est fort à parier que le retour à l'agriculture de ces superficies sera peu probable. Pensez-vous vraiment qu'un sol argileux sera encore cultivable après des milliers de passage de camion dessus? Cette autoroute, créé principalement pour les villégiateurs, devraient être payante. Si ces utilisateurs ont le luxe d'avoir une résidence secondaire, ils devraient payer pour utiliser une autoroute qui détruit le passage et la vie agricole de la région. L'argent du paysage devrait aller dans un fond pour la relève agricole de ce secteur et assurer la pérennité de l'agriculture. Pas d'agriculture, pas de nourriture, pas de nourriture pas, de chalet dans le nord. L'effet de barrière de l'autoroute, n'est pas seulement un enjeux de productivité, c'est également un enjeu de sécurité pour les agriculteurs et les automobilistes. Dans les plans et le texte, il n'y est pas question de passerelles ou voies pour faire transiter la machinerie agricole de part et d'autre de l'autoroute. Les tracteurs devront-ils passer aux feux de circulations ou au carrefour giratoire? Vous trouvez que c'est une solution sécuritaire avec la hausse de l'achalandage prévu?*	*La Financière agricoles du Québec, Bulletin TRansac-Terres 2020, https://www.fadq.qc.ca/fr/salle-de-presse/bulletins-dinformation/bulletin-transac-terres/bulletin-transac-terres-2020/*	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 - Préservation des activités agricoles	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Plusieurs scénarios ont été évalués afin de prendre en considération différentes contraintes. L'évitement des milieux naturels sensibles, dont les terres agricoles, a été pris en considération. Seule une petite portion d'un lot en zone agricole protégée est touchée et cet aspect est traité à l'enjeu 7 - Préservation des activités agricoles.
13	*Citoyen*	Québec	*La préservation de l'environnement, la conservation des arbres pour aider au climat et protéger la faune et la flore. Également, l'étalement des villages devient un problème et participe au trafic. Il serait bien de penser à des zones de protection plutôt qu'à accommoder des situations qui participent au problème du climat.*	*La perte de notre environnement de la campagne, l'impact sur l'environnement et l'abattage d'arbre.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Ces enjeux sont pris en considération par le projet et le choix des scénarios au niveau des tracés vise à minimiser les impacts sur l'environnement, notamment sur les milieux boisés, les habitats terrestres et aquatiques, et les espèces fauniques et floristiques en situation précaire.

	Auteur	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
14	*Citoyen*	Saint-Alexis	*Le bruit, la pollution, la destruction de plus de 1000 espèces protégées dont des espèces rares. Le manque de vision pour un développement durable. Pas besoin de plus de route quand celle déjà présente sont en mauvais états. Aucune mention de transport en commun n'empêche aucunement le trafic, risque accrue d'augmenter le trafic et les accidents dans le village de Sainte-Julienne.*	*Le bruit, la pollution, la destruction de plus de 1000 espèces protégées dont des espèces rares. Le manque de vision pour un développement durable. Pas besoin de plus de route quand celle déjà présente sont en mauvais états. Aucune mention de transport en commun n'empêche aucunement le trafic, risque accrue d'augmenter le trafic et les accidents dans le village de Sainte-Julienne.*	*La simple logique pour un Québec qui respect l'environnement et le vrai développement durable.*	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité dans la municipalité. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les habitats terrestres et aquatiques, ainsi que les espèces fauniques et floristiques en situation précaire, sont pris en considération.
15	*Citoyen*	Saint-Alexis	*Je ne veux pas avoir à déménager simplement pour que ça prenne moins de temps aux montréalais et/ou banlieusards à se rendre à leurs chalet. En plus, je considère la forêt que vous allez raser beaucoup plus importante que votre projet.*	*Je ne veux pas être expropriée ni avoir à endurer une route nationale si près de chez moi.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Aucun bâtiment résidentiel ne doit être démoli ou exproprié pour la réalisation du projet selon les plans préliminaires. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracés où les bâtiments existants sont considérés trop près de la route.
16	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*En faisant en sorte que la circulation soit plus fluide il y aura une économie de temps, d'essence, un impact pour baisser la pollution*	*Je trouve qu'il est plus que temps qu'il soit fait, Je suis de ceux qui ont été exproprié en 1977.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	-
17	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Oui aspect forestier, cela aura un impact pour les animaux sauvages et aspect campagne. Que le nombre de ménages va augmenter dans ses secteurs et a-t-on assez d'école et magasin pour combler le tout?*	*Que les secteurs autour du projet deviennent plus des villes que des villages. J'aime le fait que c'est plus campagne à Sainte-Julienne. Et les animaux sauvages vont se retrouver où? Et que l'aspect touristique mis de l'avant se retrouve moins touristique vu le nombre de personnes qui vont s'installer plus.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
18	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Il faut mettre plus en évidence que l'emplacement projeté est une Écosystème forestier exceptionnel (EFE) nommé Saint-Esprit de Montcalm (no.106). En 2022, après tous les rapports environnementaux (GIEC, Comité consultatif sur les changements climatiques, OCDE, les engagements en matière de développement durable et les engagement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et protection de la biodiversité) et en regard de la « DESCRIPTION PRÉLIMINAIRE DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR » il faut davantage mettre en évidence l'impact grave de ce développement routier sur la biodiversité locale à court, moyen et long terme. Mettre en évidence l'impact de cette infrastructure pour les citoyens vivant en bordure de la zone visée (perte de qualité de vie, bruit, disparition des espaces naturels et sentiers, impacts sur la vie communautaire, perte de valeur des maisons, etc.). Corriger la prévision des impacts qui devraient être les mêmes dans la version 3 et 4 à propos des coûts élevés de l'entretien et de la durée de vie des structures et des défis des sols, des délais de construction, de l'intégration des pistes et des traverses, de l'impact négatif pour les commerçants et le visuel.*	*En regard de la « DESCRIPTION PRÉLIMINAIRE… » du ministère de l'environnement, il m'apparait que ce projet va à l'encontre de la loi E-12.01 – Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Le contexte urbanistique local a changé drastiquement entre 1974 et 2022. Le projet élaboré il y a près de 50 ans ne répond plus à l'aménagement du territoire actuel et affectera gravement la qualité de vie des citoyens et des commerçants locaux. La description du projet affirme que les impacts liées à l'implantation d'une route nationale ne sont pas les mêmes qu'une autoroute alors que le projet a la même envergure : Impact négatif pour les commerçants, intégration de pistes VHR et cyclables, traverses agricoles, impact visuel négatif, délais de construction longs, coût élevé de l'entretien des structures, durée de vie des structures (remplacement à prévoir), risques au niveau de la construction des fondations. Ce projet semble entretenir une vision de liberté individuelle erronée en encourageant le transport individuel et le développement du parc automobile et n'encourage nullement la mise en place de solution de transport collectif allant ainsi à l'encontre de la vision du développement durable au Québec. Ce projet privilégie la qualité de vie d'une classe citoyenne aisé qui transite par cette route pour aller au chalet au détriment de la qualité de vie d'une communauté locale plus pauvre. Oui aux pistes cyclables, pas en bordure d'une route à 4 voies*	https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1882085/densification-urbanisme-etalement-urbain-changements-climatiques- https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/organismes-lies/comite-consultatif-changements-climatiques/amenagement-territoire.pdf?1651784206 https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reseau-suivi-biodiversite.pdf- https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-12.01- https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-design *(lien non fonctionnel)*	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'un nouveau projet d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Ce projet repose sur une étude d'opportunité déposée en 2024. Il n'y a plus d'EFE touché par ce nouveau tracé. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire est grandement minimisée grâce au choix du tracé.
19	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Une déforestation majeure est en cours à Sainte-Julienne pour la construction de près de 2000 portes additionnelles, ce qui implique un ajout de plus du double en véhicules additionnels. Si à cela, le MTQ ajoute la déforestation des érables noirs et autres essences sur tout le tracé actuellement prévu, nous nous orientons vers une source de pollution accrue avec faible possibilité de captation du CO2 par les arbres. De plus, aucune étude hydrologique ne fût faite car c'est au cœur de notre nappe phréatique que s'établira cette route.*	*Bonjour, Bien que peu d'informations sur le projet soit accessibles, j'entrevois mal comment 3 carrefours giratoires et le nombre de voies pourra réduire la congestion dans le secteur de Sainte-Julienne. À cet effet, 2 nouvelles voies A25 + 1 voie 125 avec emprises sur la route 337, route 346 et chemin du gouvernement. Comment 5 voies réduisant à une seule en aval peuvent-elles régler le problème de congestion dans un tel goulot d'étranglement?*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Le Consortium a déposé en 2024, une étude des besoins, une étude des solutions ainsi qu'un étude d'avant-projet préliminaire. L'importance de la circulation de transit est abordée dans l'étude des besoins ainsi que l'augmentation anticipée des débits de circulation dans les années à venir. Le projet vise à fournir une solution aux enjeux de circulation.
20	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*L'impact sur l'étalement urbain dans le nord de Lanaudière de la construction de la nouvelle portion de l'autoroute 125?*	*Ce projet, en plus de détruire de nombreux écosystèmes naturels (abritant des espèces menacées), risque d'amplifier grandement les problématiques d'étalement urbain que nous connaissons déjà dans la région de Sainte-Julienne. De nombreuses études l'ont déjà démontré : l'ajout d'infrastructures routières augmente le trafic autoroutier et, ultimement, recréer une problématique d'embouteillage. Je crains que ce projet, sans régler les problèmes de congestion (puisque les embouteillages seront déplacés vers Rawdon), amène beaucoup d'étalement urbain et transforme notre petit village paisible de compagne en ville de banlieue, traversée par une autoroute géante. Les impacts de l'étalement urbain sont néfastes sur l'environnement et les communautés. Cet enjeu devrait être la priorité absolue surtout si on souhaite lutter efficacement contre les changements climatiques.*	https://cmm.qc.ca/grands-enjeux/etalement-urbain/(Site de la communauté métropolitaine de Montréal) Rubrique sur l'étalement urbain *(lien non fonctionnel)*	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire est minimisée suivant la modification du projet.
21	*Citoyen*	Sainte-Julienne		*J'habite tout près du tracé de la route, le bruit que ça vas générer me préoccupe beaucoup, plus de passants, plus de trafic, plus de risques pour nos enfants qui sont habitués au petit chemin paisible…*	-	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no.4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée	Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour cet enjeu sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé où la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels.
22	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Le non-sens a un tel projet en 2022, c'est digne des années 1970 quand les gens n'était pas informé pour l'environnement, c'est assez désastreux.*	*Il est passé date! C'est de la pure destruction de milieu important, milieu humide, érablière, foret ancestral. Faunes protégées en voie d'extinction par le gouvernement. ETALEMENT urbain, projet qui est électoral.*	Impact de l'autoroute sur le milieu, – Gilbert Saint-Laurent volume 27, numéro 70 1983 https://id.erudit.org/iderudit/021588ar	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'un nouveau projet d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Ce projet repose sur une étude des besoins conduite en 2024. Il n'y a plus d'EFE touché par ce nouveau tracé. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire est minimisée suivant la modification du projet.
23	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Les enjeux environnementaux : la destruction des milieux humides, la réduction de l'habitat pour la faune locale, l'abattage d'arbres en voie de disparition. Les enjeux humains : étalement urbain, pollution visuelle et auditive pour plusieurs résidents entourant le projet.*	*Ce projet sort d'une autre époque ou détruire l'environnement pour profiter à une petite portion de la population au détriment de la nature était acceptable. En plus de l'anxiété que crée ce projet pour plusieurs habitants des multiples habitations entourant le tracé choisis, ce projet détruira de multiples parcs, boisés et pistes cyclables qui sont appréciés par les locaux. J'espère sincèrement que ces préoccupations seront prises en compte par vous.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'un nouveau projet d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Ce projet repose sur une étude des besoins conduite en 2024. La préservation des milieux naturels est prise en considération.
24	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Destruction de la forêt, tracé désuet surtout que ça va passer serré entre 2 domaines d'habitation, et ce, sans réglé le vrai problème, complètement inutile.*	*Environnement*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'un nouveau projet d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Ce projet repose sur une étude des besoins conduite en 2024. La préservation des milieux naturels est prise en considération.
25	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet d'autoroute qui est périmé et qui ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui… cette route ne contournera pas le village, mais ce ne sera qu'une 2e alternative à la route 125… puisque les 2 routes, seront parallèles l'une à côté de l'autre… cette 2e route, n'a pas sa raison d'être puisqu'elle était prévue pour contourner le village… mais au lieu de ça, elle va passer elle aussi DANS LE VILLAGE…*	*OR, à court terme, ça aurait pu être une solution… mais à long terme… NOUS N'AURONS QUE PLUS DE TRAFIC… car dorénavant, tous les gens de Montréal et des environs qui voudront aller à Saint-Donat, passeront par cette route… cela va libérer l'autoroute 15 pour engloutir le trafic ailleurs… AUSSI… cette route fait l'affaire des promoteurs de SAINT-DONAT qui veulent encourager les développements dans cette région… mais ce sera NOUS qui paierons le prix d'une affluence de plus tout simplement; donc, au lieu de réduire le trafic, à long terme, cela va augmenter que les gens vont passer par ici pour aller plus loin dans les Laurentides.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Le Consortium a déposé en 2024, une étude des besoins, une étude des solutions ainsi qu'un étude d'avant-projet préliminaire. L'importance de la circulation de transit est abordée dans l'étude des besoins ainsi que l'augmentation anticipée des débits de circulation dans les années à venir. Le projet vise à fournir une solution aux enjeux de circulation.
26	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*L'environnement est le principal enjeu selon moi… protéger la flore et la faune mais surtout les zones humides.*	*Vivre dans ce contexte de construction, le bruit et les impacts environnementaux…*	-	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, est prise en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire vise à être minimisée grâce au choix du tracé. Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour l'enjeu du maintien de la qualité de vie, sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé ou la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels.

	Auteur	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
27	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Sauvez notre bois.*	*Détérioration de l'environnement et de la faune.*	Non mais, ça fait 47 chu ici et j'ai tellement vu de coupe à blanc.	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
28	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*NIL*	*Destruction de l'habitat naturel de milliers d'espèces, Flore et Faune, création de chaleur provenant du bitume, bruit, odeur, etc.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
29	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Le prolongement est principalement conçu pour les gens qui passent à Sainte-Julienne. Ce sont pourtant les résidents qui vivront une perte au niveau de la qualité et de la diversité de leur environnement aux profits des gens de passage non résident. Une faune riche et diversifiée habite l'environnement qui sera détruit et cela aura un impact sur les enjeux climatiques actuels et sur les futures générations d'individus.*	*Destruction de l'environnement. Augmentation des résidents et donc assèchement des nappes phréatiques (voir ce qui se passe à Saint-Lin). Augmentation du bruit et de la pollution de l'air. Éclatement du centre-ville de Sainte-Julienne. Perte de qualité de vie à cause de tous ces facteurs.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
30	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Les enfants se promène de domaines en domaines pour circuler; ils y sont en sécurité. Avec une autoroute, ils ne pourront plus le faire et même s'il y a une piste cyclable ça ne sera plus sécuritaire pour les enfants. Il y aura du même coup plus de voitures qui devront se déplacer.*	*La sécurité des gens, l'environnement, détruire une forêt et l'environnement des animaux en plus des terrains humides en plus de tous les véhicules qui y seront utilisées pour faire la route. Les commerces qui n'auront plus personne qui vont passer devant, ils vont probablement devoir fermer.*	Simplement regarder l'impact des autres autoroutes qui ont été construites dans les dernières années, qui ont été un désastre écologique pour au bout du compte créer plus de trafic en quelques années.	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no.4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée	Le projet de prolongement de l'A25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
31	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*La destruction de beaucoup trop de forêts, d'arbres, bref de milieux naturels.*	*La destruction de la faune et la flore qui y habitent. Que la nouvelle autoroute passerait beaucoup trop près de chez moi.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Le projet de prolongement de l'A25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
32	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*S'il y a des routes de contournements les commerçants de la 125 vont finir par fermer leur portes parce que tout le monde va contourner le village et va finir par encourager les commerces de Rawdon.*	*Premièrement, le gros trafic de la fin de semaine ce sont la majorité les gens de la ville, alors qu'ils prennent leur mal en patience. Deuxièmement, vous allez détruire notre beau paysage et surtout ma qualité de vie. Les bruits qui vont maintenant passer dans ma cours, les animaux sauvages (chevreuils)... je ne pourrai plus relaxer dans ma propre cours pour sauver du trafic il y en a partout faut juste être patient, merci.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no.1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no.2 Préservation des milieux humides et hydriques Enjeu no.4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée Enjeu no.6 - Maintien de la vitalité économique Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Le Consortium a déposé en 2024, une étude des besoins, une étude des solutions ainsi qu'un étude d'avant-projet préliminaire. L'importance de la circulation de transit est abordée dans l'étude des besoins. Ainsi que l'augmentation anticipée des débits de circulation dans les années à venir. Le projet vise à fournir une solution aux enjeux de circulation. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire vise à être minimisée grâce au choix du tracé. Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour cet enjeu sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé où la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels.
33	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Destruction d'un écosystème forestier exceptionnelle avec une biodiversité importante pour la faune et la flore du Québec. Perte permanente des éléments de la flore et de la faune de Lanaudière. Destructions de plusieurs milieux humides qui seraient supposés être protégés tout comme l'écosystème forestier exceptionnel à l'échelle locale et régionale. C'est une forêt refuge pour bon nombre d'espèces menacée ou vulnérable et en détruisant leurs habitants on les détruits eux aussi. Risque que nos cours d'eau deviennent pollués par le transport de sédiments pollué. Perte de plusieurs centaines de plants d'ail des bois et au-delà de 100 000 individus de la cardamine découpée et plus de 880 arbres à statut précaire de conservation dont 779 érables noirs! Dégénérescence permanente de l'écosystème forestier exceptionnel. Risque de pollution de cours d'eau habitants bon nombre de poissons du au transport de sédiments mais aussi à la déviation temporaire lors de la construction. Destruction de notre Halte de verdure. La future route traverserait 4 domaines résidentiels... on remplace la forêt par du béton... le calme par du bruit... l'air pur par du CO2... les balades en forêt par l'automobile... inacceptable!*	*Nous sommes venus à Sainte-Julienne pour la majorité pour la villégiature, la forêt, la nature et le calme! Pas pour que nos villages deviennent une future ville à cause des touristes qui montent à leurs chalets! C'est inacceptable en 2022 de détruire des terres agricoles. Plusieurs commerces vont fermer pour cause que les touristes n'arrêteront plus dans nos marchés locaux! Plus de routes donne plus de voitures, cela a été prouvé scientifiquement! Donc, on priorise encore l'étalement urbain quand nous serions supposés complètement arrêter! L'alarme est lancée par les scientifiques! Nous sommes en pleine crise climatique! Il est primordial de remplacer l'auto solo par des moyens de transports adéquats avec l'augmentation constante du nombre d'humains sur la terre! Cette route ne règlera rien car le nord sera conquis par l'étalement urbain... la population augmentera énormément... on privilégie encore l'auto solo et donc la future route sera congestionnée et ce ne sera pas long! À quoi bon autant de destruction et de pollution pour une résolution temporaire!? Pourquoi ne pas trouver une vraie solution! On ne doit pas construire cette route... on doit mettre une multitude de solutions alternatives en place pour régler le problème sur le court et le long terme! La voiture ne fait clairement pas partie de la solution! L'environnement est la solution à la crise climatique.... prioriser l'environnement devrait être la priorité de nos élus pour les générations futures!*	Sauvons la forêt du prolongement de la 25!	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'un nouveau projet d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Ce projet repose sur une étude des besoins conduite en 2024. Il n'y a plus d'EFE touché par ce nouveau tracé. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire est minimisée suivant la modification du projet. Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour l'enjeu du maintien de la qualité de vie, sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé où la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels.
34	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Destruction d'une forêt et de terres agricoles importants pour le secteur! Passer une route nationale entre 4 domaines résidentiels est inconcevable et inacceptable. Aucune route de ce type n'est construite au travers des quartiers résidentiels. Les citoyens perdront leurs qualité de vie, perte de la valeur des maisons, bruit, pollution lumineuse, pollution de l'air, destruction du paysage et de la vue de celui-ci. Le sol est susceptible au glissement de terrain... donc la route collée dans les cours de maisons pourraient occasionner des glissements de terrains des maisons aux alentours. Habitat de nombreux animaux sauvages importants dont les cerfs de Virginie qui pourrait devenir un risque accru d'accident sur la future route puisque leurs ravages sont se situer à l'emplacement de la future route. Risque de transports de sédiments pollués dans nos cours d'eau et donc destruction de l'habitat des poissons. Destruction de plusieurs milieux humides qui sont supposés être protégés! Plus de voitures, plus de population, plus d'étalement urbain, plus de destruction, diminution et perte permanente de milieux naturels, risque de perte de nos commerces locaux et tout cela pour les touristes qui montent à leurs chalet avec leurs beaux lacs et leurs forêts, mais nous, il n'en restera rien! Pour finir par un retour au trafic dû à l'augmentation de la population et à l'étalement urbain du nord de Sainte-Julienne.*	*Risque d'accidents avec les cerfs de Virginie. Perte de notre qualité de vie. Perte de notre forêt. Perte de nos terres agricoles. Perte de nos commerces locaux. Destruction de l'habitat d'espèces menacées ou vulnérables. Développement accru de la région. Nous allons devenir une ville, une vraie ville sans tranquillité, sans qualité de vie! Nous sommes venus pour une bonne partie de la population à Sainte-Julienne pour la villégiature... pour les loisirs et sports et loisirs extérieurs... pour la forêt et les randonnées... la tranquillité... les animaux sauvages... les arbres et les plantes... et tout cela n'existera plus.... sans compter que la valeur de nos maisons descendra de beaucoup et que plusieurs citoyen veulent quitter si cette route ce construit! Cette route n'est en rien conçue pour nous... elle est fait pour les touristes et elle ne règlera rien sur le long terme. C'est inacceptable en 2022 de détruire nos milieux naturels de la sorte pour du béton! Nous devons changer nos modes de transports afin de conserver notre environnement! Nous sommes en pleine crise climatique et il est temps que nos élus comprennent l'urgence de cette crise!*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'un nouveau projet d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Ce projet repose sur une étude des besoins conduite en 2024. Il n'y a plus d'EFE touché par ce nouveau tracé. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire est minimisée suivant la modification du projet. Le projet dans sa forme actuelle ne traverse plus de ravage de cerfs de Virginie. Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour l'enjeu du maintien de la qualité de vie, sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé où la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels

	Auteur	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
35	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Avec ce prolongement et cette déviation, la ville de Sainte-Julienne risque de perdre son identité de municipalité déjà très touchée par la route qui passe actuellement en plein centre-ville. Ce prolongement deviendra une entrave entre la ville et plusieurs de ses domaines se trouvant au nord et à l'est. Quant aux accès au centre-ville par des piétons et cyclistes qui devront traverser ce prolongement, des inquiétudes subsistent. L'élimination des feux de circulation par des ronds-points giratoires afin de permettre plus de fluidité automobile brimera la sécurité si aucun passage piétonnier aérien n'est prévu! La destruction de la forêt porte atteinte à l'écosystème et s'attaque à la qualité de vie des résidents au profit d'automobilistes de passage qui ne font que traverser la ville de bout en bout en direction des Laurentides. L'augmentation du bruit et de la pollution sont à prévoir!*	*Destruction d'une forêt remarquable. Augmentation de la pollution. Dangerosité pour les piétons et accès au centre-ville. Augmentation de la population et menace à la nappe phréatique (voir Saint-Lin). Préjudice à l'intégrité de la municipalité. Sainte-Julienne ne doit pas devenir une simple halte routière.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Le projet de prolongement de l'A25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Il n'y a plus d'EFE touché par ce nouveau tracé. Des aménagements sont considérés pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts permettront de passer au-dessus du sentier).
36	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Les alternatives à la construction du prolongement de la 25 (ronds-points, offre de transport en commun, etc.) devraient être mises de l'avant.*	*Je crains que la construction de ce tronçon d'autoroute ne règle pas le problème de circulation comme les études le démontrent (comme l'ajout de voies sur une route ne règle jamais les problèmes de congestion). Je crains que l'impact sur l'environnement soit démesuré quant aux gains espérés. Je crains que les écosystèmes qui seront détruits mènent à une perte de biodiversité. Je crains que ce projet ait un impact sur l'étalement urbain, détruisant ainsi d'autres parcelles boisées ou d'autres terres agricoles.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Enjeu no 7 - Préservation des activités agricoles Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. L'aménagement de ronds-points au nord et au sud de la route de contournement fait partie des propositions qui sont aux plans préliminaires.
37	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*NIL*	*Le bruit, la perte d'intimité, la perte des sentiers, la déforestation, les îlots de chaleurs, les animaux. Il y avait un hibou hier soir et il y était encore ce matin. Plus de routes, plus de voitures, plus de GES.*	-	oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
38	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Non, je pense comme beaucoup, on est pas d'accord!*	*Le trafic sera autant très actif dans notre village et de couper autant d'arbre c'est inacceptable et triste pour la pollution! Surtout leur plan et faire démolir des maisons et couper les arbres! Et les animaux de la forêt ça sera le bordel tantôt.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. Une étude d'adaptation aux changements climatiques a été réalisée dans le cadre de la présente ÉIE, ainsi qu'une étude portant sur les émissions de GES et de carbone noir (voir l'enjeu no 8 - Gestion de l'empreinte carbone).
39	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Configurer les lumières de circulation surtout celle du supermarché Métro.*	*Le bruit la pollution les animaux et surtout les gaz à effet de serre. Que nous sommes tous derrière elle à la soutenir il y va de notre patrimoine forestier.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. Une étude d'adaptation aux changements climatiques a été réalisée dans le cadre de la présente ÉIE, ainsi qu'une étude portant sur les émissions de GES et de carbone noir (voir l'enjeu no 8 - Gestion de l'empreinte carbone).
40	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Perte de la forêt (écosystème en péril). Bruit. Pollution. Pertes de revenus pour les commerces.*	*Étant résidente de Sainte-Julienne, le bruit, la pollution et la perte de la forêt sont des préoccupations majeures. Sans compter, que les commerces vont perdre de gros revenus. Le centre de la petite enfance ainsi qu'une école primaire se trouvant situés aux abords de l'autoroute. Pourquoi avoir laissé construire des centaines de maisons, commerces, écoles, etc.? Est-ce qu'il n'y aurait pas un meilleur endroit pour construire ce prolongement... sans être à côté de centaines de maisons?*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques à statut précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour l'enjeu du maintien de la qualité de vie sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations. ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé où la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels. Une étude sectorielle d'impact économique a été réalisée dans le cadre du présent projet.
41	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Impact de la déforestation / coupe à blanc sur l'environnement. Impact sur l'augmentation de ma pollution, pollution sonore est pollution visuel. Impact de l'exode rural et impact sur la faune et la flore.*	*Impact à long terme sur l'environnement pour nos générations futures. Impact sur la faune et la flore.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Idem que commentaire précédent
42	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Les niveaux sonores pourraient être de l'ordre de 65 à 70 décibels, la nouvelle route sera à une distance d'environ 20 à 30 pieds de ma cour arrière, (pertes d'intimité, danger qu'une voiture perdre le contrôle et arrive dans ma cours, bruit intense 24 heures sur 24, et ce, 7 jours par semaine). Perte de la piste cyclable en forêt, pertes de la piste de motoneige et des 4 roues. Pertes de la forêt et disparition de la faune (chevreuils)...*	*Étant résident de Sainte-Julienne, et demeurant exactement en arrière de la forêt qu'ils veulent détruire, je suis vraiment préoccupé par cette nouvelle route qui passera à 20 ou 30 pieds de ma cours arrière (qu'elle valeur aura ma maison, combien je vais perdre lorsque je voudrai vendre celle-ci?) où seront les oiseaux, les chevreuils et toute la faune existantes, où sera la tranquillité, le calme, lorsque j'aurai une autoroute dans ma cour. Et ma piste cyclable que j'utilise tous les jours, ma piste de motoneige, Sainte-Julienne est une ville calme, reposante, paisible, pourquoi la détruire avec des autoroutes, combien de voitures, de camion lourd, de motos bruyantes vont passer par jour, pour détruire le chant des oiseaux de tous les jours.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Idem que commentaire précédent
43	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Tous les aspects de la modernité considérant que le projet est originaire des années 80-90... L'étalement urbain et ses conséquences; La conséquence majeure à ce projet : le massacre environnemental, incluant 3 espèces menacées et/ou en voie d'extinction (ail des bois, érable noir et un autre qui m'échappe) en plus du non-respect d'un territoire qui est supposément « protégé » en vue de préserver l'écosystème de ce milieu. Tout cela sans parler des nombreux et types d'oiseaux qui y vivent en plus des cerfs de Virginie;-Aucun action n'a été tentée afin de pallier à la problématique de congestion routière. Les feux de circulation ne sont même pas synchronisés, donc très difficile d'assurer une circulation fluide...-À Montréal, ils sont confrontés à la congestion routière jour et nuit. Pourtant, ils enlèvent des voies réservées aux voitures pour les transformer en pistes cyclables ou en voies réservées aux autobus. Pourquoi ne pas réfléchir à une solution adaptée à nos temps modernes et à nos petites (grandes!) municipalités comme l'optimisation du transport en commun? En plus de régler le problème au niveau de quelques municipalités, pourquoi ne pourrions-nous pas avoir un réseau de transport en commun efficient et efficace dans l'ensemble des municipalités affectées considérant l'augmentation accrue de la densité de population en plus du nombre important et grandissant de touristes ayant une résidence secondaire dans les Laurentides ou Lanaudière?*	*Plusieurs études scientifiques ont démontrées une forte corrélation entre l'augmentation du nombre de routes ainsi que l'augmentation du nombre de voitures sur ces routes et les routes environnantes (ce qui introduit un certain cercle vicieux). Il est donc très légitime de remettre en question ce projet ancestral afin de bien gérer la situation à long-terme. Ça serait pertinent de se rappeler que les arbres sont les poumons de la terre et qu'on en a besoin pour « essayer » d'éliminer toute la pollution découlant de l'activité humaine (M. Jérôme Dupras a d'ailleurs réalisé plusieurs recherches en la matière)! Pouvez-vous donc svp pensez aux générations futures et adopter une solution qui ne soit pas destructrice pour tous à long terme?!-Le déboisement causera la mort de plusieurs espèces d'arbres et d'animaux. Considérant que les espèces animales disparaissent à une vitesse assez impressionnante, ne devrions-nous pas les protéger davantage plutôt que de s'empresser à tout détruire pour notre simple gain? Considérant que les quantités de CO2 augmentent davantage plutôt que de diminuer, ne devrions-nous pas accélérer la plantation d'arbres plutôt que d'accélérer la diminution de leur effectif? Svp, il faut songer à des solutions durables à long-terme et ça ne doit pas se faire au détriment d'êtres humains ou de faune et de flore.*	Conséquences de l'étalement urbain au niveau de la population et exemples concrets de solutions alternatives : ledevoir.com/opinion/idées/729984/environnement-autoroutes-en-ville-l-affaire-d-un-autre-siècle. De plus, dans l'article de Louis-Gilles Francoeur, des médecins s'expriment sur les conséquences de ces infrastructures: ledevoir.com/société/actualités-en-société/82153/le-prolongement-de-la-25-aurait-un-impact-negatif-sur-la-sante-publique	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'un nouveau projet d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. Ce projet repose sur une étude des besoins conduite en 2024. Il n'y a plus d'EFE touché par ce nouveau tracé. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire est minimisée suivant la modification du projet. Une étude d'adaptation aux changements climatiques a été réalisée dans le cadre de la présente ÉIE, ainsi qu'une étude portant sur les émissions de GES et de carbone noir (voir l'enjeu no 8 - Gestion de l'empreinte carbone).

	Auteur	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
44	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*Un projet d'une autre époque: Comment peut-on accepter un projet qui détruira un écosystème forestier exceptionnel en 2022? En plus de 25 milieux humides qui sont dans l'emprise du projet et de 779 érables noirs qui seront abattus, soit 10 % des érables noirs du Québec (la publication du MELCC estime à 8000 individus), une espèce vulnérable. Ce plan est anachronique et totalement inacceptable, voire irresponsable, dans l'état actuel de la planète soumise à des changements climatiques dévastateurs. Comment un projet de route peut-il être exempt d'une réflexion sur le transport en commun et le covoiturage? Le rang des Continuations est un des plus beaux paysages de Lanaudière, un véritable joyau pour les cyclistes qui peuvent le parcourir en toute sécurité et sous le couvert des érables à sucre. 'arrivée de l'autoroute est une catastrophe tant pour le cyclotourisme que pour les acériculteurs de ce secteur. Je suis surprise que dans l'étude des variantes de réalisation la question du zonage agricole soit adressée uniquement dans la variante 2, et non dans la 3 ou la 4. Bien que l'acquisition des terrains et le dézonage se soit faite il y a longtemps, dans les faits c'est une perte de terres cultivées et cultivables et l'arrivée de l'autoroute ne fera qu'exacerber le problème en mettant plus de pression sur un dézonage futur.*	*Étude ne tient pas compte des effets sur la circulation au bout de l'autoroute. Il n'y a pas de problème de congestion sur le premier tiers du parcours et le trafic de la fin de semaine perdure au-delà de la halte de verdure. Et ce temps de parcours augmentera avec les développements immobiliers qui vont exploser dans la région. D'ailleurs l'étude ne tient pas compte de l'impact de l'étalement urbain sur l'environnement, elle se limite à identifier les dommages environnementaux physiques dans l'emprise du projet. Impacts sur la santé : c'est pourtant bien documenté, vivre à proximité d'une autoroute rend malade. Qui plus est, il y a une école et un CPE directement sur le bord de la future route. Pourquoi n'y a-t-il aucune mention dans l'étude d'impacts? Le projet vise à diminuer le niveau de bruit sur la 125. Il n'y aura pas moins de bruit avec ce projet, il ne sera que déplacé. On indique que le climat sonore ne sera pas très affecté par la présence de l'autoroute. Elle passera au cœur d'une communauté. Je comprends que sur les 9,5 premiers il y a peu de maisons, mais sur les 2 derniers kilomètres, les maisons sont déjà construites. Est-ce que l'évaluation des niveaux de décibels anticipés inclut le bruit des VTT? Tissu social : La municipalité de Sainte-Julienne est déjà coupée en deux en raison de la route 125. Nous aurions espéré que la nouvelle proposition puisse améliorer la situation. Les carrefours giratoires ne sont pas adaptés à la mobilité active.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Idem que commentaire précédent
45	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*L'étalage urbain dans Lanaudière qui va finir comme la 15 dans les Laurentides; pas moins de trafic parce une autoroute a été construite. Un projet obsolète des années 70.*	*La déforestation, une autoroute qui passe à côté d'une école, les maisons qui vont perdre de la valeur avec une autoroute dans leur cours, les écosystèmes détruits... et pour finir une nouvelle route alors qu'on est même pas capable d'entretenir les anciennes.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Idem que commentaire précédent
46	*Citoyen*	Sainte-Julienne	*NIL*	*Destruction d'un milieu naturel où se trouve plusieurs espèces menacés ainsi qu'un ravage de chevreuils. Division du territoire de la municipalité, Complexification des déplacements pour les habitants de la municipalité et ses environs. École primaire et CPE collés sur le projet d'autoroute. Ce n'est pas le genre d'environnement qui fait en sorte de développer des enfants heureux et épanouie en connexion avec la nature et qui la respecte. Les générations à venir ont besoin de grandir dans des milieux sains, inspirants et sécuritaires. destruction de pistes cyclables et de sentiers permettant à la population de bouger, de se ressourcer en nature. Cette "solution" destructrice n'est pas adaptée à notre époque. On doit protéger les milieux naturels et la qualité de vie des habitants.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour l'enjeu du maintien de la qualité de vie sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé où la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels. La connectivité entre les quartiers résidentiels situés à l'est de la route projetée et le centre urbain de Sainte-Julienne sera assurée par des aménagements pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse, plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts permettront de passer au-dessus du sentier).
47	*Citoyen*	Saint-Esprit	*Oui! La 125 était autrefois un axe non résidentiel. C'est le cas maintenant, avec des autobus scolaires qui tentent de s'arrêter pour les enfants devant les demeures, avec un trafic à 90km/h! Des enfants y font du vélo! Le nombre d'accidents qui se sont produits sur la route 125 depuis 25 ans est effrayant. Les statistiques de la SAAQ pourraient en témoigner. Si l'on questionne les citoyens entre les adresses civiques 159 et 29, route 125, Saint-Esprit, un grand nombre de résidents ont vu un ou plusieurs accident(s) se produire devant leur résidence, parfois impliquant une personne de leur famille. Mes voisins ont été présents lors de nombreux accidents, témoins de décès et ont subi des dommages matériels, notamment quand un véhicule est entré en collision avec leur maison [décembre 2019]. Ces dommages font augmenter les frais d'assurances des propriétaires non responsables. J'ai personnellement été témoin et ai dû porter secours lors d'accidents devant ma résidence, hébergeant des blessés. Mon conjoint est décédé, le 13-10-2015, frappé par un poids lourd, devant la maison. Le projet de prolongation de l'A25 est une action concrète qui favoriserait l'amélioration de la sécurité aux abords de la route 125, le long de la municipalité de Saint-Esprit, en déviant le trafic, notamment le camionnage, sur un axe autoroutier.*	*Ma préoccupation est qu'il ne voit jamais le jour, après plusieurs décennies de promesses politiques.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet - Section 2.6 - Aménagements et projets connexes - Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet actuel ne porte que sur le contournement du noyau urbain de Saint-Julienne. L'enjeu de sécurité est tout de même traité à l'enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation. D'autres projets d'aménagement de la R-125 afin d'en augmenter la sécurité des usagers sont à venir.
48	*Citoyen*	Saint-Eustache	*La nécessité du projet, les solutions alternatives.*	*La destruction de forêt et de terre agricole.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. Le projet dans sa forme actuelle ne morcelle plus les terres agricoles situées entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne.
49	Organisation	Sainte-Julienne	*Les citoyens et leurs enfants ne pourront plus traverser à pied entre les domaines. Bruit, pollution, perte du paysage et de la qualité de vie des citoyens. La future route traversera 4 domaines résidentiels paisibles sans bruit avec accès à la forêt. Risque lié à la conduite de gaz. Destruction d'habitat exceptionnel comportant : de l'orme de thomas, l'ail des bois, athyrie à sore dense, érable noir, cardamine de Clinton et noyé cendré. Pollution et dérivation de cours d'eau important pour l'habitat des poissons. Destruction de la biodiversité, de la faune, de la flore et dont 779 érables noirs. Risque pour les commerces locaux (faillite) lié au manque de client en transit. Risque de transport de sédiments fins et pollués dans nos cours d'eau. Destruction de plusieurs milieux humides. Présence de bruit dépassant la limite permise pour les 4 domaines aux abords de la future route. Augmentation du vent et de l'érosion des sols et du risque d'accidents avec les cerfs de Virginie (ravage tout prêt de la future route). Risque de glissement de sol (présence d'argile) le long de la future route et sur les terrains des citoyens aux abords de celle-ci. Diminution des activités touristique et récréotouristique pour Saint-Esprit et Sainte-Julienne. Perte de centaines de plants d'ail des bois, perte de plus de 100 000 individus de cardamines découpés et de plus de 880 à statut précaire.*	*Diminution de notre qualité de vie, fermeture de nos commerces locaux, perte d'espèces menacée ou vulnérables, perte de la faune, de la flore et de la biodiversité locale et régionale, risque de glissement de sol, bruit pollution sonore et lumineuse. Nous sommes venus à Sainte-Julienne pour la forêt, le paysage, la villégiature, la faune, la flore ainsi que la biodiversité. Je tiens à ajouter que nous avons des congestions de maximum 30 minutes et que cela ne démontre pas l'obligation de la présence d'une route autant destructrice. Si l'on regarde l'autoroute 13 ou la 15 à l'heure de pointe c'est congestionné, mais ici, ce n'est pas à ce point. Construire cette route amènera plus d'automobile, plus d'étalement urbain, plus de destructions et finalement un retour à la congestion sur la future route bien pire que ce que l'on vie présentement. Cela est prouvé. Nul part au Québec nous faisons passer des autoroutes au travers des domaines résidentiels cela ne fait aucun sens. Un projet des années 1970 n'est plus à jour en pleine crise climatique! Nous devons prioriser l'environnement et mettre en place plusieurs solutions alternatives afin de fluidifier la circulation en saison estivale sans tout détruire et engendrer des conséquences irréversibles! Priorisez les piétons, cyclistes , le transport en commun (qui n'est pas adéquat ici pour être utilisé comme seul moyen de transport) donc ajoutez des moyens de transport en commun et arrêtez de privilégier l'auto-solo.*	https://www.change.org/non_prolongation_autoroute_25 https://www.24heures.ca/2021/12/15/detruire-une-foret-pour-construire-une-autoroute https://www.google.com/amp/s/ici.radio-canada.ca/amp/1873574/citoyens-environnement-loi-66-caq-instrastructures *https://plumelibre.ca/style/7353-une-marche-pour-contrer-le-prolongement-de-la-25 (adresse inactive)* https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/735996/le-prolongement-de-l-a-25-engendrerait-d-importantes-pertes-pour-les-milieux-naturels	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. Le projet dans sa forme actuelle ne morcelle plus les terres agricoles situées entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne et n'affecte plus les écosystèmes forestiers exceptionnels, ni ne traverse de ravages de cerfs de Virginie. Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour l'enjeu du maintien de la qualité de vie sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé où la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels. La connectivité entre les quartiers résidentiels situés à l'est de la route projetée et le centre urbain de Sainte-Julienne sera assurée par des aménagements pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse, plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts permettront de passer au-dessus du sentier).

	Auteur	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
50	Organisation	Saint-Esprit	*L'aspect sécurité doit être davantage élaboré afin de bien saisir l'impact du projet sur la sécurité des piétons, cyclistes, véhicules légers, véhicules lourds, véhicules récréatifs et machineries agricoles. Il faudrait avoir une recension des accidents sur le tronçon de la route 125 et les routes limitrophes ainsi qu'une projection de l'impact du projet portant spécifiquement sur cet enjeu. Quant à l'impact sur l'environnement, il faudrait élaborer sur les différentes options qui ont été étudiées et ce qui a mené aux choix effectués à savoir s'il est possible de réduire encore davantage l'emprise utilisée afin de limiter au maximum l'impact sur les milieux agricoles, forestiers et hydriques. Par ailleurs, la compensation prévue sur la perte de biodiversité devrait être davantage expliquée et élaborée. Le même exercice devrait être entrepris quant aux choix faits concernant les intersections, à savoir si ce sont des feux de circulation ou des carrefours giratoires, tant d'un point de vue de la mobilité que de la sécurité. Particulièrement pour le choix de feux de circulation à l'angle des routes 25, 158 et 125 ainsi qu'à l'angle de la route 25 et de la rue Montcalm à Saint-Esprit. Finalement, il devrait y avoir des études de circulation sur l'impact de la nouvelle route sur le rang du Cordon au niveau de la circulation automobile. Il faudrait aussi bien démontrer l'impact sur la sécurité des piétons et des cyclistes avec l'implantation d'un carrefour giratoire à cet endroit.*	*L'absence de l'intersection à l'angle de la route 125, de la route 337 et du 4e Rang dans les plans du MTQ provoquera un ralentissement à la sortie de la route nationale projetée au nord. De plus, une inquiétude est soulevée pour le tronçon entre la Halte de verdure et l'intersection de la route 125/337 pour les riverains de la route 125 qui auront de la difficulté à emprunter la route en raison du débit élevé qui sera occasionné. Nous proposons de conserver des feux de circulation à l'angle de la route 125 et de la fin de la route projetée, mais de prévoir un carrefour giratoire à l'angle de la route 125/337 et du Rang 4. Il y a certaines préoccupations quant aux coûts d'entretien liés à la rétrocession des responsabilités d'entretien de la route 125 aux municipalités et de l'impact sur leurs finances. Il faudrait prévoir un plan pour l'interconnexion des pistes multifonctions au nord et au sud du tronçon projeté afin de bien structurer le transport actif. Il n'est pas mentionné ce qui est prévu par le MTQ avec les terrains inutilisés de l'emprise. Ces terrains pourraient être très utiles pour des projets structurants dans la communauté.*	-	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le consortium a déposé en 2024, une étude des besoins, une étude des solutions ainsi qu'un étude d'avant-projet préliminaire. L'importance de la circulation de transit est abordée dans l'étude des besoins ainsi que l'augmentation anticipée des débits de circulation dans les années à venir. Le projet vise à fournir une solution aux enjeux de circulation. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La perte d'espèces floristiques en situation précaire vise à être minimisée grâce au choix du tracé. Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour l'enjeu du maintien de la qualité de vie sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité. Des murs anti-bruit seront mis en place dans les portions du tracé où la route est considérée trop près des bâtiments résidentiels ou institutionnels. La connectivité entre les quartiers résidentiels situés à l'est de la route projetée et le centre urbain de Sainte-Julienne sera assurée par des aménagements pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse, plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts permettront de passer au-dessus du sentier).

Tableau C-1. Consultation interministérielle du MELCCFP sur les enjeux du projet - 18 juillet 2022
Synthèse des enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

	Enjeux	Ministères ou organismes public ayant soulevé l'enjeu	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
1	Changement de vocation du territoire acéricole.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Chapitre 3 - Description du projet, Carte 17.	Les érablières et exploitations acéricoles identifiées dans l'emprise acquise par le MTMD pour le prolongement de l'A-25 sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit ne seront pas affectées directement ou indirectement, par les travaux projetés pour l'actuel projet de contournement de Sainte-Julienne par la R-125.
2	Prévention de perte indirecte de superficies agricoles et acéricoles et diminution des activités agricoles en raison du manque d'accès aux terres et de leur enclavement.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	oui	Chapitre 3 - Description du projet, Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 7 - Préservation des activités agricoles.	Le projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne n'empiète que sur une petite portion d'un lot qui est en zone agricole protégée. La réalisation du projet ne cause pas la perte d'érablières exploitées ni l'enclavement de terres agricoles.
3	Maintien de la capacité de production des terres acéricoles.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet, Cartes 11 et 17.	Les érablières et exploitations acéricoles identifiées dans l'emprise acquise par le MTMD pour le prolongement de l'A-25 sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit ne seront pas affectées, directement ou indirectement, par les travaux projetés pour l'actuel projet de contournement de Sainte-Julienne par la R-125.
4	Préservation des conditions environnementales menant à l'habitat d'espèces floristiques à caractère sensible.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet, Chapitre 3 - Description du projet, Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux, Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats, Carte 16	Les EFE et les habitats d'espèces floristiques en situation précaire identifiés dans l'emprise acquise par le MTMD pour le prolongement de l'A-25 sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit ne seront pas affectés par les travaux projetés. Des inventaires supplémentaires ont été réalisés pour vérifier la présence d'espèces en situation précaire dans le corridor visé pour la voie de contournement. Le choix du tracé pour le raccordement sud a permis l'évitement de la majorité des espèces floristiques en situation précaire présentes dans l'emprise. Pour les occurrences qu'il ne sera pas possible d'éviter, des mesures d'atténuation ou de compensation sont prévues.
5	Maintien de la connectivité écologique des habitats floristiques.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats, Carte 16	Les EFE et les habitats d'espèces floristiques en situation précaire identifiés dans l'emprise acquise par le MTMD pour le prolongement de l'A-25 sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit ne seront pas affectés, directement ou indirectement, par les travaux projetés pour l'actuel projet de contournement de Sainte-Julienne par la R-125. Il ne sera pas possible de conserver la connectivité écologique actuelle dans le corridor du tracé.
6	Limiter les risques potentiels d'inondation en phase de construction et d'exploitation.	Ministère de la sécurité publique	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet - Section 3.3 Description des variantes retenues Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 2 - Préservation des milieux humides et hydriques, Annexe E - Étude d'adaptation aux changements climatiques, Carte 3.	Suivant les résultats de l'analyse des besoins et des solutions déposées en 2024, le prolongement de l'A-25 dans l'emprise acquise n'aura pas lieu. Il n'y a donc plus de zone inondable dans le tracé de la voie de contournement projetée. Le tracé empiétera cependant dans l'étang de la Halte de verdure, et touchera (par canalisation ou par empiètement) trois cours d'eau additionnels. Mentionnons aussi les mesures et infrastructures mises en place pour assurer un drainage optimal décrit à la section 3.3.5.
7	Minimisation de l'étalement urbain.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	oui	Chapitre 3 - Présentation du projet - Section 2.3.3 - Raison d'être du projet	La voie de contournement de noyau villageois de Sainte-Julienne a pour objectif d'optimiser la circulation sur la R-125 et de limiter la congestion afin de répondre à l'augmentation de l'achalandage sur cette route en grande partie occasionné par l'augmentation de la population de la population dans la région.
8	Assurer la cohabitation sécuritaire des différents usagers de la route incluant les usagers de machinerie agricole et les usagers riverains sensibles.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministère de la Sécurité publique	oui	Chapitre 3 - Présentation du projet - Section 2.3.3 - Raison d'être du projet Chapitre 3 - Description du projet	La voie de contournement a été planifiée pour assurer la cohabitation de tous ses usagers. Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions lourds, véhicules agricoles, vélos, piétons, VHR) lors de la l'élaboration des solutions. Des liens actifs et des accès aux terres agricoles sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.

Tableau C-2. Consultation publique du MELCCFP sur les enjeux du projet - Août/septembre 2022
Avis des experts - Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

	Ministères ou organismes	Direction ou service	Enjeux soulevés	*Référence*	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
1	MELCC	Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre (GES) du projet - avis de la Direction de l'expertise en réduction des émissions de GES (DER) de la Direction générale de la transition climatique, en réponse à la demande de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres (DÉEPT), relativement aux exigences en matière de quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) applicables au projet - Dans l'analyse des enjeux du projet, l'initiateur n'a pas inclus les émissions de GES du projet ni leur impact sur les puits de carbone (déboisement et perte de milieux humides). Par conséquent, leur inclusion est recommandée parmi les enjeux du projet de construction de la nouvelle route. + Exigences en matière de quantification des émissions de GES; + Plan des mesures d'atténuation des émissions de GES (section 4 du Guide de quantification des émissions de gaz à effet) : + Plan de surveillance des émissions de GES de serre pour plus d'information sur les types et exemples de mesures de réduction des émissions de GES; + Perte de capacité de séquestration de carbone attribuable au déboisement; + Calcul des émissions de GES attribuables à la perte de milieux humides.	MELCC, 2021. https://www.environnement.gouv.qc.ca/évaluations/directive-étude-impact/guide-intention-initiateur-projet.pdf MELCC, novembre 2019. http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/guide-quantification/index.htm https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/guide-quantification/guide-quantification-ges.pdf	Oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 8 Gestion de l'empreinte carbone Chapitre 9 - Surveillance, suivi et mesures d'urgences - Section 9.1 Programme préliminaire de surveillance environnemental	Les émissions de GES ont été retenues comme composante valorisée (Chapitre 5) et les impacts du projet sur celles-ci ont été évalués (Chapitre 6). Les GES attribuables à la perte des puits de carbone seront pris en considération, des mesures d'atténuation ainsi qu'un plan de surveillance seront mis en place pour respecter les exigences en matières de quantification des GES.
2	Ministère de la Sécurité publique	Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie	Risque de glissement de terrain + Diminution de la sécurité routière lors d'épisodes de grands vents + Risque de rupture de barrages en cascade + Proximité entre des usages sensibles et la route projetée (une école primaire et deux CPE)	On relève la présence de six barrages (X0004583, X0004584, X0004582, X0004503, X0004576 et X0004504) à faible contenance situés en amont de l'emplacement projeté de la route, à la limite des municipalités de Saint-Alexis et de Sainte-Julienne. Les six barrages alimentent tous le cours d'eau Débouche-Ricard et sont positionnés en cascade les uns par rapport aux autres (chaînage 9+400). Idem pour le chaînage 11+900 m qui est en aval de cinq barrages à faible contenance (X0004595, X0004596, X0004597, X0004598 et X0004599). Prendre en considération cet enjeu dans le plan régional ministériel de mesures d'urgence.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 9 - Surveillance, suivi et mesures d'urgence Étude d'adaptation aux changements climatiques en annexe E de l'ÉIE	Des aménagements sécuritaires sont prévus pour accommoder les besoins des modes actifs. Il n'y a pas de site exposé aux grands vents dans la nouvelle zone d'étude. L'étude d'adaptation aux changements climatiques (2025) émet l'hypothèse que le site du projet sera soumis à des conditions de vent similaires à celles qui prévalent actuellement, et les risques associés sont faibles. L'étude prend également en considération les enjeux apparentés aux glissements de terrain en abordant les risques d'affouillement autour des ponceaux, l'érosion des talus, la saturation des remblais et la perte de rigidité des matériaux de fondation, tous exacerbés par les précipitations extrêmes et les cycles de gel-dégel. Le risque de rupture de barrages en cascade sera traité dans le plan de mesures d'urgence.
3	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Aucun enjeu soulevé	*NIL*	N/A		-
4	MERN	Secteur des opérations régionales + Avis conjoint Secteur des mines, Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques, Direction générale du réseau régional	Enjeu/préoccupation 1 : Approvisionnement en granulats pour le remblai Commentaire : Le document ne précise pas comment se fera l'approvisionnement en granulats pour la réalisation des travaux. L'initiateur du projet pourra utiliser le matériel de l'emprise, mais il n'est pas précisé si les matériaux seront en quantité (et de qualité) suffisante. Il n'y a que la moitié nord du tracé qui recoupe des zones ayant un potentiel en granulat variant de faible à bon (selon les travaux d'inventaire d'André Brazeau du MERN).	*NIL*	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux -	Les matériaux de déblais issus des excavations seront réutilisés en priorité pour procéder à l'érection des remblais selon leur potentiel de réutilisation. Si des déblais de première classe (roc) devaient être présents, la réutilisation de ceux-ci afin de produire des granulats pourrait être envisagée. Si les matériaux présents sur le site sont en quantité insuffisante, l'apport extérieur en matériaux sera nécessaire. À cette étape du projet, l'approvisionnement externe en matériaux remblai et granulats semble nécessaire.
5	Ministère des affaires municipales et de l'Habitation	Direction régionale de Lanaudière	Harmonisation du tracé de la future route avec les besoins en matière de développement régional. - Commentaire : Bien qu'il ne soit pas assujetti aux documents de planification du milieu municipal, l'initiateur devrait prendre en compte les outils de planification régionale, dont le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm. L'initiateur doit par ailleurs s'assurer que les municipalités locales et la MRC soient consultées afin de favoriser la prise en compte de leurs préoccupations. Complément : L'initiateur devrait également prendre en considération la vision énoncée dans la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, rendue publique le 6 juin 2022. La Politique se décline en quatre grands axes : o la mise en place de milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population; o un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole; o des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec; o un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.	https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/architecture-amenagement-territoire	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	L'analyse comparative multidomaine de l'ensemble des scénarios a démontré que le scénario impliquant le contournement du noyau urbain de la municipalité de Sainte-Julienne permet davantage de répondre aux différents objectifs opérationnels que l'utilisation du tracé actuel de la R-125 qui traverse le noyau urbain de Sainte-Julienne. En complément, cette solution s'inscrit plus en cohérence avec le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm* . Cette cohérence s'inscrit notamment en lien avec les objectifs et enjeux en matière de gestion de l'urbanisation, de transport, de développement économique et industriel puis du développement touristique et culturel, des paysages et du patrimoine. L'aménagement d'une route de contournement est également plus cohérent avec les enjeux et objectifs issus de la *Politique de mobilité durable 2030* du MTMD. Des rencontres ont également été effectuées avec les différents acteurs du milieu afin de bien comprendre les problématiques, les préoccupations et les contraintes du secteur
6	MELCC	DGÉES – DAA_PEIS	**1.** Le maintien des échanges avec le milieu et la considération des préoccupations et des points de vue de la population à l'égard du projet, durant les phases de conception et de construction. **2.** La préservation de la qualité de vie des citoyens riverains et l'atténuation des impacts psychosociaux liés aux nuisances durant les phases de construction et d'exploitation **3.** Maintien de la vitalité socioéconomique locale et régionale	INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2018). Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2450_meilleures_pratiques_amenagement_effets_bruit_environnemental.pdf INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2019). Aménager le pourtour des écoles. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2590_amenager_pourtour_ecoles.pdf	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée	Le processus de consultation est détaillé à la section 2.4 du chapitre 2. Le tableau E, disponible en annexe du rapport d'EIE, présente l'ensemble des enjeux soulevés par le public à l'issue de la consultations tenue en juillet 2025 dans le cadre du projet. La préservation de la qualité de vie est un enjeu qui a été analysé et une étude économique a aussi été réalisée dans le cadre du projet. Un des objectifs du projet est d'améliorer la qualité de vie des citoyens en offrant des aménagements sécuritaires et en améliorant l'accessibilité dans la municipalité.

	Ministères ou organismes	Direction ou service	Enjeux soulevés	*Référence*	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
7	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Paysages - Cette préoccupation s'inscrit également en lien avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire qui reconnaît que les paysages sont des éléments majeurs sur les plans emblématique, identitaire, social, environnemental, esthétique et économique et que, par conséquent, il est crucial de lutter contre l'uniformisation et la banalisation des paysages. Elle engage l'État à encourager la préservation des traits distinctifs du paysage.	Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire | Gouvernement du Québec	Oui	Chapitres 3 - Description du projet Chapitre 5 - Analyse des impacts des enjeux	Une intégration harmonieuse avec le milieu traversé est visée. Il n'y a pas d'unité paysagère particulière affectée par le projet selon les plans préliminaires actuels. La conservation d'une lisière de végétation arborescente et arbustive en bordure de l'emprise routière ainsi que l'aménagement d'écrans de végétaux et de murs anti-bruit permettront de limiter les impacts visuels du projet pour les habitants du secteur et les usagers de la route.
8	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière	**1 :** L'impact le plus manifeste concerne la perte de superficies attribuable à l'emprise même de l'infrastructure, et ce, même si les terres appartiennent déjà au ministère des Transports (MTQ) et que les agriculteurs utilisateurs ne sont que locataires. **2 :** Les activités de construction pourront affecter temporairement l'accès aux lots en exploitation dans certains secteurs, de même que le drainage des terres par compaction et remblais. Les agriculteurs craignent que l'effet de barrière de la route ne vienne compliquer les opérations agricoles courantes et causent des retards et des frais supplémentaires d'exploitation. Il y a donc un enjeu de diminution de l'efficacité des opérations agricoles sur les lots affectés. **3 :** L'achalandage aux petits kiosques agricoles que l'on retrouve le long de la route 125 se verra grandement diminué lorsque le prolongement de l'autoroute 25 sera terminé. La perspective de voir ces entreprises bioalimentaires, incluant les cabanes à sucre, attirer moins de clientèle aura assurément un impact économique sur ces dernières. **4 :** Perte indirecte de superficies agricoles et acéricoles et diminution des activités agricoles en raison du manque d'accès aux terres et de leur enclavement. **5 :** Le développement d'infrastructures autoroutières est un facteur majeur contribuant à l'étalement urbain et à la pression sur les activités et la zone agricole.	*NIL*	Oui	Chapitres 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 - Préservation des activités agricoles	Le projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne n'empiète que sur une petite portion d'un lot qui est en zone agricole protégée. La réalisation du projet ne cause pas la perte d'érablières exploitées ni l'enclavement de terres agricoles.
9	MELCC	Protection des espèces et des milieux naturels	**1 :** Espèces menacées ou vulnérables - L'avis de projet fait état adéquatement à l'annexe IV de la problématique des espèces menacées ou vulnérables dans l'emprise autoroutière envisagée et de l'envergure de l'impact anticipé; + Selon les orientations juridiques actualisées dernièrement par le MELCC à l'égard de l'application de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, le projet tel que présenté ne serait pas acceptable. Deux projets entraînant la destruction d'érables noirs ont d'ailleurs été refusés dernièrement sur cette base par le MELCC.	Article 16 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) relativement aux activités de gestion pouvant être autorisées par le ministre (2e alinéa, 3e paragraphe)	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 5 - Analyse des enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Le projet de prolongement de l'A25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, sont pris en considération. Selon l'article 16, alinéa 2, paragraphe 3 de la LEMV, l'interdiction concernant les espèces floristiques menacées ou vulnérables ne s'applique pas s'il s'agit d'une activité de gestion. C'est le cas du présent projet qui vise à améliorer la sécurité et qui concerne l'aménagement d'une infrastructure routière publique. De plus, une autorisation ministérielle sera demandée, et des mesures d'atténuation ou de compensation seront prévues si le tracé retenu cause bel et bien la destruction d'occurrences floristiques en situation précaire.
10	Ministère de la Santé et des Services sociaux		**1.** Climat sonore pendant la construction - l'exploitation et pour les usagers des infrastructures récréotouristiques; **2.** Sécurité routière : pour les usagers de route en général, pour les usagers des infrastructures récréotouristiques; **3.** Qualité de l'air Des épisodes de smog dû à l'ozone, aux particules fines, aux COV et aux oxydes d'azote affectent la qualité de l'air de la région, découlant notamment de la circulation automobile. Incluant pour les usagers des infrastructures récréotouristiques. **4.** Protection de l'Eau potable - Le projet de route pourrait avoir un impact sur la qualité de l'eau souterraine approvisionnant les puits aux abords du tracé. Le promoteur devra identifier les ouvrages de captage d'eau souterraine dans la zone d'étude et les risques de contamination les plus susceptibles d'atteindre la nappe phréatique. **5.** Effets psychosociaux - Bien que le projet puisse entraîner des impacts positifs telle la diminution du temps de transit et ses répercussions sur la qualité de vie, la construction d'une nouvelle route peut aussi générer des impacts de nature psychosociale. L'étude d'impact devrait évaluer ceux-ci. Par exemple, les impacts négatifs sur la santé mentale découlant d'une perte d'accès à la nature, le cas échéant, devraient être abordés. **6.** Mesures d'urgence - Dans l'avis de projet, on ne fait pas mention de l'existence d'un plan d'urgence pour les travailleurs, les résidences situées dans la zone des travaux et les utilisateurs de la future route nationale. Un plan doit être prévu, par exemple, en cas de bris de conduite ou de déversement accidentel des hydrocarbures et d'autres produits utilisés sur les chantiers.	https://www.who.int/europe/publications/i/item/9789289053563 https://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/lignes-directrices-construction.pdf https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-203-03F.pdf	Oui	Chapitre 5 - Analyse des enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	Le climat sonore, la protection de l'eau et la qualité de l'air ont été traités dans les chapitres 5 et 6. Le plan de mesures d'urgence a été présenté au chapitre 9. Les enjeux de sécurité routière sont largement traités dans le cadre de l'étude d'opportunité (besoins et solutions) ainsi que dans l'étude d'avant-projet préliminaire
11	MFFP	Secteur des forêts - Direction de la protection des forêts (DPF)	Les enjeux fauniques soulevés et associés au projet sont la perte permanente d'habitat pour la faune, le bris de connectivité écologique et le risque de collision avec la faune.	Note technique déposée avec le formulaire à propos des EFE	oui	Chapitre 5 - Analyse des enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 1 - Préservation de la qualité et de la diversité des habitats	Les enjeux relatifs à la faune ont été présentés au chapitre 5 et les impacts au chapitre 6. Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. Le nouveau tracé ne traverse plus de ravage de cerfs de Virginie. Ainsi, le risque d'accident est réduit.
12	MELCC	Direction de l'Eau potable et des eaux souterraines	1 : Contamination des eaux de surface et souterraines lors de la construction et de l'exploitation de la route 2 : Modification de la recharge et de l'hydrogéologie localement	Fiche d'information : Inventaire exhaustif des puits de prélèvement d'eau souterraine (gouv.qc.ca) Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r. 35.2)	oui	Chapitre 5 - Analyse des enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 2 - Préservation de la qualité des milieux humides et hydriques - Enjeu no 3 - Préservation des eaux souterraines	La contamination des eaux de surface et souterraines a été traitée au chapitre 5 (enjeux) et 6 (impacts)

	Ministères ou organismes	Direction ou service	Enjeux soulevés	*Référence*	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
13	MELCC	DAQA	Climat sonore en milieu humain en phase de construction Climat sonore en milieu humain en phase d'exploitation	Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel du MELCC Recommandation ministérielle provisoire sur l'acceptabilité du bruit émis en phase d'exploitation par les projets de transport routier et ferroviaire (MELCC, mars 2021) qui incluent la Politique sur le bruit routier (MTQ)	Oui	Chapitre 5 - Analyse des enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée	Le climat sonore a été traité dans les chapitres 5 (enjeux) et 6 (impacts).
14	MELCC	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise	Milieux humides et milieux hydriques (petits cours d'eau) L'initiateur du projet devrait s'assurer que la caractérisation des milieux humides et hydriques, qui seront affectés par le projet, respecte l'article 46.0.3 de la LQE, ainsi que l'315 du REAFIE.	L'initiateur du projet devrait s'assurer d'avoir effectué des stations dans les portions des milieux humides qui seront atteintes par le projet. L'initiateur du projet devrait, tel qu'indiqué au paragraphe 2 et 3 du 1er alinéa de l'article 46.0.3, fournir une démonstration qu'il n'y a pas, pour les fins du projet, d'espace disponible ailleurs sur le territoire compris dans la MRC, en plus de documenter les impacts du projet sur les milieux visés ainsi que les mesures proposées en vue de les minimiser.	Oui	Chapitre 5 - Analyse des enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 2 - Préservation de la qualité des milieux humides et hydriques - Enjeu no 3 - Préservation des eaux souterraines Chapitre 7 - Bilan des impacts résiduels	La caractérisation des milieux humides et hydriques a été présentée au chapitre 6, et leur inventaire a été fait en accordance avec l'article 46.0.3 de la LQE ainsi qu'avec l'article 315 du REAFIE. Le choix du tracé, démontrant qu'il n'y avait pas d'espace disponible ailleurs sur le territoire de la MRC, en plus des impacts du projet sur les milieux humides, ont été abordés aux chapitres 3 et 7.

Tableau D. Registre des consultations ciblées réalisées par le MTMD
Avril à septembre 2025

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants	Participants	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
MTMD	Mobilité 125	2025-04-11	11	Citoyen	Nécessité de refaire le pavage/sécuriser la route 125 au nord de Sainte-Julienne - anticiper la croissance démographique prévue à Chertsey - l'intersection avec la route 337 doit être réaménagée - demande pour un corridor de mobilité active longeant la future route 125 - inquiétude que le MTMD et le MELCCFP travaillent en silo et retardent ainsi la réalisation du projet - La MRC de Montcalm étudie la faisabilité d'une piste cyclable régionale et travaillerait actuellement à un plan de mobilité durable.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 4 - Méthode d'analyse des impacts structurée par enjeux	- Réfection du pavage et sécurisation de la R-125 au nord de Sainte-Julienne - Anticipation de la croissance démographique - Réaménagement de l'intersection avec la R-337 - Le MTMD travaille de concert avec le MELCCFP et selon les lois et règlements applicables - Plan de mobilité durable de la MRC de Montcalm
				Citoyen	Nécessité d'améliorer la route 125 au nord du périmètre urbain de Sainte-Julienne en même temps que le contournement de Sainte-Julienne pour que le trafic ne se bloque pas plus au nord.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Il n'est pas attendu que le contournement de Sainte-Julienne provoque des ralentissements sur d'autres axes puisque, entre autres, les débits de circulation passant par le noyau urbain de Sainte-Julienne se divisent entre la R-125 et la R-337 à une intersection située plus au nord. Des améliorations sur la R-125, au nord du contournement de Sainte-Julienne, dont à cette intersection, sont en planification dans le Plan d'intervention de la route 125 à Saint-Esprit et Sainte-Julienne.
				Citoyenne - Rawdon	KPMG a réalisé une étude démographique de la ville de Chertsey. L'étude démontre que les citoyens déménagent plus au nord vu le coût immobilier moindre vs la banlieue. Boom démographique à venir. Le coin de la route 337 est une priorité.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 4 - Méthode d'analyse des impacts structurée par enjeux	Des améliorations sur la R-125 au nord du contournement de Sainte-Julienne, dont à cette intersection, sont en planification dans le Plan d'intervention de la route 125 à Saint-Esprit et Sainte-Julienne.
				Citoyenne – MRC Matawinie	Le trafic du cœur de la Matawinie prend des chemins alternatifs. Est-ce qu'il y a eu des études de circulation projetée?	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 3 - Description du projet	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Il n'est pas attendu que le contournement de Sainte-Julienne provoque des ralentissements sur d'autres axes puisque, entre autres, les débits de circulation passant par le noyau urbain de Sainte-Julienne se divisent entre la R-125 et la R-337 à une intersection située plus au nord. Une étude d'opportunité combinant une étude des besoins et des solutions a été réalisée en plus d'une étude d'avant-projet préliminaire afin d'évaluer le scénario qui répond le mieux aux objectifs du projet. Les études réalisées comprennent une évaluation de la circulation et de la sécurité routière dans le secteur (sécurité, fluidité, accessibilité, fonctionnalité, modes actifs, VHR, etc.).
				Citoyen – Ste-Julienne	Suite aux élections provinciales à venir, le projet peut-il être arrêté?	Oui	Chapitre 1 - Présentation de l'initiateur Chapitre 2 - Présentation du projet	Il n'est pas possible de répondre à cette question puisque la réalisation du projet est tributaire de l'obtention d'une autorisation ministérielle.
				M. Thouin – Député de Rousseau	Est favorable aux carrefours giratoires.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Les plans préliminaire du projet prévoient la mise en place de carrefours giratoires.
				M. Thouin – Député de Rousseau	Ne comprend pas pourquoi le projet est maintenant à 4 voies puisqu'à 2 voies présente des avantages d'échéancier.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Les études réalisées comprennent une évaluation de la circulation et de la sécurité routière dans le secteur (sécurité, fluidité, accessibilité, fonctionnalité, modes actifs, VHR, etc.).
				M. Thouin – Député de Rousseau	Mobilité active : aimerait un corridor longeant la route 125. Très heureux de la progression du projet par la Direction générale Laurentides Lanaudière (DGLL) du MTMD.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Des aménagements sont considérés pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts passeront au-dessus du sentier). Toutefois, l'aménagement d'un corridor sous la forme d'une piste cyclable ou multifonctionnelle ne fait pas partie des objectifs du projet.
				Citoyenne – Chertsey	S'inquiète que les ministères (MTMD et MEnv) travaillent en silos et que ça retarde l'avancement du projet	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet	Le projet fait partie de la liste des projets annexée à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures (LACPI). Le MELCCFP mobilisera les personnes nécessaires pour étudier l'étude d'impact avant le 31 décembre 2025, date d'échéance de la Loi.
				Citoyen – St-Alexis	Considère illogique la possibilité d'exproprier des terres agricoles (rattachement contournement) à la place de passer par l'emprise du MTMD bloqué par des espèces vulnérables.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	Le tracé de raccordement de la R-125 à la route projetée au sud de Sainte-Julienne empiète seulement sur une petite portion d'un lot situé en zone agricole protégée. Le projet dans sa forme actuelle ne cause pas l'enclavement ou le morcellement de terres agricoles.
				Citoyen – Ste-Julienne	Demande la possibilité de faire une voie cyclable tout le long de la route 125.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Section 2.3.3 Raison d'être et objectifs du projet	Des aménagements sont considérés pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts sont prévus pour passer au-dessus du sentier). Toutefois, l'aménagement d'un corridor sous la forme d'une piste cyclable ou multifonctionnelle ne fait pas partie des objectifs du projet.
MTMD	Municipalité de Ste-Julienne	2025-04-28	5	DG adjoint de Sainte-Julienne	Scénario 1 (Avant la zone urbanisée de Ste-Julienne, géré par un carrefour giratoire): pourquoi n'utilise-t-on pas le rang du Cordon existant?	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Le rang du Cordon servira pour le maintien de la circulation durant les travaux. L'analyse des scénarios et les justification du choix final se trouvent dans ce chapitre 3.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants	Participants	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénario 1 (Avant la zone urbanisée de Ste-Julienne, géré par un carrefour giratoire): Pourquoi ne pas mettre un feu de circulation dans le Y créé comme à l'intersection 335-337 à Saint-Lin-Laurentides/Sainte-Julienne?	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	La configuration en Y a été étudiée. Elle correspond à une configuration atypique non recommandée pour des raisons de sécurité considérant le milieu environnant, notamment : - Vitesse affichée élevée (90 km/h) - Premiers feux croisés en direction nord depuis Saint-Esprit - Embranchement pouvant porter à confusion pour les usagers en direction nord - Offre une visibilité moindre pour les usagers s'insérant à partir de la R-125
				DG adjoint de Sainte-Julienne	*(suite du commentaire précédent)* Scénario 1(Avant la zone urbanisée de Ste-Julienne, géré par un carrefour giratoire): Ce serait nécessaire pour les commerces situés dans le cul-de-sac créé	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Pour des raisons de sécurité, la configuration en Y n'est pas recommandée. Les aménagements proposés seront réalisés de façon à conserver l'accessibilité des commerces.
				DG adjoint de Sainte-Julienne	Scénario 1(Avant la zone urbanisée de Ste-Julienne, géré par un carrefour giratoire): À qui reviendra la gestion de la nouvelle branche de la route 346? La municipalité a un règlement d'emprunt sur la route actuelle.	Non	-	Les ententes entre le MTMD et les municipalités concernant l'entretien des routes provinciales ne font pas partie du mandat de l'étude d'impact
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénario 1(Avant la zone urbanisée de Ste-Julienne, géré par un carrefour giratoire): Est-ce que le rattachement sud pourrait débuter un peu plus au nord de la ferme Malisson?	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Le scénario de raccordement choisi est celui qui empiète le moins sur les terres agricoles protégées par la CPTAQ.
				Germain Majeau pour Mobilité 125 (Maire de Saint-Esprit)	Scénario 1(Avant la zone urbanisée de Ste-Julienne, géré par un carrefour giratoire): Un carrefour giratoire serait pas mieux qu'un feu de circulation?	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères. Notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'option d'un carrefour giratoire est étudié en fonction de ces critères.
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénario 2A (Limitant les acquisitions, géré par un carrefour giratoire): le BMR vient d'investir et de rénover. J'aime moins ce scénario que le scénario 1	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	L'analyse des scénarios et les justification du choix final se trouvent dans le chapitre 3.
				DG adjoint de Sainte-Julienne	Scénario 2A (Limitant les acquisitions, géré par un carrefour giratoire): Un citoyen a des projets commerciaux pour ses terrains en cours d'analyse.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Idem que précédent
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénario 2B (Limitant les acquisitions, géré par des intersections avec feux de circulation) : préfère un carrefour giratoire à un feu de circulation. préfère encore le scénario 1 à celui-ci.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Idem que précédent
				DG adjoint de Sainte-Julienne	Scénario 2B (Limitant les acquisitions, géré par des intersections avec feux de circulation) : La municipalité a de gros projets de développement immobilier par la 346 en cours et à venir, environ 1000 nouvelles portes, le trafic va augmenter. Est-ce que ce ne serait pas mieux un carrefour giratoire alors ? Est-ce que c'est pris en compte dans les analyses?	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	L'augmentation de la population a été prise en considération dans l'étude des besoins (2024). L'étude tient compte des projections des débits de circulation sur 25 ans. Une analyse de sensibilité a également permis d'évaluer que les concepts proposés (avec feux de circulation ou carrefour giratoire) permettent une réserve de capacité en prévision des développement prévus dans le secteur du rang du Cordon.
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénarios 3 (Corridor existant, sans acquisition d'emprise) et 4 nord (Empiète à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise) : la municipalité n'a pas d'attachement à la Halte Verdure; les aménagements municipaux ont été forcés par la présence d'arrêts de touristes et d'utilisateurs de VHR.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 - maintien des activités récréatives	Le choix de la variante du tracé et du scénario de raccordement a été fait en fonction de minimiser l'impact sur la Halte de verdure et les étangs qui y sont présents. La population locale utilise ces sentiers.
				DG adjoint de Sainte-Julienne	Scénarios 3 (Corridor existant, sans acquisition d'emprise) et 4 nord (Empiète à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise): La municipalité aimerait développer quelque chose sur son terrain, mais est en attente de voir la progression du projet de contournement.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	L'analyse des scénarios et les justification du choix final se trouvent dans le chapitre 3.
					Liens cyclables et mobilité active			
				Commentaire de Mathieu Côté (direction des Projets, MTMD)	*Concernant la présentation des éléments prévus au projet:* Un pont au-dessus de la route a été réfléchi, mais rend l'accès difficile pour les gens à mobilité réduite.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Des aménagements sont considérés pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts sont prévus pour passer au-dessus du sentier).
				Citoyen	Avez-vous reçu le plan de la MRC pour les pistes cyclables, sinon quand en avez-vous besoin? (mentionné par le préfet de Montcalm le 11 avril)	N/A	-	Pas reçu plus d'informations que dans le communiqué - - Communiqué - Sainte-Julienne, le 30 avril 2025 — Dans le cadre de sa volonté de favoriser la mobilité active et de soutenir le développement récréotouristique de la région, la MRC de Montcalm a amorcé une étude de faisabilité pour un projet de piste cyclable qui permettrait de relier plusieurs municipalités et pôles d'attraction sur son territoire.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants	Participants	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
				Citoyen	Autres enjeux : lors de la présentation à Mobilité 125 le 11 avril dernier, il a été soulevé que ce n'est plus un projet à 2 voies, mais à 4 voies	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Justification d'une route à 4 voies : il y a un enjeu de sécurité : on doit pouvoir permettre des manœuvres de dépassement + enjeu de fluidité à long terme avec le développement des municipalités. Un gabarit à 2 voies de circulation de la route de contournement (R-125 projetée) entre le rang du Cordon et la R-125 existante au nord a été abandonné pour les raisons suivantes : - Gabarit insuffisant en regard des débits projetés - Le doublement permet de sécuriser ce secteur ainsi que les secteurs limitrophes. Il est attendu que les gens risquent moins les dépassements à contresens (risques de face-à-face) s'ils anticipent qu'une zone de dépassement de véhicules lents est présente en aval. - Le profil prévoit une pente ascendante abrupte et soutenue en direction nord. L'aménagement d'une voie de dépassement en direction nord permettra le dépassement des véhicules lourds.
				Citoyen	Est-ce que la modification du projet à 4 voies nécessite de refaire les études?	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Les études en cours sont réalisées considérant un gabarit à 4 voies de circulation.
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	On aimerait conserver les passages, si possible	Oui	Chapitre 3 - Description du projet	Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts sont prévus pour passer au-dessus du sentier).
				Citoyen	Il faut garder en tête l'exemple du parachèvement de l'A19 où le Ministère a été obligé de les conserver (les liens cyclables).	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 3 - Description du projet	Idem que précédent
				DG adjoint de Sainte-Julienne	On a une problématique, circulation de VHR dans les rues municipales, les gens se stationnent à la Halte de verdure	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 - maintien des activités récréatives	Le stationnement incitatif de la Halte de verdure sera perdu ainsi que les sentiers locaux qui passent actuellement dans l'emprise du MTMD à l'emplacement de la route projetée. Les usagers de VHR devront utiliser un autre stationnement incitatif. Il semble y en avoir un près de l'école Havre-Jeunesse.
				DG adjoint de Sainte-Julienne	On pourrait avoir un stationnement incitatif?	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 - maintien des activités récréatives	Le stationnement incitatif de la Halte de verdure sera perdu ainsi que les sentiers locaux qui passe actuellement dans l'emprise du MTMD à l'emplacement de la route projetée. Les usagers de VHR devront utiliser un autre stationnement incitatif. Il semble y en avoir un près de l'école Havre-Jeunesse. La mise en place d'un stationnement incitatif pour les usagers des VHR ne fait pas partie du projet selon les plans préliminaires.
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Qu'arrive-t-il si la CPTAQ refuse le projet?	Oui	Chapitre 3 - Présentation du projet	Le scénario de raccordement choisi est celui qui empiète le moins sur les terres agricoles protégées par la CPTAQ.
				Germain Majeau (Maire de Saint-Esprit pour Mobilité 125)	Suggère de demander une audience à la CPTAQ	Oui	Chapitre 3 - Présentation du projet	Idem que précédent
MTMD	Fédérations de VHR concernée	2025-05-21	2	Agente de liaison, FCMQ Agente de liaison FQCQ	Les représentants des fédérations espèrent que le MTMD trouvera une solution aux sentiers passant dans l'emprise du Ministère requise pour le projet et mentionnent que le scénario du rattachement sud qui leur est le moins favorable est le scénario 1. Le plus grand enjeu qui est causé par le scénario 1 est la traverse pour se rendre au stationnement du commerce Pinard Moto au 1193, route 125 à Sainte-Julienne. À noter qu'il y a également une station-service avec restaurants à côté du Pinard Moto	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 - Maintien des activités récréatives	Plusieurs sentiers récréatifs parcourent le territoire. Le tracé des pistes de motoneige et véhicules tout-terrain (VTT) devra être modifié afin de permettre la continuité du trajet et la sécurité des utilisateurs de véhicules récréatifs. Le projet permettra aussi d'assurer la continuité des réseaux actifs entre les différents secteurs. Néanmoins, les sentiers d'accès au réseau principal seront touchés. Il s'agit de pertes inévitables situées dans le boisé de l'emprise du MTMD.
				Agente de liaison FQCQ	L'obtention de nouveaux droits de passage chez les agriculteurs, pour suivre ladite déviation, sera très problématique. Il a fait la remarque que le projet de 2022 prévoyait l'espace pour les sentiers VHR.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 - Maintien des activités récréatives	Plusieurs sentiers récréatifs parcourent le territoire. Le tracé des pistes de VHR devra être modifié afin de permettre la continuité du trajet et la sécurité des utilisateurs de véhicules récréatifs. Néanmoins, les sentiers d'accès au réseau principal seront touchés. Il s'agit de pertes inévitables situées dans le boisé de l'emprise du MTMD. Un gabarit à 2 voies de circulation de la route de contournement (R-125 projetée) entre le rang du Cordon et la route 125 existante au nord a été abandonné pour les raisons suivantes : - Gabarit insuffisant en regard des débits projetés - Le doublement permet de sécuriser ce secteur ainsi que les secteurs limitrophes. Il est attendu que les gens risquent moins les dépassements à contresens (risques de face-à-face) s'ils anticipent qu'une zone de dépassement de véhicules lents est présente en aval. - Le profil prévoit une pente ascendante abrupte et soutenue en direction nord. L'aménagement d'une voie de dépassement en direction nord permettra le dépassement des véhicules lourds. L'espace disponible considérant un aménagement à 2 voies de circulation par direction ne laisse pas l'espace suffisant à la conservation des sentiers de VHR actuels.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants	Participants	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
				Agente de liaison, FCMQ	Aimerait que la conception analyse la possibilité d'avoir un accotement plus large sur la portion de la nouvelle route 125 pour les VHR ou, à défaut de circuler sur l'accotement, avoir la possibilité d'aménager un sentier à la berge de l'emprise. Elle a demandé l'échéancier des travaux.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 3 - Description du projet - Section 3.4 Calendrier de réalisation	L'espace disponible considérant un aménagement à 2 voies de circulation par direction ne laisse pas l'espace suffisant à la conservation des sentiers de VHR actuels.
MTMD	Présentation à la Conférence Administrative Régionale de Lanaudière qui comprend les directeurs généraux des MRC ainsi que les représentants de chaque ministère	2025-06-04		Séance d'information - aucun enjeu n'ont été soulevés	-	-	-	-
MTMD	Présentation à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm et à laquelle le maire de Sainte-Julienne est invité	2025-06-09		Séance d'information - aucun enjeu n'ont été soulevés	-	-	-	-
MTMD	Consultation ciblée Volet agriculture-rencontre des propriétaires des lots 2 538 459, 2 538 457, 4 499 810, 2 538 455, 2 538 456, 2 538 454 et 2 538 461	2025-06-16	8	UPA	Scénario 1: L'UPA indique que malgré l'impact sur le territoire agricole, le scénario 1 représente tout de même une amélioration importante par rapport au projet initial de prolongement de l'Autoroute 25. L'UPA se questionne sur le maintien des accès aux terres agricoles résiduelles et sur la circulation de la machinerie agricole dans les nouveaux aménagements. L'accès devra être maintenu pour l'ensemble des terres agricoles touchées.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 Préservation des activités agricoles	Le scénario de raccordement choisi est celui qui empiète le moins sur les terres agricoles protégées par la CPTAQ.
				MTMD	Scénario 1: Le mandataire du MTMD mentionne que l'aménagement de chemins d'accès semble envisageable	Oui	Chapitres 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 Préservation des activités agricoles	Idem que précédent
				UPA	Scénario 1: L'UPA indique que malgré qu'ils soient réceptif à l'implantation des aménagements du scénario, des demandes devront être formulées à la CPTAQ concernant le territoire agricole protégé.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet - section 2.1 Cadre légal	Idem que précédent
				Entreprise Malisson	Scénario 1: Les représentants des entreprises Malisson mentionnent que malgré la perte d'une partie des terres agricoles qu'ils exploitent, si les accès sont maintenus, ceux-ci pourront continuer à opérer sans problématiques majeures à leurs opérations.	Oui	Chapitres 3 - Description du projet et 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 Préservation des activités agricoles	Idem que précédent
				Entreprise Malisson	Scénario 1: Les représentants des entreprises Malisson se disent tout de même inquiets du maintien d'une vitesse élevée (90 km/h) devant leur propriété. La vitesse élevée représente, selon eux, un enjeu de sécurité pour la traversée de la route 125 et les manœuvres d'accès.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP)	La R-125 est une route régionale principalement destinée à assurer une circulation fluide et à assurer une desserte efficace des agglomérations secondaires. En-dehors des milieux urbains et en l'absence de contrainte particulière, il est généralement recommandé de conserver la vitesse affichée de la route, soit de 90 km/h.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants	Participants	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénario 1: M. Charron se dit préoccupé par la présence d'un feu de circulation sur le tracé proposé. Celui-ci considère qu'un carrefour giratoire serait mieux adapté puisqu'il permettrait de réduire la vitesse et augmenter la fluidité. M. Charron est d'avis que ce scénario représente mieux un contournement de Sainte-Julienne.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 3 de l'EIE - Description du projet - Section 3.2 - Sélection de variante	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères. Notamment, la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans.
				Germain Majeau (Maire de Saint-Esprit pour Mobilité 125)	Scénario 1: M. Majeau se dit aussi préoccupé par la présence d'un feu de circulation sur le tracé proposé. Lui aussi souhaiterait voir l'ajout d'un carrefour giratoire à cet endroit. M. Majeau est d'avis que ce scénario représente mieux un contournement de Sainte-Julienne.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 3 de l'EIE - Description du projet - Section 3.2 - Sélection de variante	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères. Notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans.
				Citoyen	Scénario 1: il indique ne pas être en faveur de la réalisation du scénario 1 malgré le fait qu'il se dise peu impacté par celui-ci.	Oui	Chapitre 3 de l'EIE - Description du projet - Section 3.2 - Sélection de variante	Idem que précédent
				Agriculteurs et UPA	Scénarios 2A et Les agriculteurs et l'UPA sont d'avis que les scénarios 2A et 2B sont préférables au scénario 1 considérant l'impact moindre sur le territoire agricole protégé	Oui	Idem que précédent	Idem que précédent
MTMD	Consultation ciblée Volet commercial-rencontre des propriétaires des lots 4 080 696, 4 080 694, 4 080 693, 4 080 492, 4 080 696, 4 080 694 et 4 080 693	2025-06-16	6	BMR Harry Rivest et Fils	Scénario 1: Le propriétaire se questionne sur les impacts du contournement complet de Sainte-Julienne. Le scénario 1 aura pour effet de réduire le nombre de passants devant son commerce. Il considère difficile de se prononcer sur les impacts économiques qui en découleraient.	Oui	Chapitres 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique	Une étude économique a été réalisée dans le cadre de l'ÉIE.
				Métro Plus Beaulieu Sainte-Julienne	Scénario 1: Le propriétaire mentionne que l'accès au lot 4 080 696 sera important afin de permettre le développement de ce terrain à vocation commerciale dans le futur. Il est d'avis que le contournement complet de Sainte-Julienne aura des impacts négligeables sur sa clientèle actuelle.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique	Selon les plans actuels, le raccordement à la route de contournement projetée passe sur le lot 4 080 696. L'accès est préservé mais le lot est divisé en deux sections.
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénario 1: M. Charron se dit préoccupé par la présence d'un feu de circulation sur le tracé proposé. Celui-ci considère qu'un carrefour giratoire serait mieux adapté puisqu'il permettrait de réduire la vitesse et augmenter la fluidité. L'accessibilité au noyau villageois serait également facilitée. M. Charron est d'avis que ce scénario représente mieux un contournement de Sainte-Julienne, mais se questionne de l'impact sur les commerces à l'intérieur de Sainte-Julienne.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	La section 3.2 du chapitre 3 présente la sélection de variante du projet. Une étude économique a été réalisée dans le cadre de l'ÉIE.
				Germain Majeau (Maire de Saint-Esprit pour Mobilité 125)	Scénario 1: M. Majeau se dit aussi préoccupé par la présence d'un feu de circulation sur le tracé proposé. Lui aussi souhaiterait voir l'ajout d'un carrefour giratoire à cet endroit. M. Majeau est d'avis que ce scénario représente mieux un contournement de Sainte-Julienne.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères., notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants	Participants	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
				BMR Harry Rivest et Fils	Scénario 2A: Le propriétaire mentionne que tout empiètement sur l'aire d'entreposage de l'entreprise implique une relocalisation selon un ratio 1:1 afin de ne pas affecter les opérations de l'entreprise. Il mentionne que pour le moment, aucune autre aire d'entreposage n'est disponible pour relocaliser les matériaux présents dans l'aire d'entreposage affectée par le scénario. Il indique que l'achat d'un terrain à proximité pourrait être étudié pour relocaliser les matériaux de l'aire d'entreposage affectée par ce scénario. Cependant, il mentionne que la valeur des terrains commerciaux dans le secteur connait une croissance importante et que ses voisins ont déjà refusé de vendre leur terrain. Il se questionne sur la valeur des compensations monétaires en cas d'expropriation ainsi que la méthode d'expropriation (totale ou partielle). Il ne se montre pas en défaveur d'une relocalisation de l'aire d'entreposage. Néanmoins, il sera nécessaire pour l'entreprise de relocaliser l'aire d'entreposage affectée pour maintenir ses opérations.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique	La section 3.2 du chapitre 3 présente la sélection de variante du projet. Une étude économique a été réalisée dans le cadre de l'ÉIE.
				Métro Plus Beaulieu Sainte-Julienne	Scénario 2A: Le propriétaire mentionne que ce scénario impacte grandement le lot 4 080 696 ce qui limitera tout développement commercial.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique	Idem que précédent
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénario 2A: M. Charron se dit préoccupé par l'augmentation de la limite de vitesse à l'intérieur de la ville de Sainte-Julienne. Selon lui, l'augmentation de la limite de vitesse compliquera les accès aux commerces.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	L'ancienne R-125 passant dans le village de Sainte-Julienne sera requalifiée en chemin de juridiction municipale et la détermination de la vitesse sera du ressort de la municipalité.
				Germain Majeau (Maire de Saint-Esprit pour Mobilité 125)	Scénario 2A: M. Majeau se dit aussi concerné par l'augmentation de la limite de vitesse. Il indique qu'avant tout, le projet doit augmenter la fluidité et réduire la congestion. M. Majeau souhaiterait voir le carrefour giratoire déplacé dans les emprises du Ministère afin de limiter les impacts sur le lot détenu par le Métro Plus.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet - Section 3.2 Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	L'ancienne R-125 passant dans le village de Sainte-Julienne sera requalifiée en chemin de juridiction municipale et la détermination de la vitesse sera du ressort de la municipalité.
				BMR Harry Rivest et Fils	Scénario 2B: Le propriétaire mentionne que les mêmes observations par rapport à l'aire d'entreposage du scénario 2A s'appliquent au scénario 2B. Il se questionne sur l'efficacité des feux de circulation par rapport au carrefour giratoire.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet - Section 3.2 Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans.
				Métro Plus Beaulieu Sainte-Julienne	Scénario 2B: Le propriétaire mentionne que ce scénario est plus intéressant que le scénario 2A puisqu'il offre des possibilités d'accès au lot 4 080 696 à partir de la R-125. Il mentionne que le scénario 2B est préférable au scénario 2A puisqu'il impacte moins le lot 4 080 696. Il se dit préoccupé par le cheminement est-ouest dans ce scénario. Il trouve le cheminement au travers de plusieurs intersections avec feux de circulation peu intuitif.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet - Section 3.2 Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	Idem que précédent
				Jean-Pierre Charron (Maire de Sainte-Julienne)	Scénario 2B: M. Charron se dit préoccupé par l'ajout d'autant de feux de circulation. Il se questionne sur la performance de ce scénario par rapport au scénario 2A.	Oui	Idem que précédent	Idem que précédent
				Germain Majeau (Maire de Saint-Esprit pour Mobilité 125)	Scénario 2B: M. Majeau se dit préoccupé par l'ajout d'autant de feux de circulation. Il se questionne sur la performance de ce scénario par rapport au scénario 2A.	Oui	Idem que précédent	Idem que précédent

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants	Participants	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
MTMD	Consultation ciblée rencontre du propriétaire, promoteur immobilier, **lot 4 081 441**	2025-06-19	2 participants	Construction Asselin et frères - Gestion ABMR inc.	Commentaires relatifs aux scénarios 3 et 4 (raccordement nord - proximité de la Halte de verdure) : - Le propriétaire mentionne que le lot est prévu être subdivisé en 21 terrains + 1 terrain où il y a présence d'un milieu humide. - Le propriétaire mentionne que l'accès aux terrains est prévu par la rue Doré. - Le propriétaire mentionne que la Halte de verdure est considérée attractive pour son projet de développement immobilier. Le propriétaire mentionne qu'un arpenteur-géomètre a terminé le lotissement des 22 terrains à développer. - Le propriétaire mentionne qu'il est présentement en appel d'offres pour l'ingénierie des infrastructures municipales et qu'il s'agit de la dernière étape avant la réception du permis par la Ville de Sainte-Julienne. - Le propriétaire mentionne que son projet de développement immobilier est prévu débuter en 2026. - Le propriétaire mentionne que le scénario 4 implique l'acquisition complète de son terrain puisque la superficie résiduelle ne serait plus exploitable pour un développement	Oui	Chapitre 3 - Description du projet - Section 3.2 Sélection de variante Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique	La section 3.2 du chapitre 3 présente la sélection de variante du projet. Une étude économique a été réalisée dans le cadre de l'ÉIE.
MTMD	Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Montcalm	6/25/2025 (Par Googlemeet)	7	Commentaires MRC de Montcalm	Il est demandé si le MTMD a anticipé de la congestion routière au nord et au sud du contournement.	Oui	Étude des solutions	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Il n'est pas attendu que le contournement de Sainte-Julienne provoque des ralentissements sur d'autres axes puisque, entre autres, les débits de circulation passant par le noyau urbain de Sainte-Julienne se divisent entre la route 125 et la route 337 à une intersection située plus au nord. Des améliorations sur la R-125 au nord du contournement de Sainte-Julienne, dont à cette intersection, sont en planification dans le Plan d'intervention de la route 125 à Saint-Esprit et Sainte-Julienne.
				MRC de Montcalm	S'inquiète de l'efficacité de l'ajout de feux de circulation avec le scénario 2B.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP)	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans.
				MRC de Montcalm	S'inquiète de l'impact sur les pistes VHR. Demande au MTMD de rencontrer les clubs régionaux concernés.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 - Maintien des activités récréatives	Plusieurs sentiers récréatifs parcourent le territoire. Le tracé des pistes de motoneige et véhicules tout-terrain (VTT) devra être modifié afin de permettre la continuité du trajet et la sécurité des utilisateurs de véhicules récréatifs. Le projet permettra aussi d'assurer la continuité des réseaux actifs entre les différents secteurs. Néanmoins, les sentiers d'accès au réseau principal seront touchés. Il s'agit de pertes inévitables situées dans le boisé de l'emprise du MTMD. Les représentants de la FCMQ et de la FQCQ ont été rencontrés.
				MRC de Montcalm	S'inquiète que les consultations publiques soient prématurées puisque la conception du projet n'est pas finalisée.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet	Les consultations servent à optimiser les projets et doivent être faites le plus tôt possible dans le processus d'évaluation environnementale des projets.
				MRC de Montcalm	Mentionne que la priorité est à la sécurité des gens, mais avec le moins d'impacts possibles.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	Il est possible de consulter l'ensemble des raisons d'être et objectifs du projet à la section 2.3.3 du rapport d'ÉIE. Le chapitre 5 présente l'analyse des impacts sur les enjeux et le chapitre 6 détaille les impacts anticipés sur les CVE en plus des mesures de mitigations pouvant être mises en place.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants	Participants	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
				Citoyens	Réitèrent qu'ils ne veulent pas de cul-de-sac au sud afin de ne pas impacter les commerces. Préfèrent un carrefour giratoire. Ils veulent que la solution choisie facilite l'accès au noyau urbain.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans.
				Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	Rappelle que la mission de la CCI est de veiller aux intérêts des entrepreneurs de la MRC de Montcalm.	N/A	-	-
				Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	S'inquiète de l'organisation des consultations publiques du Ministère ainsi que du taux de participation au questionnaire en ligne.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet	L'ensemble de la démarche de consultation publique est détaillé à la section 2.4.
MTMD	Municipalité de Sainte-Julienne	8/7/2025 à l'HDV de Sainte-Julienne	7		Quel type de passage piétons prévu : beaucoup d'enfants proviennent des quartiers résidentiels à proximité.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts permettront de passer au-dessus du sentier).
					Doute de l'efficacité d'un feu de circulation au scénario sud 1 : préférence à un carrefour giratoire.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans.
					Doute de l'efficacité d'un feu de circulation au nord : préférence à un carrefour giratoire.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet	Idem que précédent
					Inquiétude soulevée face à l'impact au niveau du climat sonore	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 - Qualité de vie Chapitre 9 Surveillance, suivi et mesures d'urgence	Le climat sonore et les vibrations sont une des composantes valorisées de l'environnement qui sont abordées dans l'enjeu 4. Une étude sectorielle a aussi été réalisée : Étude acoustique, disponible à l'annexe G.
MTMD	MAPAQ et MELCC	2/9/2025 Par Teams	9	MAPAQ	Mentionne que l'opinion et l'analyse du MAPAQ sont complètement séparées de celles de la CPTAQ. Elle croit que si d'autres options existent, la CPTAQ n'autorisera pas l'option 1. Elle mentionne que la durabilité future du projet n'est pas un critère analysé par le MAPAQ. Elle souligne que le mandat de la CPTAQ est de protéger les terres et activités	Oui	Chapitre 2 Présentation du projet Section 2.1 Cadre légal	Le projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne n'empiète que sur une petite portion d'un lot en zone agricole protégée. La réalisation du projet ne cause pas la perte d'érablières exploitées ni l'enclavement de terres agricoles.

Tableau E. **Séance d'information et de consultation publique menée par le MTMD**
15 juillet 2025, 19h, salle Michel-Grégoire à Sainte-Julienne

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants		Participants	Préoccupations / Enjeux (Période de questions)	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Thèmes abordés	Commentaires Alliance Lanaudière
MTMD / Alliance Lanaudière	Consultation publique	2025-07-15	Environ 225 personnes (Étaient aussi présents dans la salle, M. Louis-Charles Thouin, député de Rousseau et des représentants de Plume Libre Montcalm)	1	M. Germain Majeau, maire de Saint-Esprit, porte-parole de Mobilité 125 et propriétaire agricole	Mentionne qu'il serait préférable d'avoir un carrefour giratoire [comme premier mode de gestion d'intersection] au sud du noyau urbain. Les terres agricoles sont le garde-manger de la population. Se montre ouvert à ce qu'une route les traverse, si cela permet de sauver des vies et que c'est pour améliorer la sécurité des usagers de la route, mais précise qu'on est capable de s'en dispenser, surtout en considération de la réalisation ultérieure de la phase 3 du projet. Suggère pour cette étape, d'étudier un 4e scénario, avec un raccordement sud évitant les terres agricoles et un carrefour giratoire directement sur le rang du Cordon. Parle d'investissements et de planification à long terme. Mentionne la bonne collaboration du Ministère avec le palier municipal.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP)	- Géométrie (4e scénario) - Mode de gestion d'intersection (carrefours giratoires) - Mode de gestion d'intersection (critères de sélection) - Terres agricoles - Développement durable : pérennité et planification - Sécurité routière - Expropriations - Développement durable : partenariat et coopération intergouvernementale - Financement public - Consultation publique et acceptabilité sociale - Mobilisation publique - Crédibilité de l'initiateur	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet.
				2	M. Jean-Pierre Charron, maire de Sainte-Julienne, fondateur de Mobilité 125	Mentionne sa préférence pour les carrefours giratoires maintes fois réitérée auprès du Ministère. Préfère éviter les terres agricoles. Suggère d'étudier l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la R-125 au coin du rang du Cordon, sur les terrains vacants. Évoque, par l'entreprise de Mobilité 125, qu'ils tiennent à faire ça pour la sécurité des gens. Il avertit qu'il ne faut pas attendre un accident grave dans le noyau villageois avec un camion de combustible sur la route 125 actuelle pour que le contournement se réalise.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP)	- Congestion - Sécurité (débordement des enjeux de sécurité sur des routes alternatives) - Consultation - Représentation municipale - Mode de gestion d'intersection - Terres agricoles - Mode de gestion d'intersection (carrefours giratoires) - Sécurité routière - Réfection	Idem que précédent
				3	Monsieur, résident de Saint-Esprit	Mentionne subir les refoulements de la congestion routière de la route 125 jusqu'à sa résidence, ainsi que la vitesse excessive des conducteurs. S'inquiète de l'implication politique pour l'avenir du projet. Se demande, en vue d'un changement de gouvernement aux prochaines élections provinciales, ou en cas de nouvelles découvertes, si le projet pourrait encore être reporté.	Oui	Chapitre 3 Description du projet Section 3.4: Calendrier de réalisation Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation.	- Congestion - Vitesse excessive - Influence politique - Planification - Viabilité du projet - Objectifs	Le projet actuel ne porte que sur le contournement du noyau urbain de Saint-Julienne. L'enjeu de sécurité est tout de même traité à l'enjeu 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation. D'autres projets d'aménagements de la R-125 afin d'en augmenter la sécurité des usagers sont à venir.
				4	Madame, résidente de Sainte-Julienne	Demande si le projet de contournement va déplacer la congestion actuelle rencontrée à Sainte-Julienne et créer de la congestion à Rawdon.	Oui	Étude des solutions	- Congestion (secteurs connexes) - Planification (plan d'interventions de la R-125)	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Il n'est pas attendu que le contournement de Sainte-Julienne provoque des ralentissements sur d'autres axes puisque, entre autres, les débits de circulation passant par le noyau urbain de Sainte-Julienne se divisent entre la R-125 et la R-337 à une intersection située plus au nord. Des améliorations sur la R-125 au nord du contournement de Sainte-Julienne, dont à cette intersection, sont en planification dans le Plan d'intervention de la route 125 à Saint-Esprit et Sainte-Julienne.
				5	Monsieur, résident de Saint-Esprit	Mentionne parler au nom de 75 personnes âgées, tout comme lui. Indique qu'il y a de gros risques d'accidents à sortir de la rue du domaine Dufour pour accéder à la route 125. Souhaiterait connaître le nombre d'accidents de la route, surtout vis-à-vis l'entreprise Remorques 125 [à Saint-Esprit]. Mentionne qu'il y a eu deux accidents mortels dans le secteur et que le Ministère a installé une glissière sur le bord de la route. Aimerait savoir en quoi l'ajout d'une glissière, qui protège les automobilistes qui vont trop vite de prendre le champ, contribue à l'amélioration de la sécurité des autres usagers de la route 125.	Oui	Étude des solutions	- Sécurité routière - Sécurité des modes actifs - Vitesse excessive - Projets connexes (St-Esprit)	Des améliorations sur la R-125 au sud du contournement de Sainte-Julienne sont en planification dans le Plan d'intervention de la route 125 à Saint-Esprit et Sainte-Julienne.
				6	Monsieur, co-propriétaire de la pépinière DS à Sainte-Julienne	Mentionne la prévision de cul-de-sac créés sur la route 125 actuelle. S'inquiète de la perte de clientèle pour son commerce, qui comme d'autres se sont établis là depuis plusieurs années, si la circulation ne passe plus devant son commerce. Demande s'il serait possible que les gens aient les deux choix, incluant celui de continuer sur la 125 existante.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique	- Accès aux commerces - Sécurité des modes actifs - Géométrie et désaffectation - Accès routiers - Qualité de vie - Sécurité des modes actifs - Types de véhicules (camions) - Circulation locale	L'accessibilité des commerces est conservée malgré la création d'un cul-de-sac pour les scénarios 1 et 3.
				7	Madame, résidente de Sainte-Julienne	Mentionne que le tracé présenté passerait derrière sa résidence. Que la p	Oui	Étude des solutions Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée - Enjeu no 5 Maintien des activités récréatives - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	- Qualité de vie des citoyens - Protection du boisé de proximité - Qualité de vie des citoyens - Aménagement de pistes cyclables - Sécurisation des feux de circulation - Sécurité transports actifs (Rang du Cordon) - Synchronisation des lumières - Aménagement de traverses cyclables et piétonnes sécuritaires - Feux de circulation vs congestion - Aménagements connexes	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Des travaux ont été réalisés dans les dernières années afin d'améliorer temporairement la sécurité et la fluidité des déplacements à l'intersection des routes 125, 337 et du rang du Cordon.
				8	Madame, Sainte-Julienne	Mentionne que les arbres sont la vie. Le tracé qui passerait dans la forêt l'affecte profondément. S'inquiète des pertes globales de couvert forestier (augmentation des feux de forêts). Demande s'il y aurait une solution qui évite de couper les arbres.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 - Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée	- Protection de la forêt - Lutte contre les changements climatiques - Alternatives de corridors - Approche "éviter, minimiser-compenser" - Analyse multicritère - Coupe d'arbres	Des mesures de compensation devront être mises en place pour la perte de milieux naturels.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants		Participants	Préoccupations / Enjeux (Période de questions)	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Thèmes abordés	Commentaires Alliance Lanaudière
				9	Résidente de Sainte-Julienne, porte-parole du mouvement Sauvons la forêt du prolongement de la 25!	Mentionne être déçue que le ministère des Transports ait refusé sa demande de rencontre. Attend deux choses de la séance : 1-) les problématiques de sécurité sur la R-125 entre Saint-Esprit et Sainte-Juliette; se demande s'il y a un problème de sécurité sur la route 125, pourquoi il n'y a pas eu de changements plus tôt; et 2-) la perte du boisé pour les citoyens; affirme que si le contournement est pour faire perdre la forêt (ses sentiers et milieux naturels), alors « on en veut pas ». Mentionne avoir regardé les études du Ministère [celles qui concernaient le projet d'autoroute] et que le contournement engendrera des bruits au-dessus de 55 décibels. Demande que le projet de contournement soit remplacé par des modifications apportées à la route 125 actuelle. Suggère l'ajout de radar de vitesse et demande une solution durable à long terme.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée - Enjeu no 5 Maintien des activités récréatives - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	- Consultation - Sécurité routière - Vitesse excessive - Protection de la forêt - Protection d'un boisé de proximité (nature et activités récréatives) - Interventions alternatives - Accroissement de l'achalandage des voitures - Vitesse - Durabilité - Consultations - Sécurité - Alternatives de corridors - Analyse multicritère (tracés et mode de gestion d'intersection) - Croissance des débits de circulation - Fluidité - Vitesse excessive - Modes de gestion d'intersection (giratoire) - Critères de conception - Minimisation des impacts sur l'environnement - Impacts résiduels inévitables sur la forêt et les milieux humides	La solution d'améliorer la R-125 existante ne permettrait pas d'éliminer les enjeux de sécurité et d'accessibilité connus dans le noyau villageois en raison des débits de circulation anticipés et des contraintes du milieu (emprises, milieu bâti, etc.).
				10	Résidente et conseillère municipale de Chertsey	Félicite le Ministère pour le changement p/r au projet de prolongement de l'autoroute. Se questionne sur la sécurité et la fluidité de la route si le secteur passe d'une voie par direction à Saint-Esprit, à deux voies à Sainte-Julienne, puis revient à une voie au nord de Sainte-Julienne. Mentionne que le projet se fera dans des milieux humides et qu'il va effectivement détruire des forêts. Qu'il y a aussi une école et une garderie à proximité du tracé. Mentionne que le projet pourrait passer sur des terres agricoles, alors qu'il n'en reste plus beaucoup. Préfère le remplacement du projet de contournement par l'amélioration de la route 125 actuelle. Suggère d'envisager ajouter une 3e voie dynamique pour permettre la modification du sens de circulation sur cette voie en fonction des conditions des heures de pointe du trafic.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - La majorité des enjeux traités	- Alternatives de corridor - Évitement de milieux naturels - Vitesses excessives - Nombre de voies - Sécurité - Protection de la forêt - Climat sonore - Croissance de la circulation - Sécurité sans contournement - Géométrie - Gestion active des voies	Un des objectifs du projet est de rendre plus conviviaux et sécuritaires les déplacements de tous les usagers à l'intérieur du noyau villageois de Sainte-Julienne par la réduction des débits de transit véhiculaires et d'y améliorer la qualité de vie des citoyens. Un gabarit à 4 voies de circulation de la route de contournement (R-125 projetée) entre le rang du Cordon et la route 125 existante au nord a justement été recommandé pour des raisons de sécurité : - Gabarit à deux voies insuffisant en regard des débits projetés - Le doublement permet de sécuriser ce secteur ainsi que les secteurs limitrophes. Il est attendu que les gens risquent moins les dépassements à contresens (risque de face-à-face) s'ils anticipent qu'une zone de dépassement de véhicules lents est présente en aval. - Le profil prévoit une pente ascendante abrupte et soutenue en direction nord. L'aménagement d'une voie de dépassement en direction nord permettra le dépassement des véhicules lourds.
				11	Monsieur, résident de Sainte-Julienne	Se demande si un décret gouvernemental sera appliqué par le gouvernement élu, même si des études environnementales sont en défaveur du projet.	Oui	Chapitre 2 Présentation du projet Section 2.1 Cadre légal Chapitre 3 - Description du projet	- Autorisation gouvernementale - Politique - Protection de l'environnement - Consultation	La section 3.4 présente un calendrier de réalisation.
				12	Monsieur, résident de Saint-Alexis	Mentionne être un camionneur. Espère qu'en cas de réalisation de carrefour giratoire, que ce dernier ne soit pas comme celui à Saint-Jacques (R-158/R-341) qu'il qualifie de trop petit et ne pas être sécuritaire à la circulation de camions de 53 pieds.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 3 Description du projet	- Géométrie - Configuration des carrefours giratoires (en fonction des camions) - Conception	La voie de contournement a été planifiée pour assurer la cohabitation de tous ses usagers Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions lourds, véhicules agricoles, vélos, piétons, VHR) lors de la l'élaboration des solutions. Des liens actifs et des accès aux terres agricoles sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.
				13	Madame, résidente de Sainte-Julienne	Réside au nord de Sainte-Julienne. S'inquiète de la congestion routière à la fourche de la R-125 et R-337 dû à la grosse croissance de développement immobilier que le réseau routier n'est pas capable de le supporter. Souhaiterait que les développements et la circulation routière, ne soient pas planifiés au détriment des résidents actuels.	Oui	Étude des solutions	- Prise en compte des résidents actuels - Planification et développement du territoire	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Il n'est pas attendu que le contournement de Sainte-Julienne provoque des ralentissements sur d'autres axes puisque, entre autres, les débits de circulation passant par le noyau urbain de Sainte-Julienne se divisent entre la R-125 et la R-337 à une intersection située plus au nord. Des améliorations sur la R-125 au nord du contournement de Sainte-Julienne, dont à cette intersection, sont en planification dans le Plan d'intervention de la route 125 à Saint-Esprit et Sainte-Julienne.
				14	Monsieur	N'est pas favorable aux feux de circulation, considère qu'ils créent de la congestion routière. Donne en exemple les carrefours giratoires de la route 117 à Saint-Jovite, qu'il considère bien fonctionnels.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP)	- Mode de gestion d'intersection - Planification (long terme) - Conception	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipées est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants		Participants	Préoccupations / Enjeux (Période de questions)	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Thèmes abordés	Commentaires Alliance Lanaudière
				15	Monsieur, Conseil régional de l'environnement – Lanaudière	Trouve que la période de consultation du 15 juillet au 3 août est trop courte, et demande s'il est possible de l'étendre jusqu'à la mi-septembre. Voudrait connaître la procédure du BAPE à venir. Entend ce soir que la solution retenue, est plus de routes. Mentionne que plus de routes, signifie plus de capacité routière et plus de trafic induit. Demande s'il s'agit de la seule solution et si la possibilité d'ajouter du transport collectif a été étudiée à la place d'ajouter une route. Est d'accord sur la question la sécurité que c'est dangereux sur la R-125 et suggère de penser aussi à y réduire la vitesse. Indique que le CRE collabore avec des experts universitaires. Veut savoir s'il est possible de déposer un mémoire.	Oui	Étude des solutions	- Consultation - Trafic induit - Transport collectif - Déplacement durable - Consultation - Planification - PAEEIE - Mandat du BAPE - Décret	L'offre en transport collectif ne fait pas l'objet des analyses. Toutefois, l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des déplacements fait partie des objectifs du projet visant à favoriser l'offre en transport collectif. La R-125 est une route régionale principalement destinée à assurer une circulation fluide et à assurer une desserte efficace des agglomérations secondaires. En dehors des milieux urbains et en l'absence de contraintes particulières il est généralement recommandé de conserver la vitesse affichée de la route, soit de 90 km/h. En milieu urbain et périurbain, une réduction de la vitesse affichée est évaluée.
				16	Madame, résidente du domaine du Lac-Sainte-Julienne, à Sainte-Julienne	Mentionne être une personne âgée. Elle aime marcher quotidiennement dans la forêt. Mentionne les bénéfices de la nature, des interactions sociales et de santé humaine que lui apporte le boisé. S'est installée à Sainte-Julienne il y a plusieurs années, pour la qualité de vie qu'offrait la région. Elle avertit vouloir vendre sa maison si la forêt était détruite. Elle aimerait que le projet tienne compte de la crise climatique.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée Enjeu no 8 - Atteinte de la carboneutralité	- Protection des forêts - Santé humaine - Qualité de vie - Lutte contre les changements climatiques	Des portions de boisés pourront être conservées au nord et au sud du projet, ainsi que certains sentiers dans le secteur de la Halte de verdure. Le maintien de la qualité de vie fait partie des enjeux ciblés du rapport d'ÉIE de même que la carboneutralité du projet et les changements climatiques.
				17	Monsieur, résident sur le chemin du Gouvernement à Sainte-Julienne	Subit les vitesses excessives des gens qui cherchent à contourner la congestion de la R-125 et les dangers pour ses enfants. S'inquiète que l'ajout d'un feu de circulation au nord du noyau urbain y crée de la congestion routière que les usagers voudront éviter en passant par des routes alternatives et que la congestion soit redirigée ailleurs, notamment sur le chemin du Gouvernement. Suggère d'y aménager plutôt un carrefour giratoire, pour plus de fluidité. Demande si le projet tient compte (véhicules et usagers actifs) du nouveau développement immobilier du Domaine Terre-des-Jeunes.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP)	- Sécurité - Vitesse excessive - Congestion routière - Déplacement du trafic - Développements immobiliers et projections d'achalandage - Mode de gestion d'intersection - Origines-destinations	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans. Une analyse de sensibilité a également permis d'évaluer que les concepts proposés (avec feux de circulation ou carrefour giratoire) permettent une réserve de capacité en prévision des développements prévus dans le secteur du rang du Cordon.
				18	Monsieur, résident de Sainte-Julienne	Demande s'il serait possible de considérer un accès entre le développement immobilier du Domaine Terre-des-Jeunes et la nouvelle route (de faire une bretelle, d'allonger ou d'élargir). Demande si les zones autour du développement routier sont sujettes dans quelques années à être développées. Considère que cela recréerait plus de congestion routière et encore plus de bruit. Indique qu'il faudrait éviter que le contournement induise le développement dans quelques années, d'une nouvelle zone commerciale ou industrielle, comme on en voit autour des autoroutes dans la région. Demande si une modification de l'intersection R-337 et montée Hamilton est à venir, car il considère cette intersection dangereuse.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels Section 8.7	- Développements immobiliers et projections d'achalandage - Développements induits / impacts indirects en exploitation - Développement du territoire - Sécurité - Développement immobiliers - Achalandage projeté - Circulation - Projections de capacité routière - Étalement urbain - Projets connexes - Consultation (intergouvernementale et citoyenne)	Des aménagements sont considérés pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts sont prévus pour passer au-dessus du sentier). L'intersection R-337 et montée Hamilton ne fait pas l'objet du projet.
				19	Monsieur, résident de la rue Cartier à Sainte-Julienne	Mentionne qu'il y a 25 ans, le Ministère a installé deux feux de circulation à Saint-Esprit pour ce qui devait être d'une durée de 3 à 5 ans. Il considère le projet de contournement comme une autre solution partielle et trop à court terme et préférerait que le projet de prolongement de l'autoroute 25 soit réalisé à la place.	Oui	Étude de solutions	- Planification (long terme) - Congestion - Pérennité - Alternatives de corridors - Minimisation des impacts sur l'environnement - Autorisation environnementale	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Le projet prend en considération les projections d'augmentation de la population dans la région.
				20	Madame, résidente du chemin de la Fourche à Sainte-Julienne.	Mentionne que le rang de la Fourche est actuellement utilisé comme une voie de contournement de la congestion de la R-125. Elle s'inquiète que le projet de contournement crée un trafic induit, c'est-à-dire que les aménagements du contournement ajoutent plus de véhicules dans le secteur. Elle demande si l'augmentation du trafic est une fatalité et si d'autres options ont vraiment été considérées. En tant qu'agricultrice, elle s'inquiète des effets du projet sur la crise climatique.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 8 - Atteinte à la carboneutralité Enjeu no 9 - Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	- Trafic induit - Changements climatiques - Croissance projetée du trafic	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans. Une analyse de sensibilité a également permis d'évaluer que les concepts proposés (avec feux de circulation ou carrefour giratoire) permettent une réserve de capacité en prévision des développements prévus dans le secteur du rang du Cordon.
				21	Monsieur, résident de Sainte-Julienne	S'inquiète de la sécurité routière du fait que la route 125 passe d'une voie de circulation à deux voies puis retourne à une voie. Préférerait un carrefour giratoire à un feu de circulation au nord.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	- Sécurité - Géométrie (nombre de voies) - Mode de gestion d'intersection - Consultation	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet.

Rencontre tenue par:	Organisme rencontré:	Date	Nb participants		Participants	Préoccupations / Enjeux (Période de questions)	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Thèmes abordés	Commentaires Alliance Lanaudière
				22	Madame, résidente de Sainte-Julienne, porte-parole du mouvement Sauvons la forêt du prolongement de la 25!	Demande à déposer une pétition, qu'elle souhaite enregistrée par le MTMD.	N/A	Chapitre 2 Présentation du projet	- Consultation (dépôt de documents)	La section 2.4 du chapitre 2 présente l'ensemble des démarches de consultation publique.
				23	Madame, résidente et conseillère municipale de Chertsey	Veut savoir comment déposer un mémoire auprès du conseil des ministres.	Oui	Chapitre 2 Présentation du projet	- Consultation (calendrier) - Autorisation environnementale	La section 2.4 détaille les démarches de consultation publique ayant eu lieu. Il pourrait être possible de déposer un mémoire lors de la tenue d'audiences publiques subséquentes au dépôt de l'ÉIE.
				24	Monsieur, résident de Sainte-Julienne	Veut savoir si l'implantation d'un échangeur dénivelé pourrait être réalisé à la place d'un carrefour giratoire. Demande si les milieux humides impactés seront relocalisés.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 2 Préservation des milieux humides et hydriques Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	- Trafic - Échangeur dénivelé - Compensation des milieux humides - Planification (long terme) - Ponts d'étagement - Sécurité des traverses vs carrefours giratoires	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. La section 8.3 Perte de milieux humides et hydriques décrit les mesures de compensation qui pourraient être mises en place pour le perte de milieux humides.
				25	Monsieur, résident de Rawdon	Mentionne une étude d'opportunité de 2004 concernant l'autoroute 25 dans le secteur qui considérait alors 4 scénarios, et qui comprenait l'implantation d'un pont d'étagement au-dessus du rang du Cordon. Veut savoir pourquoi il n'est plus question de ces scénarios; si c'est en raison des coûts ou de la préservation du paysage. Croit qu'un pont d'étagement au Rang du Cordon serait une solution préférable à un carrefour giratoire qu'il ne considère pas sécuritaire pour les traversées de piétons.	Oui	Étude d'avant-projet préliminaire (APP) Chapitre 3 - Description du projet	- Planification (long terme) - Ponts d'étagement - Sécurité des traverses vs carrefours giratoires - Pont d'étagement - Alternatives de corridors	Le chapitre 3 décrit et détaille le processus de sélection des variantes retenues.
				26	Monsieur, résident du Domaine Daviau, à Sainte-Julienne	Mentionne l'utilisation efficace de bretelles d'entrées et de sorties et de r	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	- Géométrie (carrefours giratoires décentrés) - Géométrie (conception) vs emprises - Traverses des modes actifs vs carrefours giratoires	Idem que précédent
				27	Monsieur, résident à Sainte-Julienne	Mentionne être agriculteur et qu'il est difficile avec de la machinerie agricole de traverser une route à 4 voies. S'inquiète de la sécurité des exploitants agricoles sur la R-125 et demande si la sécurité des agriculteurs a été prise en compte dans le projet.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	- Sécurité (machinerie agricole) - Sécurité des agriculteurs - Accès agricoles - Morcellement des terres	Le projet dans sa forme actuelle ne concerne que l'aménagement d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La R-125 en amont et en aval de Sainte-Julienne conserve la même configuration à deux voies. La voie de contournement a été planifiée pour assurer la cohabitation de tous ses usagers. Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions lourds, véhicules agricoles, vélos, piétons, VHR) lors de l'élaboration des solutions. Des liens actifs et des accès aux terres agricoles sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.
				28	Madame, résidente de Sainte-Julienne	Remercie les membres présents du Ministère et reconnait la difficulté de concilier les demandes du gouvernement, de l'environnement et des citoyens. Elle croit toutefois que c'est un changement de mentalité qui est nécessaire, qu'il faut favoriser le transport collectif. Demande au Ministère d'être créatif dans l'élaboration de nouvelles solutions.	Oui	Chapitre 1 - Présentation de l'initiateur du projet Tableau 1-1 Chapitre 2 Présentation du projet, sections 2.4 et 2.6.2	- Développement durable - Transport collectif - Modes alternatifs de transport	L'un des dix objectifs opérationnels du projet est : "Améliorer l'efficacité et la fiabilité des déplacements réalisés en transport collectif et favoriser le covoiturage". Section 2.4.2.2 Présentation du mémoire de Trajectoire Québec.
			(hors micro)	29	Madame, résidente de la rue Papillon à Sainte-Julienne	S'inquiète de la sécurité et de l'augmentation de la difficulté à virer à gauche, à la sortie (déjà difficile) du domaine résidentiel (par la rue Papillon) sur la R-125, vers le centre-ville, étant donné le ralentissement du trafic sur les deux voies, qui serait engendré par la présence d'une nouvelle intersection à cet endroit. Se demande si une connexion des rues est prévues à l'extrémité sud de la rue Papillon, pour permettre aux gens de sortir de l'autre côté (vers le sud et le rang du Cordon).	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	- Sécurité - Réseau routier complémentaire	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet. Pour chacun des concepts proposés, une analyse des conditions de circulation anticipée est réalisée afin de vérifier que le mode de gestion proposé a une réserve de capacité suffisante pour gérer les débits projetés sur un horizon de 25 ans. Une analyse de sensibilité a également permis d'évaluer que les concepts proposés (avec feux de circulation ou carrefour giratoire) permettent une réserve de capacité en prévision des développements prévus dans le secteur du rang du Cordon.

Tableau F. Consultation publique en ligne menée par le MTMD
15 juillet au 3 août 2025

Consultation tenue par:	Résumé des questions	Nb répondant	Nb de commentaires écrits	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordé dans l'ÉIE	Thèmes abordés	Commentaires Alliance Lanaudière
MTMD	**13) Avez-vous des enjeux à signaler quant à l'option N-1 14) si oui, développer et partager vos préoccupations.**	**358**	**134**	38% des répondants déplorent la destruction de milieux humides, de forêts matures, d'espaces verts et de zones agricoles, surtout dans le contexte actuel de préoccupations climatiques.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux : Enjeu no 1 -Préservation de la qualité et de la diversité des habitats Enjeu no 2 - Préservation des milieux humides et hydrique Enjeu no 7 - Préservation des activités agricoles	Préoccupation quant à l'environnement Protection de milieux de milieux humides Protection de boisés valorisés Prise en compte des changements climatiques	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La variante de raccordement sud sélectionnée n'empiète que sur une petite portion d'un lot situé en zone agricole protégée. Il n'y a pas d'enclavement de terres agricoles.
				31% des répondants affirment que l'ajout de feux de circulation ne résoudra pas la congestion, mais risque plutôt de la déplacer ou de la perpétuer, tout comme les problèmes actuels observés sur la route 125. Beaucoup proposent plutôt des carrefours giratoires ou des échangeurs, jugés plus efficaces pour maintenir la fluidité et la sécurité.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux : Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Remise en question de l'efficacité de feux de circulation Fluidité de la circulation Sécurité Carrefour giratoire	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet.
				4% des commentaires évoquent une inquiétude concernant la sécurité des déplacements, la proximité de la nouvelle route avec des écoles, garderies et quartiers résidentiels, et le risque accru d'accidents lié à la vitesse ou à la configuration du tracé.	Oui	Chapitre 1- Présentation de l'initiateur Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux : Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Aspects sécuritaires Sécurité des modes actifs Sécurité routière Vitesse Cohabitation entre résidents et conducteurs en transit	Idem que précédent
				23% des répondants soulignent la crainte d'une détérioration de la tranquillité, due au bruit, à la pollution sonore et lumineuse, ainsi qu'à la dégradation de la qualité de l'air. Le passage près des résidences, la perte de valeur des propriétés et l'atteinte à la quiétude des quartiers sont des points fréquemment mentionnés.	Oui	Chapitre 1 - Présentation de l'initiateur Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 4 - Méthode d'analyse des impacts structurée par enjeux Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie et no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation Chapitre 9 - Surveillance, suivi et mesures d'urgence	Impacts sur la qualité de vie Impact sonore Qualité de l'air Impact lumineux Impact sur la santé physique et mentale	L'ensemble de la démarche de détermination des enjeux et des composantes valorisées de l'environnement ainsi que les impacts anticipés sont détaillés au rapport d'ÉIE.
				De nombreux répondants expriment leur attachement profond à l'environnement local, à la tranquillité de Sainte-Julienne et à leur mode de vie, refusant la perte d'un patrimoine naturel et social irremplaçable. On fait peu mention de l'impact économique.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Rapport identitaire au lieu et environnement Sentiment d'appartenance à une communauté Effets cumulatifs sur la qualité de vie (bruit + perte d'espaces verts) Valorisation de l'environnement	Idem que précédent
				3% des répondants s'inquiètent pour la destruction ou l'altération de sentiers de motoneige, de pistes cyclables et de zones de détente populaires comme la Halte de verdure, ce qui suscite de vives inquiétudes. Plusieurs insistent sur l'importance de préserver ces espaces pour le bien-être collectif et les activités familiales.	Oui	Chapitre 2 - Description du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 - Maintien des activités récréatives	Usage et accès aux espaces récréatifs Impact sur la qualité de vie	Idem que précédent
				Plusieurs répondants s'interrogent sur la pertinence globale du projet, perçu comme une solution des années 1970, déconnectée des besoins actuels. Beaucoup réclament une vision plus large et durable de la mobilité, axée sur le transport collectif et la réduction de l'empreinte routière, plutôt que la création de nouvelles infrastructures routières.	Oui	Chapitre 1- Présentation de l'initiateur Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	Processus de consultation et vision à long terme Consultation et acceptabilité sociale Analyse des besoins actuels Crédibilité de l'initiateur Crédibilité de la solution proposée Développement durable : pérennité et planification	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Le projet prend en considération les projections d'augmentation de la population dans la région.
				On retrouve des témoignages déplorant le manque de prise en compte des besoins réels des résidents au profit des déplacements de transit ou des intérêts extérieurs à la communauté. Il en ressort un sentiment d'injustice, de colère et la perception d'un manque de considération de la part de l'initiateur du projet.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Cohabitation entre résidents et conducteurs en transit Consultation et acceptabilité sociale Analyse des besoins actuels Crédibilité de l'initiateur	La solution d'améliorer la R-125 existante ne permettrait pas d'éliminer les enjeux de sécurité et d'accessibilité connus dans le noyau villageois en raison des débits de circulation anticipés et des contraintes du milieu (emprises, milieu bâti, etc.).
	15) Avez-vous des enjeux à signaler quant à l'option N-2 16) si oui, développer et partager vos préoccupations.	**358**	**141**	21% des participants s'inquiètent pour la détérioration attendue du paysage, la dégradation de la quiétude locale et le sentiment d'irréversibilité face à la perte d'espaces verts et forestiers.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Rapport identitaire au lieu et environnement Qualité de l'environnement Valorisation de l'environnement	L'ÉIE traite de tous ces aspects.
				Certains répondants s'inquiètent de la fragmentation des habitats, de la disparition de la faune locale (chevreuils, oiseaux, etc.), et de la destruction d'écosystèmes uniques tels que les milieux humides et forestiers.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeux nos 1 et 2	Qualité de la biodiversité locale Valorisation de l'environnement	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La présence du cerf de Virginie, bien qu'il n'y ait pas de ravage dans l'aire d'étude, est considérée.
				31% des répondants s'interrogent sur la pertinence d'installer des feux de circulation, voyant en eux une source persistante de congestion plutôt qu'une solution. La préférence est marquée pour des carrefours giratoires ou des viaducs, jugés plus adaptés au volume de trafic et à la fluidité recherchée.	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Analyse des besoins actuels Crédibilité de la solution proposée Développement durable : pérennité et planification	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet.
				Les inquiétudes ne se limitent pas aux automobilistes : la sécurité des piétons, cyclistes, enfants, et usagers de sentiers récréatifs est jugée insuffisamment prise en compte, notamment en termes de traversées et d'accès sécurisés.	Oui	Chapitre 1- Présentation de l'initiateur Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Aspects sécuritaires Sécurité des modes actifs Sécurité routière Géométrie Design des traverses piétonnes	La voie de contournement a été planifiée pour assurer la cohabitation de tous ses usagers. Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions lourds, véhicules agricoles, vélos, piétons, VHR) lors de la l'élaboration des solutions. Des liens actifs et des accès aux terres agricoles sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.

				37% des répondants sont préoccupés par la perte de la qualité de vie. Les commentaires traduisent une vive inquiétude face à l'expropriation et à l'impact émotionnel, financier et social des expropriations nécessaires pour réaliser le projet. Il y aurait une iniquité entre les expropriés et ceux qui y échappent.	Oui	Chapitre 1 - présentation de l'initiateur Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Impacts sur la qualité de vie Impact sur la cohésion sociale (iniquité) Impact sur la santé physique et mentale Impact financier Impact sur le sentiment d'appartenance	Les plans actuels du projet respectent les marges de recul exigées par les lois et règlements applicables. Des mesures d'atténuations sont proposées pour limiter les impacts sur la qualité de vie.
				De nombreux répondants insistent sur la distance trop rapprochée de cette option avec les résidences, soulignant l'impact quotidien : augmentation du bruit, perte de tranquillité, risques accrus pour la sécurité, notamment celle des enfants et des résidents vulnérables (iniquité et inégalité des impacts)	Oui	Chapitre 1 - présentation de l'initiateur Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 4 - Méthode d'analyse des impacts structurée par enjeux Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie Chapitre 9 - Surveillance, suivi et mesures d'urgence	Impacts sur la qualité de vie Sécurité Impact sonore Qualité de l'air Iniquité d'impact	Idem que précédent
				Les répondants mentionnent la perte de valeur immobilière, mais ils anticipent aussi une baisse de l'achalandage pour les commerces locaux, une augmentation des coûts de réalisation et d'entretien, et un risque de gaspillage des fonds publics.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Vitalité économique	Conséquences économiques Impact sur les commerces locaux Impact sur les fonds publics	Une étude d'impact économique a été réalisée et des mesures d'atténuation sont proposées afin de minimiser l'impact sur les commerces du noyau urbain de Sainte-Julienne.
				Peu de commentaires en lien avec la perte des sentiers.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 Maintien des activités récréatives	Impacts sur la qualité de vie Usage et accès aux espaces récréatifs	L'impact sur les sentiers présents sur les terrains appartenant au MTMD et tolérés depuis leur acquisition est détaillé à la section 6.5 du chapitre 6.
				Plusieurs répondants expriment leur désaccord sur la nécessité même du projet, estimant que les solutions proposées profitent davantage aux personnes en transit ou à celles possédant des chalets qu'aux résidents. Il y a un sentiment d'injustice.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Sentiment d'iniquité Crédibilité de la solution proposée	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Le projet prend en considération les projections d'augmentation de la population dans la région. La solution d'améliorer la R-125 existante ne permettrait pas d'éliminer les enjeux de sécurité et d'accessibilité connus dans le noyau villageois en raison des débits de circulation anticipés et des contraintes du milieu (emprises, milieu bâti, etc.).
	17) Avez-vous des enjeux à signaler quant à l'option S-1 18) si oui, développer et partager vos préoccupations.	**358**	**156**	Plusieurs répondants s'interrogent sur la pertinence de choisir un tracé nécessitant des acquisitions de terres agricoles considérées comme une ressource non renouvelable, alors que des emprises existantes pourraient être mieux utilisées.	Oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 Maintien des activités agricoles Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Perte de terres agricoles Crédibilité de la solution proposée	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
				48% des répondants sont contre l'acquisition des terrains et des terres agricoles et ils soulèvent les conséquences économiques (6%) et émotives de l'expropriation .	Oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 Maintien des activités agricoles et Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Impacts sur la qualité de vie Impact sur la cohésion sociale (iniquité et injustice) Impact sur la santé physique et mentale Impact financier Impact sur le sentiment d'appartenance	Idem que précédent + la variante de raccordement sud sélectionnée n'empiète que sur une petite portion d'un lot situé en zone agricole protégée. Il n'y a pas d'enclavement de terres agricoles.
				La perte de terres agricoles et l'ajout de routes pourraient entraîner plus de développement immobilier, occasionnant davantage de pertes de terres agricoles.	Oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 Maintien des activités agricoles et Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Perte de terres agricoles Impact cumulatif - Développement non contrôlé	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Le projet prend en considération les projections d'augmentation de la population dans la région. Parmi les objectifs du projet, notons : - Répondre à une forte demande actuelle et à une croissance de la demande qui semble se poursuivre. Une forte croissance de la population, soit une augmentation de 162 300 habitants entre 1998 et 2023 (ISQ, 2025) est venue accentuer la problématique, sans compter l'importante circulation de transit des villégiateurs se dirigeant vers les municipalités de Rawdon et Saint-Donat.
				La crainte de voir disparaître des terres agricoles, des espaces naturels et des paysages emblématiques du territoire suscite un attachement d'autant plus fort à la préservation du patrimoine collectif. Plusieurs commentaires insistent sur le rôle crucial de ces lieux pour la culture, l'approvisionnement alimentaire et la transmission intergénérationnelle.	Oui	Chapitre 5 - Analyse des impacts sur les enjeux Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 Maintien des activités agricoles Chapitre 8 - Compensation des impacts résiduels	Perte de terres agricoles Rapport identitaire au lieu et environnement Perte de cohésion sociale Impact sur le sentiment d'appartenance	Le projet de prolongement de l'A-25 a été abandonné au profit d'une route de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne. La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération. La variante de raccordement sud sélectionnée n'empiète que sur une petite portion d'un lot situé en zone agricole protégée. Il n'y a pas d'enclavement de terres agricoles.
				25% des participants suggèrent que le tracé proposé ne règle pas fondamentalement le problème de fluidité et de congestion, notamment en raison du maintien ou du déplacement des points de congestion actuels.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	Crédibilité de la solution proposée	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Le projet prend en considération les projections d'augmentation de la population dans la région. Parmi les objectifs du projet, notons : - Répondre à une forte demande actuelle et à une croissance de la demande qui semble se poursuivre. Une forte croissance de la population, soit une augmentation de 162 300 habitants entre 1998 et 2023 (ISQ, 2025) est venue accentuer la problématique, sans compter l'importante circulation de transit des villégiateurs se dirigeant vers les municipalités de Rawdon et Saint-Donat.
				12% des participants jugent que la sécurité des carrefours giratoires est parfois inadaptée à la réalité locale et à la culture routière des automobilistes québécois, notamment en période de pointe ou pour les véhicules lourds. Plusieurs estiment aussi que la vitesse prévue sur certains segments est trop élevée, ce qui pourrait accentuer les dangers pour tous les usagers, en particulier les familles, les enfants et les personnes vulnérables.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Géométrie Sécurité Vitesse Solution adaptée aux résidents et non aux automobilistes de transit Iniquité d'impact (population vulnérable)	La voie de contournement a été planifiée pour assurer la cohabitation de tous ses usagers. Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions lourds, véhicules agricoles, vélos, piétons, VHR) lors de la l'élaboration des solutions. Des liens actifs et des accès aux terres agricoles sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.
				Certains répondants dénoncent l'absence de réflexion plus approfondie sur des solutions alternatives, telles que l'amélioration du transport en commun, la mise en place de passerelles sécurisées pour la mobilité active, ou l'adoption de mesures de réduction du bruit et de préservation des sentiers récréatifs. Le manque de communication et de réelle consultation apparaît aussi comme une préoccupation récurrente.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie, enjeu no 5 Maintien des activités récréatives et enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Crédibilité de la solution proposée Crédibilité de l'initiateur Acceptabilité sociale Définition de besoins actuels Propositions alternatives	Des aménagements sont considérés pour accommoder les piétons et les cyclistes. Il est prévu de conserver au minimum deux passages pour la mobilité active. Une traverse pour transport actif près du rang du Cordon passera au-dessus de la route sur une passerelle. L'autre traverse plus au nord (combinée avec le cours d'eau) passera sous la route (deux ponts sont prévus pour passer au-dessus du sentier).

				Conséquences à moyen et long terme sur le dynamisme des commerces locaux, la fréquentation des services et la vitalité communautaire. On anticipe une modification des habitudes d'achat et de circulation qui pourrait affaiblir tout le tissu économique et social de la région.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Vitalité économique	Conséquences économiques Impact sur les commerces locaux Impact sur les fonds publics	Une étude d'impact économique a été réalisée et des mesures d'atténuation sont proposées afin de minimiser l'impact sur les commerces du noyau urbain de Sainte-Julienne.
				Peu de commentaires en lien avec la perte des sentiers.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 Maintien des activités récréatives	Impacts sur la qualité de vie Usage et accès aux espaces récréatifs	L'impact sur les sentiers présents sur les terrains appartenant au MTMD et tolérés depuis leur acquisition est détaillé à la section 6.5 du chapitre 6.
	19) Avez-vous des enjeux à signaler quant à l'option S-2 20) si oui, développer et partager vos préoccupations.	**358**	**151**	12% des répondants craignent que le tracé proposé soit trop proche des zones résidentielles, générant une augmentation du bruit, de la pollution atmosphérique et lumineuse, ainsi qu'une dégradation du calme ambiant et du milieu naturel. Plusieurs mentionnent leur inquiétude face à la perte d'espaces boisés et d'habitat faunique, tout en signalant que la proximité avec des écoles, des garderies et des services essentiels accentue les risques pour les familles.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Impacts sur la qualité de vie Impact sonore Qualité de l'air Impact lumineux Impact sur l'environnement Impact sur la perception de son environnement Impact sur la santé physique et mentale	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
				33% des répondants remettent en question l'efficacité du carrefour giratoire, notamment en période de pointe et de vacances, où la congestion risquerait de s'accroître. Certains participants suggèrent que le tracé proposé ne règle pas fondamentalement le problème de fluidité et de congestion, notamment en raison du maintien ou du déplacement des points de congestion actuels.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Crédibilité de la solution proposée Fluidité Géométrie	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne. Le projet prend en considération les projections d'augmentation de la population dans la région. Parmi les objectifs du projet, notons : - Répondre à une forte demande actuelle et à une croissance de la demande qui semble se poursuivre. Une forte croissance de la population, soit une augmentation de 162 300 habitants entre 1998 et 2023 (ISQ, 2025) est venue accentuer la problématique, sans compter l'importante circulation de transit des villégiateurs se dirigeant vers les municipalités de Rawdon et Saint-Donat.
				13% des répondants considèrent que le carrefour giratoire engendrera des problèmes de sécurité. Plusieurs témoignages soulignent une méconnaissance des règles de circulation associées à ce type d'aménagement, ce qui pourrait compliquer la traversée pour les usagers vulnérables.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Géométrie Sécurité Vitesse Solution adaptée aux résidents et non aux automobilistes de transit Iniquité d'impact (population vulnérable)	La voie de contournement a été planifiée pour assurer la cohabitation de tous ses usagers. Tous les types d'usagers ont été pris en considération (véhicules, camions lourds, véhicules agricoles, vélos, piétons, VHR) lors de la l'élaboration des solutions. Des liens actifs et des accès aux terres agricoles sont prévus pour l'ensemble des aménagements proposés.
				22% des participants déplorent la proximité excessive avec le centre du village et ont peur pour leur qualité de vie	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Impact sur la qualité de vie	L'ancien tracé de la R-125 sera de juridiction municipale. L'ajustement de la vitesse sera donc du ressort de la municipalité.
				18% des répondants craignent des impacts économiques. Le cul-de-sac prévu à certains endroits est vu comme un obstacle à l'accès aux commerces du village et de la route 125, risquant d'isoler ces derniers et d'entraîner une diminution de la fréquentation. Certains commerçants redoutent une baisse de la valeur de leur établissement et des pertes significatives de revenus, voire des fermetures.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Vitalité économique	Impact financier sur les commerces Impact sur la valeur foncière des commerces Baisse d'achalandage	Une étude d'impact économique a été réalisée et des mesures d'atténuation sont proposées afin de minimiser l'impact sur les commerces du noyau urbain de Sainte-Julienne.
				Plusieurs participants sont contre l'acquisition de terrains commerciaux, soulignant l'importance de préserver les commerces.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Vitalité économique	Impact financier sur les commerces Impact sur la valeur foncière des commerces Impact sur la cohésion sociale (iniquité et injustice) Impact sur la santé physique et mentale	L'empiètement sur des terrains privés nécessaires pour la réalisation du projet y est détaillé à la section 6.6 du chapitre 6.
				Peu de commentaires en lien avec la perte des sentiers.	Oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 5 Maintien des activités récréatives	Impacts sur la qualité de vie Usage et accès aux espaces récréatifs	L'impact sur les sentiers présents sur les terrains appartenant au MTMD et tolérés depuis leur acquisition est détaillé à la section 6.5 du chapitre 6.
				Les répondants veulent assurer que le projet serve d'abord les résidents avant de répondre aux intérêts des automobilistes de transit.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Impact sur la cohésion sociale (iniquité et injustice)	L'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité du réseau en éliminant la congestion récurrente dans le noyau urbain de Sainte-Julienne.
	21) Avez-vous des enjeux à signaler quant à l'option S-3 22) si oui, développer et partager vos préoccupations.	**358**	**204**	Cette option suscite moins de préoccupations environnementales que d'autres puisque 5% déplorent un impact sur la forêt, les milieux humides, les ruisseaux et les habitats fauniques.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeux nos 1 et 2	Crédibilité de la solution proposée Fluidité du transit Impact sur la qualité de vie	La préservation des milieux naturels, dont les milieux humides, les espèces floristiques et fauniques en situation précaire, ainsi que les habitats terrestres et aquatiques, sont pris en considération.
				Si les répondants sont septiques quant à au carrefour giratoire, ils sont carrément contre les feux de circulation, même synchronisés. Plusieurs craignent que la fluidité en soit grandement affectée. 80% des répondants sont préoccupés avec cet aspect.	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Crédibilité de la solution proposée Fluidité du transit impact sur la qualité de vie	Le choix du mode de gestion est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la classification fonctionnelle des axes, les volumes de circulation anticipés, la géométrie (nombre de voies, distance de visibilité, etc.), les contraintes relatives au milieu (accès, emprise disponible, enjeux environnementaux, etc.) ainsi que les besoins associés à la mobilité active. Le mode de gestion doit être sécuritaire et être cohérent avec la classification fonctionnelle des axes, pour assurer autant la mobilité sur la route régionale que l'accessibilité au réseau local. L'aménagement de carrefours giratoires a été étudié et est intégré au projet.
				Plusieurs prévoient que les automobilistes ne respectent pas les vitesses et bloquent les intersections, empirant la situation. 12%	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation	Sécurité Vitesse Fluidité	Idem que précédent
				Plusieurs résidents redoutent une augmentation du bruit routier et une détérioration de la qualité de vie, du fait de la proximité du tracé avec les milieux habités. Plusieurs anticipent que les voitures qui attendent aux nombreux feux de circulation auront un impact sur la qualité de l'air.	Oui	Chapitre 3 - Description du projet Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie des usagers et des propriétaires des terrains avoisinant l'emprise de la R-125 projetée	Impacts sur la qualité de vie Impact sonore Qualité de l'air Iniquité d'impact	Une étude acoustique a été réalisée et des mesures d'atténuation telles que des murs anti-bruit seront mises en place là où nécessaire.

Tableau G. **Enjeux et préoccupations soulevés par les organismes du milieu**

Organisme	Référence	Date	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
CRE Lanaudière	Manifeste A25	23 mai 2023	Mise en péril de la santé humaine par l'atteinte aux milieux naturels fournissant des services écosystémiques.	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux	La préservation des milieux hydriques, la qualité de l'eau et la vie aquatique sont traitées au chapitre 6. Ceux-ci contribuent autant à la santé des écosystèmes qu'au bien-être de la collectivité.
			Mise en péril de la santé humaine par la création d'îlot de chaleur	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour cet enjeu sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité.
			Mise en péril de la santé humaine par la pollution de l'air	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie Enjeu no 8 Atteinte à la carboneutralité	Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour cet enjeu sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité.
			Mise en péril de la santé humaine dû aux impacts sur la santé humaine les populations vulnérables et les jeunes générations.	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	Les trois composantes valorisées de l'environnement qui sont traitées pour cet enjeu sont la qualité de l'air, le climat sonore et les vibrations, ainsi que la perte d'un boisé de proximité.
			Dévitalisation des cœurs des villes et villages	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 6 Maintien de la vitalité économique	Une étude économique a été réalisée dans le cadre de l'ÉIE.
			Hausse potentielle des accidents de voitures	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet - Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	À la section 2.3.3 du chapitre 2, une des raisons d'être du projet est d'optimiser la fluidité de la circulation et de traiter les problèmes ponctuels de sécurité.
			Perte de rentabilité des terres agricoles	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 7 Préservation des activités agricoles	Le projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne n'empiète que sur une petite portion d'un lot qui est en zone agricole protégée. La réalisation du projet ne cause pas la perte d'érablière ni d'enclavement de terre agricole.
			Les travaux proposés auront un effet de courte durée puisque la circulation augmentera des suites de la demande induite	Oui	Chapitre 2 - Présentation du projet - Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 9 Amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation	À la section 2.3.3 du chapitre 2, une des raisons d'être du projet est d'optimiser la fluidité de la circulation et de traiter les problèmes ponctuels de sécurité.
			Effet de goulot d'étranglement dans les villes au sud de la MRC de Montcalm	oui	Chapitre 2 - Présentation du projet -	À la section 2.3.3 du chapitre 2, une des raisons d'être du projet est d'optimiser la fluidité de la circulation et de traiter les problèmes ponctuels de sécurité.
			Absence d'alternatives probantes à l'auto solo	oui	Chapitre 1 - Présentation de l'initiateur	Section 1.3.4 - Politique de mobilité durable 2030
			Des milieux de vie à adapter pour soutenir des modes de vie durable : sous-optimisation du territoire - fracture du territoire cercle vicieux de l'étalement urbain.	oui	Chapitre 6 - Description des composantes valorisées de l'environnement liées aux enjeux - Enjeu no 4 Maintien de la qualité de vie	L'analyse comparative multidomaine de l'ensemble des scénarios a démontré que le scénario impliquant le contournement du noyau urbain de la municipalité permet davantage de répondre aux différents objectifs opérationnels que l'utilisation du tracé actuel de la R-125 qui traverse le noyau urbain de Sainte-Julienne. En complément, cette solution s'inscrit plus en cohérence avec le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm* . Cette cohérence s'inscrit notamment en lien avec les objectifs et enjeux en matière de gestion de l'urbanisation, de transport, de développement économique et industriel puis du développement touristique et culturel, des paysages et du patrimoine. L'aménagement d'une route de contournement est également plus cohérent avec les enjeux et objectifs issus de la *Politique de mobilité durable 2030* du MTMD. Des rencontres ont également été effectuées avec les différents acteurs du milieu afin de bien comprendre les problématiques, les préoccupations et les contraintes du secteur.

Organisme	Référence	Date	Préoccupations / Enjeux	Prise en compte	Abordée dans l'ÉIE	Commentaires Alliance Lanaudière
Trajectoire Québec	Mémoire - Portrait diagnostic du transport collectif dans la région de Lanaudière suivant un forum de consultation	31 mars 2023	Plusieurs constats en matière de transport collectif : - Le service de transport collectif est difficilement accessible sur une importante partie du territoire. - L'offre de transport collectif se concentre sur les trajets domicile-travail, principalement pour ceux et celles qui travaillent à Montréal. - La connexion entre les MRC est quasi inexistante. - Les services sont inefficaces, ce qui rend les gens dépendants à la voiture. - Certains groupes de personnes plus vulnérables sont particulièrement touchés par le service de transport collectif inadapté. - L'information peut être difficile à trouver pour préparer un trajet. - Il y a absence de consultation publique sur la qualité des services. - Il y a une stigmatisation du transport collectif chez les citoyens.	oui	Chapitre 1 - Présentation de l'initiateur - Section 1.3.4 - Politique de mobilité durable 2030 Chapitre 2 - Présentation du projet - Section 2.4.2 Consultations particulières menées par le milieu	L'un des dix objectifs opérationnels du projet est : "Améliorer l'efficacité et la fiabilité des déplacements réalisés en transport collectif et favoriser le covoiturage". Section 2.4.2.2 Présentation du mémoire de Trajectoire Québec.

A-2 RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE (MTMD, 2025)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Contournement de Sainte-Julienne par la construction d'une route régionale

Rapport de consultation publique menée du 15 juillet au 3 août 2025

Votre gouvernement

Québec

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE 2

2. CONSULTATION PUBLIQUE – DU 15 JUILLET AU 3 AOÛT 2025 3

2.1 Modalités de la consultation 3

2.2 Objectifs de la consultation 3

2.3 Communication de la démarche consultative 3

3. RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION DU 15 JUILLET 2025 À SAINTE-JULIENNE 4

4. QUESTIONNAIRE EN LIGNE ET RÉPONSES 5

1. MISE EN CONTEXTE

Axe routier important de la région de Lanaudière, la route 125 dessert, à l'extrémité nord de la fin de l'autoroute 25, les municipalités de Sainte-Julienne, de Saint-Esprit, de Saint-Alexis, de Rawdon, de Chertsey, d'Entrelacs, de Notre-Dame-de-la-Merci et de Saint-Donat. Au cours des 20 dernières années, cette route a connu une hausse considérable des débits de circulation, entraînant une augmentation des problèmes de fluidité de la circulation et de sécurité routière.

Le projet de contournement de Sainte-Julienne par la route 125 est un projet en planification. Il consiste à construire une route régionale à quatre voies (deux voies par direction) à chaussée séparée, d'une longueur approximative de 3,5 km, reliée au sud et au nord du noyau urbain de Sainte-Julienne à la route 125 actuelle. La construction d'une voie de contournement contribuera à faciliter l'accès à la partie nord de la région de Lanaudière, à diminuer la congestion dans le noyau urbain de Sainte-Julienne ainsi qu'à améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des déplacements sur la route 125 entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne.

Contournement de Sainte-Julienne : un volet d'un plan d'intervention

Le contournement de Sainte-Julienne par la construction d'une route régionale à quatre voies fait partie d'un plan d'intervention décliné en trois volets. Réparti sur un tronçon approximatif de plus de 10 km, ce plan comprend le réaménagement de la route 125 dans le secteur urbain de Sainte-Julienne, dont les travaux sont terminés depuis l'été 2023, le contournement de Sainte-Julienne (projet actuel) et la mise en œuvre d'une série d'interventions sur la route 125, à Saint-Esprit et à Sainte-Julienne (échéancier à venir).

Dans le cadre du projet actuel, afin que la nouvelle route réponde aux besoins des communautés desservies et qu'elle s'intègre au milieu de manière harmonieuse, le Ministère a lancé une consultation publique virtuelle qui s'est déroulée du 15 juillet au 3 août 2025. Ainsi, en remplissant un questionnaire en ligne, la population a eu l'occasion d'en apprendre plus sur le projet et d'exprimer ses préoccupations. La consultation en ligne a fait l'objet d'une séance d'information publique, tenue le 15 juillet à l'hôtel de ville de Sainte-Julienne, pendant laquelle les citoyens et les citoyennes ont pu échanger avec des personnes représentant le Ministère et poser des questions.

Les informations recueillies et faisant l'objet du présent rapport proviennent de la séance d'information, tenue en personne et de la consultation en ligne. Elles serviront à alimenter la réflexion sur les différents enjeux liés à la construction de cette voie de contournement.

Limites

Les données collectées sont basées sur un échantillon de 360 répondants et répondantes au questionnaire en ligne. Les résultats présentés ne sont représentatifs que de leur point de vue et de leurs préoccupations et ne peuvent ainsi en aucun cas être généralisés à l'ensemble de la population de la région de Lanaudière et de ses environs. Nous vous invitons à interpréter les résultats avec prudence et à les considérer comme des indications générales plutôt que des conclusions définitives.

2. CONSULTATION PUBLIQUE — DU 15 JUILLET AU 3 AOÛT 2025

2.1 Modalités de la consultation

En personne

Une séance d'information en personne a été tenue le 15 juillet, à 19 h, à Sainte-Julienne. L'avancement du projet et les cinq options de tracés ont d'abord été présentés. Les gens pouvaient ensuite poser des questions à tour de rôle dans un processus structuré par un animateur externe spécialisé en acceptabilité sociale de projets d'envergure. Avec la formule « une question, une sous-question », toutes les personnes qui souhaitaient prendre la parole ont pu être entendues.

À la fin de l'activité, les citoyennes et les citoyens ont pu discuter avec les membres de l'équipe du Ministère qui étaient sur place. En somme, 225 personnes ont participé à la soirée et 28 d'entre elles ont posé des questions. La séance d'information a également été l'occasion de lancer le volet virtuel de la consultation.

En ligne

Du 15 juillet au 3 août, les citoyens et les citoyennes pouvaient répondre à un questionnaire en ligne sur la plateforme Web de Consultation Québec. Au total, 360 questionnaires ont été remplis. Les réponses recueillies sont présentées à la section 4.

2.2 Objectifs de la consultation

La consultation visait à présenter l'état d'avancement du projet aux usagers de la route 125 et à la population en général et à recueillir leurs besoins, attentes et préoccupations.

2.3 Communication de la démarche consultative

Afin d'informer la population au sujet de la démarche consultative du projet de contournement de Sainte-Julienne, différents moyens de communication ont été mis en œuvre :

- un communiqué de presse avec tous les détails de la séance d'information et de la consultation en ligne a été diffusé le 8 juillet 2025 ;
- une invitation a été lancée à partir de la page Facebook du Ministère ;
- une publication a été diffusée sur la page Web du projet de *Plan d'intervention de la route 125 à Saint-Esprit et Sainte-Julienne*, sur le site du Gouvernement du Québec ;
- une trousse de promotion a été transmise aux partenaires municipaux afin qu'ils relaient l'information sur leurs plateformes respectives.

3. RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION DU 15 JUILLET 2025 À SAINTE-JULIENNE

Les sujets abordés par la population à l'occasion de la séance ont été regroupés par thème ou par enjeu.

Environnement

- Les pertes de territoires agricoles et leurs compensations.
- Les pertes de milieux humides, de boisés et de forêts qui représentent une valeur ajoutée à la qualité de vie des résidents et résidentes.
- La prise en considération des changements climatiques.
- La perte de qualité de vie causée par la hausse du niveau de bruit près de la nouvelle route.

Fluidité/choix du mode de gestion de la circulation

- Les préoccupations quant au possible déplacement de la congestion routière, et ce, en considérant le développement immobilier.
- Le choix du mode de gestion de la circulation : feux de circulation, carrefours giratoires, baisse des limites de vitesse, etc.
- Les futurs aménagements et leurs empiétements (carrefour giratoire, cul-de-sac, etc.).

Sécurité

- Les problèmes de sécurité actuels sur la route 125 : accidents, vitesse excessive, hausse de la circulation sur les chemins résidentiels.
- La sécurité des usagers et usagères en lien avec le partage de la route avec les véhicules lourds et agricoles.

Autres

- Le changement des habitudes de consommation : répercussions sur les commerces ;
- L'adoption d'une vision à long terme par le développement du transport collectif ou d'autres solutions innovantes.

4. QUESTIONNAIRE EN LIGNE ET RÉPONSES

Taille de l'échantillon, biais et qualité des réponses

La méthode d'échantillonnage utilisée pour le questionnaire en ligne de la présente consultation est à participation volontaire non probabiliste, ce qui signifie que seules les personnes intéressées à y répondre ont choisi d'y participer. De manière générale, la majorité silencieuse ne participe pas à de tels sondages, ce qui entraîne un biais de sélection important.

Cette méthode d'échantillonnage est toutefois reconnue comme étant rapide et moins coûteuse pour obtenir des données. Même si le nombre de personnes qui ont répondu est faible par rapport au nombre de personnes qui habitent la région de Lanaudière, les résultats peuvent être fort utiles pour le Ministère, puisque la consultation visait principalement à connaître l'opinion des gens, et non à brosser le portrait des répondants et répondantes. La marge d'erreur des résultats de cette consultation se situe à environ 5 %.

De ce fait, il est recommandé de ne pas généraliser les résultats du questionnaire pour décrire l'opinion régionale, ils présentent uniquement le point de vue des personnes ayant répondu à la présente consultation.

Traitement des données

Certaines questions étaient facultatives. Le nombre de répondants et répondantes et les pourcentages globaux varient donc d'une question à l'autre. En ce qui a trait aux questions ouvertes, les réponses ont été regroupées en différents sujets. Comme les personnes pouvaient mentionner plusieurs sujets dans leur réponse, la somme des éléments mentionnés excède le nombre de répondants et répondantes, et les valeurs ne peuvent être additionnées. Les chiffres présentés correspondent au nombre de fois où un sujet a été mentionné dans l'ensemble des réponses. Seules les réponses directement liées à la question posée ont été considérées : les opinions ou les éléments ne répondant pas précisément à la question n'ont pas été intégrés aux résultats.

Profil des personnes répondantes

1. Êtes-vous résident(e) de Sainte-Julienne ?

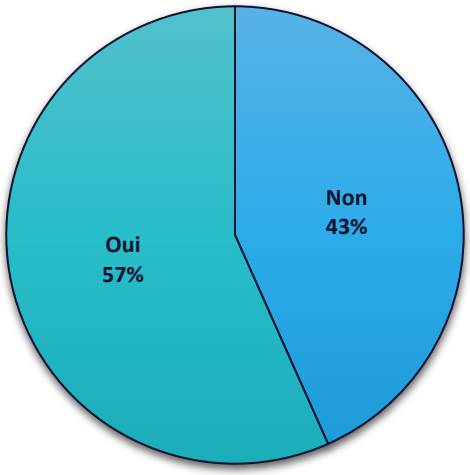

Sur 360 répondants et répondantes, 204 personnes résident à Sainte-Julienne et 156 n'y résident pas.

2. En tant que résident(e) de Sainte-Julienne, dans quel cadran illustré sur la carte ci-dessous vous situez-vous ? (Base : 204 répondants et répondantes)

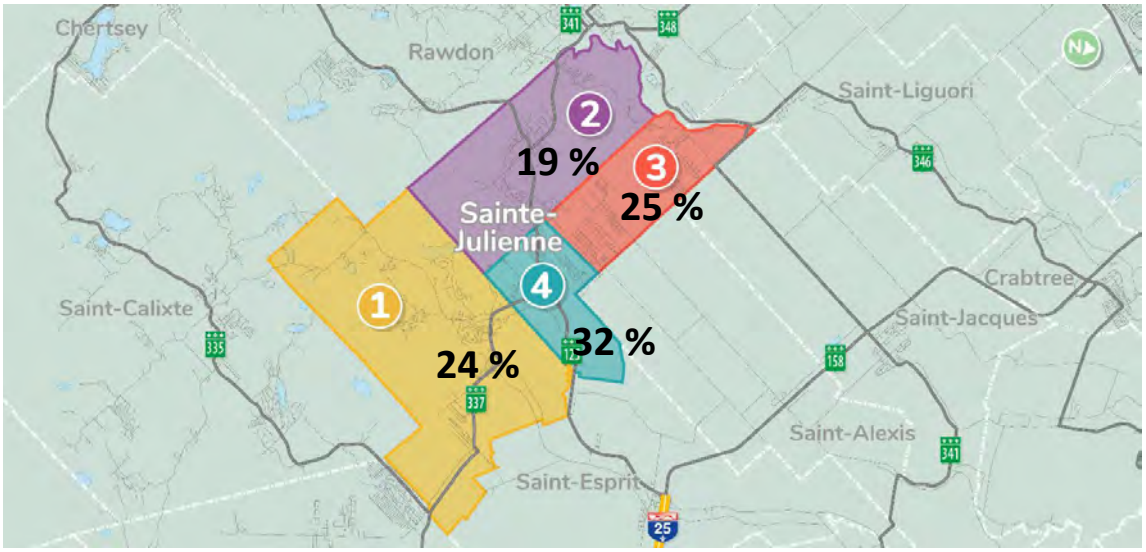

Sur les 204 résidents et résidentes de Sainte-Julienne, 50 habitent dans le cadran 1 (en jaune), 38 dans le cadran 2 (en mauve), 51 dans le cadran 3 (en rouge) et 65 dans le cadran 4 (en turquoise).

3. Quelle catégorie vous représente le mieux ?

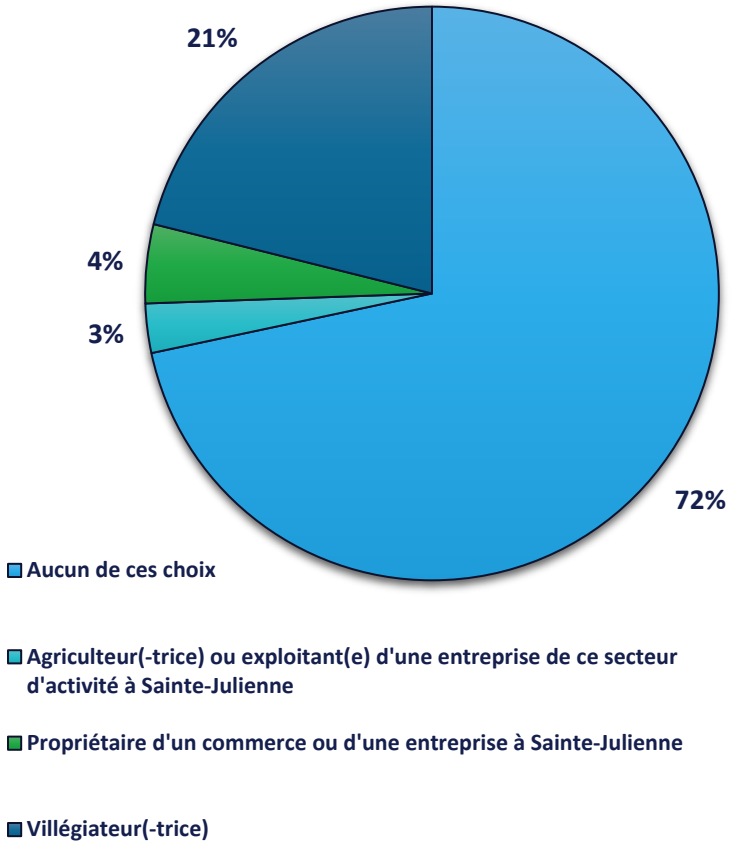

Sur 360 répondants et répondantes, 10 sont agriculteurs ou agricultrices, 16 sont propriétaires d'un commerce ou d'une entreprise, 76 se disent villégiateurs ou villégiatrices et 259 ne considèrent appartenir à aucune de ces 3 catégories.

4. Indiquez les trois derniers caractères de votre code postal.

(Le tableau présente les cinq codes postaux avec les plus fortes occurrences.)

Code postal	Nombre d'occurrences	Municipalités
J0K 2T0	192	Sainte-Julienne
J0K 1S0	29	Rawdon
J0K 2L0	19	Saint-Esprit
J0K 3K0	19	Chertsey
J0K 2A0	14	Saint-Cléophas-de-Brandon

Utilisation actuelle de la route 125 et préoccupations

5. À quelle fréquence utilisez-vous la route 125 dans le secteur de Sainte-Julienne ?

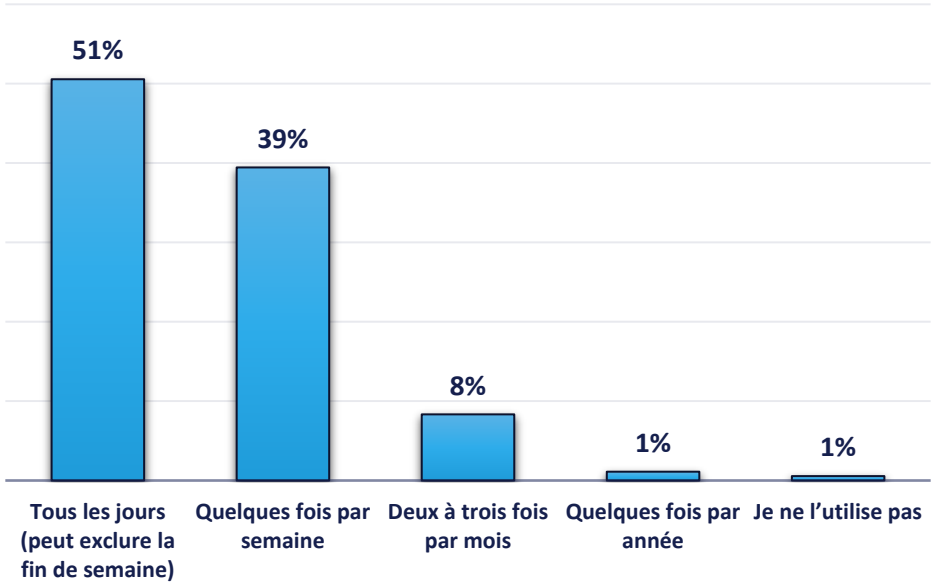

Sur 360 répondants et répondantes, 182 ont indiqué utiliser la route 125 dans le secteur de Sainte-Julienne tous les jours ; 142 personnes, quelques fois par semaine ; 30 personnes, de 2 à 3 fois par mois ; 4 ont répondu l'utiliser quelques fois par année et 2 ont indiqué qu'elles ne l'utilisaient pas.

6. Comment qualifiez-vous votre expérience de circulation sur la route 125 dans le secteur de Sainte-Julienne ?

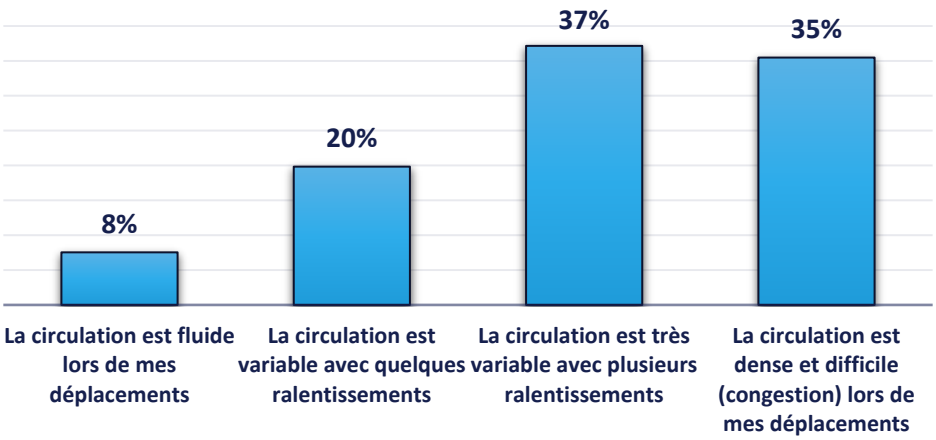

Sur 358 répondants et répondantes, 27 ont répondu que la circulation est fluide lors de leurs déplacements ; 71 que la circulation est variable avec quelques ralentissements ; 133 que la circulation est très variable avec plusieurs ralentissements et 127 que la circulation est dense et difficile (congestion).

7. Empruntez-vous d'autres itinéraires pour éviter ces ralentissements sur la route 125 ?

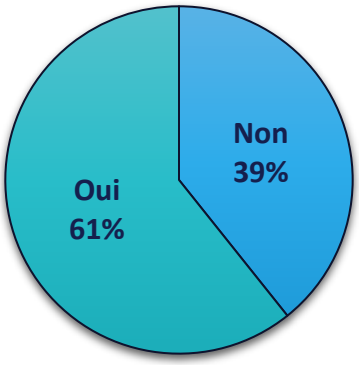

Sur 331 répondants et répondantes, 201 ont affirmé emprunter d'autres itinéraires pour éviter ces ralentissements et 130 ont indiqué ne pas le faire.

8. Si oui, pourriez-vous nommer les voies que vous empruntez ?

Identification de l'autre itinéraire emprunté	Nombre d'occurrences
Petite Ligne	53
Rang Montcalm	49
Route 158	34
Route 337	33
Montée Hamilton	32
Rang du Cordon	20
Chemin du Gouvernement	18
Grande Ligne	17
Route 341	16
Rang de la Fourche	13
Par Saint-Esprit	12
Autres rues municipales de Sainte-Julienne	11
Rang Saint-Jacques	10
Par Saint-Alexis	7
Route 335	7
Par Rawdon	6
Par les Laurentides	4
Rang Saint-François	2
Cartier	2
Utilise un logiciel de GPS	2

9. En tant qu'usager (ère) de la route 125, lors de vos déplacements, avez-vous déjà craint pour votre sécurité dans le noyau urbain de Sainte-Julienne (approximativement entre le rang du Cordon et l'aire de repos Halte de verdure) ?

Note : Le nombre total de réponses est supérieur au nombre de personnes ayant répondu, car ces dernières pouvaient choisir plus d'un élément parmi les choix proposés.

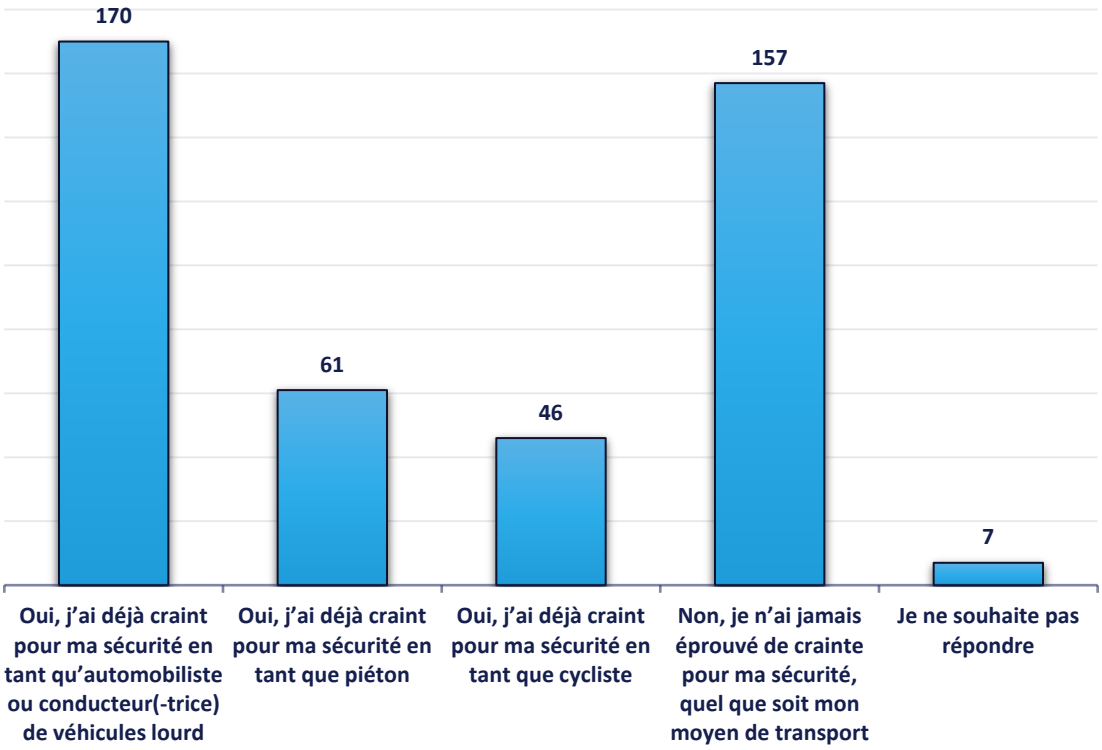

10. En tant qu'usager (ère) de la route 125, dans le noyau urbain de Sainte-Julienne (approximativement entre le rang du Cordon et l'aire de repos Halte de verdure), lors de vos déplacements, quelles sont vos principales préoccupations en matière de sécurité routière ?

Note : Le nombre total de réponses est supérieur au nombre de personnes ayant répondu, car ces dernières pouvaient choisir plus d'un élément parmi les choix proposés.

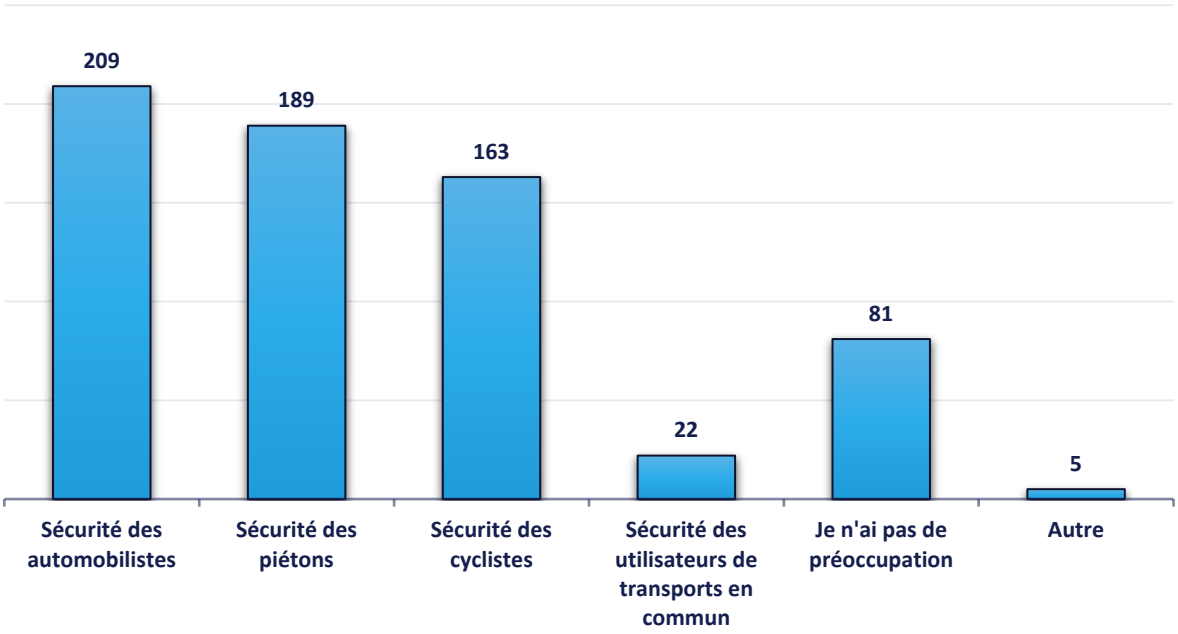

Utilisation de l'emprise de la future route 125

La carte ci-après illustre l'emplacement de l'emprise acquise par le Ministère pour la concrétisation du projet de contournement (fine ligne orange).

11. Dans les dernières années, vous êtes-vous déjà déplacé(e) à l'intérieur de cette emprise ?

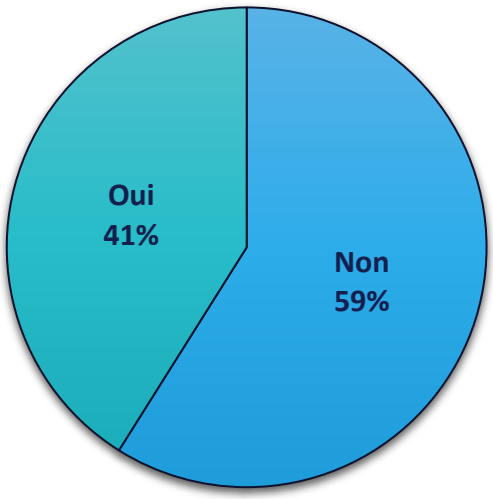

Sur 358 répondants et répondantes, 147 ont affirmé s'être déplacé(e)s dans le territoire de l'emprise du ministère des Transports et de la Mobilité durable et 211 ont répondu que non.

12. Si oui, pourriez-vous préciser quel mode de transport vous avez utilisé pour ces déplacements ? (Base : 147 répondants et répondantes)

Note : Le nombre total de réponses est supérieur au nombre de personnes ayant répondu, car ces dernières pouvaient choisir plus d'un élément parmi les choix proposés.

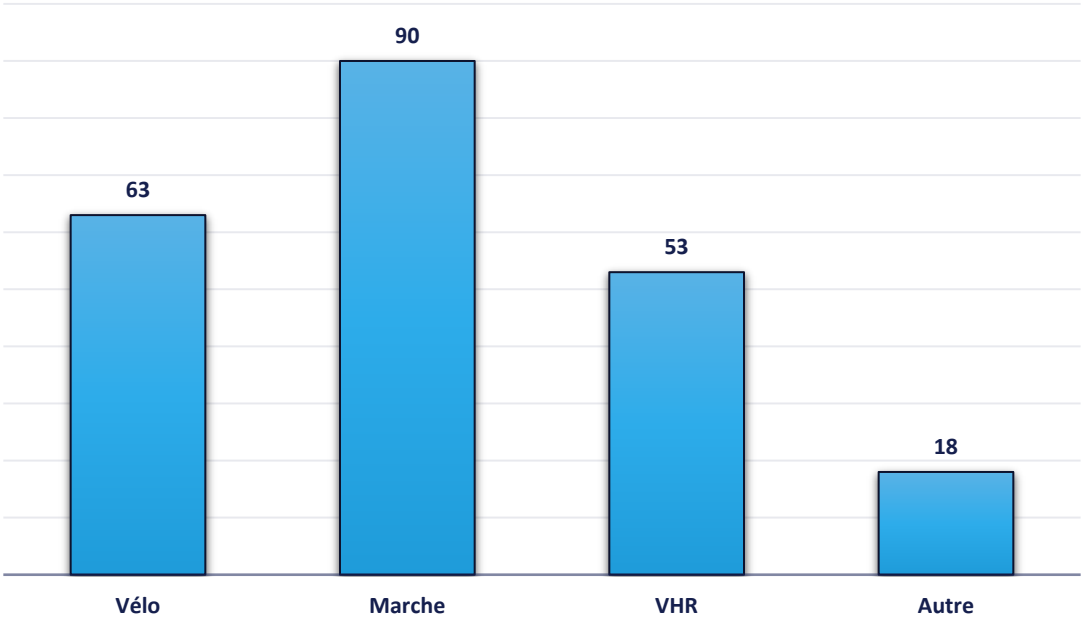

Options de tracés au nord du noyau urbain — Préoccupations et enjeux

13. Souhaitez-vous communiquer des préoccupations et signaler des enjeux à l'égard de l'option N-1 ?

Caractéristiques de l'option N-1 : utilisation de l'emprise acquise du ministère, empiétement dans les milieux humides et hydriques, répercussions sur l'aire de repos Halte de verdure, tracé éloigné du milieu habité et traverse de mobilité active dans la portion centrale reliant les secteurs résidentiels.

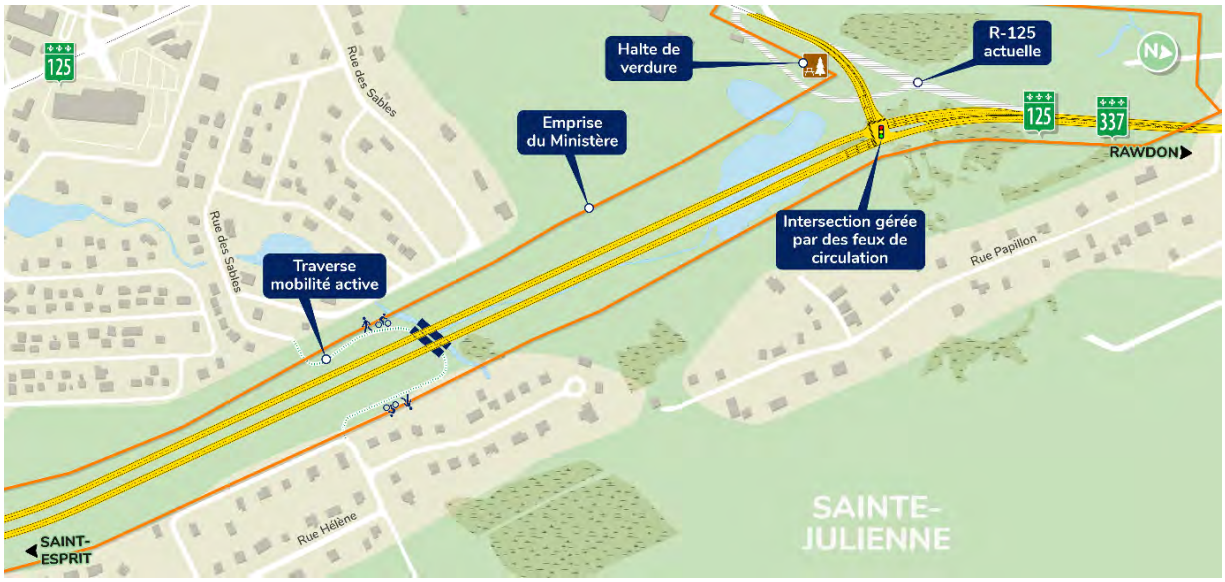

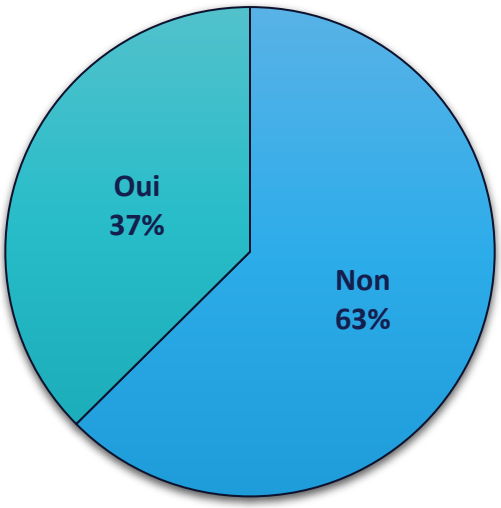

Sur 358 répondants et répondantes, 134 ont affirmé vouloir exprimer des enjeux et des préoccupations à l'égard de l'option N-1 et 224 ont indiqué ne pas vouloir en communiquer.

14. Si oui, quelles sont vos préoccupations et quels sont les enjeux à l'égard de l'option N-1 ?

Note : Le nombre total de réponses est supérieur au nombre de personnes ayant répondu, car ces dernières pouvaient choisir plus d'un élément parmi les choix proposés.

Catégories de préoccupations soulevées Base : 134 répondant(e)s	**Nombre d'occurrences**
Impacts sur l'environnement	69
Mode de gestion de la circulation de la route et des intersections	56
Préoccupations quant à la qualité de vie des résidents	42
Enjeux de sécurité	7
Préoccupations pour les sentiers VHR	5
Impacts économiques	4

15. Souhaitez-vous communiquer des préoccupations et signaler des enjeux à l'égard de l'option N-2 ?

Caractéristiques de l'option N-2 : besoin d'acquisitions de terrains, peu d'empiétement dans les milieux humides et hydriques, tracé plus près du milieu habité que l'option N-1 et traverse de mobilité active dans la portion centrale reliant les secteurs résidentiels.

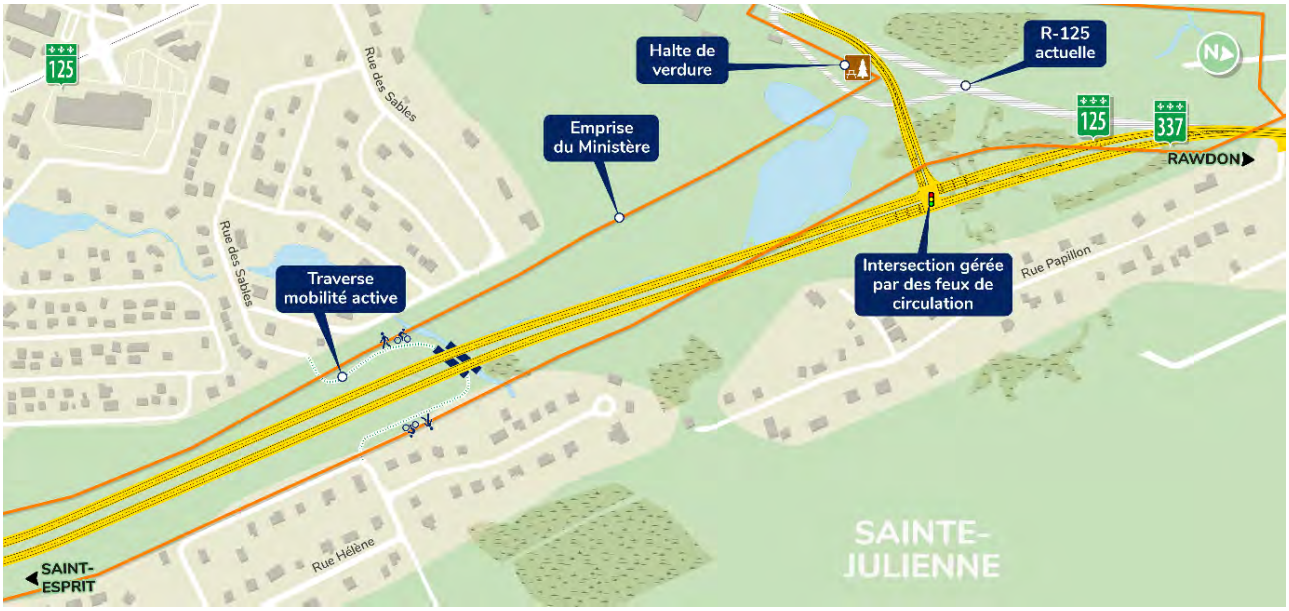

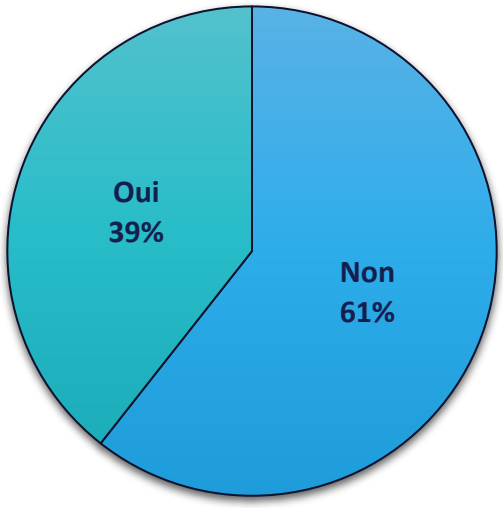

Sur 358 répondants et répondantes, 141 ont indiqué vouloir signaler des enjeux et des préoccupations à l'égard de l'option N-2 et 217 ont répondu ne pas vouloir en communiquer.

16. Si oui, quelles sont vos préoccupations et quels sont les enjeux à l'égard de l'option N-2 ?

Note : Le nombre total de réponses est supérieur au nombre de personnes ayant répondu, car ces dernières pouvaient choisir plus d'un élément parmi les choix proposés.

Catégories de préoccupations soulevées Base : 141 répondant(e)s	**Nombre d'occurrences**
Préoccupations quant à la qualité de vie des résident(e)s	57
Mode de gestion de la circulation de la route et des intersections	48
Impacts sur l'environnement	32
Impacts économiques	11
Préoccupations pour les sentiers VHR	4
Enjeux de sécurité	3

Options de tracés au sud du noyau urbain — Préoccupations et enjeux

17. Souhaitez-vous communiquer des préoccupations et signaler des enjeux à l'égard de l'option S-1 ?

Caractéristiques de l'option S-1 : début du tracé à environ 600 m au sud du noyau urbain de Sainte-Julienne, besoin d'acquisition de terrains et de terres agricoles situées en territoire agricole protégé, carrefour giratoire à l'intersection du rang du Cordon, à environ 300 m de la route 125 actuelle, tracé éloigné du milieu habité, affichage possible d'une vitesse à 90 km/h et traversée des piétons et cyclistes à l'approche nord du carrefour giratoire.

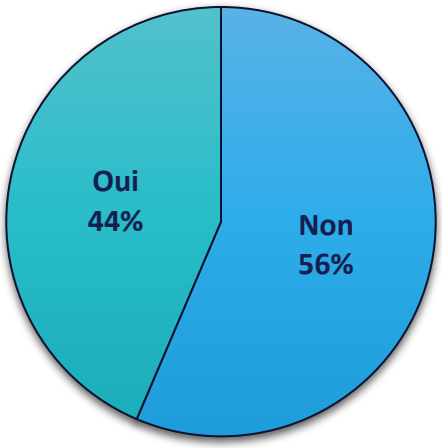

Sur 358 répondants et répondantes, 156 ont indiqué signaler des enjeux et des préoccupations à l'égard de l'option S-1 et 202 ont répondu ne pas vouloir en communiquer.

18. Si oui, quelles sont vos préoccupations et quels sont les enjeux à l'égard de l'option S-1 ?

Note : Le nombre total de réponses est supérieur au nombre de personnes ayant répondu, car ces dernières pouvaient choisir plus d'un élément parmi les choix proposés.

Catégories de préoccupations soulevées Base : 156 répondant(e)s	**Nombre d'occurrences**
Impacts sur l'environnement	78
Mode de gestion de la circulation de la route et des intersections	41
Enjeux de sécurité	19
Préoccupations quant à la qualité de vie des résidents	13
Impacts économiques	10
Préoccupations pour les sentiers VHR	3

19. Souhaitez-vous communiquer des préoccupations et signaler des enjeux à l'égard de l'option S-2 ?

Caractéristiques de l'option S-2 : tracé au commencement du noyau urbain de Sainte-Julienne, besoin d'acquisition de terrains commerciaux, carrefour giratoire dans l'axe du rang du Cordon à environ 200 m de la route 125 actuelle, raccordement direct entre le rang du Cordon et la route 337 (rue Cartier), tracé à proximité du milieu habité, vitesse inférieure à 90 km/h, traversée des piétons et cyclistes à l'approche nord du carrefour giratoire.

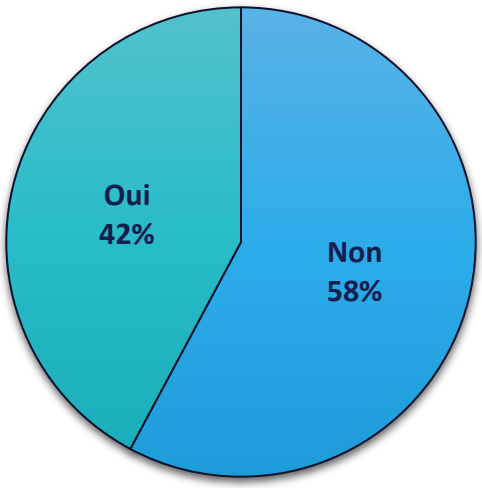

Sur 358 répondants et répondantes, 151 ont indiqué vouloir signaler des enjeux et des préoccupations à l'égard de l'option S-2 et 207 ont répondu ne pas vouloir en communiquer.

20. Si oui, quelles sont vos préoccupations et quels sont les enjeux à l'égard de l'option S-2 ?

Note : Le nombre total de réponses est supérieur au nombre de personnes ayant répondu, car ces dernières pouvaient choisir plus d'un élément parmi les choix proposés.

Catégories de préoccupations soulevées Base : 151 répondant(e)s	**Nombre d'occurrences**
Mode de gestion de la circulation de la route et des intersections	42
Préoccupations quant à la qualité de vie des résident(e)s	28
Impacts économiques	23
Enjeux de sécurité	17
Impacts sur l'environnement	16
Préoccupations pour les sentiers VHR	3

21. Souhaitez-vous communiquer des préoccupations et signaler des enjeux à l'égard de l'option S-3 ?

Caractéristiques de l'option S-3 : besoin d'acquisition de terrains commerciaux, tracé au commencement du noyau urbain de Sainte-Julienne, quatre intersections gérées par des feux de circulation synchronisés, raccordement indirect entre le rang du Cordon et la route 337 (rue Cartier), tracé à proximité du milieu habité, vitesse inférieure à 90 km/h et traversée des piétons et cyclistes sécurisée et facilitée.

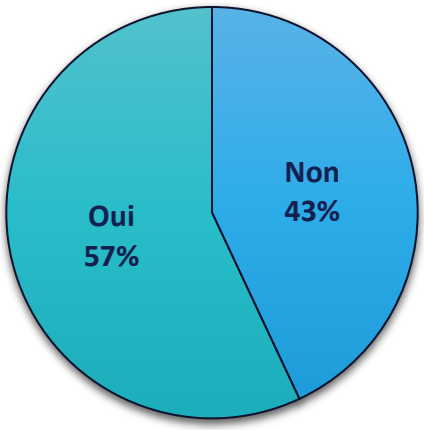

Sur 358 répondants et répondantes, 204 ont indiqué vouloir signaler des enjeux et des préoccupations à l'égard de l'option S-3 et 154 ont répondu ne pas vouloir en communiquer.

22. Si oui, quelles sont vos préoccupations et quels sont les enjeux à l'égard de l'option S-3 ?

Note : Le nombre total de réponses est supérieur au nombre de personnes ayant répondu, car ces dernières pouvaient choisir plus d'un élément parmi les choix proposés.

Catégories de préoccupations soulevées Base : 204 répondant(e)s	**Nombre d'occurrences**
Mode de gestion de la circulation de la route et des intersections	152
Enjeux de sécurité	12
Préoccupations quant à la qualité de vie des résidents	10
Impacts sur l'environnement	9
Impacts économiques	5
Préoccupations pour les sentiers VHR	3

Attentes envers le projet

23. Parmi les objectifs du projet énumérés ci-dessous, lequel est le plus important pour vous ? (Base : 358 répondants et répondantes)

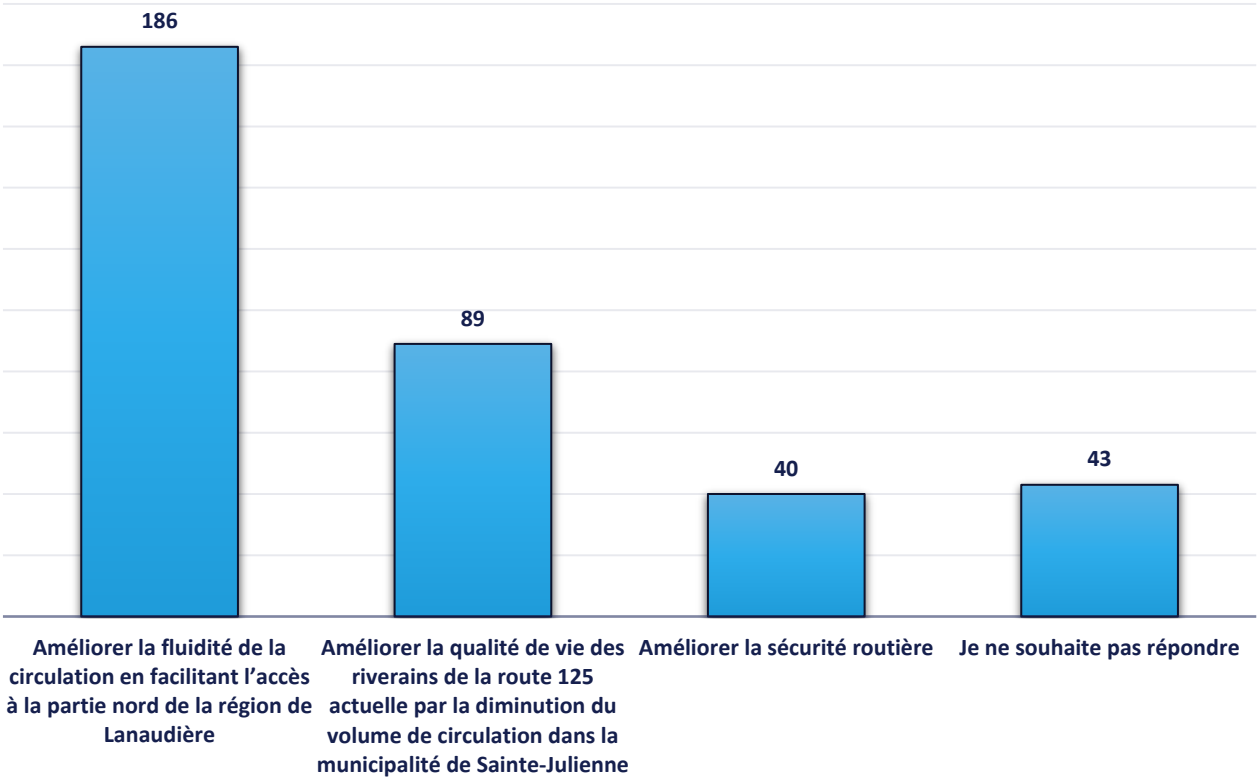

Sur 358 répondants et répondantes, plus de la moitié (52 %) a indiqué que l'objectif du projet le plus important est l'amélioration de la fluidité de la circulation par la facilitation de l'accès à la partie nord de la région de Lanaudière. Un quart (25 %) considère qu'il s'agit plutôt de l'amélioration de la qualité de vie des riverains et riveraines de la route 125 actuelle par la diminution du volume de circulation à Sainte-Julienne.

24. À quel point ce projet est-il important pour vous ? (Base : 358 répondants et répondantes)

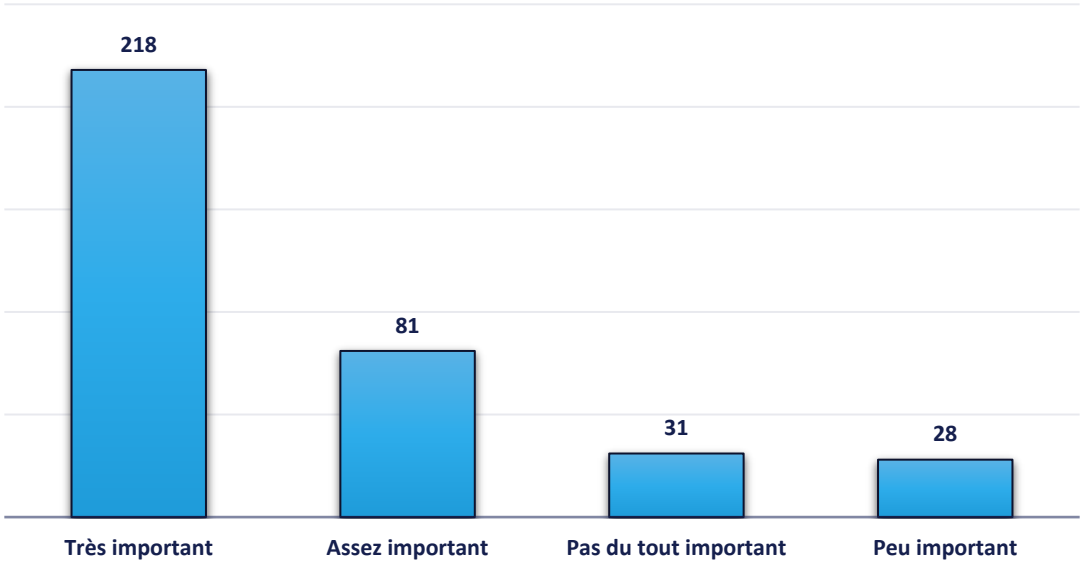

Pour 61 % des répondants et répondantes, le projet de contournement de Sainte-Julienne est très important.

25. Prévoyez-vous utiliser le nouveau tronçon routier lorsque celui-ci sera construit ? (Base : 358 répondants et répondantes)

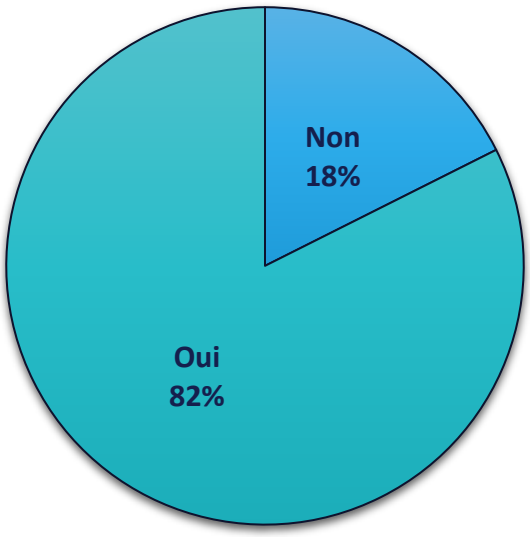

Sur 358 répondants et répondantes, 82 % ont indiqué prévoir utiliser le nouveau tronçon routier lorsqu'il sera construit et 18 % ne prévoient pas l'utiliser.

26. Selon vous, à quel point le projet améliorera-t-il la fluidité et la sécurité des déplacements locaux des usager(ère)s de la route ? (Base : 358 répondants et répondantes)

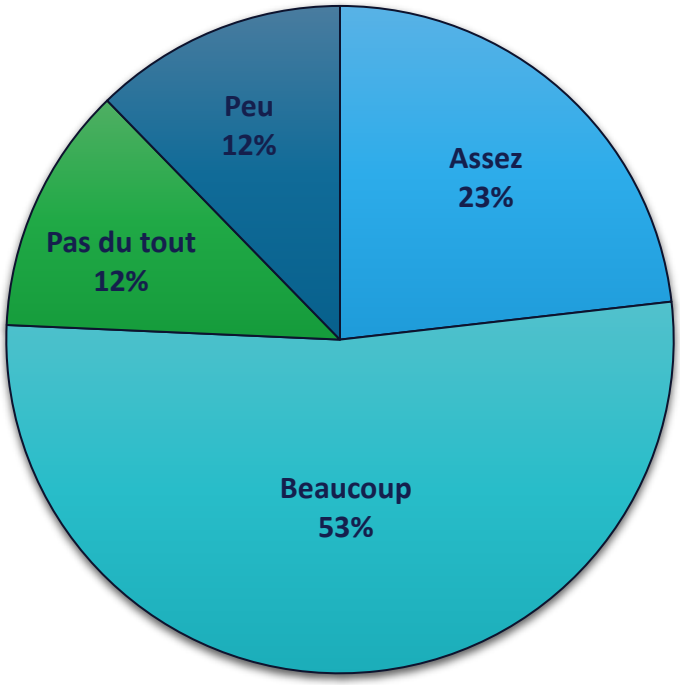

Plus de la moitié (190) des répondants et répondantes pense que le projet améliorera beaucoup la fluidité et la sécurité des déplacements locaux des usager(ère)s de la route.

27. Pourquoi croyez-vous que ce projet ne permettra pas d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements locaux dans la municipalité de Sainte-Julienne ?

Regroupements de sujets soulevés

Base : 87 répondant(e)s

Préoccupation en matière de sécurité de la mobilité active dans le projet proposé
Le problème est l'aménagement du territoire municipal/développement urbanisme
Le projet de contournement ne réglera pas la congestion
Le projet de contournement va favoriser l'étalement urbain
Le projet de contournement va déplacer la congestion
Le projet de contournement sera trop long à réaliser
Le projet de contournement va augmenter le nombre de véhicules
Enjeu de vitesse trop rapide
Enjeu de sécurité des piéton(ne)s et cyclistes
Mode de gestion des futures intersections
Le projet de contournement n'est pas une solution à long terme
Les problèmes de sécurité se trouvent ailleurs sur la route 125
Parce que les enjeux de sécurité se trouvent ailleurs
Parce qu'il n'y a pas de problème de congestion tous les jours
Parce que le projet de prolongement de l'autoroute 25 est une meilleure solution
Parce que les usager(ère)s passeront par la route 125 actuelle à la place du contournement
Parce que le contournement est trop près du noyau urbain

28. Selon vous, à quel point le projet améliorera-t-il la sécurité et la fluidité des déplacements régionaux des usager(ère)s de la route ? (Base : 358 répondants et répondantes)

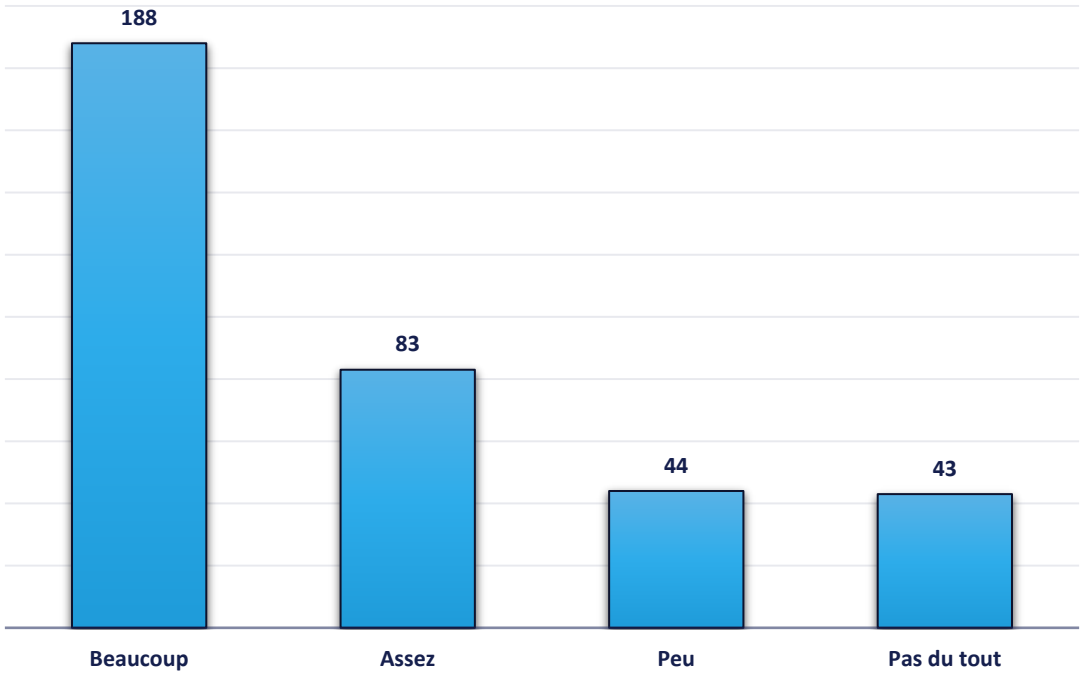

Plus de la moitié des répondants et répondantes (53 %) pense que le projet améliorera la sécurité et la fluidité des déplacements régionaux des usagers et usagères de la route.

29. Pourquoi croyez-vous que ce projet ne permettra pas d'améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements régionaux dans ce secteur de la région de Lanaudière ?

Regroupements de sujets soulevés Base : 86 répondant(e)s
Le projet de contournement va favoriser l'étalement urbain
Le projet de contournement va déplacer la congestion
Le projet de contournement va augmenter le nombre de véhicules
Enjeu de vitesse trop rapide
Parce que les enjeux de sécurité se trouvent ailleurs
Mode de gestion des futures intersections
Parce que les automobilistes ne suivent pas le Code de la route
Parce que le passage de deux voies à une voie créera de la congestion
Parce que le projet de prolongement de l'autoroute 25 est une meilleure solution

30. Attendez-vous la concrétisation de ce projet routier pour réaliser des projets personnels et/ou commerciaux (rénovations, déménagement, agrandissement, investissements, etc.) ? (Base : 360 répondants et répondantes)

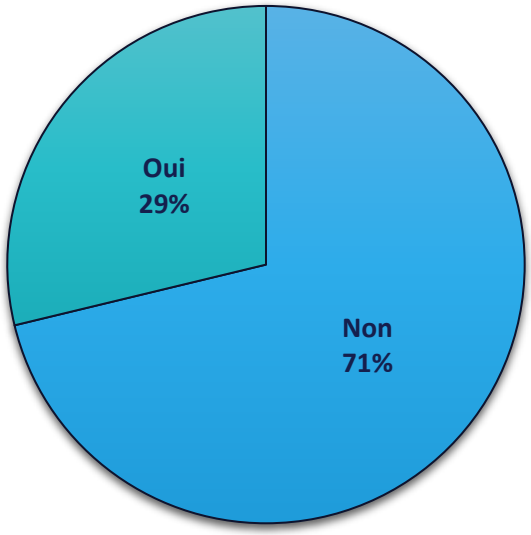

Sur 360 répondants et répondantes, 255 ont indiqué ne pas attendre la concrétisation de ce projet routier pour réaliser des projets et 103 ont répondu que oui.

31. Avez-vous des commentaires, des suggestions ou des pistes d'améliorations dont vous aimeriez faire part au Ministère dans le cadre de ce projet ?

Regroupements de sujets soulevés

Base : 200 répondant(e)s

Interventions et sécurisation d'autres secteurs sur la route 125
Réduction de la vitesse/ajout de radars photo
Ajout de mobilité active
Interventions sur des routes municipales — aménagement/urbanisme municipal
Ajout d'infrastructures municipales comme des parcs
Mode de gestion des futures intersections
Modifier les intersections existantes de la route 125
Remplacer le projet de contournement par l'amélioration de la route 125 actuelle
Une nouvelle route à une voie par direction
La congestion routière est insupportable
Il y a peu de congestion routière
Remplacer le projet de contournement par le prolongement de l'autoroute 25
Réaliser le projet de contournement rapidement
Ne pas réaliser le projet de contournement
Impact négatif sur des résident(e)s
Coût du projet
Le projet de contournement ne favorise pas le transport collectif
Ajout de stationnements incitatifs et de covoiturage
Un cul-de-sac complique la circulation locale et les accès aux commerces
Préservation des sentiers VHR
Plusieurs routes de détour empruntées pour éviter la congestion
Importance de la sauvegarde de la faune, de la flore et des milieux humides
Préoccupations pour la qualité de vie des résident(e)s
Impact négatif sur les commerces

Transports
et Mobilité durable
Québec

B ANALYSES COMPARATIVES

B-1 *ANALYSE COMPARATIVE ENVIRONNEMENTALE DES ALTERNATIVES DE CORRIDORS (ALLIANCE LANAUDIÈRE, 2024b)*

Tableau A - Sommaire des impacts environnementaux – Secteur A

Source: Étude des solutions (Alliance Lanaudière, 2024b)

Secteur A								
A-25 à rang du Cordon								
Solution		**1a**	**1b**	**1c**	**1d**	**2a**	**2b**	**3**
Milieu biologique								
Faune et flore	Présence d'espèces protégées		(Peu probable)	(Peu probable)	(Probable)	Colonies et occurrences de: Ail des bois, Noyer cendré, Érable noir, Orme liège.	Colonies et occurrences de: Ail des bois, Noyer cendré, Érable noir, Orme liège.	(Probable ++)
	Présence d'espèces à statut précaire		(Peu probable)	(Peu probable)	(Probable)	Colonies et occurrences de: Adiante du Canada, Asaret du Canada, Athyrie à sores denses, Matteuccie fougère-à-l'autruche, Trille blanc.	Colonies et occurrences de: Adiante du Canada, Asaret du Canada, Athyrie à sores denses, Matteuccie fougère-à-l'autruche, Trille blanc.	(Probable ++)
Aires protégées	Réserve naturelle reconnue							
	Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)		Érablière	Érablière	Érablière	EFE - Saint-Esprit de Montcalm (#106) EFE Saint-Alexis (#1160)	EFE - Saint-Esprit de Montcalm (#106) EFE Saint-Alexis (#1160)	Probable (++) Nombreuses érablières.
	Présence d'habitats fauniques (cartographié ou non)	Habitats du poisson.	Interventions dans des habitats du poisson déjà altéré par la présence de ponceaux.	Interventions dans des habitats du poisson déjà altéré par la présence de ponceaux.	Interventions dans des habitats du poisson déjà altéré par la présence de ponceaux.			Détérioration d'habitats du poisson non actuellement altérés.
	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable							
Corridors ou territoires d'intérêt écologique	Corridor de biodiversité, Sites de conservation							
Milieux humides et hydriques (MHH)	Milieux hydriques	Ponceaux existants.	Interventions sur 7-8 cours d'eau pour le prolongement des ponceaux existants + 2 déviations potentielles.	Interventions sur 7-8 cours d'eau pour le prolongement des ponceaux existants + 2 déviations potentielles.	Interventions sur 7-8 cours d'eau pour le prolongement des ponceaux existants + 2 déviations potentielles.	Aménagement de nouveaux ponceaux en milieu hydrique.	Aménagement de nouveaux ponceaux en milieu hydrique.	(Probable ++)
	Milieux humides		Borde un marécage et une prairie humide.	Borde un marécage et une prairie humide.	Borde un marécage et une prairie humide.	Nombreux et vastes milieux humides: tourbières boisées / marécages arborescents.	Nombreux et vastes milieux humides: tourbières boisées / marécages arborescents.	(Probable)
Milieu physique								
Sols contaminés	Présence de sites contaminés répertoriés.		2 terrains contaminés bordent la R-125 actuelle	2 terrains contaminés bordent la R-125 actuelle	2 terrains contaminés bordent la R-125 actuelle			
	Sols potentiellement contaminés, dans l'emprise acquise par le MTMD ou les terrains excédentaires.	N/A	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125			
Eau potable	Sources d'eau publique		Système municipal de distribution d'eau potable St-Esprit / Sources d'eau (3) à +- 900m de l'emprise aux abords du cours d'eau Martin (bassin hydrographique niveau 1 de la rivière l'Assomption; niveau 2 de la rivière Saint-Esprit, niveau 3: ruisseau de la Fourche)	Système municipal de distribution d'eau potable St-Esprit / Sources d'eau (3) à +- 900m de l'emprise aux abords du cours d'eau Martin (bassin hydrographique niveau 1 de la rivière l'Assomption; niveau 2 de la rivière Saint-Esprit, niveau 3: ruisseau de la Fourche)	Système municipal de distribution d'eau potable St-Esprit / Sources d'eau (3) à +- 900m de l'emprise aux abords du cours d'eau Martin (bassin hydrographique niveau 1 de la rivière l'Assomption; niveau 2 de la rivière Saint-Esprit, niveau 3: ruisseau de la Fourche)			
	Puits privés		10 puits directement situés dans l'emprise	10 puits directement situés dans l'emprise	10 puits directement situés dans l'emprise	4 puits directement situés dans l'emprise	4 puits directement situés dans l'emprise	Bouclier canadien (portion nord de la zone d'étude)
Changements climatiques	Episodes de gel/dégel et événements de fortes précipitations plus fréquents							
Hydraulique	Zone inondable 0-20 ans							
	Zone inondable 0-100 ans							
Géologie	Roches susceptibles à la fracturation et aux modifications hydrogéologiques	Plateforme du Saint-Laurent	Plateforme du Saint-Laurent	Plateforme du Saint-Laurent	Plateforme du Saint-Laurent	Plateforme du Saint-Laurent	Plateforme du Saint-Laurent	Plateforme du Saint-Laurent

Secteur A								
A-25 à rang du Cordon								
Solution		**1a**	**1b**	**1c**	**1d**	**2a**	**2b**	**3**
Milieu humain								
Agriculture	Territoire agricole protégé		Faible à Modéré selon les Décisions existantes de la CPTAQ sur les lots concernés.	Faible à Modéré selon les Décisions existantes de la CPTAQ sur les lots concernés.	Faible à Modéré selon les Décisions existantes de la CPTAQ sur les lots concernés.			
	Usages agricoles / terres cultivées		Empiétements sur terres cultivées sur surlargeur d'emprise	Empiétements sur terres cultivées sur surlargeur d'emprise.	Empiétements sur terres cultivées sur surlargeur d'emprise.			
	Entreprises acéricoles							(Probable ++)
Climat sonore	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « fort ».		Lot 2 540 295: CPE présent à l'Est de la jonction R-125/R-158 dans le quadrilatère formé de la rue Grégoire, l'avenue Vézina, la rue des Écoles, et l'Avenue Villemaire. (Secteur à statut quo)	Lot 2 540 295: CPE présent à l'Est de la jonction R-125/R-158 dans le quadrilatère formé de la rue Grégoire, l'avenue Vézina, la rue des Écoles, et l'Avenue Villemaire. (Secteur à statut quo)	Lot 2 540 295: CPE présent à l'Est de la jonction R-125/R-158 dans le quadrilatère formé de la rue Grégoire, l'avenue Vézina, la rue des Écoles, et l'Avenue Villemaire. (Secteur à statut quo)			
	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « moyen ».		Lot 2 538 125: Centre équestre Équidor (Empiétement)	Lot 2 538 125: Centre équestre Équidor (Empiétement)	Lot 2 538 125:Centre équestre Équidor (Empiétement)			
	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « faible ».							
Patrimoine historique et archéologique	Circuits historiques, bâtiments patrimoniaux							
	Potentiel historique et archéologique		Multiples zones à potentiel paléohistorique en rive de la rivière le long de la R-125 et présence d'érablière.	Multiples zones à potentiel paléohistorique en rive de la rivière le long de la R-125 et présence d'érablière.	Multiples zones à potentiel paléohistorique en rive de la rivière le long de la R-125 et présence d'érablière.	Zones à potentiel historique à l'emplacements des érablières. Sites BIFk-1 et BIFk-2.	Zones à potentiel historique à l'emplacements des érablières. Sites BIFk-1 et BIFk-3.	Probable
	Chemins à caractère patrimonial	Tout le tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec la rue principale (St-Esprit) est lui-même une zone à potentiel historique. Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: Rang de la rivière Nord - rue Montcalm et Rang de la rivière Sud - rue Grégoire - rue Principale (St-Esprit).	Tout le tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec la rue principale (St-Esprit) est lui-même une zone à potentiel historique. Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: Rang de la rivière Nord - rue Montcalm et Rang de la rivière Sud - rue Grégoire - rue Principale (St-Esprit).	Tout le tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec la rue principale (St-Esprit) est lui-même une zone à potentiel historique. Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: Rang de la rivière Nord - rue Montcalm et Rang de la rivière Sud - rue Grégoire - rue Principale (St-Esprit).	Tout le tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec la rue principale (St-Esprit) est lui-même une zone à potentiel historique. Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: Rang de la rivière Nord - rue Montcalm et Rang de la rivière Sud - rue Grégoire - rue Principale (St-Esprit).	Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: Rang de la rivière Nord - rue Montcalm; Rang St-Isidore; Rang des Continuations.	Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: Rang de la rivière Nord - rue Montcalm; Rang St-Isidore; Rang des Continuations.	
	Paysage d'intérêt							
Récréotourisme	Sites récréotouristiques (excluant les cabanes à suce)		Parachute Montréal (Lot 2 538 150): Empiétement Centre équestre Équidor (Lot 2 538 125): Empiétement	Parachute Montréal (Lot 2 538 150): Empiétement Centre équestre Équidor (Lot 2 538 125): Empiétement	Parachute Montréal (Lot 2 538 150): Empiétement Centre équestre Équidor (Lot 2 538 125): Empiétement			

Impact environnemental anticipé

Aucun impact : Le nouveau tracé n'a aucun impact environnemental significatif ; aucun contrainte environnementale ou évitement possible des contraintes en présence.

Impact faible : Le nouveau tracé est soumis à un niveau faible de contraintes environnementales non évitables ; des mesures de mitigation sont applicables.

Impact moyen : Le nouveau tracé est soumis à un niveau modéré de contraintes environnementales non évitables ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.

Impact important : Le nouveau tracé est soumis à un niveau élevé de contraintes environnementales non évitables ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.

Impact majeur : Le nouveau tracé implique un niveau élevé de contraintes environnementales non évitables; aucune mesure efficace d'atténuation des impacts environnementaux n'est applicable.

Inconnu : Le nouveau tracé pourrait rencontrer des contraintes environnementales pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles au moment d'écrire le présent rapport. La présence de ces contraintes est donc à déterminer ultérieurement dans les prochaines phases du projet.

Tableau B - Sommaire des impacts environnementaux – Secteur B

Source: Étude des solutions (Alliance Lanaudière, 2024b)

Secteur B								
Municipalité de Sainte-Julienne entre le rang du Cordon (limite sud) et la halte routière (limite nord)								
Solution		**1a**	**1b**	**1c**	**1d**	**1e**	**2a**	**3**
Milieu biologique								
Faune et flore	Présence d'espèces protégées	(Peu probable)	(Peu probable)	(Probable)	(Probable)	(Probable)		(Probable ++)
	Présence d'espèces à statut précaire	(Peu probable)	(Peu probable)	(Probable)	(Probable)	(Probable)	Occurrences de: Asaret du Canada, Lis du Canada, Matteuccie fougère-à-l'autruche.	(Probable ++)
Aires protégées	Réserve naturelle reconnue							
	Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)							Érablière à l'ouest de l'emprise.
	Présence d'habitats fauniques (cartographié ou non)						Destruction ou détérioration d'habitats du poisson non actuellement altérés.	Aire de confinement du cerf de Virginie de Rawdon et habitats du poisson
	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable							
Corridors ou territoires d'intérêt écologique	Corridor de biodiversité, Sites de conservation							
Milieux humides et hydriques (MHH)	Milieux hydriques						Destruction ou empiétements de l'étang de la halte routière + 1 nouvelle traverse + 2 déviations de tronçons de ~650 m de cours d'eau.	Probable
	Milieux humides	Borde un marécage	Borde un marécage	Borde un marécage	Borde un marécage	Borde un marécage	Complexes de marais / marécages arborescents et arbustifs aux intersections R-346 et R-337.	(Probable ++)
Milieu physique								
Sols contaminés	Présence de sites contaminés répertoriés.	3 terrains contaminés bordent la R-125 actuelle	3 terrains contaminés bordent la R-125 actuelle	3 terrains contaminés bordent la R-125 actuelle	3 terrains contaminés bordent la R-125 actuelle	3 terrains contaminés bordent la R-125 actuelle		
	Sols potentiellement contaminés, dans l'emprise acquise par le MTMD ou les terrains excédentaires.	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125		
Eau potable	Sources d'eau publique						Système municipal de distribution d'eau potable Ste-Julienne / Source d'eau publique à environ 400 m de l'emprise	(Probable pour un tracé à l'Est de l'emprise située dans le prolongement de l'A-25)
	Puits privés	Aucun puit privé directement situé dans l'emprise	Aucun puit privé directement situé dans l'emprise	Aucun puit privé directement situé dans l'emprise	Aucun puit privé directement situé dans l'emprise	Aucun puit privé directement situé dans l'emprise	5 puits privés directement situés dans l'emprise	
Changements climatiques	Episodes de gel/dégel et événements de fortes précipitations plus fréquents							
Hydraulique	Zone inondable 0-20 ans							
	Zone inondable 0-100 ans							
Géologie	Roches susceptibles à la fracturation et aux modifications hydrogéologiques	Faille régionale de Ste-Julienne	Faille régionale de Ste-Julienne	Faille régionale de Ste-Julienne	Faille régionale de Ste-Julienne	Faille régionale de Ste-Julienne	Faille régionale de Ste-Julienne. Perte ou dénoyage de l'étang de la halte routière et cours d'eau hydro-connectés.	Faille régionale de Ste-Julienne

Secteur B								
Municipalité de Sainte-Julienne entre le rang du Cordon (limite sud) et la halte routière (limite nord)								
Solution		**1a**	**1b**	**1c**	**1d**	**1e**	**2a**	**3**
Milieu biologique								
Milieu humain								
Agriculture	Territoire agricole protégé							S'appliquerait un éventuel tracé situé à l'Est de la R-125 et au sud du Domaine Malo
	Usages agricoles / terres cultivées							(Probable ++)
	Entreprises acéricoles							(Probable ++)
Climat sonore	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « fort ».							
	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « moyen ».	CPE Pastelle	CPE Pastelle	CPE Pastelle	CPE Pastelle	CPE Pastelle	CPE Pastelle à moins de 40m de l'emprise	
	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « faible ».	École le Pavillon des explorateurs	École le Pavillon des explorateurs	École le Pavillon des explorateurs	École le Pavillon des explorateurs	École le Pavillon des explorateurs	École le Pavillon des explorateurs à moins de 40 m de l'emprise	
Patrimoine historique et archéologique	Circuits historiques, bâtiments patrimoniaux							
	Potentiel historique et archéologique	Intersection avec une zone à potentiel paléohistorique.	Intersection avec une zone à potentiel paléohistorique.	Intersection avec une zone à potentiel paléohistorique.	Intersection avec une zone à potentiel paléohistorique.	Intersection avec une zone à potentiel paléohistorique.	Intersections avec 2 zones à potentiel paléohistorique (73 et 77).	(Érablière à l'ouest de l'emprise).
	Chemins à caractère patrimonial	Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: chemin du Gouvernement; rue Forget - rue Victoria; Tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec le chemin du Gouvernement.	Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: chemin du Gouvernement; rue Forget - rue Victoria; Tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec le chemin du Gouvernement.	Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: chemin du Gouvernement; rue Forget - rue Victoria; Tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec le chemin du Gouvernement.	Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: chemin du Gouvernement; rue Forget - rue Victoria; Tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec le chemin du Gouvernement.	Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: chemin du Gouvernement; rue Forget - rue Victoria; Tronçon de la R-125 au nord de sa jonction avec le chemin du Gouvernement.	Intersections de l'emprise avec les zones à potentiel historique: Rang des Cordons (R-346); prolongement sud-ouest de la rue du Domaine du repos.	
	Paysage d'intérêt							
Récréotourisme	Sites récréotouristiques (excluant les cabanes à suce)	Halte routière (Parc Halte Verdure) bordant la R-337 à l'Est.	Halte routière (Parc Halte Verdure) bordant la R-337 à l'Est.	Halte routière (Parc Halte Verdure) bordant la R-337 à l'Est.	Halte routière (Parc Halte Verdure) bordant la R-337 à l'Est.		Halte routière (Parc Halte Verdure) bordant la R-337 à l'Est.	

Tableau C - Sommaire des impacts environnementaux – Secteur C

Source: Étude des solutions (Alliance Lanaudière, 2024b)

Secteur C							
Halte routière au croisement de la R-337							
Solution		**1a**	**1b**	**1c**	**1d**	**2a**	**3**
Milieu biologique							
Faune et flore	Présence d'espèces protégées		(Peu probable)	(Peu probable)	(Probable)	Colonies et occurrences de: Ail des bois, Noyer cendré.	Colonie d'Ail des Bois à l'Est de la R-125 actuelle
	Présence d'espèces à statut précaire		(Occurrences potentielle de: Spiranthe du Case)	(Occurrences potentielle de: Spiranthe du Case)	Occurrences de: Spiranthe du Case	Occurrences de: Spiranthe du Case	(Probable)
Aires protégées	Réserve naturelle reconnue						Réserve naturelle Beauréal.
	Ecosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)						
	Présence d'habitats fauniques (cartographié ou non)		Interventions dans 2 habitats du poisson déjà altéré par la présence de ponceaux.	Interventions dans 2 habitats du poisson déjà altéré par la présence de ponceaux.	Interventions dans 2 habitats du poisson déjà altéré par la présence de ponceaux.	Détérioration de 15 habitats du poisson non actuellement altérés	Aire de confinement du cerf de Virginie de Rawdon et habitats du poisson
	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable						
Corridors ou territoires d'intérêt écologique	Corridor de biodiversité, Sites de conservation						
Milieux humides et hydriques (MHH)	Milieux hydriques					Aménagement de 15 nouveaux ponceaux en milieu hydrique, stabilisation de rives et déviations de cours d'eau.	Probable
	Milieux humides		Interventions sur 2 cours d'eau pour le prolongement des ponceaux existants.	Interventions sur 2cours d'eau pour le prolongement des ponceaux existants.	Interventions sur 2 cours d'eau pour le prolongement des ponceaux existants.	Complexe de marais / marécages arborescents et arbustifs à intersections R-337.	Probable
Milieu physique							
Sols contaminés	Présence de sites contaminés répertoriés.		1 dépôt à neige et 1 terrain contaminé bordent la R-125 actuelle	1 dépôt à neige et 1 terrain contaminé bordent la R-125 actuelle	1 dépôt à neige et 1 terrain contaminé bordent la R-125 actuelle		
	Sols potentiellement contaminés, dans l'emprise acquise par le MTMD ou les terrains excédentaires.	N/A	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	Équipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125		
Eau potable	Sources d'eau publique						
	Puits privés		3 puits directement situés dans l'emprise	3 puits directement situés dans l'emprise	3 puits directement situés dans l'emprise	6 puits privés directement situés dans l'emprise	
Changements climatiques	Épisodes de gel/dégel et événements de fortes précipitations plus fréquents						
Hydraulique	Zone inondable 0-20 ans						
	Zone inondable 0-100 ans						
Géologie	Roches susceptibles à la fracturation et aux modifications hydrogéologiques	Province de Grenville	Province de Grenville	Province de Grenville	Province de Grenville	Province de Grenville	Province de Grenville

Milieu humain							
Agriculture	Territoire agricole protégé						
	Usages agricoles / terres cultivées		Vaste terres cultivées au sud du 3e Rang.	Vaste terres cultivées au sud du 3e Rang.	Vaste terres cultivées au sud du 3e Rang.	Vaste terres cultivées au sud du 3e Rang.	Peu probable
	Entreprises acéricoles						
Climat sonore	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « fort ».		Résidences, chalets, campings	Résidences, chalets, campings	Résidences, chalets, campings		
	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « moyen ».		Résidences, chalets, camping	Résidences, chalets, camping	Résidences, chalets, camping		
	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « faible ».		Résidences, chalets, camping	Résidences, chalets, camping	Résidences, chalets, camping		
Patrimoine historique et archéologique	Circuits historiques, bâtiments patrimoniaux						
	Potentiel historique et archéologique					Multiples zones à potentiel paléohistorique (14).	
	Chemins à caractère patrimonial	Tout le tronçon de la R-125 de ce secteur est lui-même une zone à potentiel historique, ainsi que ses intersections avec les Rang 3 et Rang 4.	Tout le tronçon de la R-125 de ce secteur est lui-même une zone à potentiel historique, ainsi que ses intersections avec les Rang 3 et Rang 4.	Tout le tronçon de la R-125 de ce secteur est lui-même une zone à potentiel historique, ainsi que ses intersections avec les Rang 3 et Rang 4.	Tout le tronçon de la R-125 de ce secteur est lui-même une zone à potentiel historique, ainsi que ses intersections avec les 3e Rang et 4e Rang.	Intersections avec les zones à potentiel historique: R-125 et 3e Rang.	
	Paysage d'intérêt						
Récréotourisme	Sites récréotouristiques (excluant les cabanes à suce)	Halte routière (Parc Halte Verdure) bordant la R-337 à l'Est.	Halte routière (Parc Halte Verdure) bordant la R-337 à l'Est.	Halte routière bordant la R-135 à l'Est.	Halte routière bordant la R-135 à l'Est.	Halte routière bordant la R-135 à l'Est.	

Impact environnemental anticipé

Aucun impact : Le nouveau tracé n'a aucun impact environnemental significatif ; aucun contrainte environnementale ou évitement possible des contraintes en présence.

Impact faible : Le nouveau tracé est soumis à un niveau faible de contraintes environnementales non évitables ; des mesures de mitigation sont applicables.

Impact moyen : Le nouveau tracé est soumis à un niveau modéré de contraintes environnementales non évitables ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.

Impact important : Le nouveau tracé est soumis à un niveau élevé de contraintes environnementales non évitables ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.

Impact majeur : Le nouveau tracé implique un niveau élevé de contraintes environnementales non évitables; aucune mesure efficace d'atténuation des impacts environnementaux n'est applicable.

Inconnu : Le nouveau tracé pourrait rencontrer des contraintes environnementales pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles au moment d'écrire le présent rapport. La présence de ces contraintes est donc à déterminer ultérieurement dans les prochaines phases

Tableau D - Sommaire des impacts environnementaux – Secteur D

Source: Étude des solutions (Alliance Lanaudière, 2024b)

Secteur D				
R-337 à R-341				
Solution		**1a**	**1b**	**2**
Milieu biologique				
Faune et flore	Présence d'espèces protégées		(Peu probable)	(Probable)
	Présence d'espèces à statut précaire		(Peu probable)	(Probable)
Aires protégées	Réserve naturelle reconnue			Réserves naturelles Beauréal et Materne
	Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)			Érablière à l'ouest de l'emprise.
	Présence d'habitats fauniques (cartographié ou non)		Interventions dans 16 habitats du poisson déjà altéré par la présence de ponceaux.	Habitats du poisson
	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable			
Corridors ou territoires d'intérêt écologique	Corridor de biodiversité, Sites de conservation			
Milieux humides et hydriques (MHH)	Milieux hydriques		Interventions sur 16 traverse de cours d'eau pour le prolongement des ponceaux existants.	Aménagement de nouveaux ponceaux en milieu hydrique.
	Milieux humides		Borde et empiète sur des marais riverains.	Croise et borde des marais riverains.
Milieu physique				
Sols contaminés	Présence de sites contaminés répertoriés.		1 terrain contaminé bordent la R-125 actuelle.	
	Sols potentiellement contaminés, dans l'emprise acquise par le MTMD ou les terrains excédentaires.	N/A	Equipements pétroliers et détenteur de permis le long de la R-125	
Eau potable	Sources d'eau publique		Système municipal de distribution d'eau potable, Ste-Julienne en Haut inc. / Source d'eau publique à +- 800m de l'emprise (bassin hydrographique niveau 1 de la rivière l'Assomption; niveau 2 de la rivière Saint-Esprit)	Système municipal de distribution d'eau potable, Ste-Julienne en Haut inc. / Source d'eau publique à +- 800m de l'emprise (bassin hydrographique niveau 1 de la rivière l'Assomption; niveau 2 de la rivière Saint-Esprit)
	Puits privés		8 puits privés directement situés dans l'emprise	
Changements climatiques	Épisodes de gel/dégel et événements de fortes précipitations plus fréquents			
Hydraulique	Zone inondable 0-20 ans			
	Zone inondable 0-100 ans			
Géologie	Roches susceptibles à la fracturation et aux modifications hydrogéologiques		Province de Grenville	Province de Grenville
Milieu humain				
Agriculture	Territoire agricole protégé			
	Usages agricoles / terres cultivées		Pépinière Aux Arbres Fruitiers et terre cultivée au nord de la rue Park.	Très peu probable.
	Entreprises acéricoles			Très peu probable.
Climat sonore	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « fort ».		Résidences, chalets, campings	
	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « moyen ».		Résidences, chalets, camping	
	Secteurs au climat sonore actuel évalué à « faible ».		Résidences, chalets, camping	
Patrimoine historique et archéologique	Circuits historiques, bâtiments patrimoniaux			
	Potentiel historique et archéologique		Intersections avec 3 zones à potentiel paléohistorique, pour le tronçon de l'emprise situé entre la R-348 et la rue Rivest, à Rawdon.	Érablière à l'ouest de l'emprise.
	Chemins à caractère patrimonial			
	Paysage d'intérêt			
Récréotourisme	Sites récréotouristiques (excluant les cabanes à suce)			

Impact environnemental anticipé

Aucun impact : Le nouveau tracé n'a aucun impact environnemental significatif ; aucun contrainte environnementale ou évitement possible des contraintes en présence.

Impact faible : Le nouveau tracé est soumis à un niveau faible de contraintes environnementales non évitables ; des mesures de mitigation sont applicables.

Impact moyen : Le nouveau tracé est soumis à un niveau modéré de contraintes environnementales non évitables ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.

Impact important : Le nouveau tracé est soumis à un niveau élevé de contraintes environnementales non évitables ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.

Impact majeur : Le nouveau tracé implique un niveau élevé de contraintes environnementales non évitables; aucune mesure efficace d'atténuation des impacts environnementaux n'est applicable.

Inconnu : Le nouveau tracé pourrait rencontrer des contraintes environnementales pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles au moment d'écrire le présent rapport. La présence de ces contraintes est donc à déterminer ultérieurement dans les prochaines p

B-2 *ANALYSE COMPARATIVE ENVIRONNEMENTALE DES SCÉNARIOS DE CONTOURNEMENT (ALLIANCE LANAUDIÈRE, 2025a)*

Tableau 1 - Secteur sud

				Scénarios de raccordement sud à la R-125			
				1	2A optimisé	2B	
				Raccordement dans le prolongement de la route 125 avant l'arrivé en zone urbanisée de Sainte-Julienne, géré par un carrefour giratoire	Raccordement limitant les acquisitions dans la zone urbanisée de Sainte-Julienne, géré par un carrefour giratoire positionné dans l'axe du rang du Cordon actuel	Raccordement limitant les acquisitions dans la zone urbanisée de Sainte-Julienne, par des intersections avec feux de circulation	
Milieu physique	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**	**Impact environnemental anticipé***			**Commentaires**
Sols contaminés	Présence de sites contaminés répertoriés	**Faible : S**ols excavés réutilisables sur le site ou disposition dans un site autorisé en fonction des niveaux de contamination	- Décontamination avant la réalisation des travaux. - Gestion *in situ* ou hors site. - Coûts et délais potentiels. - Opportunité de bonification du projet par l'amélioration des conditions du milieu.	Pas de sites contaminés répertoriés.	Pas de sites contaminés répertoriés.	Pas de sites contaminés répertoriés.	Information complémentaire à venir sur la présence de sols contaminés à gérer, aux étapes ultérieures : études de caractérisation environnementales (Phase I et II).
	Sols potentiellement contaminés, dans l'emprise acquise par le MTMD ou les terrains excédentaires	**Faible :** sols excavés réutilisables sur le site ou disposition dans un site autorisé en fonction des niveaux de contamination		Pas de sols potentiellement contaminés connus.	Pas de sols potentiellement contaminés connus.	Pas de sols potentiellement contaminés connus.	
Eau potable	Sources d'eau publique	**Élevé :** Évitement requis des secteurs inclus dans les rayons de protection de ces sources.	- Protection de la santé publique: préservation de la qualité et de la quantité des eaux souterraines, vouées à la consommation publique. (Gestion des risques de contamination et d'abaissement de la nappe phréatique).	Pas de source d'eau publique (400 m).	Pas de source d'eau publique (400 m).	Pas de source d'eau publique (400 m).	Information complémentaire à venir sur le risque d'abaissement du niveau de la nappe phréatique, aux étapes ultérieures : études hydrogéologique et de puits. (Distances indicatives)
	Puits artésiens situés dans le Bouclier canadien	**Élevé :** Plus grande vulnérabilité des puits artésiens situés dans le Bouclier canadien	- Protection de la santé publique: préservation de la qualité et de la quantité des eaux souterraines, vouées à la consommation privée ou à des fins d'élevage. - Gestion des risques de contamination et d'abaissement de la nappe phréatique.	Présence de puits artésiens (SIH) (nb/distance : 2 à 0 m, 2 à 10 m, 1 à 75m).	Présence de puits artésiens (SIH) (nb/distance : 8 à 0m, 2 à 25m, 1 à 50m).	Présence de puits artésiens (SIH) (nb/distance : 3 à 0 m, 4 à 30 m, 1 à 75 m).	
	Puits artésiens situés dans les basses terres du Saint-Laurent	**Modéré :** Puits bénéficiant d'une certaine protection provenant de la couche argileuse de la mer de Champlain dans les basses terres du Saint-Laurent		Présence de puits artésiens (nb/distance : 1 à 0 m).	S.O.	S.O.	
Changements climatiques	Aléas climatiques (épisodes de gel/dégel et événements de fortes précipitations plus fréquents, étiages plus sévères, températures ambiante plus élevées, etc.)	**Faible :** Prise en compte des aléas climatiques dans la conception des futures infrastructures routières et la gestion de l'eau de ruissellement.	- Conception adaptée des futures structures et infrastructures routières, des systèmes de drainage et de traitement des eaux et des ouvrages de rétention de l'eau, avant rejet en milieu hydrique. - Application de facteurs de capacité accrues sur les ouvrages.	Prise en comptes des changements climatiques dans la conception des futures infrastructures routières et la gestion de l'eau de ruissellement	Prise en comptes des changements climatiques dans la conception des futures infrastructures routières et la gestion de l'eau de ruissellement	Prise en comptes des changements climatiques dans la conception des futures infrastructures routières et la gestion de l'eau de ruissellement	Information complémentaire à venir à l'étape ÉIE : étude d'adaptation du projet aux changements climatiques.
	Émissions de GES	**Moyen :** Limitation de l'empreinte carbone du projet. Réduction des activités du projet affectent des puits ou des réservoirs de GES.	- Limitation des émissions de GES en phases construction et exploitation. - Évitement/atténuation des pertes de puits ou de réservoirs de GES.	Pertes accrues de couvert boisé et végétal qui captent et séquestrent naturellement le CO^2 sur une longue période.	Pertes modérée de couvert boisé et végétal qui captent et séquestrent naturellement le CO^2 sur une longue période.	Pertes plus restreintes de couvert boisé et végétal qui captent et séquestrent naturellement le CO^2 sur une longue période.	
Hydraulique	Zones inondables	**Élevé :** 0-20 ans : évitement requis.	- Sécurité publique: évitement de toute construction dans les zones de crue de grands courants	Pas de zone inondable définie (MRC et CHEQ).	Pas de zone inondable définie (MRC et CHEQ).	Pas de zone inondable définie (MRC et CHEQ).	Non discriminant.
		Modéré : 0-100 ans**:** prise en compte nécessaire lors de la conception.	- Sécurité publique et durabilité des infrastructures: conception adaptée aux inondations de faibles courants pour la totalité de la durée de vie des infrastructures. - Réduction des coûts d'entretien et de réparation.	Pas de zone inondable définie (MRC et CHEQ).	Pas de zone inondable définie (MRC et CHEQ).	Pas de zone inondable définie (MRC et CHEQ).	Non discriminant.
Stabilité des sols	Zones à risque de mouvements de terrain	**Faible :** Stabilisation nécessaire avant travaux et à prévoir lors de la conception.	- Sécurité publique et durabilité des infrastructures. - Gestion du risque et stabilisation préalable adéquate des sols.	Pas de zone à risque de mouvement de terrain connue.	Pas de zone à risque de mouvement de terrain connue.	Pas de zone à risque de mouvement de terrain connue.	Non discriminant.
Géologie	Roches susceptibles à la fracturation et aux modifications hydrogéologiques	**Élevé :** Roches susceptibles à la fracturation et aux modifications hydrogéologiques	- Maintien des nappes phréatiques, cours d'eau et plans d'eau et habitats aquatiques	Zone géologique : Ordovicien inférieur, Formation de Beauharnois (SIGEOM). Pas de faille ou cisaillement, ni d'affleurement.	Zone géologique : Ordovicien inférieur, Formation de Beauharnois (SIGEOM). Pas de faille ou cisaillement, ni d'affleurement.	Zone géologique : Ordovicien inférieur, Formation de Beauharnois (SIGEOM). Pas de faille ou cisaillement, ni d'affleurement.	Information complémentaire à venir aux étapes ultérieures : études hydrogéologiques / géotechniques
Pédologie / Dépôt de surface	Sols propices à la propagation d'une contamination	**Faible :** Application possible de mesures de prévention de la contamination et de mesures de gestion à l'égard de l'épandage d'abrasifs et des sels de délaçage.	- Évitement de la contamination des sols et de la nappes phréatique. - Évitement de la contamination de cours d'eau et plans d'eau et de la détérioration des milieux aquatiques.	Dépôt marin, marin (faciès d'eau profonde). Sédiments glaciomarins: 1) Sable, sable graveleux et gravier stratifiés et bien triés. Sédiment mis en place à l'embouchure de cours d'eau se déversant dans les mers postglaciaires. Comprend localement des sédiments silto-sableux prodeltaïques 2) Sable, silt sableux, sable graveleux et gravier stratifiés et généralement bien triés. Sédiment mis en place en eaux peu profondes dont la surface est généralement marquée par des cordons littoraux ou prélittoraux et remaniée par endroits par l'action éolienne	Dépôt marin, marin (faciès d'eau profonde). Sédiments glaciomarins: Sable, sable graveleux et gravier stratifiés et bien triés. Sédiment mis en place à l'embouchure de cours d'eau se déversant dans les mers postglaciaires. Comprend localement des sédiments silto-sableux prodeltaïques	Dépôt marin, marin (faciès d'eau profonde). Sédiments glaciomarins: Sable, sable graveleux et gravier stratifiés et bien triés. Sédiment mis en place à l'embouchure de cours d'eau se déversant dans les mers postglaciaires. Comprend localement des sédiments silto-sableux prodeltaïques	Information complémentaire à venir aux étapes ultérieures : études hydrogéologiques / géotechniques

Tableau 1 - Secteur sud

				Scénarios de raccordement sud à la R-125			
				1	2A optimisé	2B	
				Raccordement dans le prolongement de la route 125 avant l'arrivé en zone urbanisée de Sainte-Julienne, géré par un carrefour giratoire	Raccordement limitant les acquisitions dans la zone urbanisée de Sainte-Julienne, géré par un carrefour giratoire positionné dans l'axe du rang du Cordon actuel	Raccordement limitant les acquisitions dans la zone urbanisée de Sainte-Julienne, par des intersections avec feux de circulation	
Milieu biologique	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**	**Impact environnemental anticipé***			**Commentaires**
Faune et flore	Espèces fauniques et floristiques désignées « Menacée » et « Vulnérable » / en péril : « En voie de disparition » et « Menacée » (statuts : LEMV / LEP).	**Élevé :** Espèces légalement protégées en vertu de la LEMV (Québec) ou de la LEP (Canada). Interdictions applicables.	- Protection de la biodiversité. - Conformité aux lois et règlements en vigueur et applicables.	Potentiel de perte ou d'altération d'habitats propices à des espèces fauniques ou floristiques désignées (++). **Flore :** Présence confirmée : perte de 2 occurences de Noyer cendré, et 2 autres occurences à proximitié (susceptible/en voie de disparition). **Faune :** Présence dans la zone d'étude : martinet ramoneur (menacé/menacé) Présence à proximité : **Avifaune** : engoulevent bois-pourri (susceptible/menacé), engoulevent d'Amérique (susceptible/menacé), goglu des prés (-/menacé), grive des bois (-/menacé), hirondelle de rivage (candidate/menacé), hirondelle rustique (-/menacé), paruline du Canada (susceptible/menacé), Pic à tête rouge (menacé/en voie de disparition) **Herpétofaune** : tortue des bois (vulnérable/menacée) **Insecte** : monarque (-/en voie de disparition) **Chiroptère :** pipistrelle de l'Est (menacée/en voie de disparition) Présence potentielle : **Chiroptère** : chauve-souris nordique (menacée/en voie de disparition), petite chauve-souris brune (menacée/en voie de disparition)	Potentiel de perte ou d'altération d'habitats propices à des espèces fauniques ou floristiques désignées (+). **Flore** : Évitement d'une occurence de noyer cendré à proximité (150+m) **Faune** : Présence dans la zone d'étude : martinet ramoneur (menacé/menacé) Présence à proximité : **Avifaune** : engoulevent bois-pourri (susceptible/menacé), engoulevent d'Amérique (susceptible/menacé), goglu des prés (-/menacé), grive des bois (-/menacé), hirondelle de rivage (candidate/menacé), hirondelle rustique (-/menacé), paruline du Canada (susceptible/menacé), Pic à tête rouge (menacé/en voie de disparition) **Herpétofaune** : tortue des bois (vulnérable/menacée) **Insecte** : monarque (-/en voie de disparition) **Chiroptère :** pipistrelle de l'Est (menacée/en voie de disparition) Présence potentielle : **Chiroptère** : chauve-souris nordique (menacée/en voie de disparition), petite chauve-souris brune (menacée/en voie de disparition)	Potentiel de perte ou d'altération d'habitats propices à des espèces fauniques ou florstiques désignées (+). **Faune :** Présence dans la zone d'étude : martinet ramoneur (menacé/menacé) Présence à proximité : **Avifaune** : engoulevent bois-pourri (susceptible/menacé), engoulevent d'Amérique (susceptible/menacé), goglu des prés (-/menacé), grive des bois (-/menacé), hirondelle de rivage (candidate/menacé), hirondelle rustique (-/menacé), paruline du Canada (susceptible/menacé), Pic à tête rouge (menacé/en voie de disparition) **Herpétofaune** : tortue des bois (vulnérable/menacée) **Insecte** : monarque (-/en voie de disparition) **Chiroptère :** pipistrelle de l'Est (menacée/en voie de disparition) Présence potentielle : **Chiroptère** : chauve-souris nordique (menacée/en voie de disparition), petite chauve-souris brune (menacée/en voie de disparition)	Information complémentaire à venir sur la présence d'EMVS à l'étape de l'EIE : étude écologique complémentaire.
	Espèces fauniques et floristiques à statut précaire: « Susceptible d'être désignée », « Vulnérable à la récolte » / « Préoccupante » (statuts : LEMV / LEP), valorisées ou rares.	**Modéré :** Espèces d'intérêt pour la conservation.	- Protection de la biodiversité.	**Flore :** Présence confirmée : Perte de 5 occurences: Lis du Canada (2 occurrences, <20m) (vulnérable à la récolte/-), Matteuccie fougère-à-l'autruche (3 occurrences à <20m) (vulnérable à la récolte/-). Évitement (>100 m): Asaret du Canada (3 occurrence, loins) (vulnérable à la récolte/-), Matteuccie fougère-à-l'autruche (1 occurrence à 60m + 2 occurences éloignées) (vulnérable à la récolte/-), noyer cendré (susceptible/en voie de disparition, 1 occurence à 20m). **Faune** : Présence dans la zone d'étude : pioui de l'est (- / Préoccupante). Présence à proximité : **Avifaune** : hibou des marais (susceptible, préoccupante), petit polatouche (susceptible/-), faucon pélerin (vulnérable/-). **Herpétofaune** : couleuvre à collier du Nord (susceptible/-), couleuvre verte (susceptible/-), grenouille des marais(susceptible/-), **Ichtyofaune :** fouille-roche gris (vulnérable/-) Présence potentielle : **Herpétofaune** : Couleuvre tachetée (vulnérable/préoccupante) **Micromammifère** : campagnol des rochers (susceptible/-), campagnol-lemming de Cooper (susceptible/-) **Chiroptère** : chauve-souris pygmée de l'Est (susceptible/-), chauve-souris argentée (susceptible/-), chauve-souris cendrée (susceptible/-), chauve-souris rousse (vulnérable/-)	**Flore** : Présence confirmée : Perte de 3 occurences: Lis du Canada (2 occurrences, <40m) (vulnérable à la récolte/-), Matteuccie fougère-à-l'autruche (1 occurrence à <10m) (vulnérable à la récolte/-). Évitement (>100 m): Asaret du Canada (1 occurrence, loin) (vulnérable à la récolte/-), Matteuccie fougère-à-l'autruche (1 occurrence à 50m + 2 occurences éloignées) (vulnérable à la récolte/-). **Faune** : Présence dans la zone d'étude : pioui de l'est (- / Préoccupante). Présence à proximité : **Avifaune** : hibou des marais (susceptible, préoccupante), petit polatouche (susceptible/-), faucon pélerin (vulnérable/-). **Herpétofaune** : couleuvre à collier du Nord (susceptible/-), couleuvre verte (susceptible/-), grenouille des marais(susceptible/-), **Ichtyofaune :** fouille-roche gris (vulnérable/-) Présence potentielle : **Herpétofaune** : Couleuvre tachetée (vulnérable/préoccupante) **Micromammifère** : campagnol des rochers (susceptible/-), campagnol-lemming de Cooper (susceptible/-) **Chiroptère** : chauve-souris pygmée de l'Est (susceptible/-), chauve-souris argentée (susceptible/-), chauve-souris cendrée	**Flore** : Présence confirmée : Évitement (>100 m): Asaret du Canada (1 occurrence, loin) (vulnérable à la récolte/-), Lis du Canada (2 occurrences, à proximité) (vulnérable à la récolte/-), Matteuccie fougère-à-l'autruche (2 occurrences à proximité) (vulnérable à la récolte/-). **Faune** : Présence dans la zone d'étude : pioui de l'est (- / Préoccupante). Présence à proximité : **Avifaune** : hibou des marais (susceptible, préoccupante), petit polatouche (susceptible/-), faucon pélerin (vulnérable/-). **Herpétofaune** : couleuvre à collier du Nord (susceptible/-), couleuvre verte (susceptible/-), grenouille des marais(susceptible/-), **Ichtyofaune :** fouille-roche gris (vulnérable/-) Présence potentielle : **Herpétofaune** : Couleuvre tachetée (vulnérable/préoccupante) **Micromammifère** : campagnol des rochers (susceptible/-), campagnol-lemming de Cooper (susceptible/-) **Chiroptère** : chauve-souris pygmée de l'Est (susceptible/-), chauve-souris argentée (susceptible/-), chauve-souris cendrée (susceptible/-), chauve-souris rousse (vulnérable/-)	
Aires protégées	Réserve naturelle reconnue	**Élevé :** Aires protégées en vertu de la LCPN. Interdictions applicables.	- Protection de la biodiversité, des écosystèmes et de habitats. - Conformité aux lois et règlements en vigueur et applicables. - Incorporation au projet des mesures visant à éviter : 1) la mort du poisson, 2) la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson.	Pas de réserve naturelle.	Pas de réserve naturelle.	Pas de réserve naturelle.	Non discriminant.
	Territoires forestiers protégés - Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) - Refuges biologiques	**Élevé :** Écosystèmes et refuges protégés en vertu de la LADTF. Interdictions applicables. **Élevé :** Écosystèmes forestiers reconnus comme ayant les caractéristiques d'un EFE, mais ne bénéficiant pas d'un classement en vertu de la LADTF, car situés principalement en terres privées.		Pas d'EFE (forêts rares; forêts anciennes; forêts refuges), ni de refuge biologique légalement protégé. Pas d'écosystème connus présentant les caractéristiques d'un EFE.	Pas d'EFE (forêts rares; forêts anciennes; forêts refuges), ni de refuge biologique légalement protégé. Pas d'écosystème connus présentant les caractéristiques d'un EFE.	Pas d'EFE (forêts rares; forêts anciennes; forêts refuges), ni de refuge biologique légalement protégé. Pas d'écosystème connus présentant les caractéristiques d'un EFE.	Non discriminant.
	Présence d'habitats fauniques (cartographié ou non)	**Élevé :** Habitat faunique cartographié et protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques de la LCMVF. Interdictions applicables.		Aucun habitat faunique cartographié.	Aucun habitat faunique cartographié.	Aucun habitat faunique cartographié.	Non discriminant.
		Élevé : Habitat faunique non cartographié et protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques de la LCMVF, ainsi qu'en vertu de la Loi sur les Pêches. Interdictions applicables. Application possible de mesures de prévention et d'atténuation.		Présence de milieu hydrique constituant potentiellement l'habitat du poisson (900m^2) Perte/perturbation/détérioration	Présence de milieu hydrique constituant potentiellement l'habitat du poisson (400m^2) Perte/perturbation/détérioration	Présence de milieu hydrique constituant potentiellement l'habitat du poisson (400m^2) Perte/perturbation/détérioration	Information complémentaire à venir sur les habitats du poisson à l'étape de l'EIE : étude écologique complémentaire.
	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	**Élevé :** Habitat floristiques protégés au sens du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (Québec).		Pas d'habitat d'espèce floristique menacée ou vulnérable	Pas d'habitat d'espèce floristique menacée ou vulnérable	Pas d'habitat d'espèce floristique menacée ou vulnérable	Non discriminant.
Corridors ou territoires d'intérêt écologique	Corridors écologiques ou de biodiversité, Sites de conservation	**Élevé :** Territoires reliant des aires protégées et de conservation ou des espaces naturels identifiés comme ayant une valeur écologique élevée des organismes reconnus et à préserver.	- Préservation et mise en valeur des écosystèmes. - Maintenir les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. - Éviter la fragmentation des habitats, favoriser la dispersion des individus et le brassage génétique.	S.O.	S.O.	S.O.	Non discriminant.
		Modéré: Territoires reliant des habitats ou des espaces naturels ayant une valeur écologique élevée.		Ce scénario s'insère au centre de l'emprise du MTMD constituant un corridor non développé, de milieux naturels. Ce corridor est complété hors emprise par une mosaique de boisés, de friches et d'aires ouvertes agricoles. Il connecte également au corridor riverain du cours d'eau Débouche-Richard. Fragmentation importante et perte d'habitats.	Ce scénario s'insère d'avantage d'un côté de l'emprise du MTMD, constituant un corridor non développé de milieux naturels. Ce corridor est complété hors emprise par des boisés, des friches et des terrains vagues. Fragmentation et perte d'habitats minimale à modérée.	Ce scénario s'insère sur un seul côté de l'emprise du MTMD constitue un corridor non développé, de milieux naturels. Il évite les boisés hors emprise et affecte principalement des terrains vagues. Fragmentation et perte d'habitats minimimale.	
Boisés	Couvert forestier et boisés.	**Moyen:** Atteinte de la carboneutralité.	- Éviter les pertes et la fragmentation des habitats. - Préservation des fonctions écologiques des milieux naturels, notamment à titre de puits de carbone.	Aucun CAF. Empiètement sur le couvert forestier, groupements feuillus : FXEO,PEEO, FNFX, BGPE, FIFX, FTPE (~45100m2)	Aucun CAF. Empiètement sur le couvert forestier, groupements feuillus : PEEO, FNFX, BGPE, FIFX, FTPE, FXEO (~29450m^2)	Aucun CAF. Empiètement sur le couvert forestier, groupements feuillus : PEEO, FNFX, BGPE, FIFX, FTPE (~33544m^2)	(Superficies indicatives).

Tableau 1 - Secteur sud

				Scénarios de raccordement sud à la R-125			
				1	2A optimisé	2B	
				Raccordement dans le prolongement de la route 125 avant l'arrivé en zone urbanisée de Sainte-Julienne, géré par un carrefour giratoire	Raccordement limitant les acquisitions dans la zone urbanisée de Sainte-Julienne, géré par un carrefour giratoire positionné dans l'axe du rang du Cordon actuel	Raccordement limitant les acquisitions dans la zone urbanisée de Sainte-Julienne, par des intersections avec feux de circulation	
Milieu biologique	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**	**Impact environnemental anticipé***			**Commentaires**
Milieux humides et hydriques (MHH)	Milieux hydriques	**Élevé :** Milieux identifiés au PRMHH d'une MRC et/ou milieux protégés en vertu de la LCMHH. À conserver.	- Protection des milieux humides et hydriques. - Préservation des fonctions écologiques des milieux naturels, notamment à titre de puits de carbone.	Ouvrage de franchissement requis: nouvel empiètement dans le cours d'eau Débouche-Richard (~900m^2)	Léger empiètement dans un cours d'eau à la sortie d'une canalisation existente (400m^2) Ouvrage de franchissement requis: nouvel empiétement dans un cours d'eau tributaire du Débouche-Richard (400m2)	Léger empiètement dans un cours d'eau à la sortie d'une canalisation existente (~400m^2)	(Superficies indicatives).
	Milieux humides			Empiètement dans un complexe de marécages arborescents (~38200 m^2). Altération indirecte importante de l'intégrité du MH (+++).	Empiètement dans un complexe de marécages arborescents (~26905 m^2). Altération indirecte minimale/moyenne de l'intégrité du MH (++).	Empiètement dans un complexe de marécages arborescents (~21900 m^2). Altération indirecte minimale de l'intégrité du MH (++).	(Superficies indicatives).
Milieu humain	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**	**Impact environnemental anticipé***			**Commentaires**
Agriculture	Territoire agricole protégé	**Élevé :** Territoire protégé en vertu de la LPTAA.	- Sécurité alimentaire. - Protection du territoire agricole / évitement d'exclusions du territoire agricole protégé (TAP). - Minimisation des empiétements en terres agricoles pour utilisation à des fins autres qu'agricoles (pertes de domaine exploitable et morcellement des terres agricoles rendant difficile leur exploitation).	Empiètement sur 9 lots, hors emprise du MTMD, et fractionnement de terres cultivées (No. 17 734 954 d'Immeubles Majeska inc. et No 4 305 094 de la municplaité de Sainte-Julienne) Potentiel agricole des sols : classés: 4-6FW5-3W3-1W (4-6FW= 60% de sols de classe 4 avec limitations de basse fertilité et de surabondance d'eau) (5-3W= sol de classe 5 à 30% + de surabondance d'eau) (3-1W= 10% de sols de classe 3 + surbondance d'eau) ~61500m^2 de superficie de terres perdues sur TAP Nécessité d'aménagement de nouveaux accès aux portions résiduelles de terres agricoles enclavées.	Limité Faible empiètement sur 1 lot, hors emprise MTMD, situé en TAP à l'intersection R-125/R-337/R-346 (<400m2) Altération permanente faible à négligeable.	Limité Faible empiètement sur 1 lot, hors emprise MTMD, situé en TAP à l'intersection R-125/R-337/R-346 (<400m2) Altération permanente faible à négligeable.	(Superficies indicatives).
	Vocations et usages agricoles	**Modéré :** Usages valorisés à préserver. Productions animales et végétales difficilement relocalisables, étant liés aux terres agricoles du territoire local d'implantation.	- Sécurité alimentaire / maintien des activités commerciales et de la vitalité économique. - Maintien des activités agricoles et du domaine cultivable. - Minimisation du morcellement des terres agricoles rendant difficile leur exploitation.	Principalement en zone municipale agricole et dans une aire agricole dynamique selon les grandes affectations du territoire de la MRC de Montcalm / aucun usage agricole (hors TAP). Proximité d'une (1) entreprise d'élevage bovin.	Zonage municipal : commercial et résidentiel / aucun usage agricole (hors TAP). Aire urbaine et résidentielle de villégiature au schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm	Zonage municipal : commercial et résidentiel / aucun usage agricole (hors TAP). Aire urbaine et résidentielle de villégiature au schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm	Puit artésien sur la propriété pouvant servir à la consommation du bétail sera validé lors des enquêtes auprès des commerçants et/ou entrevues avec les propriétaires.
	Entreprises acéricoles	**Élevé :** Pôle commercial et récréotouristique. Entreprises acéricoles difficilement relocalisables, étant liés aux groupements forestiers du territoire local d'implantation.	- Maintien des activités commerciales et de la vitalité économique. - Maintien de la production acéricole / évitement des pertes de ressources naturelles par déboisement de terrains exploités ou exploitables.	Aucune entreprise acéricole connue directement affectée, mais présence d'un chemin d'accès à une érablière, tout juste au sud du point de raccordement à la R-125. Aucun peuplement d'érables à sucre affecté.	Aucune entreprise acéricole connue. Aucun peuplement d'érables à sucre affecté.	Aucune entreprise acéricole connue. Aucun peuplement d'érables à sucre affecté.	
Climat sonore	Récepteur sensibles au bruit (résidences, CPE, écoles primaires ou autres)	**Faible :** secteurs au climat sonore actuel évalué à «fort». Possibilité de mettre en place des mesures de mitigation dans le cadre du projet.	- Amélioration des niveaux de bruit élevés perçus par les récepteurs sensibles.	Bâtiments résidentiels coté ouest à ~30m de la R-125 (980-984 R-125+1039-1073 R-125) + à ~13m (939 R-125 est) Secteur résidentiel affecté sur la R-346 (à ~15m au nord de la R-346-2905 et 2893 et à ~15m au sud de la R-346-2882-2890-2898)	Un bâtiment résidentiel situé à ~13m à l'ouest de la R-125 (1100 R-125)	Un bâtiment résidentiel situé à ~13m à l'ouest de la R-125 (1100 R-125) Secteur résidentiel affecté sur la R-346 (à ~15m au nord de la R-346 - 2917-2905 et 2893 et à ~15m au sud de la R-346-2882-2890-2898)	Mesures d'atténuation possibles. (Distances indicatives).
		Modéré : secteurs au climat sonore actuel évalué à «moyen». Possibilité de mettre en place des mesures de mitigation dans le cadre du projet.	- Atténuation des nuisances sonores.	Récepteurs sensibles au bruit : 2 résidences + 1 CPE et 1 école primaire (distance: ~125m) (+1 résidence à ~40m)	Récepteurs sensibles au bruit : 2 résidences, 1 CPE et 1 école primaire (distance: ~100m) (+1 résidence à ~40m)	2 résidences, 1 CPE et 1 école primaire (distance: ~50m) (+1 résidence à ~40m)	(Distances indicatives).
		Élevé : secteurs au climat sonore actuel évalué à «faible». Impossibilité de mettre en place des mesures de mitigation dans le cadre du projet.	- Évitement/minimisation des détériorations perceptibles du climat sonore actuel.	Secteur principalement commercial, commerces de détail et entreposage	Secteur principalement commercial, commerces de détail.	Secteur principalement commercial, commerces de détail.	Non discriminant.
Patrimoine historique et archéologique	Circuits historiques, chemins à caractère patrimonial, bâtiments patrimoniaux	**Modéré :** Adaptation des travaux et aménagement afin de préserver le caractère patrimonial.	- Préservation du patrimoine bâti et culturel. - Préservation du caractère patrimonial.	Absence de circuit historique, de chemins à caractère patimonial, de bâtiments patrimoniaux ou de croix de chemins dans le secteur.	Absence de circuit historique, de chemins à caractère patimonial, de bâtiments patrimoniaux ou de croix de chemins dans le secteur.	Absence de circuit historique, de chemins à caractère patimonial, de bâtiments patrimoniaux ou de croix de chemins dans le secteur.	Non discriminant.
	Potentiel historique et archéologique	**Élevé :** Évitement des sites historiques et archéologiques connus. **Modéré** : Risques d'arrêt des travaux et de délais en chantier associés à la présence de zones à potentiel archéologique. **Faible :** Zone à potentiel archéologique ayant fait l'objet d'investigatiosn sur le terrain.	- Préservation du patrimoine historique et archéologique. - Minimiser les risques de découverte fortuite de sites ou d'artéfacts archéologique durant les travaux.	Zones de potentiel historique (érablières - rang du Cordon (R-346) et R-125 - ruisseau à l'est de la R-125). La R-125 est identifiée comme zone à potentiel historique. Zones de potentiel paléohistorique (ouest de la R-125 et R-125 et ruisseau à l'est de la R-125). L'emprise du MTMD du prolongement A-25 a fait l'objet d'interventions archéologiques antérieures. Aucune étude de réalisée dans la portion du tracé hors emprise MTMD.	Zones de potentiel historique (érablières - rang du Cordon (R-346) et R-125 - ruisseau à l'est de la R-125). La R-125 est identifiée comme zone à potentiel historique. Zones de potentiel paléohistorique (ouest de la R-125 et R-125 et ruisseau à l'est de la R-125). L'emprise du MTMD du prolongement A-25 a fait l'objet d'interventions archéologiques antérieures.	Zones de potentiel historique (érablières - rang du Cordon (R-346) et R-125 - ruisseau à l'est de la R-125). La R-125 est identifiée comme zone à potentiel historique. Zones de potentiel paléohistorique (ouest de la R-125 et R-125 et ruisseau à l'est de la R-125). L'emprise du MTMD du prolongement A-25 a fait l'objet d'interventions archéologiques antérieures.	Risque accru de découvertes fortuites en chantier, pour le scénario 1.1.
	Paysage d'intérêt	**Modéré** : Maintien des unités paysagères identifiées au schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm, ou autrement valorisée ou d'intérêt.	- Préservation des caractéristiques des unités paysagères valorisées et d'intérêt.	Absence de paysage d'intérêt identifié.	Absence de paysage d'intérêt identifié.	Absence de paysage d'intérêt identifiés.	Non discriminant.
Économie	Entreprises et acticvités commerciales	**Modéré** : Présence de pôles commerciaux et de commerces dépendants de la visibilité liée à la circulation routière de la route régionale.	- Préservation de l'accessibilité aux commerces et de la vitalité économique.	Exposition et accès aux commerces diminués par le contournement complet du trafic de transit. Accès au noyau urbain via la route 125 actuelle conservé. Vitesse maintenue à 90 km/h à la hauteur d'un commerce et d'un accès à une érablière, à la jonction avec la R-125. Perte ou relocalisation d'accès et de servitudes de passage, pour les utilisateurs des sentiers existants de VHR.	Exposition aux commerces réduite par le contournement partiel du noyau urbain. Empiétement sur une cour d'entreposage commerciale de matériaux. Éventuelle reconfiguration d'un projet commercial (épicerie).	Exposition aux commerces réduite par le contournement partiel du noyau urbain. Empiétement sur une cour d'entreposage commerciale de matériaux. Éventuelle reconfiguration d'un projet commercial (épicerie).	Information complémentares à venir aux étapes ultérieures à la suite des entrevues et de l'enquête auprès des commerçants: étude économique, et des consultation ciblées du MTMD auprès de commerçants et propriétaires.

Tableau 1 - Secteur sud

				Scénarios de raccordement sud à la R-125			
				1	2A optimisé	2B	
				Raccordement dans le prolongement de la route 125 avant l'arrivé en zone urbanisée de Sainte-Julienne, géré par un carrefour giratoire	Raccordement limitant les acquisitions dans la zone urbanisée de Sainte-Julienne, géré par un carrefour giratoire positionné dans l'axe du rang du Cordon actuel	Raccordement limitant les acquisitions dans la zone urbanisée de Sainte-Julienne, par des intersections avec feux de circulation	
Milieu humain	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**	**Impact environnemental anticipé***			**Commentaires**
Récréotourisme et mobilité active	Sites récréotouristiques (excluant les cabanes à sucre)	**Modéré :** Pôles touristiques.	- Maintien de l'attractivité touristique et des apports économiques.	Pas de site récréotouristique dans le secteur	Pas de site récréotouristique dans le secteur	Pas de site récréotouristique dans le secteur	Non discriminant.
	Piste VHR	**Modéré :** Sentiers régionaux et interégionaux, balisés par des fédérations reconnues et pour lesquels des droits de passage sont négociés avec les propriétaires terriens.	- Maintien des accès aux sentiers pour les utilisateurs et aux commerces locaux. - Minimisation des relocalisations de sentiers, notamment en territoires naturels non perturbés et en territoires agricoles.	Conflit avec un sentier interégional FQCQ et FCMQ de VHR (~450m de sentier compromis au sud du rang du Cordon (R-346) et 2 zones de croisement identifiées)	Conflit avec un sentier interégional FQCQ et FCMQ de VHR (pas de longueur de sentier comprise, 2 zones de croisements identifiées à l'ouest du rond point)	Conflit avec un sentier interégional FQCQ et FCMQ de VHR (pas de longueur de sentier comprise, 1 zone de croisement identifiée à l'ouest du tracé)	
	Sentiers multifonctionnels non-motorisés	**Modéré:** Véloroute régionale et/ou membre du réseau cyclable national. **Faible :** Pistes cyclables ou multifonctionnelles qui requiert la planification des espaces suffisants et des infrastructures à mettre en place pour l'aménagement de traverses piétonnes et cyclables. Concertation requise avec la municipalité. **Faible :** Sentiers locaux de vélo de montagne et de course en sentier (la municipalité pourrait prendre l'initiative de collaborer avec les acteurs locaux pour voir à la relocalisation du réseau).	- Maintien des principaux liens piétonniers et cyclables existants. - Relocalisation du réseau de sentiers de vélo de montagne/course en sentier envisageable mais nécessitant la collaboration des acteurs du milieu, de la municipalité et des propriétaires privés (perte d'une boucle/d'un réseau d'une petite superficie mais précieux pour la population locale).	Absence de véloroute de la Route verte. Sentiers pédestre/cyclables - interconnexion entre secteur résidentiel et secteur village + (sentier multifonctionnel longeant une portion du rang du Cordon préservé en aménageant une nouvelle piste et ajout d'une traverse au rond point) + Boucle de sentiers de vélo de montagne et course en sentiers	Absence de véloroute de la Route verte. Sentiers pédestre/cyclables - interconnexion entre secteur résidentiel et secteur village + (sentier multifonctionnel longeant une portion du rang du Cordon préservation du tracé existant mais ajout d'une traverse au rond point) + Boucle de sentiers de vélo de montagne et course en sentiers	Absence de véloroute de la Route verte. Sentiers pédestre/cyclables - interconnexion entre secteur résidentiel et secteur village + (sentier multifonctionnel longeant une portion du rang du Cordon préservation du tracé existant mais ajout d'une traverse à une lumière) + Boucle de sentiers de vélo de montagne et course en sentiers	
Institutions et services publiques	Éducation, Santé et services sociaux, Services d'urgences	**Élevé :** Nécessite une adaptation du tracé ou de la géométrie, l'aménagement d'accès spécifiques ou prioritaires ou la relocalisation de l'établissement. **Élevé:** Priorité d'intervention des services d'urgence (police, incendie et ambulancier).	- Préservation de l'accessibilité, l'efficiaté des déplacements, de la qualité et de l'intégrité du service institutionnel ou publique	1 CPE et 1 école primaire (distance: ~75m) Construction prévue d'une école à plus de 500m à l'est. Clinique medicale de Sainte-Julienne à 20m de la R-125 du coté ouest Caserne de pompiers a 235m au nord-ouest de l'intersection de la R346 et de la R125	2 CPE et 1 école primaire (distance: ~100m) Construction prévue d'une école à plus de 500m à l'est. Clinique medicale de Sainte-Julienne à 20m de la R-125 du coté ouest Caserne de pompiers a 235m au nord-ouest de l'intersection de la R346 et de la R125	1 CPE et 1 école primaire (distance: ~50m) Construction prévue d'une école à plus de 500m à l'est. Clinique medicale de Sainte-Julienne à 20m de la R-125 du coté ouest Caserne de pompiers à 235m au nord-ouest de l'intersection de la R346 et de la R125	Non discriminant. (Distances indicatives).
Qualité de vie	Boisé de proximité	**Faible :** Boisé de proximité offrant des services écosystémiques à la population de ce secteur, tels que : régulation de la température (îlots de fraîcheur), services socioculturels (esthétique, spirituel, éducatif), écrans visuels et sonores.	- Maintien de l'attractivité résidentielle. - Préservation d'une bande boisée de part et d'autre des futures voies routières, à titres d'écrans naturels sonores et visuels. - Préservation des services écosystémiques.	Perte d'accès et de jouissance d'un boisé de proximité (++)	Perte d'accès et de jouissance d'un boisé de proximité (+)	Perte d'accès et de jouissance d'un boisé de proximité (++)	
Acquisitions	Tenure des terres et propriétés	**Élevé:** Acquisitions / expropriations	- Miminiser les coûts juridiques et d'acquisition par le MTMD pour les contribuables, en fonction de valeur d'achat des propriétés. - Minimiser le fractionnement des lots et les révisions cadastrales.	Servitudes / acquisitions / expropriations requises entre le raccordement à la R-125 au sud et la R-346. Terrains à usages et vocations agricoles et commerciales. Désaffectation d'un court tronçon de la R-125 existente, attenante à 5 lots.	Limité à l'intersection R-125/R-337/R-346 Terrains aménagés non bâtis et terrains non développés, à vocation commerciale.	Limité à l'intersection R-125/R-337/R-346 Terrains aménagés non bâtis et terrains non développés, à vocation commerciale.	Négociations avec les propriétaires. Valeur spéculative des terrains commerciaux et résidentiels, en fonctions du potentiel de développement (projets annoncés).
		Modéré : Servitudes	- Concilier, les services, les usages et les accès.	Servitude potentiellement requise en faveur de la municipalité de Sainte-Julienne sur le lot linéraire traversé, suivant acquisition. Pertes de pistes VHR et sentiers.	Pertes de pistes VHR et sentiers.	Pertes de pistes VHR et sentiers.	Services publics enfouis à repérer aux étapes ultérieures du projet.
BILAN				**Scénario non recommandé**	Scénario envisageable	Scénario favorable	

***Impact environnemental anticipé:**

- **Aucun impact** : Le nouveau tracé n'a aucun impact environnemental significatif ; aucun contrainte environnementale ou évitement possible des contraintes en présence.
- **Impact faible** : Le nouveau tracé engendrera un impact faible sur l'environnement, non évitable ; des mesures de mitigation sont applicables.
- **Impact moyen** : Le nouveau tracé engendrera un impact moyen sur l'environnement, non évitable ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.
- **Impact important** : Le nouveau tracé engendrera un impact fort sur l'environnement, non évitable ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.
- **Impact majeur** : Le nouveau tracé engendrera un impact majeur sur l'environnement, non évitable; aucune mesure efficace d'atténuation des impacts environnementaux n'est applicable.
- **Incertitude / inconnu** : Des contraintes ou des éléments sensibles des composantes environnementales pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles au moment d'écrire le présent rapport pourraient s'appliquer. Leur présence sera à déterminer ultérieurement aux prochaines phases du projet.

Légende :

LADTF : *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (Gouvernement du Québec),
LEMV : *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (Gouvernement du Québec),
LEP : *Loi sur les espèces en péri* l (Gouvernement du Canada),
LCMVF : *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (Gouvernement du Québec),
LCMHH : *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (Gouvernement du Québec),
LCPN : *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (Gouvernement du Québec),
LPTAA : *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (Gouvernement du Québec)
PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques

N.D. Non disponible
S.O. Sans objet

Tableau 2 - Secteur nord

				Scénarios de raccordement nord à la R-125			
				3	4	5	
				Contournement dans le corridor existant, sans acquisition d'emprise et empiètement dans les étangs de la halte verdure	Contournement empiétant à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise et empiètement limité dans les étangs de la halte verdure	Contournement empiétant à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise et empiètement limité dans les étangs de la halte verdure, avec carrefour giratoire	
				B2.1	**B2.2**	**B2.3**	
					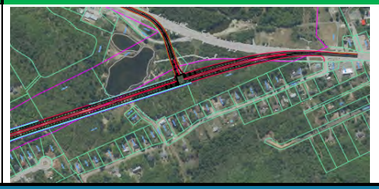		
Milieu physique	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**				**Commentaires**
Sols contaminés	Présence de sites contaminés répertoriés	**Faible : S**ols excavés réutilisables sur le site ou disposition dans un site autorisé en fonction des niveaux de contamination	- Décontamination avant la réalisation des travaux. - Gestion *in situ* ou hors site. - Coûts et délais potentiels.	Pas de sites contaminés répertoriés	Pas de sites contaminés répertoriés	Pas de sites contaminés répertoriés	Information complémentaire à venir sur la présence de sols contaminés à gérer, aux étapes ultérieures : études de caractérisation environnementales (Phase I et II).
	Sols potentiellement contaminés, dans l'emprise acquise par le MTMD ou les terrains excédentaires	**Faible :** sols excavés réutilisables sur le site ou disposition dans un site autorisé en fonction des niveaux de contamination	- Opportunité de bonification du projet par l'amélioration des conditions du milieu.	Présence de sols potentiellement contaminés au nord de la rue Armand	Présence de sols potentiellement contaminés au nord de la rue Armand	Présence de sols potentiellement contaminés au nord de la rue Armand	
Eau potable	Sources d'eau publique	**Élevé :** Évitement requis des secteurs inclus dans les rayons de protection de ces sources.	- Protection de la santé publique: préservation de la qualité et de la quantité des eaux souterraines, vouées à la consommation publique. (Gestion des risques de contamination et d'abaissement de la nappe phréatique).	Prise d'eau potable de la municipalité (400 m)- aire de protection immédiate bactériologique et virologique 30m	Prise d'eau potable de la municipalité (400 m)- aire de protection immédiate bactériologique et virologique 30m	Prise d'eau potable de la municipalité (400 m)- aire de protection immédiate bactériologique et virologique 30m	Information complémentaire à venir sur le risque d'abaissement du niveau de la nappe phréatique, aux étapes ultérieures : études hydrogéologique et de puits. (Distances indicatives)
	Puits artésiens situés dans le Bouclier canadien	**Élevé :** Plus grande vulnérabilité des puits artésiens situés dans le Bouclier canadien	- Protection de la santé publique: préservation de la qualité et de la quantité des eaux souterraines, vouées à la consommation privée ou à des fins d'élevage. - Gestion des risques de contamination et d'abaissement de la nappe phréatique.	Présence de puits artésiens (3 à 0 m, 6 à 20 m, 5 à 40m)	Présence de puits artésiens (3 à 0 m, 2 à 10 m, 3 à 20m, 5 à 40m, 5 à 50 m)	Présence de puits artésiens (2 à 0 m, 5 à 20 m, 5 à 40m)	
	Puits artésiens situés dans les basses terres du Saint-Laurent	**Modéré :** Puits bénéficiant d'une certaine protection provenant de la couche argileuse de la mer de Champlain dans les basses terres du Saint-Laurent		S.O.	S.O.	S.O.	
Changements climatiques	Aléas climatiques (épisodes de gel/dégel et événements de fortes précipitations plus fréquents, étiages plus sévères, températures ambiante plus élevées, etc.)	**Faible :** Prise en compte des aléas climatiques dans la conception des futures infrastructures routières et la gestion de l'eau de ruissellement.	- Conception adaptée des futures structures et infrastructures routières, des systèmes de drainage et de traitement des eaux et des ouvrages de rétention de l'eau, avant rejet en milieu hydrique. - Application de facteurs de capacité accrues sur les ouvrages.	Prise en comptes des changements climatiques dans la conception des futures infrastructures routières et la gestion de l'eau de ruissellement	Prise en comptes des changements climatiques dans la conception des futures infrastructures routières et la gestion de l'eau de ruissellement	Prise en comptes des changements climatiques dans la conception des futures infrastructures routières et la gestion de l'eau de ruissellement	Non discriminant.
	Émissions de GES	**Moyen :** Limitation de l'empreinte carbone du projet. Réduction des activités du projet affectent des puits ou des réservoirs de GES.	- Limitation des émissions de GES en phases construction et exploitation. - Évitement/atténuation des pertes de puits ou de réservoirs de GES.	Perte de superficie de milieux naturels/puits de carbone	Perte de superficie de milieux naturels/puits de carbone	Perte de superficie de milieux naturels/puits de carbone	Non discriminant.
Hydraulique	Zone inondable 0-20 ans	**Élevé :** 0-20 ans : évitement requis.	- Sécurité publique: évitement de toute construction dans les zones de crue de grands courants	Pas de zone inondable	Pas de zone inondable	Pas de zone inondable	Non discriminant.
	Zone inondable 0-100 ans	**Modéré** : 0-100 ans: prise en compte nécessaire lors de la conception.	- Sécurité publique et durabilité des infrastructures: conception adaptée aux inondations de faibles courants pour la totalité de la durée de vie des infrastructures. - Réduction des coûts d'entretien et de réparation.	Pas de zone inondable	Pas de zone inondable	Pas de zone inondable	Non discriminant.
Stabilité des sols	Zones à risque de mouvements de terrain	**Faible :** Stabilisation nécessaire avant travaux et à prévoir lors de la conception.	- Sécurité publique et durabilité des infrastructures. - Gestion du risque et stabilisation préalable adéquate des sols.	Pas de zone à risque de mouvement de terrain	Pas de zone à risque de mouvement de terrain	Pas de zone à risque de mouvement de terrain	Non discriminant.
Géologie	Roches susceptibles à la fracturation et aux modifications hydrogéologiques	**Élevé :** Roches susceptibles à la fracturation et aux modifications hydrogéologiques	- Maintien des nappes phréatiques, cours d'eau et plans d'eau et habitats aquatiques	Zone géologique au nord de la rue des sables : Mésoprotérozoïque (SIGEOM). Zone géologique au sud de la rue des sables : Ordovicien inférieur, Formation de Beauharnois (SIGEOM). Faille de Saint-Julienne.	Zone géologique au nord de la rue des sables : Mésoprotérozoïque (SIGEOM). Zone géologique au sud de la rue des sables : Ordovicien inférieur, Formation de Beauharnois (SIGEOM). **Faille de Saint-Julienne.**	Zone géologique au nord de la rue des sables : Mésoprotérozoïque (SIGEOM). Zone géologique au sud de la rue des sables : Ordovicien inférieur, Formation de Beauharnois (SIGEOM). **Faille de Saint-Julienne.**	Information complémentaire à venir aux étapes ultérieures : études géotechniques
Pédologie / Dépôt de surface	Sols propices à la propagation d'une contamination	**Faible :** Application possible de mesures de prévention de la contamination et de mesures de gestion à l'égard de l'épandage d'abrasifs et des sels de délaçage.	- Évitement de la contamination des sols et de la nappes phréatique. - Évitement de la contamination de cours d'eau et plans d'eau et de la détérioration des milieux aquatiques.	**Partie au nord du CE :** Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, et dépôt fluvio-glaciaire, juxta-glaciaire. Substrats rocheux : Affleurement rocheux présentant parfois une mince couverture de sédiment meuble (moins de 30 cm) et dont la nature exacte n'a pu être différenciée. **Partie du sud du CE** : Dépôt marin, marin (faciès d'eau profonde).	**Partie au nord du CE :** Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, et dépôt fluvio-glaciaire, juxta-glaciaire. Substrats rocheux : Affleurement rocheux présentant parfois une mince couverture de sédiment meuble (moins de 30 cm) et dont la nature exacte n'a pu être différenciée. **Partie du sud du CE** : Dépôt marin, marin (faciès d'eau profonde).	**Partie au nord du CE :** Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, et dépôt fluvio-glaciaire, juxta-glaciaire. Substrats rocheux : Affleurement rocheux présentant parfois une mince couverture de sédiment meuble (moins de 30 cm) et dont la nature exacte n'a pu être différenciée. **Partie du sud du CE :** Dépôt marin, marin (faciès d'eau profonde).	Information complémentaire à venir aux étapes ultérieures : études géotechniques

				3	4	5	
				Contournement dans le corridor existant, sans acquisition d'emprise et empiètement dans les étangs de la halte verdure	Contournement empiétant à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise et empiètement limité dans les étangs de la halte verdure	Contournement empiétant à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise et empiètement limité dans les étangs de la halte verdure, avec carrefour giratoire	
Milieu biologique	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**				**Commentaires**
Faune et flore	Espèces fauniques et floristiques désignées « Menacée » et « Vulnérable » / en péril : « En voie de disparition » et « Menacée » (statuts : LEMV / LEP).	**Élevé :** Espèces légalement protégées en vertu de la LEMV (Québec) ou de la LEP (Canada). Interdictions applicables.	- Protection de la biodiversité. - Conformité aux lois et règlements en vigueur et applicables.	Potentiel de perte ou d'altération d'habitats propices à des espèces fauniques ou floristiques désignées (++). **Flore** : Présence confirmée : Perte de 1 occurrence de Noyer cendré (susceptible/en voie de disparition). **Faune** : Présence dans la zone d'étude : martinet ramoneur (menacé/menacé) Présence répertoriée à proximité : **Avifaune** : engoulevent bois-pourri (susceptible/menacé), engoulevent d'Amérique (susceptible/menacé), goglu des prés (-/menacé), grive des bois (-/menacé), hirondelle de rivage (candidate/menacé), hirondelle rustique (-/menacé), paruline du Canada (susceptible/menacé), Pic à tête rouge (menacé/en voie de disparition) **Herpétofaune :** tortue des bois (vulnérable/menacée) **Insecte** : monarque (-/en voie de disparition) **Chiroptère :** pipistrelle de l'Est (menacée/en voie de disparition) Présence potentielle : **Chiroptère** : chauve-souris nordique (menacée/en voie de disparition), petite chauve-souris brune (menacée/en voie de disparition)	Potentiel de perte ou d'altération d'habitats propices à des espèces fauniques ou floristiques désignées (++). **Flore** : Présence confirmée : Perte de 1 occurrence de Noyer cendré (susceptible/n voie de disparition). **Faune** : Présence dans la zone d'étude : martinet ramoneur (menacé/menacé) Présence répertoriée à proximité : **Avifaune** : engoulevent bois-pourri (susceptible/menacé), engoulevent d'Amérique (susceptible/menacé), goglu des prés (-/menacé), grive des bois (-/menacé), hirondelle de rivage (candidate/menacé), hirondelle rustique (-/menacé), paruline du Canada (susceptible/menacé), Pic à tête rouge (menacé/en voie de disparition) **Herpétofaune :** tortue des bois (vulnérable/menacée) **Insecte** : monarque (-/en voie de disparition) **Chiroptère :** pipistrelle de l'Est (menacée/en voie de disparition) Présence potentielle : **Chiroptère** : chauve-souris nordique (menacée/en voie de disparition), petite chauve-souris brune (menacée/en voie de disparition)	Potentiel de perte ou d'altération d'habitats propices à des espèces fauniques ou floristiques désignées (++). **Flore** : Présence confirmée : Perte de 1 occurrence de Noyer cendré (susceptible/en voie de disparition). **Faune** : Présence dans la zone d'étude : martinet ramoneur (menacé/menacé) Présence répertoriée à proximité : **Avifaune** : engoulevent bois-pourri (susceptible/menacé), engoulevent d'Amérique (susceptible/menacé), goglu des prés (-/menacé), grive des bois (-/menacé), hirondelle de rivage (candidate/menacé), hirondelle rustique (-/menacé), paruline du Canada (susceptible/menacé), Pic à tête rouge (menacé/en voie de disparition) **Herpétofaune :** tortue des bois (vulnérable/menacée) **Insecte** : monarque (-/en voie de disparition) **Chiroptère :** pipistrelle de l'Est (menacée/en voie de disparition) Présence potentielle : **Chiroptère** : chauve-souris nordique (menacée/en voie de disparition), petite chauve-souris brune (menacée/en voie de disparition)	Information complémentaire à venir sur la présence d'EMVS à l'étape de l'EIE : étude écologique complémentaire.
	Espèces fauniques et floristiques à statut précaire: « Susceptible d'être désignée », « Vulnérable à la récolte » / « Préoccupante » (statuts : LEMV / LEP), valorisées ou rares.	**Modéré :** Espèces d'intérêt pour la conservation.	- Protection de la biodiversité.	**Faune** : Présence dans la zone d'étude : pioui de l'est (- / Préoccupante). Présence à proximité : **Avifaune** : hibou des marais (susceptible, préoccupante), faucon pèlerin (vulnérable/-). **Herpétofaune** : couleuvre à collier du Nord (susceptible/-), couleuvre verte (susceptible/-), grenouille des marais (susceptible/-), **Ichtyofaune :** fouille-roche gris (vulnérable/-) Présence potentielle : **Herpétofaune** : Couleuvre tachetée (vulnérable/préoccupante) **Micromammifère** : campagnol des rochers (susceptible/-), campagnol-lemming de Cooper (susceptible/-), petit polatouche (susceptible/-). **Chiroptère** : chauve-souris pygmée de l'Est (susceptible/-), chauve-souris argentée (susceptible/-), chauve-souris cendrée (susceptible/-), chauve-souris rousse (vulnérable/-)	**Faune** : Présence dans la zone d'étude : pioui de l'est (- / Préoccupante). Présence à proximité : **Avifaune** : hibou des marais (susceptible, préoccupante), faucon pèlerin (vulnérable/-), gros-bec errant (-/préoccupante), pioui de l'est (-/préoccupant). **Herpétofaune** : couleuvre à collier du Nord (susceptible/-), couleuvre verte (susceptible/-), grenouille des marais(susceptible/-), **Ichtyofaune :** fouille-roche gris (vulnérable/-) Présence potentielle : **Herpétofaune** : Couleuvre tachetée (vulnérable/préoccupante) **Micromammifère** : campagnol des rochers (susceptible/-), campagnol-lemming de Cooper (susceptible/-), petit polatouche (susceptible/-). **Chiroptère** : chauve-souris pygmée de l'Est (susceptible/-), chauve-souris argentée (susceptible/-), chauve-souris cendrée (susceptible/-), chauve-souris rousse (vulnérable/-)	**Faune** : Présence dans la zone d'étude : pioui de l'est (- / Préoccupante). Présence à proximité : **Avifaune** : hibou des marais (susceptible, préoccupante), faucon pèlerin (vulnérable/-), gros-bec errant (-/préoccupante), pioui de l'est (-/préoccupant). **Herpétofaune** : couleuvre à collier du Nord (susceptible/-), couleuvre verte (susceptible/-), grenouille des marais(susceptible/-), **Ichtyofaune :** fouille-roche gris (vulnérable/-) Présence potentielle : **Herpétofaune** : Couleuvre tachetée (vulnérable/préoccupante) **Micromammifère** : campagnol des rochers (susceptible/-), campagnol-lemming de Cooper (susceptible/-), petit polatouche (susceptible/-). **Chiroptère** : chauve-souris pygmée de l'Est (susceptible/-), chauve-souris argentée (susceptible/-), chauve-souris cendrée (susceptible/-), chauve-souris rousse (vulnérable/-)	
Aires protégées	Réserve naturelle reconnue	**Élevé :** Aires protégées en vertu de la LCPN. Interdictions applicables.	- Protection de la biodiversité, des écosystèmes et de habitats. - Conformité aux lois et règlements en vigueur et applicables. - Incorporation au projet des mesures visant à éviter : 1) la mort du poisson, 2) la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson.	Pas de réserve naturelle	Pas de réserve naturelle	Pas de réserve naturelle	Non discriminant.
	Territoires forestiers protégés - Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) - Refuges biologiques	**Élevé :** Écosystèmes et refuges protégés en vertu de la LADTF. Interdictions applicables. **Élevé :** Écosystèmes forestiers reconnus comme ayant les caractéristiques d'un EFE, mais ne bénéficiant pas d'un classement en vertu de la LADTF, car situés principalement en terres privées.		Pas d'EFE (forêts rares; forêts anciennes; forêts refuges), ni de refuge biologique légalement protégé.	Pas d'EFE (forêts rares; forêts anciennes; forêts refuges), ni de refuge biologique légalement protégé.	Pas d'EFE (forêts rares; forêts anciennes; forêts refuges), ni de refuge biologique légalement protégé.	Non discriminant.
	Présence d'habitats fauniques (cartographié ou non)	**Élevé :** Habitat faunique cartographié et protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques de la LCMVF. Interdictions applicables.		Aucun habitat faunique cartographié.	Aucun habitat faunique cartographié.	Aucun habitat faunique cartographié.	Non discriminant.
		Élevé : Habitat faunique non cartographié et protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques de la LCMVF, ainsi qu'en vertu de la Loi sur les Pêches. Interdictions applicables. Application possible de mesures de prévention et d'atténuation.		Empiètement dans le milieu hydrique constituant l'habitat du poisson (étangs de la halte verdure et cours d'eau) (20000 m^2)	Empiètement dans le milieu hydrique constituant l'habitat du poisson (étang de la halte verdure et cours d'eau) (6200 m^2)	Empiètement dans des milieux hydriques constituant l'habitat du poisson (étang de la halte verdure - 2295 m^2; 5000m^2)	(Superficies indicatives).
	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	**Élevé :** Habitat floristiques protégés au sens du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (Québec).		Pas d'habitat d'espèce floristique menacée ou vulnérable	Pas d'habitat d'espèce floristique menacée ou vulnérable	Pas d'habitat d'espèce floristique menacée ou vulnérable	Non discriminant.
Corridors ou territoires d'intérêt écologique	Corridors écologiques ou de biodiversité, Sites de conservation	**Élevé :** Territoires reliant des aires protégées et de conservation ou des espaces naturels identifiés comme ayant une valeur écologique élevée des organismes reconnus et à préserver.	- Préservation et mise en valeur des écosystèmes. - Maintenir les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. - Éviter la fragmentation des habitats, favoriser la dispersion des individus et le brassage génétique.	S.O.	S.O.	S.O.	Non discriminant.
		Modéré: Territoires reliant des habitats ou des espaces naturels ayant une valeur écologique élevée.		Perte de corridor écologique. Présence d'un groupement d'essences rares ou raréfiées du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. Fragmentation et perte d'habitats importante.	Présence d'un groupement d'essences rares ou raréfiées du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul (CRCR). Perte de corridor écologique. Fragmentation et perte d'habitats terrestre (++).	Présence d'un groupement d'essences rares ou raréfiées du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul (CRCR). Perte de corridor écologique. Fragmentation et perte d'habitats terrestre (++).	
Boisés	Couvert forestier et boisés.	**Moyen:** Atteinte de la carboneutralité.	- Éviter les pertes et la fragmentation des habitats. - Préserver les fonctions écologiques des milieux naturels, notamment à titre de puits de carbone.	Aucun CAF. Empiètement sur le couvert forestier, groupements feuillus: ESFT, FXEO, FTPE, EOFT; mixte : FTESPB ; et résineux : PBPB (27500 m^2)	Aucun CAF. Empiètement sur le couvert forestier, groupements feuillus: ESFT, CRCR, FXEO, FTPE, EOFT, ESFT et résineux : PBPB (55000 m^2)	Aucun CAF. Empiètement sur le couvert forestier, groupements feuillus: ESFT, CRCR, FXEO, FTPE, EOFT; groupement résineux (46810 m^2)	(Superficies indicatives).
Milieux humides et hydriques (MHH)	Milieux hydriques	**Élevé :** Milieux identifiés au PRMHH d'une MRC et/ou milieux protégés en vertu de la LCMHH. À conserver.	- Protection des milieux humides et hydriques. - Préservation des fonctions écologiques des milieux naturels. - Préservation des puits de carbone.	Perte importante dans les étangs de la halte verdure (≥15000 m^2) et empiètement en cours d'eau (5000m2) Peu d'espace résiduel dans le corridor de l'emprise pour déviation et sols rocheux.	Empiètement moindre dans les étangs de la halte verdure (≥1200 m^2) et empiètement en cours d'eau (5000m2) Peu d'espace résiduel dans le corridor de l'emprise pour déviation et sols rocheux.	Empiètement moindre dans les étangs de la halte verdure (≥2295 m2) Empiètement en cours d'eau (5000 m2) Peu d'espace résiduel dans le corridor de l'emprise pour déviation et sols rocheux.	(Superficies indicatives).
	Milieux humides			Empiètement dans un complexe de marécages arborescent et arbustif (~11750 m^2)	Empiètement dans un complexe de marécages arborescent et arbustif (~9900 m^2)	Empiètement dans un complexe de marécages arborescent et arbustif (~15895 m^2)	Valeur écologique non disponible pour ces milieux. Demande d'accès à l'information pour consultation du PRMHH de la MRC Montcalm. (Superficies indicatives).

				3	4	5	
				Contournement dans le corridor existant, sans acquisition d'emprise et empiètement dans les étangs de la halte verdure	Contournement empiétant à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise et empiètement limité dans les étangs de la halte verdure	Contournement empiétant à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise et empiètement limité dans les étangs de la halte verdure, avec carrefour giratoire	
Milieu humain	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**				**Commentaires**
Agriculture	Territoire agricole protégé	**Élevé :** Territoire protégé en vertu de la LPTAA.	- Sécurité alimentaire. - Protection du territoire agricole / évitement d'exclusions du territoire agricole protégé (TAP). - Minimisation des empiétements en terres agricoles pour utilisation à des fins autres qu'agricoles (pertes de domaine exploitable et morcellement des terres agricoles rendant difficile leur exploitation).	Hors TAP.	Hors TAP.	Hors TAP.	Non applicable.
	Usages agricoles / terres cultivées	**Modéré :** Usages valorisés à préserver. Productions animales et végétales difficilement relocalisables, étant liés aux terres agricoles du territoire local d'implantation.	- Sécurité alimentaire / maintien des activités commerciales et de la vitalité économique. - Maintien des activités agricoles et du domaine cultivable. - Minimisation du morcellement des terres agricoles rendant difficile leur exploitation.	S.O.	S.O.	S.O.	Non discriminant.
	Entreprises acéricoles	**Élevé :** pôle commercial et récréotouristique. Entreprises difficilement relocalisables, étant liés aux groupements forestiers du territoire local d'implantation.	- Maintien des activités commerciales et de la vitalité économique. - Maintien de la production acéricole / évitement des pertes de ressources naturelles par déboisement de terrains exploités ou exploitables.	Aucune entreprise acéricole connue. Présence de 1 zone à potentiel acéricole au sud et de 2 zones à potentiel acéricole inventoriées par la CPTAQ étangs de la Halte Verdure.	Aucune entreprise acéricole connue. Présence de 1 zone à potentiel acéricole inventoriées par la CPTAQ au sud et de 2 zones à potentiel acéricole inventoriées par la CPTAQ étangs de la Halte Verdure.	Aucune entreprise acéricole connue. Présence de 2 zones à potentiel acéricole inventoriées par la CPTAQ au sud des étangs de la Halte Verdure.	Non discriminant.
Climat sonore	Récepteur sensibles au bruit (résidences, CPE, écoles primaires ou autres)	**Faible :** secteurs au climat sonore actuel évalué à «fort». Possibilité de mettre en place des mesures de mitigation dans le cadre du projet.	- Amélioration des niveaux de bruit élevés perçus par les récepteurs sensibles.	S.O.	S.O.	S.O.	Non discriminant.
		Modéré : secteurs au climat sonore actuel évalué à «moyen». Possibilité de mettre en place des mesures de mitigation dans le cadre du projet.	- Atténuation des nuisances sonores.	Ajouts de voies de circulation routière (~160m de résidences à l'est)	Ajouts de voies de circulation routière (~80m de résidences à l'est)	S.O.	Mesures d'atténuation possibles. (Distances indicatives).
		Élevé : secteurs au climat sonore actuel évalué à «faible». Impossibilité de mettre en place des mesures de mitigation dans le cadre du projet.	- Évitement/minimisation des détériorations perceptibles du climat sonore actuel.	Nouvelles voies de circulation routières (résidences à ~50m de la route projetée sur une distance de 1100m)	Nouvelles voies de circulation routières (résidences à ~50m de la route projetée sur une distance de 1100m)	Nouvelles voies de circulation routières (résidences à ~50m de la route projetée sur une distance de 1100m)	Non discriminant.
Patrimoine historique et archéologique	Circuits historiques, chemins à caractère patrimonial, bâtiments patrimoniaux	**Modéré :** Adaptation des travaux et aménagement afin de préserver le caractère patrimonial.	- Préservation du patrimoine bâti et culturel. - Préservation du caractère patrimonial.	S.O.	S.O.	S.O.	Non discriminant.
	Potentiel historique et archéologique	**Élevé :** Évitement des sites historiques et archéologiques connus.	- Préservation du patrimoine historique et archéologique. - Minimiser les risques de découverte fortuite de sites ou d'artéfacts archéologique durant les travaux.	Présence d'une zone à potentiel paléohistorique dans une portion au centre. L'ensemble de l'emprise du MTMD a fait l'objet d'interventions archéologiques antérieures dans ce secteur. La R-125 est identifiée comme zone à potentiel historique.	Présence d'une zone à potentiel paléohistorique dans une portion au centre. L'ensemble de l'emprise du MTMD a fait l'objet d'interventions archéologiques antérieures dans ce secteur. Aucune investigation réalisée dans la portion du tracé hors emprise MTMD. La R-125 est identifiée comme zone à potentiel historique.	Présence d'une zone à potentiel paléohistorique dans une portion au centre. L'ensemble de l'emprise du MTMD a fait l'objet d'interventions archéologiques antérieures dans ce secteur. Aucune investigation réalisée dans la portion du tracé hors emprise MTMD. La R-125 est identifiée comme zone à potentiel historique.	Risque accru de découvertes fortuites en chantier, pour les scénarios 2.2 et 2.3
		Modéré : Risques d'arrêt des travaux et de délais en chantier associés à la présence de zones à potentiel archéologique.					
		Faible : Zone à potentiel archéologique ayant fait l'objet d'inventaires sur le terrain.					
	Paysage d'intérêt	**Modéré** : Unité paysagère identifiée au schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm, ou autrement valorisée ou d'intérêt.	- Préservation des caractéristiques des unités paysagères valorisées et d'intérêt.	Absence de paysage d'intérêt identifié. Vues valorisées sur les étangs de la halte routière.	Absence de paysage d'intérêt identifié. Vues valorisées sur les étangs de la halte routière.	Absence de paysage d'intérêt identifié. Vues valorisées sur les étangs de la halte routière.	
Économie	Entreprises et acticités commerciales	**Modéré** : Présence de pôles commerciaux et de commerces dépendants de la visibilité liée à la circulation routière de la route régionale	- Préservation de l'accessibilité aux commerces et de la vitalité économique.	La baisse de circulation/fréquentation envisageable sur la R125 pourrait affecté négativement les activités des commerces situés à proximité de la halte routière	La baisse de circulation/fréquentation envisageable sur la R125 pourrait affecté négativement les activités des commerces situés à proximité de la Halte	La baisse de circulation/fréquentation envisageable sur la R125 pourrait affecté négativement les activités des commerces situés à proximité de la Halte	Étude d'impact économique en cours
Récréotourisme et mobilité active	Sites récréotouristiques (excluant les cabanes à sucre)	**Modéré :** Pôles touristiques.	- Maintien de l'attractivité touristique et des apports économiques.	Altération importante de la halte verdure - étang principal remblayé en grande partie - perte d'attractivité.	Altération modérée de la halte verdure.	Altération modérée de la halte verdure.	
	Piste VHR	**Modéré :** Sentiers régionaux et interrégionaux, balisés par des fédérations reconnues et pour lesquels des droits de passage sont négociés avec les propriétaires terriens.	- Maintien des accès aux sentiers pour les utilisateurs et aux commerces locaux. - Minimisation des relocalisations de sentiers, notamment en territoires naturels non perturbés et en territoires agricoles.	Conflit avec un sentier interrégional fédéré FQCQ et FCMQ dans l'emprise du MTMD. Perte de la portion de sentier située au nord de la halte, coté est de la R-125.	Conflit avec un sentier interrégional fédéré FQCQ et FCMQ dans l'emprise du MTMD. Perte de la portion de sentier située au nord de la halte, coté est de la -125.	Conflit avec un sentier interrégional fédéré FQCQ et FCMQ dans l'emprise du MTMD. Perte de la portion de sentier située au nord de la halte, coté est de la R125.	
	Sentiers multifonctionnels non-motorisés	**Modéré:** Véloroute régionale et/ou membre du réseau cyclable national.	- Maintien des principaux liens piétonniers et cyclables existants. - Relocalisation du réseau de sentiers de vélo de montagne/course en sentier envisageable mais nécessitant la collaboration des acteurs du milieu, de la municipalité et des propriétaires privés (perte d'une boucle/d'un réseau d'une petite superficie mais précieux pour la population locale).	Perte d'une portion de sentier d'environ 1km faisant le tour des étangs de la halte verdure. Absence de véloroute de la Route verte. Sentiers pédestre/cyclables - interconnexion entre secteur résidentiel et secteur village. Boucle de sentiers de vélo de montagne et course en sentiers.	Perte d'une portion de sentier d'environ 1km faisant le tour des étangs de la halte verdure. Absence de véloroute de la Route verte. Sentiers pédestre/cyclables - interconnexion entre secteur résidentiel et secteur village. Boucle de sentiers de vélo de montagne et course en sentiers.	Perte d'une portion de sentier d'environ 1km faisant le tour des étangs de la halte verdure. Absence de véloroute de la Route verte. Sentiers pédestre/cyclables - interconnexion entre secteur résidentiel et secteur village. Boucle de sentiers de vélo de montagne et course en sentiers.	
		Faible : Pistes cyclables ou multifonctionnelles qui requiert la planification des espaces suffisants et des infrastructures à mettre en place pour l'aménagement de traverses piétonnes et cyclables. Concertation requise avec la municipalité.					
		Faible : Sentiers locaux de vélo de montagne et de course en sentier (la municipalité pourrait prendre l'initiative de collaborer avec les acteurs locaux pour voir à la relocalisation du réseau).					

				3	4	5	
				Contournement dans le corridor existant, sans acquisition d'emprise et empiètement dans les étangs de la halte verdure	Contournement empiétant à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise et empiètement limité dans les étangs de la halte verdure	Contournement empiétant à l'extérieur du corridor existant, avec acquisition d'emprise et empiètement limité dans les étangs de la halte verdure, avec carrefour giratoire	
Milieu humain	**Composante**	**Niveau de contrainte**	**Enjeux / Objectifs**				**Commentaires**
Institutions et services publiques	Éducation, Santé et services sociaux, Services d'urgences	**Élevé :** Nécessite une adaptation du tracé ou de la géométrie, l'aménagement d'accès spécifiques ou prioritaires ou la relocalisation de l'établissement. **Élevé:** Priorité d'intervention des services d'urgence (police, incendie et ambulancier).	- Préservation de l'accessibilité, l'efficacité des déplacements, de la qualité et de l'intégrité du service institutionnel ou publique	Caserne de pompier à ~ 2km au nord. Hôpital le plus près situé à Joliette.	Caserne de pompier à ~ 2km au nord. Hôpital le plus près situé à Joliette.	Caserne de pompier à ~ 2km au nord. Hôpital le plus près situé à Joliette.	Non discriminant.
Qualité de vie	Perte d'un boisé de proximité	**Faible :** Boisé de proximité offrant des services écosystémiques à la population de ce secteur, tels que : régulation de la température (îlots de fraîcheur), services socioculturels (esthétique, spirituel, éducatif), écrans visuels et sonores.	- Maintien de l'attractivité résidentielle. - Préservation des écrans naturels sonores et visuels. - Préservation des services écosystémiques.	Perte d'accès et de jouissance d'un boisé de proximité (+ portion nord/+++ portion centre)	Perte d'accès et de jouissance d'un boisé de proximité (++portion nord/+++portion centre)	Perte d'accès et de jouissance d'un boisé de proximité (+++portion nord/+++portion centre)	
Acquisitions	Tenure des terres et propriétés	**Élevé:** Acquisitions / expropriations	- Minimiser les coûts juridiques et d'acquisition par le MTMD pour les contribuables, en fonction de valeur d'achat des propriétés. - Minimiser le fractionnement des lots et les révisions cadastrales.	Travaux limités à l'emprise existante.	Servitudes / acquisitions / expropriations requises à l'Est de la halte verdure pour le raccordement nord à la R-125. Terrains non développés à vocations résidentielle et commerciale. (lot 4 081 441 = superficie estimée à 10 725m2 à exproprier = env. 1/5 du lot) lot 4 081 480 = superficie d'env. 8 000m2 à exproprier = env. 1/3 du lot	Servitudes / acquisitions / expropriations requises à l'Est de la halte verdure pour le raccordement nord à la R-125. Acquisition complète des terrains non développés à vocations résidentielle et commerciale (lots 4 081 441 et 4 081 480).	Négociations avec les propriétaires. Valeur spéculative des terrains commerciaux et résidentiels, en fonctions du potentiel de développement (projets annoncés).
		Modéré : Servitudes	- Concilier, les services, les usages et les accès.	Pertes de pistes VHR et sentiers. Maintien requis d'une servitude à la faveur de la municipalité de Sainte-Julienne pour la conduite d'aqueduc	Pertes de pistes VHR et sentiers. Maintien requis d'une servitude à la faveur de la municipalité de Sainte-Julienne pour la conduite d'aqueduc	Pertes de pistes VHR et sentiers. Maintien requis d'une servitude à la faveur de la municipalité de Sainte-Julienne pour la conduite d'aqueduc	Services publics enfouis à repérer aux étapes ultérieures du projet.
BILAN				Scénario envisageable	Scénario favorable	Scénario envisageable	

***Impact environnemental anticipé:**

Aucun impact : Le nouveau tracé n'a aucun impact environnemental significatif ; aucun contrainte environnementale ou évitement possible des contraintes en présence.

Impact faible : Le nouveau tracé engendrera un impact faible sur l'environnement, non évitable ; des mesures de mitigation sont applicables.

Impact moyen : Le nouveau tracé engendrera un impact moyen sur l'environnement, non évitable ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.

Impact important : Le nouveau tracé engendrera un impact fort sur l'environnement, non évitable ; des mesures d'atténuation des impacts environnementaux sont applicables.

Impact majeur : Le nouveau tracé engendrera un impact majeur sur l'environnement, non évitable; aucune mesure efficace d'atténuation des impacts environnementaux n'est applicable.

Incertitude / inconnu : Des contraintes ou des éléments sensibles des composantes environnementales pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles au moment d'écrire le présent rapport pourraient s'appliquer. Leur présence sera à déterminer ultérieurement aux prochaines phases du projet.

Légende :

LADTF : *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (Gouvernement du Québec),
LEMV : *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (Gouvernement du Québec),
LEP : *Loi sur les espèces en péril* (Gouvernement du Canada),
LCMVF : *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (Gouvernement du Québec),
LCMHH : *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (Gouvernement du Québec),
LCPN : *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (Gouvernement du Québec),
LPTAA : *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (Gouvernement du Québec)
PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques

N.D. Non disponible
S.O. Sans objet

C

CHRONOLOGIE DE LA PEEIE ANTÉRIEURE (A-25)

Tableau 3. Chronologie du dossier antérieur d'évaluation environnementale du projet auprès des instances gouvernementales

Date	Titre du document	Auteur	No de projet (Dossier) MTQ / MTMD	No de dossier MENV / MDDEP / MELCC / MELCCFP	Descriptif du projet	Scénario
Procédure antérieure						
févr-2000	Avis de projet.	MTQ - Direction des Laurentides-Lanaudière (Roche ltée, Groupe-Conseil)	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
juil-2000	Directive d'évaluation environnementale - Prolongement de l'autoroute 25 à une chaussée sur le territoire des municipalités de Saint-Esprit et de Rawdon par le ministère des Transports.	Ministère de l'environnement du Québec (MENV), Direction des évaluations environnementales	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
janv-2002	Plan de communication - Étude d'impact sur l'environnement incluant l'étude d'opportunité et de conception.	MTQ - Direction des Laurentides-Lanaudière (Roche ltée, Groupe-Conseil)		N/A	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	4 scénarios préliminaires d'intervention envisagés: • Scénario 1: addition d'une 3e voie de dépassement sur la R-125 actuelle. • Scénario 2: l'élargissement de la route 125 à 4 voies. • Scénario 3: le prolongement de l'A-25 à 2 voies. • Scénario 4: le prolongement de l'A-25 à 4 voies. Solution retenue: le scénario 3 est celui qui remédie le mieux aux problèmes actuels et futurs de la desserte du territoire et à l'amélioration de la circulation sur la R-125 selon l'horizon 2021.
mars-2003	Rapport d'étude d'opportunité.			N/A	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	
mars-2004	Rapport d'avant-projet.	MTQ - Direction des Laurentides-Lanaudière (Roche en coll. avec Roche Deluc)	20-6571-8683	N/A	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	Le projet consiste en la construction de l'A-25 à une chaussée à 2 voies entre la municipalité de Saint-Esprit et le raccordement de celle-ci à la R-125 au nord du croisement de la R-348 dans la municipalité de Rawdon selon l'emprise ou acquise par le MTQ. Le tracé de l'A-25 prévoit la construction de 4 échangeurs: au rang de la Rivière-Nord, R-158, R-346 et au nord de la route 346, reliant l'A-25 à la route régionale 125.
mai-2004	Rapport d'étude d'impact sur l'environnement (LQE, art.31) et Résumé de l'étude d'impact	MTQ - Direction des Laurentides-Lanaudière (Roche ltée, Groupe-Conseil)	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
janv-2005	Questions et commentaires concernant le projet de prolongement de l'autoroute 25 sur le territoire des municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon (Série 1)	MENV, Direction des évaluations environnementales	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
févr-2008	Réponses aux questions du MDDEP. Prolongement de l'autoroute 25 entre Saint-Esprit et Rawdon.	MTQ - Direction des Laurentides-Lanaudière (Génivar)	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
juin-2007	Caractérisation des ruisseaux A-25 à Ste-Julienne. (inventaire de mai 2007)	Jean Boulé, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière du MTQ	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
janv-2008	Inventaire icthyologique. (inventaire de juillet et septembre 2007)	Richard Laparé et Jean Boulé; présenté à la Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière du MTQ	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
sept-2007	Inventaire des plantes menacées ou vulnérables. (inventaire de mai, juillet et septembre 2007)	Frédéric Coursol, Richard Laparé et Jean Boulé, présenté à la Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière du MTQ	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
août-2007	Inventaire herpétologique printanier. (inventaire de mai 2007)	Richard Laparé et Jean Boulé; Fiches synthèses présentées à la Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière du MTQ	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
févr-2008	Inventaire complémentaire de l'avifaune. (inventaires de juin 2007).	Luc Leblanc et Jean Boulé, présenté à la Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière du MTQ	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.

Date	Titre du document	Auteur	No de projet (Dossier) MTQ / MTMD	No de dossier MENV / MDDEP / MELCC / MELCCFP	Descriptif du projet	Scénario
Procédure antérieure						
juil-2008	Questions et commentaire complémentaires. Prolongement de l'autoroute 25 dans les municiplaité de Saint-Esprit, de Sainte-Julienne et de Rawdon (Série 2)	MELCC	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
déc-2010	Réponses aux questions et commentaire complémentaires du MDDEP (23 juillet 2008). Prolongement de l'autoroute 25 dans les municiplaité de Saint-Esprit, de Sainte-Julienne et de Rawdon.	MTQ - Direction des Laurentides-Lanaudière (Génivar)	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
déc-2010	Carte QC-7 cerf de virginie. (Caractérisation chevreuil)	Génivar	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
mai-2011	Questions et commentaires complémentairespour le projet de prolongement de l'autoroute 25 sur le territoire des municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon par le ministère des Transports (Série 3)	MDDEP, Direction des évaluations environnementales	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
févr-2012	Réponses aux questions et commentaires complémentaires du MDDEP. Prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	MTQ	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	17.9 kilomètres, 4 échangeurs complets, 4 ponts d'étagement.
mars-2013	Caractérisation milieux humides et EMVS. (inventaire du printemps et de l'été 2012)	Claude, G. Direction de Laval – Mille-Îles, Service des inventaires et du Plan du MTQ	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	
avr-2014	Étude de faisabilité de l'évitement de l'écosystème forestier exceptionnel numéro 106. Étude d'impact sur l'environnement	EXP, réalisé pour la direction Laurentides-Lanaudière du MTQ	154-86-0649	3211-05-382	Projet de prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon.	
déc-2020	Autoroute 25 – Prolongement de l'autoroute 25 et amélioration de la route 125 (3 LOTS) – PL66-137 Présentation du projet au MELCC	MTQ, DGLL	154-86-0649	3211-05-382	Construction d'une route nationale à quatre voies dans l'axe du prolongement de l'autortoute 25	Lot 1 - Réaménagement de la route 125 dans Sainte-Julienne Lot 2 - Construction du contournement de Sainte-Julienne Lot 3 Construction de la route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25
mai-2021	Recommandations du MFFP - volet forêt, à l'égard des inventaires requis et du contenu de l'étude d'impact	MFFP	154-86-0649 (8801-20-FA09)	3220-05-005	Construction d'une route nationale à quatre voies dans l'axe du prolongement de l'autortoute 26	
mai-2021	Recommandations du MELCC à l'égard des inventaires fauniques requis pour le projet	Catherine Claveau Fortin, MELCC, Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres	154-86-0649 (8801-20-FA09)	3220-05-005	Construction d'une route nationale à quatre voies dans l'axe du prolongement de l'autortoute 27	
juin-2021	Recommandations du MFFP - volet forêt, à l'égard des inventaires requis concernant l'EFE	MFFP	154-86-0649 (8801-20-FA09)	3220-05-005	Construction d'une route nationale à quatre voies dans l'axe du prolongement de l'autortoute 28	

D

RAPPORTS D'INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES

D-1

RAPPORT D'INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES (Alliance Lanaudière, 2021)

Construction d'une route nationale dans le prolongement de **l'autoroute 25, dans les** municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit **–** Dossier : 8801-20-FA09

Inventaires des milieux naturels

20 février 2023

Préparé pour:

Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

Préparé par:

Alliance Lanaudière

Version finale
Rev.01

Révision	Description	Auteur(e)	Vérification qualité		Revue indépendante	
00	Rapport préliminaire	Anne Keough Catherine Ayotte	Stéphanie Besner	2021-12-10	Julie Massicotte	2021-12-10
01	Rapport final	Valérie Robichaud	Stéphanie Besner	2023-02-20		

Registre d'approbation

Le présent document, intitulé Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit – Dossier : 8801-20-FA09, a été préparé par Alliance Lanaudière (« le Consortium ») pour le compte de Ministère des Transports du Québec (le « Client »). Toute utilisation de ce document par une tierce partie est strictement défendue. Le contenu de ce document illustre le jugement professionnel du Consortium à la lumière de la portée, de l'échéancier et d'autres facteurs limitatifs énoncés dans le document ainsi que dans le contrat entre le Consortium et le Client. Les opinions exprimées dans ce document sont fondées sur les conditions et les renseignements qui existaient au moment de sa préparation et ne sauraient tenir compte des changements subséquents. Dans la préparation de ce document, le Consortium n'a pas vérifié les renseignements fournis par d'autres. Toute utilisation de ce document par un tiers engage la responsabilité de ce dernier. Ce tiers reconnaît que le Consortium ne pourra être tenu responsable des coûts ou des dommages, peu importe leur nature, le cas échéant, engagés ou subis par ce tiers ou par tout autre tiers en raison des décisions ou des mesures prises en fonction de ce document.

Vérifié par _____

(signature)

Martin Chevrier, géogr. M.Sc.

Approuvé par _____

abq Association des biologistes du Québec
Stéphanie Besner # 2547 Fin 2023/04/24

(signature)

Stéphanie Besner, biol. M.Sc.

Équipe de réalisation

Responsable discipline Environnement	Stéphanie Besner, biol. M.Sc.
Environnement	Martin Chevrier, géogr. M.Sc. PMP
Écologie	Marie-Ève Lavoie, biol. M.Env.
Herpétofaune / Avifaune	Éric Gingras, biol. M.Sc.
Herpétofaune / Avifaune	Claudie Landry, tech. bioécologie
Flore / EVMVS	Anne Keough, biol. B.Sc.
Cours d'eau	Cécile Pérès, biol.
Cours d'eau	Jérémy Dostie, biol. B.Sc.
Cours d'eau / Ichtyofaune	Michel L. La haye, biol. B.Sc.
Ichtyofaune	Isabelle Picard, biol.
Milieux humides / EVMVS	Brandon di Sabato, biol. B.Sc.
Milieux humides et hydriques	Catherine Ayotte, biol. M.Sc.
Milieux humides et hydriques	Stéphanie Leduc, biol.
EVMVS	Jean Deshaies, biol.
Foresterie / EFE	Mathieu Giguère, ing. for.
Foresterie / EFE	Maude Lajoie, tech for.
Géomatique	Aurélie Monard, tech. cartogr.
Géomatique	Prosper Ravo, M.Sc.
Géomatique	Élizabeth Duong, géogr. M.Sc.
Édition	Jocelyne Corbeil, adj. adm.

Table des matières

1.0 INTRODUCTION 1
1.1 MISE EN CONTEXTE 1
1.2 OBJECTIFS 1
1.3 EMPRISE DU PROJET ET AIRE D'ÉTUDE 2

2.0 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE 3

3.0 MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 4
3.1 MILIEUX HUMIDES 4
3.1.1 Mise à jour et analyse des données de référence 4
3.1.2 Inventaires de terrain 5
3.2 MILIEUX HYDRIQUES 14
3.2.1 Mise à jour et analyse des données de référence 14
3.2.2 Inventaires de terrain 14

4.0 FLORE 17
4.1 ESPÈCES VÉGÉTALES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES (EVMVS) 17
4.1.1 Mise à jour et analyse des données de référence 17
4.1.2 Inventaires de terrain 19
4.2 ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL 22
4.2.1 Mise à jour et analyse des données de référence 22
4.2.2 Inventaires de terrain 23
4.3 ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 29
4.3.1 Mise à jour et analyse des données de référence 29
4.3.2 Inventaires de terrain 29

5.0 FAUNE 31
5.1 CONDITIONS DE RÉALISATION DES INVENTAIRES FAUNIQUES 31
5.2 HERPÉTOFAUNE 33
5.2.1 Mise à jour et analyse des données de référence 33
5.2.2 Inventaires de terrain 34
5.3 AVIFAUNE 47
5.3.1 Mise à jour et analyse des données de référence 47
5.3.2 Inventaires de terrain 48
5.4 ICHTYOFAUNE 60
5.4.1 Mise à jour et analyse des données de référence 60
5.4.2 Inventaires de terrain 60
5.5 MAMMIFÈRES, MICROMAMMIFÈRES ET AUTRES OBSERVATIONS FAUNIQUES 74
5.5.1 Mise à jour et analyse des données de référence 74
5.5.2 Inventaires de terrain 75

6.0 CONCLUSION 77

7.0 RECOMMANDATIONS 79

8.0 RÉFÉRENCES 81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3-1 Caractéristiques des milieux humides identifiés dans la zone d'étude 8
Tableau 3-2 Caractéristiques sommaires des cours d'eau identifiés dans la zone d'étude 16
Tableau 4-1 Espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées répertoriées dans un rayon de 10 km du site à l'étude selon le CDPNQ (2021a) 18
Tableau 4-2 Espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées répertoriées en 2007, 2012 et 2021 dans l'emprise projetée 20
Tableau 4-3 Résultats de l'inventaire forestier par placettes-échantillons 25
Tableau 4-4 Résultats du dispositif numéro 2 - Coefficient de distribution des feuilles d'érable noir au sol 28
Tableau 4-5 Espèces exotiques envahissantes observées dans la zone d'étude 30
Tableau 5-1 Conditions météorologiques rencontrées lors des inventaires fauniques 32
Tableau 5-2 Espèces de l'herpétofaune en situation précaire potentiellement retrouvées dans la zone d'étude 34
Tableau 5-3 Espèces d'anoures répertoriées ou potentiellement présentes dans la zone d'étude 38
Tableau 5-4 Espèces de couleuvres répertoriées ou potentiellement présentes dans la zone d'étude 39
Tableau 5-5 Capture de couleuvres lors de l'inventaire 41
Tableau 5-6 Espèces d'urodèles répertoriées ou potentiellement présentes dans la zone d'étude 43
Tableau 5-7 Espèces de l'avifaune en situation précaire potentiellement retrouvées dans la zone d'étude 47
Tableau 5-8 Espèces aviaires répertoriées lors des différentes sorties effectuées en 2021 50
Tableau 5-9 Espèces aviaires en situation précaire répertoriées lors des différentes sorties effectuées en 2021 53
Tableau 5-10 Espèces recensées lors des travaux de l'AONQ 54
Tableau 5-11 Détails sur les cours d'eau répertoriés sur le site à l'étude et sélectionnés pour faire l'objet de pêches expérimentales. 62
Tableau 5-12 Détails sur les pêches réalisées à l'aide de la pêche électrique 64
Tableau 5-13 Détails sur les pêches réalisées à l'aide de seine 64
Tableau 5-14 Détails sur les pêches réalisées à l'aide de verveux 65
Tableau 5-15 Détails sur les captures de poissons réalisées lors des pêches 73
Tableau 5-16 Autres espèces animales répertoriées lors des inventaires 75

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A CARTES
- A.1 Localisation du site à l'étude
- A.2 Milieux humides et hydriques
- A.3 Espèces Floristiques à statut précaire
- A.4 Écosystème forestier exceptionnel
- A.5 Avifaune et Herpétofaune
- A.6 Ichtyofaune

ANNEXE B PHOTOGRAPHIES
- B.1 Milieux humides
- B.2 Cours d'eau
- B.3 EVMVS
- B.4 Herpétofaune
- B.5 Avifaune
- B.6 Ichtyofaune

ANNEXE C DONNÉES FLORISTIQUES ET BIOPHYSIQUES DES MILIEUX HUMIDES

ANNEXE D TRANSECTS DE CARACTÉRISATION DES COURS D'EAU

ANNEXE E DONNÉES DU CDPNQ
- E.1 Flore (MELCC)
- E.2 Faune (MFFP)

ANNEXE F CODES, NIVEAUX DE CERTITUDE ET DÉFINITIONS DES INDICES DE NIDIFICATION DE L'AONQ

Abréviations

A-25	Autoroute 25
AARQ	Atlas des amphibiens et reptiles du Québec
AL	Alliance Lanaudière
AONQ	Atlas des oiseaux nicheurs du Québec
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CE	Cours d'eau
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CIC	Canards illimités Canada
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRE	Conseil régional de l'environnement
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
ÉIE	Étude d'impact sur l'environnement
EVMVS	Espèces végétales désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées
GRHQ	Géobase du réseau hydrographique du Québec
LCMVF	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
LEMV	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
LEP	Loi sur les espèces en péril
LHE	Ligne des hautes eaux
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MH	Milieu humide
MPO	Pêches et Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté

MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAEEIE	Procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
RCAMHH	Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SOS-POP	Suivi des populations d'oiseaux en péril
VASCAN	Base de données des plantes vasculaires du Canada

1.0 INTRODUCTION

1.1 MISE EN CONTEXTE

Le projet de prolongement de l'autoroute 25 a fait l'objet de nombreuses études techniques et environnementales au fil des ans, reflétant l'évolution des besoins et conditions de circulation routière, mais aussi de l'environnement d'insertion du projet. Ainsi, depuis le dépôt d'une étude d'impact en 2004 auprès du MDDELCC, le projet a continué d'évoluer et le contexte légal québécois en matière d'environnement a également significativement changé.

Ainsi, dans le cadre du mandat de construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25 (A-25) incluant les travaux d'amélioration de la route 125, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mandaté Alliance Lanaudière (AL) pour entreprendre immédiatement certaines activités, visant la mise à jour ou la mise à niveau des études environnementales. Ces activités ont été identifiées à la suite des recommandations données au MTQ par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'aux échanges initiés avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PAEEIE).

Les activités ciblées au lot de travail 200.103, faisant l'objet du présent rapport sont les suivantes :

1. Validation de l'emprise des terrains du MTQ, revue succincte de l'empreinte possible du projet et définition d'une nouvelle aire d'étude globale pour la mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE), en considération de la nouvelle approche par enjeux;
2. Mise à jour des données de référence sur le milieu récepteur suivant les principales composantes valorisées de l'environnement potentiellement touchées;
3. Réalisation d'inventaires des milieux naturels en référant aux nouvelles obligations et en utilisant notamment les plus récents guides du MELCC et protocoles standardisés du MFFP.

1.2 OBJECTIFS

Plus spécifiquement, les objectifs des activités ciblées sont de:

1. Décrire les milieux naturels qui se trouvent dans les limites de la zone d'étude:
   a. Milieux humides;
   b. Milieux hydriques;
2. Identifier les espèces floristiques et fauniques présentes:
   a. Espèces végétales désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EVMVS);
   b. Herpétofaune, dont certaines en situation précaire;
   c. Avifaune, dont certaines en situation précaire;

d. Ichtyofaune, dont certaines en situation précaire;

3. Étudier la composition spécifique et les limites des peuplements forestiers associés à l'écosystème forestier exceptionnel (EFE) n°106 et mettre à jour les connaissances en lien avec ce peuplement forestier;
4. Identifier, de façon préliminaire, les enjeux environnementaux qui pourraient être rencontrés et qui mériteraient plus d'attention dans la suite du projet;
5. Évaluer les besoins supplémentaires en inventaire si requis.

1.3 EMPRISE DU PROJET ET AIRE D'ÉTUDE

AL a procédé à la revue d'intrants transmis par le MTQ, à l'amalgame de différentes versions de dessins reçus et à la mise en plan d'une emprise actuelle préliminaire des terrains appartenant au MTQ et ayant initialement été acquis en vue du projet de prolongement de l'A-25 initialement prévu.

Outre l'emprise du MTQ, les différentes empreintes anticipées pour la réalisation des travaux associés aux tracés et aux variantes de tracé précédemment étudiées, ainsi que celles éventuellement à étudier dans le cadre du présent mandat, incluant les échangeurs et voies d'accès, ont rapidement été passées en revue. À partir de ces dessins et des échanges initiés, la planification des études environnementales requises a été entreprise.

Parmi les intrants considérés, notons :

- Les plans de géométrie des limites de l'emprise (211-03465-00_Emprise.dwg et 211-03465-00_Géom-2004.dwg;
- Les plans de géométrie des limites d'emprise variante (211-03465-00_Géom-2014-Variant.dwg);
- L'étude d'impact environnemental du « Prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon » (Roche, 2004) et les trois séries de questions subséquentes du MDDEP (2005 à 2011);
- Une série d'inventaires de la faune et la flore, réalisés par le MTQ en 2007, incluant : un inventaire des plantes menacées ou vulnérables, un inventaire herpétologique printanier, un complément sur la caractérisation de ruisseaux, des inventaires ichtyologiques des cours d'eau traversés par le corridor du projet;
- La caractérisation des milieux humides et forestiers réalisée en 2012 (MTQ, 2013);
- L'engament de février 2012 du MTQ à présenter un plan de drainage des eaux de ruissellement qui évitera le transport de contaminants dans les milieux humides où se trouvent des espèces vulnérables;
- L'étude de faisabilité de l'évitement de l'écosystème forestier exceptionnel numéro 106 (Les Services exp inc., 2014).

L'objectif était d'inclure à l'intérieur d'une seule et même aire d'étude environnementale l'emprise du MTQ, les différentes empreintes anticipées pour la réalisation des travaux associés à la construction d'une route nationale à quatre voies, incluant ses éventuelles infrastructures, structures et travaux connexes, ainsi que pour une éventuelle variante de contournement de l'EFE, et enfin, des aires suffisantes à l'analyse des principales composantes valorisées du milieu biophysique récepteur pouvant être touchées par le projet, ou encore évitées.

De cette manière, AL propose ainsi d'étudier les composantes écologiques valorisées sur une distance d'au plus 300 mètres de l'emprise du MTQ et du corridor de la variante de tracé étudiée. Ceci place la limite sud de l'aire d'étude proposée à la hauteur approximative de la rue Montcalm/rang de la Rivière Sud à Saint-Esprit, et à la hauteur du 3e Rang à Sainte-Julienne, pour son extrémité nord (carte 1 de l'annexe A.1).

2.0 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le site a été caractérisé à différents moments durant les saisons printanière, estivale et automnale. Les composantes environnementales répertoriées ont été géoréférencées à l'aide du système de localisation par satellite (récepteur GNSS) Arrow de EOS ayant une précision submétrique (imprécision inférieure à 1 m) relié à l'application ArcGIS Collector pour mobile. La liste des espèces floristiques utilisée pour les inventaires provient de la Base de données des plantes vasculaires du Canada (VASCAN) et leur statut hydrique associé est tiré du guide Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional (Bazoge et coll., 2015).

Les données d'inventaires floristique, faunique et physique de la présente étude, ont été recueillies par échantillonnage et comportent donc un pourcentage d'incertitude relativement à leur quantité et à leur qualité. Cette incertitude n'a pas été établie dans le cadre de la présente étude.

Les sections qui suivent présentent les résultats des différents inventaires terrain réalisés. Dans chacune d'entre elles, une sous-section identifiant la méthodologie spécifique employée pour obtenir les résultats présentés est incluse. Les sections 3.0, 4.0 et 5.0 abordent ainsi les principales composantes environnementales répertoriées sur le site et présentent les données sur les milieux humides et hydriques, la flore et la faune. Enfin, la conclusion et les recommandations émises en regard du projet sont présentées aux sections 6.0 et 7.0 respectivement. Les cartes mentionnées dans ce rapport sont regroupées à l'annexe A et les rapports photographiques sont présentés à l'annexe B.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'étude.

3.0 MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

L'objectif de cette analyse est d'inventorier et de caractériser les milieux humides et hydriques présents dans l'aire d'étude aux standards exigibles dans le contexte d'aujourd'hui. En effet, les milieux humides et hydriques sont à réévaluer, car les inventaires précédents ont été réalisés en 2012 et ne fournissent plus l'information nécessaire en regard de l'encadrement légal en vigueur. En effet, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* adoptée en juin 2017 venant compléter le nouveau régime d'autorisation environnementale dont s'est doté le Québec, avec l'entrée en vigueur en mars 2018 de la section V.1 du chapitre IV du titre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qui porte sur les milieux humides et hydriques.

De plus, l'état initial des milieux humides et hydriques doit être établi dans l'éventualité où une compensation doit être faite. En effet, les projets affectant les milieux humides et hydriques sont assujettis au *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RCAMHH). Une contribution financière peut être exigée en compensation pour la perte inévitable de ces milieux. Puisque le montant est établi en fonction notamment de l'état initial, des critères doivent être notés au terrain pour évaluer cet état. Ces deux documents permettent de saisir les enjeux liés à la modification de la réglementation en rapport aux milieux humides et hydriques :

- MELCC, 2021 - Les milieux humides et hydriques : l'analyse environnementale;
- MELCC, 2019 - Lignes directrices sur le calcul de la contribution financière exigible à titre de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

3.1 MILIEUX HUMIDES

3.1.1 Mise à jour et analyse des données de référence

Dans un premier temps, la cartographie détaillée des milieux humides (CIC et MELCC, 2020) a été consultée afin d'évaluer le potentiel de présence de milieux humides sur le site. Cette base de données fait état de la présence de 13 marécages et de deux tourbières dans l'aire d'étude. De ceux-ci, six sont présents dans l'emprise du projet projeté. Ceux-ci sont répartis exclusivement à l'intérieur des milieux boisés.

La cartographie des milieux humides potentiels du Québec (CMHPQ) 2019, diffusée par la Direction de la connaissance écologique (DCE) a également été consultée. Dans le secteur à l'étude, 13 marécages et 4 tourbières boisées sont identifiés. De ceux-ci, 6 sont présents dans l'emprise projetée. À quelques différences près, cette base de données présente des informations semblables à celles de CIC. En effet, les milieux humides sont localisés dans les mêmes secteurs.

Le rapport *Délimitation des milieux humides et inventaires des espèces floristiques à statut précaire dans un secteur de l'écosystème forestier exceptionnel (EFE) Numéro 106* (Claude, 2013) a été consulté.

Celui-ci identifie 19 milieux dans l'empreinte du projet inventorié en 2012. Cette étude de terrain identifie pour un même secteur un plus grand nombre de milieux humides que les bases de données consultées.

3.1.2 Inventaires de terrain

Les milieux humides ont été inventoriés le 23 juin, les 6, 7, 14, 15 et 28 juillet et les 4, 5, 6, 13 et 30 août 2021, par les biologistes Brandon Di Sabato, Catherine Ayotte, Anne Keough, Martin Demers et Stéphanie Leduc.

3.1.2.1 Méthodologie

La définition des milieux humides comporte trois éléments clés :

1. L'eau, c'est-à-dire la fréquence, la durée et la profondeur des inondations ou des épisodes de saturation des sols;
2. Les sols, et plus précisément les sols hydromorphes, c'est-à-dire les sols dont la chimie et l'apparence sont nettement influencées par la présence d'eau;
3. La végétation, et plus précisément la présence d'espèces hygrophiles, c'est-à-dire ayant développé des stratégies particulières pour arriver à croître en sol hydromorphe.

Ces trois éléments clés doivent être pris en considération lors de l'analyse au terrain pour définir et délimiter un milieu humide. La méthode d'identification et de délimitation des milieux humides utilisées est tirée du guide technique du MDDELCC : *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Bazoge et coll., 2015).

Identification des milieux humides

Les données récoltées au terrain ont été saisies électroniquement sur des fiches correspondant à l'annexe 5 du guide de Bazoge et coll. (2015), puis traitées dans l'application ArcGIS Collector afin d'en extraire des tableaux de compilation des données floristiques et biophysiques. De plus, des informations sur les perturbations hydrologiques, sur le sol et sur la végétation seront également notées afin d'évaluer l'état initial du milieu pour fins de calculs pour la compensation financière en fonction du RCAMHH.

Analyse de la végétation

Au moment de l'inventaire de la végétation, toutes les communautés végétales homogènes ont été caractérisées. Selon le guide de Bazoge et coll. (2015), l'échantillonnage doit correspondre à 10 % de la superficie du milieu humide. Dans le cas d'un milieu humide homogène, l'effort d'échantillonnage peut être modulé afin de réaliser un minimum d'une station par unité homogène de végétation. On s'assurera de réaliser des points d'échantillonnage précisément là où l'on prévoit faire passer la future route.

Dans chacune des stations d'échantillonnage, des quadrats à rayon variable (10 m pour la strate arborescente, 5 m pour la strate arbustive et ± 5 m pour la strate herbacée) ont été établis. Dans chaque quadrat, la hauteur moyenne et les pourcentages de recouvrement absolu sont évalués pour chaque

espèce, et ce, dans chacune des strates. Afin de déterminer si la végétation est typique des milieux humides, la clé décisionnelle 2 du guide de Bazoge et coll. (2015) a été utilisée.

Analyse hydrologique

Les signes hydrologiques typiques des milieux humides sont notés lorsque présents. Ces signes sont classés en indicateurs primaires (ex. : inondé, litière noirâtre, saturée d'eau dans les 30 premiers centimètres) et secondaires (ex. : racine adventive, souche hypertrophiée et ligne de mousses sur les troncs). Afin de déterminer si l'hydrologie est typique d'un milieu humide, la clé décisionnelle 3 du guide de Bazoge et coll. (2015) est utilisée.

Analyse pédologique

Les signes d'hydromorphie sont relevés à la tarière à une profondeur minimale de 30 cm. En présence d'un sol organique, l'échelle de Von Post sert de référence afin d'évaluer le degré de décomposition : fibrique, mésique ou humique.

Dans le cas de sols minéraux hydromorphes, la couleur de la matrice et des mouchetures est déterminée selon le guide des couleurs de sols de Munsell. Les mouchetures sont décrites selon leur abondance, leur dimension, leur couleur et leur contraste. La méthode correspond à celle présentée dans le point d'observation écologique – Norme technique (MFFP, 1994). La clé décisionnelle 1 du guide de Bazoge et coll. (2015) est utilisée pour déterminer si le sol est hydromorphe ou non.

Délimitation des milieux humides

Selon le guide de Bazoge et coll. (2015), deux méthodes peuvent être utilisées pour délimiter un milieu humide :

1. Délimitation simplifiée : lorsque le relief présente une rupture marquée ou si le milieu humide présente une limite artificielle et que la végétation passe, de manière franche, d'une végétation typique à une végétation non typique des milieux humides, la limite du milieu humide est établie très simplement, sur la base de la végétation. Quelques sondages pédologiques peuvent être effectués pour préciser cette limite;
2. Délimitation experte : lorsque la délimitation simplifiée ne peut être utilisée, la limite du milieu est positionnée à l'aide de transects établis perpendiculairement à une zone clairement humide. Pour chaque transect, cette limite se situe à l'endroit où l'on retrouve au moins l'un des deux indicateurs suivants : végétation typique des milieux humides ou sols hydromorphes.

Dans le cadre du présent mandat, tous les milieux ont été délimités à l'aide de la méthode simplifiée. Les milieux humides ont été délimités dans leur entièreté, même si une partie se trouve à l'extérieur de l'emprise du MTQ. Cette information permettra de connaître quelle proportion du milieu humide sera affectée par les travaux projetés. Les milieux humides juxtaposés les uns aux autres ont été considérés comme formant un complexe de milieux humides (Bazoge et coll., 2015). Dans quelques cas, si certains milieux humides étaient fragmentés par un chemin (maximum 10 m de large), ils étaient également considérés comme étant un complexe de milieux humides.

3.1.2.2 Résultats

L'inventaire sur le terrain a permis d'observer 76 milieux humides dans la zone d'étude, dont 24 dans l'emprise du projet projeté (carte 2 de l'annexe A.2). La superficie totale occupée par ces milieux humides est de 68 ha. Des photographies des milieux humides sont présentées à l'annexe B.1. Au total, 159 stations d'inventaires ont permis de documenter les milieux humides présents sur le site à l'étude. Les données biophysiques et floristiques de chacune des stations d'inventaire se trouvent à l'annexe C. Le tableau 3-1 présente le sommaire des milieux humides identifiés.

3.1.2.3 Recommandations

L'inventaire de milieux humides réalisé à 2021 a permis de confirmer les données recueillies en 2013 (Claude, 2013). Cette étude a également été conduite dans l'emprise du projet projeté et dans un rayon de 300 mètres de celle-ci. Ainsi, tous les milieux humides pouvant potentiellement être affectés par le projet ont été délimités et caractérisés au terrain. Par conséquent, aucun inventaire supplémentaire n'est requis pour ce volet.

Tableau 3-1 Caractéristiques des milieux humides identifiés dans la zone d'étude

Id	Type	Superficie (m^2)	Végétation dominante			Lien hydrologique	Présence d'EVEE	Présence d'EVMVS	Perturbation	Stations
			Arborescente	Arbustive	Herbacée					
MH1	Riverain – Marécage arbustif	4 558	Érable rouge	Aulne rugueux	Onoclée sensible, ronce pubescente	CE17	Anthrisque des bois	Noyer cendré	-	S163
MH2	Marécage arborescent	1 108	Érable rouge, thuya occidental	Frêne noir, thuya occidental	Onoclée sensible, osmonde royale, carex luisant	Non	-	-	-	S59
MH3	Marécage arborescent	1 782	Érable rouge, thuya occidental	-	Osmonde cannelle, osmonde royale	Non	-	-	-	S161
MH4-1	Marécage arborescent	2 911	Érable rouge, pruche du Canada	-	Osmonde royale, osmonde cannelle, onoclée sensible	Non	-	-	-	S159
MH4-2	Tourbière boisée	3 359	Érable rouge	Némopanthe mucroné	Sphaignes sp.	Non	-	-	-	S160
MH5-1	Marécage arborescent	18 246	Pruche du Canada, érable rouge, thuya occidental	Chêne rouge, érable rouge, frêne noir, noisetier à long bec, bouleau jaune, pruche du Canada, sapin baumier, thuya occidental	Osmonde cannelle, carex gonflé, eupatoire maculée, onoclée sensible, osmonde royale, sphaignes sp., athyrie fausse-thélyptère	Non	-	-	-	S153, S154, S155, S156, S157, S158
MH5-2	Marécage arborescent	631	Érable rouge, pruche du Canada	-	Bidens à feuilles connées, carex gonflé, carex réfléchi, lycope à une fleur, osmonde cannelle	Non	-		-	S152
MH6	Marécage arborescent	1 687	Érable rouge	Aulne rugueux	Scirpe à nœuds rouges, osmonde royale, osmonde cannelle, glycérie striée, carex gynandre	Non	-	-	-	S151-B
MH7	Marécage arborescent	23 658	Érable rouge, épinette noire, érable à sucre, érable argenté, hêtre à grandes feuilles, pruche du Canada, sapin baumier, thuya occidental	Aulne rugueux, érable rouge, houx verticillé, sapin baumier, érable argenté, frêne noir, hêtre à grandes feuilles, viorne cassinoïde	Onoclée sensible, osmonde cannelle, osmonde royale, prêle des bois, ronce pubescente	Non	Roseau commun	-	-	S146, S147, S148, S149, S150
MH8	Marécage arborescent (Cédrière à érable rouge)	7 173	Thuya occidental, érable rouge	-	Osmonde cannelle	Non	-	-	-	S42, S57
MH9	Riverain – Marécage arborescent	2 516	Érable rouge	Aulne rugueux, spirée blanche	Onoclée sensible, aster à ombelles	CE14	Nerprun cathartique	-	Maison à proximité	S140, S141, S142
MH10	Marécage arborescent	80	Bouleau gris, érable rouge	Aulne rugueux, saule brillant, spirée tomenteuse	Carex à balais	Non	-	-	Sentier à proximité	S139
MH11	Riverain – Marécage arbustif	468	Bouleau gris, érable rouge, mélèze laricin	Aulne rugueux, saule sp.	Carex sp., jonc brévicaudé	CE14	-	-	Sentier au bord du MH	S119
MH12	Marécage arborescent	134	Érable rouge, pin blanc	Aulne rugueux, érable rouge, peuplier faux-tremble, spirée blanche	Aster à ombelles, calamagrostide du Canada, onoclée sensible	Non	-	-	Coupe avec présence de débris ligneux sur sol, route, halte routière et sentier à proximité	S132

Id	Type	Superficie (m^2)	Végétation dominante			Lien hydrologique	Présence d'EVEE	Présence d'EVMVS	Perturbation	Stations
			Arborescente	Arbustive	Herbacée					
MH13-1	Riverain – Marécage arbustif (aulnaie)	1 007	Érable rouge, peuplier faux-tremble	Aulne rugueux, saule à long pétiole, saule discolore	Onoclée sensible, millepertuis elliptique, verge d'or à feuilles de graminée	CE14	-	-	Multiples sentiers et fossés de drainage, Possiblement une ancienne sablière	S129, S127
MH13-2	Riverain – Marécage arborescent	256	Érable rouge	Épinette blanche, érable rouge	Maïanthème du Canada, onoclée sensible	CE14				S115
MH14	Marécage arbustif	120	Chêne rouge, érable rouge, thuya occidental	Aulne rugueux	Calamagrostide du Canada, scirpe souchet	Non	-	-	-	S130
MH15	Marécage arborescent	339	Érable rouge	Aulne rugueux	Eupatoire perfoliée, lycope à une fleur, millepertuis elliptique, osmonde royale, renouée sagittée, trichophore des alpes	Non	-	-	Sentier à proximité	S131
MH16-1	Marécage arborescent	2 484	Bouleau à papier, érable rouge, peuplier faux-tremble, pin banc, bouleau gris	Aulne rugueux, érable rouge, saule à long pétiole	Carex crépu, clématite de Virginie, onoclée sensible, osmonde royale, verge d'or rugueuse, quenouille à feuilles étroites	Non	-	-	Sentier et halte routière à proximité	S123, S125, S124
MH16-2	Marécage arbustif	428	Érable rouge, bouleau gris,	Spirée blanche, spirée tomenteuse,	Onoclée sensible, osmonde royale, millepertuis elliptique	Non				S126
MH17	Marécage arborescent	37	Érable rouge	Aulne rugueux, ronce hispide	Onoclée sensible	Non	-	-	-	S128
MH18	Marécage arborescent	255	Érable rouge	Chêne rouge, érable rouge, framboisier, spirée à larges feuilles	Fougère-aigle, médéole de Virginie, onoclée sensible, osmonde cannelle, osmonde de clayton, osmonde royale	Non		-	-	S145
MH19	Marécage arborescent	3 994	Pruche du Canada, thuya occidental, érable rouge	Bouleau jaune, chêne rouge, érable rouge, orme d'Amérique	Athyrie fougère-femelle, osmonde cannelle	Non	Renouée japonaise	-	-	S143, S144
MH20	Riverain – Tourbière boisée	1 219	Bouleau jaune, érable rouge, thuya occidental	Chêne rouge, érable à sucre, érable de Pennsylvanie, érable rouge, frêne blanc, noisetier à long bec, pin blanc, viorne bois-d'orignal	Brunelle commune, carex scarbe, osmonde cannelle, osmonde de Clayton, ronce pubescente, thélyptère de New York, tussilage pas-d'âne	CE13	-	-	-	S122
MH21-1	Tourbière boisée	20 017	Bouleau jaune, pruche du Canada, thuya occidental, sapin baumier	Bouleau jaune, chêne rouge, érable rouge	Aralie à tige nue, dalibarde rampante, onoclée sensible, osmonde de Clayton, osmonde royale, sphaignes sp.	Non	-	-	-	S117, S118, S187, S186
MH21-2	Tourbière boisée	6 808	Bouleau jaune, érable rouge, pruche du Canada	Érable rouge, bouleau jaune	Aralie à tige nue, osmonde cannelle, oxalide de montagne	Non	-	-	-	S120, S121
MH22	Marécage arbustif	1 247	Érable rouge	Bouleau jaune, érable rouge	Osmonde de clayton	CE13	-	-	Habitations à proximité	S114
MH23-1	Riverain – Marécage arborescent	23 013	Érable rouge	Cerisier tardif, spirée à larges feuilles, érable rouge, sapin baumier, viorne cassinoide	Fougère-aigle, onoclée sensible, osmonde cannelle	CE11	-	-	-	S182, S107
MH23-2	Riverain – Marécage arborescent	6 506	Bouleau gris, érable rouge	Aulne rugueux	Onoclée sensible	CE11	Roseau commun	-	Sentier à proximité + route	S109
MH23-3	Riverain – Marécage arbustif	14 548	Bouleau gris, peuplier faux-tremble	Aulne rugueux, érable rouge, saule à long pétiole, saule de Bebb, saule sp.,	Aster acuminé, rudbeckie lumineuse, salicaire commune, scirpe souchet	CE11				S103, S104

Id	Type	Superficie (m^2)	Végétation dominante			Lien hydrologique	Présence d'EVEE	Présence d'EVMVS	Perturbation	Stations
			Arborescente	Arbustive	Herbacée					
MH23-4	Riverain – Marécage arborescent	45 783	Bouleau gris, érable rouge, peuplier faux-tremble	Aulne rugueux, érable rouge, saule à long pétiole, saule à tête laineuse, saule de Bebb, saule sp., viorne cassinoïde, spirée à larges feuilles	Scirpe souchet, athyrie fougère-femelle, onoclée sensible, scirpe à ceinture noire, maïanthème du canada, dryoptère intermédiaire, aster acuminé, aster à ombelles, apocyn à feuilles d'androsème, quenouille à feuilles étroites, verge d'or rugueuse	CE11	Roseau commun	Ail des bois, lis du Canada	Coupe créant une ouverture, Fossé	S102, S105, S106, S184, S185
MH24-1	Marécage arborescent	16 694	Bouleau gris, érable rouge, peuplier faux-tremble	Aulne rugueux, saule de Bebb, cornouiller hart-rouge, spirée blanche	Onoclée sensible, verge d'or rugueuse, aster à ombelles, pyrole elliptique, ronce pubescente	CE11	Roseau commun	-	Route à proximité	S99, S100
MH24-2	Marécage arborescent	8 731	Érable rouge	Aulne rugueux, cerisier sp., saule de Bebb	Aster à ombelles, onoclée sensible, prêle des prés, ronce pubescente	Non	Érable à Giguère	-	Route et sentier à proximité	S97
MH24-3	Marécage arborescent	13 125	Bouleau gris, peuplier faux-tremble	Aulne rugueux, érable rouge	Prêle des prés, ronce pubescente, verge d'or rugueuse	Non	Anthrisque des bois Érable à Giguère	-	Route et piste cyclable à proximité	S98
MH25	Marécage arborescent	454	Bouleau gris, érable rouge, peuplier faux-tremble	Aulne rugueux, saule de Bebb	Aster à ombelles, onoclée sensible	Non	-	-	Route à proximité	S96
MH26	Marécage arborescent	1 846	Peuplier faux-tremble	Aulne rugueux	Onoclée sensible	CE11	Roseau commun, Julienne des dames	-	-	S95
MH27	Marécage arborescent	35 298	Érable rouge, frêne noir, orme d'Amérique, pruche du Canada, orme d'Amérique, érable argenté, bouleau jaune, frêne rouge	Orme d'Amérique, frêne noir, hêtre à grandes feuilles, frêne rouge	Herbe à la puce, onoclée sensible, ronce pubescente, circée du Canada	Non	Roseau commun	-	Sentier à proximité	S56, S88, S89, S90, S180, S181
MH28	Riverain – Marécage arborescent	62 473	Érable à sucre, frêne noir, érable rouge, frêne rouge	Chêne à gros fruits, érable à sucre, érable de Pennsylvanie, frêne noir, hêtre à grandes feuilles, orme d'Amérique, sapin baumier	Onoclée sensible, ronce pubescente	CE09.01	-	Ail des bois, adiante du Canada Matteuccie fougère-à-l'autruche	Coupe, sentier	S85, S86, S87, S177, S178
MH29-1	Marécage arborescent	1 417	Érable argenté	Érable argenté, frêne noir, orme d'Amérique	Carex de Tuckerman, lycope à une fleur, thélyptère des marais	Non	-	-	Sentier et ponceau	S74
MH29-2	Marécage arborescent	10 163	Érable à sucre, frêne noir	Érable à sucre, frêne noir, orme d'Amérique, thuya occidental, tilleul d'Amérique	Athyrie fougère-femelle, herbe à la puce, onoclée sensible, osmonde cannelle	Non	-	-	Sentier à proximité	S78, S79
MH29-3	Marécage arborescent	18 776	Érable argenté, frêne rouge, frêne noir	Frêne noir, orme d'Amérique, érable à sucre	Circée du canada, onoclée sensible	Non	-	-	Exploitation acéricole et sentier à proximité	S75, S76, S176
MH30	Marécage arborescent	5 360	Érable à sucre, frêne rouge	Érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, orme d'Amérique	Actée rouge, carex plantain, carex sp., herbe à la puce, onoclée sensible	Non	-	Ail des bois, Matteuccie fougère-à-l'autruche	Sentier traverse le MH	S82, S83
MH31	Marécage arborescent	2 028	Érable à sucre	Frêne rouge, orme d'Amérique		Non	-	Ail des bois	Exploitation acéricole	S81
MH32	Marécage arbustif	859	Érable à sucre	Frêne rouge, orme d'Amérique	Actée rouge, onoclée sensible	Non	-	Ail des bois	Exploitation acéricole	S80
MH33	Marécage arborescent	1 191	Érable à sucre, frêne noir, orme d'Amérique	Érable à sucre, érable argenté, frêne noir, houx verticillé, orme d'Amérique	Ronce pubescente	Non	-	-	Sentier	S73

Id	Type	Superficie (m^2)	Végétation dominante			Lien hydrologique	Présence d'EVEE	Présence d'EVMVS	Perturbation	Stations
			Arborescente	Arbustive	Herbacée					
MH34	Marécage arborescent	1 235	Érable à sucre, érable argenté, frêne noir	Érable à sucre, frêne rouge, frêne noir, orme d'Amérique	Dryoptère spinuleuse, onoclée sensible, carex de tuckerman	Non	-	-	Exploitation acéricole, Tubulure sentier	S69, S71
MH35	Marécage arborescent	1 127	Érable rouge, thuya occidental	Thuya occidental	Athyrie fougère-femelle, circée du Canada	Non	-	-	Coupe d'arbres, compactage sol passage machinerie	S193
MH36	Marécage arborescent	5 853	Érable à sucre, érable argenté, orme d'Amérique, frêne noir	Frêne noir, orme d'Amérique	Onoclée sensible	Non	-	Ail des bois	-	S68, S70, S72
MH37	Marécage arborescent	633	Érable rouge	Orme d'Amérique, spirée à larges feuilles	Lenticule mineure, thélyptère des marais	Non	-	-	Remblai de roches coupe d'arbres	S192
MH38	Marécage arborescent	425	Érable rouge	Érable à sucre, érable rouge, orme d'Amérique	Carex de Tuckerman, onoclée sensible	Non	-	-	Exploitation acéricole, Tubulure sentier	S191
MH39	Marécage arborescent	723	Érable à sucre, frêne noir	Frêne noir, orme d'Amérique	Onoclée sensible, prêle d'hiver	Non	-	-	Exploitation acéricole, tubulures	S190
MH40	Marécage arborescent	4 636	Érable à sucre, érable rouge, frêne noir, orme d'Amérique	Chêne à gros fruits, érable argenté, érable rouge, frêne noir, orme d'Amérique	Onoclée sensible, prêle d'hiver	Non	-	-	-	S67, S66
MH41	Marécage arborescent	4 753	Érable rouge, frêne rouge	Cornouiller hart-rouge, orme d'Amérique, spirée à larges feuilles	Léersie faux-riz, onoclée sensible, scirpe à ceinture noire, scirpe souchet	Non	Alpiste roseau	-	Exploitation acéricole	S61, S62, S63
MH42	Marécage arborescent	976	Érable à sucre, frêne rouge	Érable à sucre, orme d'Amérique	Onoclée sensible	Non	-	-	-	S65
MH43	Marécage arborescent	2 946	Érable rouge, frêne rouge	Frêne rouge, érable rouge	Onoclée sensible, léersie de virginie	Non	-	-	-	S64
MH44	Marais	3 223	-	-	Impatiente du cap, onoclée sensible	Non	-	Noyer cendré	Exploitation acéricole, coupe	S58
MH45-1	Marécage arborescent	40 894	Érable à sucre, frêne rouge	Érable à sucre, frêne rouge, orme d'Amérique	Carex de tuckerman, matteuccie fougère-à-l'autruche, onoclée sensible, thélyptère des marais	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole, fossé	S54, S55, S173, S175
MH45-2	Marécage arbustif	8 393	Frêne rouge, saule blanc	Frêne rouge, saule de Bebb	Aster lancéolé, eupatoire maculée, onoclée sensible	Non	-	-	Exploitation acéricole, coupe, Fossé	S172
MH46-1	Marécage arborescent	532	Érable à sucre	Frêne rouge, orme d'Amérique	Onoclée sensible	Non	-	-	-	S53
MH46-2	Marais	3 716	Érable à sucre		Piléa nain, thélyptère des marais	Non	-	-	-	S52
MH47	Marécage arborescent	9 499	Érable à sucre, hêtre à grandes feuilles	Frêne rouge, sureau blanc, thuya occidental	Impatiente du cap	Non	-	-	Exploitation acéricole, tubulures coupe, fossé, sentier	S49, S50
MH48	Marécage arborescent	4 695	Érable à sucre	-	Boehméria cylindrique, matteuccie fougère-à-l'autruche	Non	-	Ail des bois Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole	S48
MH49	Riverain – Marécage arborescent	9 818	Érable à sucre	Érable à sucre, tilleul d'Amérique	Carex de Tuckerman, onoclée sensible	CE06.1	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole, fossé, tubulure, sentier coupe	S45, S46

Id	Type	Superficie (m^2)	Végétation dominante			Lien hydrologique	Présence d'EVEE	Présence d'EVMVS	Perturbation	Stations
			Arborescente	Arbustive	Herbacée					
MH50	Riverain – Marécage arborescent	128 019	Bouleau jaune, érable à sucre, érable argenté, érable rouge, orme d'Amérique, frêne rouge, tilleul d'Amérique	Frêne rouge, orme d'Amérique, érable à sucre, érable de Pennsylvanie, érable rouge, framboisier rouge, gadellier d'Amérique,	Impatiente du cap, laporté du Canada, matteuccie fougère-à-l'autruche, onoclée sensible, ronce pubescente	CE06.1	-	Adiante du Canada Ail des bois Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole	S47, S44, S41, S167, S43, S168, S169, S39
MH51	Marécage arborescent	8 976	Orme d'Amérique, thuya occidental	-	Impatiente du cap, onoclée sensible, scutellaire latériflore	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche Sanguinaire du Canada	Exploitation acéricole	S38, S37
MH52	Marécage arborescent	9 886	Frêne noir, thuya occidental	Érable à sucre, érable argenté, frêne noir, orme d'Amérique,	Impatiente du cap, laporté du Canada, onoclée sensible	Non	-	Ail des bois, Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole	S33, S34
MH53-1	Marécage arborescent	3 914	Érable argenté, bouleau jaune	Érable argenté, frêne noir, frêne rouge, tilleul d'Amérique	Onoclée sensible	Non	-	Ail des bois Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole	S29
MH53-2	Marécage arborescent	432	Érable argenté, frêne noir	Frêne noir, orme d'Amérique	Impatiente du cap	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole	S30
MH53-3	Marécage arborescent	1 315	Érable à sucre	Frêne noir, orme d'Amérique	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Non	-	Ail des bois, Matteuccie fougère-à-l'autruche		S28
MH53-4	Marécage arborescent	4 073	Érable à sucre	Frêne noir, orme d'Amérique, tilleul d'Amérique,	Impatiente du cap	Non	-	Ail des bois		S27
MH54	Tourbière boisée	624	Frêne noir, tilleul d'Amérique	Frêne noir, orme d'Amérique	Carex à balais, glycérie du Canada	Non	-	-	Exploitation acéricole	S23
MH55-1	Marécage arborescent	1 832	Érable argenté	Érable à épis, érable à sucre	Pigamon pubescent	Non	-	-	-	S24
MH55-2	Tourbière boisée	413	Érable argenté	Érable à sucre	Impatiente du cap, Onoclée sensible	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	-	S25
MH56	Marécage arborescent	322	Érable à sucre, frêne noir	Frêne noir	Matteuccie fougère-à-l'autruche, onoclée sensible	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	-	S32
MH57	Marécage arborescent	309	Érable à sucre, érable argenté	Frêne rouge, orme d'Amérique	Impatiente du cap, matteuccie fougère-à-l'autruche	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	-	S31
MH58	Marécage arborescent	169	Érable argenté, frêne noir	Frêne noir, orme d'Amérique	Onoclée sensible	Non	-	-	-	S36
MH59	Marécage arborescent	1 755	Frêne noir	Frêne noir	Ronce pubescente	Non	-	-	-	S35
MH60	Marécage arborescent	2 404	Érable à sucre, érable argenté	Frêne noir	Dryoptère spinuleuse, thélyptère des marais	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	-	S20
MH61	Marécage arborescent	1 138	Érable à sucre, érable argenté, frêne noir	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche		S21
MH62	Marécage arborescent	1 665	Érable à sucre, érable argenté	Orme d'Amérique	Onoclée sensible	Non	-	-	-	S22
MH63	Marécage arborescent	12 547	Frêne noir, peuplier baumier	Frêne noir, saule discolore, cornouiller hart-rouge, saule à long pétiole	Onoclée sensible, prêle des prés, aster sp., circée du Canada	Non	-	Ail des bois, Matteuccie fougère-à-l'autruche		S19, S165, S18
MH64	Marécage arbustif	431	Érable à sucre	Érable à sucre, frêne noir, tilleul d'Amérique	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	-	S16
MH65	Marais	2 404	Érable argenté, frêne noir	Saule de Bebb	Alpiste roseau, osmonde royale, quenouille à feuilles larges, scirpe souchet, thélyptère des marais	Non	Alpiste roseau	-	Remblai de blocs	S17

Id	Type	Superficie (m^2)	Végétation dominante			Lien hydrologique	Présence d'EVEE	Présence d'EVMVS	Perturbation	Stations
			Arborescente	Arbustive	Herbacée					
MH66	Marécage arborescent	110	Érable à sucre	Érable à sucre	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Non	-	Ail des bois, Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole	S13
MH67	Marécage arbustif	1 494	Érable à sucre	Bouleau gris, cornouiller hart-rouge, houx verticillé, orme d'Amérique, saule à long pétiole	Onoclée sensible, scirpe à ceinture noire	Non	-	-	-	S11
MH68	Marécage arborescent	1 398	Érable argenté	Frêne noir	Carex rayonnant, ronce pubescente	Non	-	-	Champs agricoles et exploitation acéricole	S3
MH69	Marécage arborescent	2677	Érable argentée	Érable à sucre	Onoclée sensible, ronce pubescente	Non	-	-	Champs agricoles et exploitation acéricole	-
MH70	Marécage arborescent	1 589	Érable à sucre, érable argenté	Érable à sucre	Circée du canada, herbe à la puce, matteuccie fougère-à-l'autruche	Non	-	Ail des bois, Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole	S8
MH71	Marécage arborescent	125	Orme d'Amérique, érable argenté	Érable à sucre, frêne noir	Impatiente du cap	Non	-	-	Débordement de fossé	S7
MH72	Tourbière boisée	730	Érable argenté	Érable rouge, érable à sucre	Onoclée sensible, impatiente du cap, glycérie du Canada	Non	-	-	Exploitation acéricole	S6
MH73	Marécage arborescent	6 930	Érable à sucre	Cornouiller hart-rouge, tilleul d'Amérique	Matteuccie fougère-à-l'autruche, onoclée sensible	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole, chemin d'accès	S1, S5
MH74	Marécage arborescent	729	Érable à sucre	Érable à sucre	Matteuccie fougère-à-l'autruche, onoclée sensible	Non	-	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Exploitation acéricole, drainage	S4
MH75	Riverain – Marécage arborescent	4 462	Mélèze laricin, peuplier faux-tremble, érable rouge, bouleau gris	Amélanchier sp., aulne rugueux, cornouiller à hart-rouge, érable rouge, frêne blanc, noisetier à long bec, peuplier faux-tremble, sapin baumier, spirée blanche, thuya occidental	Ronce pubescente, onoclée sensible, clématite de Virginie, aster à ombelles	CE14	-	-	Fossé adjacent à la chaussée où l'eau s'accumule, Secteur ouvert, coupe potentielle	S134, S135, S136, S137, S138
MH76	Riverain – Marécage arborescent	1 660	Chêne rouge, érable rouge	Érable rouge	Carex crépu, prêle des bois, thélyptère de New York	CE13	-	-	-	S116

3.2 MILIEUX HYDRIQUES

3.2.1 Mise à jour et analyse des données de référence

Dans un premier temps, les bases de données du Cadre de référence hydrologique du Québec (CRHQ), ont été consultées afin de vérifier la localisation des cours d'eau présents dans la zone d'étude. Plusieurs cours d'eau sont répertoriés dans la zone d'étude dont quatre permanents et 10 intermittents recoupent l'emprise projetée. Une visite au terrain a ensuite permis de valider les informations du CRHQ et de récolter s'il y a lieu des données supplémentaires sur les cours d'eau absents des bases de données.

3.2.2 Inventaires de terrain

3.2.2.1 Méthodologie

La caractérisation des milieux hydriques comporte deux volets, soit les volets « biophysiques » et « habitat du poisson ». Le volet « habitat du poisson » sera abordé à la section 5.4. Le volet biophysique comprend la collecte des informations nécessaires à la caractérisation du milieu hydrique permettant de satisfaire aux exigences du MELCC. Ces informations incluent la détermination du statut des lits d'écoulement, la délimitation de la ligne des hautes eaux et la caractérisation du cours d'eau.

Détermination du statut des lits d'écoulement

Avant d'effectuer la caractérisation des milieux hydriques, la Géobase du réseau hydrique du Québec (GRHQ) a été consultée. Cette source d'information gouvernementale a permis d'identifier les lits d'écoulement et d'obtenir de l'information préliminaire sur leur statut. La planification des inventaires subséquents a été réalisée sur la base de ces informations. Le statut des lits d'écoulement a par la suite été documenté grâce aux observations sur le terrain, notamment quant à leur tracé et aux connectivités hydriques, incluant la localisation des points de jonction avec un fossé ou avec un cours d'eau.

Délimitation de la ligne des hautes eaux (LHE)

La délimitation de la LHE des 18 cours d'eau identifiés à l'étape précédente a été réalisée selon la méthode botanique simplifiée décrite dans la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) (MDDELCC, 2015). La LHE correspond à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres ou, s'il n'y a pas de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau. Des indicateurs physiques ont également été utilisés afin de valider le résultat obtenu à l'aide des indicateurs biologiques. Ces indicateurs incluent notamment la limite supérieure des marques linéaires sur les structures et roches, la limite supérieure des marques d'usure sur l'écorce des arbres, la limite supérieure de la ligne de débris apportés par l'eau, la limite supérieure de sédimentation sur le tronc des arbres et la présence d'une échancrure ou d'une encoche sur le sol liée à l'érosion par l'eau.

La LHE a été relevée à l'aide du système de localisation par satellite (récepteur GNSS) Arrow de EOS ayant une précision submétrique (imprécision inférieure à 1 m) relié à l'application ArcGIS Collector pour mobile. Puisque la végétation est nécessaire à la délimitation de la LHE, ces inventaires ont été réalisés à une période propice à son identification soit entre les mois de juillet et le début octobre.

Caractérisation du cours d'eau

Pour chacun des segments des cours d'eau, les caractéristiques du substrat, la profondeur de l'eau, la largeur du chenal d'écoulement, les pentes, les faciès, le recouvrement par des troncs et billes, la présence de végétation aquatique submergée et émergente, le recouvrement de la végétation en surplomb, la profondeur et la vitesse moyenne, et la présence de signes d'érosion ou d'éléments fauniques particuliers ont été notés.

Des stations de caractérisation ont été réalisées dans les différentes sections homogènes du cours d'eau, ou environ une station par 300 m. Dans le cas des cours d'eau de moins de 900 m, trois stations sont prévues par tronçon pour les cours d'eau de 500 à 900 m et deux stations sont prévues pour les cours d'eau de moins de 500 m de longueur. Toutes les observations pertinentes ont été notées, localisées et documentées par une photographie.

3.2.2.2 Résultats

Un total de 18 cours d'eau a été caractérisé. Les caractéristiques de ces cours d'eau sont présentées au tableau 3-2. Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Montcalm, indique que la rive a un minimum de 10 mètres : lorsque la pente est inférieure à 30 %; ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur. La rive a un minimum de 15 mètres : lorsque la pente est continue et supérieure à 30 %; ou lorsque la pente est supérieure à 30 %, et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur.

La description des transects réalisés sur ces cours d'eau est présentée à l'annexe D. La largeur de la bande riveraine applicable à chaque tronçon a été déterminée en fonction de la réglementation alors en vigueur, soit la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*[1] (chapitre Q-2, r. 35) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou la réglementation municipale, si d'avantage contraignante. Des photographies sont présentées à l'annexe B.2.

3.2.2.3 Recommandations

L'ensemble des cours d'eau localisés à proximité de l'emprise projetée ont été délimités et caractérisés. Aucun inventaire supplémentaire n'est requis à cette étape d'avancement du projet.

[1] À noter que cette politique est abrogée et remplacée, depuis le 1er mars 2022, par le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral.

Tableau 3-2 Caractéristiques sommaires des cours d'eau identifiés dans la zone d'étude

ID	Toponyme	Nbr de transects	Faciès	Largeur moyenne du chenal (m)	Habitat du poisson (O/N)	Autre (éléments fauniques particuliers)
CE01	Rivière Saint-Esprit	10	Chenal lentique	15	O	Observation de poissons à la plupart des transects; présence de mulette aux transects T7-T9-T10; présence d'ocre ferreux (T1); eau trouble (T3-T4-T8); signe d'érosion important (T2-T6). La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 5 mètres. Plusieurs petits barrages anthropiques ont été observés en aval de T5. L'eau s'écoule en moyenne à 13 cm/s.
CE02	Cours d'eau Grégoire	8	Chenal lentique	7	N	Eau trouble (T1-T4-T5-T6) et présence de déchet (T1-T2-T3-T4); colonie de roseaux communs (T1). L'eau est généralement stagnante et plusieurs sections du cours d'eau sont asséchées. Peu de signe d'érosion. La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 5 mètres. Habitat du poisson de faible qualité.
CE03	Cours d'eau Desroches	3	Chenal lentique	s.o.	N	Pas de signe d'érosion et présence excessive d'argiope. Aucun herbier aquatique observé. Le cours d'eau était asséché lors de la visite. La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 5 mètres. Le substrat est généralement composé de matière organique et de particules fines.
CE04	Rivière Saint-Esprit (branche)	3	Chenal lentique	4	N	Aucun herbier aquatique. Quelques signes d'érosion présents au transect T1. Le cours d'eau était asséché lors de la visite. La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 5 mètres. Le substrat est généralement composé de matière organique et de particules fines.
CE05	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	4	Chenal lentique	2,5	N	Présence de drainage agricole à la limite de la zone, en aval de T4. Aucun herbier aquatique. L'eau est généralement stagnante et plusieurs sections du cours d'eau sont asséchées. La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 5 mètres.
CE06	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	2	Chenal lentique	2,3	N	Des quenouilles ont été observées dans le littoral à la section T1. Le substrat se compose de particules très fines (limon) et de matière organique. La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 5 mètres. Ce cours d'eau était asséché lors de la visite.
CE07	Cours d'eau Villemaire	8	Chenal lentique	3,5	N	Aucun signe d'érosion important n'a été noté. Des quenouilles ont été observées dans le littoral à tous les transects à l'exception de T4. Le substrat se compose de particules très fines (limon, sable) et de matière organique. La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 5 mètres. Ce cours d'eau était asséché lors de la visite.
CE08	Rivière Saint-Esprit (branche)	2	Chenal lentique	s.o.	N	Aucun signe d'érosion important n'a été noté. Des quenouilles ont été observées dans le littoral. Le substrat est composé de matière organique. La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 5 mètres. Ce cours d'eau était asséché lors de la visite.
CE09	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	2	Chenal lentique	2,1 et 6,5	N	Des espèces envahissantes (gaillet mollugine, lysimaque nummulaire) sont présentes sur les rives, au transect T1. Plusieurs drains et ponceaux ont été notés, certains sont installés dans l'axe du cours d'eau (T1). Ce cours d'eau était asséché lors de la visite. Les talus sont d'une hauteur inférieure à 2 mètres. Le lit d'écoulement est élargi au transect T2.
CE10	Cours d'eau Debouche-Ricard - lac du Domaine-du-Repos	6	Chenal lentique	9	O	Quelques cascades ont été observées au transect T3. La vitesse du courant est plus élevée au transect T4 (100 cm/s). Elle est en moyenne de 12,5 cm/s sur l'ensemble du cours d'eau. Les talus sont d'une hauteur inférieure à 2 mètres. Un barrage anthropique est présent créant le lac du Domaine-du-Repos.
CE11	Cours d'eau Debouche-Ricard (branche)	5	Chenal lentique	2,6	O	Aucun herbier aquatique. Quelques signes d'érosion présents aux transects T1 et T3. Le cours d'eau était asséché lors de la visite. La hauteur des talus est, dans tous les cas, inférieure à 2 mètres. Le littoral était asséché aux transects T2, T4, T5.
CE12	Cours d'eau Debouche-Ricard (branche) + lac Dufour	1	Chenal lentique	32	O	Le littoral se compose à 100 % de matière organique. L'eau y est stagnante et aucun signe d'érosion n'a été noté.

4.0 FLORE

La majeure partie du site est localisée dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul dans la région écologique de la Plaine du Saint-Laurent (2 b). L'extrémité nord figure pour sa part dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune dans la région écologique Hautes collines du Bas-Saint-Maurice (3 c) (MFFP, 2019).

4.1 ESPÈCES VÉGÉTALES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES **D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES** (EVMVS)

4.1.1 Mise à jour et analyse des données de référence

À ce jour, 78 espèces de la flore ont été légalement désignées menacées ou vulnérables au Québec (MELCC, 2021b). Ces espèces sont identifiées dans le *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats*. De plus, 246 plantes vasculaires et 187 plantes invasculaires (bryophytes) sont considérées comme étant susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Une demande d'information a été acheminée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) en date du 20 juillet 2021 afin de connaître les occurrences répertoriées dans un rayon de 10 km du site à l'étude. Le CDPNQ (2021a) ne mentionne la présence d'aucune espèce floristique en situation précaire dans la zone d'étude. Cependant, une espèce désignée menacée, deux espèces vulnérables et huit espèces susceptibles d'être ainsi désignées sont répertoriées dans un rayon de 10 km du site à l'étude (tableau 4-1). Les données complètes fournies par le CDPNQ peuvent être consultées à l'annexe E.1.

En plus des espèces répertoriées par le CDPNQ, d'autres espèces d'arbres en situation précaire pourraient se retrouver présentes à l'intérieur de la future emprise à déboiser. À cet égard, les deux listes suivantes seront considérées pour le domaine de l'érablière à tilleul :

- Liste des essences rares et des essences d'arbres menacées ou vulnérables des domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer et de l'érablière à tilleul (MFFP, 2017a);
- Liste provisoire des groupements d'essences rares ou raréfiés du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul (MFFP, 2017b).

Tableau 4-1 Espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées répertoriées dans un rayon de 10 km du site à l'étude selon le CDPNQ (2021a)

Nom latin	Nom commun	Statut provincial[1]	Statut fédéral[2]	Habitat
Ulmus thomasii	Orme liège	Menacée	-	Milieux ouverts, secs, rocheux et calcaires, buttes, crêtes, petits escarpements, clôtures de roches, orée des bois, bord de routes, clairières dans des érablières à érable à sucre; plante calcicole.
Acer nigrum	Érable noir	Vulnérable	-	Érablières à érable à sucre sur coteaux calcaires, orée des bois, hautes berges, forêts de feuillus tolérants à la limite de la zone inondable; plante calcicole.
Allium tricoccum	Ail des bois	Vulnérable	-	Érablières riches et humides, forêts humides des platières alluviales de rivières, bas de pentes et mi-versants, sauf les versants nord.
Cyperus dentatus	Souchet denté	Susceptible	-	Herbacée vivace de milieux palustres (rivages rocheux/ graveleux, rivages sableux), présente dans les endroits ensoleillés uniquement, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.
Homalosorus pycnocarpos	Athyrie à sores denses	Susceptible	-	Érablières riches, souvent humides ou enrichies par le drainage latéral. Herbacée vivace de milieux palustres (marécages) et terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique et basique. Elle est connue de l'Outaouais, de la région de Montréal, des basses Laurentides, de la Montérégie (entre autres sur les Montérégiennes) et très rarement en Estrie.
Galearis spectabilis	Orchis brillant	Susceptible	-	Érablières riches à érable à sucre et hêtre, partiellement ouvertes, parfois en bas de pente.
Juglans cinerea	Noyer cendré	Susceptible	En voie de disparition	Bois riches, frais ou humides, plus ou moins ouverts, berges de rivières, érablières à érable à sucre, bas de pentes, friches et champs.

Nom latin	Nom commun	Statut provincial[1]	Statut fédéral[2]	Habitat
Lobelia spicata	Lobélie à épi	Susceptible	-	Herbacée vivace de milieux palustres (marécages) et terrestres (affleurements/ escarpements rocheux, terrains agricoles), présente dans les endroits ensoleillés uniquement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.
Muhlenbergia sylvatica	Muhlenbergie des bois	Susceptible	-	Bois humides, riches et feuillus, rivages rocheux; plante facultative des milieux humides.
Platanthera macrophylla	Platanthère à grandes feuilles	Susceptible	-	Forêts mixtes et mésiques d'érable à sucre, pruche et hêtre.
Spiranthes casei var. casei	Spiranthe de Case	Susceptible	-	Milieux ouverts et secs, rocheux ou sablonneux, acides et stériles, affleurements rocheux, clairières, sablières, friches et bords de routes.

[1] Statut selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec* (Gouvernement du Québec, 2021)

[2] Statut selon la *Loi sur les espèces en péril au Canada* (Gouvernement du Canada, 2021)

4.1.2 Inventaires de terrain

4.1.2.1 Méthodologie

Dans le cadre du présent mandat, les habitats potentiellement propices à certaines espèces floristiques en situation précaire ont été parcourus au printemps (entre le 20 mai et le 28 mai) et durant l'été (entre le 5 juillet et le 17 septembre) pour optimiser les chances de détection et d'identification des espèces. En effet, certaines espèces sont repérables ou identifiables uniquement à certaines périodes de l'année ou de leur cycle de vie.

L'ensemble des habitats jugés potentiels de l'emprise du MTQ et du corridor prévu pour la variante de tracé a été parcouru à pied à la recherche des espèces floristiques en situation précaire. Des photographies des espèces répertoriées ont été prises. Dans le cas d'occurrence ponctuelle, chaque spécimen a été localisé à l'aide du système de localisation par satellite (récepteur GNSS) Arrow de EOS ayant une précision submétrique (imprécision inférieure à 1 m) relié à l'application ArcGIS Collector pour mobile. Ensuite, le nombre d'individus, l'état et les pressions qui s'exercent sur l'occurrence ont été notés. Dans le cas de colonies, le contour a été relevé, puis la superficie, la densité, l'état de la colonie et les pressions qui s'exercent sur l'occurrence notée.

4.1.2.2 Résultats

Deux inventaires visant les espèces floristiques à statut ont été réalisés jusqu'à présent dans l'aire d'étude, un premier par M. Frédéric Coursol en 2007 et un second par Mme Ginette Claude en 2013. Ces études ne couvraient cependant pas les mêmes superficies que celle visée dans le cadre du présent mandat. Selon ces deux rapports, six EVMVS seraient présentes dans l'emprise projetée. La dentaire laciniée (*Cardamine concatenata*), le carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*), la dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*) et le trioste orangé (*Triosteum aurantiacum*) ont été également rapportées, mais ces espèces ont depuis été retirée de la liste des espèces susceptibles au Québec. Le tableau 4-2 présente les espèces répertoriées dans chaque de ces deux études incluant l'inventaire réalisé en 2021 par AL. Des photographies peuvent être consultées à l'annexe B.3. La carte 3 à l'annexe A.3 localise les occurrences observées en 2021.

Tableau 4-2 Espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées répertoriées en 2007, 2012 et 2021 dans l'emprise projetée

Nom latin	Nom commun	Statut provincial[1]	Coursol, F. (2007)	Claude G., (2013)	Alliance Lanaudière (2021)
Acer nigrum	Érable noir	Vulnérable	x	x	x
Allium tricoccum	Ail des bois	Vulnérable	x	x	x
Carex hirtifolia	Carex à feuilles poilues	Retirée	x		
Cardamine concatenata	Dentaire lacinée	Retirée	x	x	x
Dryopteris clintoniana	Dryoptère de Clinton	Retirée	x	x	
Homalosorus pycnocarpos	Athyrie à sores denses	Susceptible	x	x	
Juglans cinerea	Noyer cendré	Susceptible	x	x	x
Triosteum aurantiacum	Trioste orangé	Retirée	x		
Spiranthes casei var. *casei*	Spiranthe de Case	Susceptible	x		
Ulmus thomasii	Orme liège	Menacée	x	x	

[1] Statut selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec* (Gouvernement du Québec, 2021).

Lors des inventaires effectués par AL en 2021 aucune nouvelle occurrence d'orme liège,, d'athyrie à sores denses ou de spiranthe de Case n'a été observé.

Un noyer cendré mature ayant un diamètre hauteur poitrine (DHP) de 12 cm a été répertorié en bordure du cours d'eau CE12 et un second en bordure du milieu humide MH57. Ce dernier est un arbuste au DHP inférieur à 5 cm. Les deux individus semblent en bonne santé. Les études précédentes ont répertorié plusieurs noyers cendrés dans le secteur boisé au sud. Ces individus n'ont toutefois pas pu être retrouvés en 2021, probablement en raison de la précisions des données GPS. Étant localisé à l'intérieur d'érablières en exploitation, il est aussi possible que plusieurs d'entre eux aient été coupés lors de travaux d'entretien en vue de favoriser l'érable à sucre.

L'ail des bois forme d'importantes colonies dans les zones boisées présentes au sud de la zone d'étude. Un total de 46 grandes colonies totalisant 7,1 ha ont été répertoriées. Compte tenu de l'ampleur de ces colonies, les bulbes n'ont pas été dénombrés. Ces colonies ont plutôt été délimitées au GPS. Plus de 440 colonies isolées et de plus petite taille ont été répertoriées. Celles-ci ont été décrites et relevées par point d'échantillonnage. Le nombre de bulbes variait entre 5 et 100 par colonie. L'acériculture est la principale pression s'exerçant sur ces colonies. En plus de l'ail des bois, les boisés présents au sud de l'aire d'étude comportent une grande diversité d'espèces herbacées vulnérable à la récolte. En effet, l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*), le trille blanc (*Trillium grandiflorum*), la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*), l'uvulaire à grandes fleurs (*Uvularia grandiflora*) et l'asaret du Canada (*Asarum canadense*) sont présents en proportion variable dans ce secteur. La matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*) se trouve à de multiples endroits et forme parfois de grandes colonies homogènes dans les secteurs les plus humides.

Habitats floristiques

Les habitats floristiques sont des territoires protégés qui abritent au moins une espèce floristique désignée menacée ou vulnérable et qui sont identifiés à l'article 7 du *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats* (RLRQ, c. E-12.01, r. 2). Aucun habitat floristique protégé au sens du règlement n'est présent dans la zone étudiée.

4.1.2.3 Recommandations

Un inventaire plus spécifique devrait être effectué à l'intérieur d'un corridor d'un minimum de 100 mètres de part et d'autre de l'emprise projetée à l'aide de transects, et ce, dans le but d'obtenir un portrait plus précis de la répartition et de la démographie des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

4.2 ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL

4.2.1 Mise à jour et analyse des données de référence

Depuis 2004, l'écosystème forestier exceptionnel (EFE) numéro 106, nommé Saint-Esprit de Montcalm est désigné par le ministère des forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à titre de forêt rare et de forêt refuge d'espèces menacées ou vulnérables. Toutefois, puisque cette forêt se trouve surtout en terres privées, cet EFE ne bénéficie pas d'une protection légale en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. La forêt est composée, entre autres, d'une population de l'ordre de 2 000 à 3 000 individus d'érables noirs (*Acer nigrum*), espèce arborescente désignée vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec (Poulin, 2012). Cette forêt abrite aussi des ormes lièges (*Ulmus thomasii*), une espèce désignée menacée, et des noyers cendrés (*Juglans cinerea*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. De plus, le noyer cendré est une espèce désignée en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. Des études forestières et floristiques ont été réalisées pour documenter l'EFE 106 (Coursol, 2007, Claude, 2013), mais les zones d'étude étaient situées à l'intérieur des limites définies en 2004.

Les premières versions du projet de prolongation de l'A-25 entre Saint-Esprit et Rawdon prévoyaient un tracé traversant l'EFE au centre de celui et dans le sens de sa largeur. Pour limiter l'impact du projet sur cette aire protégée, un tracé d'évitement a été étudié en 2014 pour contourner l'EFE par sa limite ouest et réduire la largeur d'emprise du projet à cet endroit. Cette dernière limite ouest des peuplements forestiers d'intérêts, n'avait toutefois pas été revérifiée au terrain jusqu'à ce jour.

La présente étude forestière avait ainsi pour objectif de vérifier les variations de délimitation des peuplements forestiers, situés à la limite ouest de l'EFE 106 et d'évaluer la composition de la forêt avoisinante à l'aire protégée. Le but est aussi de comparer la forêt des secteurs ouest et est relativement au tracé d'évitement.

À la suite à la réalisation de cet inventaire, détaillé aux sections suivantes, AL a été informé de la présence d'un second EFE bordant l'emprise du projet projeté, dans un îlot forestier situé un peu plus au nord que le précédent (carte 4.1 de l'annexe A.4.). Il s'agit d'un EFE refuge, nommé Saint-Alexis (no 1160), abritant une érablière à tilleul. Tout comme la précédente, cette forêt se trouve surtout en terres privées et, de ce fait, ne bénéficie pas d'une protection légale en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Selon le MFFP, les espèces floristiques précaires répertoriées dans les deux EFE sont les mêmes et leur concentration est significative. La littérature y dénombrant cinq espèces, dont trois possèdent un statut légal au Québec, soit : l'Ail des bois (*Allium tricoccum*); vulnérable, l'Érable noir (*Acer nigrum*); vulnérable, le Noyer cendré (*Juglans cinerea*); susceptible, l'Orme liège (*Ulmus thomasi*); menacé et l'Athyrie à sores denses (*Homalosorus pycnocarpos*); susceptible.

4.2.2 Inventaires de terrain

4.2.2.1 Méthodologie

Aire d'étude

Deux dispositifs d'échantillonnage distincts ont été réalisés, chacun ayant une aire d'étude différente. Le dispositif d'échantillonnage numéro 1, ayant pour objectif de caractériser la composition et la structure de la forêt, couvre une superficie de 261 512 m^2 et est illustré à la carte 4.2 de l'annexe A.4. Le dispositif d'échantillonnage numéro 2, qui vise à évaluer la présence de l'érable noir et sa distribution, couvre une superficie de 588 131 m^2 et est illustré à la carte 4.3 de l'annexe A.4.

Les inventaires forestiers ont été réalisés du 18 au 21 octobre 2021 par un ingénieur forestier du consortium AL. À cette période de l'année, la plupart des feuilles étaient tombées au sol. Cette particularité procurait un avantage pour identifier la présence d'érable noir. Cette espèce d'arbre est très semblable à l'érable à sucre, ils sont parfois difficiles à différencier et les deux érables poussent dans le même milieu. De plus, ils s'hybrident mutuellement, ce qui génère des arbres possédant des caractéristiques communes aux deux espèces. Mis à part les tests d'ADN, le meilleur moyen d'identifier l'érable noir est l'observation des feuilles. Cependant, même au niveau de la feuille, les différences sont parfois subtiles, surtout pour les hybrides. Or, les arbres de l'EFE 106 ont parfois une hauteur supérieure à 30 mètres et les feuilles présentes dans les arbres sont hautes et difficiles à observer. Cette contrainte a compliqué les inventaires forestiers et un appareil optique grossissant (jumelles) a été utilisé lorsque possible. Ainsi, dans le cadre de la présente étude, seuls les érables noirs identifiés avec certitude ont été reconnus comme tels. Les autres érables inventoriés, compilés comme *Acer* sp., sont tous soit des érables à sucre, des érables noirs ou des hybrides des deux espèces.

Une plus grande intensité d'échantillonnage a été appliquée au secteur ouest puisque ce dernier n'a jamais fait l'objet d'une étude forestière lors des évaluations de l'EFE 106 réalisées précédemment. Seuls les peuplements forestiers propices à faire partie de l'EFE ont été inventoriés. Les travaux d'inventaires ont donc exclu une érablière à érables argentés, une plantation d'épinettes de Norvège et des sites anthropiques non boisés (majoritairement des cabanes à sucre) situés dans la délimitation de la zone d'étude.

L'emplacement de toutes les placettes-échantillons et grappes a été déterminé de façon aléatoire et répartie pour couvrir l'ensemble des secteurs étudiés. L'emplacement de chaque placette a été relevé avec un GPS de main Garmin GPSMAP 64.

La compilation des données a été réalisée avec le micrologiciel InventFor. Ce logiciel, conçu et exploité par WSP, permet de compiler les données d'inventaire et d'évaluer différentes caractéristiques forestières.

Dispositif d'échantillonnage numéro 1

Le premier dispositif d'échantillonnage est standard et réalisé avec des placettes-échantillons circulaires de 11,28 m de rayon. Au sein de chaque placette-échantillon, l'espèce et le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) de chaque arbre ayant un DHP égal ou supérieur à 9,1 cm ont été relevés. Un arbre représentatif de la strate codominante a aussi été sélectionné pour déterminer la hauteur approximative du peuplement à l'aide d'un hypsomètre Haglöf Vertex 5. Cet appareil, recalibré le matin et le midi, a aussi été utilisé pour mesurer le rayon de placette circulaire de 11,28 m. Toutes les gaules présentes dans ces placettes-échantillons et ayant un DHP inférieur à 9,1 cm ont été dénombrées par espèce d'arbre.

Cet inventaire a été effectué dans la zone d'étude comprise entre 200 m de chaque côté du tracé d'évitement. L'aire d'échantillonnage a été scindée en deux secteurs distincts, ouest et est tel que nous pouvons l'observer sur la carte 4.2 de l'annexe A.4. Puisqu'il est composé de trois peuplements forestiers distincts, le secteur ouest a été divisé en trois unités d'échantillonnage. Le secteur ouest inclut toute l'emprise prévue pour le tracé d'évitement, soit 45 m de part et d'autre du centre du tracé. Le secteur est, composé d'un seul peuplement forestier, commence à la limite ouest historiquement reconnue et se termine à 200 m du centre du tracé d'évitement. Ainsi, le secteur est se situe exclusivement à l'intérieur des limites historiquement reconnues de l'EFE 106 tandis que le secteur ouest est délimité majoritairement à l'extérieur de ces limites. Cette distinction permet de comparer les deux massifs forestiers.

Dispositif d'échantillonnage numéro 2

Le deuxième dispositif d'échantillonnage couvre une superficie plus grande que le premier, soit 450 m de chaque côté du tracé d'évitement est scindé en quatre unités d'échantillonnage. Celle qui est située jusqu'à 200 m à l'ouest du tracé inclut également l'emprise de 45 m de chaque côté du tracé d'évitement tel qu'illustré sur la carte 4.3 de l'annexe A.4. L'objectif de ce dispositif est d'évaluer sommairement la distribution d'érable noir en profitant de la présence de feuilles au sol. Des grappes, constituées chacune de cinq microplacettes circulaires de 0,30 m de rayon, ont été utilisées. Un espacement de cinq mètres séparait chacune des cinq microplacettes de la grappe, soit une centrale et deux à cinq et dix mètres au nord et au sud. Ces grappes ont été jumelées à l'inventaire forestier du dispositif numéro 1 pour les unités d'échantillonnage chevauchant se chevauchant. L'objectif du dispositif numéro 2 est de noter la présence ou l'absence des feuilles d'érable noir afin d'y évaluer un coefficient de distribution. Lorsqu'une feuille d'érable noir touchait la limite du contour de la microplacette, cette feuille était considérée présente. Ainsi, la méthode employée permet de comparer la distribution relative d'érables noirs par secteur étudié. Cette méthode est peu conventionnelle, mais elle est jugée adéquate pour obtenir une appréciation générale de la présence de l'érable noir et de sa distribution.

4.2.2.2 Résultats

Inventaire forestier

Les résultats du dispositif d'échantillonnage numéro 1, réalisés avec des placettes-échantillons circulaires de 11,28 m de rayon, sont présentés dans le tableau 4-3.

Tableau 4-3 Résultats de l'inventaire forestier par placettes-échantillons

Nom de peuplement/ secteur	Superficie (ha)	Hauteur moyenne approximative (m)	Espèce	Gaules DHP : moins de 9,1 cm (tiges/ha)	Tiges commerciales DHP: 9,1 cm et plus (tiges/ha)	DHP moyen quadratique (cm)	Surface terrière (m^2/ha)	Volume de bois solide (m^3/ha)
1 Ouest	13,14	25	Érable sp.	309	372	28,3	23,4	209,7
			Érable noir	0	15	33,2	1,3	12,0
			Orme liège	28	9	11,9	0,1	0,3
			Tilleul d'Amérique	2	0	NA	0,0	0,0
			Hêtre à grandes feuilles	5	0	NA	0,0	0,0
			Total 1 Ouest	**344**	**396**	**28,5**	**24,7**	**222,1**
2 Ouest	1,16	16	Érable sp.	0	567	18,2	14,7	95,7
			Érable noir	0	142	20,8	4,8	33,9
			Mélèze laricin	0	8	38,0	0,9	6,8
			Tilleul d'Amérique	0	8	34,0	0,8	7,1
			Total 2 Ouest	**0**	**725**	**20,2**	**21,3**	**143,4**
3 Ouest	1,38	24	Érable sp.	0	250	30,3	18,0	162,9
			Tilleul d'Amérique	83	50	31,8	4,0	36,7
			Noyer cendré	333	117	14,5	1,9	8,9
			Orme liège	17	0	0,0	0,0	0,0
			Total 3 Ouest	**433**	**417**	**29,3**	**23,9**	**208,4**
Total secteur ouest	15,68	23	Érable sp.	251	382	26,8	21,5	188,7
			Érable noir	0	29	26,1	1,6	13,3
			Tilleul d'Amérique	13	8	32,2	0,6	5,7

			Noyer cendré	48	15	14,5	0,3	1,2
			Orme liège	24	7	11,9	0,1	0,2
			Mélèze laricin	0	1	38,0	0,1	0,9
			Hêtre à grandes feuilles	4	0	0,0	0,0	0,0
			Total secteur ouest	**340**	**441**	**26,8**	**24,2**	**210,1**
Total secteur Est	10,47	24	Érable sp.	423	258	34,3	23,8	226,3
			Érable noir	0	21	42,1	2,9	29,3
			Orme liège	19	8	12,1	0,1	0,3
			Tilleul d'Amérique	2	0	0,0	0,0	0,0
			Total secteur Est	**444**	**287**	**35,1**	**26,8**	**256,0**
Total secteurs Ouest et Est	**26,15**	**24**	**Total secteurs Ouest et Est**	**382**	**379**	**30,1**	**25,2**	**228,4**

Note: Les lignes surlignées en couleur correspondent aux espèces d'arbres menacées ou vulnérables

Tous les peuplements inventoriés sont des érablières à érables à sucre. Le couvert forestier, soit la proportion (%) de la surface du sol couverte par la projection des cimes d'arbres formant la canopée, est uniforme pour l'ensemble de la zone inventoriée, variant entre 70 et 89 %. La canopée, au niveau de la strate codominante, a une hauteur moyenne approximative variant entre 23 et 25 m, sauf pour le peuplement 3 Ouest.

Le peuplement 1 Ouest, tant au niveau de la surface terrière que du nombre de tiges commerciales et de gaules, est composé majoritairement d'érables à sucre. Les autres essences présentes sont, par importance, l'érable noir, l'orme liège, le tilleul d'Amérique et le hêtre à grandes feuilles. L'érable noir et l'orme liège sont les deux seules essences rares répertoriées lors de notre inventaire dans ce peuplement. Ce peuplement couvre une superficie de 13,14 ha et se situe dans la moyenne par rapport aux autres au niveau des attributs forestiers.

Le peuplement 2 Ouest a une canopée plus basse que les autres, soit approximative 16 m. Outre la présence majoritaire des érables à sucre, le peuplement est constitué d'érables noirs, de mélèzes laricins et de tilleuls d'Amérique. Le peuplement se démarque des autres peuplements par la quasi-absence de gaules. Il se distingue aussi par le plus grand nombre de tiges commerciales par hectare toutes essences confondues (725 tiges/ha) et spécifique à l'érable noir (142 tiges/ha). C'est aussi le peuplement ayant la plus faible surface terrière globale, soit 21,3 m^2/ha, mais la plus élevée pour l'érable noir avec 4,8 m^2/ha. Le DHP moyen quadratique est aussi le plus faible par rapport aux autres peuplements, soit 20,2 cm. Au niveau des essences rares, seul l'érable noir a été relevé dans ce peuplement couvrant une superficie de 1,16 ha.

Le peuplement 3 Ouest est le seul situé au sud du Rang des Continuations. Il est principalement composé d'érables à sucre accompagnés de tilleuls d'Amérique, noyers cendrés et ormes lièges. Le peuplement se démarque des autres par la présence de noyers cendrés, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec et en voie de disparition au Canada répertoriée dans aucun autre peuplement dans le cadre de la présente étude. L'absence d'érable noir est aussi une particularité de ce peuplement ayant une superficie de 1,38 ha.

Le peuplement 4 Est couvre une superficie de 10,47 ha. Les érables à sucre y sont majoritaires, accompagnés d'érables noirs, ormes lièges et tilleuls d'Amérique. Ce peuplement se démarque sensiblement des autres par le plus grand nombre de gaules par hectare (444 tiges/ha), le plus faible nombre de tiges commerciales par hectare (287 tiges/ha), le DHP moyen quadratique le plus élevé (35,1 cm) et la surface terrière la plus élevée (26,8 m^2/ha). Ces écarts sont cependant mineurs : les arbres sont généralement un peu plus gros et la forêt est légèrement plus dense que dans les autres peuplements.

Distribution des feuilles d'érable noir

Les résultats du dispositif d'échantillonnage numéro 2, réalisés avec des grappes de cinq microplacettes circulaires de 0,30 m de rayon, sont présentés dans le tableau 4-4.

Tableau 4-4 Résultats du dispositif numéro 2 - Coefficient de distribution des feuilles d'érable noir au sol

Distance (m)	Secteur		Moyenne pondérée
	Ouest	Est	
200	53	46	50
450	66	57	62
Moyenne pondérée	60	53	57

Le coefficient de distribution est une donnée qui définit la répartition des feuilles par essence d'arbre à l'intérieur de l'unité de sondage, soit le pourcentage de superficie où on en trouve. Puisque le coefficient de distribution des feuilles d'érable noir varie considérablement d'une grappe à l'autre, entre 0 et 100 %, on peut présumer que la densité d'érable noir est variable en fonction du site. Par ailleurs, un seul érable noir peut suffire pour obtenir un coefficient distribution de 100 % des feuilles dans une grappe. Ainsi, cette donnée doit être utilisée uniquement pour comparer la présence et l'absence de cette espèce d'arbre à différents endroits de la zone d'étude. Pour l'ouest, le coefficient de distribution des feuilles d'érable noir est de 53 % pour le secteur situé entre 0 et 200 m du tracé d'évitement et de 66 % pour le secteur situé entre 200 et 450 m du tracé. Dans ce secteur, les feuilles d'érables noirs hybrides sont plus nombreuses que dans le reste de la zone d'étude. Pour l'est, le coefficient de distribution est de 46 % pour le secteur situé entre 0 et 200 m du tracé et de 57 % du secteur situé entre 200 et de 450 m du tracé. L'emprise du tracé d'évitement, situé entre 0 et 45 m à l'Est, est incluse dans la section Ouest pour les raisons mentionnées précédemment.

4.2.2.3 Recommandations

Inventaires supplémentaires

Il est recommandé que des stations d'inventaire forestier soient réalisées dans l'ensemble des boisés qui n'ont pas été caractérisés à ce jour puisque ces données seraient nécessaires à la préparation d'un plan d'atténuation, particulièrement pour préciser les types de plantations qui seront requises pour la compensation des boisés perdus.

Plus particulièrement dans les vieilles forêts et aux endroits où des groupements forestiers rares ou d'intérêts écologiques seraient identifiés à partir d'une analyse des données issues des plus récentes cartes écoforestières, bonifiée par une photo-interprétation réalisée à partir des orthophotographies et des images satellitaires de Google Earth.

Par ailleurs, un inventaire forestier visant l'évaluation de la composition spécifique et la délimitation des peuplements forestiers adjacents à l'EFE refuge, bordant l'emprise du projet projeté, et nommé Saint-Alexis (no 1160), devrait être réalisé. Pour l'ÉFE no 106, une étude complémentaire couvrant une superficie plus étendue à l'ouest permettrait de déterminer la localisation de l'extrémité ouest des groupements s'apparentant à ceux de l'EFE 106.

Mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation

Les inventaires réalisés par AL en 2021 confirment le caractère exceptionnel de l'EFE 106, reconnu à la fois en tant que forêt rare et forêt refuge d'espèces menacées ou vulnérables. En effet, le site abrite l'une des rares populations d'érable noir du Québec, accompagnée de l'orme liège et du noyer cendré. Dans un autre ordre d'idée, d'un point de vue forestier, le massif forestier situé à l'ouest du tracé d'évitement est très semblable à celui situé à l'est où passerait le tracé initial de l'autoroute projeté. Mis à part quelques variations des peuplements forestiers au niveau de leur structure et de leur composition, peu d'éléments permettent de distinguer véritablement les secteurs ouest et Est du tracé d'évitement.

4.3 ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

4.3.1 Mise à jour et analyse des données de référence

Une espèce floristique est considérée comme exotique envahissante lorsque son établissement ou sa propagation peut constituer une menace pour l'environnement (MELCC, 2021c). Le MELCC considère 23 espèces floristiques terrestres et 20 espèces floristiques aquatiques comme exotiques envahissantes. L'application web Sentinelle du MELCC (2021c), ne mentionne la présence d'aucune occurrence d'espèce floristique exotique envahissante dans la zone d'étude.

4.3.2 Inventaires de terrain

4.3.2.1 Méthodologie

Aucun inventaire spécifique aux espèces exotiques envahissantes n'a été effectué dans le cadre du présent mandat. Néanmoins, la présence d'espèces floristiques considérées exotiques envahissantes au Québec a été notée dans les stations de caractérisation des milieux humides, lors de la délimitation de la LHE ainsi que de manière fortuite au cours des autres inventaires.

4.3.2.2 Résultats

Les espèces répertoriées au Tableau 4-5 ont été localisées à différents endroits sur le site (voir la carte 3 de l'annexe A.3).

Tableau 4-5 Espèces exotiques envahissantes observées dans la zone d'étude

Espèce		Milieu de l'observation
Nom commun	**Nom latin**	
Anthrisque des bois	*Anthriscus sylvestris*	Dans milieu terrestre boisée à proximité de la station S163; dans la station S98 dans un milieu humide; dans un milieu terrestre boisé près de la station S85; milieu terrestre boisé dans un chemin
Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	Dans un fossé agricole entre des terres agricoles; près de la station S167 dans un milieu terrestre boisé
Érable à giguère	*Acer negundo*	Dans la station S97, un marécage arbustif; dans la station S98, un marécage arborescent
Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	Aux abords du cours d'eau CE09
Roseau commun	*Phragmites australis* subsp. *australis*	Proximité station S42 dans un milieu terrestre boisée à proximité d'un cours d'eau; dans milieu humide MH8; S114 dans un milieu terrestre boisé près d'un cours d'eau; aux abords du cours d'eau CE12; près des stations S109 et S103 dans un milieu humide; près de la station S99 dans un milieu humide; dans un milieu terrestre ouvert près de la station S95; milieu terrestre boisé à la limite de champs agricoles; dans un sentier près de la station S180; dans un fossé agricole entre des terres agricoles; dans la station S127, un marécage arbustif
Renouée du Japon	*Reynoutria japonica*	En milieu terrestre près de la station S143, un milieu terrestre boisé près du cours d'eau CE13, près de la station S110 dans un milieu terrestre boisé; dans la bande riveraine du cours d'eau CE10 à proximité de la station S93; dans la bande riveraine du cours d'eau CE01
Impatiente glanduleuse	*Impatiens glandulifera*	Dans la bande riveraine du cours d'eau CE10
Julienne des dames	*Hesperis matronalis*	En milieu terrestre boisé près de la station S95
Lysimaque nummulaire	*Lysimachia nummularia*	En milieu terrestre boisé près de la station S85; aux abords du cours d'eau CE09
Salicaire pourpre	*Lythrum salicaria*	En milieu terrestre près de la station S103; MH18

4.3.2.3 Recommandations

Un inventaire des espèces végétales exotiques envahissantes pourrait être réalisé dans l'empreinte du projet prévu. La zone d'inventaire couvrirait alors les milieux terrestres, humides et riverains qui pourraient se voir affectés par les travaux. En effet, la présence d'EVEE nécessite une gestion particulière des sols dans lesquels elles se trouvent.

5.0 FAUNE

5.1 CONDITIONS DE RÉALISATION DES INVENTAIRES FAUNIQUES

La réalisation des sorties de la plupart des inventaires fauniques requiert des conditions météorologiques favorables à la présence des individus, de même qu'à leur observation (directe et indirecte).

Généralement, les sorties sont réalisées lors de conditions favorables ce qui implique que :

- La vitesse des vents est inférieure à 20 km/h (où à 3 sur l'échelle de Beaufort);
- La température est comprise entre 10 et 25 °C pour les amphibiens et reptiles;
- La journée est ensoleillée et qu'il y a absence de précipitation (ou alors de faibles précipitations).

Par exemple, les vents faibles permettent une meilleure audition des chants, des cris et de tous autres bruits générés par la présence d'individus. Le vent peut générer autant de bruit par lui-même que de manière indirecte (p. ex. bruissement des feuilles).

L'absence de précipitations favorise également un environnement moins bruyant et peut favoriser la présence d'un nombre plus important d'individus, car certains pourraient plutôt vouloir s'abriter. Les faibles précipitations peuvent néanmoins favoriser l'activité de certaines espèces, plus particulièrement chez les espèces de l'herpétofaune (p. ex. anoures, salamandres).

Les journées ensoleillées offrent, bien évidemment, plus de lumière à l'intérieur du couvert forestier, ce qui facilite le repérage des individus présents dans un milieu donné.

Le détail des conditions favorables à l'inventaire des différents groupes fauniques visés est présenté dans la méthodologie de leur section respective.

Le tableau 5-1 présente les conditions météorologiques observées lors des différentes sorties des inventaires fauniques réalisés en 2021 et des deux sorties effectuées en 2022.

Tableau 5-1 Conditions météorologiques rencontrées lors des inventaires fauniques

Date	Début / Fin	Condition	Nébulosité (%)	Température (°C)	Vents (km/h)	Activités réalisées
7 juin 2021	10h00	Ciel dégagé	40	28 (33)	10-15	Positionnement stations avifaune - Observations opportunistes
	17h00	Ciel variable	50	31 (37)	10-15	
8 juin 2021	5h00	Ciel dégagé	30	23 (28)	10-20	Passereaux (stations) - Observations opportunistes
	15h00	Ciel dégagé	30	28 (37)	10-20	Fouilles actives
9 juin	5h30	Ciel dégagé	40	22	10-15	Passereaux (stations) - Observations opportunistes
	22h00	Ciel dégagé	20	22	10-15	Validation tourbières - Habitats tortues - Engoulevents (stations)
10 juin 2021	7h00	Ciel dégagé	20	16	10-15	Observations opportunistes - Validation milieux humides
	16h00	Ciel dégagé	30	22	10-15	Habitats tortues - Recherche habitats couleuvres
11 juin 2021	7h00	Ciel dégagé	20	18	5-10	Observations opportunistes - Recherche habitats couleuvres
	12h00	Ciel dégagé	30	23	5-10	Fouilles actives
23 juin 2021	12h00	Ciel variable	50	18	15-20	Installation stations couleuvres - Engoulevents (stations)
	23h00	Ciel dégagé	20	15	0-5	Observations opportunistes - Fouilles actives
22 juillet 2021	8h00	Ciel variable	60	17	0-5	Sortie inventaire couleuvres
	17h00	Ciel dégagé	40	23 (26)	5-10	Observations opportunistes - Fouilles actives
17 août	7h00	Ciel dégagé	40	17	10-15	Sortie inventaire couleuvres
	14h00	Nuageux	80	23 (32)	10-15	Observations opportunistes - Fouilles actives
2 sept. 2021	7h30	Ciel dégagé	10	13	10-25	Sortie inventaire couleuvres
	14h00	Ciel dégagé	10	20	15-25	Observations opportunistes - Fouilles actives
16 sept. 2021	11h00	Ciel dégagé	30	16	5-10	Sortie inventaire couleuvres
	16h00	Ciel dégagé	40	21 (22)	10-15	Observations opportunistes - Fouilles actives
1er octobre 2021	11h30	Nuageux	70	15	10-20	Sortie inventaire couleuvres
	16h00	Ciel variable	60	16	10-15	Observations opportunistes - Fouilles actives
	9h30	Ciel variable	50	15	10-15	Sortie inventaire couleuvres

Date	Début / Fin	Condition	Nébulosité (%)	Température (°C)	Vents (km/h)	Activités réalisées
12 octobre 2021	15h00	Ciel voilé	50-100	22 (25)	10-15	Retrait stations - Observations opportunistes
30 mai 2022	12h00	Nuageux	80	22 (26)	10-15	Fouilles actives tortues Stations d'écoute anoures
	23h00	Variable	50	20 (21)	10-15	Observations opportunistes
30 juin 2022	13h00	Nuageux	70	20	15-20	Fouilles active tortues Observations opportunistes
	19h00	Nuageux	70	21	10-20	

5.2 HERPÉTOFAUNE

5.2.1 Mise à jour et analyse des données de référence

Les données issues de l'extraction de la base de données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ) au 20 avril 2021, mentionnent la présence de la grenouille des marais et de la couleuvre à collier dans un rayon de 10 km du centroïde de la zone d'étude, deux espèces en situation précaire au Québec. Le Centre des données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) fait mention d'une occurrence de tortue des bois à Rawdon, à moins de 5 km au nord de la zone d'étude (limite nord). À l'instar de la demande auprès de l'AARQ, les occurrences provenant de la base de données du CDPNQ sont celles comprises à l'intérieur d'un rayon de 10 km du centre de la zone d'étude. Les données du CDPNQ sont disponibles à l'annexe E.2.

Des habitats propices à ces trois espèces sont potentiellement retrouvés dans la zone d'étude. Par ailleurs, en fonction de l'analyse sommaire des habitats potentiellement retrouvés dans la zone d'étude, la présence potentielle de cinq autres espèces en situation précaire a été identifiée, soit la couleuvre tachetée, la couleuvre verte, la salamandre à quatre orteils, la tortue peinte et la tortue serpentine. Ce sont donc huit espèces de l'herpétofaune à statut précaire, provincial et/ou fédéral, qui ont le potentiel d'être présentes dans la zone d'étude. Le tableau 5-2 présente ces espèces.

Le statut de précarité peut être défini selon :

3. La *Loi sur les espèces en péril* au Canada :
   a. Espèce en voie de disparition, menacée ou préoccupante;

4. La désignation du statut par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) :
   a. Espèce disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante;

5. La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec :
   a. Espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Les inventaires et sorties réalisés ont été effectués en suivant les protocoles spécifiques applicables ou alors en adaptant ceux-ci sur le terrain, dans l'optique de recueillir le plus de données portant sur les espèces d'anoures, d'urodèles et de reptiles présentes dans la zone d'étude.

Tableau 5-2 Espèces de l'herpétofaune en situation précaire potentiellement retrouvées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom latin	Statut au Québec (LEMV)	Statut au Canada (LEP / COSEPAC)
Couleuvre à collier	*Diadophis punctatus*	Susceptible	–
Couleuvre tachetée	*Lampropeltis triangulum*	Susceptible	Préoccupante / Préoccupante
Couleuvre verte	*Liochlorophis vernalis*	Susceptible	–
Grenouille des marais	*Lithobates palustris*	Susceptible	–
Salamandre à quatre orteils	*Hemidactylium scutatum*	Susceptible	–
Tortue des bois	*Glyptemys insculpta*	Vulnérable	Menacée / Menacée
Tortue peinte	*Chrysemys picta*	–	Préoccupante / Préoccupante
Tortue serpentine	*Chelydra serpentina*	–	Préoccupante / Préoccupante

5.2.2 Inventaires de terrain

5.2.2.1 Méthodologie

Grenouille des marais et autres espèces d'anoures

Selon le *Protocole d'inventaire des anoures du Québec* du MFFP (2019), l'inventaire des anoures doit être effectué à la tombée de la nuit, soit 30 minutes après le coucher du soleil, jusqu'aux environs de minuit. L'inventaire des anoures se déroule de manière à inclure la saison de reproduction des espèces potentiellement présentes. Trois visites étaient prévues en 2021 pour s'assurer de couvrir la période de reproduction de l'ensemble des espèces potentiellement présentes, dont celle de la grenouille des marais, qui se déroule généralement durant les mois de mai et de juin.

Conformément au protocole, l'inventaire doit être réalisé à l'aide de stations d'écoute, lesquelles doivent être espacées de 800 m l'une de l'autre. Ce sont habituellement des routes d'inventaire qui sont utilisées, d'où la distance minimale entre les stations pour éviter de compter les mêmes individus. C'est un minimum de 5 minutes qui est consacré à l'écoute des chants aux stations. L'écoute est prolongée de 5 à 15 minutes supplémentaires en l'absence de chant. L'abondance des chants d'anoures est évaluée en utilisant un système de cotes de 0 à 3, où la cote de 0 est l'absence d'individu et la cote de 3, la présence d'une chorale (les individus sont impossibles à dénombrer).

L'inventaire de la grenouille des marais, une espèce susceptible d'être désignée au Québec (*Lithobates palustris*) peut débuter lorsque la température de l'air est située entre 8 et 20°C durant la période propice. En raison des conditions météorologiques défavorables, l'inventaire des anoures de 2021 a été reporté au printemps 2022. La plupart des milieux humides retrouvés dans la zone d'étude présentaient très peu d'eau libre au printemps 2021. La grenouille des marais est associée aux milieux humides forestiers, mais ceux-ci étaient pratiquement à sec au début juin 2021, en raison des faibles précipitations observées à l'hiver (couverture neigeuse) et printanières.

Ce constat avait été établi lors de la réalisation de l'inventaire de l'avifaune forestière. Il apparaissait plus propice de reporter l'inventaire, que de le réaliser lors de conditions défavorables. L'année 2021 était la deuxième saison de reproduction consécutive à présenter des conditions hydrologiques potentiellement défavorables à la reproduction des espèces d'anoures, dans le sud du Québec du moins. Plusieurs espèces de l'herpétofaune nécessitent, à un moment ou à un autre dans leur cycle vital, la présence d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau. L'absence ou le tarissement prématuré d'étang de reproduction temporaires, par exemple, entraîne des conséquences sur le succès reproducteur des espèces concernés.

Aucune station d'écoute propre aux anoures n'a donc été utilisée lors des sorties effectuées en 2021. Les espèces entendues lors des déplacements, de même que toutes les occurrences visuelles recueillies lors des différentes sorties ont néanmoins été colligées. Les sorties de l'inventaire d'engoulevent (section 8.1.2), réalisées en soirée, ont permis de répertorier quelques espèces par le chant.

Les mêmes conditions hydrologiques ont, malheureusement, été observées au printemps 2022. La plupart des milieux humides forestiers étaient à sec en mai 2022, à l'exception de quelques dépressions un peu plus profondes. Des stations d'écoute ont tout de même été positionnées à proximité de plans d'eau présents dans la zone d'étude. Au total, ce sont huit (8) stations d'écoute qui ont été utilisées pour recenser les anoures, et plus particulièrement la grenouille des marais, dans la zone d'étude en 2022 (carte 5 de l'annexe A.5). En raison de la quasi-absence d'eau libre dans les milieux humides, les stations ont été positionnées à proximité de plans d'eau pouvant offrir des habitats favorables à la présence d'anoures, permettant également le recensement d'individus présents dans la périphérie. Toutes les stations ont été visitées de jours pour la réalisation d'observation opportunistes. Certains secteurs de fouilles actives plus approfondies sont également représentés sur la carte 5 (annexe A.5).

Couleuvres

L'inventaire a été effectué selon le *Protocole d'inventaires des couleuvres au Québec* du MFFP (2019), lequel requière l'obtention d'un permis scientifique (permis SEG) avant de procéder. Le protocole stipule que deux méthodes de recherche doivent être utilisées simultanément, soit la fouille active et le suivi d'abris artificiels.

Les abris artificiels sont composés de deux feuilles de bardeaux d'asphalte juxtaposées. Les stations ont été positionnées à l'intérieur des habitats retrouvés dans la zone d'étude, dans les sites propices à la capture de couleuvres. Les secteurs choisis sont exposés au soleil une bonne partie de la journée, ce qui permet d'accumuler suffisamment de chaleur et ainsi être intéressantes pour la thermorégulation des

individus, de même qu'à titre d'abri. Au total, ce sont 94 stations qui ont été utilisées en 2021, toutes positionnées dans les habitats favorables compris dans la zone d'étude (carte 5 de l'annexe A.5).

Les stations ont toutes été installées dans des milieux ouverts (ex. friche), préférablement en bordure de boisés ou de cours d'eau (p. ex. fossé). La majorité de la zone d'étude est soit composée de champs agricoles (monocultures), soit de secteurs densément boisés. Ces deux types d'habitats sont défavorables à l'utilisation d'abris artificiels. Les stations ont donc été installées dans les milieux ouverts disponibles, en évitant les secteurs entretenus et/ou pouvant potentiellement être vulnérables au vandalisme.

Les stations ont été relevées à six reprises, tel que stipulé dans le protocole du MFFP. Lors de chacune des sorties, des fouilles actives ont été réalisées dans l'habitat périphérique. Des fouilles actives ont également été réalisées dans le milieu forestier à deux reprises, en plus des observations opportunistes lors des déplacements au travers de l'ensemble des milieux.

Urodèles

Étant donné que les groupements végétaux retrouvés dans la zone d'étude ne présentent pas les caractéristiques recherchées par les quatre espèces de salamandre en situation précaire, à l'exception de certains secteurs de reproduction potentielle pour la salamandre à quatre orteils (*Hemidactylium scutatum*), aucun inventaire ciblé n'a été réalisé.

La salamandre à quatre orteils utilise les milieux humides forestiers présentant des zones inondables ou situées en bordure de tourbières. L'habitat est caractérisé par la présence de monticules de mousse, de sphaigne ou de carex. Des recherches actives spécifiques à la salamandre à quatre orteils ont été effectuées sommairement dans certains groupements forestiers présentant des monticules, mais l'absence d'eau libre a grandement diminué le potentiel de reproduction de l'espèce dans ces milieux. Tel que mentionné, les mêmes conditions hydrologiques ont été observées au printemps 2022, la présence potentielle de l'espèce dans la zone d'étude est faible. Les milieux présentant les caractéristiques recherchées par l'espèce sont épars et de faibles superficies.

Des fouilles actives visant les urodèles ont néanmoins été réalisées lors des sorties de l'inventaire de couleuvres, en plus de deux sorties dédiées en milieux forestiers en 2021. L'absence généralisée d'eau libre dans les milieux humides et la composition des sols dans la zone d'étude (beaucoup de sols bien drainés par la présence de sable) a diminué le potentiel de détection lors des sorties réalisées en 2021. Les efforts de recherche visant la présence de la salamandre à quatre orteils ont été déployés sommairement en 2022, après confirmation de l'absence d'eau libre dans les milieux humides offrant potentiellement des caractéristiques recherchées par l'espèce.

Tortue des bois

La tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) est la plus terrestre des tortues retrouvées au Québec. L'habitat de reproduction comprend généralement un cours d'eau méandreux de faible courant, où le substrat est composé de sable ou de gravier, ainsi que les habitats terrestres de part et d'autre du cours d'eau. Ces

groupements terrestres comprennent les boisés, les arbustaies et les milieux ouverts. Elle peut être retrouvée dans certains lacs, étangs, marais, pâturages et champs cultivés.

Selon le *Protocole standardisé d'inventaire de la tortue des bois au Québec* (MFFP, 2021), l'inventaire doit être réalisé tôt au printemps, dès la mi-avril et durant le mois de mai. Elles s'exposent alors sur les berges et sont plus faciles à recenser, puisque les strates herbacée et arbustive ne sont pas encore développées et denses.

Jusqu'à trois visites sont nécessaires pendant cette période. Elles doivent être réalisées entre 8h et 16h pour profiter de la période d'exposition au soleil. Lors de chacune de ces visites, les tronçons des cours d'eau qui présentent les caractéristiques de l'habitat de la tortue des bois doivent être parcourus en totalité.

Il est également possible d'effectuer un inventaire des sites de pontes potentiels durant le mois de juin. Pour augmenter la probabilité de détection, les visites sont réalisées avant 9 h ou après 18 h en parcourant les tronçons des cours d'eau présentant des caractéristiques propices ainsi que les milieux terrestres adjacents. Environ 10 km de cours d'eau ont un certain potentiel, quoique faible, d'abriter l'espèce dans la zone d'étude.

Malgré les efforts déployés, la réalisation d'un inventaire ne permet pas de confirmer l'absence de la tortue des bois avec certitude lorsqu'aucun individu n'est répertorié. Les probabilités de détection de l'espèce sont faibles. En effet, la tortue des bois est discrète et elle est retrouvée en faibles densités.

Les sections de cours d'eau (transects) où un certain potentiel de présence avait été établi ont été parcourues à une reprise en juin 2021. À ce moment, l'espèce est déjà dispersée dans le milieu périphérique au cours d'eau, ce qui rend la détection difficile. Une attention particulière a néanmoins été apportée à la recherche d'individus de toutes espèces lors des différentes visites effectuées dans la zone d'étude, particulièrement en bordure des plans d'eau et des cours d'eau. Une visite de ces mêmes sections de cours d'eau a été effectuée à deux reprises en 2022, soit à la fin mai et à la fin juin.

5.2.2.2 Résultats

Grenouille des marais et autres espèces d'anoures

Les différentes sorties effectuées dans la zone d'étude, réalisées entre le début du mois de juin et les environs de la mi-octobre 2021, ont permis de recenser six espèces d'anoures, lesquelles apparaissent au tableau 5-3. L'utilisation des stations d'écoute a permis de recenser de nouveau ces mêmes six espèces en 2022, auxquelles s'ajoute la grenouille des bois, laquelle a été aperçue lors des déplacements lors des deux visites. La grenouille des marais, seule espèce à statut précaire potentiellement présente, n'a pas été répertoriée. en 2021 et en 2022. Cette grenouille est retrouvée en forêt, à proximité de plans d'eau et de milieux humides. Elle est plutôt associée aux terrains montagneux.

Le tableau 5-3 indique également les autres espèces d'anoures répertoriées en fonction des données disponibles auprès de l'AARQ.

Tableau 5-3 Espèces d'anoures répertoriées ou potentiellement présentes dans la zone d'étude

Nom commun	Nom latin	WSP (2021)	WSP (2022)	Observations antérieures
Crapaud d'Amérique	*Anaxyrus americanus*	X	X	AARQ (1993)
Grenouille des bois	*Lithobates sylvaticus*	–	X	AARQ (2008)
Grenouille léopard	*Lithobates pipiens*	X	X	AARQ (1992)
Grenouille des marais*	***Lithobates palustris***	**–**	**–**	**AARQ (2002)**
Grenouille verte	*Lithobates clamitans*	X	X	AARQ (1992)
Ouaouaron	*Lithobates catesbeianus*	X	X	AARQ (1992)
Rainette crucifère	*Pseudacris crucifer*	X	X	AARQ (1993)
Rainette versicolore	*Hyla versicolor*	X	X	AARQ (1992)

* Note : La grenouille des marais est une espèces en situation précaire (en caractères **gras**).

Tel que mentionné précédemment, les conditions météorologiques et hydrologiques observées aux printemps 2021 et 2022 étaient potentiellement peu favorables à la reproduction des espèces d'anoures pour plusieurs populations du sud du Québec. Toutes les espèces présentes au Québec nécessitent un plan d'eau ou un cours d'eau pour être en mesure de se reproduire, puisque les premiers stades de développement sont aquatiques. De plus, l'eau libre présente dans les milieux humides utilisés doit demeurer suffisamment longtemps pour le développement des différents stades aquatiques.

Les espèces hâtives peuvent débuter leur reproduction aussi tôt qu'à la fin mars. C'est le cas pour la grenouilles des bois et rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*) ou alors dès le mois d'avril pour le crapaud d'Amérique (*Anaxyrus americanus*) et grenouille léopard par exemple.

Toutes les espèces recensées sont communes et largement répandues dans le sud de la province. Certaines sont associées aux milieux forestiers, comme la grenouille des bois, la rainette crucifère ou la rainette versicolore (*Hyla versicolor*), alors que d'autres sont plutôt aquatiques, comme la grenouille verte (*Lithobates clamitans*) et le ouaouaron (*Lithobates catesbeianus*). Toutes les espèces peuvent néanmoins s'aventurer en milieu terrestre lors de la période active, certaines sur de bonnes distances.

Les sorties effectuées en 2022 visaient à déterminer avec plus de précision les espèces d'anoures potentiellement affectées par les travaux. Ce sont sept des neuf espèces d'anoures qui auraient pu être retrouvées dans la zone d'étude qui ont été recensées. Seules la grenouille des marais et la grenouille du Nord (*Lithobates septentrionalis*) n'ont pas été observées. La distribution des deux espèces de rainettes faux grillon n'est pas comprise à l'intérieur de la zone d'étude. La rainette faux grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), une espèce vulnérable, est retrouvée en Montérégie et en Outaouais, alors que la rainette faux grillon boréale (*Pseudacris maculata*) n'est retrouvée que dans les basses terres de la baie James.

Couleuvres

L'inventaire de couleuvres, comprenant le relevé des 94 stations à six reprises, en plus des fouilles actives, le tout conformément au protocole, a permis de recenser deux espèces de couleuvres, soit la couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata*) et la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*) (tableau 5-4). Ces deux espèces sont communes et répandues dans le sud du Québec. Elles sont fréquemment observées dans les milieux ouverts et en périphérie de structures anthropiques. La couleuvre à ventre rouge est souvent capturée à proximité de zones boisées. Le tableau 5-5 présente les captures réalisées dans le cadre de l'inventaire.

Tableau 5-4 Espèces de couleuvres répertoriées ou potentiellement présentes dans la zone d'étude

Nom commun	Nom latin	WSP (2021)	Observations antérieures
Couleuvre à collier*	***Diadophis punctatus***	–	**AARQ (2018)**
Couleuvre à ventre rouge	*Storeria occipitomaculata*	X	AARQ (2012)
Couleuvre rayée	*Thamnophis sirtalis*	X	–
Couleuvre tachetée*	***Lampropeltis triangulum***	–	–
Couleuvre verte*	***Liochlorophis vernalis***	–	–

* Note : Les espèces en caractères **gras** sont des espèces en situation précaire

Ce sont 72 individus qui ont été observés lors de l'inventaire de couleuvres. Il est toutefois possible qu'un même individu ait été capturé plus d'une fois. La couleuvre rayée est l'espèce la plus abondante dans la zone d'étude, en fonction des résultats obtenus. Aucun individu n'a été observé lors des inventaires par fouille active.

Jusqu'à 18 individus différents ont été observés lors d'une même sortie (17 août), où 2 couleuvres à ventre rouge et 16 couleuvres rayées avaient été capturées. La majorité des captures ont été réalisées dans le secteur de Sainte-Julienne (carte 5 de l'annexe A.5), soit 62 des 72 captures réalisées. Deux agriculteurs de la région de Saint-Esprit mentionnaient qu'il n'y avait pas beaucoup de couleuvres dans leurs champs ou en périphérie. Cette affirmation permet de corroborer, dans une certaine mesure, les résultats obtenus lors de l'inventaire, à savoir que les densités sont plutôt faibles dans les secteurs agricoles de la municipalité de Saint-Esprit.

Le secteur agricole « intensif », ou le maïs et le soya prédominent, offre un habitat qui est en perturbation continue lors de la dispersion des couleuvres dans le milieu durant la saison active. De plus, ces cultures utilisent généralement des produits chimiques (ex. pesticides) qui ont des effets sur les populations d'insectes et leur prédateurs associés (ex. anoures, oiseaux), lesquels sont en retour des proies pour les couleuvres.

Aucune des espèces en situation précaire n'a été observée lors des différentes sorties. Sur les huit espèces de couleuvres observées au Québec, six sont en situation précaire. Tel que mentionné précédemment, trois d'entre elles ont un certain potentiel de présence.

Il est important de rappeler que la probabilité de détection peut être faible, et plus particulièrement pour les espèces rares (statut particulier), soit pour six espèces sur huit, ou alors si les densités sont faibles. La qualité et la variété des habitats offerts, en plus de leur degré de perturbation, influencent ces également deux variables.

En plus d'utiliser les milieux ouverts, la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus*) est retrouvée en milieu forestier et sur les affleurements rocheux, elle est aussi fréquemment observée en altitude. La couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*) et la couleuvre verte (*Liochlorophis vernalis*) sont retrouvées en milieux ouverts. La couleuvre verte est commune, mais elle est répartie en populations isolées. Elle est retrouvée à proximité de milieux humides ouverts et de tourbières. La couleuvre tachetée est une espèce discrète qui n'est que très rarement observée sous les abris artificiels. Les observations opportunistes sont plus fréquentes, lorsque les individus se déplacent en milieux ouverts ou s'exposent au soleil.

La couleuvre brune (*Storeria dekayi*) est à la limite septentrionale de son aire de distribution dans la grande région de Montréal, alors que la couleuvre d'eau (*Nerodia sipedon*) et la couleuvre mince (*Thamnophis sauritus*) sont des espèces qui sont plutôt retrouvées en Outaouais, quoique des populations isolées de couleuvres d'eau aient été répertoriées dans le sud du Québec.

Tableau 5-5 Capture de couleuvres lors de l'inventaire

Date (2021)	Sainte-Julienne		Saint-Esprit	
	Couleuvre à ventre rouge Station (taille en cm)	**Couleuvre rayée Station (taille en cm)**	**Couleuvre rayée Station (taille en cm)**	**Captures totales**
22 juillet	4 individus C-74 (20, 15) / C-75 (15, 15)	7 individus C-37 (35) / C-57 (35, 40) / C-62 (35) C-67 (35) / C-77 (35) / C-88 (40)	2 individus C-06 (35) / C-30 (30)	**13 individus** 4 couleuvres à ventre rouge 9 couleuvres rayées
17 août	2 individus C-73 (10, 10)	13 individus C-37 (35) / C-40 (20) / C-53 (15) C-57 (20, 20) / C-58 (15) / C-62 (35) C-63 (15) / C-67 (10) / C-74 (25) C-78 (20) / C-85 (30) / C-89 (29)	3 individus C-09 (20) / C-20 (15) / C-27 (15)	**18 individus** 2 couleuvres à ventre rouge 16 couleuvres rayées
2 septembre	4 individus C-71 (15) / C-72 (15) / C-74 (10, 15)	11 individus C-33 (20) / C-36 (15) / C-38 (15) C-40 (25) / C-56 (15) / C-59 (35) C-62 (20) / C-69 (25) / C-79 (25) C-84 (30) / C-92 (15)	1 individu C-11 (20)	**16 individus** 4 couleuvres à ventre rouge 12 couleuvres rayées
16 septembre	1 individu C-47 (25)	6 individus C-39 (25) / C-47 (30) / C-57 (30) C-66 (35) / C-70 (20) / C-74 (25)	Aucune capture	**7 individus** 1 couleuvre à ventre rouge 6 couleuvres rayées
1er octobre	3 individus C-49 (30, 30) / C-71 (15)	6 individus C-35 (20) / C-40 (35) / C-57 (55) C-59 (25) / C-66 (45) / C-74 (20)	3 individus C-12 (20) / C-24 (50, 25)	**12 individus** 3 couleuvres à ventre rouge 9 couleuvres rayées
12 octobre	1 individu C-72 (15)	4 individus C-46 (20) / C-57 (25) C-66 (25) / C-85 (25)	1 individu C-12 (20)	**6 individus** 1 couleuvre à ventre rouge 5 couleuvres rayées
Captures totales	**15**	**47**	**10**	**72**

Urodèles

Aucun individu n'a été observé lors des fouilles actives effectuées dans la zone d'étude en 2021 et 2022. Les données de l'AARQ font mention de la présence de trois espèces appartenant à ce groupe, soit de la salamandre maculée (*Ambystoma maculatum*), de la salamandre cendrée (*Plethodon cinereus*) et du triton vert (*Notophthalmus viridescens*) (tableau 5-6). Ces occurrences ont été répertoriées au début des années 90, à l'exception d'une occurrence de salamandre cendrée plus récente, répertoriée en 2008 à Sainte-Julienne.

Tableau 5-6 Espèces d'urodèles répertoriées ou potentiellement présentes dans la zone d'étude

Nom commun	Nom latin	WSP (2021)	Observations antérieures
Salamandre à deux lignes	*Eurycea bislineata*	–	–
Salamandre à points bleus	*Ambystoma laterale*	–	–
Salamandre cendrée	*Plethodon cinereus*	–	AARQ (2008)
Salamandre maculée	*Ambystoma maculatum*	–	AARQ (1990)
Triton vert	*Notophthalmus viridescens*	–	AARQ (1992)

Ces espèces sont communes et répandues au Québec. Généralement, lorsque l'une de ces quatre espèces de salamandre est observée dans un milieu, il y a des grandes possibilités que les trois autres espèces le soient également. Le triton vert a des stades juvénile et adulte terrestres. Il utilise passablement les mêmes milieux que les autres espèces de salamandres, à savoir les milieux forestiers. Ces espèces se reproduisent toutes en milieu aquatique.

Il est possible que les conditions météorologiques et hydrologiques aient également eu des répercussions sur le potentiel de détection des individus. Les sols étaient majoritairement asséchés et très peu d'humidité était présente sous les différents abris retrouvés (ex. pierres, troncs, débris).

Tortues des bois et autres espèces de tortues

Aucun individu n'a été répertorié lors des différentes sorties ni lors de la réalisation des différents transects en 2021 (carte 5 de l'annexe A.5). Les efforts déployés en 2022 pour la recherche d'individus s'exposant le long des portions de cours d'eau ciblés n'ont également pas apportés plus de précision quant aux espèces potentiellement présentes dans la zone d'étude et la périphérie.

Tel que précisé, la tortue des bois est une espèce discrète et le fait qu'elle soit, de plus, l'espèce la plus terrestre, diminue les possibilités de détection lorsque la strate herbacée est bien développée. Au fur et à mesure que la saison avance, les individus deviennent de plus en plus terrestres et s'éloignent des cours d'eau. Elles sont actives à des températures aussi basses que 3°C, ce qui diminue d'autant plus les possibilités de détection. Elles s'exposeraient au soleil à des températures supérieures à 14°C, mais vont

demeurer inactives durant les périodes les plus chaudes de la journée, en s'enfonçant dans le sol, dans la boue ou en retournant dans l'eau.

Les portions de cours d'eau offrant potentiellement un habitat favorable à la tortue des bois présents dans la zone d'étude sont fragmentées, perturbés et/ou subissent de la pression, laquelle est lié aux activités anthropiques diversifiées. L'espèce fréquente les rivières méandreuses bien oxygénées.

Les abords du ruisseau Saint-Esprit (CE 01) étaient impraticables pour la recherche d'individus au printemps 2022. Malgré l'absence d'eau libre dans les groupements végétaux, les débit et niveau du ruisseau étaient nettement plus importants en 2022. Il aurait été dangereux, en raison des rives escarpées, de tenter de les parcourir. Le tronçon accessible en 2021 présentait des conditions hydrauliques diamétralement opposé en 2022. Une portion des rives du cours d'eau Grégoire (CE 02) a été ajoutée en 2022. Les rives ont été parcourues entre la route 158 et le rang de la Rivière Nord.

L'autre tronçon (CE 16) pouvant potentiellement être favorable à l'espèce a également été parcouru à la recherche d'individus. Bien que méandreux et présentant une eau claire et limpide, le débit et la hauteur de la colonne d'eau ne semble pas propice pour l'espèce. Également, la canopée est fermée au-dessus du cours d'eau et très peu d'ensoleillement direct atteint le cours d'eau, limitant les possibles bains de soleil à la sortie de l'hibernation au printemps.

Certains aménagements de retenue d'eau étaient également « ouverts » et se vidaient au moment des visites, dont celui au nord-ouest du 3e Rang (Sainte-Julienne) et celui au nord-est de la rue du Domaine du repos (Sainte-Julienne). Les variations importantes de niveaux d'eau peuvent possiblement entraîner des répercussions sur l'utilisation par les individus de certaines espèces.

D'autres espèces de tortues ont un potentiel de présence plus important que la tortue des bois dans la zone d'étude. À l'heure actuelle, toutes les espèces de tortues présentes au Québec possèdent un statut particulier en vertu de la LEP. Parmi celles-ci, certaines demeurent néanmoins encore assez répandues et communes. Les cours d'eau de la zone d'étude qui pourraient être touchés par les travaux devront également considérer la présence de ce groupe d'espèce en plus de l'ichtyofaune.

La tortue peinte (*Chrysemys picta*) est plutôt observée lorsqu'elle s'expose au soleil dans le milieu aquatique, lequel comprend les étangs peu profonds et les baies tranquilles, mais comprenant également une grande variété de milieux aquatiques. La tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) fréquente une grande variété de milieux aquatiques. Elle est fréquemment observée dans les fossés et utilise les sentiers et chemins forestiers pour pondre. Bien que ces espèces possèdent actuellement un statut d'espèce préoccupante au Canada, elles demeurent néanmoins plutôt communes et répandues dans le sud du Québec. Leur statut leur a été attribué en fonction des menaces auxquelles elles font face.

L'utilisation de certains outils et/ou avancées technologiques permettraient actuellement d'obtenir des données précises sur les espèces formant les différentes populations d'un secteur donné. L'utilisation d'un drone permet le survol exhaustif de cours d'eau et de plans d'eau en éliminant pratiquement les perturbations des individus présents, alors que l'analyse d'un échantillon d'ADN environnemental permet de confirmer la présence d'une espèce spécifique ou d'un groupe d'espèces donné.

5.2.2.3 Recommandations

Inventaires supplémentaires de 2022

Les sorties effectuées en 2022 n'ont pas permis d'apporter plus de précisions sur les espèces à statut précaire potentiellement présentes dans la zone d'étude. Les même conditions météorologiques et hydrologiques défavorables ont été observées, du moins, pour la présence d'étangs en milieu forestier.

Mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation potentielles

Les mesures potentielles sont présentées ci-après par groupe faunique étant donné qu'elles sont différentes dépendamment du groupe visé.

Anoures

À l'heure actuelle, en fonction des espèces observées, aucune recommandation particulière ne peut être émise. Malgré l'absence de la détection de la grenouille des marais, il est possible que cette dernière soit présente dans la zone d'étude. Des mesures particulières pourraient devoir être instaurées. Ces mesures seront analysées plus en détail en regard du tracé définitif du projet et devront être entérinées par le MFFP dans le cadre du processus d'évaluation des impacts sur l'environnement.

Parmi les mesures pouvant être mises en place pour les anoures :

- Les travaux en eau devront respecter les restrictions liées aux espèces de l'ichtyofaune présentes (périodes de reproduction), ce qui permet généralement la protection de certaines espèces d'anoures (en fonction du stade de développement atteint);
- Effectuer les travaux d'excavation, d'essouchement et tout autre type de travaux qui implique le remaniement des sols, dans les milieux humides, à la fin de l'été, soit après les périodes de reproduction. Le recrutement est alors maximal, et les individus ne sont pas encore enfouis pour l'hibernation à venir, leur laissant ainsi la possibilité de fuir.
-

Couleuvres

À l'heure actuelle, en fonction des espèces observées, aucune recommandation particulière ne peut être émise concernant la présence de couleuvres dans l'emprise des travaux projetée. Des mesures et recommandations plus précises pourraient être développées lorsque le tracé envisagé sera défini avec plus de précision, ce qui permettra de cibler avec exactitude les milieux touchés.

Advenant la présence de l'une des espèces à statut précaire dans la zone d'étude, et plus particulièrement dans l'emprise du projet , laquelle serait découverte lors du début des travaux, des mesures particulières pourraient devoir être instaurées. Ces mesures seront analysées plus en détail en regard du projet et devront être entérinées par le MFFP dans le cadre du processus d'évaluation des impacts sur l'environnement.

Parmi ces mesures, notons :

- Effort de relocalisation dans les secteurs où des occurrences seraient répertoriées;
- Effort de protection de certains secteurs où un habitat propice est présent :
    - Installation de clôtures d'exclusion;
    - Installation d'une « clôture » formée d'abris artificiels (moins coûteux, mais les abris doivent être « protégés » et perdurer dans le temps, les limites des travaux doivent être clairement indiquées;
- Réalisation des travaux d'excavation, d'essouchement et de remaniement des sols durant l'été :
    - Les prises accessoires seraient, normalement, moindres puisque les individus sont dispersés dans l'habitat à ce moment de l'année.

Tortue des bois et autres espèces de tortues

En admettant actuellement l'absence de tortue des bois dans la zone d'étude ou dans l'emprise projetée, malgré la réalisation des sorties effectuées en 2021 et en 2022, des mesures devront être mises en place pour empêcher la ponte et l'exposition au soleil en périphérie des travaux liés aux structures de franchissements de cours d'eau devant être construites ou réparées, de même qu'au niveau de travaux devant être effectués dans des plans d'eau et/ou des milieux humides.

Ces secteurs devraient également être isolés, dans la mesure du possible, pour éviter les prises accessoires chez les espèces aquatiques et semi-aquatiques. Le respect de la période de restriction des travaux en eau devrait également permettre d'assurer une certaine protection aux individus potentiellement présents en périphérie des travaux projetés.

Il est possible que des individus doivent être relocalisés lors des travaux, particulièrement lors de travaux d'excavation de lits de cours d'eau et de plan d'eau, en admettant que de telles activités aient lieu, et dépendamment du moment de l'année où ces activités seraient effectuées. Les tortues s'enfouissent dans les lits des cours d'eau et des plans d'eau pour y passer l'hiver. La réalisation de travaux d'excavation à la fin de l'automne pourrait entraîner la découverte d'individus enfouis pour l'hibernation. Les individus découverts devraient alors être déplacés dans une section non-touchées ou pris en charge en fonction du moment de l'année où les travaux se déroulent.

5.3 AVIFAUNE

5.3.1 Mise à jour et analyse des données de référence

Les données d'observation de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (AONQ) ont été consultées. Les données comprises dans les parcelles touchant la zone d'étude ont permis de répertorier dix espèces aviaires en situation précaire, lesquelles apparaissent au tableau 5-7. Ces espèces possèdent un statut de précarité provincial, fédéral ou alors un statut auprès des deux paliers gouvernementaux.

Malgré le fait que la majorité des espèces aviaires ne possèdent pas de statut de précarité, la plupart des espèces observées au Québec et à travers le Canada sont des oiseaux migrateurs. Ceux-ci sont protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs au Canada* ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* au Québec.

Aux données accessibles via l'AONQ, s'ajoutent les données obtenues auprès du CDPNQ (Annexe E.2) et de la base de données SOS-POP. Le CDPNQ fait mention d'occurrences du martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) à Rawdon et de la présence d'un couple de faucons pèlerins (*Falco peregrinus*) à Saint-Jacques (à l'est de Saint-Esprit). En ce qui a trait aux données fournies par SOS-POP, sept des dix espèces provenant de l'AONQ y sont répertoriées.

L'analyse sommaire des habitats potentiellement retrouvés dans la zone d'étude n'a pas permis d'ajouter d'autres espèces à statut précaire potentiellement présentes dans la zone d'étude.

Tableau 5-7 Espèces de l'avifaune en situation précaire potentiellement retrouvées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom latin	Statut au Québec (LEMV)	Statut au Canada (LEP / COSEPAC)
Engoulevent bois-pourri	*Antrostomus vociferus*	Susceptible	Menacée / Menacée
Engoulevent d'Amérique	*Chordeiles minor*	Susceptible	Menacée / Préoccupante
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	Vulnérable	Préoccupante / Non en péril
Goglu des prés	*Dolichonyx oryzivorus*	–	Menacée / Menacée
Grive des bois	*Hylocichla mustelina*	–	Menacée / Menacée
Hibou des marais	*Asio flammeus*	Susceptible	Préoccupante / Menacée
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	–	Menacée / Préoccupante
Martinet ramoneur	*Chaetura pelagica*	Susceptible	Menacée / Menacée
Paruline du Canada	*Cardellina canadensis*	Susceptible	Menacée / Préoccupante
Pioui de l'Est	*Contopus virens*	–	Préoccupante / Préoccupante

5.3.2 Inventaires de terrain

5.3.2.1 Méthodologie

Avifaune diurne (oiseaux forestiers, aquatiques, rapaces, limicoles, etc.)

La méthode d'inventaire par points d'écoute a été utilisée dans le cadre du présent inventaire. Au total, ce sont 22 stations qui ont été positionnées dans la zone d'étude afin de couvrir le plus de groupements végétaux présents (carte 5 à l'annexe A.5). La zone d'étude présente essentiellement quatre grands types d'habitats, à savoir les champs en culture (mais et soya majoritairement), les érablières (acériculture), les zones anthropiques (ex. routes, bâtiments, commerces) et quelques milieux ouverts (ex. friches, jachère), dont certains entretenus (ex. parcs).

Toutes les espèces répertoriées aux différents points d'écoute ont été colligées, de même que tout indice de nidification. Les codes, niveaux de certitude (espèce observée, nidification possible, nidification probable et nidification confirmée) et définitions des indices de nidification sont présentés à l'annexe F. De plus, les occurrences observées lors des différents déplacements, de même que lors des sorties durant les autres inventaires ont été consignées. Toutefois, seules les espèces en situation précaire et les espèces d'intérêt (ex. espèce rares, à beau plumage et/ou chant) ont été localisées. Les coordonnées de l'occurrence ont été prises à l'aide d'un GPS Garmin avec une précision d'environ 3 m.

L'inventaire de l'avifaune par station d'écoute doit être réalisé, sous nos latitudes, entre le début juin et le début juillet. Ce sont deux sorties effectuées au début du mois de juin (8 et 9 juin 2021) qui ont été effectuées pour caractériser l'avifaune utilisant la zone d'étude pour se reproduire. Chacune des 22 stations a donc été visitée deux fois, par un observateur différent. Les sorties ont été exécutées entre 5 h et 10 h du matin, durant l'une des périodes d'activité maximale chez les oiseaux, comprenant la défense du territoire par le chant chez de nombreux passereaux. La durée de l'écoute, à chacune des stations, a été définie à 10 minutes, ce qui permet de répertorier la majorité des espèces aviaires présentes en périphérie. C'est donc un total de 20 minutes d'écoute qui a été effectué à chacune des stations, par deux observateurs différents.

Engoulevents

L'engoulevent bois-pourri (*Antrostomus vociferus*) et l'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) ont été répertoriés dans les parcelles d'inventaire de l'AONQ qui touchent la zone d'étude. Considérant la disponibilité d'habitats pour ces deux espèces dans la zone d'étude, un inventaire a été réalisé afin de déterminer si ces espèces étaient effectivement présentes. Selon le *Protocole canadien d'inventaire des engoulevents* (Knight et al., 2018), des stations d'écoute doivent être positionnées le long d'une route à une distance d'au moins 1,6 km l'une de l'autre. Une route d'environ 17 km a été établie, ce qui a permis de localiser 11 stations d'écoute dans la zone d'étude. Le protocole recommande d'établir une route comprenant une douzaine de stations.

L'inventaire est effectué durant la période de reproduction des espèces, idéalement entre le début juin et la mi-juillet. L'inventaire débute 30 minutes avant le coucher du soleil, période où les espèces sont plus actives. La présence de la lune, offrant un ciel plus éclairé, favoriserait l'activité des espèces. L'inventaire est généralement réalisé lors de la période de la pleine lune, ce qui offre quelques journées avant et après celles-ci, lorsque les conditions sont favorables.

Le protocole d'inventaire stipule une durée d'écoute de six minutes au total, soit deux segments de trois minutes. Ce sont donc 12 minutes d'écoute qui ont été réalisées pour chacune des stations, puisque deux visites ont été effectuées.

5.3.2.2 Résultats

Avifaune diurne (ex. oiseaux forestiers, aquatiques, rapaces, limicoles)

L'inventaire de l'avifaune, comprenant les données recueillies via les stations d'écoute, mais également toutes les espèces répertoriées lors de la réalisation des autres inventaires et lors de tous les déplacements, a permis de recenser 84 espèces. Le tableau 5-8 présente toutes les espèces observées en 2021 par WSP en plus de leur indice de nidification. Le statut des espèces en situation précaire observées est présenté dans le tableau 5-9.

Les espèces ont été regroupées en catégories :

- Espèces en situation précaire (5 espèces);
- Oiseaux aquatiques, goélands, limicoles et autres espèces (7 espèces);
- Oiseaux de proie (5 espèces);
- Oiseaux forestiers et autres espèces (53 espèces);
- Oiseaux noirs et certaines espèces grégaires (9 espèces);
- Pics (5 espèces).

La richesse observée s'explique essentiellement par la mosaïque des habitats terrestres, humides et aquatiques observée dans la zone d'étude. Les milieux naturels matures côtoient des secteurs en régénération et des secteurs agricoles, le tout entrelacé dans un tissu urbain plus ou moins dense. La variété d'habitats offerts permet l'établissement de communautés d'oiseaux intéressantes, en offrant des caractéristiques d'habitats de reproduction diversifiées. La zone d'étude comporte également des plans d'eau et des cours d'eau de superficie variée, où les fossés agricoles dominent largement, mais permettent un accès à l'eau en conditions normales.

Les espèces recensées peuvent utiliser la zone d'étude à diverses fins : alimentation, aire de repos, haltes migratoires, et/ou nidification. La plupart des espèces répertoriées utilisent vraisemblablement la zone d'étude pour s'y reproduire. Seules quelques-unes n'y trouveraient peut-être pas toutes les caractéristiques recherchées pour s'y reproduire, tel le goéland à bec cerclé (*Larus delawarensis*) ou le martinet ramoneur par exemple, alors que d'autres espèces observées étaient plutôt en transit et ont été aperçues lors de la migration, telle la chouette lapone (*Strix nebulosa*).

Plusieurs occurrences sont des espèces qui sont assez fréquemment observées dans la région et en périphérie, dans le milieu agricole, urbain et périurbain. Ce sont des espèces acclimatées à l'homme et qui sont en mesure de se reproduire et de mener à terme leur cycle de reproduction en présence de celui-ci. Certaines tirent profit du développement et des perturbations inhérentes et/ou utilisent des structures anthropiques pour nicher. Parmi ces espèces, mentionnons le carouge à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*), l'étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), le moineau domestique (*Passer domesticus*) et le pigeon biset (*Columba livia*).

D'autres espèces sont plutôt associées à des secteurs généralement libres de perturbations récentes, ou alors à des secteurs peu perturbés. Les érablières matures présentes à Saint-Esprit représentent bien ce type d'habitat et c'est d'ailleurs dans ces érablières et en périphérie, de même que dans les autres secteurs forestiers, que la majorité des espèces a été observée. Les grives (dont la grive des bois (*Hylocichla mustelina*)), la plupart des espèces de parulines, le pioui de l'Est (*Contopus virens*) et les viréos y sont associés.

Tableau 5-8 Espèces aviaires répertoriées lors des différentes sorties effectuées en 2021

Code d'espèce	Nom français	Nom latin	Code de l'indice de nidification (AONQ)	Nidification ou indice de nidification (AONQ)
Espèces en situation précaire - 5 espèces				
GOPR	Goglu des prés	*Dolichonyx oryzivorus*	S	Possible
GRBO	Grive des bois	*Hylocichla mustelina*	T	Probable
HIRU	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	NO	Confirmée (bâtiments)
MARA	Martinet ramoneur	*Chaetura pelagica*	H	Possible
PIES	Pioui de l'Est	*Contopus virens*	T	Probable
Oiseaux aquatiques, goélands, limicoles et autres espèces - 7 espèces				
BECA	Bernache du Canada	*Branta canadensis*	JE	Confirmée (jeunes)
CACO	Canard colvert	*Anas platyrhynchos*	NO	Confirmée (couple)
CHGR	Chevalier grivelé	*Actitis macularius*	H	Possible
GOBC	Goéland à bec cerclé	*Larus delawarensis*	X	Espèce observée
GRHE	Grand Héron	*Ardea herodias*	X	Espèce observée
MPAM	Martin-pêcheur d'Amérique	*Megaceryle alcyon*	V	Probable
PLKI	Pluvier kildir	*Charadrius vociferus*	V	Probable
Oiseaux de proie - 5 espèces				
BUMA	Busard des marais	*Circus cyaneus*	H	Possible
BUQR	Buse à queue rousse	*Buteo jamaicensis*	NO	Confirmée (couple)
CHLA	Chouette lapone	*Strix nebulosa*	X	Un individu a passé l'hiver 2020
CRAM	Crécerelle d'Amérique	*Falco sparverius*	H	Possible

Code d'espèce	Nom français	Nom latin	Code de l'indice de nidification (AONQ)	Nidification ou indice de nidification (AONQ)
URTR	Urubu à tête rouge	*Cathartes aura*	NO	Confirmée (bâtiment désaffecté)
Oiseaux forestiers et autres espèces - 53 espèces				
BRGB	Bruant à gorge blanche	*Zonotrichia albicollis*	H	Possible
BRCH	Bruant chanteur	*Melospiza melodia*	NO	Confirmée
BRPR	Bruant des prés	*Passerculus sandwichensis*	T	Probable
BRFM	Bruant familier	*Spizella passerina*	T	Probable
BRVE	Bruant vespéral	*Pooecetes gramineus*	T	Probable
CAPR	Cardinal à poitrine rose	*Pheucticus ludovicianus*	T	Probable
CARO	Cardinal rouge	*Cardinalis cardinalis*	NO	Confirmée
CHJA	Chardonneret jaune	*Carduelis tristis*	T	Probable
COGR	Colibri à gorge rubis	*Archilochus colubris*	H	Possible
GRFA	Grive fauve	*Catharus fuscescens*	A	Probable
GRSO	Grive solitaire	*Catharus guttatus*	T	Probable
HIBI	Hirondelle bicolore	*Tachycineta bicolor*	NO	Confirmée (nichoirs)
JAAM	Jaseur d'Amérique	*Bombycilla cedrorum*	M	Probable
JUAR	Junco ardoisé	*Junco hyemalis*	M	Probable
MEAM	Merle d'Amérique	*Turdus migratorius*	NO	Confirmée
METN	Mésange à tête noire	*Poecile atricapillus*	M	Probable
MODO	Moineau domestique	*Passer domesticus*	NO	Confirmée (bâtiments et structures)
MOCH	Moqueur chat	*Dumetella carolinensis*	NO	Confirmée
MORO	Moqueur roux	*Toxostoma rufum*	S	Possible
MOAU	Moucherolle des aulnes	*Empidonax alnorum*	S	Possible
MOSA	Moucherolle des saules	*Empidonax traillii*	S	Possible
MOPH	Moucherolle phébi	*Sayornis phoebe*	T	Probable
MOTC	Moucherolle tchébec	*Empidonax minimus*	V	Porbable
ORBA	Oriole de Baltimore	*Icterus galbula*	V	Porbable
PACL	Paruline à collier	*Setophaga americana*	T	Probable
PACJ	Paruline à croupion jaune	*Setophaga coronata*	T	Probable
PAFM	Paruline à flancs marron	*Setophaga pensylvanica*	T	Probable
PAGN	Paruline à gorge noire	*Setophaga virens*	T	Probable

Code d'espèce	Nom français	Nom latin	Code de l'indice de nidification (AONQ)	Nidification ou indice de nidification (AONQ)
PAGO	Paruline à gorge orangée	*Setophaga fusca*	S	Possible
PAJG	Paruline à joues grises	*Vermivora ruficapilla*	S	Possible
PAPB	Paruline à poitrine baie	*Setophaga castanea*	S	Possible
PATC	Paruline à tête cendrée	*Setophaga magnolia*	S	Possible
PABL	Paruline bleue	*Setophaga caerulescens*	T	Probable
PACO	Paruline couronnée	*Seiurus aurocapilla*	T	Probable
PAFL	Paruline flamboyante	*Setophaga ruticilla*	NO	Confirmée
PAJA	Paruline jaune	*Setophaga petechia*	NO	Confirmée
PAMA	Paruline masquée	*Geothlypis trichas*	NO	Confirmée
PANB	Paruline noir et blanc	*Mniotilta varia*	T	Probable
PAOB	Paruline obscure	*Leiothlypis peregrina*	T	Probable
PARA	Paruline rayée	*Setophaga striata*	S	Possible
PATR	Paruline triste	*Geothlypis philadelphia*	S	Possible
PAIN	Passerin indigo	*Passerina cyanea*	T	Probable
PIBI	Pigeon biset	*Columba livia*	NO	Confirmée (bâtiments et structures)
PIEC	Piranga écarlate	*Piranga olivacea*	S	Possible
ROFA	Roselin familier	*Piranga olivacea*	S	Possible
SIPB	Sittelle à poitrine blanche	*Sitta carolinensis*	M	Probable
TOTR	Tourterelle triste	*Zenaida macroura*	M	Probable
TRFA	Troglodyte familier	*Troglodytes aedon*	S	Possible
TYHU	Tyran huppé	*Myiarchus crinitus*	T	Probable
TYTR	Tyran tritri	*Tyrannus tyrannus*	NO	Confirmée
VIYR	Viréo aux yeux rouges	*Vireo olivaceus*	T	Probable
VIPH	Viréo de Philadelphie	*Vireo philadelphicus*	S	Possible
VIME	Viréo mélodieux	*Vireo gilvus*	T	Probable
Oiseaux noirs et certaines espèces grégaires - 9 espèces				
CAEP	Carouge à épaulettes	*Agelaius phoeniceus*	NO	Confirmée
COAM	Corneille d'Amérique	*Corvus brachyrhynchos*	P	Probable
DISA	Dindon sauvage	*Meleagris gallopavo*	H	Possible
ETSA	Étourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*	NO	Confirmée
GEBL	Geai bleu	*Cyanocitta cristata*	M	Probable
GEHU	Gélinotte huppée	*Bonasa umbellus*	H	Possible
GRCO	Grand Corbeau	*Corvus corax*	H	Possible
QUBR	Quiscale bronzé	*Quiscalus quiscula*	NO	Confirmée

Code d'espèce	Nom français	Nom latin	Code de l'indice de nidification (AONQ)	Nidification ou indice de nidification (AONQ)
VATB	Vacher à tête brune	*Molothrus ater*	M	Probable
Pics - 5 espèces				
GRPI	Grand Pic	*Dryocopus pileatus*	S	Possible
PICH	Pic chevelu	*Picoides villosus*	T	Probable
PIFL	Pic flamboyant	*Colaptes auratus*	NO	Confirmée
PIMA	Pic maculé	*Sphyrapicus varius*	T	Probable
PIMI	Pic mineur	*Picoides pubescens*	T	Probable
Total (espèces)			**84**	

Tableau 5-9 Espèces aviaires en situation précaire répertoriées lors des différentes sorties effectuées en 2021

Code d'espèce	Nom français	Nom latin	Nidification (AONQ)		LEMV	LEP / COSEPAC
			Indice de nidification	Code		
GOPR	Goglu des prés	*Dolichonyx oryzivorus*	Possible	S		Menacée / Menacée
GRBO	Grive des bois	*Hylocichla mustelina*	Probable	T		Menacée / Menacée
HIRU	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	Confirmée (bâtiments)	NO		Menacée / Menacée
MARA	Martinet ramoneur	*Chaetura pelagica*	Possible	H	Susceptible	Menacée / Menacée
PIES	Pioui de l'Est	*Contopus virens*	Probable	T		Préoccupante / Préoccupante

Le tableau 5-8 présente également le statut de nidification, déterminé en fonction des indices recueillis lors des sorties. Ces indices sont ceux qui sont utilisés lors des travaux de l'AONQ.

Les inventaires ont permis d'établir le statut de nidification (réel ou potentiel) des 84 espèces recensées comme suit :

- 20 espèces utilisent la zone d'étude pour nicher, dont une espèce en situation précaire, l'hirondelle rustique;
- 37 espèces utilisent probablement la zone d'étude pour nicher, dont deux espèces en situation précaire, la grive des bois et le pioui de l'Est;
- 24 espèces utilisent possiblement la zone d'étude pour nicher, dont deux espèces en situation précaire, le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) et le martinet ramoneur ;

- 3 autres espèces ont été observées, mais la zone d'étude ne présente possiblement pas les caractéristiques qu'elles recherchent pour la reproduction, bien qu'elles puissent toutefois utiliser la zone d'étude pour l'alimentation et le repos.

Plusieurs espèces classées comme étant des nicheurs probables dans la zone d'étude utilisent fort probablement la zone pour s'y reproduire. La confirmation du statut de nicheur demande beaucoup de temps et d'énergie. Il est donc fort probable que plus de 20 espèces utilisent le secteur pour s'y reproduire.

Le site Internet de l'AONQ permet d'obtenir les occurrences répertoriées dans de nombreux secteurs au Québec, au travers des parcelles inventoriées. En fonction de la zone d'étude, ce sont les données de trois parcelles qui ont été utilisées pour obtenir les informations :

- La parcelle 18XR08, comprenant la municipalité de Saint-Esprit (92 mentions);
- La parcelle 18XR09, située entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne (94 mentions);
- La parcelle 18WR99, comprenant la municipalité de Sainte-Julienne (76 mentions).

En combinant les données, c'est un total de 124 espèces qui ont été recensées au travers de ces trois parcelles (tableau 5-10) Il est important de mentionner que les parcelles de l'Atlas ont une superficie de 100 km² (10 km x 10 km), ce qui veut dire que certaines espèces répertoriées ne sont peut-être pas retrouvées à l'intérieur de la zone d'étude si les habitats et/ou les caractéristiques des groupements végétaux recherchés ne sont pas présentes. Le statut de nidification le « plus élevé » a été indiqué lorsque l'espèce était présente dans plus d'une parcelle. Le tableau indique également la comparaison du statut de nidification entre les travaux de l'AONQ et les sorties des différents inventaires effectués par WSP en 2021.

Aussi, un fait intéressant, les sorties des différents inventaires effectués en 2021 ont permis de répertorier sept espèces qui n'avaient pas été observées lors des travaux de l'AONQ : la chouette lapone, le moucherolle des saules (*Empidonax traillii*), la paruline à collier (*Setophaga americana*), la paruline à poitrine baie (*Setophaga castanea*), la paruline rayée (*Setophaga striata*), le troglodyte familier (*Troglodytes aedon*) et le viréo de Philadelphie (*Vireo philadelphicus*).

Tableau 5-10 Espèces recensées lors des travaux de l'AONQ

Parcelles 18XR08 - 18XR09 - 18WR99		WSP 2021
Espèce	**Statut de nidification**	
Alouette hausse-col	Probable	
Bécasse d'Amérique	Possible	
Bec-croisé bifascié	Possible	
Bec-croisé des sapins	Possible	
Bernache du Canada	Probable	Confirmée
Bruant à gorge blanche	Confirmée	Possible
Bruant chanteur	Confirmée	Confirmée
Bruant des marais	Probable	

Parcelles 18XR08 - 18XR09 - 18WR99		WSP 2021
Espèce	**Statut de nidification**	
Bruant des prés	Probable	Probable
Bruant familier	Confirmée	Probable
Bruant vespéral	Probable	Probable
Busard des marais	Possible	Possible
Buse à épaulettes	Probable	
Buse à queue rousse	Confirmée	Confirmée
Canard branchu	Confirmée	
Canard chipeau	Confirmée	
Canard colvert	Confirmée	Confirmée
Canard noir	Confirmée	
Cardinal à poitrine rose	Confirmée	Probable
Cardinal rouge	Confirmée	Confirmée
Carouge à épaulettes	Confirmée	Confirmée
Chardonneret jaune	Confirmée	Probable
Chevalier grivelé	Probable	Possible
Chouette lapone		Espèce observée
Chouette rayée	Probable	
Colibri à gorge rubis	Probable	Possible
Corneille d'Amérique	Confirmée	Probable
Coulicou à bec noir	Probable	
Crécerelle d'Amérique	Probable	Possible
Dindon sauvage	Confirmée	Possible
Engoulevent bois-pourri	**Possible**	
Engoulevent d'Amérique	**Probable**	
Épervier brun	Possible	
Épervier de Cooper	Possible	
Étourneau sansonnet	Confirmée	Confirmée
Faucon émerillon	Confirmée	
Faucon pèlerin	**Confirmée**	
Geai bleu	Confirmée	Probable
Gélinotte huppée	Confirmée	Possible
Goéland à bec cerclé	Possible	Espèce observée
Goglu des prés	**Confirmée**	**Possible**
Grand Corbeau	Confirmée	Possible
Grand Harle	Confirmée	
Grand Héron	Confirmée	Espèce observée
Grand Pic	Confirmée	Possible
Grand-duc d'Amérique	Confirmée	

Parcelles 18XR08 - 18XR09 - 18WR99		WSP 2021
Espèce	**Statut de nidification**	
Grèbe à bec bigarré	Confirmée	
Grimpereau brun	Confirmée	
Grive des bois	**Confirmée**	**Probable**
Grive fauve	Confirmée	Probable
Grive solitaire	Confirmée	Probable
Gros-bec errant	Possible	
Grue du Canada	Possible	
Harle couronné	Confirmée	
Héron vert	Confirmée	
Hibou des marais	**Possible**	
Hibou moyen-duc	Confirmée	
Hirondelle à front blanc	Confirmée	
Hirondelle bicolore	Confirmée	Confirmée
Hirondelle de rivage	Probable	
Hirondelle rustique	**Confirmée**	**Confirmée**
Jaseur d'Amérique	Probable	Probable
Junco ardoisé	Probable	Probable
Martinet ramoneur	**Confirmée**	**Possible**
Martin-pêcheur d'Amérique	Confirmée	Probable
Merle d'Amérique	Confirmée	Confirmée
Merlebleu de l'Est	Confirmée	
Mésange à tête noire	Confirmée	Probable
Moineau domestique	Confirmée	Confirmée
Moqueur chat	Confirmée	Confirmée
Moqueur roux	Confirmée	Possible
Moucherolle à ventre jaune	Possible	
Moucherolle des aulnes	Probable	Possible
Moucherolle des saules		Possible
Moucherolle phébi	Confirmée	Probable
Moucherolle tchébec	Probable	Probable
Oriole de Baltimore	Probable	Probable
Paruline à collier		Probable
Paruline à croupion jaune	Confirmée	Probable
Paruline à flancs marron	Confirmée	Probable
Paruline à gorge noire	Confirmée	Probable
Paruline à gorge orangée	Confirmée	Possible
Paruline à joues grises	Confirmée	Possible
Paruline à poitrine baie		Possible

Parcelles 18XR08 - 18XR09 - 18WR99		WSP 2021
Espèce	**Statut de nidification**	
Paruline à tête cendrée	Confirmée	Possible
Paruline bleue	Probable	Probable
Paruline couronnée	Confirmée	Probable
Paruline des pins	Confirmée	
Paruline des ruisseaux	Confirmée	
Paruline du Canada	**Confirmée**	
Paruline flamboyante	Confirmée	Confirmée
Paruline jaune	Confirmée	Confirmée
Paruline masquée	Confirmée	Confirmée
Paruline noir et blanc	Confirmée	Probable
Paruline obscure	Possible	Probable
Paruline rayée		Possible
Paruline tigrée	Possible	
Paruline triste	Confirmée	Possible
Passerin indigo	Probable	Probable
Perdrix grise	Confirmée	
Petit-duc maculé	Probable	
Petite Buse	Possible	
Petite Nyctale	Probable	
Pic chevelu	Confirmée	Probable
Pic flamboyant	Confirmée	Confirmée
Pic maculé	Confirmée	Probable
Pic mineur	Confirmée	Probable
Pigeon biset	Confirmée	Confirmée
Pioui de l'Est	**Probable**	**Probable**
Piranga écarlate	Confirmée	Possible
Plongeon huard	Possible	
Pluvier kildir	Confirmée	Probable
Quiscale bronzé	Confirmée	Confirmée
Roitelet à couronne dorée	Possible	
Roitelet à couronne rubis	Possible	
Roselin familier	Possible	Possible
Roselin pourpré	Confirmée	
Sittelle à poitrine blanche	Confirmée	Probable
Sittelle à poitrine rousse	Confirmée	
Tarin des pins	Probable	
Tourterelle triste	Confirmée	Probable
Troglodyte des forêts	Possible	

Parcelles 18XR08 - 18XR09 - 18WR99		WSP 2021
Espèce	**Statut de nidification**	
Troglodyte familier		Possible
Tyran huppé	Confirmée	Probable
Tyran tritri	Probable	Confirmée
Urubu à tête rouge	Confirmée	Confirmée
Vacher à tête brune	Probable	Probable
Viréo à tête bleue	Confirmée	
Viréo aux yeux rouges	Confirmée	Probable
Viréo de Philadelphie		Possible
Viréo mélodieux	Possible	Probable
Total espèces	**124**	**84**

Engoulevents

Ce sont deux sorties qui ont été réalisées pour obtenir des données quant à la présence des espèces d'engoulevents dans la zone d'étude. Tel que mentionné précédemment, ce sont 11 stations qui ont été utilisées pour effectuer l'inventaire (carte 5 de l'annexe A.5). Malgré ces deux visites, aucune occurrence de l'une ou l'autre des espèces d'engoulevents n'a été répertoriée.

La première sortie a été effectuée le 9 juin, soit au moment de la nouvelle lune, ce qui implique que le ciel n'était pas aussi lumineux qu'en présence de la lune. Néanmoins, les autres conditions étaient réunies (ciel dégagé et vents < 20 km/h). La deuxième visite a été effectuée le 23 juin, soit la veille de la pleine lune du mois de juin. Lors de cette sortie, toutes les conditions propices étaient réunies pour favoriser la détection des espèces (ciel dégagé, lune visible et vents < 20 km/h).

Les groupements forestiers visités lors des sorties ne semblaient pas offrir les caractéristiques recherchées par l'engoulevent bois-pourri. Cette espèce est sensible à la structure forestière pour nicher. L'espèce évite les grands espaces ouverts, mais également les boisés denses. Ce sont essentiellement les forêts semi-ouvertes, morcelées ou en régénération qui sont préférées, là où la végétation herbacée n'est pas dense, allant jusqu'à prioriser les sols dénudés. L'espèce niche au sol.

L'engoulevent d'Amérique a sensiblement les mêmes besoins en termes d'habitat, mais l'espèce est moins spécifique en ce qui a trait au substrat utilisé pour l'emplacement du nid, et celle-ci peut également utiliser les zones anthropiques et les structures qui ressemblent à ces milieux naturels (ex. routes et toits de gravier, champs). Néanmoins, les champs cultivés à l'intérieur de la zone d'étude sont majoritairement sous culture intensive, ce qui crée des conditions moins favorables à la nidification en raison des perturbations continues.

5.3.2.3 Recommandations

Inventaires supplémentaires

Les inventaires de l'avifaune ont été complétés en 2021 et aucun besoin supplémentaire n'a été identifié pour ce groupe d'espèces. Toutefois, si des bâtiments, présentant des cheminées en maçonnerie, devaient être détruits, il serait intéressant de confirmer ou non l'utilisation de ces sites par le martinet ramoneur.

Mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation potentielles

Dans les évaluations environnementales, l'évitement est le premier principe à appliquer dans la séquence éviter-minimiser-compenser. Cet évitement est d'autant plus pertinent dans le cas, par exemple, où la valeur écologique d'un milieu naturel ou la présence d'une espèce en situation précaire le justifie. Les érablières matures présentes à Saint-Esprit, dont l'écosystème forestier exceptionnel No 106, constituent des habitats importants pour les espèces aviaires qui recherchent des milieux peu perturbés. C'est d'ailleurs dans ces érablières et en périphérie, de même que dans les autres secteurs forestiers que la majorité des espèces a été observée. La grive des bois et le pioui de l'Est, deux espèces respectivement menacée et préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, ont été observées à plusieurs reprises dans ces habitats forestiers matures. Ils possèdent donc une importance significative sur le plan écologique, notamment.

Au niveau des mesures d'atténuation, la mesure usuelle de protection des espèces aviaires est essentiellement le respect de la période de reproduction en limitant les interventions dans le milieu durant celle-ci. Dans le sud du Québec, ce qui pourrait inclure la zone d'étude, la période de restriction, comprenant la période de reproduction de la majorité des espèces présentes, devrait s'échelonner du début avril à la fin août (environ 5 mois). Cette période permet de limiter les prises accessoires et permet aux individus de compléter leur cycle de reproduction, de l'appariement au départ des jeunes du nid.

Les interventions dans le milieu comprennent les travaux de déboisement (coupe, défrichage, retrait des souches), mais également les travaux d'excavation et de nivellement. Certaines espèces nichent directement au sol (ex. paruline couronnée), alors que d'autres vont utiliser la strate arbustive (ex. bruant chanteur, paruline masquée) ou la strate arborescente (ex. pics, viréo aux yeux rouges).

5.4 ICHTYOFAUNE

5.4.1 Mise à jour et analyse des données de référence

La carte des espèces en péril de Pêches et Océans Canada (MPO) ne mentionne pas la présence ou la présence potentielle d'espèce en péril dans la zone d'étude (MPO, 2019).

Le CDPNQ (2021b) (Annexe E.2) mentionne la présence d'une occurrence de fouille-roche gris (*Percina copelandi*), une espèce vulnérable, dans la rivière Ouareau, en amont des chutes Manchester et en aval des chutes Dorwin à Rawdon. Cette espèce est présente dans les rivières claires, à fond rocheux à courant moyen et peu profond (Desroches, J-F., Picard, I., 2013). Cette espèce n'a pas été capturée lors des pêches expérimentales. Toutefois, certaines sections des cours d'eau suivants présentent des conditions propices (substrat, profondeur d'eau, vitesse d'écoulement) pour cette espèce selon les observations effectuées lors de la caractérisation des habitats aquatiques :

- Rivière Saint-Esprit (CE01)
- Ruisseau Saint-Esprit - branche (CE09, CE16),
- Cours d'eau Débouche-Ricard – Lac du Domaine du Repos (CE10),
- Cours d'eau Débouche-Ricard – branche (CE11),
- Cours d'eau Débouche-Ricard – branche (CE13)

5.4.2 Inventaires de terrain

Les inventaires visant l'ichtyofaune ont été séparés en deux volets, le volet de l'habitat et celui des pêches. Le premier avait pour objectif d'identifier et de décrire l'habitat du poisson, tandis que le second avait pour objectif de déterminer les espèces de l'ichtyofaune qui utilisent ces habitats.

5.4.2.1 Méthodologie

Caractérisation de l'habitat du poisson

Dans un premier temps, une demande d'information faunique a été envoyée au MFFP (2021) pour obtenir les résultats des pêches antérieures dans les cours d'eau du site à l'étude ou de la région. Outre les cours d'eau déjà identifiés comme habitat du poisson (habitat du poisson confirmé lorsque des pêches ou des observations ont été réalisées par le MFFP), une analyse du potentiel de présence de poissons dans tous les cours d'eau ou fossés a été réalisée en fonction de la connectivité de ces derniers avec les autres cours d'eau du projet constituant des habitats du poisson. Rappelons qu'un fossé ou certaines portions de fossés peuvent en effet être considérés comme un habitat du poisson par la *Loi sur les pêches*. Ainsi, les fossés en lien avec des cours d'eau où la présence de l'habitat du poisson aura déjà été confirmée ou est jugée élevée seront également considérés comme des habitats du poisson potentiels.

Une analyse préliminaire des habitats du poisson a été réalisée par photo-interprétation avant les visites terrain de façon à répertorier les sites présentant un potentiel fonctionnel d'habitats du poisson. La visite terrain a ensuite été effectuée afin de caractériser l'ensemble des cours d'eau par tronçon et de répertorier les meilleurs sites potentiels pour la capture des poissons. Les cours d'eau ont ainsi été parcourus à pied afin de caractériser les milieux hydriques par des transects transversaux. Les données détaillées de l'ensemble des transects caractérisés sont disponibles au tableau de l'annexe D. Au cours des analyses et visites de terrain, la présence d'obstacles infranchissables, d'abris et de barrages ou de huttes de castor a été aussi identifiée et localisée dans les cours d'eau et fossés considérés comme habitats potentiels dans la zone d'étude.

Les paramètres notés dans chaque transect dans les cours d'eau et les fossés caractérisés (voir section 3.2) ont été combinés aux paramètres notés dans les stations de pêche. Ces derniers comprennent : le type de cours d'eau (permanent ou intermittent), les conditions hydrologiques (étiage, normal, crue), le faciès d'écoulement, la largeur mouillée, la vitesse de courant, le sens d'écoulement, la profondeur d'eau moyenne, les détails sur les berges, l'ombrage au-dessus du cours d'eau (pourcentage de recouvrement), la composition du substrat du cours d'eau, la présence de sédimentation et de débris ligneux, la présence et la composition de la végétation aquatique et des herbiers. Pour les sites visités lors des pêches, les frayères potentielles ont été également localisées et caractérisées (substrat, vitesse et profondeur).

Les données physicochimiques prévues (température, oxygène dissous, pH et conductivité) n'ont cependant pas été mesurées lors de la visite, n'étant pas considérées comme pertinentes au diagnostic de présence d'habitat du poisson pour une seule visite. Pour la détermination de la limite de l'habitat du poisson, la ligne des hautes eaux a été utilisée.

Pêches expérimentales

Sélection des stations et des méthodes pour la réalisation des pêches expérimentales

Les tronçons des cours d'eau les plus potentiels pour la capture des poissons, particulièrement ceux présentant des caractéristiques potentielles pour la présence de frayères, ont été sélectionnés pour faire l'objet de pêches (voir section 3.2.2). Le choix des stations de pêche a aussi été basé sur les obstacles présents potentiellement entre les habitats potentiels pour le poisson. Le but était de confirmer la présence d'un habitat de poisson et permettre de déterminer les fonctions d'habitat touchées. Les transects de caractérisation de l'habitat du poisson avaient été effectués au préalable par une autre équipe de terrain, permettant de sélectionner de façon fine les secteurs les plus potentiels. De plus, afin de ne pas décupler les efforts de caractérisation, les pêches ont été menées sur ou près de ces transects de caractérisation.

Treize cours d'eau avaient été sélectionnés pour la réalisation des pêches, mais cinq d'entre eux n'ont pu être inventoriés à cause de leur assèchement pendant la période d'inventaire. Pour finir, huit cours d'eau ont été visités pour la réalisation de pêches expérimentales, parfois dans plus d'une station, pour un total de 15 stations de pêche (tableau 5-11). Notons qu'une des stations a été visitée, mais n'a fait l'objet que d'observations visuelles vu les conditions du milieu rendant peu efficace tout engin de capture de poisson.

L'emplacement des stations avait été prédéterminé, mais le positionnement sur le terrain a été ajusté sur place par l'équipe de terrain afin de pouvoir adapter l'effort d'échantillonnage et le choix final de la station aux conditions de terrain.

Les pêches ont été réalisées grâce à trois méthodes sélectionnées en fonction du type d'habitat : avec des verveux ou la seine de rivage dans les plus grands cours d'eau ou plans d'eau et à l'aide de la pêche électrique dans les petits cours d'eau. Notons que la seine a été rajoutée au plan de travail, car considérée plus efficace dans plusieurs milieux, notamment pour la capture de juvéniles.

Au total, une station a fait l'objet de pêches à l'aide d'un verveux, dix stations avec un appareil de pêche électrique à port dorsal, trois stations ont été sélectionnées pour la pêche à la seine et un site a fait l'objet d'observations visuelles. Les pêches ont été réalisées entre le 4 et 5 octobre 2021 par des biologistes et techniciens en faune aquatique. Les conditions météorologiques étaient propices aux pêches expérimentales. En effet, les températures étaient chaudes pour la saison (15 à 20 °C) et les conditions ensoleillées avec passages nuageux. Un permis SEG 2021-09-09-1900-14-GP a été obtenu pour la réalisation des pêches expérimentales auprès du MFFP.

Tableau 5-11 Détails sur les cours d'eau répertoriés sur le site à l'étude et sélectionnés pour faire l'objet de pêches expérimentales.

Cours d'eau (ID)	Site retenu pour faire l'objet de pêches expérimentales	Nombre de stations pêchées (méthode)	Remarques
CE01	Oui	2 (pêche électrique)	
CE02	Oui	1 (pêche électrique)	
CE03	Oui	0 (annulé)	Asséché, envahi par végétation
CE04	Non	0	
CE05	Oui	0 (annulé)	Asséché
CE06	Non	0	
CE07	Oui	0 (annulé)	Asséché, littoral envahi par végétation
CE08	Oui	0 (annulé)	Asséché, littoral envahi par végétation

Cours d'eau (ID)	Site retenu pour faire l'objet de pêches expérimentales	Nombre de stations pêchées (méthode)	Remarques
CE09	Oui	0 (annulé)	Asséché, littoral envahi par végétation
CE10	Oui	2 (pêche électrique)	
CE11	Non	0	
CE12	Non	0	
CE13	Non	0	
CE14	Oui	3 (seine et verveux)	
CE15	Oui	0 (seine-observation)	Peu profond, moins de 30-50 cm, waders. Exposition au plein soleil et évaporation importante. Coups de seine essayés, mais non efficaces, car trop de vase. Inspection visuelle avec lunettes polarisantes du tour du bassin
CE16	Oui	2 (pêche électrique)	
CE17	Oui	2 (pêche électrique)	
CE18	Oui	2 (pêche électrique et seine)	

Pêche électrique

La pêche électrique portative a été priorisée pour les inventaires. Une pêcheuse électrique HT2000B/MK5TM de Halltech Aquatic ResearchTM a été utilisée. Afin d'assurer une performance optimale avec un minimum de dommage aux poissons capturés, la méthodologie présentée dans Reynolds (1996) a été utilisée et la grande expérience de l'équipe de terrain a été mise à contribution pour ajuster les paramètres de l'appareil à chaque station. Les pêches ont été effectuées selon l'approche suggérée par Rabeni et al. (2009) mentionné par SFA (2011) qui suggère des stations couvrant une distance équivalant à 40 fois la largeur en eau pour atteindre l'asymptote de l'accumulation d'espèces et une estimation précise de la richesse spécifique. Cet effort a été déployé à toutes les stations de pêche électrique dans les cours d'eau. Les détails sur les pêches réalisées à l'aide de la pêche électrique sont présentés au tableau 5-12.

Tableau 5-12 Détails sur les pêches réalisées à l'aide de la pêche électrique

Station	Localisation	Coordonnées géographiques du centre du transect (degrés décimaux)		Longueur du tronçon (m)	Volt	Fréquence	Effort de pêche (sec)
		Latitude	Longitude				
CE01-1	Saint-Esprit	45,898844	-73,655516	220	250	80	555
CE01-2	Saint-Esprit	45,898533	-73,661217	240	250	80	624
CE02-1	Saint-Esprit	45,907927	-73,663917	40	250	80	140
CE10-1	Sainte-Julienne	45,959815	-73,698412	80	250	80	145
CE10-2	Sainte-Julienne	45,964439	-73,694922	90	250	80	243
CE16-1	Sainte-Julienne	45,972888	-73,72004	80	250	80	238
CE16-2	Sainte-Julienne	45,975467	-73,720665	80	250	80	274
CE17-1	Sainte-Julienne	45,981664	-73,726544	50	250	80	75
CE17-2	Sainte-Julienne	45,982529	-73,726244	60	250	80	75
CE18-1	Sainte-Julienne	45,979925	-73,730415	70	300	90	394

Pêche à la seine

Une petite seine à bâton de 5 m x 1,5 m maille de 4 mm a été utilisée à certaines stations. L'effort d'échantillonnage de base, le coup de seine, consiste à couvrir environ 100 m^2 soit une distance linéaire d'environ 20 m par la largeur de la seine. Pour chaque station, au moins trois coups de seine ont été effectués. Notons que les pêches prévues à la station CE15 n'ont finalement pas été réalisées vu la trop faible profondeur d'eau. Les détails sur les pêches réalisées à l'aide d'une seine sont présentés au tableau 5-13.

Tableau 5-13 Détails sur les pêches réalisées à l'aide de seine

Station	Localisation	Latitude	Longitude	Aire inventoriée totale
CE14-1	Sainte-Julienne	45,973562	-73,714639	300 m^2
CE14-2	Sainte-Julienne	45,973069	-73,713802	300 m^2
CE18-2	Sainte-Julienne	45,981229	-73,73034	900 m^2

Pêche au verveux

Un verveux à ménés de 2,8 m de long comportant trois anneaux de métal et deux guideaux avec un maillage de 2 mm a été utilisé à une station. Celui-ci a été installé à l'aide de piquet et perpendiculaire à la rive et installé pour une durée de pêche d'une nuit. Les détails sur la pêche réalisée à l'aide d'un verveux sont présentés au tableau 5-14.

Tableau 5-14 Détails sur les pêches réalisées à l'aide de verveux

Station	Localisation	Latitude	Longitude	Effort de pêche (heures)	Modèle
CE14-3	Sainte-Julienne	45,97307	-73,714954	16,66	Verveux à ménés

Observations visuelles

Le site CE15, un bassin artificiel très peu profond avait été sélectionné pour la réalisation de pêches expérimentales à la seine, mais l'envasement et la faible profondeur ont rendu les coups de seine peu efficaces. La profondeur de moins de 30 cm permettait toutefois d'observer facilement la présence de poissons à ce site. L'ensemble du CE15 a ainsi été parcouru à la recherche de poissons à l'aide de lunettes polarisantes afin de permettre une capture à l'épuisette ou la seine des poissons observés.

Traitement des captures

Durant les pêches, les poissons capturés étaient déposés dans des chaudières munies d'un couvercle laissant passer l'air, mais permettant l'ombrage. Afin de maintenir les poissons en bonne condition et de limiter les mortalités, l'eau des chaudières était renouvelée régulièrement. Tous les poissons capturés ont été identifiés au niveau de l'espèce. En cas de doute, des photographies ont été prises pour une identification ultérieure.

5.4.2.2 Résultats

Caractérisation de l'habitat du poisson

Un résumé des caractéristiques observées est présenté pour chaque cours d'eau, intégrant également la présence de poissons observés ou capturés. Ces données ont été combinées pour établir un diagnostic pour l'habitat du poisson, incluant la qualité de l'habitat, les espèces présentes ou potentiellement présentes et les principales fonctions d'habitat. Les tronçons caractérisés et les obstacles sont présentés à la carte 6 à l'annexe A.6. Pour plus de détails sur les caractéristiques des transects spécifiques, veuillez consulter le tableau de l'annexe D.

CE01 – Rivière Saint-Esprit

Cette rivière d'une largeur de 4 à 20 m constitue un habitat du poisson sur toute la longueur située dans la zone d'étude soit 3,2 km environ. Des poissons ont été observés en abondance sur les dix transects caractérisés (T1-T10). Ce cours d'eau permanent peut se décrire globalement comme un chenal avec un courant lent, d'une profondeur allant de quelques centimètres à plus d'un mètre et demi et aucun obstacle infranchissable n'y est présent. Le substrat y est variable, selon les secteurs il est composé de substrats fins (sable, limon et argile) ou de substrat plus grossier (caillou et bloc). De petits herbiers aquatiques (< 20 % recouvrement) se retrouvent dans certains secteurs. On y retrouve une abondance d'abris pour les poissons et une variété d'habitats aquatiques permettant à de nombreuses espèces de poissons d'y accomplir leur cycle de vie. Aucune frayère n'a été répertoriée, bien que ce cours d'eau soit potentiellement utilisé pour la fraie de plusieurs espèces. Cet habitat du poisson d'une très bonne qualité est considéré comme potentiel pour les fonctions de fraie, d'alevinage, de migration et d'alimentation. Notons qu'en plus des poissons présents sur toute sa longueur, des mulettes ont été observées dans les transects T7, T8 et T9.

CE02 – Cours d'eau Grégoire

Ce cours d'eau d'une largeur de 4 à 10 m est un tributaire de la rivière Saint-Esprit, mais isolé de cette dernière par un ponceau constituant un obstacle probablement infranchissable vers l'amont. Une longueur totale de 1,68 km a été caractérisée à l'aide de huit transects. Ce cours d'eau permanent peut se décrire globalement comme un chenal avec un courant très lent, stagnant par endroit et de faible profondeur (< 10 cm lors de nos visites). Lors de notre visite, les transects T3 et T4 étaient asséchés, constituant ainsi un obstacle au libre passage du poisson pendant une période de l'année, bien que le passage soit probable en période de crue. Le fond était composé essentiellement de matière organique, de limon et d'argile. Un petit herbier flottant composé de lentilles d'eau était présent dans la section T2, le reste des tronçons étaient dépourvus de tout herbier aquatique. Peu d'abris pour les poissons étaient présents globalement dans ce cours d'eau. Le transect T1, situé à la tête du cours d'eau, avait une qualité d'eau très faible, fortement affectée par des activités humaines réalisées dans ce secteur (eau laiteuse, débris) et doit être considérée comme un habitat de qualité très faible pour les poissons. Ce cours d'eau constitue un habitat du poisson de qualité faible pour les sections T2 à T8, mais cet habitat est limité aux espèces de poissons typiques de cours d'eau stagnants de faible profondeur. Le secteur T2 présente un potentiel pour la fraie et l'alevinage, et les tronçons T3 à T8 sont propices pour l'alimentation et la migration des petites espèces.

CE03 – Cours d'eau Desroches

Ce cours d'eau intermittent est appelé cours d'eau Desroches. La portion caractérisée constitue la tête du cours d'eau. Il était asséché lors de notre visite et le lit du cours d'eau était indéfini. Il a été caractérisé sur une longueur de 820 m à l'aide de trois transects. Aucun herbier aquatique n'était présent, sauf quelques plantes émergées sur les rives. Le fond était composé de matière organique, de limon et d'argile. Ce cours d'eau bordant des terres agricoles ne constitue pas un habitat du poisson potentiel. Étant donné la trop faible profondeur et sa position en tête de bassin versant, il est très peu probable que des poissons fréquentent ce milieu à un moment ou l'autre de l'année.

CE04 – Branche de la rivière Saint-Esprit

Ce cours d'eau intermittent sans nom, d'une largeur de 3 à 5 m, était asséché lors de notre visite. Il a été caractérisé sur une longueur de 770 m à l'aide de trois transects. Bordant des terres agricoles, il constitue une branche de la rivière Saint-Esprit. Aucun herbier aquatique n'était présent, sauf quelques plantes émergées dans les secteurs des transects T2 et T3. Le fond était composé de matière organique, de limon et d'argile. Ce cours d'eau ne constitue pas un habitat du poisson potentiel, vu sa position en tête de bassin versant et son assèchement pendant la majeure partie de l'année.

CE05 – Branche de la rivière Saint-Esprit

Ce cours d'eau intermittent sans nom constitue une branche de la rivière Saint-Esprit. Il a été caractérisé sur une longueur de 1090 m à l'aide de quatre transects. Son chenal, d'une largeur de 1,9 à 4 m, était asséché lors de notre visite. Aucun herbier aquatique n'était présent, sauf des espèces émergées dans les secteurs de T1 et T4. Le substrat était dominé par du limon et du sable, sauf le tronçon T3 qui était dominé par des cailloux. On y retrouvait quelques débris ligneux. Étant donné sa position en tête de bassin versant et son assèchement probablement rapide, il est peu probable que des poissons fréquentent ce milieu à un moment ou l'autre de l'année. Ce cours d'eau ne constitue donc pas un habitat du poisson potentiel.

CE06 – Branche de la rivière Saint-Esprit

Ce cours d'eau intermittent sans nom constitue la tête d'une branche de la rivière Saint-Esprit. Il a été caractérisé sur une longueur de 400 m à l'aide de deux transects. Asséché lors de notre visite, le chenal principal avait une largeur de 2,5 m et drainait des terres agricoles. Le substrat était composé de limon et de sable et un herbier émergeant de quenouilles était présent dans le secteur T1. Étant donné sa position en tête de bassin versant et son assèchement probablement rapide, il est très peu probable que des poissons fréquentent ce milieu à un moment ou l'autre de l'année. Ce cours d'eau ne constitue donc pas un habitat du poisson potentiel.

CE07 – Cours d'eau Villemaire

Ce cours d'eau est constitué d'une série de cours d'eau intermittents situés en tête du cours d'eau Villemaire, en bordure de terres agricoles. Il a été caractérisé sur une longueur de 1,9 km à l'aide de six transects. D'une largeur de 3,5 m en aval, les autres transects avaient une largeur de chenal indéfini et l'ensemble des tronçons étaient asséchés lors de notre visite. Le substrat était composé de matière organique, de limon et de sable et colonisé par un herbier émergeant composé de quenouilles, à l'exception du secteur T4 qui ne présentait pas de végétation aquatique. Situé en tête de bassin versant et s'asséchant rapidement, ce cours d'eau ne constitue pas un habitat du poisson potentiel.

CE08 – Branche de la rivière Saint-Esprit

Ce cours d'eau intermittent sans nom drainant des terres agricoles constitue la tête d'une branche de la rivière Saint-Esprit. Il a été caractérisé sur une longueur de 470 m à l'aide de deux transects. Le chenal était indéfini et asséché lors de notre visite. Le substrat était composé de matière organique et colonisé par un herbier émergeant de quenouilles. Étant donné sa position en tête de bassin versant et son assèchement probablement rapide, il est très peu probable que des poissons fréquentent ce cours d'eau, qui ne constitue donc pas un habitat du poisson potentiel.

CE09 – Branche de la rivière Saint-Esprit

Ce cours d'eau intermittent sans nom constitue la tête d'une branche de la rivière Saint-Esprit. Il a été caractérisé sur une longueur de 500 m à l'aide de deux transects. Le chenal principal, d'une largeur de 2 à 6,5 m, était asséché lors de notre visite. Le secteur T1 avait un substrat composé de gravier, accompagné de caillou et de matière organique, et était colonisé par un herbier de quenouilles. Le secteur T2 était composé de matière organique et de sable et sans végétation aquatique. Situé en tête de bassin versant et s'asséchant rapidement, ce cours d'eau ne constitue pas un habitat du poisson potentiel.

CE10 – Ruisseau Débouche-Ricard - Lac du Domaine-du-Repos

Ce cours d'eau permanent, appelé ruisseau Débouche-Ricard. Il a été caractérisé sur une longueur de 1625 m à l'aide de six transects. La largeur du chenal variait en général entre 5 et 13 m, à l'exception des secteurs T4 et T6 avec des largeurs de plusieurs dizaines de mètres. La profondeur y était faible (< 20 cm). Bien que des obstacles soient présents, le passage du poisson était possible avec réserves. Les habitats étaient variables selon les secteurs, mais le substrat était globalement fin, sauf pour le secteur T3 dominé par les cailloux. On retrouvait quelques blocs et débris ligneux dans certains secteurs et aucun herbier aquatique n'était présent. Ce cours d'eau est considéré comme un habitat du poisson de qualité moyenne sur toute sa longueur. Il est propice pour l'alimentation et la migration. Aucune frayère ou aire d'alevinage n'a été répertoriée, mais il est possible que certains secteurs soient utilisés pour la fraie et l'alevinage.

CE11 – Branche du ruisseau Débouche-Ricard

Ce cours d'eau d'une largeur de 1 à 7 m est une branche du ruisseau Débouche-Ricard. Il a été caractérisé sur une longueur de 670 m à l'aide de cinq transects. Considéré comme permanent, ce cours d'eau était cependant asséché dans les secteurs T4 et T5 lors de notre visite. Le fond était dominé par les substrats fins, composé principalement de sable et de limon, à l'exception du secteur T3 dominé par les blocs et les cailloux. Seul le secteur T2 comportait un herbier aquatique, bien que les rives étaient colonisées par des espèces végétales herbacées. On y retrouvait de nombreux débris ligneux, constituant des abris pour les poissons. Ce cours d'eau est donc considéré comme un habitat du poisson de qualité moyenne dans les secteurs de T1 à T3, utilisé potentiellement pour l'alimentation et la migration. Toutefois, les segments T4 et T5, situés en amont d'un obstacle infranchissable, en tête de bassin versant et s'asséchant rapidement, ne constituent pas des habitats du poisson potentiel.

CE12 – Branche du ruisseau Débouche-Ricard – Lac Dufour

Ce plan d'eau permanent est une branche du ruisseau Débouche-Ricard et est aussi appelé le lac Dufour. Il a été caractérisé sur toute sa longueur (250 m) à l'aide d'un transect. On y retrouvait un herbier émergé dominé par les quenouilles et un fond composé de matière organique. Ce plan d'eau est alimenté par le CE13 et canalisé en amont dans un ponceau constituant probablement un obstacle infranchissable, mais en période de crue les poissons provenant du CE13 en amont pourraient y accéder. En aval, l'émissaire est canalisé et constitue un obstacle infranchissable pour le poisson toutes les périodes de l'année. Des espèces comme les épinoches, typiques de ces plans d'eau de faible profondeur pourrait toutefois y retrouver les conditions propices pour leur cycle de vie. Vu la présence de poissons en amont, ce cours d'eau est donc considéré comme un habitat du poisson pour des espèces d'eau calme, mais de qualité faible, vu l'assèchement partiel. La réalisation de pêches complémentaires pourrait infirmer ou confirmer l'absence de poissons dans ce milieu.

CE13 - Branche du ruisseau Débouche-Ricard – Lac Sainte-Julienne

Ce cours d'eau permanent est une branche du ruisseau Débouche-Ricard. Il a été caractérisé sur une longueur de 625 m à l'aide de cinq transects. Une portion est un cours d'eau ayant un écoulement faible et une portion (secteur T3-T4) constitue un plan d'eau, appelé le lac Sainte-Julienne. Des obstacles sont présents, mais le passage du poisson est considéré comme possible. Bien que les sections soient hydroconnectées entre elles et considérées comme permanentes, deux portions du cours d'eau, soient T2 et T5, étaient asséchées lors de la visite. Dans la portion, cours d'eau (T1-T2), le substrat était composé de sable, de gravier et de cailloux et aucun herbier n'était présent. Peu d'abris étaient présents et aucun site particulier de frayères n'a été observé, mais des poissons y ont observé en aval du secteur T1. Dans le lac Sainte-Julienne (T3-T3), un herbier couvrant 10 à 25 % de la superficie était dominé par les brasénies, les algues filamenteuses et les potamots. Le substrat était composé de matière organique recouvrant un fond de gravier. Ce cours d'eau est donc considéré comme un habitat du poisson sur toute sa longueur, mais de qualité moyenne, propice pour les petites espèces d'eau calme comme les cyprinidés et les petits percidés. Toutes les fonctions d'habitats pourraient être présentes, sauf les fonctions d'alevinage et de fraie limitées aux sections T1, T3 et T4 vu l'assèchement périodique des autres sections.

CE14 – Lac de la Halte routière

Ce plan d'eau permanent possède un herbier aquatique couvrant plus de 25 % de sa surface composée de potamots, de brasénies et d'algues filamenteuses. Il se déverse dans le CE13 et son tributaire constitue en fait le secteur du T5 du CE13. Le lac de la Halte routière a été caractérisé à l'aide de trois transects. Le fond est composé d'un substrat variable dominé dans par la matière organique, le gravier et les petits cailloux. Plusieurs abris pour les poissons y sont présents dont des débris ligneux et on y retrouve une abondance de périphyton. Les profondeurs d'eau lors de la visite atteignaient 1 m et l'eau y était stagnante. Ce plan d'eau et son tributaire sont considérés comme un habitat du poisson de bonne qualité, propice pour les espèces d'eau calme comme les cyprinidés et les crapets-soleils. Toutes les fonctions d'habitats pourraient y être réalisées.

CE15 – Bassin de rétention sans nom

Ce bassin de rétention sans nom n'est connecté à aucun autre cours d'eau. Il a été caractérisé à l'aide de deux transects sur toute sa longueur soit environ 200 m. L'eau y est toutefois présente de façon permanente et le fond y est vaseux, constitué de 80 % de limon et 20 % de matière organique. On y retrouve un herbier aquatique dominé par les algues filamenteuses, mais peu d'abris y sont présents. A priori, puisqu'il n'est pas connecté, ce bassin de rétention ne constitue pas un habitat du poisson. Il a été sélectionné pour la réalisation de pêche afin de confirmer l'absence de poissons et d'habitats du poisson dans ce bassin artificiel, mais aucun poisson n'a été observé ou capturé confirmant l'absence d'habitat du poisson.

CE16 – Branche de la rivière Saint-Esprit

Ce cours d'eau permanent sans nom est une branche de la rivière Saint-Esprit s'écoulant vers le sud. Il a été caractérisé sur une longueur de 1,8 km à l'aide de huit transects. Les habitats étaient variables autant en matière de largeur du chenal, de profondeur que de composition du substrat et de la présence d'herbiers aquatique. Le passage du poisson était possible sur la totalité du cours d'eau. Les secteurs T1 à T4 étaient dominés par un substrat de sable ou de gravier, avec des galets et des cailloux dans certains secteurs sans herbier aquatique. Les secteurs T5 à T8 étaient dominés par les substrats plus fins composés d'argile et de limon. Des herbiers aquatiques étaient présents en amont (T7 et T8). Les secteurs aval (T1 à T4) constituent des habitats du poisson de bonne qualité et propices à la présence des cyprinidés et des petits percidés, principalement pour la migration et l'alimentation. Bien qu'aucune frayère n'ait été répertoriée, il est possible que des frayères d'espèces lithophiles soient présentes dans ces secteurs. Les habitats du poisson des secteurs amont (T5 à T8) étaient de qualité moyenne, potentiellement utilisés pour l'alevinage, l'alimentation et la migration. Notons qu'en plus des poissons présents sur toute sa longueur, des mulettes ont été observées dans le secteur T8, potentiellement l'elliptio de l'Est (*Elliptio complanata*) ou la mulette perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*).

CE17 – Branche de la rivière Saint-Esprit

Ce cours d'eau permanent sans nom constitue la tête d'une branche de la rivière Saint-Esprit et est connecté au CE18. Il a été caractérisé sur une longueur de 1,3 km à l'aide de cinq transects. Le chenal principal était d'une largeur de 2 à 8 m et avait une profondeur moyenne de plus de 15 cm lors de notre visite. Le substrat était composé de matière organique, de limon et d'argile et des herbiers aquatiques étaient présents par endroits. Ce cours d'eau est donc considéré comme un habitat du poisson sur toute sa longueur, de qualité moyenne, propice pour les petites espèces d'eau calme comme les cyprinidés et les petits percidés. Des poissons ont été capturés aux deux stations de pêche incluant des salmonidés. Les salmonidés ne fraient toutefois probablement pas dans les secteurs visités. Ce cours d'eau est probablement utilisé principalement pour l'alimentation et la migration, bien qu'il soit probable que les secteurs plus profonds ou avec des herbiers (T2, T3 et T5) puissent être utilisés pour l'alevinage ou la fraie des autres espèces des poissons.

CE18 – Branche de la rivière Saint-Esprit

Ce cours d'eau permanent sans nom constitue la tête d'une branche de la rivière Saint-Esprit et est connecté au CE17. Il a été caractérisé sur une longueur de 430 m à l'aide de trois transects. Le chenal a une largeur variable et un secteur (T1) était asséché lors de notre visite. Le substrat des secteurs T1 et T2 était composé de matière organique et de limon sans herbier aquatique, alors que le secteur T3, était colonisé par un herbier submergé composé de vallisnérie avec un fond de gravier et de sable. Ce cours d'eau constitue un habitat du poisson de bonne qualité sur toute sa longueur. Les différents secteurs sont probablement utilisés pour l'alevinage, l'alimentation et la migration. Bien qu'aucune frayère n'ait été répertoriée, il est probable que ce cours d'eau soit utilisé pour la fraie surtout dans les secteurs T2 et T3 pour les espèces d'eau calmes.

Pêches expérimentales

Des poissons ont été capturés dans les 14 stations ayant fait l'objet de pêches expérimentales, représentant sept cours d'eau (tableau 5-15). Aucun poisson n'a été observé dans le CE15. Un total de 13 espèces a été capturé et aucune de ces espèces n'avait un statut particulier. La composition et la diversité des espèces à chaque station étaient variables, mais les communautés piscicoles étaient dominées par les cyprinidés (cinq espèces, surtout le mulet à cornes (*Semotilus atromaculatus*) et les petits percidés (trois espèces) avec la présence du crapet-soleil (*Lepomis gibbosus*) et de meunier noir (*Catostomus commersonii*) à quelques stations. Notons que l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) a été capturé dans le CE17 aux deux stations et que deux lamproies d'une espèce non identifiée ont été capturées dans le CE01. Finalement, l'épinoche à cinq épines était présente dans deux cours d'eau en aval de la zone d'étude.

Quatre stations réparties dans trois cours d'eau comportaient une abondance plus importante de poissons avec des nombres de poissons dépassant 100 individus à chaque station, soient : une station du CE01, les deux stations du CE10 et une station dans le CE18. Les diversités d'espèces pour ces cours d'eau étaient également plus importantes. Les pêches expérimentales confirment ainsi que ces trois cours d'eau sont des habitats du poisson de bonne qualité permettant de fournir les conditions propices à plusieurs fonctions d'habitat. Les pêches démontrent également que le plan d'eau CE14 ainsi que les cours d'eau CE16 et CE17 possèdent des conditions favorables à la présence d'habitat du poisson de qualité et de fonctions diverses. Finalement, bien que des poissons aient été capturés dans la station du CE02, l'habitat du poisson est considéré de qualité faible étant donné la présence de seulement des épinoches. Le CE15, évalué au départ comme un habitat potentiel pour le poisson étant donné des conditions d'habitat aquatique présentes, ne semble finalement pas un habitat du poisson. Ce plan d'eau ne semble également pas connecté avec les autres cours d'eau suggérant qu'il ne contient aucun poisson à aucun moment de l'année.

Peu de données historiques de pêches expérimentales étaient disponibles pour le secteur à l'étude. Notons toutefois que les pêches expérimentales ont permis de répertorier toutes les espèces répertoriées selon les inventaires historiques du MFFP (2021a) dans les mêmes cours d'eau. Dans le ruisseau Grégoire (CE02), seule l'épinoche à cinq épines a été capturée autant lors des pêches expérimentales du présent inventaire que lors des pêches historiques. Dans le ruisseau Débouche-Ricard (correspondant au CE10), cinq espèces avaient été capturées historiquement, soit le mulet à cornes, le crapet-soleil, le dard barré (*Etheostoma flabellare*), le naseux des rapides (*Rhinichthys cataractae*) et le méné à nageoires rouges (*Luxilus cornutus*) (MFFP, 2021a). Ces mêmes espèces ont été répertoriées en plus d'au moins trois autres, soit le méné à museau arrondi (*Pimephales notatus*), le méné grosse tête (*Pimephales promelas*) et le raseux-de-terre (*Etheostoma* sp.). Dans le lac de la Halte routière (CE14), trois espèces avaient été capturées par le MFFP (2021a), soit le crapet-soleil, le mulet à cornes et le méné à nageoires rouges. En plus de ces trois espèces également capturées dans ce plan d'eau lors des pêches expérimentales, des meuniers noirs (*Catostomus commersonii*) ont été capturés.

Tableau 5-15 Détails sur les captures de poissons réalisées lors des pêches

Espèce		Statut provincial [1]	Statut au Canada (COSEPAC/LEP) [2]	Nombre d'individus capturés pour chaque station													
Nom français	Nom latin			CE01-1	CE01-2	CE02-1	CE10-1	CE10-2	CE14-1	CE14-2	CE14-3	CE15	CE16-1	CE16-2	CE17-1	CE17-2	CE18-1	CE18-2
Mulet à cornes	*Semotilus atromaculatus*	-	-		6		72	50			26		96	63	11	31	49	20
Méné à museau arrondi	*Pimephales notatus*	-	-	66	29		7											
Naseux des rapides	*Rhinichthys cataractae*	-	-		74			1										
Fouille-roche zébré	*Percina caprodes*	-	-		13													
Méné à nageoires rouges	*Luxilus cornutus*	-	-		5		76	69			15						41	
Méné à grosse tête	*Pimephales promelas*	-	-				29									9	29	32
Crapet-soleil	*Lepomis gibbosus*	-	-					5	52	50	14		2			1	54	13
Meunier noir	*Catostomus commersonii*	-	-	22	32		10	13			11						5	
Dard barré	*Etheostoma flabellare*	-	-		1		6	8					1	14				
Omble de fontaine	*Salvelinus fontinalis*	-	-												1	1		
Épinoche à cinq épines	*Culaea inconstans*	-	-	1		38												
Raseux-de-terre noir ou gris	*Etheostoma nigrum* ou *olmstedi*	-	-	85	6			1										
Lamproie sp.		-	-	2														
Nombre total d'individus capturés				176	166	38	200	147	52	50	66	0	99	77	12	42	178	65
Nombre d'espèces				5	8	1	6	7	1	1	4	0	3	2	2	4	5	3

[1] Le statut fédéral est tiré du site du Gouvernement du Canada (2021 b).

[2] Le statut provincial est tiré des listes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2021).

5.4.2.3 Recommandations

Inventaires supplémentaires

Les inventaires ichtyologiques sont considérés comme suffisants pour la presque totalité des cours d'eau. Toutefois, selon les travaux effectués, des pêches complémentaires et la recherche de frayères printanières pourraient être réalisées dans la rivière Saint-Esprit (CE01), vu le potentiel de présence plus grand de frayères. La présence de poissons étant incertaine dans le CE12, des pêches complémentaires pourraient être réalisées afin de prouver l'absence de poissons.

De plus, des inventaires de mulettes complémentaires sont recommandés dans le CE01 et le CE18 si des travaux dans le littoral sont prévus.

Mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation potentielles

Les périodes de protections d'habitats du poisson devraient être respectées dans tous les habitats. La période proposée pour tous les habitats du poisson est du 1er avril au 15 juillet, pour les cours d'eau CE01, CE02, CE10, CE11, CE13, CE14, CE16, CE18. Pour le cours d'eau CE17, la période de restriction proposée est du 15 septembre au 15 juillet étant donné la présence de salmonidés, la présence d'espèces communes, et l'absence d'habitat de fraie important localisée, des mesures de protection générales pour l'habitat du poisson s'appliquent.

Par ailleurs, pour les CE01 et le CE18, une relocalisation de mulettes est recommandée si les travaux nécessitent des empiétements dans le littoral.

Si un programme de compensation devait être effectué, deux avenues sont proposées :

1. L'amélioration de l'habitat en amont du CE17 pour les salmonidés, incluant la création de seuils et de bassins et de frayères;
2. L'amélioration du passage du poisson dans les CE10 et CE11 par la création de seuils permettant de retenir l'eau et d'éviter les assèchements.

5.5 MAMMIFÈRES, MICROMAMMIFÈRES ET AUTRES OBSERVATIONS FAUNIQUES

5.5.1 Mise à jour et analyse des données de référence

Aucune mise à jour ou analyse préalable des données des mammifères et micromammifères n'a été réalisée puisqu'aucun inventaire n'était prévu pour ce groupe faunique.

5.5.2 Inventaires de terrain

5.5.2.1 Méthodologie

Les observations opportunistes ont été notées lors des autres inventaires.

5.5.2.2 Résultats

Les sorties effectuées dans la zone d'étude ont permis de recenser certaines espèces de mammifères et de micromammifères. Ces espèces ont été observées directement ou via des signes de présence. Toutes les observations ont été réalisées de manière opportuniste. Le tableau 5-16 présente ces espèces.

À noter que le monarque possède le statut d'espèce préoccupante en vertu de la LEP, alors qu'il est considéré en voie de disparition par le COSEPAC. Puisque l'espèce a été observée, tant dans la municipalité de Saint-Esprit que dans celle de Sainte-Julienne, le tableau 5-16 en fait mention.

Fait intéressant, une mante religieuse (*Mantis religiosa*) a été observée lors des inventaires à la fin de l'été. Cette espèce est bien connue au sud du Québec, mais sa répartition se limitait généralement au nord de Montréal. Il est donc surprenant d'avoir observé l'espèce à cette latitude.

Tableau 5-16 Autres espèces animales répertoriées lors des inventaires

Nom commun	Nom latin	Identification
Mammifères		
Cerf de Virginie	*Odocoileus virginianus*	Observations directes
Écureuil gris	*Sciurus carolinensis*	Observations directes
Écureuil roux	*Tamiasciurus hudsonicus*	Observations directes
Marmotte commune	*Marmota monax*	Observations directes
Moufette rayée	*Mephitis mephitis*	Observation directe
Porc-épic d'Amérique	*Erethizon dorsatum*	Observation directe
Rat musqué	*Ondatra zibethicus*	Observations directes
Raton laveur	*Procyon lotor*	Pistes
Renard roux	*Vulpes vulpes*	Observation directe
Tamia rayé	*Tamias striatus*	Observations directes
Micromammifères		
Campagnols et musaraignes	Non applicable	Observations directes
Insectes		
Monarque	*Danaus plexippus*	Observations directes

5.5.2.3 Recommandations

Inventaires supplémentaires

Lors de l'élaboration du plan de travail pour les inventaires présentés précédemment, un inventaire des chauves-souris avait été écarté lors de discussions avec le MTQ puisque l'approche par mesure d'atténuation avait été préconisée. Or, avec les observations qui ont été faites sur le terrain comme la présence de forêts anciennes, d'arbres de gros diamètres et la présence de chicots, les peuplements forestiers situés dans la zone d'étude ont un fort potentiel d'abriter des espèces de chauves-souris, et même des maternités. Un inventaire visant la recherche de maternité dans les secteurs affectés par les travaux serait nécessaire. Un inventaire de chauve-souris général, qui servirait à répertorier les espèces présentes, est également recommandé compte tenu du potentiel de présence de ce groupe faunique, dont plusieurs sont des espèces en situation précaire.

6.0 CONCLUSION

Dans le cadre du mandat de construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25 incluant les travaux d'amélioration de la route 125, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit, le ministère des Transports du Québec a mandaté Alliance Lanaudière pour entreprendre immédiatement certaines activités, visant la mise à jour ou la mise à niveau des études environnementales. Ces activités ont été identifiées à la suite des recommandations préliminaire du MELCC et du MFFP dans le cadre de la Procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Les activités ciblées dans la présente étude étaient de :

4. Valider l'emprise des terrains du MTQ, de revoir l'empreinte possible du projet et de définir une nouvelle aire d'étude globale pour la mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement, en considérant la nouvelle approche par enjeux;
5. Mettre à jour des données de référence sur le milieu récepteur en fonction des principales composantes valorisées de l'environnement potentiellement touchées par le projet;
6. Réaliser des inventaires des milieux naturels selon les exigences et protocoles des autorités.

Pour ce faire, les milieux humides et hydriques qui se situent dans les limites de la zone d'étude ont été caractérisés et les espèces floristiques (espèces végétales désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EVMVS)) et fauniques (herpétofaune, avifaune et ichtyofaune) ont fait l'objet d'inventaires. De plus, des inventaires visant la caractérisation et la mise à jour des connaissances des peuplements de l'écosystème forestier exceptionnel (EFE) ont été réalisés. La collecte de ces informations a permis d'identifier de façon préliminaire les enjeux environnementaux qui pourraient être rencontrés et qui mériteraient plus d'attention dans la suite du projet et d'évaluer les besoins supplémentaires en inventaire.

Ces inventaires ont été effectués sur une distance d'au plus 300 mètres de l'emprise du MTQ et du corridor de la variante de tracé étudiée. Ceci place la limite sud de l'aire d'étude proposée à la hauteur approximative de la rue Montcalm/rang de la Rivière Sud à Saint-Esprit, et à la hauteur du 3^{e} Rang à Sainte-Julienne, pour son extrémité nord.

Au total, 76 milieux humides ont été répertoriés et caractérisés dans la zone d'étude, pour une superficie de 68 ha. Parmi ces milieux humides, 24 se trouvent dans l'emprise du projet projeté.

Dix-huit cours d'eau ont été caractérisés. Trois d'entre eux, la rivière Saint-Esprit, le ruisseau Débouche-Ricard (Lac du Domaine-du-Repos) et une des branches de la rivière Saint-Esprit (CE18), sont des habitats du poisson de bonne qualité permettant de fournir les conditions propices à plusieurs fonctions d'habitat. Une diversité d'espèces et une abondance d'individus plus élevées ont été notées lors des pêches. En tout, 13 espèces de poisson ont été capturées. La composition et la diversité des espèces à chaque station étaient variables, mais les communautés piscicoles étaient dominées par les cyprinidés et les petits percidés avec la présence du crapet-soleil et du meunier noir à quelques stations. L'omble de fontaine a été capturé dans une de branches de la rivière Saint-Esprit (CE17) aux deux stations et deux lamproies d'une espèce non identifiée ont été capturées dans la rivière Saint-Esprit.

Deux des six EVMVS précédemment répertoriées dans l'emprise projetée ont été recensées lors des inventaires des EVMVS par AL en 2021, ce sont l'ail des bois et le noyer cendré. Concernant l'ail des bois, l'espèce forme d'importantes colonies dans les zones boisées au sud de la zone d'étude. Un total de 46 grandes colonies totalisant 7,1 ha ont été répertoriées. En plus de l'ail des bois, les boisés au sud de l'aire d'étude comportent une grande diversité d'espèces herbacées vulnérables à la récolte : l'adiante du Canada, le trille blanc, la sanguinaire du Canada, l'uvulaire à grandes fleurs, l'asaret du Canada et la matteuccie fougère-à-l'autruche.

Aucun inventaire systématique des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) n'était prévu, mais dix ont été répertoriées lors des autres inventaires. Parmi ces espèces, notons la présence du roseau commun et de la renouée du Japon, qui sont des espèces particulièrement agressives.

Au niveau de la faune terrestre, aucune espèce de l'herpétofaune en situation précaire n'a été répertoriée dans la zone d'étude lors des inventaires en 2021, mais plusieurs espèces communes sont présentes. De plus, 84 espèces aviaires ont été recensées, dont cinq en situation précaire : l'hirondelle rustique, la grive des bois, le pioui de l'Est, le goglu des prés et le martinet ramoneur. La nidification de l'hirondelle rustique a été confirmée tandis que pour les quatre autres espèces la nidification est potentielle dans la zone d'étude. Aussi, plusieurs mammifères et micromammifères ont été observés directement ou via des signes de présence, mais aucune espèce en situation précaire de ce groupe d'espèce n'a été observée. Finalement, le monarque a été observé. Cette espèce de papillon est désignée préoccupante en vertu de la LEP et le COSEPAC recommande un changement de statut pour qu'elle soit désignée en voie de disparition.

Les inventaires réalisés par AL en 2021 confirment le caractère exceptionnel de l'EFE 106, reconnu à la fois en tant que forêt rare et forêt refuge d'espèces menacées ou vulnérables. En effet, le site abrite l'une des rares populations d'érable noir du Québec, accompagnée de l'orme liège et du noyer cendré. Dans un autre ordre d'idée, d'un point de vue forestier, le massif forestier situé à l'ouest du tracé d'évitement est très semblable à celui situé à l'est où passerait le tracé initial de l'autoroute projeté. Mis à part quelques variations des peuplements forestiers au niveau de leur structure et de leur composition, peu d'éléments permettent de distinguer véritablement les secteurs ouest et Est du tracé d'évitement.

7.0 RECOMMANDATIONS

L'acquisition de connaissances a permis d'identifier les besoins supplémentaires en inventaire. Pour combler le manque d'informations nécessaires à l'évaluation des impacts sur l'environnement, les inventaires complémentaires suivants ont été identifiés :

1. Les inventaires ichtyologiques sont considérés comme suffisants pour la presque totalité des cours d'eau. Toutefois, selon les travaux effectués, des pêches complémentaires et la recherche de frayères printanières pourraient être réalisées dans la rivière Saint-Esprit, vu le potentiel de présence plus grand de frayères. La présence de poissons étant incertaine dans la branche du ruisseau Débouche-Ricard (Lac Dufour), des pêches complémentaires pourraient être réalisées afin de prouver l'absence de poissons.
2. De plus, des inventaires de mulettes complémentaires sont recommandés dans la rivière Saint-Esprit et la branche de la rivière Saint-Esprit (CE18) si des travaux dans le littoral y sont prévus.
3. Un inventaire plus spécifique des EVMVS devrait être effectué à l'intérieur d'un corridor d'un minimum de 100 mètres de part et d'autre de l'emprise projetée à l'aide de transects, et ce, dans le but d'obtenir un portrait plus précis de la répartition et de la démographie de ces espèces qui nécessiteront une forme de protection si elles sont affectées par le projet;
4. Si requis, un inventaire complémentaire relatif aux espèces fauniques et floristiques valorisées par les communautés autochtones;
5. Un inventaire des espèces végétales exotiques envahissantes pourrait être réalisé dans l'empreinte du projet prévu, à une étape ultérieure d'avancement du mandat. La zone d'inventaire couvrirait alors les milieux terrestres, humides et riverains qui pourraient être affectés par le projet.
6. Bien qu'aucune espèce de l'herpétofaune n'a été répertoriée en 2021, cela peut être expliqué par les conditions météorologiques et hydrologiques non favorables à la reproduction des espèces d'anoures pour plusieurs populations du sud du Québec observées au printemps 2021. Le report des efforts d'inventaires au printemps 2022 est donc nécessaire. Seuls les inventaires de couleuvres ont pu être réalisés dans les conditions prévues.
7. Aucun inventaire de chauve-souris n'avait été prévu en 2021, mais le potentiel de présence est suffisamment important, en raison notamment des forêts anciennes qu'on y trouve, pour justifier la réalisation d'inventaires pour ce groupe faunique. Ces inventaires incluraient un inventaire général pour répertorier les espèces, mais aussi les maternités.
8. Une étude couvrant une superficie plus étendue à l'ouest permettrait de déterminer la localisation de cette extrémité de l'EFE 106. Aussi, un autre EFE, l'EFE 1160, est présent dans un milieu forestier plus au nord. Cet EFE n'était pas couvert par les inventaires réalisés en 2021, alors il serait important d'y réaliser des inventaires afin de le documenter.

D'un point de vue plus général, plusieurs milieux sensibles se situent dans la zone d'étude et même dans l'emprise du tracé projeté, notamment plusieurs peuplements forestiers anciens, dont les deux EFE, abritant des EVMVS et plusieurs espèces vulnérables à la récolte. Les inventaires de l'avifaune ont également permis de soulever la richesse d'espèces, dont certaines en situation précaire, dans les peuplements forestiers. Par ailleurs, certains cours d'eau, dont le ruisseau Débouche-Ricard (Lac du Domaine-du-Repos), la rivière Saint-Esprit et une de ces branches dans laquelle ont été observées une grande diversité et une grande abondance d'espèces. Finalement, les inventaires de l'herpétofaune reportés ainsi que les inventaires fauniques recommandés à l'année 2022 pourraient contribuer à répertorier de nouvelles espèces fauniques en situation précaire. En somme, les milieux forestiers de la zone d'étude ont une grande valeur écologique tant au niveau floristique que faunique.

8.0 RÉFÉRENCES

ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES DU QUÉBEC (AARQ). 2021. Espèces d'amphibiens et de reptiles du Québec. Site Internet. Consulté en 2021. https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/especes/

BAZOGE, A., D. LACHANCE et C. VILLENEUVE. 2015. Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et direction des politiques de l'eau, 64 pages + annexes.

BOUCHARD, A. R. (2005). Lignes directrices pour la gestion des territoires classés écosystèmes forestiers exceptionnels (Article 24.4 de la Loi sur les Forêts). Québec, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, direction de l'environnement forestier, 23 pages.

BROUILLET, L., F. COURSOL, S.J. MEADES, M. FAVREAU, M. ANIONS, P. BÉLISLE et P. DESMET. 2010+. VASCAN, la Base de données des plantes vasculaires du Canada. http://data.canadensys.net/vascan/ (consultée le 2021-03-18)

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ). 2021 a. 20 juillet 2021. Extractions du système de données pour le territoire de Québec. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Québec.

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ). 2021 b. 26 avril 2021. Extractions du système de données pour le territoire de Québec. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA et MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CIC et MELCC). 2020. Cartographie détaillée des milieux humides des secteurs habités du sud du Québec. Source en ligne : https://ducksunlimited.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=77c2d088f93d44a1b2ef3edaf030ec30&extent=-77.5327,44.1868,-66.6563,48.9195 (consulté le 30 novembre 2021).

CLAUDE, G. (2013). Prolongement de l'autoroute 25 sur le territoire des municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon. Délimitation des milieux humides et inventaire des espèces floristiques à statut précaire dans un secteur de l'écosystème forestier exceptionnel (EFE) numéro 106. Ministère des Transports du Québec, Direction de Laval – Mille-Îles, Service des inventaires et du Plan. Laval. 20 p. + 5 annexes.

COSEPAC. 2009. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'engoulevent bois-pourri (Caprimulgus vociferus) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 30 pages.

COSEPAC. 2018. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'Engoulevent d'Amérique (Chordeiles minor) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. 58 pages.

COURSOL, F. (2007). Inventaire des plantes menacées ou vulnérables du prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon. Ministère des Transports du Québec, Direction Laurentides-Lanaudière, Service des inventaires et du Plan. Saint-Jérôme. 12 p. + 1 annexe.

DESROCHES, J.-F. et D. RODRIGUE. 2004. Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes. Éditions Michel Quintin. 288 pages.

DESROCHES, J-F. et I. PICARD. 2013. Poissons d'eau douce du Québec et des Maritimes. Éditions Michel Quintin. 445 pages.

GALOIS, P. et J. BONIN. 1999. Rapport sur la situation de la tortue des bois (Clemmys insculpta) au Québec. Faune et Parcs Québec. Direction de la faune et des habitats. 45 pages

GOUVERNEMENT DU CANADA. 2021. Registre public des espèces en péril. Source en ligne : https://wildlife-species.canada.ca/registre-especes-peril/sar/index/default_f.cfm (consulté le 30 novembre 2021).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1993. Règlement sur les habitats fauniques. L.R.Q., c. C-61,1, r.18 Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1997. Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. L.R.Q., c. E -12.01. Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2002. Loi sur la conservation du patrimoine naturel. L.R.Q., c. C -61.01. Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2005. Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats. L.R.Q., c. E-12,01, r.3. Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2009a. Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. L.R.Q., c.C -61.1. Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2009 b. Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats. L.R.Q., c. E-12,01, r.2. Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2017. Loi sur la qualité de l'environnement. L.R.Q., c. Q -2. Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2020A. Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2020 b. Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS). Éditeur officiel du Québec.

HÉBERT, S. et S. LÉGARÉ. 2000. Suivi de la qualité des rivières et petits cours d'eau, Québec, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ministère de l'Environnement, Envirodoq n° ENV-2001-0141, rapport n° QE-123, 24 p. et 3 annexes.

LES SERVICES exp INC. (2014). Prolongement de l'autoroute 25 sur le territoire des municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon. Étude d'impact sur l'environnement. Étude de faisabilité de l'évitement de l'écosystème forestier exceptionnel numéro 106. Rapport réalisé pour le ministère des Transports du Québec, direction Laurentides-Lanaudière, 25 p. + 2 annexes.

MARIE-VICTORIN, Fr. 2002. Flore laurentienne. 3e édition mise à jour par Brouillet L., S.G. Hay et I. Goulet en collaboration avec M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Gaëtan Morin Éditeur, Montréal. 1093 p.

MINISTÈRE DU Développement DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2015 a. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Note explicative sur la ligne naturelle des hautes eaux : la méthode botanique experte. 8 p. + annexes.

MINISTÈRE DU Développement DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2015 b. Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Direction des politiques de l'eau. 131 p.

MINISTÈRE DE l'Environnement ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021 a. Cadre écologique de référence du Québec – Carte interactive. Source en ligne : https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/PublicInformation/index.html?appid=3a1100cb070f4b9e8f60a41ee1677917 (consulté le 30 novembre 2021).

MINISTÈRE DE l'Environnement ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021 b. Espèces menacées ou vulnérables au Québec. Source en ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/ (consulté le 30 novembre 2021).

MINISTÈRE DE l'Environnement ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021 c. Les espèces exotiques envahissantes (EEE). Source en ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp (consulté le 30 novembre 2021).

MINISTÈRE DE l'Environnement ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020 e. Aires protégées du Québec – Carte interactive. Source en ligne

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2017 a. Listes des essences rares et des espèces d'arbres menacées ou vulnérables des domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer et de l'érablière à tilleul. Liste préparée le 27 mars 2017 par Normand Villeneuve, ing. f., Ph.D. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers.

MINISTÈRE DES Forêts, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2017 b. PROVISOIRE - Liste des groupements d'essences rares ou raréfiés du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. Liste préparée le 3 avril 2017 par Normand Villeneuve, ing. f., Ph.D. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers.

MINISTÈRE DES Forêts, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2019. Service de cartographie Web (WMS) des données écoforestières du Québec. Source en ligne : https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/ (consulté le 30 novembre 2021).

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MFFP). 2021a. Banque de données du MFFP des résultats des pêches expérimentales effectuées au Québec. Feuille de pêche liste des espèces de poissons capturées lors des pêches expérimentales dans le secteur de la zone d'étude. Direction de la gestion de la faune de Lanaudière.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MFFP). 2021 b. Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec et liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables. En ligne : Espèces fauniques menacées ou vulnérables | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (gouv.qc.ca) [site internet consulté le 26 novembre 2021].

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA Faune ET DES PARCS (MFFP). 2021. Espèces fauniques menacées ou vulnérables. Source en ligne : https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/especes-menacees-vulnerables/ (consulté le 30 novembre 2021).

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA Faune ET DES PARCS (MFFP) (1994). Le point d'observation écologique : normes techniques. Source en ligne : https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/point-observation-ecologique-normes-techniques (consulté le 30 novembre 2021).

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. Carte des espèces aquatiques en péril. Source en ligne : Carte des espèces aquatiques en péril (dfo-mpo.gc.ca) (consulté le 7 décembre 2021)

POULIN, C. (2012). Réponse à une demande d'information sur l'EFE no. 106. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestier. Courriel du 5 avril 2012 adressé à Marc-André Poulin du MTQ. 1 p. + 1 pièce jointe

RABENI, C. F., J. LYONS, N. MERCADO-SILVA Et J. T. PETERSON (2009). "Warmwater fish in wadeable streams", p. 43-58 *in* Bonar, S. A., W. A. Hubert and D. W. Willis, editors, *Standard* methods *for sampling North American freshwater fishes*, American Fisheries Society, Bethesda, Maryland.

ROCHE (2004). *Étude d'impact environnemental du « Prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités* de *Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon* », version finale, réalisée pour le compte du Ministère des Transports du Québec. 224 pages + annexes.

SERVICE DE LA FAUNE AQUATIQUE (SFA) (2011). *Guide de normalisation des méthodes d'inventaire ichtyologique en eaux intérieures*, Tome I, Acquisition de données, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 137 p.

ANNEXE A – CARTES

A.1 - LOCALISATION DU SITE À L'ÉTUDE

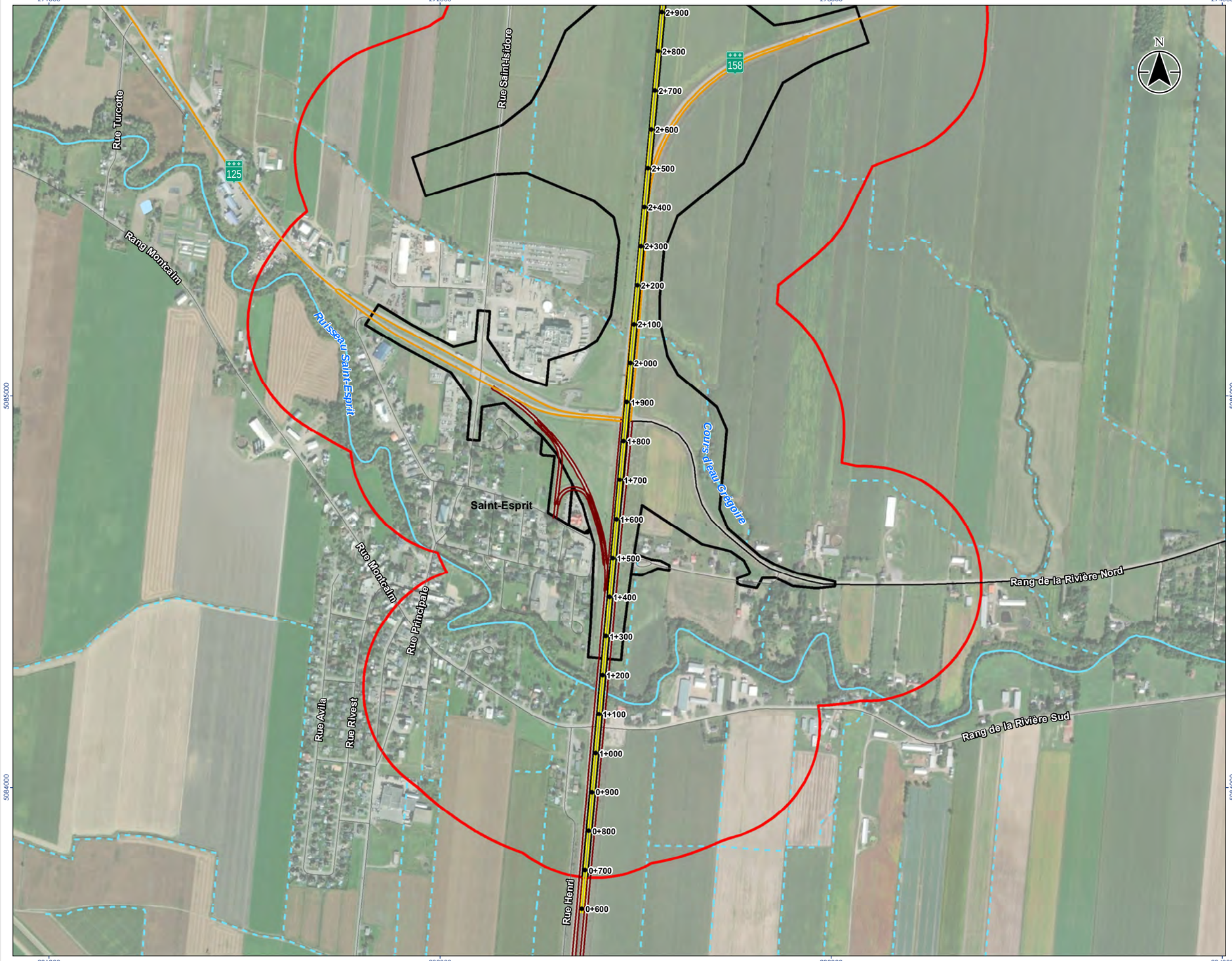

Composantes du projet

- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage

- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Autre

- Municipalité

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage : Aliance lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

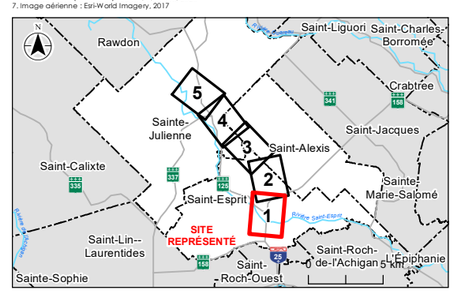

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0001 REV0

Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transport du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-1

Titre

Localisation du site à l'étude

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cdt129-f01\projets_partages\159400382\GIO\2 Doc Proj\Concept\6 Geomatique\2 Carto\1 MXD\159400382-C0001-REV0_EmpriseProjet_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prava

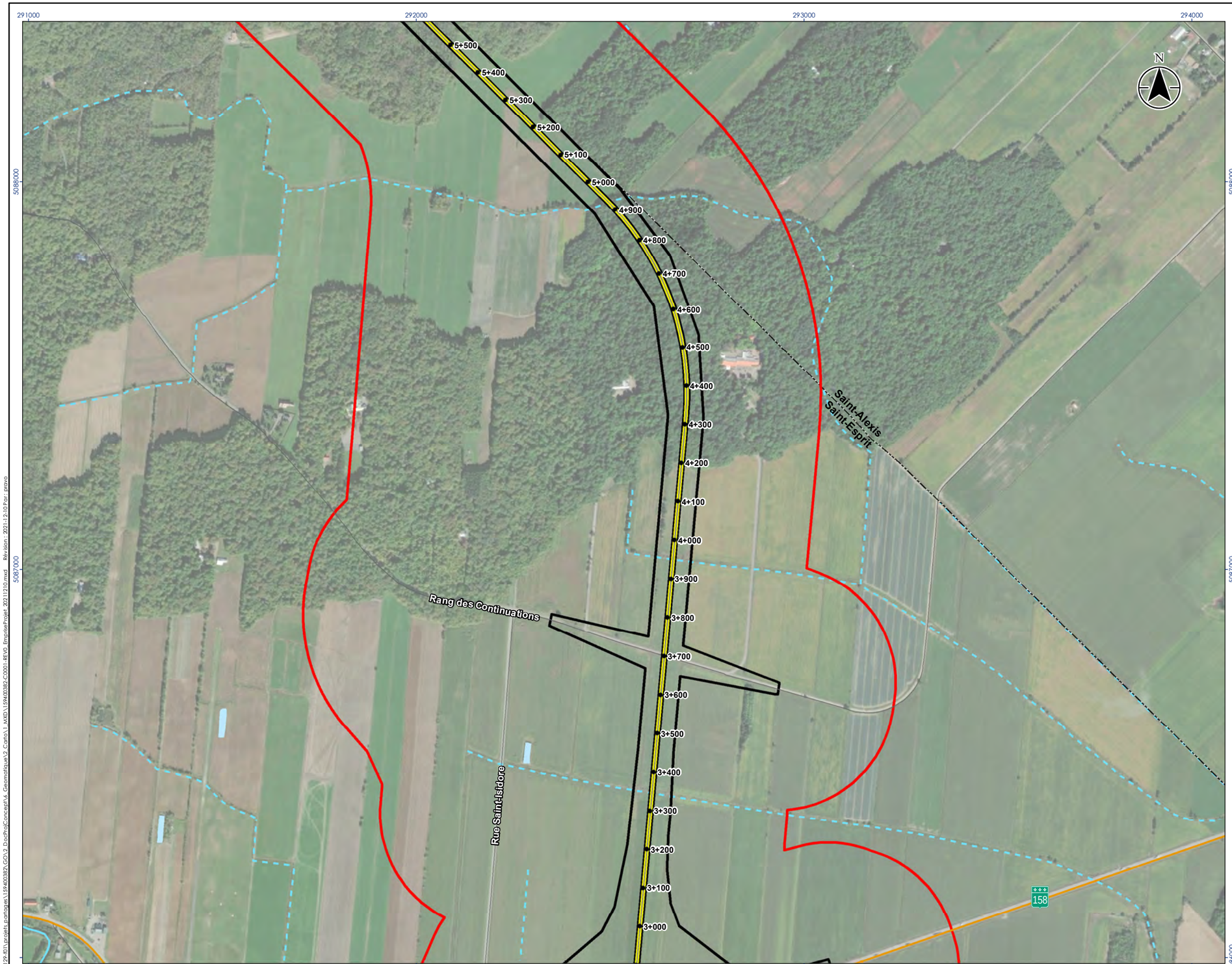

Composantes du projet

- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage

- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Autre

- Municipalité

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage : Alliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

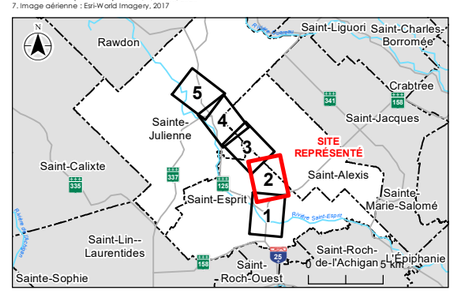

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0001 REV0

Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transport du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-2

Titre

Localisation du site à l'étude

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets-partages\159400382\GIO\2 Doc Proj\Concept\6 Geomatique\2 Carto\1 MXD\159400382-C0001-REV0_EmpriseProjet_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prava

290000 291000 292000

5090000

5089000

8+400 8+300 8+200 8+100 8+000 7+900 7+800 7+700 7+600 7+500 7+400 7+300 7+200 7+100 7+000 6+900 6+800 6+700 6+600 6+500 6+400 6+300 6+200 6+100 6+000 5+900 5+800 5+700 5+600 5+500 5+400 5+300 5+200 5+100

Villemaire

Cours d'eau 3

Sainte-Julienne

Saint-Esprit

Petite Ligne

Rang des Continuations

N

Alliance Lanaudière

Composantes du projet

- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage

- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Autre

- Municipalité

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage : Alliance lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

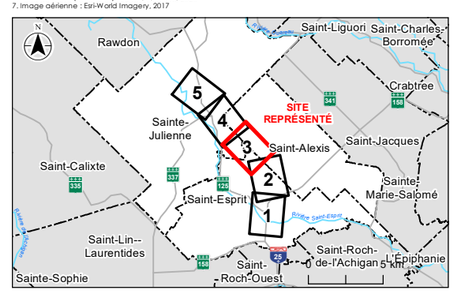

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0001 REV0

Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transport du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-3

Titre

Localisation du site à l'étude

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets-partages\159400382\GIO\2 Doc Proj\Concept\6 Geomatique\2 Cartes\1 MXD\159400382-C0001-REV0_EmpriseProjet_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prava

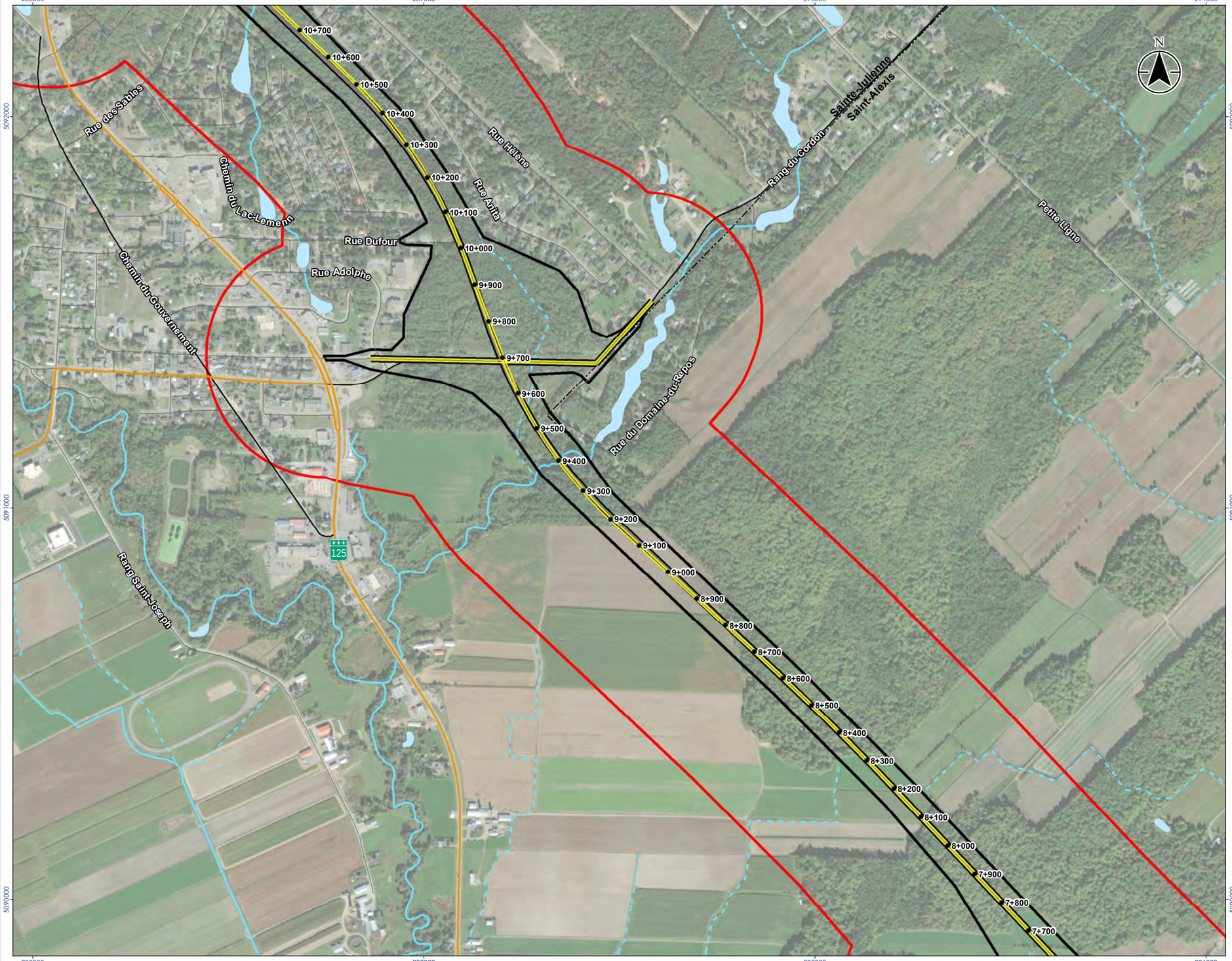

Alliance Lanaudière

Composantes du projet

- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage

- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Autre

- Municipalité

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage : Alliance lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

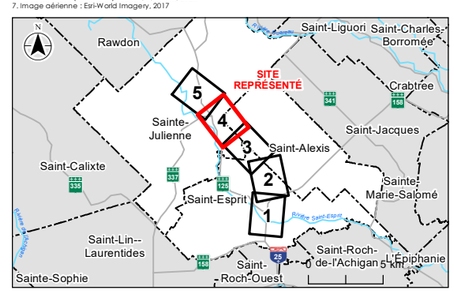

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0001 REV0

Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transport du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-4

Titre

Localisation du site à l'étude

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets_partages\159400382\GIO\2_DocProjConcept\6_Geomatique\2_Carto\1_MXD\159400382-C0001-REV0_EmpriseProjet_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prava

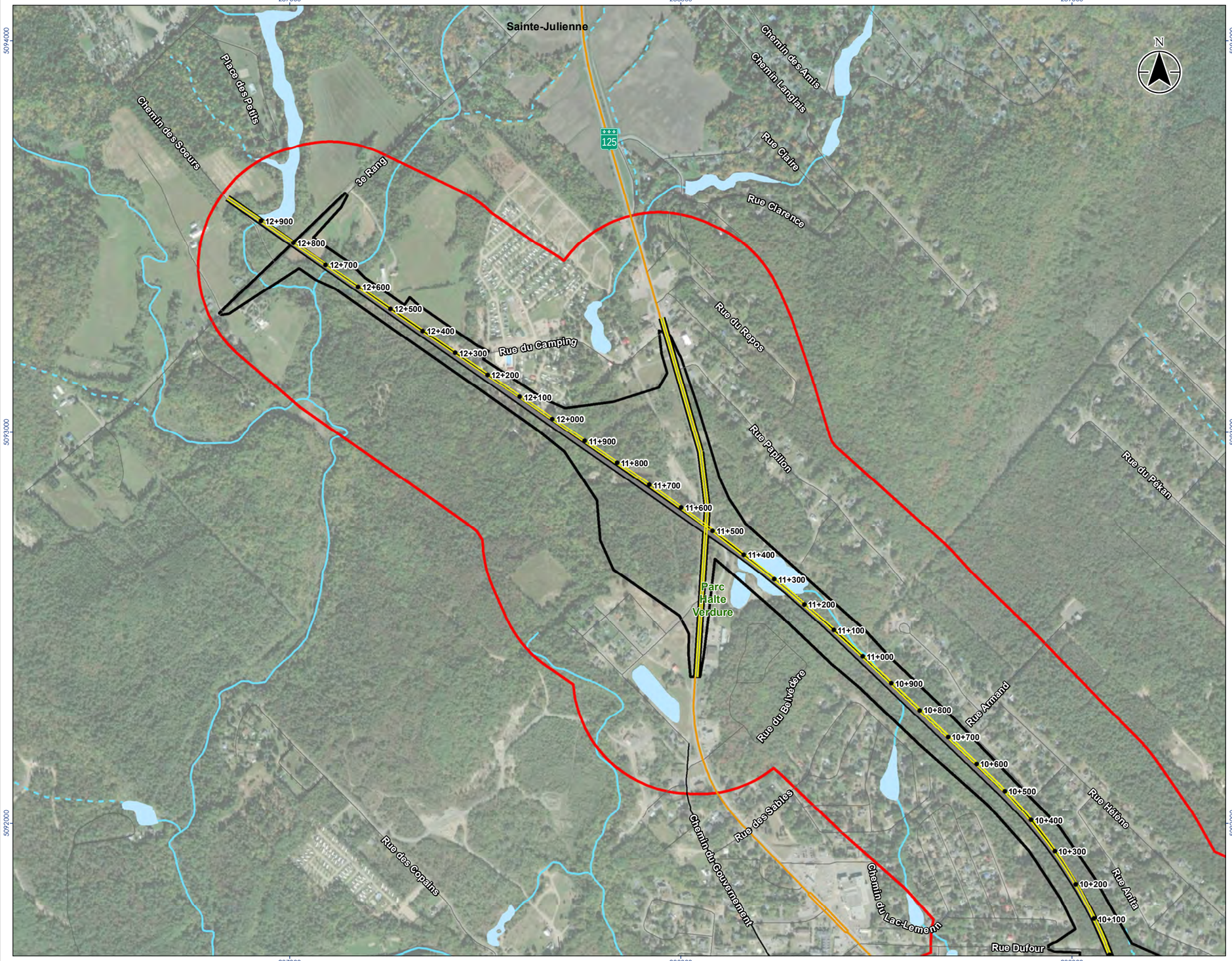

Alliance Lanaudière

Composantes du projet

- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage

- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Autre

- Municipalité

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage : Alliance lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

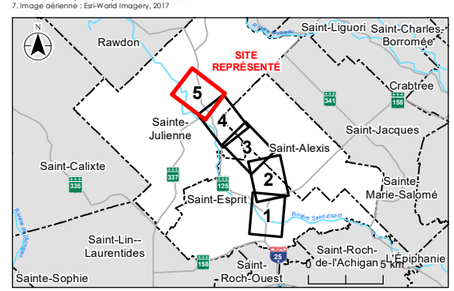

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0001 REV0

Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transport du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-5

Titre

Localisation du site à l'étude

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets-partages\159400382\GIO\2_DocProjConcept\6_Geomatique\2_Carto\1_MXD\159400382-C0001-REV0_EmpriseProjet_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prava

A.2 - MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

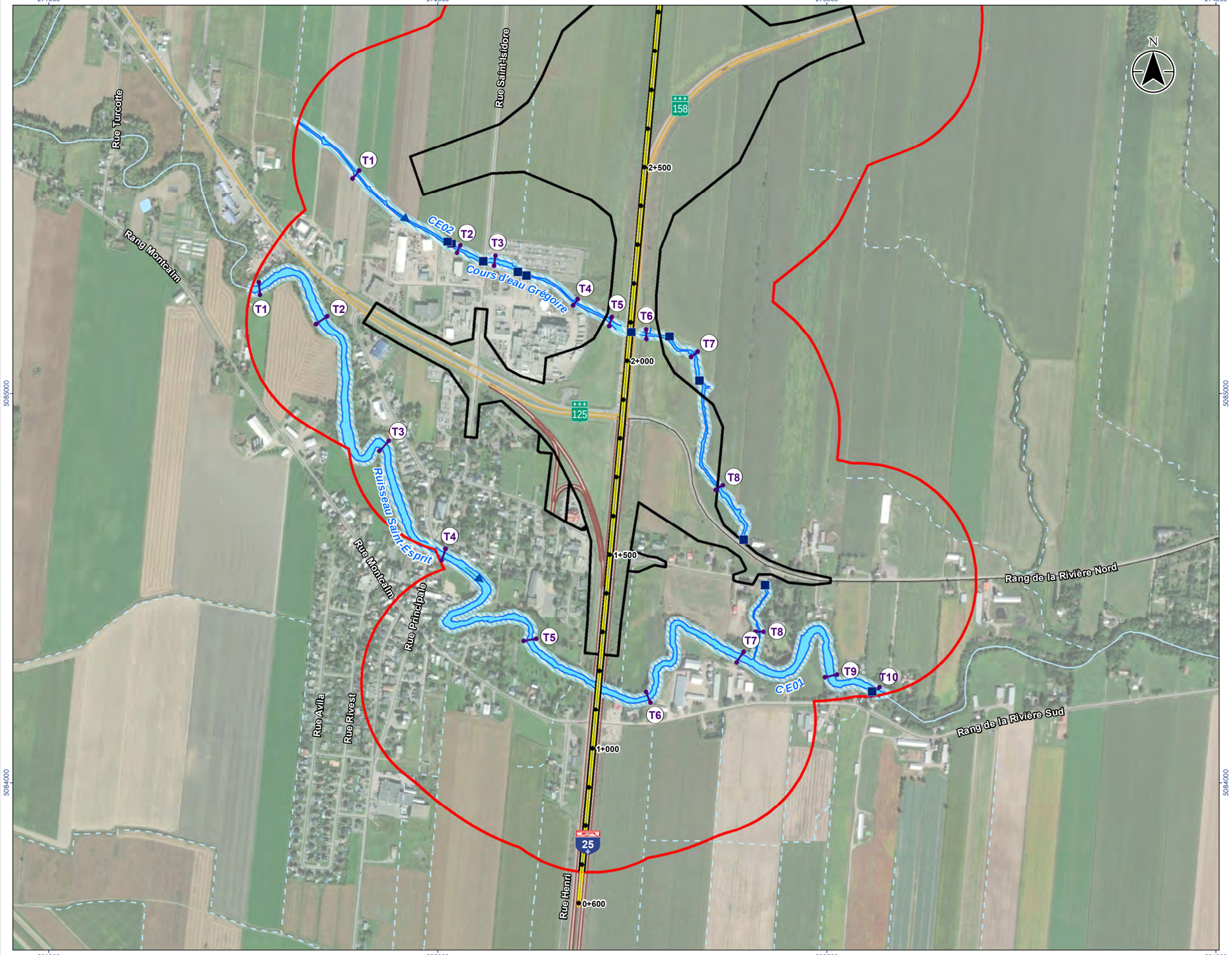

Alliance Lanaudière

Composantes du projet
- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage
- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier
- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Milieu humide (MH)
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

Station d'inventaire
- Station d'inventaire de milieux humides (S)
- Transect transversal de caractérisation de cours d'eau (T1)

Autre
- Municipalité

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire terrain, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

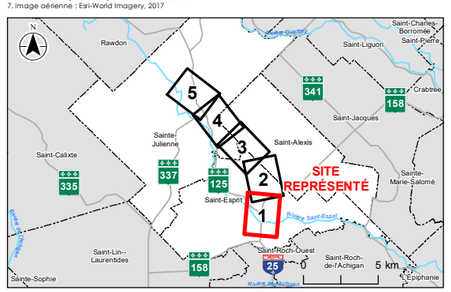

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0002 REV1
Préparé par Prosper Ravo le 2022-11-07
Vérifié par Anne Keough le 2022-11-07
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2022-11-07
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2022-11-07

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
2-1

Titre
Inventaires des milieux naturels - Milieux humides et hydriques

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\CA129-PPFSS01\projets_partages\159400382\GO\2_DocProj\Concept\4_Geomatique\2_Cartes\1_MXD\159400382-C0002-REV1_MilieuxHumidesHydriques_20221107.mxd Révision : 2022-11-07 Par : prava

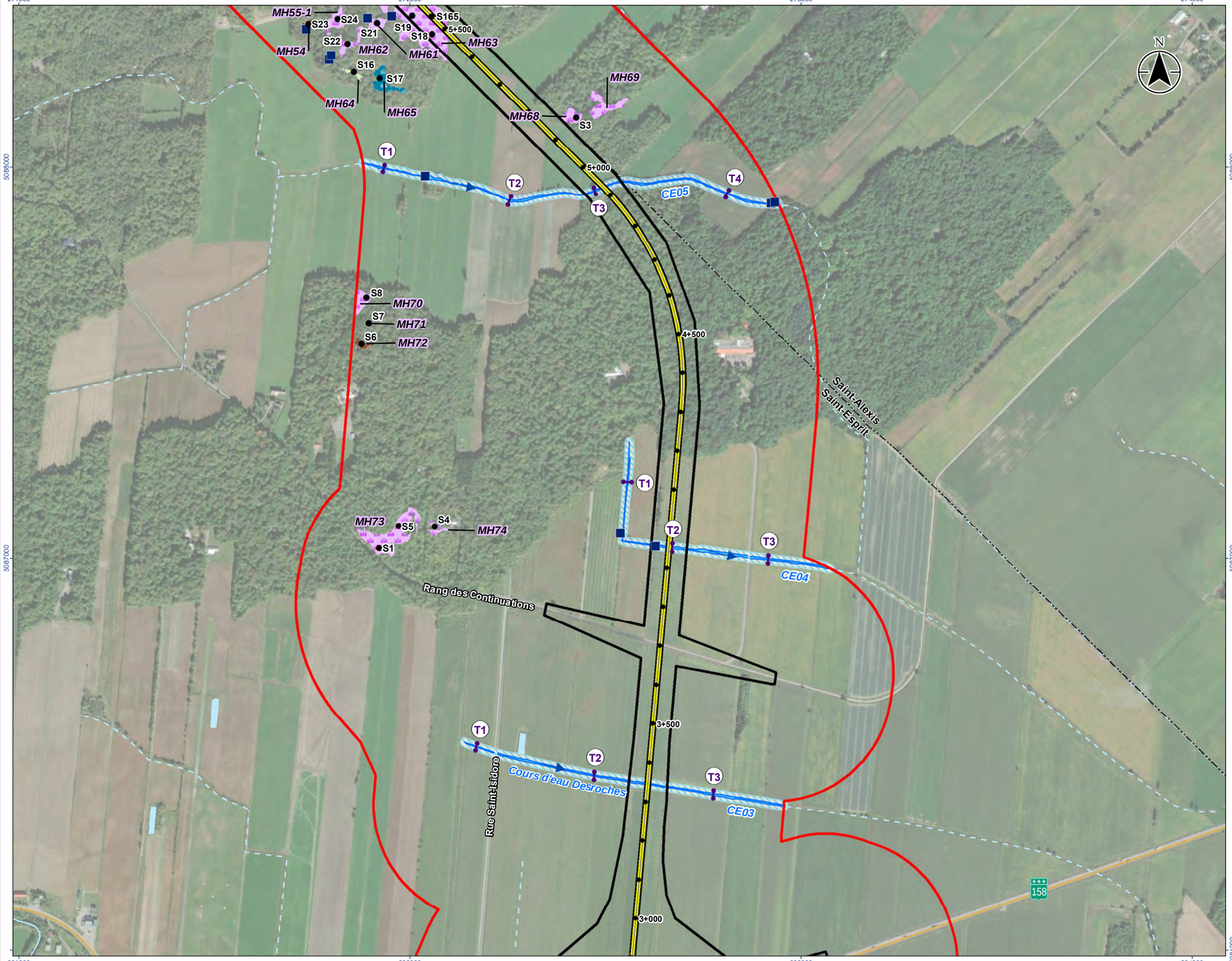

Composantes du projet

- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage

- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Milieu hydrique (CE)

- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Milieu humide (MH)

- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

Station d'inventaire

- Station d'inventaire de milieux humides (S)
- Transect transversal de caractérisation de cours d'eau (T1)

Autre

- Municipalité

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire terrain, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDCA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

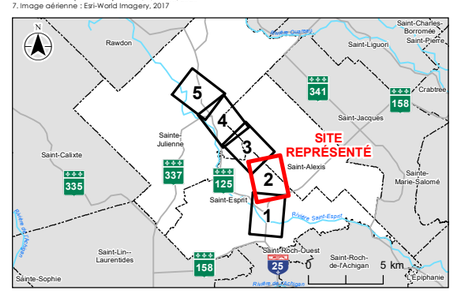

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0002 REV1

Préparé par Prosper Ravo le 2022-11-07
Vérifié par Anne Keough le 2022-11-07
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2022-11-07
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2022-11-07

Client/Projet

Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.

2-2

Titre

Inventaires des milieux naturels - Milieux humides et hydriques

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

C:\CA029-PPFSS01\projets_partages\159400382\GO\2_DocProj\Concept\4_Geomatique\2_Carto\1_MXD\159400382-C0002-REV1_MilieuxHumidesHydriques_20221107.mxd Révision : 2022-11-07 Par : pravo

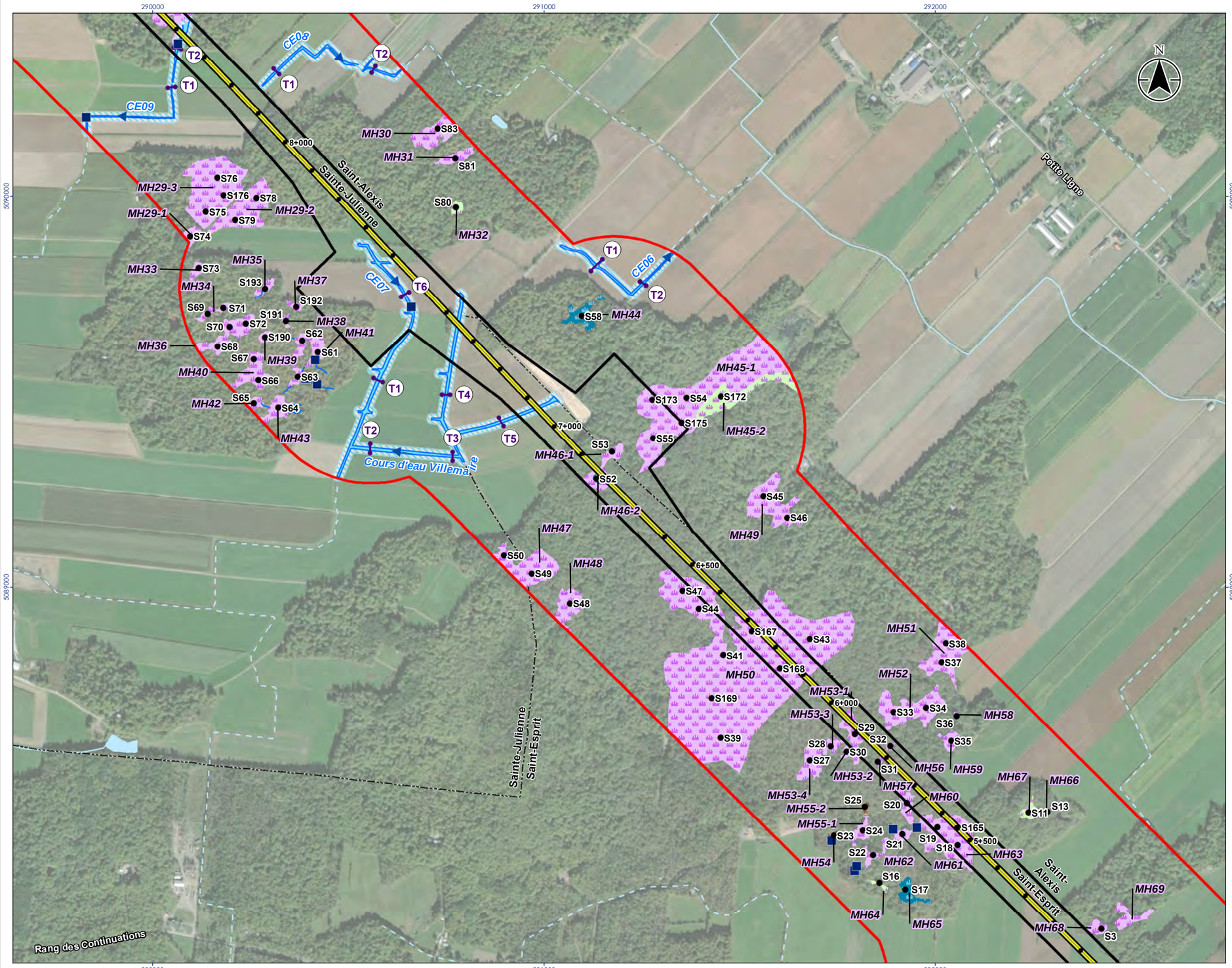

Alliance Lanaudière

Composantes du projet
- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage
- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier
- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Milieu humide (MH)
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

Station d'inventaire
- Station d'inventaire de milieux humides (S)
- Transect transversal de caractérisation de cours d'eau (T1)

Autre
- Municipalité

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire terrain, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

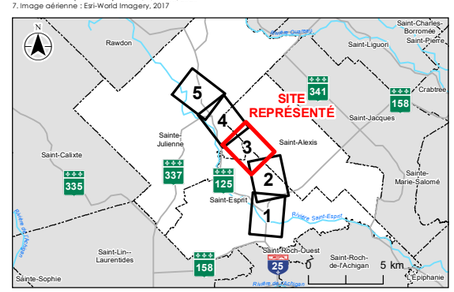

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0002 REV1
Préparé par Prosper Ravo le 2022-11-07
Vérifié par Anne Keough le 2022-11-07
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2022-11-07
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2022-11-07

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
2-3

Titre
Inventaires des milieux naturels - Milieux humides et hydriques

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\CA129-PPFSS01\projets_partages\159400382\GO\2_DocProj\Concept\4_Geomatique\2_Cartes\1_MXD\159400382-C0002-REV1_MilieuxHydriques_20221107.mxd Révision : 2022-11-07 Par : prava

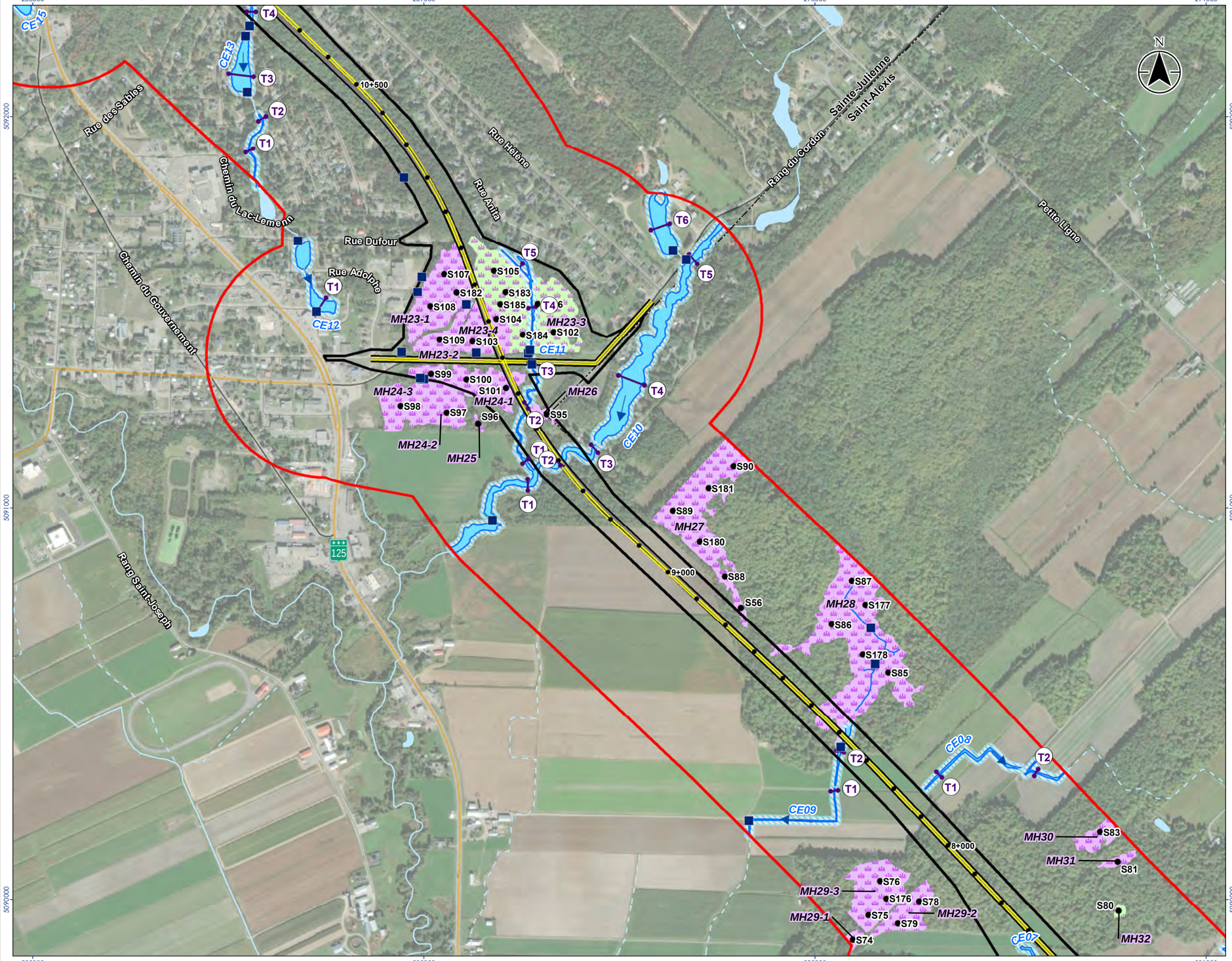

Alliance Lanaudière

Composantes du projet
- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage
- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier
- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Milieu humide (MH)
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

Station d'inventaire
- Station d'inventaire de milieux humides (S)
- Transect transversal de caractérisation de cours d'eau (T1)

Autre
- Municipalité

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire terrain, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDCA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

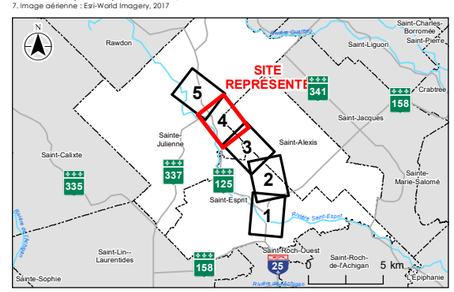

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0002 REV1
Préparé par Prosper Ravo le 2022-11-07
Vérifié par Anne Keough le 2022-11-07
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2022-11-07
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2022-11-07

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
2-4

Titre
Inventaires des milieux naturels - Milieux humides et hydriques

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

C:\CA129-PPFSS01\projets_partages\159400382\GO\2_DocProjConcept\4_Geomatique\2_Cartes\1_MXD\159400382-C0002-REV1_MilieuxHumidesHydriques_20221107.mxd Révision : 2022-11-07 Par : prava

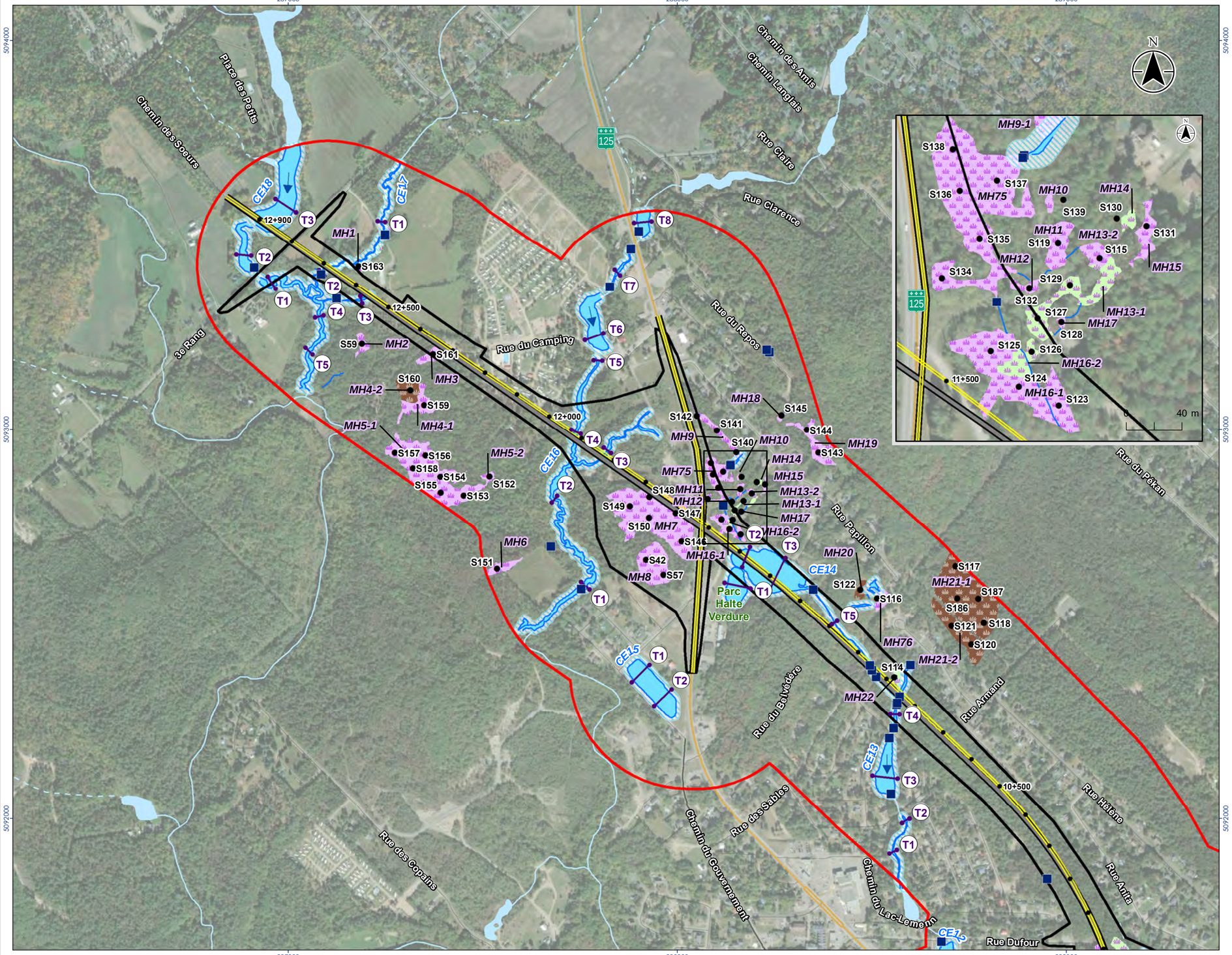

Alliance Lanaudière

Composantes du projet
- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage
- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier
- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Milieu humide (MH)
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

Station d'inventaire
- Station d'inventaire de milieux humides (S)
- Transect transversal de caractérisation de cours d'eau (T1)

Autre
- Municipalité

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire terrain, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDCA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

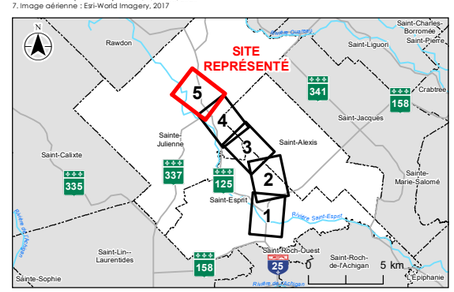

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0002 REV1
Préparé par Prosper Ravo le 2022-11-07
Vérifié par Anne Keough le 2022-11-07
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2022-11-07
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2022-11-07

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
2-5

Titre
Inventaires des milieux naturels - Milieux humides et hydriques

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

C:\CA\29-PPSS01\projets_partages\159400382\GO\2_DocProjConcept\4_Geomatique\2-Cartes\1_MXD\159400382-C0002-REV1_MilieuxHydriques_20221107.mxd Révision : 2022-11-07 Par : pravo

A.3 - ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PRÉCAIRE

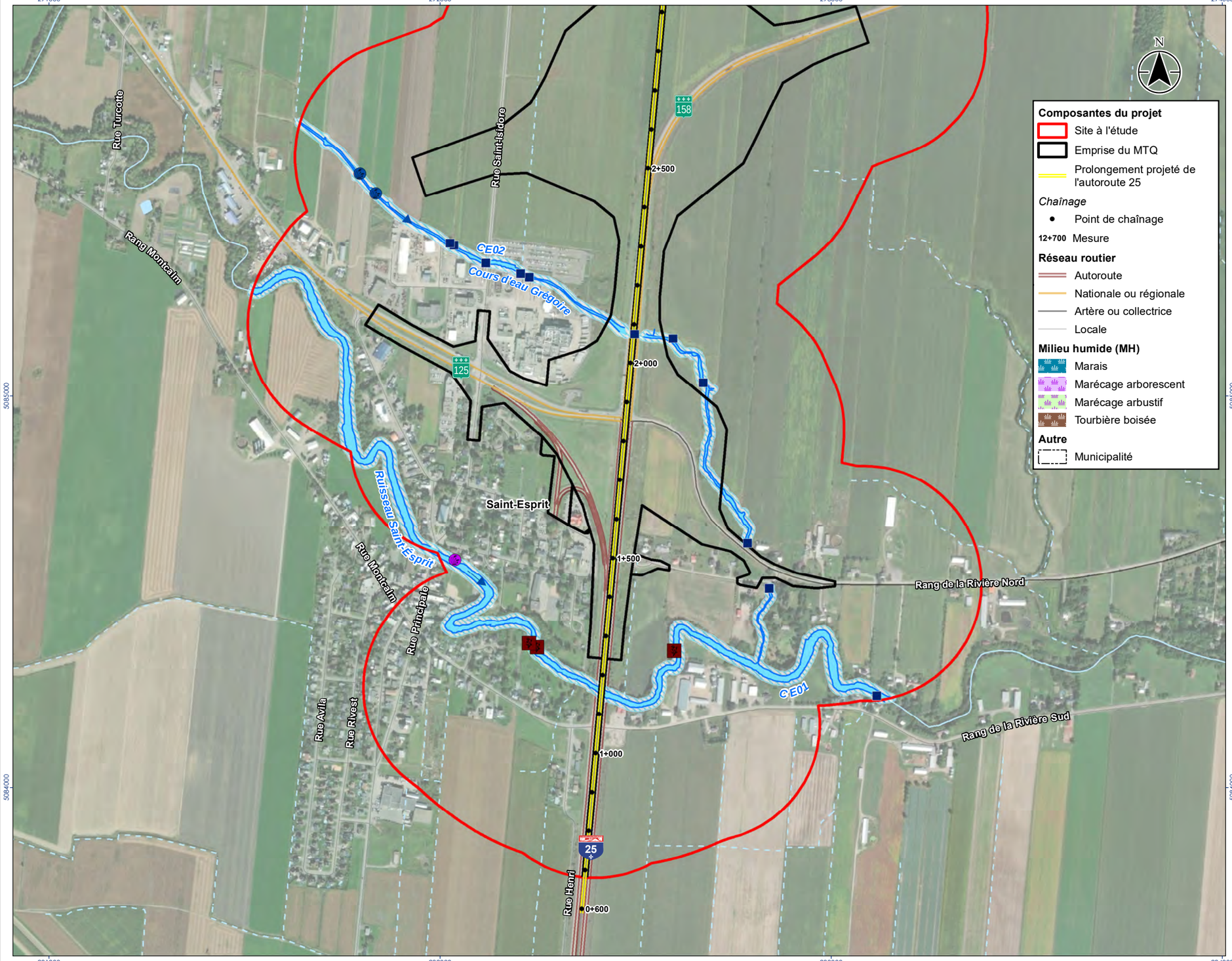

Alliance Lanaudière

Milieu hydrique (CE)

- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Espèce floristique à statut (LEMVS/LEP)

- Ail des bois (vulnérable / aucun)
- Noyer cendré (susceptible / en voie de disparition)

Colonie

- Ail des bois (vulnérable / aucun)

Espèce vulnérable à la récolte / aucun

- Adiante du Canada
- Asaret du Canada
- Lis du Canada
- Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Sanguinaire du Canada
- Trille blanc
- Uvulaire à grandes fleurs

Colonie

- Asaret du Canada
- Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Trille blanc

Autre espèce

- Chêne bicolore

Espèce exotique envahissante

- Alpiste roseau
- Anthrisque des bois
- Julienne des dames
- Impatiente glanduleuse
- Lysimaque nummulaire
- Renouée du Japon
- Roseau commun

Colonie

- Renouée du Japon
- Roseau commun

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire espèces, milieu hydrique et humide : Alliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020

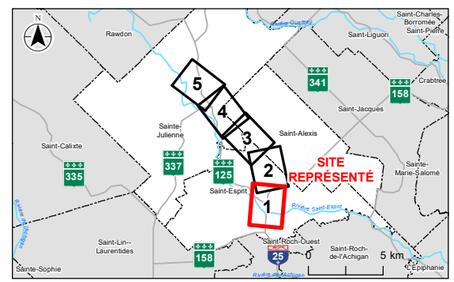

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0003 REV0

Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.

3-1

Titre

Inventaires des milieux naturels - Espèces floristiques à statut précaire

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets_partages\159400382\GIO\2_Doc\Proj\Concept\6_Geomatique\2_Carto\1_MXD\159400382-C0003-REV0_InventaireFlore_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : provo

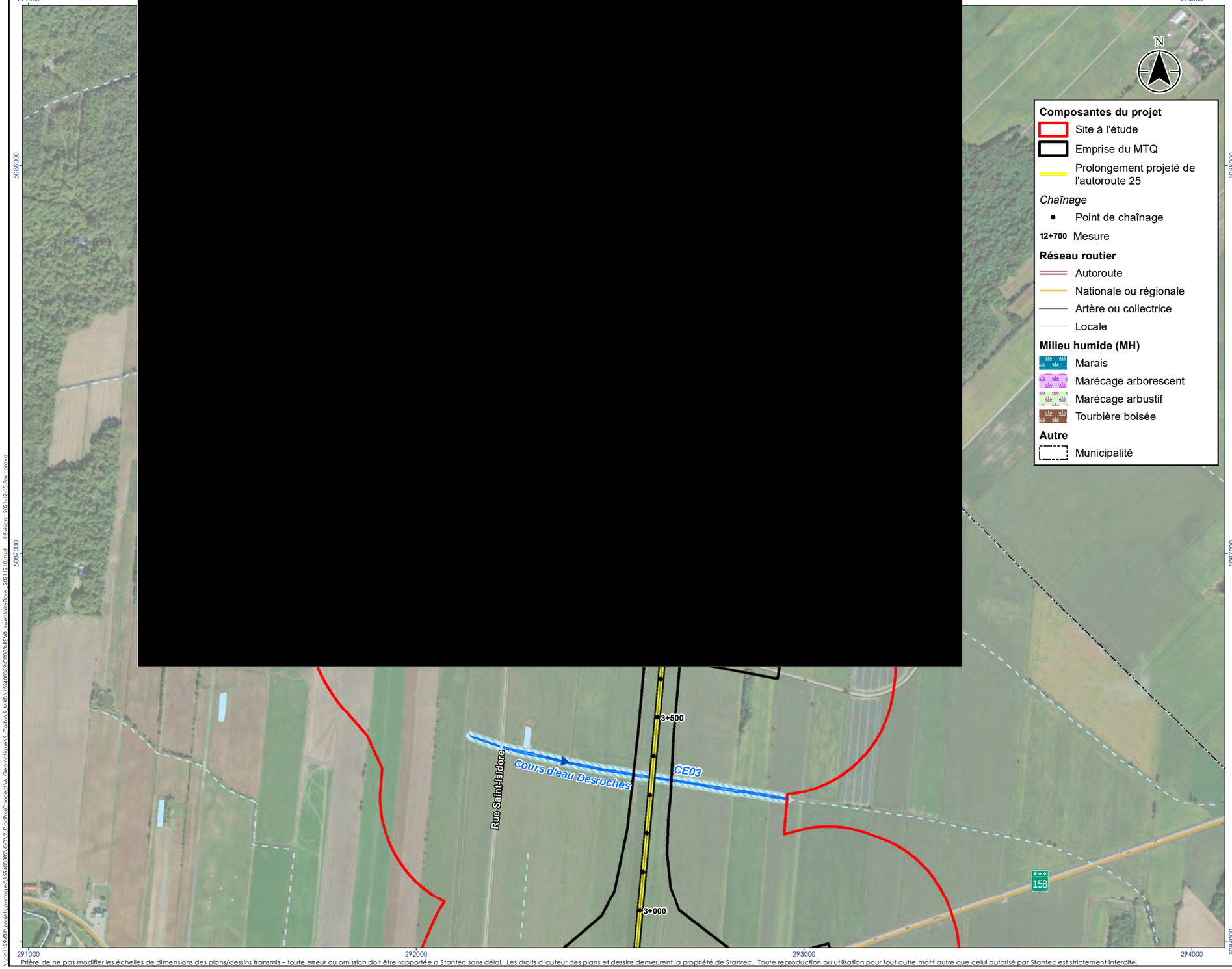

Composantes du projet
- Site à l'étude
- Emprise du MTQ
- Prolongement projeté de l'autoroute 25

Chaînage
- Point de chaînage
- 12+700 Mesure

Réseau routier
- Autoroute
- Nationale ou régionale
- Artère ou collectrice
- Locale

Milieu humide (MH)
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

Autre
- Municipalité

Alliance Lanaudière

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Espèce floristique à statut (LEMVS/LEP)
- Ail des bois (vulnérable / aucun)
- Noyer cendré (susceptible / en voie de disparition)

Colonie
- Ail des bois (vulnérable / aucun)

Espèce vulnérable à la récolte / aucun
- Adiante du Canada
- Asaret du Canada
- Lis du Canada
- Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Sanguinaire du Canada
- Trille blanc
- Uvulaire à grandes fleurs

Colonie
- Asaret du Canada
- Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Trille blanc

Autre espèce
- Chêne bicolore

Espèce exotique envahissante
- Alpiste roseau
- Anthrisque des bois
- Julienne des dames
- Impatiente glanduleuse
- Lysimaque nummulaire
- Renouée du Japon
- Roseau commun

Colonie
- Renouée du Japon
- Roseau commun

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire espèces, milieu hydrique et humide : Alliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020

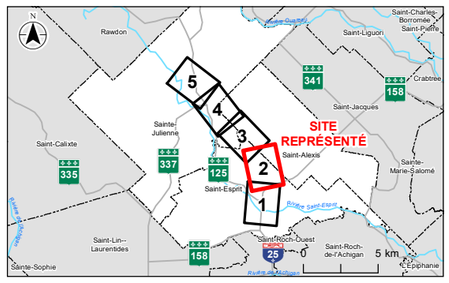

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0003 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
3-2

Titre
Inventaires des milieux naturels - Espèces floristiques à statut précaire

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

Le registraire a supprimé certaines informations en vertu de l'article 118.5.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

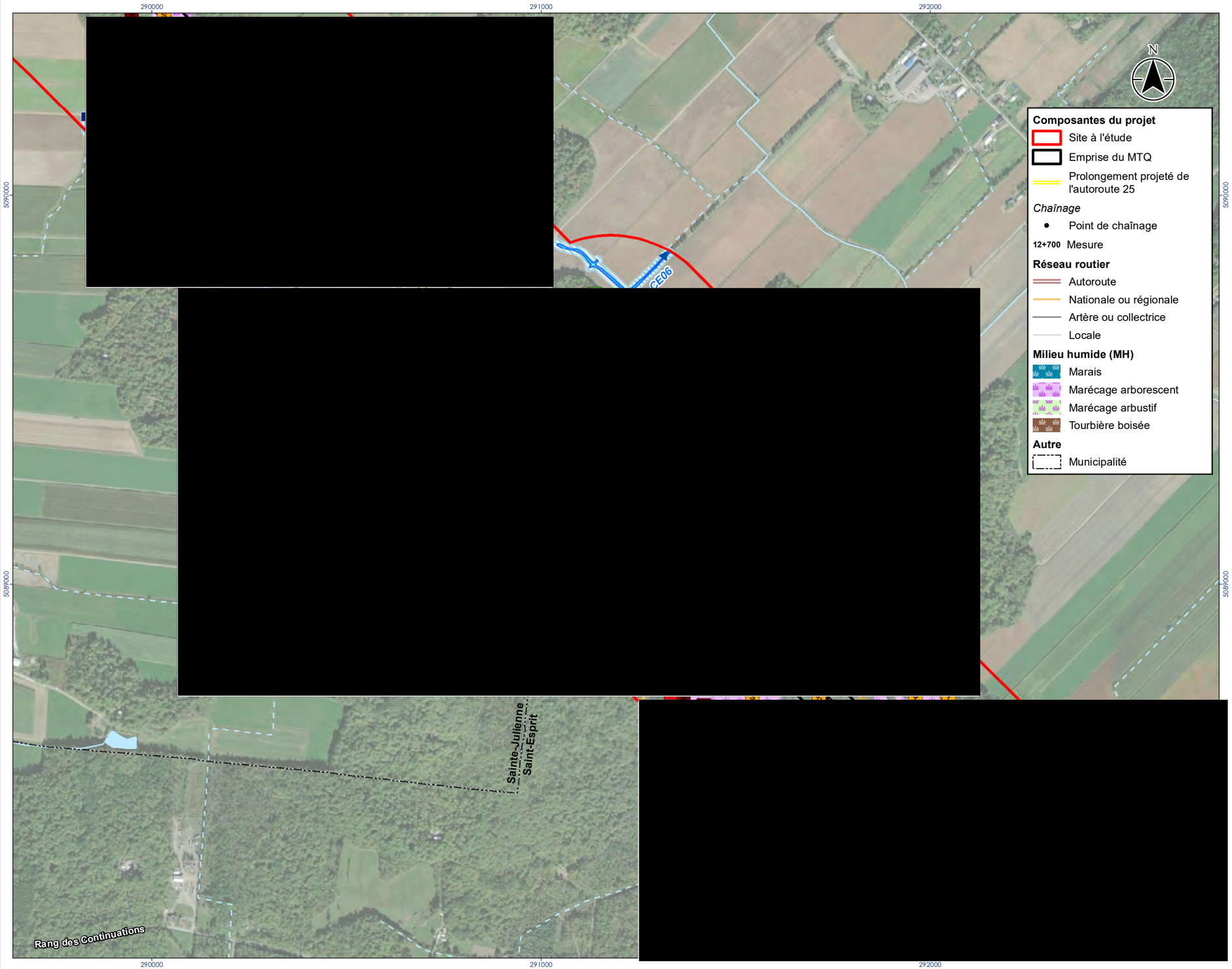

Alliance Lanaudière

Milieu hydrique (CE)

Sens d'écoulement
Littoral
Ligne des hautes eaux
Bande riveraine
Pont et ponceau

Cours d'eau de référence

Permanent
Intermittent
Étendue d'eau

Espèce floristique à statut (LEMVS/LEP)

Ail des bois (vulnérable / aucun)
Noyer cendré (susceptible / en voie de disparition)

Colonie

Ail des bois (vulnérable / aucun)

Espèce vulnérable à la récolte / aucun

Adiante du Canada
Asaret du Canada
Lis du Canada
Matteuccie fougère-à-l'autruche
Sanguinaire du Canada
Trille blanc
Uvulaire à grandes fleurs

Colonie

Asaret du Canada
Matteuccie fougère-à-l'autruche
Trille blanc

Autre espèce

Chêne bicolore

Espèce exotique envahissante

Alpiste roseau
Anthrisque des bois
Julienne des dames
Impatiente glanduleuse
Lysimaque nummulaire
Renouée du Japon
Roseau commun

Colonie

Renouée du Japon
Roseau commun

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire espèces, milieu hydrique et humide : Alliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020

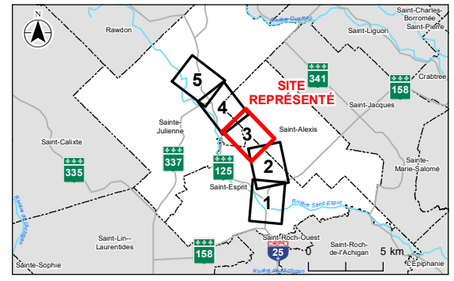

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0003 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.

3-3

Titre

Inventaires des milieux naturels - Espèces floristiques à statut précaire

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets_partages\159400382\GO\2-DocProjConcept\4_Geomatique\2_Cartes\1_MXD\159400382-C0003-REV0_InventaireFlore_20211210.mxd Révision - 2021-12-10 Par: prosvo

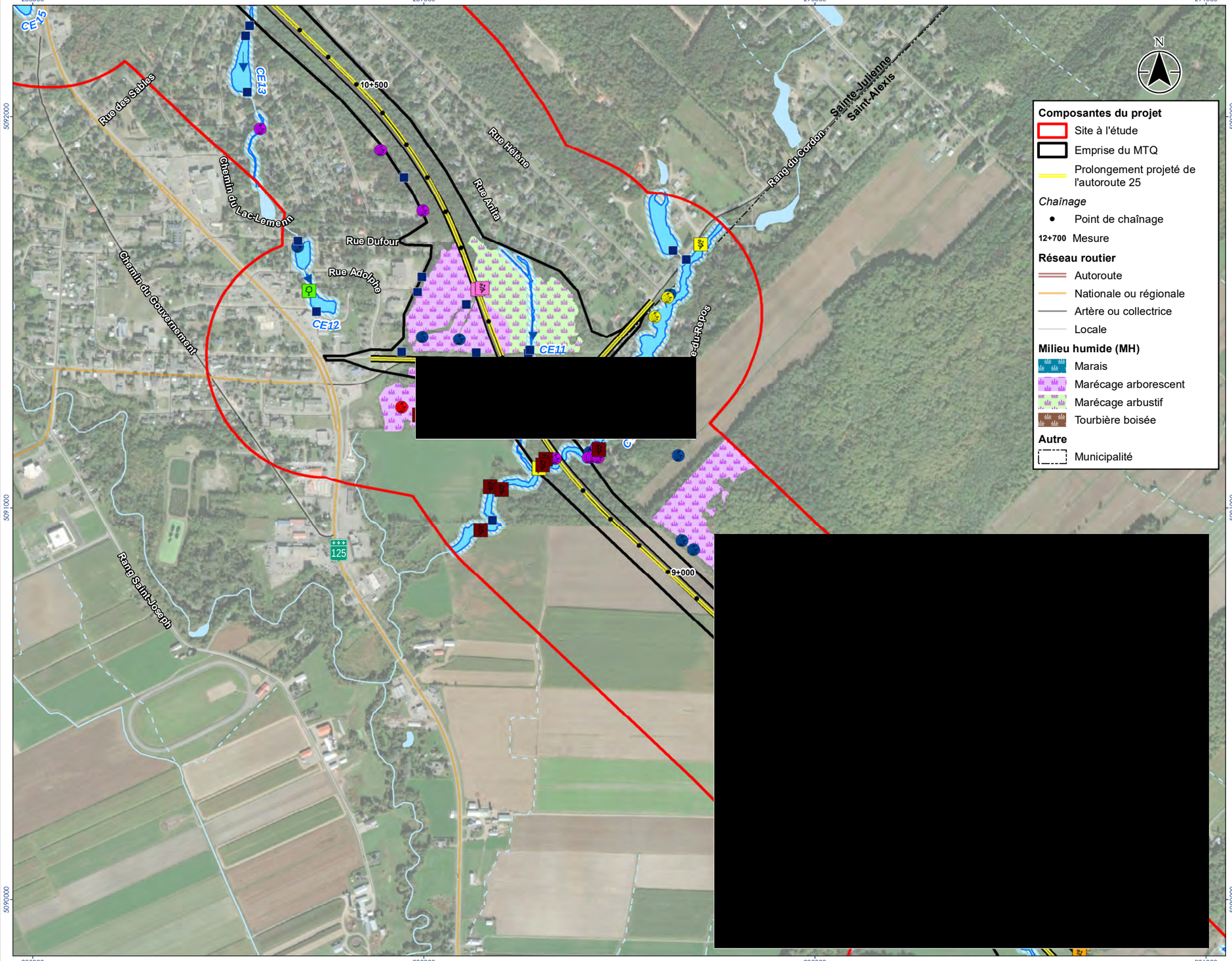

Milieu hydrique (CE)

- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Espèce floristique à statut (LEMVS/LEP)

- Ail des bois (vulnérable / aucun)
- Noyer cendré (susceptible / en voie de disparition)

Colonie

- Ail des bois (vulnérable / aucun)

Espèce vulnérable à la récolte / aucun

- Adiante du Canada
- Asaret du Canada
- Lis du Canada
- Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Sanguinaire du Canada
- Trille blanc
- Uvulaire à grandes fleurs

Colonie

- Asaret du Canada
- Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Trille blanc

Autre espèce

- Chêne bicolore

Espèce exotique envahissante

- Alpiste roseau
- Anthrisque des bois
- Julienne des dames
- Impatiente glanduleuse
- Lysimaque nummulaire
- Renouée du Japon
- Roseau commun

Colonie

- Renouée du Japon
- Roseau commun

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire espèces, milieu hydrique et humide : Alliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020

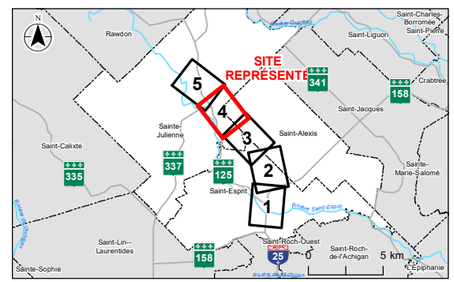

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0003 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
3-4

Titre
Inventaires des milieux naturels - Espèces floristiques à statut précaire

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets_partages\159400382\GIO\2 Doc Proj\Concept\6 Geomatique\2 Carto\1 MXD\159400382-C0003-REV0_InventaireFlore_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prosvo

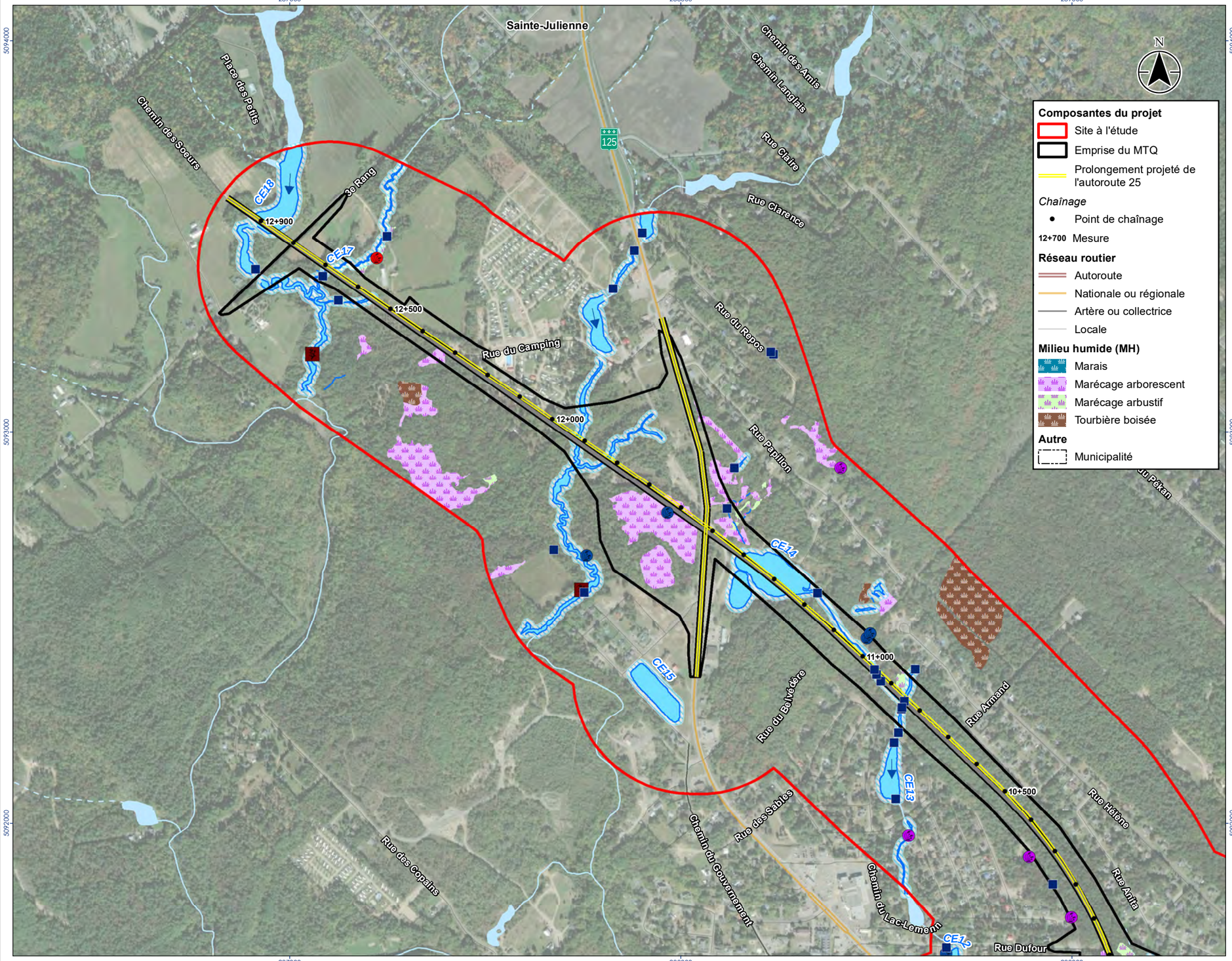

Alliance Lanaudière

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine
- Pont et ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Espèce floristique à statut (LEMVS/LEP)
- Ail des bois (vulnérable / aucun)
- Noyer cendré (susceptible / en voie de disparition)

Colonie
- Ail des bois (vulnérable / aucun)

Espèce vulnérable à la récolte / aucun
- Adiante du Canada
- Asaret du Canada
- Lis du Canada
- Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Sanguinaire du Canada
- Trille blanc
- Uvulaire à grandes fleurs

Colonie
- Asaret du Canada
- Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Trille blanc

Autre espèce
- Chêne bicolore

Espèce exotique envahissante
- Alpiste roseau
- Anthrisque des bois
- Julienne des dames
- Impatiente glanduleuse
- Lysimaque nummulaire
- Renouée du Japon
- Roseau commun

Colonie
- Renouée du Japon
- Roseau commun

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, inventaire espèces, milieu hydrique et humide : Alliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020

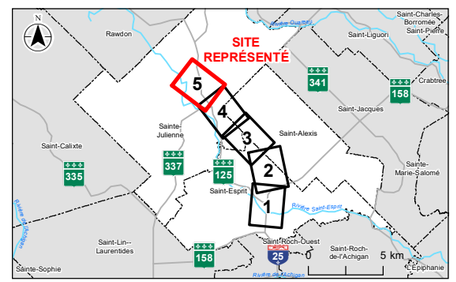

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0003 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Massicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
3-5

Titre
Inventaires des milieux naturels - Espèces floristiques à statut précaire

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cat1129-f01\projets-partages\159400382\GIO\2 Doc\Proj\Concept\6 Geomatique\2 Carto\1 MXD\159400382-C0003-REV0_InventaireFlore_2021213.mxd Révision : 2021-12-10 Par : provo

A.4 - ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL

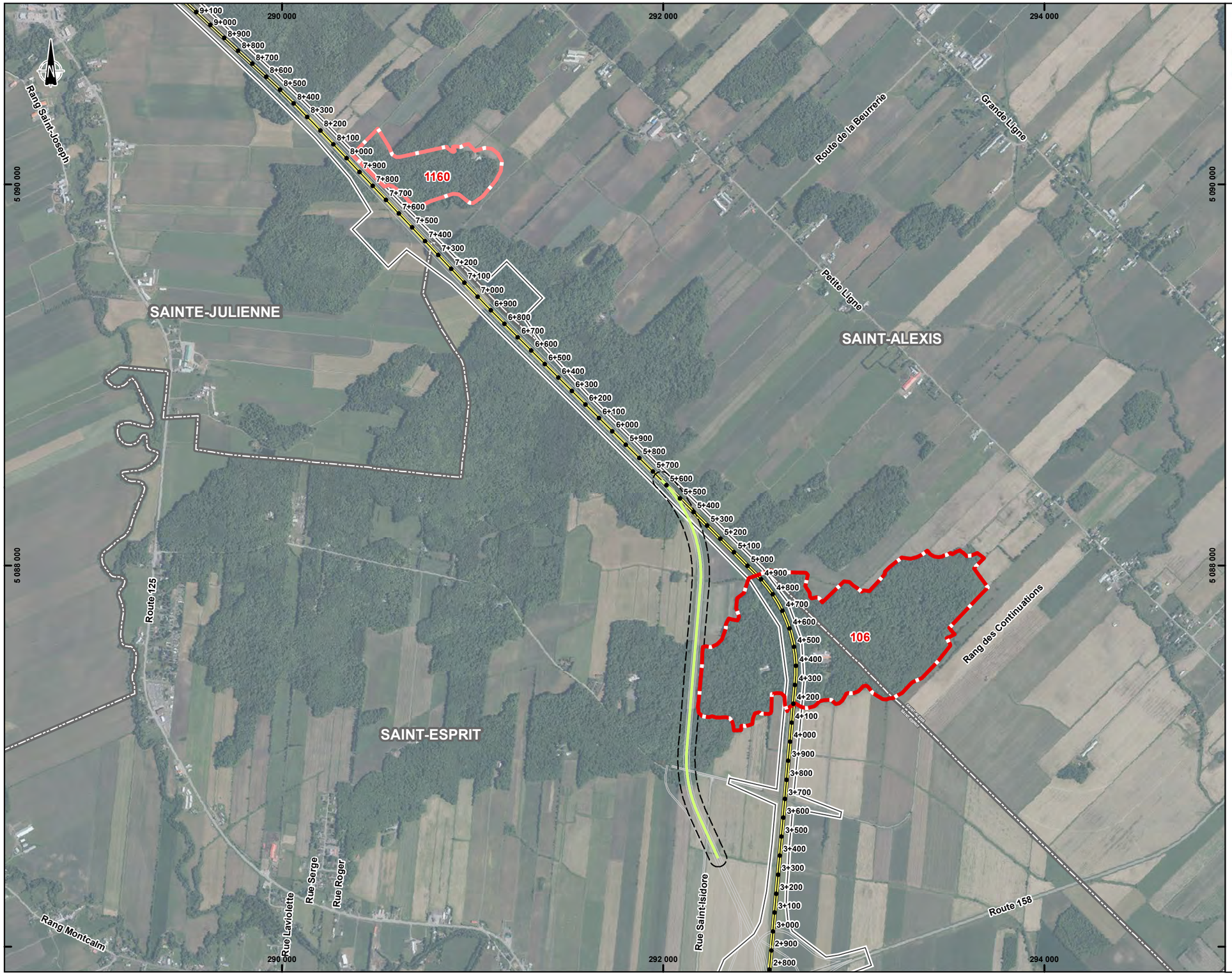

Alliance Lanaudière

- Limite de municipalité

Composantes du projet

- Emprise du MTQ
- Emprise de la voie d'évitement
- Tracé projeté de l'autoroute 25
- Tracé d'évitement envisagé
- Voies d'évitement envisagées
- Chaînage aux 100 m

Écosystèmes forestiers exceptionnels (MRN, s .d .)

- No 106
- No 1160

0 0,2 0,4 km

1:20 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage et emprise : Alliance Lanaudière, 2021
3. Tracé d'évitement envisagé (variante) : MTQ, 2014
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
6. Image aérienne : Inventaire écoforestier, MFFP, 2018

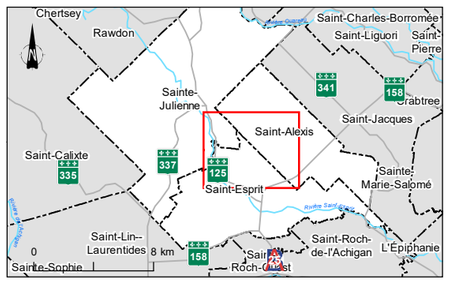

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

Préparé par: M. Giguère le 2021-12-10
Dessiné par: A. Monnard le 2021-12-10
Vérifié par S. Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transports du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

4.1

Titre

Inventaires des milieux naturels - Secteur EFE no. 1160

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

181_03709_05_IFC4-1_003_EFE1160_211210.mxd

Alliance Lanaudière

- Limite de municipalité
- Écosystème forestier exceptionnel no. 106 (MRN, s .d .)
- Zone d'étude forestière (1ouest, 2ouest, 3ouest, 4est)
- Relevé forestier (Alliance Lanaudière, 2021)

Composantes du projet

- Emprise de la voie d'évitement
- Tracé d'évitement envisagé
- Voies d'évitement envisagées

0 50 100 m
1:5 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage et emprise : Alliance Lanaudière, 2021
3. Tracé d'évitement envisagé (variante) : MTQ, 2014
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
6. Image aérienne : Inventaire écoforestier, MFFP, 2018

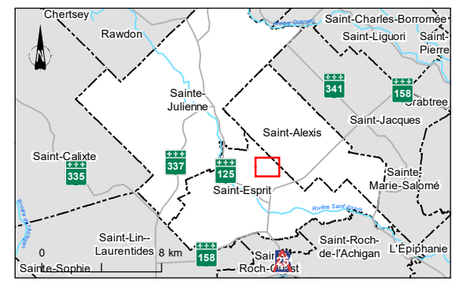

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

Préparé par: M. Giguère le 2021-12-10
Dessiné par: A. Monnard le 2021-12-10
Vérifié par S. Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transports du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.
4.2

Titre
Inventaires des milieux naturels - Inventaire forestier - Secteur EFE no.106

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

181_03709_05_IFC4-2_001_inventForestier_211210.mxd

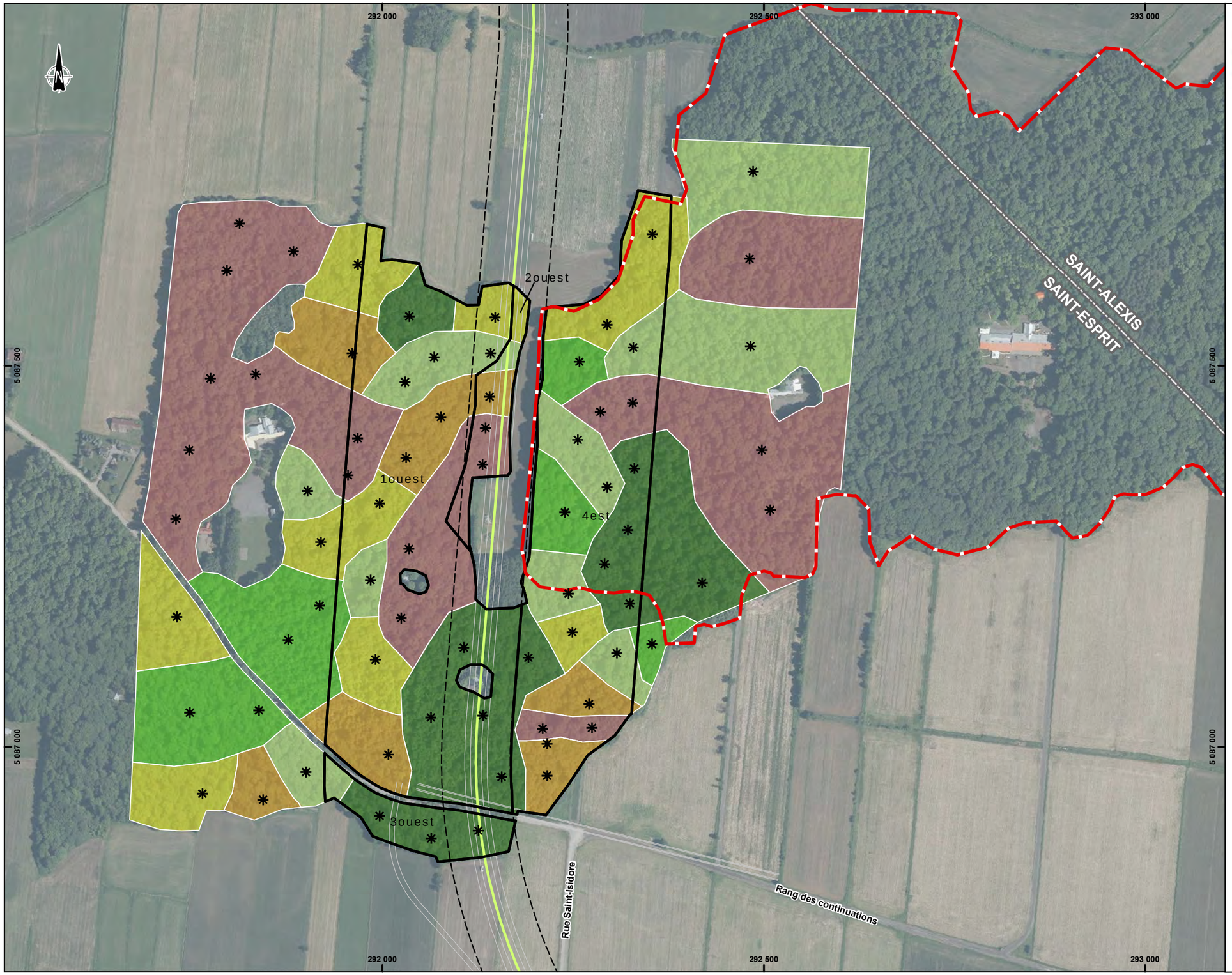

Alliance Lanaudière

- Limite de municipalité
- Écosystème forestier exceptionnel no. 106 (MRN, s .d .)
- Zone d'étude forestière (1ouest, 2ouest, 3ouest, 4est)
- Relevé forestier (Alliance Lanaudière, 2021)

Composantes du projet

- Emprise de la voie d'évitement
- Tracé d'évitement envisagé
- Voies d'évitement envisagées

Coefficient de distribution des feuilles d'érable noir au sol

- 0 %
- 20 %
- 40 %
- 60 %
- 80 %
- 100 %

0 50 100 m
1:5 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage et emprise : Alliance Lanaudière, 2021
3. Tracé d'évitement envisagé (variante) : MTQ, 2014
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
6. Image aérienne : Inventaire écoforestier, MFFP, 2018

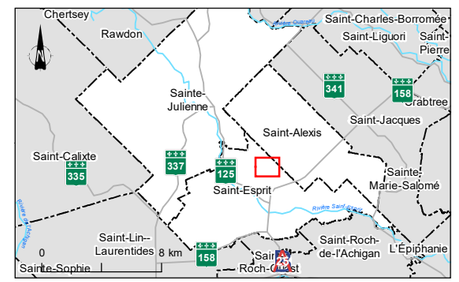

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

Préparé par: M. Giguère le 2021-12-10
Dessiné par: A. Monnard le 2021-12-10
Vérifié par S. Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transports du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.
4.3

Titre
Inventaires des milieux naturels - Inventaire forestier - Érable noir - Secteur EFE no.106

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

181_03709_05_IFC4-3_002_distribErableNoir_211210.mxd

A.5 - AVIFAUNE ET HERPÉTOFAUNE

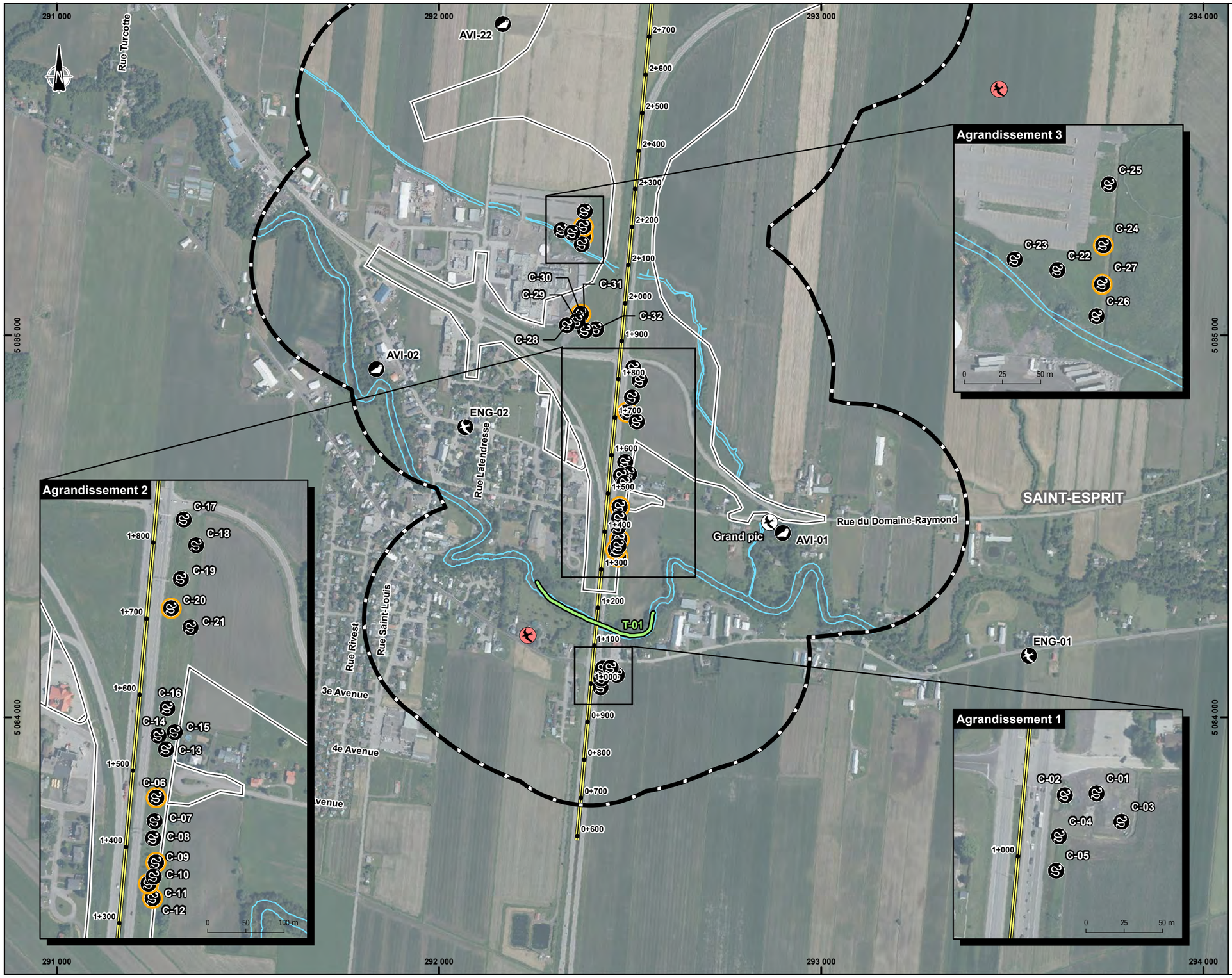

Alliance Lanaudière

Limite de municipalité

Composantes de projet

Zone d'étude

Emprise du MTQ

Tracé projeté de l'autoroute 25

Chaînage aux 100 m

Composante biophysique

Inventaires Alliance Lanaudière (2021)

Ligne des hautes eaux

Herpétofaune

Stations d'inventaire (couleuvres)

Transects (tortue des bois)

Occurences

Stations avec occurrences (couleuvres) (AL, 2021)

Avifaune

Stations d'écoute

Engoulevents

Oiseaux forestiers

Occurences

Espèces en péril (SOS-POP, 2021)

Espèces d'intérêt (AL, 2021)

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 8
2. Composantes du projet, tracé: MTQ, 2004 - chaînage : Alliance Lanaudière, 2021
3. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
4. Oiseaux en périls: SOS-POP, Québec Oiseaux, 2021
5. Ligne des hautes eaux: Alliance Lanaudière, 2021
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Inventaire écoforestier, MFFP, 2018

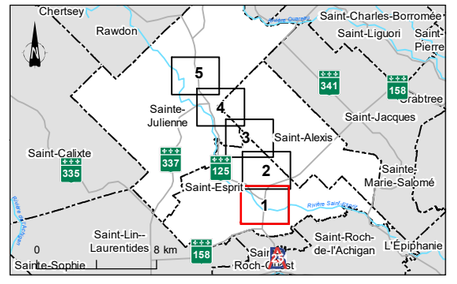

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

Préparé par: É. Gingras le 2021-12-10
Dessiné par: A. Monnard le 2021-12-10
Vérifié par M.-È. Lavoie le 2021-12-10
Révisé par S. Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transports du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-1

Titre

Inventaires **des mlieux naturels - Avifaune et herpétofaune**

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

211_03465_00_EEC1_InventairesFaune_004p1_211210.mxd

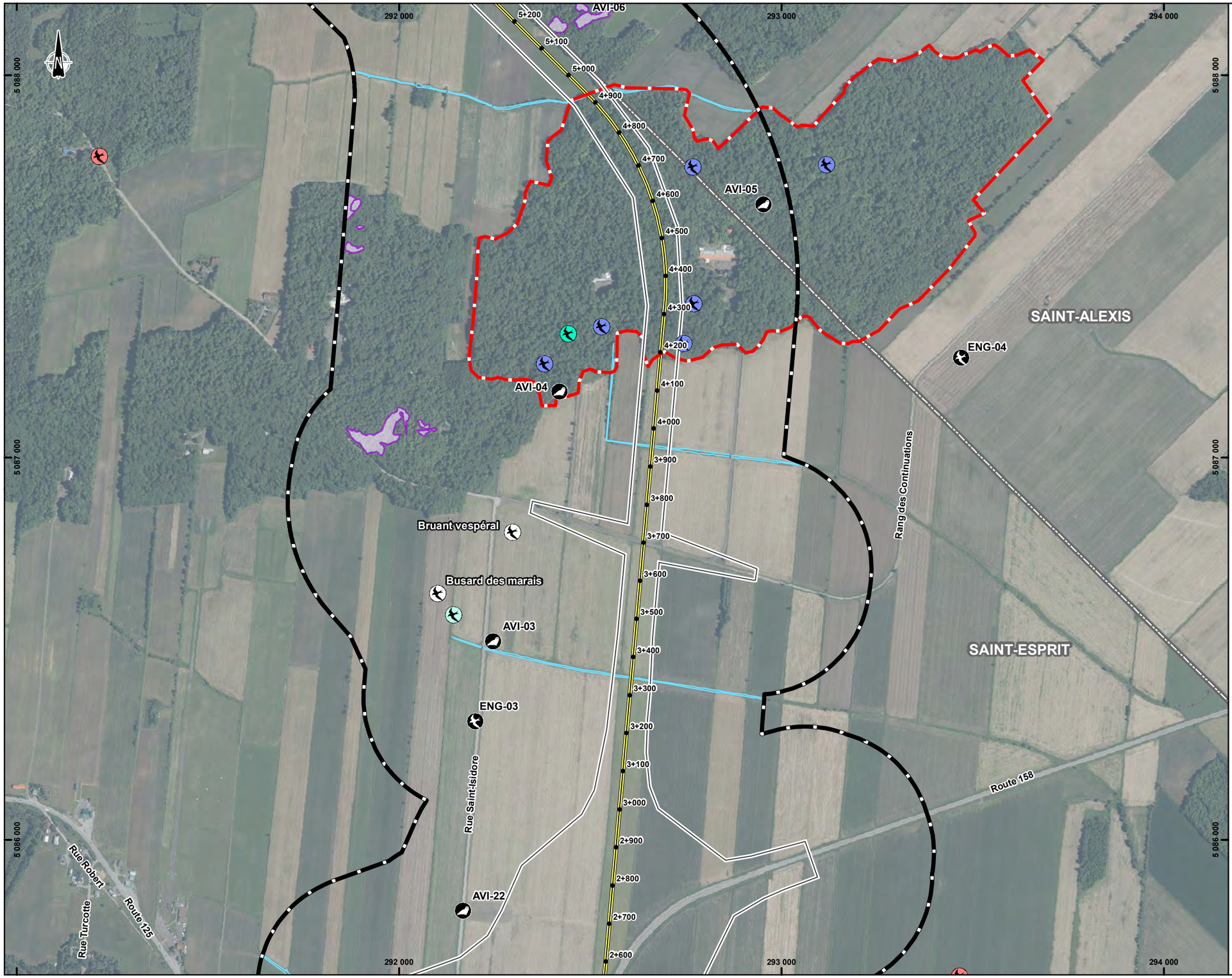

Alliance Lanaudière

Limite de municipalité

Composantes de projet

Zone d'étude

Emprise du MTQ

Tracé projeté de l'autoroute 25

Chaînage aux 100 m

Écosystème forestier exceptionnel (MRN, s.d.)

Rare-refuge : Saint-Esprit de Montcalm (no 106)

Composante biophysique

Inventaires Alliance Lanaudière (2021)

Ligne des hautes eaux

Milieux humides

Avifaune

Stations d'écoute

Engoulevents

Oiseaux forestiers

Occurences

Espèces en péril (SOS-POP, 2021)

Espèces d'intérêt (AL, 2021)

Espèces en situation précaire (LEMV/LEP) (AL, 2021)

Goglu des prés (Aucun/Menacée)

Grive des bois (Aucun/Menacée)

Pioui de l'Est (Aucun/Préoccupante)

0 100 200 m

1:400 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, tracé: MTQ, 2004 - chaînage : Alliance Lanaudière, 2021
3. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
4. Oiseaux en périls, SOS-POP, Québec Oiseaux, 2021
5. Ligne des hautes eaux et milieux humides: Alliance Lanaudière, 2021
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Inventaire écoforestier, MFFP, 2018

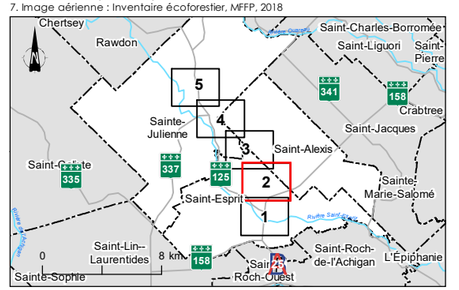

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

Préparé par: É. Gingras le 2021-12-10
Dessiné par: A. Monnard le 2021-12-10
Vérifié par M.-È. Lavoie le 2021-12-10
Révisé par S.Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transports du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-2

Titre

Inventaires **des mlieux naturels - Avifaune et herpétofaune**

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

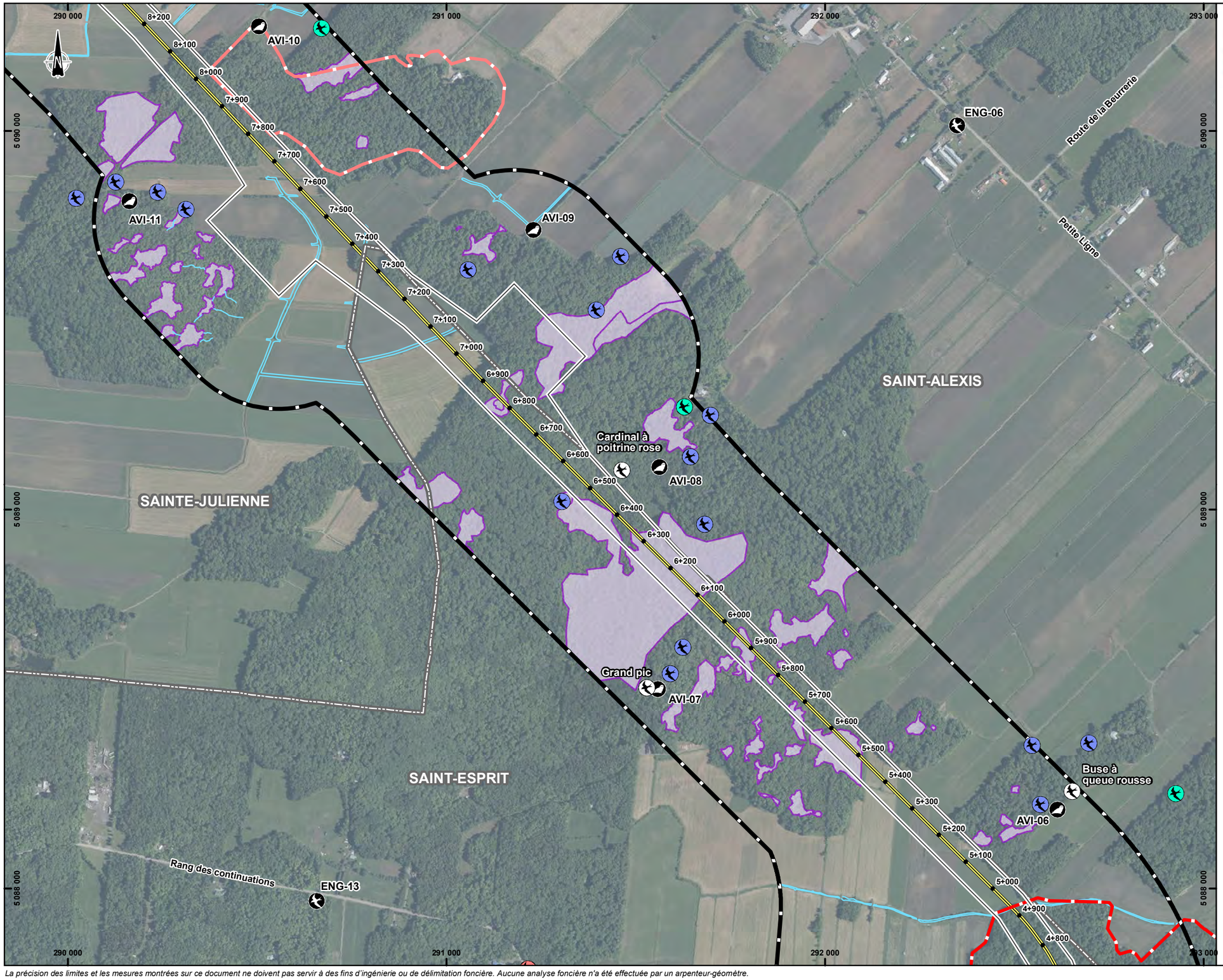

Alliance Lanaudière

Limite de municipalité

Composantes de projet

Zone d'étude

Emprise du MTQ

Tracé projeté de l'autoroute 25

Chaînage aux 100 m

Écosystème forestier exceptionnel (MRN, s.d.)

Rare-refuge : Saint-Esprit de Montcalm (no 106)

Refuge : Saint-Alexis (no 1160)

Composante biophysique

Inventaires Alliance Lanaudière (2021)

Ligne des hautes eaux

Milieux humides

Avifaune

Stations d'écoute

Engoulevents

Oiseaux forestiers

Occurences

Espèces d'intérêt (AL, 2021)

Espèces en situation précaire (LEMV/LEP) (AL, 2021)

Grive des bois (Aucun/Menacée)

Pioui de l'Est (Aucun/Préoccupante)

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 8
2. Composantes du projet, tracé: MTQ, 2004 - chaînage : Alliance Lanaudière, 2021
3. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
4. Oiseaux en périls, SOS-POP, Québec Oiseaux, 2021
5. Ligne des hautes eaux et milieux humides: Alliance Lanaudière, 2021
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Inventaire écoforestier, MFFP, 2018

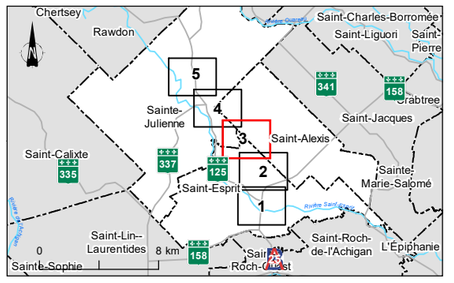

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

Préparé par: É. Gingras le 2021-12-10
Dessiné par: A. Monnard le 2021-12-10
Vérifié par M.-È. Lavoie le 2021-12-10
Révisé par S.Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transports du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-3

Titre

Inventaires **des mlieux naturels - Avifaune et herpétofaune**

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

211_03465_00_EEC1_InventairesFaune_004p3_211210.mxd

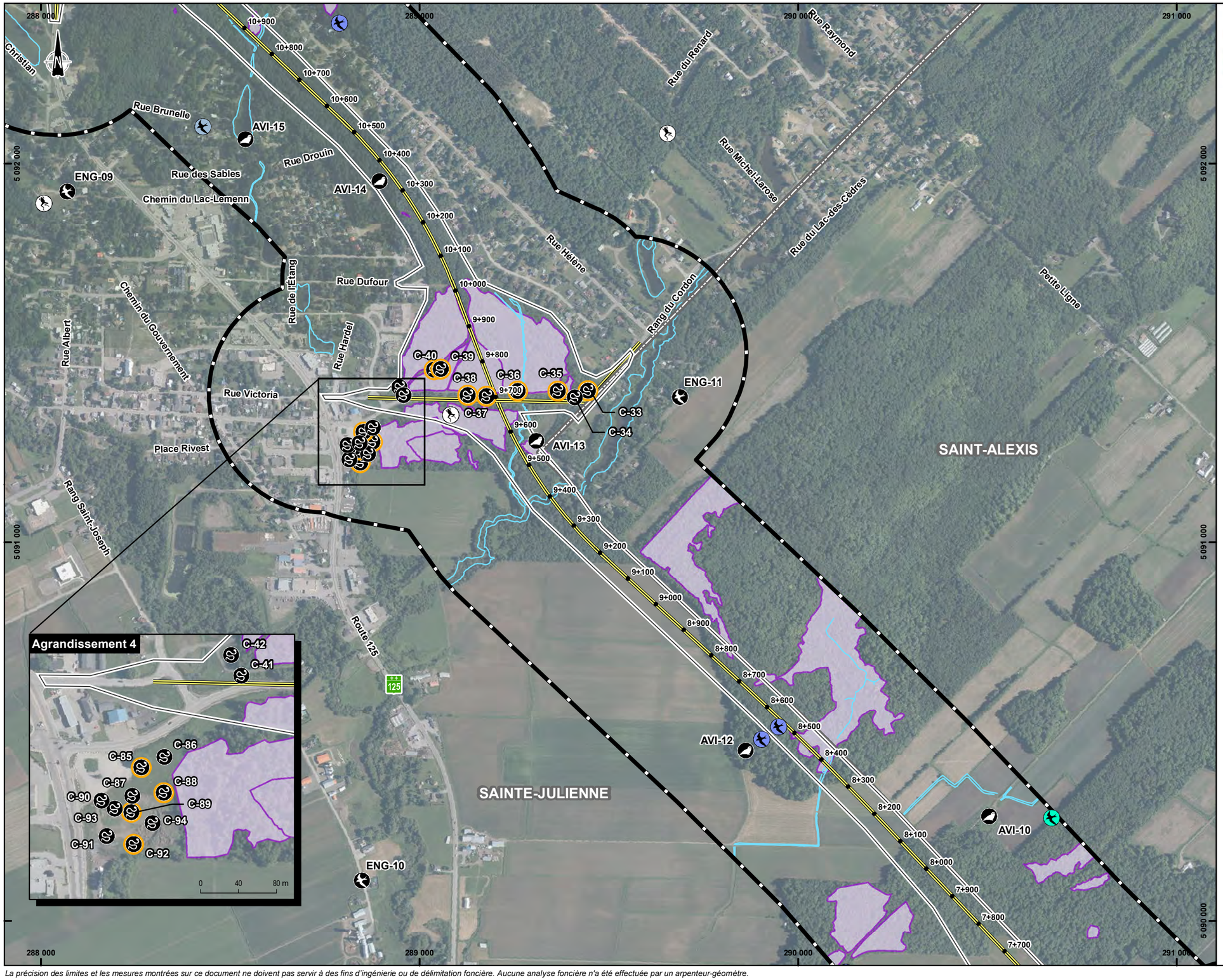

Alliance Lanaudière

Limite de municipalité

Composantes de projet

- Zone d'étude
- Emprise du MTQ
- Tracé projeté de l'autoroute 25
- Chaînage aux 100 m

Composante biophysique

Inventaires Alliance Lanaudière (2021)

- Ligne des hautes eaux
- Milieux humides

Herpétofaune

- Stations d'inventaire (couleuvres)

Occurences

- Observations herpétologiques (espèces communes) (AARQ, 2021)
- Stations avec occurrences (couleuvres) (AL, 2021)

Avifaune

Stations d'écoute

- Engoulevents
- Oiseaux forestiers

Occurences

- Espèces d'intérêt (AL, 2021)

Espèces en situation précaire (LEMV/LEP) (AL, 2021)

- Goglu des prés (Aucun/Menacée)
- Grive des bois (Aucun/Menacée)
- Martinet ramoneur (Susceptible/Menacé...
- Pioui de l'Est (Aucun/Préoccupante)

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 8
2. Composantes du projet, tracé: MTQ, 2004 - chaînage : Alliance Lanaudière, 2021
3. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
4. Observations herpétologiques, AARQ, 2021
5. Ligne des hautes eaux et milieux humides: Alliance Lanaudière, 2021
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Inventaire écoforestier, MFFP, 20188

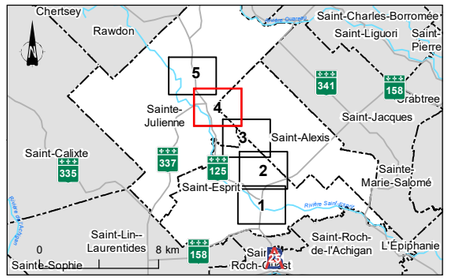

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

Préparé par: É. Gingras le 2021-12-10
Dessiné par: A. Monnard le 2021-12-10
Vérifié par M.-È. Lavoie le 2021-12-10
Révisé par S.Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transports du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-4

Titre

Inventaires **des mlieux naturels - Avifaune et herpétofaune**

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

211_03465_00_EEC1_InventairesFaune_004p4_211210.mxd

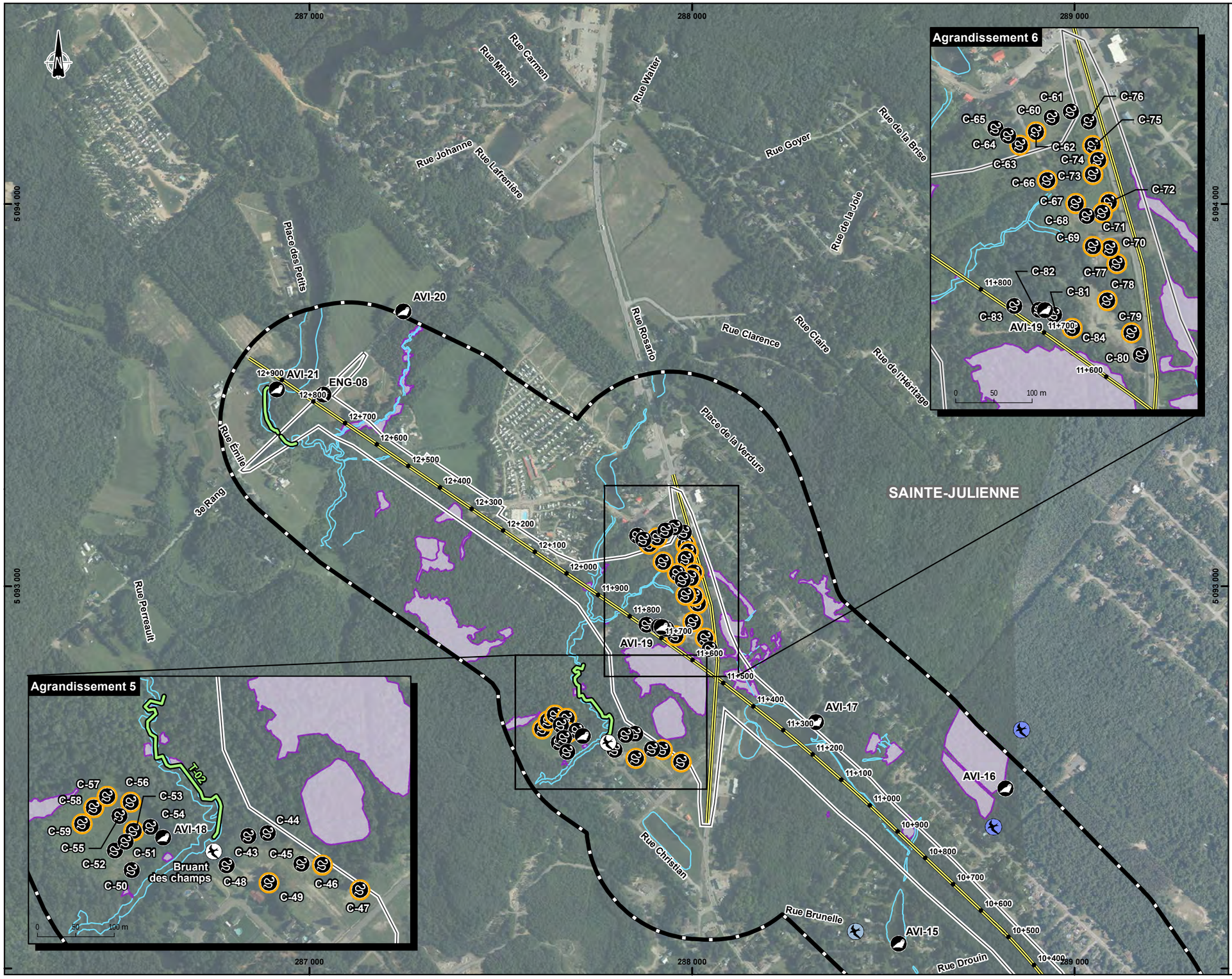

Alliance Lanaudière

Municipalité

Composantes de projet

- Zone d'étude
- Emprise du MTQ
- Tracé projeté de l'autoroute 25
- Chaînage aux 100 m

Composante biophysique

Inventaires Alliance Lanaudière (2021)

- Ligne des hautes eaux
- Milieux humides

Herpétofaune

- Stations d'inventaire (couleuvres)
- Transects (tortue des bois)

Occurences

- Stations avec occurrences (couleuvres) (AL, 2021)

Avifaune

Stations d'écoute

- Engoulevents
- Oiseaux forestiers

Occurences

- Espèces d'intérêt (AL, 2021)

Espèces en situation précaire (LEMV/LEP) (AL, 2021)

- Martinet ramoneur (Susceptible/Menacée)
- Pioui de l'Est (Aucun/Préoccupante)

0 100 200 m

1:10 000

(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 8
2. Composantes du projet, tracé: MTQ, 2004 - chaînage : Alliance Lanaudière, 2021
3. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
4. Observations herpétologiques, AARQ, 2021
5. Ligne des hautes eaux et milieux humides: Alliance Lanaudière, 2021
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Inventaire écoforestier, MFFP, 2018

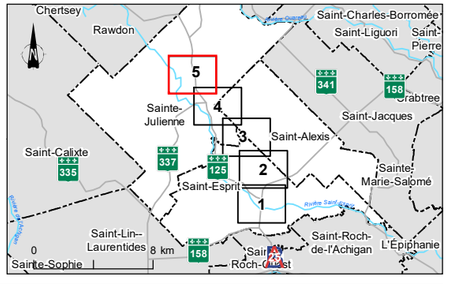

Localisation du projet

Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

Préparé par: É. Gingras le 2021-12-10
Dessiné par: A. Monnard le 2021-12-10
Vérifié par M.-È. Lavoie le 2021-12-10
Révisé par S.Besner le 2021-12-10

Client/Projet

Ministère des Transports du Québec
Construction d'une route nationale dans le prolongement de l'autoroute 25, dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit

Carte No.

1-5

Titre

Inventaires **des mlieux naturels - Avifaune et herpétofaune**

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

A.6 : ICHTYOFAUNE

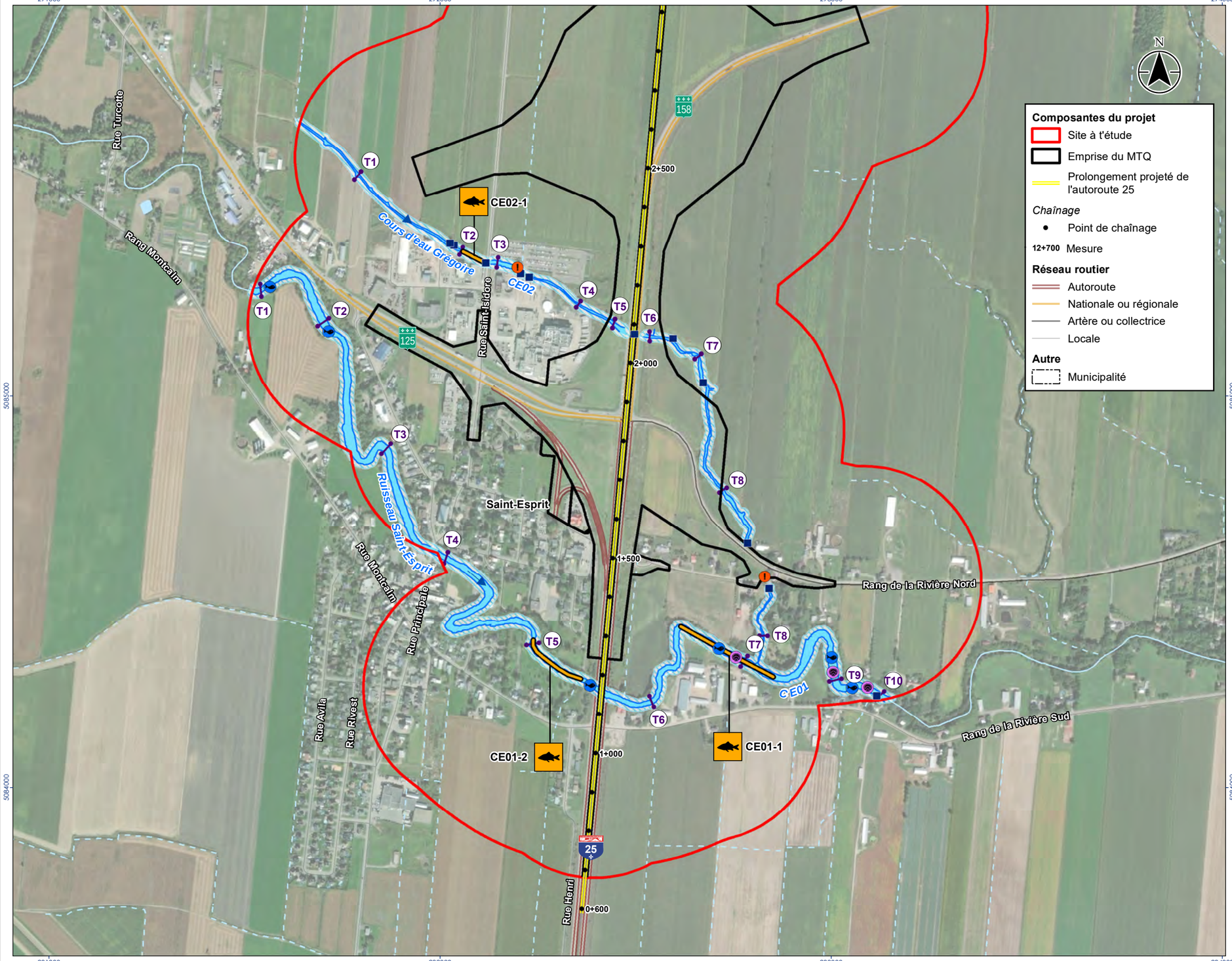

Milieu hydrique (CE)

- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine 10 m
- Pont ou ponceau

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Observation habitat du poisson

- Obstacle au passage du poisson

Station de pêches (CE01-1)

- Pêche électrique (app. à port dorsal)
- Seine
- Verveux
- Station d'observation visuelle

Observation fortuite

- Poisson
- Mulette

Inventaire aquatique (T1)

- Transect transversal de caractérisation

Milieu humide (MH)

- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, station de pêches, observations, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

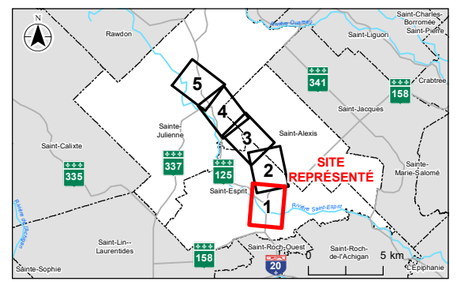

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0004 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Masicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
4-1

Titre
Inventaires des milieux naturels - Pêches expérimentales

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets_partages\159400382\GIO\2_Doc\Proj\Concept\6_Geomatique\2_Carto\1_MXD\159400382-C0004-REV0_MAquettique_2021210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prosp

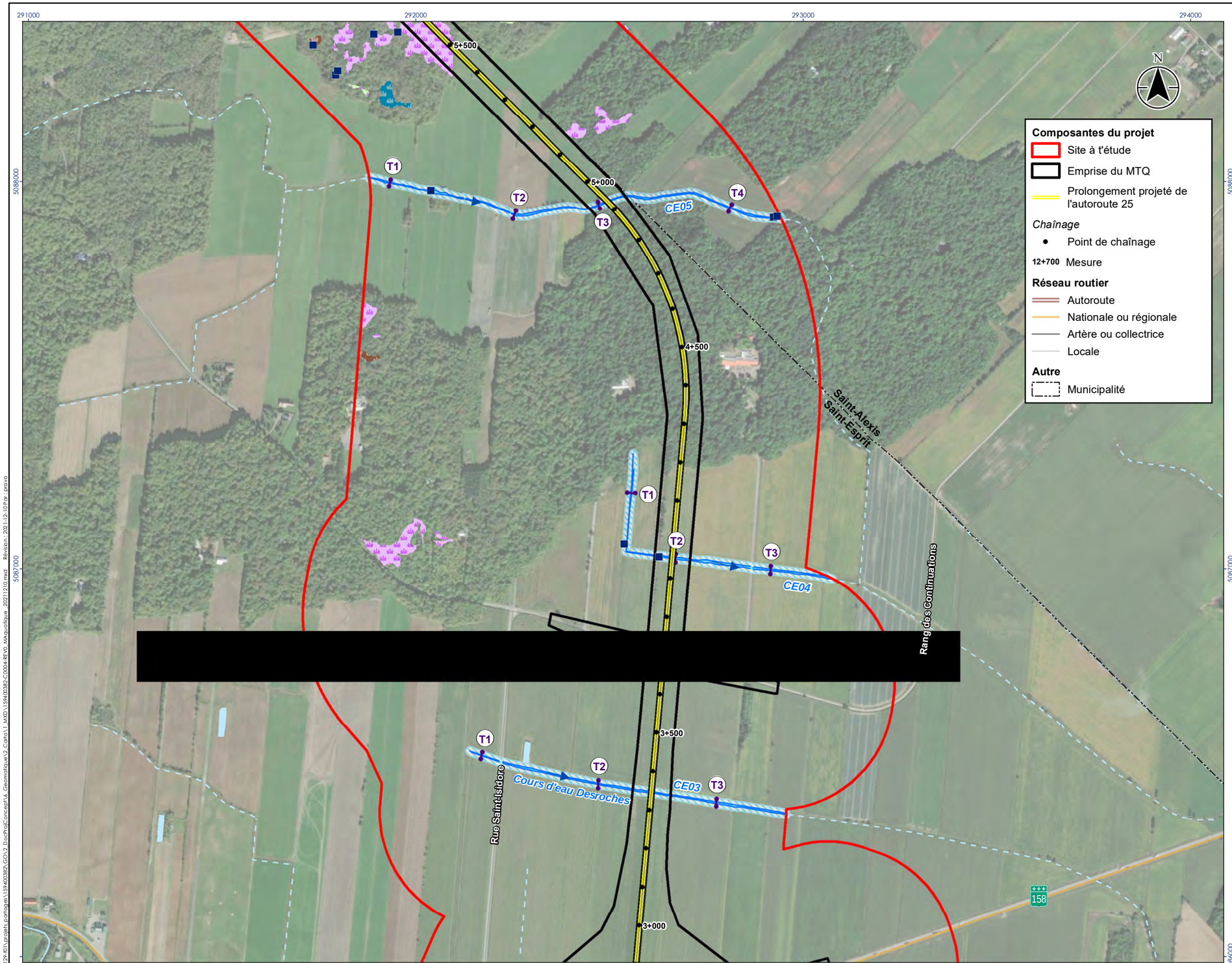

Alliance Lanaudière

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine 10 m
- Pont ou ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Observation habitat du poisson
- Obstacle au passage du poisson

Station de pêches (CE01-1)
- Pêche électrique (app. à port dorsal)
- Seine
- Verveux
- Station d'observation visuelle

Observation fortuite
- Poisson
- Mulette

Inventaire aquatique (T1)
- Transect transversal de caractérisation

Milieu humide (MH)
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, station de pêches, observations, milieu hydrique et humide : Alliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

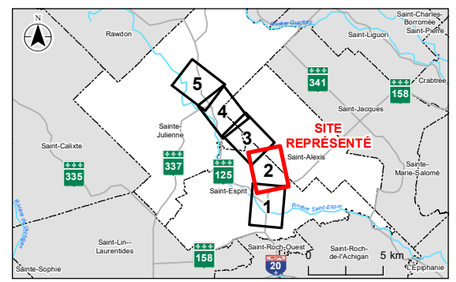

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0004 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Masicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
4-2

Titre
Inventaires des milieux naturels - Pêches expérimentales

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets_partages\159400382\GIO\2 DocProjConcept\6 Geomatique\2 Carto\1 MXD\159400382-C0004-REV0_MAquatique_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prave

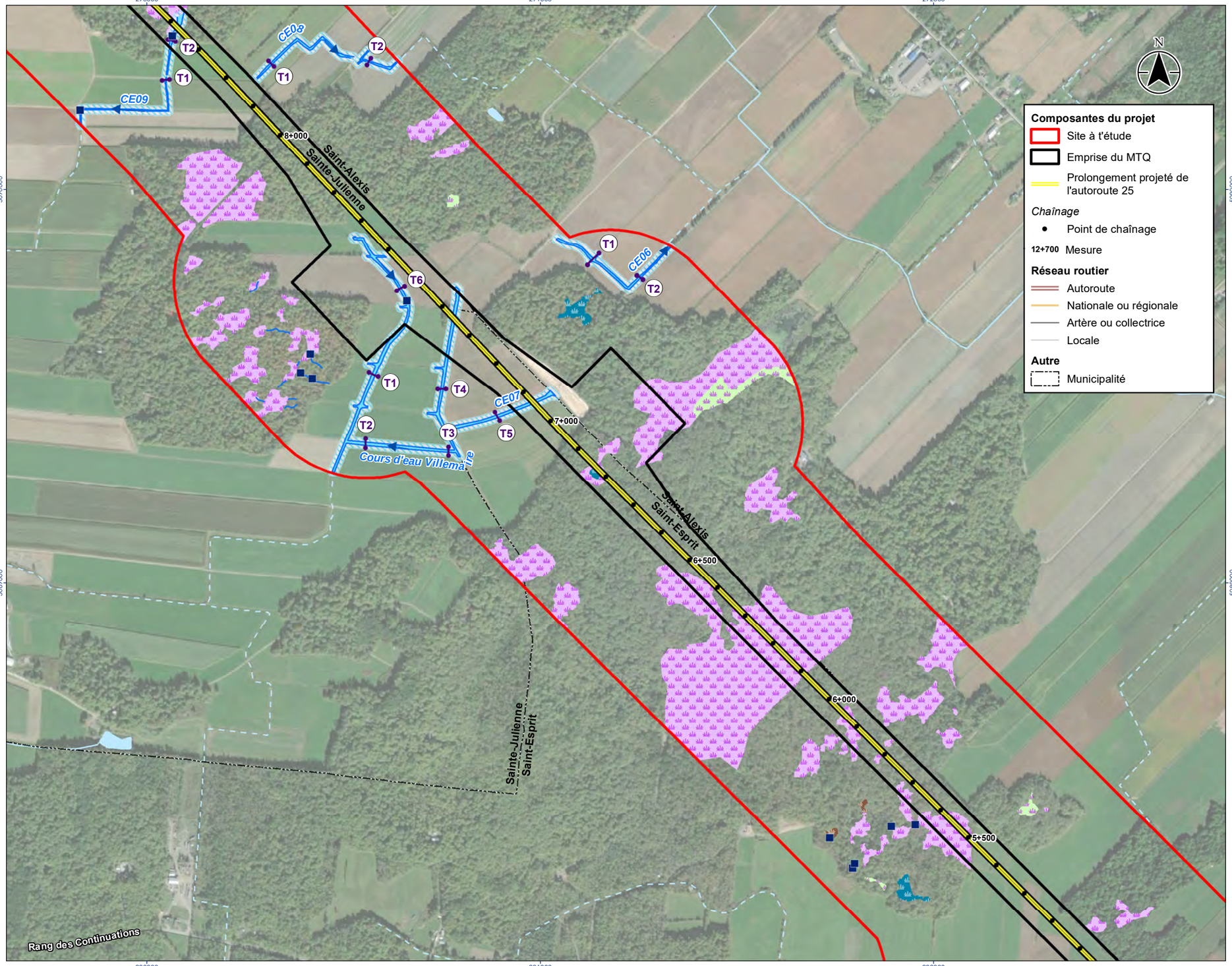

Alliance Lanaudière

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine 10 m
- Pont ou ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Observation habitat du poisson
- Obstacle au passage du poisson

Station de pêches (CE01-1)
- Pêche électrique (app. à port dorsal)
- Seine
- Verveux
- Station d'observation visuelle

Observation fortuite
- Poisson
- Mulette

Inventaire aquatique (T1)
- Transect transversal de caractérisation

Milieu humide (MH)
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, station de pêches, observations, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

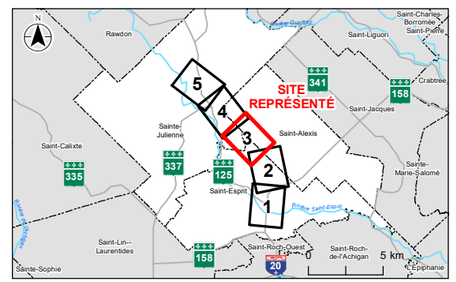

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0004 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Masicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
4-3

Titre
Inventaires des milieux naturels - Pêches expérimentales

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cdt129-f01\projets-partages\159400382\GO\2 Doc Proj\Concept\6 Geomatique\2 Carto\1 MXD\159400382-C0004-REV0_MAquatique 2021210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : jpravo

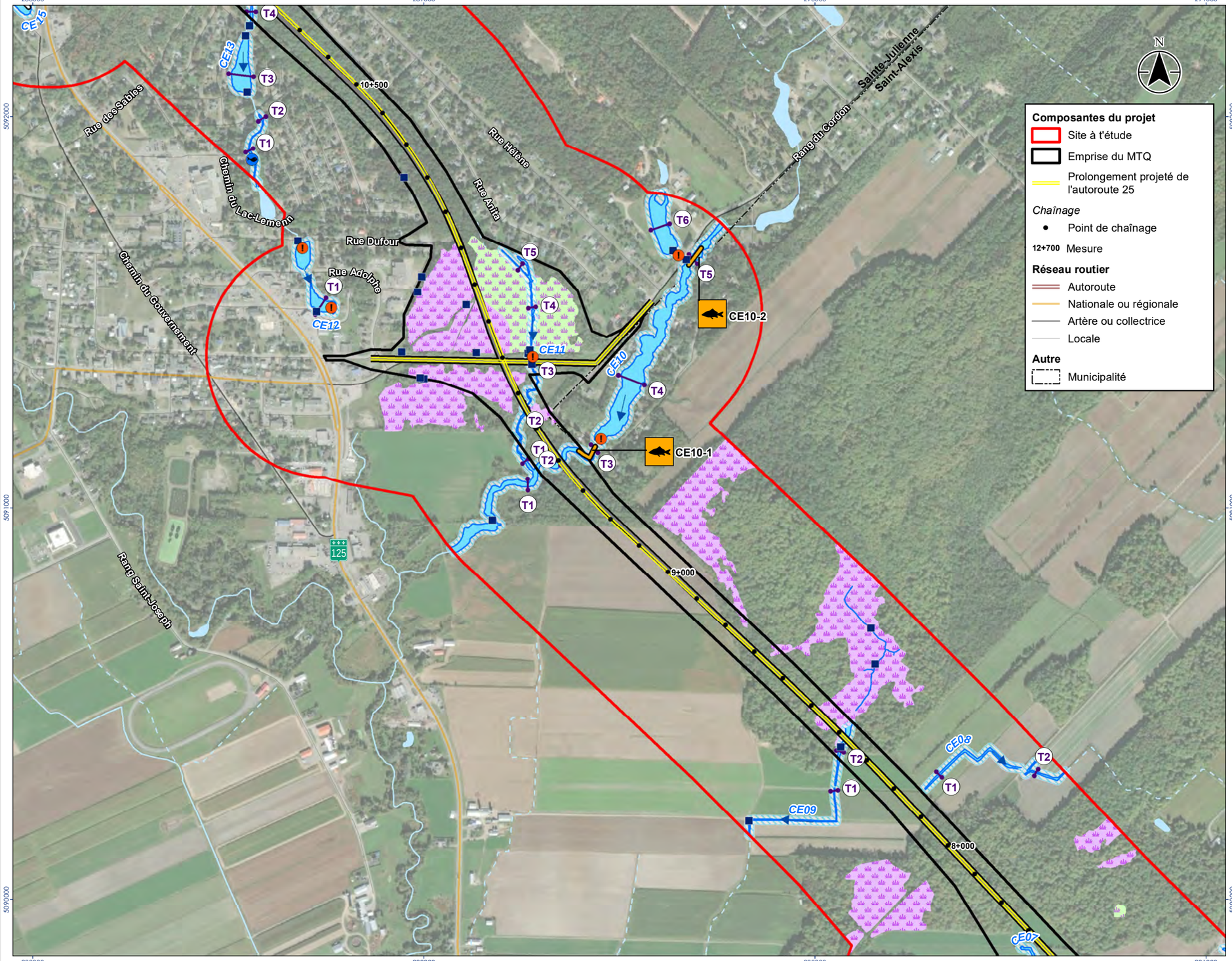

Alliance Lanaudière

Milieu hydrique (CE)
- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine 10 m
- Pont ou ponceau

Cours d'eau de référence
- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Observation habitat du poisson
- Obstacle au passage du poisson

Station de pêches (CE01-1)
- Pêche électrique (app. à port dorsal)
- Seine
- Verveux
- Station d'observation visuelle

Observation fortuite
- Poisson
- Mulette

Inventaire aquatique (T1)
- Transect transversal de caractérisation

Milieu humide (MH)
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources
1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, station de pêches, observations, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

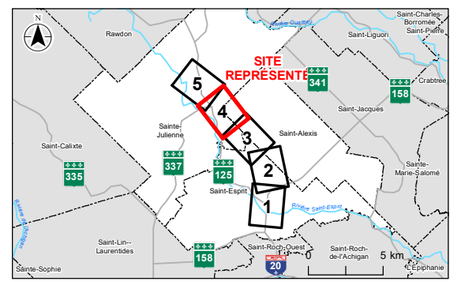

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0004 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Masicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
4-4

Titre
Inventaires des milieux naturels - Pêches expérimentales

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets_partages\159400382\GIO\2_Doc\Proj\Concept\6_Geomatique\2_Carto\1_MXD\159400382-C0004-REV0_MAquatique_2021210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : prave

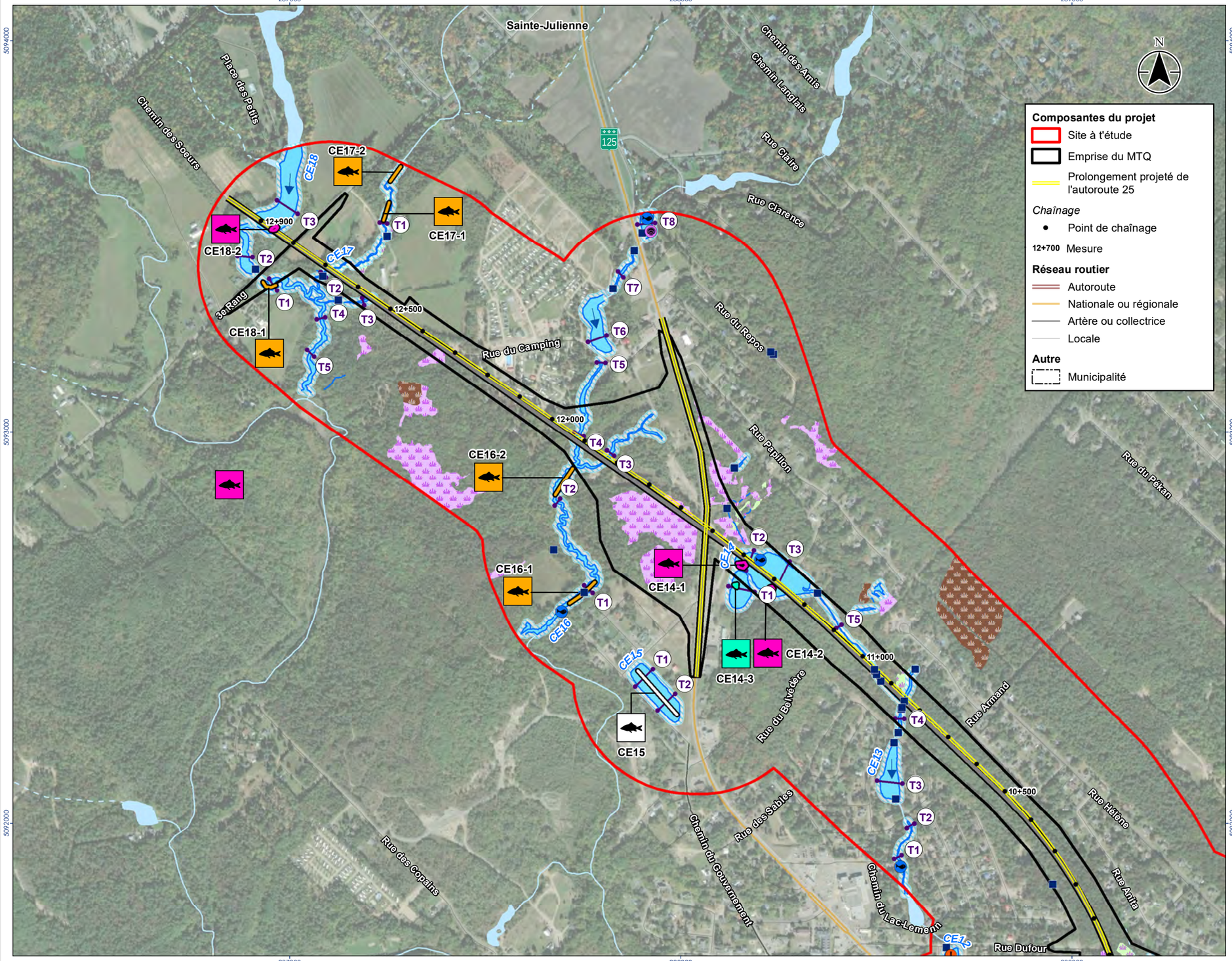

Milieu hydrique (CE)

- Sens d'écoulement
- Littoral
- Ligne des hautes eaux
- Bande riveraine 10 m
- Pont ou ponceau

Cours d'eau de référence

- Permanent
- Intermittent
- Étendue d'eau

Observation habitat du poisson

- Obstacle au passage du poisson

Station de pêches (CE01-1)

- Pêche électrique (app. à port dorsal)
- Seine
- Verveux
- Station d'observation visuelle

Observation fortuite

- Poisson
- Mulette

Inventaire aquatique (T1)

- Transect transversal de caractérisation

Milieu humide (MH)

- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Tourbière boisée

0 100 200 m
1:10 000
(Au format original 11x17)

Sources

1. Système de coordonnées : NAD 1983 CSRS MTM 8
2. Composantes du projet, chaînage, station de pêches, observations, milieu hydrique et humide : Aliance Lanaudière, 2021
3. Prolongement projeté de l'autoroute 25 : MTQ, 2004
4. Réseau routier : Adresse Québec, 2021
5. Cours d'eau de référence : GRHQ, 2016
6. Fond de carte (Médaillon) : BDGA, Québec, 2020
7. Image aérienne : Esri-World Imagery, 2017

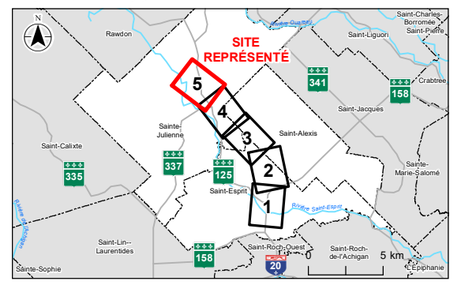

Localisation du projet
Saint-Esprit - Sainte-Julienne, Québec

159400382-C0004 REV0
Préparé par Prosper Ravo le 2021-12-10
Vérifié par Anne Keough le 2021-12-10
Révision indépendante par Julie Masicotte le 2021-12-10
Révision indépendante par Stéphanie Besner le 2021-12-10

Client/Projet
Ministère des Transport du Québec
Avant-projet préliminaire pour le prolongement de l'autoroute A25 en route nationale

Carte No.
4-5

Titre
Inventaires des milieux naturels - Pêches expérimentales

Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée a Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

\\cd1129-f01\projets-partages\159400382\GIO\2_DocProjConcept\6_Geomatique\2_Carto\1_MXD\159400382-C0004-REV0_MAquatique_20211210.mxd Révision : 2021-12-10 Par : jpravo

ANNEXE B – PHOTOGRAPHIES

B.1 : MILIEUX HUMIDES

Photo 1 : Marécage arbustif MH1, station S162, vue vers le nord

Photo 2 : Échantillon de sol, station S162, marécage arbustif MH1

Photo 3 : Marécage arborescent MH2, station S59, vue vers le nord

Photo 4 : Échantillon de sol, station S59, marécage arborescent MH2

Photo 5 : Marécage arborescent MH3, station S161, vue vers le nord

Photo 6 : Échantillon de sol, station S161, marécage arborescent MH3

Photo 7 : Tourbière boisée MH4, station S160, vue vers le nord

Photo 8 : Échantillon de sol, station S160, tourbière boisée MH4

Photo 9 : Marécage arborescent MH4, station S159, vue vers le nord

Photo 10 : Échantillon de sol, station S159, marécage arborescent MH4

Photo 11 : Marécage arborescent MH5, station S162, vue vers le nord

Photo 12 : Échantillon de sol, station S162, marécage arborescent MH5

Photo 13 : Marécage arborescent MH6, station S157, vue vers le nord

Photo 14 : Échantillon de sol, station S157, marécage arborescent MH6

Photo 15 : Marais MH6, station S152, vue vers le sud

Photo 16 : Échantillon de sol, station S152, marais MH6

Photo 19 : Marécage arborescent MH7, station S151, vue vers le nord

Photo 18 : Échantillon de sol, station S151, marécage arborescent MH7

Photo 19 : Marécage arborescent MH8, station S147, vue vers le nord

Photo 20 : Échantillon de sol, station S147, marécage arborescent MH8

Photo 21 : Marécage arborescent MH9, station S42, vue vers le nord

Photo 22 : Échantillon de sol, station S42, marécage arborescent MH9

Photo 23 : Marécage arborescent MH10, station S140, vue vers le nord

Photo 24 : Échantillon de sol, station S140, marécage arborescent MH10

Photo 25 : Marécage arborescent MH11, station S135, vue vers le nord

Photo 26 : Échantillon de sol, station S135, marécage arborescent MH11

Photo 27 : Marécage arborescent MH21, station S139, vue vers le nord

Photo 210 : Échantillon de sol, station S139, marécage arborescent MH12

Photo 29 : Marécage arbustif MH13, station S119, vue vers le sud

Photo 30 : Échantillon de sol, station S119, marécage arbustif MH13

Photo 31 : Marécage arborescent MH14, station S132, vue vers le nord

Photo 32 : Échantillon de sol, station S132, marécage arborescent MH14

Photo 33 : Marécage arbustif MH15, station S129, vue vers le nord

Photo 34 : Échantillon de sol, station S129, marécage arbustif MH15

Photo 35 : Marécage arborescent MH15, station S115, vue vers le nord

Photo 36 : Échantillon de sol, station S115, marécage arborescent MH15

Photo 311 : Marécage arbustif MH16, station S130, vue vers le sud

Photo 38 : Échantillon de sol, station S130, marécage arbustif MH16

Photo 39 : Marécage arborescent MH17, station S131, vue vers l'est

Photo 40 : Échantillon de sol, station S131, marécage arborescent MH17

Photo 41 : Marécage arborescent MH18, station S125, vue vers le nord

Photo 42 : Échantillon de sol, station S125, marécage arborescent MH18

Photo 43 : Marécage arbustif MH18, station S126, vue vers le nord

Photo 44 : Échantillon de sol, station S126, marécage arbustif MH18

Photo 45 : Marécage arborescent MH19, station S128, vue vers le nord

Photo 46 : Échantillon de sol, station S128, marécage arborescent MH19

Photo 47 : Marécage arborescent MH20, station S145, vue vers le nord

Photo 48 : Échantillon de sol, station S145, marécage arborescent MH20

Photo 49 : Marécage arborescent MH21, station S143, vue vers le nord

Photo 50 : Échantillon de sol, station S143, marécage arborescent MH21

Photo 51 : Tourbière boisée MH22, station S122, vue vers le nord

Photo 52 : Échantillon de sol, station S122, tourbière boisée MH22

Photo 53 : Marécage arborescent MH23, station S116, vue vers le nord

Photo 54 : Marécage arborescent MH23, station S116, vue vers l'est

Photo 55 : Tourbière boisée MH24, station S187, vue vers le nord

Photo 56 : Échantillon de sol, station S187, tourbière boisée MH24

Photo 57 : Tourbière boisée MH25, station S120, vue vers le sud

Photo 58 : Échantillon de sol, station S120, tourbière boisée MH25

Photo 59 : Marécage arbustif MH26, station S114, vue vers le nord

Photo 60 : Échantillon de sol, station S114, marécage arbustif MH26

Photo 61 : Marécage arborescent MH28, station S182, vue vers le nord

Photo 62 : Échantillon de sol, station S182, marécage arborescent MH28

Photo 63 : Marécage arborescent MH29, station S109, vue vers le nord

Photo 64 : Échantillon de sol, station S109, marécage arborescent MH29

Photo 65 : Marécage arborescent MH30, station S105, vue vers le nord

Photo 66 : Échantillon de sol, station S105, marécage arborescent MH30

Photo 67 : Marécage arbustif MH30, station S104, vue vers le nord

Photo 68 : Échantillon de sol, station S104, marécage arbustif MH30

Photo 69 : Marécage arborescent MH31, station S100, vue vers le nord

Photo 70 : Échantillon de sol, station S100, marécage arborescent MH31

Photo 121 : Marécage arborescent MH32, station S71, vue vers le nord

Photo 72 : Échantillon de sol, station S71, marécage arborescent MH32

Photo 133 : Marécage arborescent MH37, station S190, vue vers le nord

Photo 74 : Marécage arborescent MH37, station S190, vue vers l'est

Photo 145 : Marécage arborescent MH38, station S193, vue vers le nord

Photo 76 : Échantillon de sol, station S193, marécage arborescent MH38

Photo 157 : Marécage arborescent MH39, station S192, vue vers l'ouest

Photo 78 : Marécage arborescent MH39, station S192, vue vers l'est

Photo 169 : Marécage arborescent MH40, station S191, vue vers le nord

Photo 80 : Marécage arborescent MH40, station S191, vue vers le sud

Photo 81 : Marécage arborescent MH41, station S96, vue vers le nord

Photo 82 : Échantillon de sol, station S96, marécage arborescent MH41

Photo 83 : Marécage arborescent MH42, station S97, vue vers le nord

Photo 174 : Échantillon de sol, station S97, marécage arborescent MH42

Photo 85 : Marécage arborescent MH43, station S98, vue vers le nord

Photo 86 : Marécage arborescent MH43, station S98, vue vers l'est

Photo 87 : Marécage arborescent MH45, station S95, vue vers le nord

Photo 818 : Échantillon de sol, station S95, marécage arborescent MH45

Photo 89 : Marécage arborescent MH48, station S90, vue vers le nord

Photo 90 : Échantillon de sol, station S90, marécage arborescent MH48

Photo 91 : Marécage arborescent MH49, station S87, vue vers le nord

Photo 92 : Échantillon de sol, station S87, marécage arborescent MH49

Photo 93 : Marécage arborescent MH50, station S74, vue vers le nord

Photo 94 : Échantillon de sol, station S74, marécage arborescent MH50

Photo 95 : Marécage arborescent MH51, station S78, vue vers le nord

Photo 96 : Échantillon de sol, station S79, marécage arborescent MH51

Photo 97 : Marécage arborescent MH52, station S76, vue vers le nord

Photo 919 : Échantillon de sol, station S76, marécage arborescent MH52

Photo 99 : Marécage arborescent MH52, station S82, vue vers le nord

Photo 100 : Échantillon de sol, station S82, marécage arborescent MH52

Photo 101 : Marécage arborescent MH53, station S83, vue vers le nord

Photo 102 : Échantillon de sol, station S83, marécage arborescent MH53

Photo 103 : Marécage arborescent MH54, station S81, vue vers l'ouest

Photo 104 : Échantillon de sol, station S81, marécage arborescent MH54

Photo 105 : Marécage arborescent MH55, station S80, vue vers l'ouest

Photo 106 : Échantillon de sol, station S80, marécage arborescent MH55

Photo 1020 : Marais MH57, station S58, vue vers le nord

Photo 108 : Marais MH57, station S58, vue vers l'ouest

Photo 109 : Marécage arborescent MH58, station S70, vue vers le nord

Photo 110 : Échantillon de sol, station S70, marécage arborescent MH58

Photo 111 : Marécage arborescent MH60, station S67, vue vers le nord

Photo 112 : Échantillon de sol, station S67, marécage arborescent MH60

Photo 113 : Marécage arborescent MH61, station S65, vue vers le nord

Photo 114 : Échantillon de sol, station S65, marécage arborescent MH61

Photo 115 : Marécage arborescent MH62, station S64, vue vers le nord

Photo 116 : Échantillon de sol, station S64, marécage arborescent MH62

Photo 1121 : Marécage arborescent MH63, station S62, vue vers le nord

Photo 118 : Marécage arborescent MH63, station S621, vue vers l'est

Photo 119 : Marais MH65, station S52, vue vers le nord

Photo 120 : Échantillon de sol, station S52, marais MH65

Photo 121 : Marécage arborescent MH65, station S53, vue vers le nord

Photo 122 : Marécage arborescent MH65, station S53, vue vers l'est

Photo 123 : Marécage arborescent MH67, station S175, vue vers le nord

Photo 124 : Échantillon de sol, station S175, marécage arborescent MH67

Photo 125 : Marécage arbustif MH67, station S172, vue vers le nord

Photo 126 : Échantillon de sol, station S172, marécage arbustif MH67

Photo 127 : Marécage arborescent MH68, station S49, vue vers le nord

Photo 128 : Échantillon de sol, station S49, marécage arborescent MH68

Photo 129 : Marécage arborescent MH69, station S48, vue vers le nord

Photo 130 : Échantillon de sol, station S48, marécage arborescent MH69

Photo 131 : Marécage arborescent MH71, station S45, vue vers le nord

Photo 132 : Échantillon de sol, station S45, marécage arborescent MH71

Photo 133 : Marécage arborescent MH72, station S44, vue vers le nord

Photo 134 : Échantillon de sol, station S44, marécage arborescent MH72

Photo 135 : Marécage arborescent MH73, station S38, vue vers le nord

Photo 136 : Échantillon de sol, station S38, marécage arborescent MH73

Photo 137 : Marécage arborescent MH74, station S34, vue vers le nord

Photo 1322 : Échantillon de sol, station S34, marécage arborescent MH74

Photo 139 : Marécage arborescent MH75, station S29, vue vers le nord

Photo 140 : Échantillon de sol, station S29, marécage arborescent MH75

Photo 141 : Marécage arborescent MH76, station S30, vue vers le nord

Photo 142 : Échantillon de sol, station S30, marécage arborescent MH76

Photo 143 : Marécage arborescent MH77, station S28, vue vers le nord

Photo 144 : Échantillon de sol, station S28, marécage arborescent MH77

Photo 145 : Marécage arborescent MH78, station S27, vue vers le nord

Photo 146 : Échantillon de sol, station S27, marécage arborescent MH78

Photo 147 : Tourbière boisée MH80, station S23, vue vers le nord

Photo 148 : Marécage arborescent MH81, station S24, vue vers le nord

Photo 149 : Échantillon de sol, station S24, marécage arborescent MH81

Photo 150 : Tourbière boisée MH82, station S25, vue vers le nord

Photo 151 : Échantillon de sol, station S25, tourbière boisée MH82

Photo 152 : Marécage arborescent MH83, station S32, vue vers le nord

Photo 153 : Échantillon de sol, station S32, marécage arborescent MH83

Photo 154 : Marécage arborescent MH84, station S31, vue vers le nord

Photo 155 : Échantillon de sol, station S31, marécage arborescent MH84

Photo 156 : Marécage arborescent MH85 station S36, vue vers l'est

Photo 157 : Échantillon de sol, station S36, marécage arborescent MH85

Photo 158 : Marécage arborescent MH86, station S35, vue vers le nord

Photo 159 : Échantillon de sol, station S20, marécage arborescent MH87

Photo 160 : Marécage arborescent MH88, station S21, vue vers le sud

Photo 161 : Échantillon de sol, station S21, marécage arborescent MH88

Photo 162 : Marécage arborescent MH89, station S22, vue vers le sud

Photo 163 : Marécage arborescent MH90, station S165, vue vers le nord

Photo 164 : Échantillon de sol, station S165, marécage arborescent MH90

Photo 165 : Marécage arbustif MH91, station S16, vue vers le nord

Photo 166 : Échantillon de sol, station S16, marécage arbustif MH91

Photo 1623 : Marais MH92, station S17, vue vers le nord

Photo 168 : Marécage arborescent MH97, station S13, vue vers le nord

Photo 168 : Échantillon de sol, station S13, marécage arborescent MH97

Photo 1624 : Marécage arbustif MH99, station S11, vue vers le nord

Photo 168 : Échantillon de sol, station S11, marécage arbustif MH99

Photo 1625 : Marécage arborescent MH101, station S3, vue vers le nord

Photo 1626 : Échantillon de sol, station S3, marécage arborescent MH101

Photo 169 : Marécage arborescent MH106, station S8, vue vers le nord

Photo 170 : Échantillon de sol, station S8, marécage arborescent MH106

Photo 1271 : Marécage arborescent MH107, station S7, vue vers le nord

Photo 172 : Tourbière boisée MH108 station S6, vue vers le nord

Photo 173 : Échantillon de sol, station S6, marécage arborescent MH108

Photo 174 : Marécage arborescent MH109, station S1, vue vers le nord

Photo 175 : Échantillon de sol, station S1, marécage arborescent MH109

Photo 176 : Marécage arborescent MH110, station S4, vue vers le nord

Photo 177 : Échantillon de sol, station S4, marécage arborescent MH110

Photo 178 : Marécage arborescent MH111, station S73, vue vers le nord

Photo 179 : Échantillon de sol, station S73, marécage arborescent MH111

B.2 : COURS D'EAU

Photo 1 : Cours d'eau CE1, transect T3, vue vers l'amont

Photo 2 : Cours d'eau CE1, transect T3, vue vers l'aval

Photo 3 : Cours d'eau CE2, vue vers l'amont

Photo 4 : Cours d'eau CE2, vue vers l'aval

Photo 5 : Cours d'eau CE3, vue générale vers l'amont

Photo 6 : Cours d'eau CE3, vue générale vers l'aval

Photo 7 : Cours d'eau CE4, vue générale vers l'amont

Photo 8 : Cours d'eau CE4, vue générale vers l'aval

Photo 39 : Cours d'eau CE5, transect T2, vue vers l'amont

Photo 10 : Cours d'eau CE5, transect T2, vue vers l'aval

Photo 41 : Cours d'eau CE6, vue générale vers l'amont

Photo 12 : Cours d'eau CE6, vue générale vers l'aval

Photo 53 : Cours d'eau CE7, transect T2, vue vers l'amont

Photo 14 : Cours d'eau CE7, transect T2, vue vers l'aval

Photo 65 : Cours d'eau CE8, vue générale vers l'amont

Photo 16 : Cours d'eau CE8, vue générale vers l'aval

Photo 77 : Cours d'eau CE9, transect T1, vue vers l'amont

Photo 18 : Cours d'eau CE9, transect T1, vue vers l'aval

Photo 89 : Cours d'eau CE10, transect T1, vue vers l'amont

Photo 90 : Cours d'eau CE10, transect T1, vue vers l'aval

Photo 21 : Cours d'eau CE11, transect T2, vue vers l'amont

Photo 102 : Cours d'eau CE11, transect T2, vue vers l'aval

Photo 23 : Cours d'eau CE12, vue générale vers l'amont

Photo 114 : Cours d'eau CE12, vue générale vers l'aval

Photo 25 : Cours d'eau CE13, transect T3, vue vers l'amont

Photo 126 : Cours d'eau CE13, transect T3, vue vers l'aval

Photo 27 : Cours d'eau CE14, vue générale vers l'amont

Photo 138 : Cours d'eau CE14, vue générale vers l'aval

Photo 29 : Cours d'eau CE15, vue générale vers l'amont

Photo 30 : Cours d'eau CE15, vue générale vers l'aval

Photo 31 : Cours d'eau CE16, transect T2, vue vers l'amont

Photo 314 : Cours d'eau CE16, transect T2, vue vers l'aval

Photo 33 : Cours d'eau CE17, transect T5, vue vers l'amont

Photo 34 : Cours d'eau CE17, transect T5, vue vers l'aval

Photo 35 : Cours d'eau CE18, transect T3, vue vers l'amont

Photo 36 : Cours d'eau CE18, transect T3, vue vers l'aval

B.3 : EVMVS

Inventaires des milieux naturels – Flore à statut précaire

Photo 1 : Colonie de matteucie fougère-à-l'autruche, espèce vulnérable à la récolte

Photo 2 : Adiante du Canada, espèce vulnérable à la récolte

Photo 3 : Ail des bois, espèce vulnérable à la récolte

Photo 4 : Asaret du Canada, espèce vulnérable à la récolte

Photo 5 : Noyer cendré, espèce menacée

Photo 6 : Lis du Canada, espèce vulnérable à la récolte

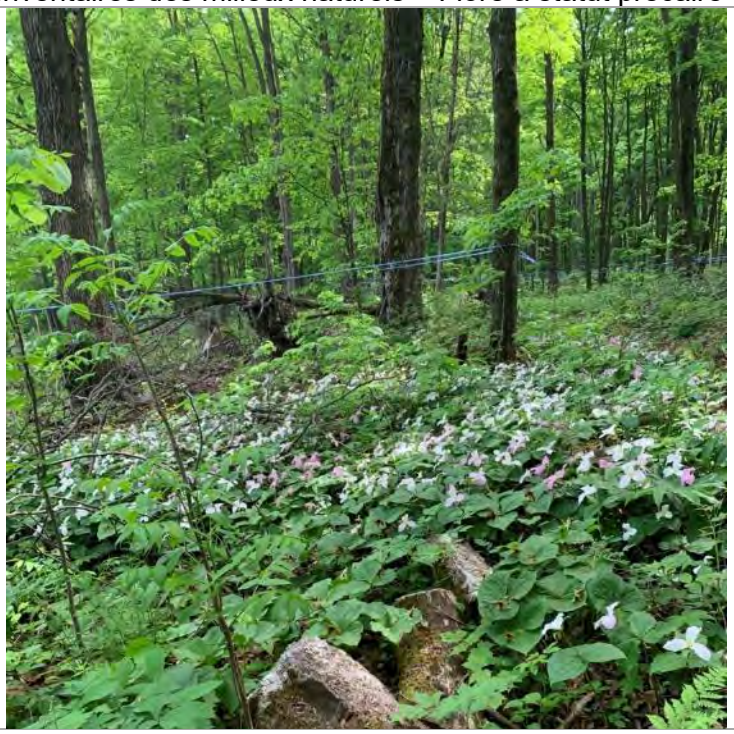

Photo 7 : Trille blanc, espèce vulnérable à la récolte

Photo 8 : Uvulaire à grandes fleurs, espèce vulnérable à la récolte

Photo 9 : Sanguinaire du Canada, espèce vulnérable à la récolte

B.4 : HERPÉTOFAUNE

PHOTO 1 **Couleuvre à ventre rouge (Sainte-Julienne)**

PHOTO 2 **Jeunes campagnols observés sous une station (Sainte-Julienne)**

PHOTO 3 **Couleuvre rayée juvénile (Sainte-Julienne)**

PHOTO 4 **Station d'inventaire (Sainte-Julienne)**

PHOTO 5 **Couleuvre à ventre rouge juvénile (Sainte-Julienne)**

PHOTO 6 **Entretien effectué dans un secteur utilisé pour l'inventaire (Sainte-Julienne)**

PHOTO 7 **Mante religieuse observée sur une station (Sainte-Julienne)**

PHOTO 8 **Mante religieuse observée sur une station (Saint-Esprit)**

PHOTO 9 **Couleuvre rayée (Saint-Esprit)**

PHOTO 10 **Travaux réalisés dans un secteur utilisé pour l'inventaire (Sainte-Julienne)**

PHOTO 11 **Friche utilisée pour l'inventaire (Sainte-Julienne)**

PHOTO 12 **Section de la rivière Saint-Esprit (transect pour la tortue des bois)**

PHOTO 13 **Cyprinidés observés dans la rivière Saint-Esprit**

PHOTO 14 **Section de la rivière Saint-Esprit (transect pour la tortue des bois)**

PHOTO 15 **Section de la rivière Saint-Esprit (transect pour la tortue des bois)**

PHOTO 16 **Cours d'eau forestier à Sainte-Julienne (transect pour la tortue des bois)**

PHOTO 17 **Cours d'eau forestier à Sainte-Julienne (transect pour la tortue des bois)**

PHOTO 18 **Secteur avec potentiel de présence de salamandre à quatre orteils (Sainte-Julienne)**

B.5 : AVIFAUNE

PHOTO 1 **Station d'écoute pour l'inventaire d'engoulevent (Saint-Esprit)**

PHOTO 2 **Champ à partir duquel le goglu des prés a été entendu (Saint-Esprit)**

PHOTO 3 **Station d'écoute pour l'inventaire des oiseaux forestiers (Sainte-Julienne)**

PHOTO 4 **Station d'écoute pour l'inventaire des oiseaux forestiers (Sainte-Julienne)**

PHOTO 5 **Station d'écoute pour l'inventaire des oiseaux forestiers (Saint-Esprit)**

PHOTO 6 **Station d'écoute pour l'inventaire des oiseaux forestiers (Saint-Esprit)**

B.6 : ICHTYOFAUNE

Photo 1 : Omble de fontaine juvénile (*Salvelinus fontinalis*)

Photo 2 : Crapet soleil adulte (*Lepomis gibbosus*)

Photo 3 : Dard barré (*Etheostoma flabellare*)

Photo 4 : Raseux-de-terre sp. (*Etheostoma nigrum* ou *olmstedi*)

ANNEXE C – DONNÉES FLORISTIQUES ET BIOPHYSIQUES DES MILIEUX HUMIDES

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH1 - Marécage arbustif	MH2 - Marécage arborescent		MH3 - Marécage arborescent		MH4-1 - Marécage arborescent		MH4-2 - Tourbière boisée	MH5-1 - Marécage arbustif
	No Station	**S163**	**S59**		**S161**		**S159**		**S160**	**S152**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-30	2021-08-30		2021-08-30		2021-08-30		2021-08-30	2021-08-30
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato		Brandon Disabato		Brandon Disabato		Brandon Disabato	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,980373	45,978583		45,978344		45,977174		45,977513	45,975522
	Longitude (dg.dddddd)	-73,727386	-73,727275		-73,724906		-73,725198		-73,725660	-73,723027
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre		Palustre		Palustre		Palustre	Palustre
	Situation	Mi-pente	Terrain plat		Terrain plat		Dépression ouverte		Terrain plat	Dépression fermée
	Forme du terrain	Régulier	Régulier		Régulier		Concave		Régulier	Concave
	Présence de dépressions	Non	Oui		Non		Oui		Non	Oui
	% de dépression / % monticules	0 / 0	30 / 10		0 / 0		50 / 50		0 / 0	90 / 10
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non		Non		Non		Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non		Non		Non		Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non		Non		Non		Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non		Non		Non		Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non		Non		Non		Non	Non
	Type de perturbation	-			-				-	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance		-		-		-			
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0		Non - 0		Non - 0		Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Cours d'eau permanent	Aucun		Aucun		Aucun		Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	4 : En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)	Litière noirâtre		Litière noirâtre		Litière noirâtre		Litière noirâtre	Écorce érodée
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Lenticelles hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Lignes de mousses sur les troncs		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Système racinaire peu profond	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	10	10		5		10		40	12
	Type d'horizon organique	Mésique	Mésique		Fibrique		Fibrique		Mésique	Humique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0		0		0		0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0		0		0		0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0		0		0		0	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun		Aucun		Aucun		Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0		0		0		0	0
	Classe de drainage	5. Mauvais	5. Mauvais		5. Mauvais		1. rapide		6. Très mauvais	3. Modérément bon
	Drainage oblique	Oui	Non		Non		Non		Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	10 - 15	10 - 25	25 - 30	5 - 20	20 - 30	10 - 20	20 - 30	40 - 45	12 - 30
	Profil du sol - Horizon	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Limon (LI)	Loam (L)	Loam sableux (LS)	Loam (L)	Limon (LI)	Loam (L)	Loam (L)	Loam (L)	Limon (LI)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5
	Profil du sol - Couleur matrice	Gley16/N	7.5YR4/1	2.5Y6/6	7.5YR4/1	2.5Y6/6	10YR5/1	10YR4/6	5YR5/2	7.5YR6/4
	Profil du sol - Couleur mouchetures	7.5YR6/8	Aucune	7.5YR5/8	Aucune	7.5YR5/8	Aucune	Aucune	Aucune	7.5YR6/8
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	-	-	Très abondantes (TA) : > 20 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Grande (G) : > 15 mm	-	Grande (G) : > 15 mm	-	Grande (G) : > 15 mm	-	-	-	Grande (G) : > 15 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	Marqué (M)	-	Marqué (M)	-	Marqué (M)	-	-	-	Distinct (D)
	Profil du sol - Commentaires	-	-		-		-		-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Oui	Oui		Non		Non		Oui	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arbustif	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Tourbière boisée	Marécage arbustif

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH5-2					
	No Station	**S153**	**S154**	**S155**	**S156**	**S157**	**S158**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-30	2021-08-30	2021-08-30	2021-08-30	2021-08-30	2021-08-30
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,975078	45,975511	45,975143	45,976005	45,976067	45,975708
	Longitude (dg.dddddd)	-73,723881	-73,724661	-73,724641	-73,725149	-73,726174	-73,725569
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Dépression fermée	Dépression fermée	Dépression fermée	Dépression fermée	Dépression fermée	Dépression fermée
	Forme du terrain	Concave	Concave	Concave	Concave	Concave	Concave
	Présence de dépressions	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
	% de dépression / % monticules	60 / 40	60 / 40	60 / 40	70 / 30	50 / 50	60 / 40
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-		-			
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-					
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	-	Litière noirâtre		Écorce érodée Litière noirâtre	Litière noirâtre	Litière noirâtre
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond Racines adventives	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs Système racinaire peu profond	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Lignes de mousses sur les troncs Lenticelles hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Souches hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	20	20	10	5	5	5
	Type d'horizon organique	Mésique	Mésique	Fibrique	Fibrique	Fibrique	Fibrique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	-	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	6. Très mauvais	1. Rapide	5. Mauvais	3. modérément bon	1. rapide	-
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	20 - 35 / 35 - 45	20 - 23 / 23 - 30	10 - 20 / 20 - 30	5 - 20 / 20 - 30	5 - 20 / 20 - 30	5 - 20 / 20 - 30
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Limon (LI) / Limon (LI)	Limon (LI) / Limon (LI)	Loam (L) / Loam (L)	Loam (L) / Limon (LI)	Loam (L) / Loam sableux (LS)	Loam (L) / Loam (L)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5 / 0-5	0-5 / 0-5	0-5 / 0-5	0-5 / 0-5	0-5 / 10-15	0-5 / 0-5
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR5/3 / 2.5Y6/1	7.5YR5/1 / 2.5YR5/2	10YR5/3 / 2.5Y6/1	2.5YR5/1 / 2.5Y6/2	2.5YR5/1 / 2.5Y6/2	2.5YR5/1 / 2.5Y6/2
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / 2.5Y6/6	Aucune / Aucune	Aucune / 2.5Y6/6
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / Très abondantes (TA) : > 20 %	- / -	- / Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / Grande (G) : > 15 mm	- / -	- / Moyenne (M) : de 5 à 15 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / Distinct (D)	- / -	- / Distinct (D)
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	-	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH6 - Marécage arborescent	MH7 - Marécage arborescent				
	No Station	**S151**	**S146**	**S147**	**S148**	**S149**	**S150**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-13	2021-08-13	2021-08-13	2021-08-13	2021-08-13	2021-08-13
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,973389	45,974031	45,974687	45,975059	45,974843	45,974576
	Longitude (dg.dddddd)	-73,722776	-73,716656	-73,716855	-73,717730	-73,718371	-73,717741
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat
	Forme du terrain	Régulier	Irrégulier	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier
	Présence de dépressions	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
	% de dépression / % monticules	-	15 / 0	10 / 20	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-		-	-		
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-	Route à 100m à l'est	À 300m à l'Est il y a une route	-		
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non	Non - 0	Non	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Litière noirâtre	Litière noirâtre	Litière noirâtre	Aucun	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)	Litière noirâtre
	Indicateurs secondaires	Lenticelles hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs	Lignes de mousses sur les troncs	Souches hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	20	10	10	10	10	10
	Type d'horizon organique	Mésique	Humique	Humique	Humique	Mésique	Mésique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	-	0	-	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	-	0	-	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	-	0	-	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	-	0	-	0	0	0
	Classe de drainage	3. Modérément bon	1. Rapide	1. Rapide	5. Mauvais	6. Très mauvais	5. Mauvais
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	20 - 30	10 - 45	10 - 20 / 20 - 40	10 - 30	10 - 35 / 35 - 45	10 - 30
	Profil du sol - Horizon	-	-	- / -	-	- / -	-
	Profil du sol - Texture 1	Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL)	Argile sableuse (AS) / Loam sableux (LS)	Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL) / Loam sableux grossier (LSG)	Sable loameux (SL)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	-	0-5	- / -	5-10	0-5 / 10-15	0-5
	Profil du sol - Couleur matrice	2.5Y5/4	7.5YR 2.5/2	10YR 2/2 / 10YR 3/2	2.5Y4/1	10YR4/1 / 10YR2/2	2.5Y4/1
	Profil du sol - Couleur mouchetures	10YR5/8	Aucune	Aucune / Aucune	7.5YR5/8	Aucune / Aucune	7.5YR5/8
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	- / -	Très abondantes (TA) : > 20 %	- / -	Peu abondantes (PA) : < 2 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Grande (G) : > 15 mm	-	- / -	Grande (G) : > 15 mm	- / -	Petite (P) : < 5 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	Distinct (D)	-	- / -	Marqué (M)	- / -	Marqué (M)
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH8 - Marécage arborescent		MH9 - Marécage arborescent				MH10 - Marécage arborescent	
	No Station	**S42**	**S57**	**S140**	**S141**	**S142**		**S139**	
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-13	2021-08-13	2021-08-13	2021-08-13	2021-08-13		2021-08-06	
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato		Brandon Disabato	
	Latitude (dg.dddddd)	45,973605	45,973254	45,976100	45,976604	45,976935		45,975513	
	Longitude (dg.dddddd)	-73,717836	-73,717254	-73,714848	-73,715492	-73,716161		-73,714800	
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre		Palustre	
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat		Terrain plat	
	Forme du terrain	-	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier		Régulier	
	Présence de dépressions	Oui	Oui	Non	Non	Non		Non	
	% de dépression / % monticules	50 / 20	60 / 20	0 / 0	0 / 0	0 / 0		0 / 0	
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Oui	Oui	Oui		Oui	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non		Non	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non		Non	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non		Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non		Non	
	Type de perturbation			Maison à proximité	Maison à proximité	Route et maison à proximité		Sentiers à proximité	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-	-	-	-	-			
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0		Non - 0	
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		Aucun	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		Litière hoirate Lignes de démarcation d'eau (quai roches, arbres...)	
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Lignes de mousses sur les troncs	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Racines adventives Souches hypertrophiées	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Souches hypertrophiées Lenticelles hypertrophiées		Lignes de mousses sur les troncs	
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	20	10	5	2	2		5	
	Type d'horizon organique	Mésique	Fibrique	Fibrique	Fibrique	Mésique		Fibrique	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0		0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	0		0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0		0	
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		Aucun	
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0		0	
	Classe de drainage	3. Modérément bon	3. Modérément bon	4. Imparfait	4. Imparfait	4. Imparfait		5. Mauvais	
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non		Non	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	25 - 45	10 - 45	4 - 20	20 - 30	2 - 35	35 - 45	2 - 35	35 - 45	5 - 15	0 - 0
	Profil du sol - Horizon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Loam limoneux (LLI)	Sable loameux (SL)	Loam limono-argileux (LLIA)	Sable loameux (SL)	Loam argileux (LA)	Sable loameux (SL)	Loam argileux (LA)	Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL)	-
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5	60-65	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	-
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR6/8	7.5Y3/5	10YR2/2	2.5Y5/6	10YR2/2	2.5Y5/6	10YR2/2	10YR3/6	5Y5/1	Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	7.5YY4/6	Aucune	Aucune	7.5YR5/8	Aucune	7.5YR5/8	Aucune	10YR5/8	5YR5/8	Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	-	-	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	-	Peu abondantes (PA) : < 2 %	Très abondantes (TA) : > 20 %	-
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm	-	-	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm	-	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm	-	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm	Grande (G) : > 15 mm	-
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	Distinct (D)	-	-	Distinct (D)	-	Distinct (D)	-	Faible (F)	Marqué (M)	-
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-		-		-		-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non		Non		Non		Oui	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH11 - Marécage arbustif		MH12 - Marécage arborescent		MH13-2 - Marécage arborescent		MH13-2 - Marécage arbustif		MH14 - Marécage	
	No Station	**S119**		**S132**		**S115**		**S129**		**S127**	
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-07-14		2021-08-06		2021-07-14		2021-08-06		2021-08-06	
	Nom évaluateur	Catherine Ayotte		Catherine Ayotte		Catherine Ayotte		Brandon Disabato		Catherine Ayotte	
	Latitude (dg.dddddd)	ind.		45,974956		ind.		45,974975		45,974757	
	Longitude (dg.dddddd)	ind.		-73,714982		ind.		-73,714607		-73,714904	
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre		Palustre		Palustre		Palustre		palustre	
	Situation	Terrain plat		Terrain plat		Replat		Terrain plat		Terrain plat	
	Forme du terrain	Irrégulier		Régulier		Régulier		Régulier		Régulier	
	Présence de dépressions	Oui		-		Non		Non		-	
	% de dépression / % monticules	80 / 20		0 / 0		-		0 / 0		0 / 0	
	La végétation est-elle perturbée?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Les sols sont-ils perturbés?	Oui		Oui		Oui		Non		Non	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Oui		Non		Oui		Non		Non	
	Est-ce un milieu anthropique?	Oui		Non		Non		Non		Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non		Non		Non		Non		Non	
	Type de perturbation	Sentier au bord du MH				Multiple sentier et fossé de drainage, semble être une ancienne sablière		Sentier à proximité			
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance			Coupe avec présence de débris ligneux sur sol, route, halte routière et		-				Route, sentiers et halte routière	
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Oui - 5		Non - 0		Non		Non - 0		Non - 0	
	Lien hydrologique	Fossé		Aucun		Lac		Aucun		Aucun	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		4 : En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Inondé		Aucun		Saturé d'eau dans les 30 premiers cm		Litière noirâtre		Saturé d'eau dans les 30 premiers cm	
	Indicateurs secondaires	Aucun		Aucun		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs		Aucun		Aucun	
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	2		2		2		3		5	
	Type d'horizon organique	Fibrique		Fibrique		Humique		Fibrique		Humique	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0		0		-		0		0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0		0		-		0		0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0		0		-		0		0	
	Cas complexes	Texture sableuse		-		Texture sableuse		Aucun		Aucun	
	Profondeur de la nappe(cm)	28		0		-		0		0	
	Classe de drainage	6. Très mauvais		1. Rapide		6. Très mauvais		4. Imparfait		6. Très mauvais	
	Drainage oblique	Non		Non		Oui		-		Non	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	2 - 10	10 - 30	2 - 30	0 - 0	2 - 10	10 - 30	3 - 30	0 - 0	5 - 30	0 - 0
	Profil du sol - Horizon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Sable fin loameux (SFL)	Sable loameux (SL)	-	-	Loam sablo-argileux (LSA)	Sable (S)	Sable (S)	-	Sable fin (SF)	-
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	-	-	15-20	-	0-5	30-35	0-5	-	-	-
	Profil du sol - Couleur matrice	2.5 YR 4/3	2.5 YR 5/3	10 YR 2/1	Aucune	10YR 3/3	Aucune	5Y5/1	Aucune	10YR 4/3	Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	7.5 YR 4/6	Aucune	5YR5/8	Aucune	Aucune	Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	-	-	-	-	Peu abondantes (PA) : < 2 %	-	Peu abondantes (PA) : < 2 %	-	-	-
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	-	-	-	-	Petite (P) : < 5 mm	-	Petite (P) : < 5 mm	-	-	-
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	-	-	-	-	Faible (F)	-	Marqué (M)	-	-	-
	Profil du sol - Commentaires	-		-		-		-		-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui		Oui		Non		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Non		Oui		Oui		Oui	
	Présence de sol hydromorphes?	Non		Non		Non		Non		Oui	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Non		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marécage arbustif	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH15 - Marécage arborescent	MH16-1			MH16-2 - Marécage arbustif	MH17 - Marécage arborescent
	No Station	**S131**	**S123**	**S124**	**S125**	**S126**	**S128**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Brandon Disabato	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,975360	45,974194	45,974315	45,974544	45,974543	45,974733
	Longitude (dg.dddddd)	-73,713897	-73,714705	-73,715078	-73,715338	-73,714960	-73,714684
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Dépression fermée
	Forme du terrain	Régulier	Régulier	Concave	Irrégulier	Régulier	Concave
	Présence de dépressions	Non	Non	-	-	Non	Oui
	% de dépression / % monticules	0 / 0	0 / 0	60 / 0	0 / 0	-	100 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	Sentier à proximité	Sentier à proximité		-	Sentier à proximité	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-	25m	Route et halte routière à proximité	Halte routière et route à proximité	-	-
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	-	Non	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm	Aucun	Aucun	Écorce érodée Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)
	Indicateurs secondaires	Lenticelles hypertrophiées Lignes de mousses sur les troncs	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées	Aucun	Lignes de mousses sur les troncs Racines adventives Système racinaire peu profond	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	5	2	30	10	5	5
	Type d'horizon organique	Fibrique	Fibrique	Mésique	Humique	Fibrique	Mésique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	-	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	-	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	-	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	-	Aucun	Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	-	0
	Classe de drainage	4. Imparfait	5. Mauvais	6. Très mauvais	1. Rapide	5. Mauvais	4. Imparfait
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	5 - 30 / 0 - 0	2 - 30 / 0 - 0	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SOL MINCE ET ROCAILLEUX	10 - 30 / 0 - 0	5 - 15 /	5 - 15 / 0 - 0
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -		- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / -		Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / -
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5 / -	0-5 / -		5-10 / -	0-5 / -	30-35 / -
	Profil du sol - Couleur matrice	5Y5/1 / Aucune	5Y5/1 / Aucune		10YR 3/2 / Aucune	5Y5/1 / Aucune	5Y5/1 / Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	5YR5/8 / Aucune	5YR5/8 / Aucune		Aucune / Aucune	5YR5/8 / Aucune	5YR5/8 / Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 % / -	Très abondantes (TA) : > 20 % / -		- / -	Très abondantes (TA) : > 20 % / -	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 % / -
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm / -	Grande (G) : > 15 mm / -		- / -	Grande (G) : > 15 mm / -	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm / -
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	Marqué (M) / -	Marqué (M) / -		- / -	Marqué (M) / -	Marqué (M) / -
	Profil du sol - Commentaires	-	-		-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arbustif	Marécage arbustif	Marécage arbustif	Marécage arbustif	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH18 - Marécage arborescent	MH19 - Marécage arborescent		MH20 - Tourbière boisée	
Section 1 - Identification	**No Station**	**S145**	**S143**	**S144**	**S122**	**S117**
	Date (aaaa-mm-jj)	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Brandon Disabato	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,976959	45,976103	45,976620	45,972926	45,973476
	Longitude (dg.dddddd)	-73,713359	-73,712131	-73,712517	-73,710731	-73,707577
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Terrestre	Milieu terrestre	palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Mi-pente	Terrain plat
	Forme du terrain	Régulier	-	Irrégulier	Régulier	Régulier
	Présence de dépressions	Non	-	Non	Non	Non
	% de dépression / % monticules	0 / 0	0 / 10	0 / 10	0 / 0	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-	-	-	-	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance		Maisons à 400m	Maisons à 800m à l'ouest		
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Aucun	Aucun	Aucun	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Odeur de soufre (oeuf pourri)	Aucun
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs	Lenticelles hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Racines adventives Lignes de mousses sur les troncs	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Racines adventives Lignes de mousses sur les troncs	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Racines adventives Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	5	0	2	30	5
	Type d'horizon organique	Fibrique	-	Fibrique	Humique	Fibrique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	4. Imparfait	1. Rapide	1. Rapide	6. Très mauvais	2. Bon
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Oui	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	5 - 30 / 0 - 0	0 - 20 / 20 - 30	2 - 10 / 10 - 30	0 - 0 / 0 - 0	5 - 10 / 10 - 30
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / Sable loameux (SL)	Loam sableux (LS) / Sable loameux (SL)	- / -	Sable (S) / Sable loameux (SL)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5 / -	- / -	- / -	- / -	0-5 / 0-5
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR4/3 / Aucune	10YR 2/1 / 10YR 4/3	10YR 2/1 / 10YR 4/4	Aucune / Aucune	2.5Y4/2 / 5YR3/4
	Profil du sol - Couleur mouchetures	10YR4/6 / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Peu abondantes (PA) : < 2 % / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Petite (P) : < 5 mm / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	Faible (F) / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	Organique	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Non	Non	Oui	Non	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	Oui	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Tourbière	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH21-1 - Marécage arborescent			MH21-2 - Tourbière boisée		MH22 - Marécage arbustif	
	No Station	**S118**	**S186**	**S187**	**S120**	**S121**	**S114**	
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06	2021-08-06	2021-07-14	
	Nom évaluateur	Catherine Ayotte	Brandon Disabato	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Brandon Disabato	Catherine Ayotte	
	Latitude (dg.dddddd)	45,972161	45,972730	45,972728	45,971667	45,972092	ind.	
	Longitude (dg.dddddd)	-73,706626	-73,707519	-73,706819	-73,707041	-73,707700	ind.	
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	
	Forme du terrain	Irrégulier	Régulier	Irrégulier	Régulier	Régulier	Irrégulier	
	Présence de dépressions	Oui	Non	-	Non	Non	Oui	
	% de dépression / % monticules	60 / 40	0 / 0	70 / 30	0 / 0	0 / 0	90 / 10	
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	-	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	-	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Type de perturbation			-		-	Habitations à l'Est du MH	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-	-		200 m a l'ouest présence de maisons			
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Cours d'eau intermittent	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	4 : En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau	
	Indicateurs primaires	Aucun	Odeur de soufre (oeuf pourri)	Aucun	Aucun	Aucun	Litière noirâtre	
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Racines adventives	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs Système racinaire peu profond	Racines adventives	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Système racinaire peu profond	
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	30	40	30	30	30	5	
	Type d'horizon organique	Humique	Mésique	Humique	Humique	Mésique	Fibrique	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0	0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	0	0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0	0	
	Cas complexes	-	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Texture sableuse	
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0	0	
	Classe de drainage	6. Très mauvais	6. Très mauvais	6. Très mauvais	5. Mauvais	6. Très mauvais	1. Rapide	
	Drainage oblique	-	Non	-	Non	Non	Non	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE	5 - 15	15 - 30
	Profil du sol - Horizon						-	-
	Profil du sol - Texture 1						Sable très grossier (STG)	Argile limoneuse (ALI
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)						-	-
	Profil du sol - Couleur matrice						10YR 2/2	10YR 2/1
	Profil du sol - Couleur mouchetures						Aucune	Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures						-	-
	Profil du sol - Dimension des mouchetures						-	-
	Profil du sol - Contraste des mouchetures						-	-
	Profil du sol - Commentaires	MO	-	MO tout le sol	MO	-	-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	
	Présence de sol hydromorphes?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Tourbière	Tourbière	Marécage arbustif	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH23-1 - Marécage arborescent		MH23-2 - Marécage arborescent		MH23-3 - Marécage arbustif			
	No Station	**S107**	**S182**	**S109**		**103**		**S104**	
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05		2021-08-05		2021-08-05	
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato		Brandon Disabato		Catherine Ayotte	
	Latitude (dg.dddddd)	45,964036	45,963602	45,962526		45,962489		45,963003	
	Longitude (dg.dddddd)	-73,703182	-73,702770	-73,703331		-73,702242		-73,701463	
Section 2 - Description générale	**Contexte**	palustre	Palustre	Palustre		Palustre		Palustre	
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat		Terrain plat		Terrain plat	
	Forme du terrain	Régulier	Régulier	Régulier		Régulier		Régulier	
	Présence de dépressions	Non	Non	Non		Non		Non	
	% de dépression / % monticules	0 / 0	0 / 0	0 / 0		0 / 0		0 / 0	
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Oui		Non		Non	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non		Non		Non	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non		Non		Non	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non		Non		Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non		Non		Non	
	Type de perturbation	-	Sentier	Sentier à proximité + route				Route à proximité	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance			-				Moins de 30 m	
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0		Non - 0		Non - 0	
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun		Aucun		Aucun	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires	Aucun	Aucun	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)		Aucun		Aucun	
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées	Aucun		Lenticelles hypertrophiées Système racinaire peu profond		Lignes de mousses sur les troncs	
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	0	0		5		0	
	Type d'horizon organique	-	-	-		Fibrique		-	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0		0		0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0		0		0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0		0		0	
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun		-		Aucun	
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0		0		0	
	Classe de drainage	4. Imparfait	4. Imparfait	5. Mauvais		4. Imparfait		1. rapide	
	Drainage oblique	Non	Non	Non		Non		Non	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 30	30 - 45	0 - 15	15 - 30	0 - 15	15 - 30	5 - 30	0 - 0	0 - 25	25 - 30
	Profil du sol - Horizon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL)	Limon (LI)	Limon (LI)	Loam limoneux (LLI)	-	Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	-	-	-
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR2/2	5YR3/4	10YR2/2	5YR3/4	10YR3/6	7.5YR7/1	2.5Y4/2	Aucune	10YR 3/2	10YR 3/3
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune	5YR4/6	Aucune	5YR4/6	Aucune	10YR3/6	7.5YR5/8	Aucune	Aucune	Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	-	Peu abondantes (PA) : < 2 %	-	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	-	Très abondantes (TA) : > 20 %	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	-	-
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	-	Petite (P) : < 5 mm	-	Petite (P) : < 5 mm	-	Grande (G) : > 15 mm	Petite (P) : < 5 mm	-	-	-
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	-	Faible (F)	-	Faible (F)	-	Marqué (M)	Marqué (M)	-	-	-
	Profil du sol - Commentaires	-		-		-		-		-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui		Oui		Non		Oui		Non	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Non	
	Présence de sol hydromorphes?	Non		Non		Oui		Non		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marécage arbustif	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH23-4 - Marécage arborescent					
	No Station	**S102**	**S105**	**S106**	**S183**	**S184**	**S185**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05
	Nom évaluateur	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Brandon Disabato	Catherine Ayotte
	Latitude (dg.dddddd)	45,962706	45,964112	45,963346	45,963607	45,962642	45,963335
	Longitude (dg.dddddd)	-73,699570	-73,701541	-73,700102	-73,701155	-73,700584	-73,701332
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Terrestre	Palustre	Palustre	palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat
	Forme du terrain	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier
	Présence de dépressions	-	Non	Non	Non	Non	-
	% de dépression / % monticules	-	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	-	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	Route et sentier à proximité	Habitation	Coupe créant une ouverture, route	Fossé à proximité	Végétation perturbée	Fossé et coupe à proximité
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance		Moins de 200 m	Moins de 30 m			
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs	Racines adventives	Aucun	Aucun	Lenticelles hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Système racinaire peu profond	Aucun
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	0	0	0	0	5
	Type d'horizon organique	-	-	-	-	-	Humique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	-	Aucun	Aucun	-	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	-	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	1. rapide	1. rapide	1. rapide	1. Rapide	5. Mauvais	3. Modérément bon
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 15 / 15 - 30	0 - 25 / 25 - 30	0 - 30 / 0 - 0	0 - 30 / 0 - 0	0 - 15 / 15 - 30	5 - 30 / 0 - 0
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Loam sableux (LS) / Loam sableux (LS)	Loam sableux (LS) / Loam sableux (LS)	Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / -	Loam (L) / Loam (L)	Argile sableuse (AS) / -
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	- / -	- / -	- / -	- / -	0-5 / 0-5	- / -
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR 3/3 / 10YR 3/6	10YR 2/1 / 2.5 Y 4/3	10YR 3/2 / Aucune	10YR 2/2 / Aucune	7.5YR3/4 / 5Y6/3	GLEY1 4/5GY / Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / 7.5YR5/8	10YR 3/6 / Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / -	- / Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	Peu abondantes (PA) : < 2 % / -
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / -	- / Grande (G) : > 15 mm	Petite (P) : < 5 mm / -
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / -	- / Marqué (M)	Distinct (D) / -
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH24-1 - Marécage arborescent		MH24-2 - Marécage arborescent	MH24-3 - Marécage arborescent	MH25 - Marécage arborescent	MH26 - Marécage arborescent
	No Station	**S99**	**S100**	**S97**	**S98**	**S96**	**S95**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-04
	Nom évaluateur	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,961741	45,961614	45,960848	45,961002	45,960601	45,960820
	Longitude (dg.dddddd)	-73,703604	-73,702436	-73,703098	-73,704615	-73,702054	-73,699790
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Dépression fermée	Terrain plat
	Forme du terrain	Régulier	Irrégulier	Régulier	Régulier	Concave	Régulier
	Présence de dépressions	Non	Non	-	Non	Oui	Non
	% de dépression / % monticules	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	60 / 0	-
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	Route à proximité	Route à proximité				-
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	Moins de 30 m	Moins de 30 m	Route et sentier à proximité	Route et piste cyclable à proximité	Route à proximité	-
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	-
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Indicateurs secondaires	Aucun	Lignes de mousses sur les troncs	Aucun	Aucun	Lignes de mousses sur les troncs	Aucun
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	0	0	0	0	0
	Type d'horizon organique	-	-	-	-	-	-
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0	-
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	0	-
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0	-
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0	-
	Classe de drainage	1. rapide	1. rapide	1. Rapide	1. rapide	1. Rapide	5. Mauvais
	Drainage oblique	Non	Non	-	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 30 / 0 - 0	0 - 15 / 15 - 30	0 - 20 / 20 - 30	0 - 30 / 0 - 0	0 - 30 / 0 - 0	0 - 15 / 15 - 30
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / Loam sableux (LS)	Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / -	Loam (L) / Limon (LI)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -	0-5 / 0-5
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR 3/1 / Aucune	10YR 3/2 / 10YR 3/3	10YR 3/2 / 2.5Y 4/2	10YR 3/1 / Aucune	10YR 3/1 / Aucune	10YR2/2 / 5Y6/2
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / 10YR 3/6	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / 7.5Y5/6
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / -	- / -	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %	- / -	- / -	- / Très abondantes (TA) : > 20 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / -	- / -	- / Petite (P) : < 5 mm	- / -	- / -	- / Grande (G) : > 15 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / -	- / -	- / Distinct (D)	- / -	- / -	- / Marqué (M)
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH27 - Marécage arborescent					
	No Station	**S56**	**S88**	**S89**	**S90**	**S180**	**S181**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05	2021-08-05
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,956379	45,957098	45,958609	45,959632	45,957896	45,959124
	Longitude (dg.dddddd)	-73,693382	-73,693905	-73,695629	-73,693628	-73,694735	-73,694449
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Oui	Palustre	palustre
	Situation	Dépression fermée	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat
	Forme du terrain	Irrégulier	Régulier	Irrégulier	Irrégulier	Irrégulier	Irrégulier
	Présence de dépressions	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	% de dépression / % monticules	80 / 20	0 / 0	70 / 30	60 / 40	60 / 40	40 / 60
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-		-	-	Sentier à proximité	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance					40m	-
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées Lignes de mousses sur les troncs	Lenticelles hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Racines adventives Système racinaire peu profond	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Lenticelles hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Racines adventives	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs Lenticelles hypertrophiées Souches hypertrophiées
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	0	15	10	0	10
	Type d'horizon organique	-	-	Humique	Mésique	-	Humique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	4. Imparfait	4. Imparfait	5. Mauvais	4. Imparfait	4. Imparfait	4. Imparfait
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 10 / 10 - 30	0 - 25 / 25 - 30	15 - 30 / 0 - 0	10 - 20 / 20 - 30	0 - 20 / 0 - 0	10 - 20 / 20 - 30
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Loam sableux (LS) / Sable (S)	Sable loameux (SL) / Sable (S)	Limon (LI) / -	Loam argileux (LA) / Sable (S)	Loam (L) / -	Sable (S) / Sable loameux (SL)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5 / 0-5	0-5 / 0-5	0-5 / -	0-5 / 0-5	0-5 / -	0-5 / 0-5
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR2/1 / 2.5Y5/3	10YR2/2 / 2.5Y4/4	5Y6/1 / Aucune	5Y4/1 / 10YR4/6	10YR2/2 / 2.5Y4/3	7.5YR4/1 / 10YR4/6
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	7.5YR4/6 / Aucune	Aucune / 10YR5/8	Aucune / 7.5YR5/8	- / 10YR5/8
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / -	- / -	Très abondantes (TA) : > 20 % / -	- / Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	- / Très abondantes (TA) : > 20 %	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / -	- / -	Grande (G) : > 15 mm / -	- / Petite (P) : < 5 mm	- / Moyenne (M) : de 5 à 15 mm	- / Petite (P) : < 5 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / -	- / -	Marqué (M) / -	- / Faible (F)	- / Marqué (M)	- / Faible (F)
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arbustif	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH28 - Marécage arborescent										MH29-1 - Marécage arborescent	
	No Station	**S85**		**S86**		**S87**		**S177**		**S178**		**S74**	
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-05		2021-08-05		2021-08-05		2021-08-05		2021-08-05		2021-07-28	
	Nom évaluateur	Anne Keough		Anne Keough		Anne Keough		Anne Keough		Anne Keough		Brandon Disabato	
	Latitude (dg.dddddd)	45,954893		45,956001		45,957003		45,956458		45,955312		45,948756	
	Longitude (dg.dddddd)	-73,688513		-73,690387		-73,689722		-73,689272		-73,689359		-73,689661	
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre		Palustre		Terrestre		Palustre		Palustre		Palustre	
	Situation	Terrain plat		Terrain plat		Terrain plat		Terrain plat		Terrain plat		Dépression fermée	
	Forme du terrain	Régulier		Régulier		Régulier		Régulier		Régulier		Concave	
	Présence de dépressions	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	% de dépression / % monticules	80 / 20		70 / 30		80 / 20		90 / 10		80 / 20		90 / 5	
	La végétation est-elle perturbée?	Oui		Non		Oui		Non		Non		Oui	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non		Non		Non		Non		Non		Non	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non		Non		Non		Non		Non		Oui	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non		Non		Non		Non		Non		Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non		Non		Non		Non		Non		Non	
	Type de perturbation	Coupe, sentier				Sentier						Sentier et ponceau	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance					-						-	
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0		Non - 0		Non - 0		Non - 0		Non - 0		Non - 0	
	Lien hydrologique	Cours d'eau intermittent		Cours d'eau intermittent		Cours d'eau intermittent		Cours d'eau intermittent		Cours d'eau intermittent		Aucun	
	Type de lien hydrologique	5 : Traversé par un cours d'eau		4 : En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau		5 : Traversé par un cours d'eau		5 : Traversé par un cours d'eau		5 : Traversé par un cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires	Litière noirâtre		Litière noirâtre		Litière noirâtre		Litière noirâtre		Litière noirâtre			
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol		Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol		Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs		Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol		Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond	
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	5		10		15		5		5		1	
	Type d'horizon organique	Humique		Humique		Humique		Humique		Humique		Fibrique	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0		0		0		0		0		0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0		0		0		0		0		0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0		0		0		0		0		0	
	Cas complexes	Texture sableuse		Texture sableuse		Texture sableuse		Texture sableuse		Texture sableuse		Aucun	
	Profondeur de la nappe(cm)	0		0		0		0		0		0	
	Classe de drainage	5. Mauvais		5. Mauvais		4. Imparfait		5. Mauvais		5. Mauvais		3. Modérément bon	
	Drainage oblique	Non		Non		Non		Non		Non		Non	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	5 - 30	0 - 0	10 - 30	0 - 0	15 - 30	0 - 0	5 - 30	0 - 0	10 - 30	0 - 0	1 - 15	15 - 45
	Profil du sol - Horizon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Loam sableux (LS)	-	Loam sableux (LS)	-	Loam sableux (LS)	-	Loam limoneux (LLI)	-	Loam sableux (LS)	-	Loam limoneux (LLI)	Loam argileux (LA)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0-5	0-5
	Profil du sol - Couleur matrice	2.5y5/3	Aucune	2.5y5/4	Aucune	2.5y5/3	Aucune	2.5y4/3	Aucune	2.5y5/4	Aucune	10YR2/2	10YR5/4
	Profil du sol - Couleur mouchetures	10yr5/6	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	10YR5/6
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Peu abondantes (PA) : < 2 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Grande (G) : > 15 mm	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Petite (P) : < 5 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Faible (F)
	Profil du sol - Commentaires	-		-		-		-		-		-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui		Oui		Non		Oui		Non		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Présence de sol hydromorphes?	Oui		Non		Non		Non		Non		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH29-2 - Marécage arborescent		MH29-3- Marécage arborescent						MH30 - Marécage arborescent	
	No Station	**S78**	**S79**	**S75**		**S76**		**S176**		**S83**	
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-07-28	2021-07-28	2021-07-28		2021-07-28		2021-07-28		2021-07-28	
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato		Brandon Disabato		Brandon Disabato		Anne Keough	
	Latitude (dg.dddddd)	45,949640	45,949129	45,949320		45,950100		45,949701		45,951241	
	Longitude (dg.dddddd)	-73,687482	-73,688178	-73,689148		-73,688772		-73,688562		-73,681517	
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre		Palustre		Palustre		Palustre	
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat		Terrain plat		Terrain plat		Terrain plat	
	Forme du terrain	Régulier	Régulier	Régulier		Régulier		Régulier		Régulier	
	Présence de dépressions	Non	Non	Non		Non		Non		Non	
	% de dépression / % monticules	0 / 0	0 / 0	0 / 0		0 / 0		0 / 0		0 / 0	
	La végétation est-elle perturbée?	Oui	Oui	Non		Non		Oui		Non	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non		Non		Non		Non	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non		Non		Non		Non	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non		Non		Non		Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non		Non		Non		Non	
	Type de perturbation	Sentier à proximité	Sentier à proximité	Exploitation acéricole		-		Sentier à proximité			
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	30m	35m					25m			
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0		Non - 0		Non - 0		Non - 0	
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun		Aucun		Aucun		Aucun	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires	Écorce érodée	Aucun	Aucun		Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)		Aucun		Litière noirâtre	
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond		Lignes de mousses sur les troncs	
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	1	1	1		0		1		10	
	Type d'horizon organique	-	-	Mésique		-		-		Humique	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0		0		0		0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0		0		0		0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0		0		0		0	
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun		Aucun		Aucun		Aucun	
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0		0		0		0	
	Classe de drainage	5. Mauvais	4. Imparfait	4. Imparfait		3. Modérément bon		4. Imparfait		6. Très mauvais	
	Drainage oblique	Non	Non	Non		Non		Non		-	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	1 - 20 / 20 - 45	1 - 20 / 20 - 45	1 - 20 / 20 - 45		0 - 20 / 20 - 45		1 - 20 / 20 - 45		10 - 30 / 0 - 0	
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -		- / -		- / -		- / -	
	Profil du sol - Texture 1	Argile limoneuse (ALI / Sable loameux (SL)	Argile limoneuse (ALI / Sable loameux (SL)	Argile limoneuse (ALI / Sable loameux (SL)		Argile limoneuse (ALI / Sable loameux (SL)		Argile limoneuse (ALI / Sable fin loameux (SFL)		Argile (A) / -	
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5 / -	- / -	0-5 / 0-5		0-5 / 0-5		0-5 / 0-5		- / -	
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR2/1 / 2.5Y4/3	10YR2/1 / 2.5Y4/3	10YR2/1 / 2.5Y5/4		10YR2/1 / 2.5Y5/4		10YR2/1 / 2.5Y5/4		2.5y4/1 / Aucune	
	Profil du sol - Couleur mouchetures	- / 10YR5/8	- / 10YR5/8	Aucune / 2.5Y5/6		Aucune / 2.5Y5/6		Aucune / 2.5Y5/6		10yr5/6 / Aucune	
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	- / Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %		- / Peu abondantes (PA) : < 2 %		- / Peu abondantes (PA) : < 2 %		Peu abondantes (PA) : < 2 % / -	
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / Petite (P) : < 5 mm	- / Petite (P) : < 5 mm	- / Petite (P) : < 5 mm		- / Petite (P) : < 5 mm		- / Petite (P) : < 5 mm		Petite (P) : < 5 mm / -	
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / Marqué (M)	- / Marqué (M)	- / Faible (F)		- / Faible (F)		- / Faible (F)		Faible (F) / -	
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-		-		-		-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Présence de sol hydromorphes?	Oui	Non	Non		Non		Non		Oui	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Non	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH31 - Marécage arborescent		MH32 - Marécage arbustif		MH33 - Marécage arborescent			MH34 - Marécage arborescent		MH35 - Marécage arborescent			
	No Station	**S81**		**S80**		**S73**			**S69**	**S71**	**S193**			
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-07-28		2021-07-28		2021-07-28			2021-08-05	2021-07-28	2021-07-28			
	Nom évaluateur	Anne Keough		Anne Keough		Brandon Disabato			Anne Keough	Brandon Disabato	Anne Keough			
	Latitude (dg.dddddd)	45,950557		45,949430		45,948023			45,946963	45,947104	ind.			
	Longitude (dg.dddddd)	-73,680936		-73,680910		-73,689371			-73,689081	-73,688568	ind.			
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre		Palustre		Palustre			Palustre	Palustre	Terrestre			
	Situation	Dépression fermée		Dépression fermée		Dépression fermée			Dépression fermée	Terrain plat	Bas de pente			
	Forme du terrain	Régulier		Concave		Concave			Concave	Irrégulier	Régulier			
	Présence de dépressions	Non		-		Non			Oui	Oui	Non			
	% de dépression / % monticules	0 / 0		0 / 0		60 / 10			80 / 20	25 / 10	0 / 0			
	La végétation est-elle perturbée?	Oui		Oui		Oui			Oui	Non	Oui			
	Les sols sont-ils perturbés?	Non		Non		Non			Non	Non	Oui			
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non		Non		Non			Oui	Non	Oui			
	Est-ce un milieu anthropique?	Non		Non		Non			Non	Non	Non			
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non		Non		Non			Non	Non	Non			
	Type de perturbation	Exploitation acéricole		Exploitation acéricole		Sentier			Exploitation acéricole, tubulures, sentier, végétation perturbée	Exploitation acéricole, tubulures	Coupe d'arbres, compactage sol passage machinerie, zone de			
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance					20m			-					
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0		Non - 0		Non - 0			Non - 0	Non - 0	Non - 0			
	Lien hydrologique	Aucun		Aucun		Aucun			Aucun	Aucun	Fossé			
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau			6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	2 : Récepteur d'un cours d'eau			
	Indicateurs primaires	Litière noirâtre		Litière noirâtre		Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)			Litière noirâtre	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)	Aucun			
	Indicateurs secondaires	Aucun		Aucun		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond			Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées Souches hypertrophiées	Aucun			
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	10		0		0			0	1	5			
	Type d'horizon organique	Humique		-		-			-	Mésique	-			
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0		0		0			0	0	0			
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0		0		0			0	0	0			
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0		0		0			0	0	0			
	Cas complexes	Texture sableuse		-		Aucun			-	Aucun	Aucun			
	Profondeur de la nappe(cm)	0		0		0			0	0	0			
	Classe de drainage	1. Rapide		4. Imparfait		5. mauvais			4. Imparfait	4. Imparfait	4. Imparfait			
	Drainage oblique	-		-		Non			Non	Non	Oui			
	Profil du sol - Profondeur (cm)	10 - 30	0 - 0	10 - 30	0 - 0	1 - 15	15 - 25	25 - 45	0 - 25	25 - 45	0 - 25	25 - 45	5 - 30	0 - 0
	Profil du sol - Horizon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Sable moyen (SM)	-	Argile (A)	-	Loam limoneux (LLI)	Loam sableux fin (LSF)	Argile limoneuse (ALI	Loam limoneux (LLI)	Argile limoneuse (ALI	Loam limoneux (LLI)	Argile limoneuse (ALI	Sable loameux (SL)	-
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	-	-	-	-	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	0-5	-	-
	Profil du sol - Couleur matrice	2.5y4/2	Aucune	2.5y4/1	Aucune	10YR2/2	2.5Y5/4	5Y5/2	10YR2/2	2.5Y5/4	10YR2/2	2.5Y5/4	2.5y4/3	Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	7.5Y5/6	Aucune	2.5Y6/6	Aucune	2.5Y6/6	Aucune	Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	-	-	-	-	-	-	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	Peu abondantes (PA) : < 2 %	-	Peu abondantes (PA) : < 2 %	-	-
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	-	-	-	-	-	-	Grande (G) : > 15 mm	-	Petite (P) : < 5 mm	-	Petite (P) : < 5 mm	-	-
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	-	-	-	-	-	-	Marqué (M)	-	Faible (F)	-	Faible (F)	-	-
	Profil du sol - Commentaires	-		-		-			-		-		-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui		Oui		Oui			Non		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Non			Oui		Oui		Non	
	Présence de sol hydromorphes?	Non		Non		Oui			Non		Non		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui			Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent			Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH36 - Marécage arborescent			MH37 - Marécage arborescent	MH38 - Marécage arborescent	MH39 - Marécage arborescent
Section 1 - Identification	**No Station**	**S68**	**S70**	**S72**	**S192**	**S191**	**S190**
	Date (aaaa-mm-jj)	2021-07-28	2021-07-28	2021-07-28	2021-07-28	2021-08-05	2021-08-05
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough
	Latitude (dg.dddddd)	45,946219	45,946665	45,946748	ind.	45,946806	45,946437
	Longitude (dg.dddddd)	-73,688748	-73,688358	-73,687816	ind.	-73,686498	-73,687183
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Bas de pente	Dépression fermée	Dépression fermée
	Forme du terrain	Irrégulier	Irrégulier	Irrégulier	Régulier	Concave	Concave
	Présence de dépressions	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	% de dépression / % monticules	50 / 40	30 / 10	30 / 20	0 / 0	-	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	-	Oui	Oui	Oui
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-	-	-	Remblai de roches coupe d'arbres	Tubulure sentier	Exploitation acéricole, tubulures
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance					-	
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Oui - 45	Non	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Fossé	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	2 : Récepteur d'un cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Aucun		Aucun	Litière noirâtre Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Litière noirâtre	Litière noirâtre Lignes de démarcation d'eau (quai roches, arbres, ...)	Litière noirâtre Lignes de démarcation d'eau (quai roches, arbres, ...)
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond	Lenticelles hypertrophiées Racines adventives Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Lenticelles hypertrophiées Racines adventives Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Aucun	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	1	1	1	0	-	0
	Type d'horizon organique	-	Fibrique	Mésique	-	-	-
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	-	0	0	-	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	-	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	-	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	-	-	-
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	-	0
	Classe de drainage	4. Imparfait	4. Imparfait	4. Imparfait	6. Très mauvais	4. Imparfait	5. Mauvais
	Drainage oblique	Non	Non	Non	-	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	1 - 25 / 25 - 30	1 - 45 / 0 - 0	1 - 30 / 30 - 45	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SOL MINCE ET ROCAILLEUX AVEC EAU EN SURFACE	- / -	0 - 0 / 0 - 0
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -		- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Loam argileux (LA) / Argile limoneuse (ALI	Loam argileux (LA) / -	Loam argileux (LA) / Argile limoneuse (ALI		Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / -
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5 / 0-5	0-5 / -	0-5 / 0-5		- / -	- / -
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR2/2 / 2.5Y5/4	10YR2/2 / Aucune	10YR2/2 / 2.5Y5/4		2.5y4/3 / Aucune	2.5y4/3 / Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / 2.5Y6/6	Aucune / Aucune	Aucune / 2.5Y6/6		Aucune / Aucune	Aucune / Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %	- / -	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %		- / -	- / -
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / Petite (P) : < 5 mm	- / -	- / Petite (P) : < 5 mm		- / -	- / -
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / Faible (F)	- / -	- / Faible (F)		- / -	- / -
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-		-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH40 - Marécage arborescent		MH41 - Marécage arborescent			MH42 - Marécage arborescent	
	No Station	**S66**	**S67**	**S61**	**S62**	**S63**	**S65**	
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-07-28	2021-07-28	2021-07-28	2021-07-28	2021-07-28	2021-07-28	
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough	
	Latitude (dg.dddddd)	45,945446	45,945934	45,946096	45,946359	45,945528	45,944920	
	Longitude (dg.dddddd)	-73,687402	-73,687558	-73,685443	-73,685963	-73,686105	-73,687552	
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Dépression ouverte	Dépression ouverte	Dépression ouverte	Dépression ouverte	
	Forme du terrain	Régulier	Régulier	Concave	Concave	Concave	Concave	
	Présence de dépressions	Non	Non	-	Non	-	Non	
	% de dépression / % monticules	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Type de perturbation		-	Exploitation acéricole	Exploitation acéricole	Exploitation acéricole		
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-					-	
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Oui - 15	Non - 0	Oui - 10	Non - 0	
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Fossé	Fossé	Fossé	Fossé	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	1 : Source d'un cours d'eau	1 : Source d'un cours d'eau	1 : Source d'un cours d'eau	1 : Source d'un cours d'eau	
	Indicateurs primaires	Aucun	Écorce érodée	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Litière noirâtre	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Litière noirâtre	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Inondé Litière noirâtre	-	
	Indicateurs secondaires	Lenticelles hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond Lenticelles hypertrophiées	Lignes de mousses sur les troncs	Lignes de mousses sur les troncs	Lignes de mousses sur les troncs	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	1	1	0	0	0	15	
	Type d'horizon organique	Mésique	Mésique	-	-	-	Humique	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0	0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	0	0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0	0	
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0	0	
	Classe de drainage	4. Imparfait	4. Imparfait	5. Mauvais	5. Mauvais	5. Mauvais	4. Imparfait	
	Drainage oblique	Non	Non	-	-	-	-	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	1 - 15 / 15 - 30	1 - 15 / 15 - 30	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SATURÉ D'EAU	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SATURÉ D'EAU	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - INONDÉ	15 - 20 / 0 - 0	
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -				- / -	
	Profil du sol - Texture 1	Loam argileux (LA) / Argile limoneuse (ALI	Loam argileux (LA) / Argile limoneuse (ALI				Loam (L) / -	
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5 / 0-5	0-5 / 0-5				10-15 / -	
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR2/2 / 2.5Y5/4	10YR2/2 / 2.5Y5/4				2.5y4/3 / Aucune	
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / 2.5Y6/6	Aucune / 2.5Y6/6				7.5yr4/6 / Aucune	
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %				Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 % / -	
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / Petite (P) : < 5 mm	- / Petite (P) : < 5 mm				Moyenne (M) : de 5 à 15 mm / -	
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / Faible (F)	- / Faible (F)				Distinct (D) / -	
	Profil du sol - Commentaires	-	-	Inondé ou saturé d'eau, aucun sondage pédologique	Inondé ou saturé d'eau, aucun sondage pédologique	Inondé ou saturé d'eau, aucun sondage pédologique	-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	-	-	-	Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH43 - Marécage arborescent	MH44 - Marais	MH45-1 - Marécage arborescent			
	No Station	**S64**	**S58**	**S54**	**S55**	**S173**	**S175**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-07-28	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04
	Nom évaluateur	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough
	Latitude (dg.dddddd)	45,944816	45,946937	45,945064	45,944132	45,945014	45,944492
	Longitude (dg.dddddd)	-73,686747	-73,676753	-73,673286	-73,674392	-73,674415	-73,673449
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Dépression ouverte	Dépression fermée	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat
	Forme du terrain	Concave	Concave	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier
	Présence de dépressions	Oui	Non	Non	Oui	Non	-
	% de dépression / % monticules	50 / 50	0 / 0	0 / 0	70 / 30	0 / 0	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	-	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-	Coupe		Fossé	Fossé	Fossé
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance		-				-
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Fossé	Aucun	Fossé	Fossé	Fossé	Fossé
	Type de lien hydrologique	1 : Source d'un cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Litière noirâtre	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Litière noirâtre	Litière noirâtre	Litière noirâtre	Litière noirâtre	Litière noirâtre
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs	Aucun	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	0	10	5	5	10
	Type d'horizon organique	-	-	Humique	-	Humique	-
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	-	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	4. Imparfait	5. Mauvais	5. Mauvais	4. Imparfait	4. Imparfait	5. Mauvais
	Drainage oblique	-	-	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SOL MINCE ET ROCAILLEUX	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SATURÉ D'EAU	10 - 30 / 0 - 0	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SOL MINCE ET ROCAILLEUX	5 - 30 / 0 - 0	10 - 30 / 0 - 0
	Profil du sol - Horizon			- / -		- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1			Argile (A) / -		Argile (A) / -	Argile limoneuse (ALI / -
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)			- / -		- / -	- / -
	Profil du sol - Couleur matrice			Gley1 6/10y / Aucune		Gley1 6/10y / Aucune	Gley1 6/10y / Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures			10yr5/8 / Aucune		10yr5/8 / Aucune	10yr5/8 / Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures			Très abondantes (TA) : > 20 % / -		Très abondantes (TA) : > 20 % / -	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 % / -
	Profil du sol - Dimension des mouchetures			Moyenne (M) : de 5 à 15 mm / -		Moyenne (M) : de 5 à 15 mm / -	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm / -
	Profil du sol - Contraste des mouchetures			Marqué (M) / -		Marqué (M) / -	Marqué (M) / -
	Profil du sol - Commentaires			-	Trop rocailleux, aucun sondage pédologique	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	-	Oui	Non	Oui	Oui
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marais	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH45-2 - Marécage arbustif		MH46-1 - Marécage arborescent	MH46-2 - Marais	MH47 - Marécage arborescent		MH48 - Marécage arborescent	
Section 1 - Identification	No Station	S172		S53	S52	S49	S50	S48	
	Date (aaaa-mm-jj)	2021-08-04		2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	
	Nom évaluateur	Anne Keough		Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough	Anne Keough	
	Latitude (dg.dddddd)	45,945096		45,943826	45,943194	45,941011	45,941426	45,940324	
	Longitude (dg.dddddd)	-73,672162		-73,675742	-73,676260	-73,678376	-73,679301	-73,677125	
Section 2 - Description générale	Contexte	Palustre		Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	
	Situation	Terrain plat		Dépression fermée	Dépression fermée	Dépression fermée	Dépression fermée	Dépression fermée	
	Forme du terrain	Régulier		Concave	Concave	Concave	Concave	Concave	
	Présence de dépressions	Non		Non	Non	Non	Non	Non	
	% de dépression / % monticules	0 / 0		0 / 0	0 / 0	-	0 / 0	0 / 0	
	La végétation est-elle perturbée?	Oui		Non	Non	Oui	Oui	Non	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non		Non	Non	Non	Non	Non	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non		Non	Non	Oui	Oui	Non	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non		Non	Non	Non	Non	Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non		Non	Non	Non	Non	Non	
	Type de perturbation	Coupe				Exploitation acéricole, tubulures, coupe, fossé, végétation perturbée	Exploitation acéricole, tubulures, coupe, sentier		
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance					-			
Section 3 - Hydrologie	Eau libre de surface (%)	Non - 0		Non - 0	Non - 0	Non	Non - 0	Non - 0	
	Lien hydrologique	Fossé		Aucun	Aucun	Fossé	Aucun	Aucun	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires			Litière noirâtre	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Litière noirâtre	-			
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol		Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Lignes de mousses sur les troncs	Lignes de mousses sur les troncs	
Section 4 - Sol	Horizon organique (cm)	10		0	35	-	0	0	
	Type d'horizon organique	Humique		-	Humique	-	-	-	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0		0	0	-	0	0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0		0	0	-	0	0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0		0	0	-	0	0	
	Cas complexes	Texture sableuse		Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	
	Profondeur de la nappe(cm)	0		0	0	-	0	0	
	Classe de drainage	4. Imparfait		4. Imparfait	6. Très mauvais	5. mauvais	5. mauvais	4. Imparfait	
	Drainage oblique	Non		Non	Non	Non	Non	Non	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	10 - 30	0 - 0	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SOL MINCE ET ROCAILLEUX	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE	10 - 30	0 - 0	10 - 30	0 - 0	10 - 30	0 - 0
	Profil du sol - Horizon	-	-			-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Sable (S)	-			Argile sableuse (AS)	-	Argile sableuse (AS)	-	Argile limoneuse (ALI	-
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	-	-			-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR 3/2	Aucune			Gley1 6/10y	Aucune	Gley1 6/10y	Aucune	2.5y5/2	Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune	Aucune			7.5yr4/6	Aucune	7.5yr4/6	Aucune	Aucune	Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	-	-			Très abondantes (TA) : > 20 %	-	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	-	-
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	-	-			Grande (G) : > 15 mm	-	Grande (G) : > 15 mm	-	-	-
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	-	-			Marqué (M)	-	Marqué (M)	-	-	-
	Profil du sol - Commentaires	-		Trop rocailleux, aucun sondage pédologique	Matière organique	-		-		-	
Synthèse	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui	Oui	Non		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui	Oui	Oui		Non		Non	
	Présence de sol hydromorphes?	Non		Non	Oui	Oui		Oui		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui	Oui	Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arbustif		Marécage arborescent	Marais	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH49 - Marécage arborescent		MH50 - Marécage arborescent									
	No Station	**S45**	**S46**	**S39**	**S41**	**S43**	**S44**						
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04						
	Nom évaluateur	Anne Keough	Anne Keough	Martin Demers	-	-	-						
	Latitude (dg.dddddd)	45,942805	45,942312	45,937241	45,939141	45,939515	45,940210						
	Longitude (dg.dddddd)	-73,670756	-73,669963	-73,672140	-73,672061	-73,669211	-73,672872						
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	-	Palustre	Palustre	Palustre						
	Situation	Dépression fermée	Dépression fermée	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat						
	Forme du terrain	Concave	Concave	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier						
	Présence de dépressions	Non	Non	Non	Non	Non	Non						
	% de dépression / % monticules	0 / 0	0 / 0	0 / 0	-	0 / 0	0 / 0						
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Oui	Non	Non	Non	Non						
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non						
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non						
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non						
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non						
	Type de perturbation	Fossé	Exploitation acéricole, tubulures, fossé, sentier, coupe	-	-								
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance				-								
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non	Non - 0	Non - 0						
	Lien hydrologique	Fossé	Fossé	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun						
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau						
	Indicateurs primaires	Litière noirâtre	Litière noirâtre	Aucun	Litière noirâtre	Litière noirâtre	Litière noirâtre						
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol						
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	15	15	15	5	0	0						
	Type d'horizon organique	-	-	Mésique	Fibrique	-	-						
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	-	0	0						
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	-	0	0						
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	-	0	0						
	Cas complexes	Texture sableuse	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun						
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	-	0	0						
	Classe de drainage	4. Imparfait	4. Imparfait	2. Bon	3. Modérément bon	5. Mauvais	3. Modérément bon						
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non						
	Profil du sol - Profondeur (cm)	15 - 30	0 - 0	15 - 30	0 - 0	0 - 15	15 - 60	0 - 5	5 - 25	25 - 45	0 - 20	20 - 45	0 - 30	30 - 45
	Profil du sol - Horizon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Sable loameux (SL)	-	Argile limoneuse (ALI	-	MO Mésique	Loam limoneux (LLI)	MO Fibrique	Loam limoneux (LLI)	Loam argileux (LA)	Loam limoneux (LLI)	Argile (A)	Loam limoneux (LLI)	Loam limoneux (LLI)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Couleur matrice	10yr5/6	Aucune	2.5y5/1	Aucune	Aucune	10YR 2/1	Aucune	10YR 2/1	2.5Y 4/4	10YR 2/1	2.5Y 5/1	10YR 2/1	10YR 3/3
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune	Aucune	7.5yr4/6	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	10YR 4/6	Aucune	7.5YR 4/6	Aucune	10YR 4/6
	Profil du sol - Abondance mouchetures	-	-	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	-	-	-	-	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	-	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	-	Très abondantes (TA) : > 20 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	-	-	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm	-	-	-	-	-	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm	-	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm	-	Grande (G) : > 15 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	-	-	Marqué (M)	-	-	-	-	-	Distinct (D)	-	Marqué (M)	-	Distinct (D)
	Profil du sol - Commentaires	-		-		-		-			-		-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Non		Oui		Oui		Oui			Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Non		Oui			Oui		Oui	
	Présence de sol hydromorphes?	Non		Oui		Non		Non			Oui		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui			Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent			Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH50 - Marécage arborescent				MH51 - Marécage arborescent	
	No Station	**S47**	**S167**	**S168**	**S169**	**S37**	**S38**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04
	Nom évaluateur	-	-	-	Martin Demers	Brandon Disabato	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,940623	45,939690	45,938839	45,938152	45,938988	45,939424
	Longitude (dg.dddddd)	-73,673412	-73,671128	-73,670194	-73,672437	-73,664870	-73,664727
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Bas de pente	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat
	Forme du terrain	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier
	Présence de dépressions	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	% de dépression / % monticules	-	-	-	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-	-	-		-	-
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-	-	-	-		
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non	Non	Non	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Litière noirâtre	Litière noirâtre	Litière noirâtre	Aucun	Aucun	Aucun
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées Racines adventives Souches hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées Souches hypertrophiées Racines adventives
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	0	0	5	0	10
	Type d'horizon organique	-	-	-	Mésique	-	Humique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	-	-	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	-	-	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	-	-	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	-
	Profondeur de la nappe(cm)	0	-	-	0	0	0
	Classe de drainage	3. Modérément bon	3. Modérément bon	3. Modérément bon	2. Bon	4. Imparfait	4. Imparfait
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 30 / 30 - 45	0 - 10 / 10 - 30	0 - 30 / 30 - 45	0 - 5 / 5 - 45	0 - 25 / 25 - 30	10 - 30 / 0 - 0
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Loam limoneux (LLI) / Loam limoneux (LLI)	Loam sableux (LS) / Loam argileux (LA)	Loam limoneux (LLI) / Argile limoneuse (ALI	MO Mésique / Loam limoneux (LLI)	Loam (L) / Loam (L)	Loam argileux (LA) / -
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	- / -	- / -	- / -	- / -	0-5 / 0-5	0-5 / -
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR 2/1 / 10YR 3/3	10YR 2/1 / 2.5Y 4/4	10YR 2/1 / 2.5Y 4/4	Aucune / 10YR 2/1	10YR2/1 / 7.5Y4/6	10YR5/6 / Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / 10YR 4/6	Aucune / 10YR 4/6	Aucune / 10YR 4/6	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	10YR3/6 / Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / Très abondantes (TA) : > 20 %	- / Très abondantes (TA) : > 20 %	- / Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	- / -	- / -	Peu abondantes (PA) : < 2 % / -
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / Grande (G) : > 15 mm	- / Grande (G) : > 15 mm	- / Petite (P) : < 5 mm	- / -	- / -	Petite (P) : < 5 mm / -
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / Distinct (D)	- / Distinct (D)	- / Distinct (D)	- / -	- / -	Faible (F) / -
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH52 - Marécage arborescent		MH53-1 - Marécage arborescent	MH53-2 - Marécage arborescent	MH53-3 - Marécage arborescent	MH53-4 - Marécage arborescent
	No Station	**S33**	**S34**	**S29**	**S30**	**S28**	**S27**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04	2021-08-04
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,937846	45,937941	45,937330	45,936923	45,937049	45,936725
	Longitude (dg.dddddd)	-73,666445	-73,665373	-73,667726	-73,667993	-73,668519	-73,669199
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat
	Forme du terrain	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier
	Présence de dépressions	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	% de dépression / % monticules	-	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-				-	-
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-		-			
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Écorce érodée	Aucun	Aucun	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)	Aucun	Aucun
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs Souches hypertrophiées	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées Souches hypertrophiées	Lignes de mousses sur les troncs Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Lignes de mousses sur les troncs	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	0	0	20	0	0
	Type d'horizon organique	-	-	-	Humique	-	-
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	-	0	0	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	-	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	4. Imparfait	4. Imparfait	4. Imparfait	4. Imparfait	4. Imparfait	4. Imparfait
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 10 / 10 - 30	0 - 25 / 25 - 45	0 - 15 / 15 - 30	20 - 30 / 0 - 0	0 - 20 / 20 - 20	0 - 15 / 15 - 30
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1	Loam (L) / Loam (L)	Loam (L) / Argile (A)	Loam (L) / Sable loameux (SL)	Loam sableux (LS) / -	Loam (L) / Sable loameux (SL)	Loam (L) / Loam sablo-argileux (LSA)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5 / 0-5	0-5 / 0-5	0-5 / 5-10	5-10 / -	10-15 / 5-10	15-20 / 30-35
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR2/2 / 10YR5/6	10YR2/1 / 5Y5/3	10YR2/2 / 5Y5/3	10YR5/6 / Aucune	10YR2/2 / 10YR5/6	10YR2/2 / 10YR5/6
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / 10YR3/6	Aucune / 7.5Y6/6	Aucune / 5Y5/6	10YR3/6 / Aucune	Aucune / 10YR3/6	Aucune / 10YR3/6
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %	- / Très abondantes (TA) : > 20 %	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %	Peu abondantes (PA) : < 2 % / -	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %	- / Peu abondantes (PA) : < 2 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / Petite (P) : < 5 mm	- / Grande (G) : > 15 mm	- / Petite (P) : < 5 mm	Petite (P) : < 5 mm / -	- / Petite (P) : < 5 mm	- / Petite (P) : < 5 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / Faible (F)	- / Marqué (M)	- / Faible (F)	Faible (F) / -	- / Faible (F)	- / Faible (F)
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH54 - Tourbière boisée	MH55-1 - Marécage arborescent	MH55-2 - Tourbière boisée	MH56 - Marécage arborescent	MH57 - Marécage arborescent	MH58 - Marécage arborescent
Section 1 - Identification	No Station	S23	S24	S25	S32	S31	S36
	Date (aaaa-mm-jj)	2021-07-15	2021-07-15	2021-07-15	2021-08-04	2021-07-15	2021-08-04
	Nom évaluateur	Brandon Disabato	Stephanie Leduc	Stephanie Leduc	Brandon Disabato	Stephanie Leduc	Brandon Disabato
	Latitude (dg.dddddd)	45,935001	45,935116	45,935661	45,937056	45,936696	45,937753
	Longitude (dg.dddddd)	-73,668407	-73,667451	-73,667388	-73,666557	-73,666968	-73,664371
Section 2 - Description générale	Contexte	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Dépression fermée	Dépression fermée	Terrain plat	Terrain plat	Dépression fermée	Terrain plat
	Forme du terrain	Concave	Concave	Irrégulier	Régulier	Irrégulier	Régulier
	Présence de dépressions	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
	% de dépression / % monticules	50 / 0	50 / 50	0 / 0	80 / 10	40 / 60	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Type de perturbation	-	-		-	-	-
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	-	-	-			-
Section 3 - Hydrologie	Eau libre de surface (%)	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	-	Fossé	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Litière noirâtre	Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) Litière noirâtre	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm	Litière noirâtre	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)
	Indicateurs secondaires	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Racines adventives Système racinaire peu profond	Souches hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Souches hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Système racinaire peu profond	Souches hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées
Section 4 - Sol	Horizon organique (cm)	30	10	30	10	10	0
	Type d'horizon organique	Humique	Humique	Humique	Humique	Humique	-
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	15	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	10	0	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Texture sableuse	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	6. Très mauvais	5. Mauvais	6. Très mauvais	4. Imparfait	6. Très mauvais	4. Imparfait
	Drainage oblique	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE	10 - 20 / 0 - 0	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE	10 - 30 / 0 - 0	10 - 15 / 0 - 0	0 - 25 / 25 - 30
	Profil du sol - Horizon		- / -		- / -	- / -	- / -
	Profil du sol - Texture 1		Argile (A) / -		Sable loameux (SL) / -	Argile sableuse (AS) / -	Limon (LI) / Loam limoneux (LLI)
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)		- / -		25-30 / -	- / -	0-5 / 0-5
	Profil du sol - Couleur matrice		Gley1 4/5Gy / Aucune		10YR5/6 / Aucune	2.5YR 5/4 / Aucune	10Yr2/1 / 5Y6/2
	Profil du sol - Couleur mouchetures		10YR 3/6 / Aucune		10YR3/6 / Aucune	2.5YR 5/6 / Aucune	Aucune / 7.5YR5/8
	Profil du sol - Abondance mouchetures		Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 % / -		Peu abondantes (PA) : < 2 % / -	Peu abondantes (PA) : < 2 % / -	- / Très abondantes (TA) : > 20 %
	Profil du sol - Dimension des mouchetures		Petite (P) : < 5 mm / -		Petite (P) : < 5 mm / -	Moyenne (M) : de 5 à 15 mm / -	- / Petite (P) : < 5 mm
	Profil du sol - Contraste des mouchetures		Marqué (M) / -		Faible (F) / -	Distinct (D) / -	- / Marqué (M)
	Profil du sol - Commentaires	-	Trop compact et trop de racines pour creuser à 30cm	-	-	-	-
Synthèse	Végétation typique des milieux humides?	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Tourbière	Marécage arborescent	Tourbière	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH59 - Marécage arborescent		MH60 - Marécage arborescent		MH61 - Marécage arborescent		MH62 - Marécage arborescent	
Section 1 - Identification	No Station	S35		S20		S21		S22	
	Date (aaaa-mm-jj)	2021-08-04		2021-07-15		2021-07-15		2021-07-15	
	Nom évaluateur	Brandon Disabato		-		Stephanie Leduc		Brandon Disabato	
	Latitude (dg.dddddd)	45,937184		45,935748		45,935030		45,934551	
	Longitude (dg.dddddd)	-73,664545		-73,665997		-73,666149		-73,667113	
Section 2 - Description générale	Contexte	Palustre		Palustre		Palustre		Palustre	
	Situation	Terrain plat		Dépression fermée		Dépression fermée		Terrain plat	
	Forme du terrain	Régulier		Concave		Irrégulier		Irrégulier	
	Présence de dépressions	Non		Oui		Oui		Oui	
	% de dépression / % monticules	0 / 0		75 / 25		25 / 0		30 / 15	
	La végétation est-elle perturbée?	Non		Non		Non		Non	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non		Non		Non		Non	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non		Non		Non		Oui	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non		Non		Non		Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non		Non		Non		Non	
	Type de perturbation								
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance					-		-	
Section 3 - Hydrologie	Eau libre de surface (%)	Non - 0		Non - 0		Non - 0		Non - 0	
	Lien hydrologique	Aucun		Fossé		Fossé		Aucun	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires	Aucun		Écorce érodée					
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs Lenticelles hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées		Souches hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol		Souches hypertrophiées Lenticelles hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Système racinaire peu profond Souches hypertrophiées	
Section 4 - Sol	Horizon organique (cm)	0		0		10		0	
	Type d'horizon organique	-		-		Mésique		-	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0		0		0		0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0		0		0		0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0		0		0		0	
	Cas complexes	Aucun		Texture sableuse		Texture sableuse		-	
	Profondeur de la nappe(cm)	0		0		0		0	
	Classe de drainage	4. Imparfait		3. Modérément bon		4. Imparfait		4. Imparfait	
	Drainage oblique	Non		-		Non		-	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 20	20 - 30	0 - 0	0 - 0	10 - 30	0 - 0	10 - 20	0 - 0
	Profil du sol - Horizon	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Limon (LI)	Loam (L)	Sable loameux (SL)	-	Sable grossier loameux (SGL)	-	Argile (A)	-
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	0-5	0-5	20-25	-	-	-	-	-
	Profil du sol - Couleur matrice	2.5Y3/2	2.5Y5/4	10YR 4/3	Aucune	5y 5/3	Aucune	Gley1 4/5Gy	Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune	2.5Y5/6	10YR 5/8	Aucune	10YR 4/6	Aucune	10YR 3/6	Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	-	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	Peu abondantes (PA) : < 2 %	-	Très abondantes (TA) : > 20 %	-	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	-
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	-	Petite (P) : < 5 mm	Petite (P) : < 5 mm	-	Petite (P) : < 5 mm	-	Petite (P) : < 5 mm	-
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	-	Faible (F)	Distinct (D)	-	Marqué (M)	-	Marqué (M)	-
	Profil du sol - Commentaires	-		-		-		Trop compact et trop de racines pour creuser à 30cm	
Synthèse	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Présence de sol hydromorphes?	Non		Non		Non		Oui	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH63 - Marécage arborescent			MH64 - Marécage arbustif	MH65 - Marais	MH66 - Marécage arborescent
	No Station	**S18**	**S19**	**S165**	**S16**	**S17**	**S13**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-07-15	2021-07-15	2021-08-04	2021-07-15	2021-07-15	2021-08-04
	Nom évaluateur	Stephanie Leduc	Brandon Disabato	Catherine Ayotte	Brandon Disabato	Stephanie Leduc	Catherine Ayotte
	Latitude (dg.dddddd)	45,934780	45,935193	45,935172	45,933909	45,933760	45,935556
	Longitude (dg.dddddd)	-73,664331	-73,664992	-73,664357	-73,666906	-73,666050	-73,661370
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Dépression fermée	Dépression fermée	Terrain plat
	Forme du terrain	Irrégulier	Irrégulier	Irrégulier	Concave	Concave	Irrégulier
	Présence de dépressions	Oui	Oui	Non	Oui	-	Oui
	% de dépression / % monticules	20 / 0	40 / 0	0 / 0	80 / 0	70 / 30	30 / 70
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	-	Non	Non	Non
	Type de perturbation		-	-	Secteur perturbé	Remblai de blocs	Acériculture, tubulures, végétation perturbée
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance			-		-	
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0
	Lien hydrologique	Fossé	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	-	6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)	Écorce érodée	Aucun	Litière noirâtre	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Litière noirâtre Débris apportés par l'eau - Déposition	Litière noirâtre
	Indicateurs secondaires	Lenticelles hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées	Lenticelles hypertrophiées Lignes de mousses sur les troncs	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Racines adventives	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Souches hypertrophiées Lenticelles hypertrophiées	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lignes de mousses sur les troncs
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	15	5	10	0	20
	Type d'horizon organique	-	Mésique	Fibrique	Humique	-	Humique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	15	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0	0
	Cas complexes	Aucun	-	Aucun	-	-	Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	4. Imparfait	5. Mauvais	1. Rapide	5. Mauvais	6. Très mauvais	1. Rapide
	Drainage oblique	Non	-	Non	Non	Non	Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 25 / 0 - 0	15 - 30 / 0 - 0	5 - 30 / 0 - 0	10 - 30 / 0 - 0	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE - SATURÉ D'EAU	20 - 30 / 0 - 0
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -		- / -
	Profil du sol - Texture 1	Loam (L) / -	Argile limoneuse (ALI / -	Sable loameux (SL) / -	Argile limoneuse (ALI / -		Loam sableux (LS) / -
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	- / -	- / -	- / -	- / -		0-5 / -
	Profil du sol - Couleur matrice	10yr 3/1 / Aucune	10yr 3/1 / Aucune	10YR 4/3 / Aucune	- / Aucune		10 YR 5/4 / Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	10YR 5/8 / Aucune	10YR 5/8 / Aucune	Aucune / Aucune	- / Aucune		Aucune / Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Très abondantes (TA) : > 20 % / -	Très abondantes (TA) : > 20 % / -	- / -	- / -		- / -
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Petite (P) : < 5 mm / -	Petite (P) : < 5 mm / -	- / -	- / -		- / -
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	Distinct (D) / -	Distinct (D) / -	- / -	- / -		- / -
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	Saturé	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	-	Oui	Non
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Type de milieu humide ?	Marécage arbustif	Marécage arborescent	Marécage arbustif	Marécage arbustif	Marais	Marécage arborescent

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH67 - Marécage arbustif		MH68 - Marécage arborescent		MH70 - Marécage arborescent		MH71 - Marécage arborescent		MH72 - Tourbière boisée
	No Station	**S11**		**S3**		**S8**		**S7**		**S6**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-04		2021-06-23		2021-07-15		2021-07-15		2021-07-15
	Nom évaluateur	Catherine Ayotte		Catherine Ayotte		Stephanie Leduc		Brandon Disabato		Stephanie Leduc
	Latitude (dg.dddddd)	45,935538		ind.		45,928708		45,928129		45,927655
	Longitude (dg.dddddd)	-73,661990		ind.		-73,666478		-73,666395		-73,666643
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre		Palustre		Palustre		Palustre		Palustre
	Situation	Terrain plat		Terrain plat		Mi-pente		Dépression fermée		Dépression fermée
	Forme du terrain	Irrégulier		Irrégulier		Irrégulier		Concave		Concave
	Présence de dépressions	Non		Oui		Oui		Oui		Oui
	% de dépression / % monticules	0 / 0		80 / 20		60 / 40		100 / 0		80 / 20
	La végétation est-elle perturbée?	Non		Non		Non		Oui		Non
	Les sols sont-ils perturbés?	Non		Non		Non		Non		Non
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non		Non		Non		Oui		Non
	Est-ce un milieu anthropique?	Non		Non		Non		Non		Non
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non		Non		Non		Non		Non
	Type de perturbation							Débordement de fossé		-
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance			Champs agricoles avoisinant et exploitation acéricole		Exploitaion acéricole				Exploitaion acéricole
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0		-		Non - 0		Non - 0		Non - 0
	Lien hydrologique	Aucun		Aucun		Fossé		Fossé		Fossé
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires	Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Litière noirâtre		Aucun		Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)		Saturé d'eau dans les 30 premiers cm		Saturé d'eau dans les 30 premiers cm Litière noirâtre
	Indicateurs secondaires			Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Lenticelles hypertrophiées		Souches hypertrophiées		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol Système racinaire peu profond		
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	30		5		0		20		30
	Type d'horizon organique	Humique		Fibrique		-		Mésique		Humique
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0		0		0		0		0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0		0		0		0		0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0		0		0		0		0
	Cas complexes	Aucun		-		Texture sableuse		-		Aucun
	Profondeur de la nappe(cm)	0		0		0		0		30
	Classe de drainage	6. Très mauvais		5. Mauvais		4. Imparfait		5. Mauvais		6. Très mauvais
	Drainage oblique	Non		Non		-		Non		Non
	Profil du sol - Profondeur (cm)	30 - 40	0 - 0	5 - 20	20 - 30	0 - 10	10 - 30	20 - 30	0 - 0	30 CM OU PLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE
	Profil du sol - Horizon	-	-	À	B	-	-	-	-	
	Profil du sol - Texture 1	Argile limoneuse (ALI	-	Loam argileux (LA)	Argile (A)	Loam argileux (LA)	Loam sableux grossier (LSG)	Argile sableuse (AS)	-	
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profil du sol - Couleur matrice	GLEY 1 6/5G_/1	Aucune	10YR 2/1	GLEY1 4/5GY	10YR 2/2	2.5y 5/3	Aucune	Aucune	
	Profil du sol - Couleur mouchetures	10YR 6/6	Aucune	Aucune	10YR 4/6	Aucune	10YR 4/6	Aucune	Aucune	
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Peu abondantes (PA) : < 2 %	-	-	Peu abondantes (PA) : < 2 %	-	Moyennement abondantes (MA) : de 2 % à 20 %	-	-	
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Petite (P) : < 5 mm	-	-	Petite (P) : < 5 mm	-	Petite (P) : < 5 mm	-	-	
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	Distinct (D)	-	Faible (F)	Marqué (M)	-	Distinct (D)	-	-	
	Profil du sol - Commentaires	-		-		-		-		-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Oui		Oui		Non		Non		Oui
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui
	Type de milieu humide ?	Marais		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Tourbière

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH73 - Marécage arborescent		MH74 - Marécage arborescent			
	No Station	**S1**	**S5**	**S4**		**S134**	
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-06-23	2021-07-15	2021-07-06		2021-08-06	
	Nom évaluateur	Catherine Ayotte	Brandon Disabato	Anne Keough		Catherine Ayotte	
	Latitude (dg.dddddd)	ind.	45,923468	46,730022		45,975019	
	Longitude (dg.dddddd)	ind.	-73,665404	-70,527419		-73,715793	
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre		Palustre	
	Situation	Terrain plat	Dépression fermée	Terrain plat		Dépression ouverte	
	Forme du terrain	Concave	Concave	Régulier		-	
	Présence de dépressions	Non	Oui	Non		Oui	
	% de dépression / % monticules	90 / 10	80 / 0	0 / 0		0 / 0	
	La végétation est-elle perturbée?	Non	Oui	Non		Oui	
	Les sols sont-ils perturbés?	Non	Non	Non		Oui	
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Non	Oui	Oui		Oui	
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non		Non	
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non		Non	
	Type de perturbation	Exploitation acéricole, chemin d'accès, fossé, végétation perturbée	Exploitation acéricole, chemin d'accès, fossé, végétation perturbée	Exploitation acéricole, chemin d'accès, fossé, végétation perturbée		Fossé adjacent à la chaussée ou l'eau s'accumule	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	Moins de 30 m	Moins de 30 m	Moins de 30 m		Route à 200m	
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0		Non - 0	
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Fossé		Aucun	
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau		6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires	Litière noirâtre	Litière noirâtre Lignes de démarcation d'eau (quai roches, arbres ...)	Lignes de démarcation d'eau (quai roches arbres ...)		Aucun	
	Indicateurs secondaires	Lignes de mousses sur les troncs	Souches hypertrophiées Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol		Aucun	
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	10	18	0		2	
	Type d'horizon organique	Humique	Humique	-		Humique	
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	30	0	0		0	
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0		0	
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0		0	
	Cas complexes	Texture sableuse	Texture sableuse	Aucun		Aucun	
	Profondeur de la nappe(cm)	0	50	0		0	
	Classe de drainage	3. Modérément bon	5. Mauvais	3. Modérément bon		1. Rapide	
	Drainage oblique	Non	Non	Non		Non	
	Profil du sol - Profondeur (cm)	10 - 30 / 0 - 0	18 - 30 / 0 - 0	0 - 15	15 - 40	2 - 30	0 - 0
	Profil du sol - Horizon	A / -	- / -	-	-	-	-
	Profil du sol - Texture 1	Argile sableuse (AS) / -	Argile sableuse (AS) / -	Loam argileux (LA)	Loam argileux (LA)	-	-
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	- / -	5-10 / -	0-5	-	15-20	-
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR 4/3	Aucune	2.5Y4/2	Aucune	10yr2/2	10yr3/3	10 YR 2/1	Aucune
	Profil du sol - Couleur mouchetures	7.5YR 5/8	Aucune	2.5Y5/6	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Profil du sol - Abondance mouchetures	Peu abondantes (PA) : < 2 % / -	Peu abondantes (PA) : < 2 % / -	-	-	-	-
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	Petite (P) : < 5 mm / -	Petite (P) : < 5 mm / -	-	-	-	-
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	Marqué (M) / -	Distinct (D) / -	-	-	-	-
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-		-	
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Non	Non	Non		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui	Oui	Oui		Non	
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui	Oui	Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Tableau C1. Données biophysiques des stations d'inventaires

	No MH	MH75 - Marécage arborescent				MH76 - Marécage arborescent
	No Station	**S135**	**S136**	**S137**	**S138**	**S116**
Section 1 - Identification	**Date (aaaa-mm-jj)**	2021-08-06	2021-08-13	2021-08-13	2021-08-13	2021-07-14
	Nom évaluateur	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte	Catherine Ayotte
	Latitude (dg.dddddd)	45,975274	45,975584	45,975651	45,975852	ind.
	Longitude (dg.dddddd)	-73,715446	-73,715629	-73,715286	-73,715696	ind.
Section 2 - Description générale	**Contexte**	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre	Palustre
	Situation	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	Terrain plat	-
	Forme du terrain	Irrégulier	Régulier	Régulier	Régulier	-
	Présence de dépressions	-	Non	Non	-	-
	% de dépression / % monticules	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	La végétation est-elle perturbée?	Oui	Oui	Non	Oui	-
	Les sols sont-ils perturbés?	Oui	Oui	Non	Oui	-
	L'hydrologie est-elle perturbée?	Oui	Non	Non	Non	-
	Est-ce un milieu anthropique?	Non	Non	Non	Non	-
	Le milieu est-il affecté par barrage de castor?	Non	Non	Non	Non	-
	Type de perturbation	Route et fossé à proximité, milieu perturbé	Coupe à 4m à l'ouest		Secteur ouvert, coupe potentielle	
	Pression : Indiquer le type de pression et la distance	Moins de 100 m	Route à proximité	Sentiers à proximité	Route à 15m sud-ouest	
Section 3 - Hydrologie	**Eau libre de surface (%)**	Non - 0	Non - 0	Non - 0	Non - 0	-
	Lien hydrologique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	-
	Type de lien hydrologique	6 : Aucun cours d'eau	6 : Aucun cours d'eau	-	6 : Aucun cours d'eau	-
	Indicateurs primaires	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	-
	Indicateurs secondaires	Racines adventives	Aucun	Aucun	Aucun	-
Section 4 - Sol	**Horizon organique (cm)**	0	0	0	0	0
	Type d'horizon organique	-	-	-	-	-
	Profondeur du roc (si observée)(cm)	0	0	0	0	0
	Sol rédoxique (matrice gleyfiée et mouchetures marquées)(cm)	0	0	0	0	0
	Sol réductique (complètement gleyfié)(cm)	0	0	0	0	0
	Cas complexes	-	Aucun	Aucun	Aucun	-
	Profondeur de la nappe(cm)	0	0	0	0	0
	Classe de drainage	1. Rapide	1. Rapide	1. Rapide	1. Rapide	-
	Drainage oblique	-	Non	Non	Non	-
	Profil du sol - Profondeur (cm)	0 - 30 / 0 - 0	0 - 30 / 30 - 40	0 - 30 / 30 - 40	0 - 20 / 20 - 40	AUCUN SONDAGE PÉDOLOGIQUE
	Profil du sol - Horizon	- / -	- / -	- / -	- / -	
	Profil du sol - Texture 1	Sable loameux (SL) / -	Sable loameux (SL) / Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL) / Sable loameux (SL)	Sable loameux (SL) / Loam sableux (LS)	
	Profil du sol - Proportion de graviers, galets et blocs (%)	5-10 / -	- / -	- / -	- / -	
	Profil du sol - Couleur matrice	10YR 2/2 / Aucune	10YR 2/1 / 7.5YR 3/3	10YR 2/1 / 7.5YR 3/3	10YR 2/2 / 10YR 2/1	
	Profil du sol - Couleur mouchetures	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	Aucune / Aucune	
	Profil du sol - Abondance mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / -	
	Profil du sol - Dimension des mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / -	
	Profil du sol - Contraste des mouchetures	- / -	- / -	- / -	- / -	
	Profil du sol - Commentaires	-	-	-	-	-
Synthèse	**Végétation typique des milieux humides?**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Non	Non	Non	Non	Oui
	Présence de sol hydromorphes?	Non	Non	Non	Non	-
	Cette station est-elle un milieu humide?	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH1		MH2		MH3		MH4-1		MH4-2		MH5-1		MH5-2										MH6	
Station				S163		S59		S161		S159		S160		S152		S153		S154		S155		S156		S157		S158		S151	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																								
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI			5	7,0																				
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI									5	8,9	2	14,3	5	6,5	5	9,1	10	15,4	2	3,1	5	7,7	10	15,9		
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																							5	7,5
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																								
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																								
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI									1	1,8														
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI																								
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																								
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	10	**100,0**	50	**70,4**	40	**47,1**	40	**53,3**	50	**89,3**	5	**35,7**	40	**51,9**	10	18,2	20	**30,8**	30	**46,9**	50	**76,9**	40	**63,5**	60	**89,6**
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																								
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																			2	3,1				
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH																								
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																								
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																								
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																								
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																								
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																								
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																								
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																								
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																								
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI			1	1,4									2	2,6									1	1,6		
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI			5	7,0	5	5,9	30	**40,0**			5	**35,7**	10	13,0	30	**54,5**			20	**31,3**	10	15,4	10	15,9		
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI							5	6,7									5	7,7					2	3,2	2	3,0
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																								
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																								
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																								
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH			10	14,1	40	**47,1**					2	14,3	20	**26,0**	10	18,2	30	**46,2**	10	15,6						
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																								
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				10	100	71	100	85	100	75	100	56	100	14	100	77	100	55	100	65	100	64	100	65	100	63	100	67	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH1		MH2		MH3		MH4-1		MH4-2		MH5-1		MH5-2										MH6	
Station				S163		S59		S161		S159		S160		S152		S153		S154		S155		S156		S157		S158		S151	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																								
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																								
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH	80	**96,4**																					30	**69,8**
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																								
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																								
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																								
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI											2								5	**38,5**			2	8,7		
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																								
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI							2																1	2,3
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																								
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																								
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																	2	**18,2**			2		2	8,7		
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																								
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																								
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																								
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																								
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI					1																			
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																								
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																								
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI																								
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																								
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI																								
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH									2	3,2	2		2		2		2	**18,2**	2	**15,4**			5	11,6
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																								
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																								
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																								
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH			5	**29,4**													2	**18,2**	2	**15,4**				
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH																								
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																								
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																							2	8,7		
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH	2	2,4																						
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																								
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																								
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH					2				60	**96,8**														
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																								
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																	5	**45,5**					5	**21,7**		
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI	1	1,2																						
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																							2	4,7		
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																								
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																								
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																								
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																								
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																								
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI							5								1				2	**15,4**						
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																								
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																								
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																								
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																			2	**15,4**			2	8,7		
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																								
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																								
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																								
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH																								
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																								
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																								
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																								
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																								
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI			2	11,8																			5	11,6		
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																								
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																								
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																								
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																								
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH			10	**58,8**	2								2										10	**43,5**		
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																								
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																								
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI																								
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																								
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																								
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																								
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				83	100	17	100	5		7		62	100	4		4		3		11	100	13	100	2		23	100	43	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH1		MH2		MH3		MH4-1		MH4-2		MH5-1		MH5-2										MH6	
Station				S163		S59		S161		S159		S160		S152		S153		S154		S155		S156		S157		S158		S151	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																								
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																								
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																								
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																								
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																								
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																								
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																								
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																								
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI															2	4,5			2	4,9				
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH																			2	4,9				
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH																								
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																							2	4,3
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																								
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																								
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																								
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																								
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																							20	**43,5**
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI																								
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI																								
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																								
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																								
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL											10	**12,2**												
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																								
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																								
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																								
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																								
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																								
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																								
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																								
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																								
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																								
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																								
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL																								
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																								
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																								
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH											10	**12,2**							10	**24,4**			10	**21,7**
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH			5	8,2																			10	**11,5**
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																							5	5,7
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																								
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL			10	**16,4**																				
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																								
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																								
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL											10	**12,2**												
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																								
	Carex sp.	*Carex sp.*	-									5	4,8							5	8,5			2			
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																								
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																								
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																								
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																								
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI																								
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI			2	3,3																				
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																								
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																								
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																								
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																								
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																								
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																								
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																	2	3,4						
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI																								
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																								
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																								
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																			5	**12,2**				
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																								
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																								
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																								
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																								
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																								
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																								
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																								
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																								
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																								
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL	2	2,2																					2	2,3
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																								
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																								
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL																							10	**11,5**
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																								
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																								
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH	10	10,9																						
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																								
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																								
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																								
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																								
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																								
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																								
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL			2	3,3					5	4,8	40	**48,8**												
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																								
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																								
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI					2	4,8																	2	4,3
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH																								
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI													2	2,6										
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																								
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																								
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																								

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH1		MH2		MH3		MH4-1		MH4-2		MH5-1		MH5-2										MH6	
Station				S163		S59		S161		S159		S160		S152		S153		S154		S155		S156		S157		S158		S151	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																								
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																								
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	50	**54,3**	30	**49,2**			10	**23,8**					2	2,6			10	**16,9**	10	**24,4**			10	**21,7**		
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																								
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																								
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH					20	**47,6**	10	**23,8**	5	4,8	10	**12,2**	60	**78,9**	30	**68,2**	20	**33,9**	5	**12,2**					10	**11,5**
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI																								
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH			10	**16,4**	20	**47,6**	20	**47,6**							2	4,5	10	**16,9**	5	**12,2**					30	**34,5**
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																								
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																							2	4,3		
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																								
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																								
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																								
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																								
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																			2	4,9				
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																								
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																								
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																								
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																								
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																								
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-			2	3,3																			5	5,7
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																								
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																								
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																								
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																								
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																								
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																								
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																								
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																								
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH	30	**32,6**																						
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																								
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																								
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																								
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																								
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI													2	2,6			2	3,4						
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																								
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																							**10**	**11,5**
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																								
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																								
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																								
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																								
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																							5	5,7
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																								
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH							2	4,8	90	**85,7**	2	2,4	10	13,2	10	**22,7**	10	**16,9**						
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																								
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																								
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																								
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																								
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																								
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL																								
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																								
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																								
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																								
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI																								
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																								
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																								
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																								
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																								
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																								
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																								
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																								
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI																								
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																								
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																								
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				92	100	61	100	42	100	42	100	105	100	82	100	76	100	44	100	59	100	41	100	2		46	100	87	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	n.d.	n.d.	5	20	10	20	n.d.	n.d.	10	20	n.d.	15	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	25	10	20
	Strate arbustive	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	5	4	10	4	10	4
	Strate herbacée	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	2	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	4		6		4		4		3		6		3		2		8		8		1		4		7			
	Nombre d'espèces dominantes NI	0		0		0		1		0		1		0		1		2		4		0		2		0			
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Présence de sols hydromorphes?	Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Non		Non		Non		Non		Non			
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Type de milieu humide ?	Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Tourbière boisée		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent			

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.
Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH7										MH8				MH9						MH10		MH11		MH12		MH13-2	
Station				S146		S147		S148		S149		S150		S42		S57		S140		S141		S142		S139		S119		S132		S115	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI			1	1,1															1	2,0							5	11,4
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																					10	**29,4**	3	**30,0**			2	4,5
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI					5	9,3			10	16,1	2	3,6	2	2,2														
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI															1	1,4												
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																												
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI					5	9,3																					5	11,4
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH			20	**22,0**																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI	2	4,3																										
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI							10	**13,9**									5	7,7										
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL							**10**	**13,9**	2	3,2																		
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	30	**63,8**	30	**33,0**	40	**74,1**	2	2,8	40	**64,5**	10	17,9	5	5,4	70	**98,6**	50	**76,9**	40	**81,6**	20	**58,8**	3	**30,0**	30	**46,2**	30	**68,2**
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																												
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																												
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH																												
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI							10	**13,9**					5	5,4							2	5,9						
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																	10	15,4										
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																												
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																							1	10,0				
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																											2	4,5
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																									5	7,7		
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI	5	10,6									2	3,6							5	10,2	1	2,9	1	10,0	20	**30,8**		
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI							10	**13,9**			2	3,6											1	10,0				
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI	10	**21,3**	30	**33,0**	2	3,7	20	**27,8**	5	8,1									2	4,1	1	2,9			10	15,4		
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																			1	2,0								
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH			10	11,0	2	3,7	10	**13,9**	5	8,1	40	**71,4**	80	**87,0**									1	10,0				
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																												
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				47	100	91	100	54	100	72	100	62	100	56	100	92	100	71	100	65	100	49	100	34	100	10	100	65	100	44	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH7										MH8				MH9						MH10		MH11		MH12		MH13-2	
Station				S146		S147		S148		S149		S150		S42		S57		S140		S141		S142		S139		S119		S132		S115	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																												
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																												
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH			20	**42,6**											5	**20,8**			10	**37,0**	5	**19,2**	25	**46,3**	20	**15,7**		
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																												
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																									5	3,9		
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																			1	3,7			1	1,9				
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																												
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI															6	**25,0**	3											
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																												
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																												
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																												
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI															2	8,3									5	3,9	2	5,1
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																												
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																									5	3,9		
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																												
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																												
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																							1	1,9			10	**25,6**
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																												
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																												
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI									2	8,7							1											
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL							2	**18,2**	2	8,7																		
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI							1	1,4																				
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	20	**23,5**	10	**21,3**			2	**18,2**							5	**20,8**	1		5	18,5	2	7,7	2	3,7	30	**23,6**	20	**51,3**
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																												
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																												
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																												
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH			2	4,3	2	**15,4**			5	**21,7**																	1	2,6
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH																									2	1,6		
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI							2	**18,2**					1				1										5	12,8
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH	30	**35,3**							10	**43,5**					5	**20,8**												
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																												
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																							5	9,3				
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																												
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																	1											
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI					2	**15,4**					1														5	3,9		
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																									10	7,9		
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																												
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																												
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																					2	7,7			20	**15,7**		
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																							5	9,3				
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																												
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																												
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																												
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI											2																	
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																					2	7,7						
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI	20	**23,5**	15	**31,9**	2	**15,4**	2	**18,2**	2	8,7	5				1	4,2	1		1	3,7								
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																									5	3,9		
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																												
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																					5	**19,2**						
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH																												
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																												
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																							15	**27,8**				
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																												
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																			10	**37,0**					20	**15,7**		
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																					10	**38,5**						
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																												
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH	15	17,6			2	**15,4**			2	8,7																	1	2,6
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																												
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																												
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI																												
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																												
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																												
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH					5	**38,5**	2	**18,2**																				
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				85	100	47	100	13	100	11	92	23	100	8		1		24	100	8		27	100	26	100	54	100	127	100	39	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH7										MH8				MH9						MH10		MH11		MH12		MH13-2	
Station				S146		S147		S148		S149		S150		S42		S57		S140		S141		S142		S139		S119		S132		S115	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																												
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																												
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																												
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																												
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																												
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																												
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																												
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																			2	2,2								
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI													2															
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH																												
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH																			30	**32,6**					10	**50,0**		
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																												
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																												
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																												
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH			10	6,5																								
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																												
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																												
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI					2	2,1																						
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI																												
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																												
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																												
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																												
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																												
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																												
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																												
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																												
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																												
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																									5	**25,0**		
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																												
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																					10	**71,4**						
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																												
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																												
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL																												
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																												
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																												
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH					2	2,1																						
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																												
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																												
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																												
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																												
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																												
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																												
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																												
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																												
	Carex sp.	*Carex sp.*	-			10	6,5	2	2,1	2	2,1															30	**21,3**				
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																												
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																												
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																												
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																												
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI																												
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																												
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																												
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																												
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																												
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																							2	1,4				
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																												
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																												
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																												
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI											2	2,1					2	2,2										
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																												
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																												
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																												
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																												
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																												
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																	2	2,2										
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																												
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																												
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																												
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																												
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																												
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																												
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL			5	3,2											5	5,3												
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																												
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																												
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL					2	2,1																					10	11,1
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																												
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI					5	5,3																						
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH																												
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																												
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																							70	**49,6**				
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																												
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																												
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																												
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																												
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL					2	2,1																	2	1,4				
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																												
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																												
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI	10	9,1			2	2,1	5	5,2																			15	**16,7**
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH																												
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI													2															
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																							20	14,2				
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																					2	14,3						
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																							2	1,4				

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH7										MH8				MH9						MH10		MH11		MH12		MH13-2	
Station				S146		S147		S148		S149		S150		S42		S57		S140		S141		S142		S139		S119		S132		S115	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																												
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																												
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	50	**45,5**	20	12,9	2	2,1			5	5,3					80	**84,2**	70	**78,7**	40	**43,5**					5	**25,0**	40	**44,4**
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																												
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																												
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH	20	**18,2**			30	**31,9**	60	**61,9**	40	**42,1**	80	**82,5**					5	5,6										
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI																												
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH	20	**18,2**	30	**19,4**	30	**31,9**	20	**20,6**	40	**42,1**					5	5,3	10	11,2	10	10,9								
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																												
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																												
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																												
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																												
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																												
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																												
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																												
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																												
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH	10	9,1	40	**25,8**																								
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																												
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																											10	11,1
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																												
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																												
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																												
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																												
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																												
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																												
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																												
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																												
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																												
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																												
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH			30	**19,4**	5	5,3			5	5,3					5	5,3												
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																												
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																												
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																												
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																												
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																												
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																												
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																												
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																												
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																												
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																											10	11,1
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																												
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																												
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																												
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH					10	10,6	10	10,3			10	10,3									2	14,3						
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																											5	5,6
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																							15	10,6				
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																												
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																												
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI											5	5,2	2															
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL																												
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																												
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																												
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																												
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI																												
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																												
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																												
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI									5	5,3			2															
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																												
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																												
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																												
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																												
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI			10	6,5															10	10,9								
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																												
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																												
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				110	100	155	100	94	100	97	100	95	100	97	100	8		95	100	89	100	92	100	14	100	141	100	20	100	90	100
	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)		Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	20	10	20	10	20	10	20	10	20	n.d.	n.d.	10	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Strate arbustive		10	10	10	10	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	4	10	10	10	5	10	10
	Strate herbacée		2	15	2	2	5	1	5	1	5	1	5	4	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	0,5	2	0,5	5	0,5
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH		6		7		6		8		5		2		1		5		2		5		5		3		7		3	
	Nombre d'espèces dominantes NI		2		2		2		6		0		0		0		1		0		0		1		1		2		2	
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Végétation typique des milieux humides?		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui	
	Présence de sols hydromorphes?		Non		Non		Oui		Oui		Oui		Non		Non		Non		Non		Non		Oui		Non		Non		Oui	
	Cette station est-elle un milieu humide?		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arbustif	

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH13-1				MH14		MH15		MH16-1						MH16-2		MH17		MH18		MH19				MH20	
Station				S127		S129		S130		S131		S123		S124		S125		S126		S128		S145		S143		S144		S122	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI											5	11,4	15	**23,1**												
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI					2	10,0	2	6,9	10	**29,4**	5	11,4			10	**50,0**	5	9,1								
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI											2	4,5									5	4,8			10	**22,2**
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI					3	15,0																			5	11,1
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																										
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																										
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																										
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																										
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI									2	5,9									2	3,5					5	11,1
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																										
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	10	**50,0**			10	**50,0**	20	**69,0**	20	**58,8**	20	**45,5**	30	**46,2**	10	**50,0**	50	**90,9**	50	**87,7**	20	**19,0**	70	**70,0**	10	**22,2**
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																										
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																					10	9,5				
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH							5	17,2					5	7,7							5	4,8				
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																										
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																										
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																										
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																										
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																										
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																										
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																										
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																										
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI	10	**50,0**											15	**23,1**												
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI							1	3,4	2	5,9	10	**22,7**														
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																					15	14,3			5	11,1
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																			5	8,8	20	**19,0**	10	10,0		
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																										
	Saule sp.	*Salix sp.*	-					2	10,0	1	3,4																		
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																										
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH					3	15,0					2	4,5									30	**28,6**	20	**20,0**	10	**22,2**
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																										
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				20	100			20	100	29	100	34	100	44	100	65	100	20	100	55	100	57	100	105	100	100	100	45	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH13-1				MH14		MH15		MH16-1						MH16-2		MH17		MH18		MH19				MH20	
Station				S127		S129		S130		S131		S123		S124		S125		S126		S128		S145		S143		S144		S122	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																										
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																										
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH	80	**69,6**	10	13,0	30	**85,7**	30	**93,8**	30	**26,5**	40	**36,4**	40	**59,7**			10	**47,6**									
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																										
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																										
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI									2	1,8																
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																					40	**100,0**				
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																										
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																									1	
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																			1	3,4						
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																										
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI											5	4,5							5	**17,2**			5	**22,7**	1	
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																										
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																			2	6,9						
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																										
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																										
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																										
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI									2	1,8																
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																										
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																										
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI									2	1,8															1	
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																										
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI																									1	
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	10	8,7	2	2,6	2	5,7			10	8,8	10	9,1	15	**22,4**					5	**17,2**			5	**22,7**	1	
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																										
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																			5	**17,2**						
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																									1	
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																	2	9,5								
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH					1	2,9																				
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																										
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																			2	6,9						
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH																										
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																										
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH											10	9,1														
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																										
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																										
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																			2	6,9					1	
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																										
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																										
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																										
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																										
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																										
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																			2	6,9						
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH			10	13,0																						
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																									1	
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																										
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																										
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI	5	4,3																								
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH									10	8,8							5	**23,8**								
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI											5	4,5	2	3,0												
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL	5	4,3	**20**	**26,0**							**20**	**18,2**	5	7,5	5	15,6										
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH	5	4,3	10	13,0																						
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																										
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH											10	9,1														
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																										
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH			20	**26,0**							5	4,5														
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																										
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																										
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI					2	5,7			52	**46,0**					5	15,6	2	9,5								
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH	5	4,3									5	4,5			10	**31,3**			5	**17,2**						
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH			5	6,5			2	6,3							10	**31,3**										
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																										
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																							2	9,1		
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH									5	4,4			5	7,5	2	6,3	2	9,5								
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																										
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH	5	4,3																								
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI																										
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																										
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																									1	
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																										
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				115	100	77	100	35	100	32	100	113	100	110	100	67	100	32	100	21	100	29	100	40	100	22	100	9	0

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH13-1				MH14		MH15		MH16-1						MH16-2		MH17		MH18		MH19				MH20	
Station				S127		S129		S130		S131		S123		S124		S125		S126		S128		S145		S143		S144		S122	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																										
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																										
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																										
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																										
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																										
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																										
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																										
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																										
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																					5	6,8	20	18,2		
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH																										
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH	5	5,4											5	4,5												
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																										
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																										
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																										
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH													5	4,5											2	2,7
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																										
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																										
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI																					20	**27,0**	10	9,1		
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI																										
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																										
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																										
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																										
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																										
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																										
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																										
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																										
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI					2	6,5	2	2,5																	5	6,8
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH					10	**32,3**							5	4,5												
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																										
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																										
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH									5	**18,5**																
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																										
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL																										
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																										
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																										
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH																										
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																										
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																										
	Carex jaune	*Carex flava*	NI							2	2,5																		
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																										
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																										
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																										
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																										
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																									10	**13,5**
	Carex sp.	*Carex sp.*	-	2	2,2																								
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																										
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																										
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																										
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																										
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI																										
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI									5	**18,5**																
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																										
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																					2	2,7				
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																										
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																										
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																										
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																										
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																										
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI																										
	Épilobe ciilié	*Epilobium ciliatum*	FACH					2	6,5																			4	5,4
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																										
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH							2	2,5																		
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH							10	**12,5**																		
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																										
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																			5	10,6						
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																										
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																										
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																										
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																										
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																										
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																										
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL															2	4,1										
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																										
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																										
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL																										
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																										
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																										
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH	5	5,4			2	6,5															5	6,8			2	2,7
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																										
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																										
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																										
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																										
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																										
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																										
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL			2	9,5			**20**	**25,0**	2	7,4					5	10,2									2	2,7
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL			2	9,5			2	2,5																		
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																										
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI																			2	4,3	2	2,7				
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH																										
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																			5	10,6						
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																										
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL			**10**	**47,6**			**10**	**12,5**							**15**	**30,6**										
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																										

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH13-1				MH14		MH15		MH16-1						MH16-2		MH17		MH18		MH19				MH20	
Station				S127		S129		S130		S131		S123		S124		S125		S126		S128		S145		S143		S144		S122	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																										
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																									2	2,7
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	70	**76,1**			5	16,1	2	2,5	10	**37,0**	20	**20,0**	40	**36,4**	10	**20,4**	80	**97,6**	5	10,6	15	**20,3**	10	9,1		
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																										
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																										
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH																			5	10,6	20	**27,0**	60	**54,5**	15	**20,3**
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI																			10	**21,3**	5	6,8			15	**20,3**
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH							10	**12,5**	5	**18,5**					10	**20,4**			15	**31,9**			10	9,1		
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																										
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																										
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI			2	9,5																						
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																										
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																										
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																										
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																										
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																										
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																										
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																	2	2,4								
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																										
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																										
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																										
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																									2	2,7
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																										
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																										
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL											60	**60,0**														
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																										
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																										
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																										
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL							10	**12,5**																		
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH													20	18,2											5	6,8
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH	5	5,4																								
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																										
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																										
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH											20	20,0	5	4,5	5	10,2										
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																										
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																										
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																										
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																										
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL					10	**32,3**									2	4,1										
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																										
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																										
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																										
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																										
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																										
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																										
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																										
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																										
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																										
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																									5	6,8
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL																										
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																										
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL							10	**12,5**																		
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																										
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI																										
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																										
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																									5	6,8
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																										
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI			5	**23,8**																						
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																										
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																										
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																										
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI	5	5,4											30	**27,3**												
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																										
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																										
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				92	100	21	100	31	100	80	100	27	100	100	100	110	100	49	100	82	100	47	100	74	100	110	100	74	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	Rayon	Hauteur			Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	n.d.	n.d.	s.o.	s.o.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	20
	Strate arbustive	10	5	5	4	10	4	10	4	10	4	10	5	10	5	5	4	5	4	10	4	10	5	10	5	10	4		
	Strate herbacée	2	3	2	1	5	1	2	1	5	1	2	2	2	2	2	1	2	1	5	1	2	0,5	2	1	5	1		
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	3		3		4		8		5		5		4		6		4		4		4		5		4			
	Nombre d'espèces dominantes NI	1		1		0		0		3		1		3		1		0		3		3		1		2			
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Présence de sols hydromorphes?	Oui		Non		Non		Non		Oui		s.o		Non		Oui		Non		Non		Non		Non		Oui			
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Oui			
	Type de milieu humide ?	Marécage arbustif		Marécage arbustif		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Tourbière boisée			

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.
Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH21-1								MH21-2				MH22		MH23-1				MH23-2		MH23-3			
Station				S117		S118		S186		S187		S120		S121		S114		S107		S182		S109		103		S104	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																								
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																	2	2,8	40	**66,7**	**5,0**		**10,0**	**50,0**
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI	2	2,0	10	9,5	5	12,5	30	**20,0**	2	2,2	30	**52,6**	2	12,5										
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																								
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																								
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																								
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																								
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	2	2,0																						
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																								
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	2	2,0	15	14,3	2	5,0			15	16,3	20	**35,1**	10	**62,5**	70	**90,9**	60	**83,3**	20	**33,3**				
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																								
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																								
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH													2	12,5										
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																								
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI	2	2,0																						
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																								
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																								
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																								
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																								
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																								
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI															2	2,6							**10,0**	**50,0**
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI					1	2,5															**1,0**			
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI			20	**19,0**	2	5,0	40	**26,7**	70	**76,1**	2	3,5	2	12,5										
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI			20	**19,0**											5	6,5	10	13,9						
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																								
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																								
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																								
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH	90	**91,8**	40	**38,1**	30	**75,0**	80	**53,3**	5	5,4	5	8,8												
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																								
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				98	100	105	100	40	100	150	100	92	100	57	100	16	100	77	100	72	100	60	100	6		20	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH21-1								MH21-2				MH22		MH23-1				MH23-2		MH23-3			
Station				S117		S118		S186		S187		S120		S121		S114		S107		S182		S109		103		S104	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																								
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																								
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH																			30	**71,4**			**20,0**	**18,2**
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI											1													
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																								
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																					1,0	1,2	10,0	9,1
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI			70	**47,6**	5	**20,8**	80	**82,5**	3				10	**31,3**										
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																								
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																								
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																	5	**33,3**						
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																								
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI			2	1,4	1	4,2	2	2,1									2	13,3						
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																								
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																								
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																							5,0	4,5
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																								
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																								
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																								
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																								
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	1				1	4,2					1													
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																								
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI					1	4,2					1		2	6,3										
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	2		70	**47,6**	5	**20,8**	15	15,5	3		1		10	**31,3**	5	**25,0**	2	13,3	5	11,9	1,0	1,2	50,0	45,5
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																								
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI					2	8,3																		
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																								
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH													2	6,3										
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH					5	**20,8**							2	6,3										
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																								
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI	1				2	8,3					1				1	5,0								
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH									2		1													
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																								
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																								
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																								
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																								
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI	1				2	8,3					1		5	15,6										
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																								
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																								
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																								
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																								
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI															2	10,0			2	4,8	1,0	1,2		
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																								
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																							10,0	9,1
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																								
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																								
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																								
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																								
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI			5	3,4											5	**25,0**								
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																					20,0	24,1		
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																								
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																					10,0	12,0		
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH																					20,0	24,1		
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																								
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																					10,0	12,0		
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																					20,0	24,1		
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																								
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI															2	10,0			5	11,9				
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																	5	**33,3**					10,0	9,1
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																								
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																								
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																								
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH											1													
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI													1	3,1										
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																								
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI																								
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																								
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																								
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																								
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				5		147	100	24	100	97	100	8	0	8	0	32	100	20	100	15	100	42	100	83	100	110	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH21-1								MH21-2				MH22		MH23-1				MH23-2		MH23-3			
Station				S117		S118		S186		S187		S120		S121		S114		S107		S182		S109		103		S104	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																								
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																								
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																								
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																								
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																								
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																								
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																								
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																								
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI	2		20	**23,0**							10	**35,7**			2	2,4								
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH																								
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH															2	2,4	2	2,1	10	14,9				
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																							20,0	28,6
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																								
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																								
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																								
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																								
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																								
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI																								
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI																								
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																								
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																								
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																								
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																								
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																								
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																								
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																								
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																								
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																								
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																								
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																	2	2,1						
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH													5	3,7										
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																								
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL																								
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																								
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																								
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH																								
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																								
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																								
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																								
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																								
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																								
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																								
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																								
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																								
	Carex sp.	*Carex sp.*	-																								
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																								
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																								
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																								
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																								
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI																								
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																								
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI			5	5,7			10	4,8	10	12,5	2	7,1												
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																								
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI					5	**14,3**																		
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																								
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																								
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																								
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI			2	2,3																				
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI																								
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH					1	2,9																		
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI					1	2,9																		
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																								
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																					1,0	3,4		
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																					2,0	6,9		
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI	2																20	**21,3**						
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																			2	3,0				
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																								
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																								
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																								
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																								
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																								
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																								
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																								
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																								
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL													2	1,5										
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																								
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																								
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH																			5	7,5				
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																								
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																								
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																								
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																								
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																								
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																								
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL					2	5,7													5	7,5				
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL													2	1,5										
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																								
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI	2				2	5,7	10	4,8	10	12,5	5	17,9											10,0	14,3
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH																								
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI	3		10	11,5	2	5,7	10	4,8	10	12,5														
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																								
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																								
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																								

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH21-1								MH21-2				MH22		MH23-1				MH23-2		MH23-3			
Station				S117		S118		S186		S187		S120		S121		S114		S107		S182		S109		103		S104	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																								
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																								
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH					5	**14,3**							30	**22,4**	70	**83,3**	50	**53,2**	40	**59,7**				
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																								
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																								
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH							60	**28,6**	20	**25,0**	10	**35,7**	5	3,7	5	6,0	20	**21,3**						
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI					5	**14,3**							60	**44,8**										
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH					5	**14,3**	40	**19,0**							5	6,0								
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI									20	**25,0**														
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI			10	11,5					10	12,5			10	7,5										
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																								
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																								
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																								
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																								
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																								
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																								
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																								
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																								
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																							10,0	14,3
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																								
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																								
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																								
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																								
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																								
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																								
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																								
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																								
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																								
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																								
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH							20	9,5					10	7,5					5	7,5			10,0	14,3
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																								
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																								
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																					5,0	17,2		
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																					5,0	17,2		
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																								
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																								
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																								
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																								
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																					10,0	34,5	20,0	28,6
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																								
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																					1,0	3,4		
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																								
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																								
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH			30	**34,5**	5	**14,3**	40	**19,0**																
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																								
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																								
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																								
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI			10	11,5			20	9,5																
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI													10	7,5										
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL																								
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																					1,0	3,4		
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																								
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																								
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI											1	3,6												
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																								
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI					2	5,7																		
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																								
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																					2,0	6,9		
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																								
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																								
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																								
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI																								
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																								
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																					2,0	6,9		
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				9	0	87	100	35	100	210	100	80	100	28	100	134	100	84	100	94	100	67	100	29	100	70	100
	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)		Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur			Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente		10	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	20	10	15	10	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	8	n.d.	n.d.
	Strate arbustive		10	4	10	10	10	4	10	5	10	5	10	4	10	10	n.d.	4	10	4	10	4	10	4	10	10
	Strate herbacée		5	1	2	0,5	5	1	2	0,5	2	0,2	5	1	5	0,5	5	1	5	1	5	1	5	1	2	0,5
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH		1		3		6		4		1		2		3		4		4		3		4		3	
	Nombre d'espèces dominantes NI		0		4		3		3		2		2		2		1		2		1		1		3	
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes		Oui		Non		Oui		Oui		Non		Non		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Végétation typique des milieux humides?		Oui		Non		Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?		Oui		Oui		Oui		Non		Non		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non	
	Présence de sols hydromorphes?		Non		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Non		Non		Oui		Non		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?		Tourbière boisée		Tourbière boisée		Tourbière boisée		Tourbière boisée		Tourbière boisée		Tourbière boisée		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marécage arbustif	

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH23-4										MH24-1				MH24-2		MH24-3		MH25		MH26	
Station				S102		S106		S183		S184		S185		S99		S100		S97		S98		S96		S95	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																	5	6,3				
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI	30	**37,5**					20	**28,6**	30	**46,2**	20	**26,7**	30	**33,3**	10	20,0	20	**25,0**	30	**33,3**	2	4,1
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																						
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																						
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																						
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																						
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																						
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																						
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI																						
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																						
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	30	**37,5**	50	**71,4**	90	**90,0**	40	**57,1**	10	15,4	15	**20,0**	20	**22,2**	40	**80,0**	15	18,8	20	**22,2**		
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																						
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																					5	10,2
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH																						
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																						
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																						
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																						
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																						
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																						
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																						
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH													10	11,1								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																						
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI	20	**25,0**	20	**28,6**	10	10,0			20	**30,8**	40	**53,3**	30	**33,3**			30	**37,5**	30	**33,3**	40	**81,6**
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI							10	14,3	5	7,7							10	12,5	10	11,1	2	4,1
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																						
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																						
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																						
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																						
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																						
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																						
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																						
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				80	100	70	100	100	100	70	100	65	100	75	100	90	100	50	100	80	100	90	100	49	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH23-4										MH24-1				MH24-2		MH24-3		MH25		MH26	
Station				S102		S106		S183		S184		S185		S99		S100		S97		S98		S96		S95	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																						
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																						
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH	40	**30,8**					2	11,1	30	**25,0**	20	**42,6**	30	**41,7**	40	**43,0**	20	**38,5**	20	**27,0**	30	**78,9**
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																						
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																						
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI									10	8,3	5	10,6	5	6,9			5	9,6				
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																						
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																						
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI	10	7,7			5	6,3							2	2,8	20	**21,5**						
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																						
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																	1	1,9				
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI							2	11,1														
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																						
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI															1	1,1					2	5,3
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																						
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH	20	15,4											10	**13,9**								
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																						
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																						
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																						
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI															2	2,2	5	9,6				
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI																						
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																						
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI																						
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	30	**23,1**	40	**57,1**	60	**75,0**	5	**27,8**	10	8,3			10	**13,9**			10	**19,2**				
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																						
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																						
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																	2	3,8				
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																						
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH																						
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																						
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																						
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH																						
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																						
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																						
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																						
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																						
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																						
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																						
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH																						
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																						
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																						
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																						
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																	5	9,6	5	6,8		
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																						
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI							2	11,1									2	3,8				
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI					10	12,5																
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																						
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																						
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																						
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																	2	3,8			2,0	5,3
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																			10	13,5		
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH									40	**33,3**												
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																						
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH											20	**42,6**			30	**32,3**			30	**40,5**		
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																						
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH									10	8,3												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																						
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																						
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI							5	**27,8**														
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH			10	14,3	5	6,3			20	16,7	2	4,3	10	**13,9**					5	6,8		
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																						
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																						
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																						
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																						
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																			2	2,7	2	5,3
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH							2	11,1											2	2,7		
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI													5	6,9							2	5,3
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																						
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																						
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH	30	**23,1**	20	**28,6**																		
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				130	100	70	100	80	100	18	100	120	100	47	100	72	100	93	100	52	100	74	100	38	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH23-4										MH24-1				MH24-2		MH24-3		MH25		MH26	
Station				S102		S106		S183		S184		S185		S99		S100		S97		S98		S96		S95	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																						
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																						
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																						
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																						
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																						
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																						
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																						
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI			40	**18,9**																		
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																						
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH																						
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH	30	**26,1**	70	**33,0**			40	**54,8**	10	9,1			30	**24,0**	40	**21,4**	10	4,5	50	**26,7**	5	5,3
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																						
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH					30	**15,2**																
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																						
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																						
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																						
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																						
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI	30	**26,1**					2	2,7														
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI							2	2,7							2	1,1						
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																						
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																						
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																						
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																						
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																						
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																						
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																						
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																						
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																						
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																						
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																						
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																						
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																						
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL									**10**	9,1												
	Carex faible	*Carex debilis*	NI			2	0,9																		
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																						
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH																						
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																						
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																						
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																						
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																						
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																						
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																						
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																						
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																						
	Carex sp.	*Carex sp.*	-																						
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																						
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																						
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																						
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																						
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI																						
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																						
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																						
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																						
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																						
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																						
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																						
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																						
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI			20	9,4	20	10,2																
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI																						
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																						
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																						
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																						
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																						
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																						
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																					2	1,1
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																						
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI													5	4,0								
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																						
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																						
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																						
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																						
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																						
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																						
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																						
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL																						
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																						
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																						
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH							2	2,7													10	5,3
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																						
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																						
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																						
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																						
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																						
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																						
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL																						
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																						
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																						
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI																						
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH																						
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																						
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																						
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																						
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																						

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH23-4										MH24-1				MH24-2		MH24-3		MH25		MH26	
Station				S102		S106		S183		S184		S185		S99		S100		S97		S98		S96		S95	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																						
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																						
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	40	**34,8**	30	14,2	70	**35,5**	10	13,7	10	9,1	95	**51,4**	20	**16,0**	40	**21,4**			90	**48,1**	80	**85,1**
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																						
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																						
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH					10	5,1																
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI	15	13,0	20	9,4	30	**15,2**																
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH					2	1,0																
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																						
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																						
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																						
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																						
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																						
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																						
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																						
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																						
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																						
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																						
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH					5	2,5	2	2,7			10	5,4			40	**21,4**	60	**27,3**				
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																						
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																					2	2,1
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																						
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																						
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI													20	**16,0**								
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL									40	**36,4**												
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																						
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																						
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																						
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																						
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH			20	9,4			5	6,8			10	5,4	20	**16,0**	60	**32,1**	60	**27,3**				
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																						
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																						
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																						
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																						
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																						
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL									20	**18,2**												
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																						
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																						
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																						
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																						
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																						
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																						
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																						
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																						
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																					2	2,1
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																						
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																						
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																						
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																						
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL																						
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																						
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																						
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																						
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI																						
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																						
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																						
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																						
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																						
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																						
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																						
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																					5	5,3
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI			10	4,7	30	15,2			20	**18,2**	70	**37,8**	30	**24,0**	5	2,7	90	**40,9**	35	18,7		
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-							10	13,7														
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																						
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				115	100	212	100	197	100	73	100	110	100	185	100	125	100	187	100	220	100	187	100	94	100
	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)			Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur		
	Strate arborescente			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Strate arbustive			10	10	10	10	10	10	10	4	10	10	10	5	10	5	10	10	10	10	10	10	10	4
	Strate herbacée			2	2	2	1,5	2	0,5	5	1	2	2	2	1,5	2	1	2	1,5	2	1,5	2	2	5	1
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH			6		4		4		3		4		4		8		7		4		5		2	
	Nombre d'espèces dominantes NI			3		2		1		2		3		3		4		1		3		2		1	
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Végétation typique des milieux humides?			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?			Non		Non		Non		Oui		Oui		Non		Non		Non		Non		Non		Non	
	Présence de sols hydromorphes?			Non		Non		Non		Oui		Non		Non		Non		Non		Non		Non		Oui	
	Cette station est-elle un milieu humide?			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non	
	Type de milieu humide ?			Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH27												MH28									
Station				S56		S88		S89		S90		S180		S181		S85		S86		S87		S177		S178	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																						
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																						
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI					40	**57,1**	5	9,8	5	9,3	10	**25,0**							10	13,3	15	21,4
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																						
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																						
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																						
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																						
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																						
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	5	11,1	5	10,6					2	3,7			15	**25,0**			45	**69,2**	45	**60,0**	20	**28,6**
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL					**10**	14,3			2	3,7	**10**	**25,0**										
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	10	**22,2**			10	14,3	20	**39,2**			10	**25,0**			25	**41,7**						
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																						
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH	10	**22,2**	20	**42,6**	5	7,1	10	**19,6**	20	**37,0**	10	**25,0**	35	**58,3**								
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH			10	**21,3**											20	**33,3**	5	7,7	20	**26,7**	25	**35,7**
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																						
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI			5	10,6			2	3,9													5	7,1
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																						
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH	20	**44,4**	5	10,6					10	**18,5**			10	16,7								
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																						
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																						
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																						
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																						
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																						
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																						
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI					5	7,1	10	**19,6**	10	**18,5**					5	8,3						
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																						
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																						
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																						
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																						
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH							4	7,8							10	16,7	10	15,4			5	7,1
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI			2	4,3					5	9,3							5	7,7				
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				45	100	47	100	70	100	51	100	54	100	40	100	60	100	60	100	65	100	75	100	70	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH27												MH28									
Station				S56		S88		S89		S90		S180		S181		S85		S86		S87		S177		S178	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																						
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																						
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH																						
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																						
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																						
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																						
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																			2			
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																						
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																						
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																						
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI													2									
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																						
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																						
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																						
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																						
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																						
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																						
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																						
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																			1			
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																						
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI			2	6,3									2				5	14,3			5	**33,3**
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																						
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI			2	6,3			1		2	18,2					10	**33,3**						
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH															5	16,7						
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																						
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																						
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																						
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH					2		2		5	**45,5**	5	**35,7**	3									
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH			10	**31,3**																		
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH									2	18,2												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI			5	15,6	5		2				5	**35,7**					20	**57,1**			3	20,0
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH																						
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI											2	14,3										
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																						
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																						
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																						
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																	5	14,3				
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																						
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH	5		10	**31,3**							2	14,3	2		5	16,7	5	14,3	2		5	**33,3**
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																						
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																						
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																						
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																						
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																						
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																						
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI							2															
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																						
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																						
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																						
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI			1	3,1											10	**33,3**			2			
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																						
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																						
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																						
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH																						
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																						
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																						
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																						
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																						
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																						
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																						
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																						
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																						
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																						
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																						
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI			2	6,3																	2	13,3
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																						
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI																						
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI							2															
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI									2	18,2									2			
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																						
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				5		32	100	7		9		11	100	14	100	9	0	30	100	35	100	9	0	15	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH27												MH28									
Station				S56		S88		S89		S90		S180		S181		S85		S86		S87		S177		S178	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																						
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																						
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																						
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																						
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																						
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																						
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																						
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																						
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																						
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH									2	10,0	2						3	3,4	2	3,8	2	3,1
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH																						
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																						
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																						
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																						
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																						
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																						
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																						
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI									2	10,0												
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI			1	3,6																		
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																						
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																						
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																						
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																						
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																						
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																						
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI									2	10,0	2											
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																						
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																						
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																						
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																						
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																						
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																						
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL	2	11,1											5	5,6								
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																						
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																						
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH	1	5,6					2		2	10,0					2	5,6						
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																						
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																						
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																						
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																						
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																						
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																						
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																						
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																						
	Carex sp.	*Carex sp.*	-													15	16,7							5	7,7
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																						
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																						
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																						
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																						
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI			20	**71,4**																		
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																						
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																						
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																						
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																						
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																						
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																						
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																			3	5,8		
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI											2											
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI							2														5	7,7
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																						
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																						
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																						
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																						
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																						
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																						
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																						
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																						
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																						
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																						
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																						
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																						
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																						
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																						
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																						
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL			5	17,9					2	10,0												
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																						
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI	5	**27,8**															2	2,3				
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH																						
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																						
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																						
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																						
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																						
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																						
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																						
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL					2	7,7																
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL					2	7,7																
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																						
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI							2								5	13,9			2	3,8	3	4,6
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH													5	5,6								
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																						
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																						
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL					10	**38,5**																
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																						

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH27												MH28									
Station				S56		S88		S89		S90		S180		S181		S85		S86		S87		S177		S178	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																	2	2,3				
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																						
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	10	**55,6**	2	7,1									55	**61,1**	10	**27,8**	55	**63,2**	35	**67,3**	40	**61,5**
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																						
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																						
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH																	5	5,7	10	19,2		
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI																						
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH																						
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI															2	5,6						
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																						
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI					2	7,7																
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																						
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																						
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																						
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																						
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																						
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																						
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																						
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																						
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																						
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																	10	11,5				
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																						
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																						
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																						
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																						
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																						
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																						
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																						
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																						
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH					5	19,2			10	**50,0**			10	11,1	15	**41,7**	10	11,5			10	15,4
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																						
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																						
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																						
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																						
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																						
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																						
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																						
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																						
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																						
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																						
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																						
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																						
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																						
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																						
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																						
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																						
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI															2	5,6						
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																						
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																						
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL																						
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																						
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																						
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																						
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI																						
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																						
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																						
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																						
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI					5	**19,2**																
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																						
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																						
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																						
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI																						
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																						
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																						
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				18	100	28	100	26	100	6		20	100	6		90	100	36	100	87	100	52	100	65	100
	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)			Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente			10	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	20	10	25	10	20	n.d.	18	n.d.	18	n.d.	22	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Strate arbustive			10	4	10	4	5	4	10	4	10	4	10	4	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0
	Strate herbacée			5	1	5	1	2	1	5	1	5	1	5	1	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH			4		4		1		2		4		4		2		4		1		2		3	
	Nombre d'espèces dominantes NI			1		1		2		1		1		2		1		2		2		1		2	
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes			Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui	
	Végétation typique des milieux humides?			Oui		Oui		Oui, espèce obligée		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Présence de sols hydromorphes?			Non		Non		Oui		Non		Non		Non		Oui		Non		Non		Non		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?			Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH29-1		MH29-2				MH29-3						MH30		MH31		MH32		MH33		MH34				MH35	
Station				S74		S78		S79		S75		S76		S176		S83		S81		S80		S73		S69		S71		S193	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																										
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																										
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																										
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																										
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																										
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																										
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																										
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																										
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI			15	**42,9**	20	**57,1**	2	5,7	2	4,8			5	9,1	55	**91,7**	20	**100,0**	5	**20,0**	80	**94,1**	5	5,6		
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL	70	**87,5**					**20**	**57,1**	15	**35,7**	20	**55,6**											**40**	**44,4**		
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH																									20	**50,0**
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																										
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH			20	**57,1**	15	**42,9**			20	**47,6**	10	**27,8**							15	**60,0**			30	**33,3**		
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH							10	**28,6**					40	**72,7**	5	8,3					5	5,9				
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																										
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																										
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																										
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH	10	12,5					1	2,9					10	18,2					5	**20,0**			15	16,7	5	12,5
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																										
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																										
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																										
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																										
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																										
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																										
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																										
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI											1	2,8														
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																										
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																										
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																										
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH							2	5,7	5	11,9	5	13,9													15	**37,5**
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																										
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				80	100	35	100	35	100	35	100	42	100	36	100	55	100	60	100	20	100	25	100	85	100	90	100	40	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH29-1		MH29-2				MH29-3						MH30		MH31		MH32		MH33		MH34				MH35	
Station				S74		S78		S79		S75		S76		S176		S83		S81		S80		S73		S69		S71		S193	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																										
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																										
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH																										
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																										
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																										
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																										
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																										
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																										
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																										
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																										
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																										
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																										
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI									1	11,1																
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																										
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																										
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																										
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																										
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																										
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																										
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																										
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI			5	**35,7**	10	**22,2**	2	9,5	2	**22,2**			5	15,2					2	**15,4**	10	**35,7**			5	13,9
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL	5	**26,3**									2	11,1							2	**15,4**						
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI																										
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH																										
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																										
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																										
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																										
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH	5	**26,3**	2	**14,3**	20	**44,4**	5	**23,8**	2	**22,2**	5	**27,8**							2	**15,4**			5	**33,3**		
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH													5	15,2	10	**22,2**	30	**62,5**			15	**53,6**				
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																										
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI			1	7,1																						
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH	2	10,5																	2	**15,4**						
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																										
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																										
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																										
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																										
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																										
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																										
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH	5	**26,3**	2	**14,3**	10	**22,2**	10	**47,6**	2	**22,2**	5	**27,8**	20	**60,6**	30	**66,7**	15	**31,3**	5	**38,5**	3	10,7	10	**66,7**	3	8,3
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																										
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																										
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																										
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI					5	11,1					2	11,1														
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																										
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																										
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																										
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																										
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																										
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																										
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI											1	5,6														
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																										
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																										
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																										
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH																										
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																										
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																										
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																										
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																	3	6,3								
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																										
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																										
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																										
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																										
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																										
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH	2	10,5	2	**14,3**			2	9,5	1	11,1	2	11,1													25	**69,4**
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI			2	**14,3**					1	11,1	1	5,6	3	9,1	5	11,1									3	8,3
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																										
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI							2	9,5																		
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																										
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																										
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																										
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				19	100	14	100	45	100	21	100	9	100	18	100	33	100	45	100	48	100	13	100	28	100	15	100	36	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH29-1		MH29-2				MH29-3						MH30		MH31		MH32		MH33		MH34				MH35	
Station				S74		S78		S79		S75		S76		S176		S83		S81		S80		S73		S69		S71		S193	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI															2		3	**23,1**								
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																	1	7,7								
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																										
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																										
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																										
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																										
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI													2	2,5												
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																										
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																										
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH			1	9,1											2		2	15,4			2	5,3				
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH																										
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																										
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																										
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI							2	4,1																		
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																										
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																										
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																										
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI			2	**18,2**	2	6,5	2	4,1	2	10,0															20	**36,4**
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI																										
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																										
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																										
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																										
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																										
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																										
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																										
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																										
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																									1	1,8
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																										
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																										
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																										
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																										
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																										
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL	5	**29,4**																					5	**33,3**		
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																										
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																										
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH									1	5,0			3	3,8					2							
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																										
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																										
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																										
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																										
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																	2	15,4								
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																										
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																										
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																										
	Carex sp.	*Carex sp.*	-											2	11,1														
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																										
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																										
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																										
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																										
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI							10	**20,4**					2	2,5											20	**36,4**
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																										
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																										
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																										
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																										
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																										
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																										
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																										
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																										
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI															2						10	**26,3**				
	Épilobe ciilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																										
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																										
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																										
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																										
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																										
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																										
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																										
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																										
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																									3	5,5
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																										
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-											1	5,6														
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																										
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																										
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																										
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																										
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL											1	5,6														
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																										
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI					15	**48,4**							30	**38,0**												
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH													2	2,5												
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																										
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																										
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																										
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																										
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																										
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																									3	5,5
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL	5	**29,4**																								
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																										
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																										
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI																										
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH																										
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																										
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																										
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																										
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																										

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH29-1		MH29-2				MH29-3						MH30		MH31		MH32		MH33		MH34				MH35	
Station				S74		S78		S79		S75		S76		S176		S83		S81		S80		S73		S69		S71		S193	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																										
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																										
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH			2	**18,2**	10	**32,3**	30	**61,2**	15	**75,0**	10	**55,6**	25	**31,6**			5	**38,5**	5		25	**65,8**	10	**66,7**	3	5,5
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																										
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																										
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH			5	**45,5**																						
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI	2	11,8			2	6,5																				
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH																										
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																									2	3,6
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																										
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																										
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																										
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																										
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																									3	5,5
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																										
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																										
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																										
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI					2	6,5					2	11,1														
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																										
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																										
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																										
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																										
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																					1	2,6				
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																										
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																										
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																										
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																										
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																										
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																										
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH							5	10,2	2	10,0	2	11,1	15	19,0					2							
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																										
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																										
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																										
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																										
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																										
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																										
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																										
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																										
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																										
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																										
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																										
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																										
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																										
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																										
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																										
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																										
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																										
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																										
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																										
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL	5	**29,4**																								
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																										
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																										
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																										
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI			1	9,1																						
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																										
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																										
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																										
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																										
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																										
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																										
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																										
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI																										
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																										
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																										
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				17	100	11	100	31	100	49	100	20	100	18	100	79	100	6		13	100	9		38	100	15	100	55	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	n.d.	25	n.d.	20	n.d.	25	n.d.	20	n.d.	20	n.d.	n.d.	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	20	n.d.	25	n.d.	20	n.d.	20	n.d.	n.d.
	Strate arbustive	n.d.	4	n.d.	4	n.d.	4	n.d.	4	n.d.	4	n.d.	4	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	4	n.d.	0	n.d.	4	n.d.	0
	Strate herbacée	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	1	n.d.	0	n.d.	1	n.d.	0
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	7		6		4		5		5		4		3		2		3		6		2		6		3			
	Nombre d'espèces dominantes NI	0		4		3		1		1		0		1		1		2		2		3		0		2			
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui			
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui			
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Non			
	Présence de sols hydromorphes?	Non		Oui		Non		Non		Non		Non		Oui		Non		Non		Oui		Non		Non		Non			
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent			

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.
Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH36						MH37		MH38		MH39		MH40				MH41						MH42		MH43		MH44	
Station				S68		S70		S72		S192		S191		S190		S66		S67		S61		S62		S63		S65		S64		S58	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																												
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI	1	1,9																										
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																	3	5,7										
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																												
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																												
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																												
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																												
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	20	**37,7**	10	15,4	5	6,5			65	**81,3**	30	**46,2**	10	**28,6**	20	**29,9**							15	**27,3**			2	
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL	**20**	**37,7**	5	7,7	**30**	**39,0**									**10**	14,9												
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH							35	**100,0**					15	**42,9**			15	**28,3**	10	**33,3**	10	**25,0**			20	**44,4**		
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																												
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH	10	18,9	10	15,4	20	**26,0**					25	**38,5**	5	14,3	20	**29,9**											2	
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH									10	12,5							35	**66,0**	20	**66,7**	30	**75,0**	35	**63,6**	20	**44,4**	2	
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																												
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH	2	3,8	40	**61,5**	20	**26,0**			5	6,3	10	15,4	2	5,7	15	**22,4**							5	9,1	5	11,1		
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																												
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																												
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																												
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI													2	5,7														
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																												
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																												
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																												
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																												
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																												
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI					2	2,6							1	2,9	2	3,0												
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				53	100	65	100	77	100	35	100	80	100	65	100	35	100	67	100	53	100	30	100	40	100	55	100	45	100	6	

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH36						MH37		MH38		MH39		MH40				MH41						MH42		MH43		MH44	
Station				S68		S70		S72		S192		S191		S190		S66		S67		S61		S62		S63		S65		S64		S58	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																												
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI	1	4,0																										
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH																												
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																												
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																												
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																												
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																												
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI															2	12,5												
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																												
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																												
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI													2	**14,3**														
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																												
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																												
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																												
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																												
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																	3	**23,1**	15	**53,6**			3	14,3			5	
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																												
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																												
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																												
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	2	8,0	2	11,8	2	5,1			5	**21,7**	5	16,7	1	7,1									10	**47,6**				
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL					2	5,1									5	**31,3**												
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI																												
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH									5	**21,7**			2	**14,3**					3	10,7	5				10	**35,7**		
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																												
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																												
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																												
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH	2	8,0	5	**29,4**	10	**25,6**					10	**33,3**	2	**14,3**	2	12,5												
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH							3	13,0															3	14,3	15	**53,6**		
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																												
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH																												
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																												
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																												
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																												
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																												
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																												
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH	20	**80,0**	10	**58,8**	15	**38,5**	5	**21,7**	10	**43,5**	15	**50,0**	2	**14,3**	5	**31,3**	3	**23,1**					5	**23,8**	3	10,7		
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																												
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																												
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI													5	**35,7**														
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																												
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																												
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																												
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																												
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																												
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																												
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																												
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																												
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																												
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																												
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH																												
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																												
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																												
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI							15	**65,2**									5	**38,5**	10	**35,7**								
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																												
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																												
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																												
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																												
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI					10	**25,6**			3	13,0					2	12,5												
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																												
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI																												
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																												
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																												
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																	2	15,4										
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				25	100	17	100	39	100	23	100	23	100	30	100	14	100	16	100	13	100	28	100	5		21	100	28	100	5	

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH36						MH37		MH38		MH39		MH40				MH41						MH42		MH43		MH44	
Station				S68		S70		S72		S192		S191		S190		S66		S67		S61		S62		S63		S65		S64		S58	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																												
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																												
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI			1	3,7																								
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL							5	6,0									3	2,1										
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																	10	7,1										
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI			2	7,4																								
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																												
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																												
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																												
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH									3	4,5																		
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH																												
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																												
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																												
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI	2	9,5	2	7,4	2	7,1							2	2,5	2	8,0												
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																			3	3,2							5	5,8
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																												
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																												
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI	2	9,5	2	7,4	2	7,1									2	8,0					3	4,1			5	10,6		
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI																												
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH															2	8,0												
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																												
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																												
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																												
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																					2	2,7						
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																												
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																												
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																												
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																												
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																											3	3,5
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																												
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																					10	13,5						
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL									5	7,6																		
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL							3	3,6	**20**	**30,3**	5	8,1																
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																												
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																												
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH							1	1,2			5	8,1																
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																												
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																												
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																												
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																												
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																									2	4,3		
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																												
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																												
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																												
	Carex sp.	*Carex sp.*	-																											3	3,5
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																												
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																												
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																												
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																												
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI	2	9,5							2	3,0			2	2,5	2	8,0							2	2,6	5	10,6		
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																							2	2,6				
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																												
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																												
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																												
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																												
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																												
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																												
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																												
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI													2	2,5														
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																												
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																												
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																	5	3,5										
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																												
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																												
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																												
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																												
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																												
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																												
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH											2	3,2																
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																												
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																												
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																												
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																												
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																												
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL																					2	2,7						
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																												
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																												
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH																											40	**46,5**
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																												
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																												
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																												
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL							**15**	17,9									**55**	**39,0**	5	5,4	2	2,7			**15**	**31,9**		
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL							**20**	**23,8**									3	2,1										
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																												
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL																												
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																												
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																												
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI																												
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH																												
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																												
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																												
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																												
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																												

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH36						MH37		MH38		MH39		MH40				MH41						MH42		MH43		MH44	
Station				S68		S70		S72		S192		S191		S190		S66		S67		S61		S62		S63		S65		S64		S58	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																												
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																												
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	15	**71,4**	20	**74,1**	20	**71,4**			35	**53,0**	25	**40,3**	70	**87,5**	5	**20,0**	25	**17,7**	65	**69,9**	55	**74,3**	70	**92,1**	15	**31,9**	35	**40,7**
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																												
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																												
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH																	15	10,6										
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI																												
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH							10	11,9											10	10,8								
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																												
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																												
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																												
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH													2	2,5														
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																												
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																												
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																												
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																												
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																												
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																												
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																												
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI											15	**24,2**			10	**40,0**												
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-									1	1,5													2	2,6				
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																												
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																												
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																												
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																												
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																												
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																												
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																												
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																												
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH					2	7,1					10	16,1	2	2,5	2	8,0									5	10,6		
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																												
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																												
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																												
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																												
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																												
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																			10	10,8								
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																												
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																												
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																	25	17,7										
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																												
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																												
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																												
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																												
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																												
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																												
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																												
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																												
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																												
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL							30	**35,7**																				
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																												
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																												
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																												
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI					2	7,1																						
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																												
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																												
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																												
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																												
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																												
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																												
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																												
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI																												
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																												
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																												
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				21	100	27	100	28	100	84	100	66	100	62	100	80	100	25	100	141	100	93	100	74	100	76	100	47	100	86	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	n.d.	20	n.d.	20	n.d.	25	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	15	n.d.	20	n.d.	14	n.d.	12	n.d.	22	n.d.	24	n.d.	16	n.d.	20
	Strate arbustive	n.d.	4	n.d.	4	n.d.	4	n.d.	0	n.d.	n.d.	n.d.	0	n.d.	4	n.d.	4	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0
	Strate herbacée	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	0	n.d.	n.d.	n.d.	0	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	3		4		6		4		4		4		5		5		7		4		3		3		6		2			
	Nombre d'espèces dominantes NI	1		0		1		1		2		2		3		2		1		1		0		2		0		0			
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Présence de sols hydromorphes?	Non		Non		Non		Non		Non		Non		Non		Non		s.o.		s.o.		s.o.		Non		s.o.		s.o.			
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marais			

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH45-1								MH45-2		MH46-1		MH46-2		MH47				MH48		MH49			
Station				S54		S55		S173		S175		S172		S53		S52		S49		S50		S48		S45		S46	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																								
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																								
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																	3	7,0	15	17,6				
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																								
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																								
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																								
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																								
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	70	**87,5**	75	**93,8**	45	**69,2**	80	**94,1**			75	**93,8**	15	**100,0**	65	**89,0**	25	**58,1**	60	**70,6**	65	**92,9**	75	**100,0**
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																								
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH																								
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI	10	12,5																						
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																			10	11,8				
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH			5	6,3	20	**30,8**	5	5,9	15	75,0	5	6,3					5	11,6						
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																								
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																	10	**23,3**						
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																								
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH															3	4,1								
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																								
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																								
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																								
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																								
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																								
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI															5	6,8								
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																								
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH									5	25,0														
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																								
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																								
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																								
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																					5	7,1		
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				80	100	80	100	65	100	85	100	20	100	80	100	15	100	73	100	43	100	85	100	70	100	75	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH45-1								MH45-2		MH46-1		MH46-2		MH47				MH48		MH49			
Station				S54		S55		S173		S175		S172		S53		S52		S49		S50		S48		S45		S46	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																								
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																								
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH																								
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																								
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																								
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																								
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																								
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																								
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																								
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																								
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																								
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																								
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																								
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																								
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																								
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH									10	16,7														
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																								
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																								
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																								
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI			15	**60,0**	10	**40,0**			10	16,7	3	15,8	5								15	**60,0**	15	**39,5**
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																								
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI																								
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH																					2	8,0		
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																								
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																								
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI	5																							
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																								
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH			5	**20,0**	10	**40,0**	5		**15**	**25,0**	5	**26,3**					10	**40,0**			3	12,0		
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																								
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI													2										5	13,2
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH																								
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																								
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																								
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																								
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																								
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																								
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																								
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH			5	**20,0**	5	**20,0**					10	**52,6**											3	7,9
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																								
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																								
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI															3									
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																								
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																								
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI															2									
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																								
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																								
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																								
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																								
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																								
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																								
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																								
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH									15	25,0														
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																								
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																								
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																								
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																								
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI									5	8,3														
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																								
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																								
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH															2		10	**40,0**						
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																								
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH											1	5,3					5	**20,0**						
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																					5	**20,0**	15	**39,5**
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																								
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI																								
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																								
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																								
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH									5	8,3														
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				5		25	100	25	100	5		60	100	19	100	7		7		25	100			25	100	38	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH45-1								MH45-2		MH46-1		MH46-2		MH47				MH48		MH49			
Station				S54		S55		S173		S175		S172		S53		S52		S49		S50		S48		S45		S46	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																								
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																								
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																								
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																								
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																								
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																								
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																								
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																								
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																								
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH			3	5,2	2	2,2					2	4,7							1	1,0				
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH																								
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																								
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH									25	30,9														
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																								
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																								
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																								
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																								
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI																								
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI																								
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																								
	Berle douce	*Sium suave*	OBL													2	2,9										
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																								
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH													25	**35,7**										
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																								
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH											2	4,7	3	4,3					50	**52,1**				
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																								
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																								
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																								
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																								
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																								
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																								
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																								
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL	**10**	**27,0**									2	4,7					3	9,1			**10**	14,3	**15**	**42,9**
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																								
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																								
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH																							5	14,3
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																								
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																								
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																								
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																								
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																								
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																								
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																								
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																								
	Carex sp.	*Carex sp.*	-							2	4,8																
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																								
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																								
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																								
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																								
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI																	5	15,2						
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																								
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																								
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																								
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																								
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																								
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																								
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																								
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																								
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI											2	4,7					5	15,2						
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																								
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																								
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH									20	24,7														
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																								
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																								
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																								
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																								
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																								
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																								
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																								
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																								
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																								
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																								
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																								
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																								
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL																								
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																								
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																								
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH									2	2,5							20	**60,6**						
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																								
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																								
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																								
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																								
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																								
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																								
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL	2	5,4							1	1,2														
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																								
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																								
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI																								
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH			40	**69,0**															45	**46,9**				
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																								
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																								
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																								
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																								

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH45-1								MH45-2		MH46-1		MH46-2		MH47				MH48		MH49			
Station				S54		S55		S173		S175		S172		S53		S52		S49		S50		S48		S45		S46	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																								
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																								
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	5	13,5	15	**25,9**	85	**92,4**	25	**59,5**	**30**	**37,0**	35	**81,4**									55	**78,6**	10	**28,6**
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																								
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																								
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH																								
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI																								
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH							5	11,9																
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																								
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																								
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																								
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																								
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH													15	**21,4**										
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																								
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																								
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																								
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																								
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																								
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																								
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																								
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-									3	3,7														
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																								
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																								
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																								
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																								
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																								
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																								
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																								
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																								
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH					5	5,4																	5	14,3
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																								
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																								
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																								
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																								
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																								
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																								
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																								
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																								
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																								
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																								
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																								
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																								
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																								
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																								
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																								
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																								
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																								
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																								
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																								
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL	**20**	**54,1**					**10**	**23,8**					**25**	**35,7**							5	7,1		
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																								
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																								
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																								
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI																								
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																								
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																								
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																								
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																								
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																								
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																								
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																								
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI																								
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																								
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																								
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				37	100	58	100	92	100	42	100	81	100	43	100	70	100			33	100	96	100	70	100	35	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	MH45-1								MH45-2		MH46-1		MH46-2		MH47				MH48		MH49			
		S54		S55		S173		S175		S172		S53		S52		S49		S50		S48		S45		S46	
		Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	n.d.	22	n.d.	24	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	24	n.d.	20	n.d.	25	n.d.	20	n.d.	24	n.d.	25	n.d.	25
	Strate arbustive	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	n.d.	n.d.	0	n.d.	n.d.	n.d.	0	n.d.	0
	Strate herbacée	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	n.d.	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0	n.d.	0
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	2		4		4		2		7		3		3		0		4		2		1		2	
	Nombre d'espèces dominantes NI	1		2		2		1		0		1		1		1		2		1		3		3	
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Non		Non	
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Oui, espèce obligée		Oui, espèce obligée	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Non		Oui		Oui	
	Présence de sols hydromorphes?	Oui		Non		Oui		Oui		Non		Non		Oui		Oui		Oui		Non		Non		Oui	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marais		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH50														MH51				MH52			
Station				S39		S41		S43		S44		S47		S167		S168		S169		S37		S38		S33		S34	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																								
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																								
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI	60	**75,0**	35	**43,8**	15	**20,0**									30	**37,5**	5	7,5	2	2,7				
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																								
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																								
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																								
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																								
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	15	18,8	10	12,5			60	**75,0**	30	**50,0**							5	7,5	10	13,7				
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL									**20**	**33,3**											**10**	12,3	**10**	16,7
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH			20	**25,0**	40	**53,3**	20	**25,0**	10	16,7			20	**33,3**	15	18,8								
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																								
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH																	5	7,5			20	**24,7**	50	**83,3**
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH											30	**40,0**	30	**50,0**										
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																								
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																								
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																								
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH			15	18,8	20	**26,7**					15	**20,0**			10	12,5			20	**27,4**				
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																								
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																								
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																								
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																								
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																								
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																								
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																								
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																								
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																								
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																								
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH	5	6,3													20	**25,0**	50	**74,6**	40	**54,8**	50	**61,7**		
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI											30	**40,0**	10	16,7	5	6,3	2	3,0	1	1,4	1	1,2		
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				80	100	80	100	75	100	80	100	60	100	75	100	60	100	80	100	67	100	73	100	81	100	60	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH50														MH51				MH52			
Station				S39		S41		S43		S44		S47		S167		S168		S169		S37		S38		S33		S34	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																								
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																								
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH																								
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																								
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																								
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																								
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																								
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																								
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																								
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																								
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																								
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																								
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																								
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																								
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																								
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																								
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																								
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																								
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																								
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																								
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	10	**28,6**	5	7,5			5	15,6	5	5,2							2		2		2	**20,0**	1	
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL																					2	**20,0**		
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI	10	**28,6**																						
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH			5	7,5			5	15,6	2	2,1			10	**20,0**	10	**22,2**								
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																								
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI									10	10,3			10	**20,0**	5	11,1								
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																								
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH													5	10,0			3		2		2	**20,0**		
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH	10	**28,6**	20	**29,9**	30	**50,0**	20	**62,5**	80	**82,5**	20	**58,8**	20	**40,0**	10	**22,2**								
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH			20	**29,9**							10	**29,4**			15	**33,3**							2	
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																								
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH																								
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI			5	7,5											5	11,1								
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																								
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																								
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																								
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																								
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																								
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH					30	**50,0**													5		2	**20,0**	2	
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																								
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																								
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																								
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																								
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																								
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																								
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																								
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																					1	10,0		
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																								
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																								
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																								
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																								
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																								
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																								
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH																								
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																								
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																								
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																								
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																								
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																								
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																								
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																								
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																								
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI																								
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH			10	14,9																	1	10,0		
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																								
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																								
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI	5	14,3	2	3,0			2	6,3			4	11,8	5	10,0									2	
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																								
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																								
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																								
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				35	100	67	100	60	100	32	100	97	100	34	100	50	100	45	100	5		9		10	100	7	

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH50														MH51				MH52			
Station				S39		S41		S43		S44		S47		S167		S168		S169		S37		S38		S33		S34	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																								
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI							5	5,3																
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																								
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																								
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																								
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI																								
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																								
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																								
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																								
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH																	2				2	4,4		
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH																								
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																								
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																								
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																					2	4,4		
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																								
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																								
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																								
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI	15	12,5	10	13,3	5	6,3									10	**14,1**								
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI																								
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																								
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																								
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																								
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																								
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																								
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																								
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																			5	13,5				
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																								
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																								
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																								
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																								
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																								
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																								
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL																								
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																								
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																								
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH																								
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																								
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																								
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																								
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																								
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																								
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																								
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																								
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																								
	Carex sp.	*Carex sp.*	-																								
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																								
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																								
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																							5	5,1
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																								
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI	5	4,2																	2	5,4			2	2,0
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																								
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																								
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																								
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																								
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																								
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																								
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																								
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																								
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI													15	13,6			2				2	4,4		
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																								
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																								
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																								
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																								
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																								
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																								
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																								
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																							2	2,0
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																								
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																								
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																								
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																								
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																								
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																								
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																								
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL																					2	4,4		
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																								
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																								
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH	30	**25,0**	10	13,3			5	5,3	40	**47,1**	10	14,3	5	4,5	10	**14,1**			10	**27,0**	10	**22,2**		
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																								
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																								
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH			20	**26,7**					20	**23,5**	15	**21,4**									10	**22,2**		
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																								
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																								
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																								
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL																								
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																								
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																								
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI															2	2,8								
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH	30	**25,0**			30	**37,5**	80	**85,1**					30	**27,3**	20	**28,2**					2	4,4		
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																								
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																								
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																								
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																								

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH50														MH51				MH52			
Station				S39		S41		S43		S44		S47		S167		S168		S169		S37		S38		S33		S34	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																						
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																						
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH					30	**37,5**					40	**57,1**	10	9,1	15	**21,1**			10	**27,0**	10	**22,2**	90	**90,9**
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																						
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI									10	11,8												
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH					5	6,3																
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI																						
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH																						
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																						
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																						
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																						
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH							4	4,3	15	17,6					2	2,8						
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																						
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																						
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																						
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																						
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																						
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																						
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																						
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																						
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																						
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																						
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																						
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																						
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																						
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																						
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																						
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																						
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																						
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH	40	**33,3**	35	**46,7**	10	12,5					5	7,1	40	**36,4**	10	**14,1**					5	11,1		
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																						
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																						
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																						
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																						
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																						
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																						
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																						
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																						
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																						
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																						
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																						
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																			10	27,0		
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																						
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																						
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																						
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																						
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																						
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																						
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																						
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL																						
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																						
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																						
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																						
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI																						
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI															2	2,8						
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																						
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																						
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																						
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																						
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																						
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH													10	9,1								
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI																						
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																						
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																						
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				120	100	75	100	80	100	94	100	85	100	70	100	110	100	71	100	4		37	100	45	100	99	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	MH50																MH51				MH52			
		S39		S41		S43		S44		S47		S167		S168		S169		S37		S38		S33		S34	
		Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	5	0	5	n.d.	5	0	5	0	5	n.d.	5	n.d.	5	n.d.	5	0	10	20	10	20	10	20	10	25
	Strate arbustive	5	0	5	n.d.	5	0	5	0	5	n.d.	5	n.d.	5	n.d.	5	0	10	4	10	4	10	4	10	4
	Strate herbacée	n.d.	0	2	n.d.	2	0	2	0	2	n.d.	2	n.d.	2	n.d.	2	0	5	1	5	1	5	1	5	1
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	4		5		6		3		4		6		6		8		1		5		8		2	
	Nombre d'espèces dominantes NI	3		1		1		1		1		1		1		2		0		0		1		0	
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Non		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Présence de sols hydromorphes?	Non		Non		Oui		Non		Non		Non		Non		Non		Non		Non		Non		Non	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH53-1		MH53-2		MH53-3		MH53-4		MH54		MH55-1		MH55-2		MH56		MH57		MH58		MH59		MH60		MH61		MH62	
Station				S29		S30		S28		S27		S23		S24		S25		S32		S31		S36		S35		S20		S21		S22	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																												
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																												
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI	2	2,5	1	1,4	2	3,8					10	11,1																
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																												
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-	10	12,3																										
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																												
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																												
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI			10	14,1	40	**76,9**	50	**76,9**	5	10,0	5	5,6	20	**25,0**	25	**71,4**	25	**25,0**					20	**22,2**	30	**40,0**	25	**43,9**
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL	**60**	**74,1**	**40**	**56,3**	5	9,6	**10**	15,4			**75**	**83,3**	**60**	**75,0**			**75**	**75,0**	**30**	**60,0**	5	7,7	**70**	**77,8**	**20**	**26,7**	**25**	**43,9**
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH																												
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																												
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH	5	6,2	20	**28,2**					30	**60,0**					10	**28,6**			20	**40,0**	50	**76,9**			15	**20,0**	5	8,8
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH																												
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																												
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH	2	2,5			5	9,6																						
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																									10	13,3		
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																												
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																												
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																					10	15,4						
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																												
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																												
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																												
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																												
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																												
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI	2	2,5					5	7,7	15	**30,0**																	2	3,5
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				81	100	71	100	52	100	65	100	50	100	90	100	80	100	35	100	100	100	50	100	65	100	90	100	75	100	57	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH53-1		MH53-2		MH53-3		MH53-4		MH54		MH55-1		MH55-2		MH56		MH57		MH58		MH59		MH60		MH61		MH62	
Station				S29		S30		S28		S27		S23		S24		S25		S32		S31		S36		S35		S20		S21		S22	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																												
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																												
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH																												
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																												
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																												
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																												
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI	2	**15,4**	2	6,5																								
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																												
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																												
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																												
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																												
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																												
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																							1	3,8				
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI																												
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																												
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH																												
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																												
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																												
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI											25	**54,3**																
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI			2	6,5	2	10,5	2	8,0	5	6,1	15	**32,6**	50	**80,6**	2	7,1											5	16,7
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL	5	**38,5**																	2	10,5	5	10,6	5	19,2				
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI									2	2,4																		
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH																												
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																												
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI													2	3,2														
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																												
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH	2	**15,4**	10	**32,3**	5	**26,3**	5	**20,0**	20	**24,4**					10	**35,7**			5	**26,3**	30	**63,8**	20	**76,9**	5		5	16,7
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH	2	**15,4**									5	10,9	5	8,1			30	**85,7**										
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																					5	10,6						
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI							1	4,0																				
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH																												
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																												
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																												
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																												
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																												
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI															1	3,6												
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH			10	**32,3**	10	**52,6**	10	**40,0**	45	**54,9**	1	2,2	5	8,1	10	**35,7**	5	14,3	10	**52,6**							20	**66,7**
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																												
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH																												
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI																												
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																												
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																												
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																												
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																												
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI									5	6,1																		
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																												
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																												
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL																												
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																												
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																												
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH																												
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH																												
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH																												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																												
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																												
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																												
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																												
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																												
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI															1	3,6												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																												
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI	2	**15,4**	5	16,1	2	10,5	5	**20,0**	5	6,1					2	7,1					2	4,3						
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH																												
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI			2	6,5			2	8,0							2	7,1			2	10,5	5	10,6						
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																												
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																												
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																												
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				13	100	31	100	19	100	25	100	82	100	46	100	62	100	28	100	35	100	19	100	47	100	26	100	5		30	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH53-1		MH53-2		MH53-3		MH53-4		MH54		MH55-1		MH55-2		MH56		MH57		MH58		MH59		MH60		MH61		MH62	
Station				S29		S30		S28		S27		S23		S24		S25		S32		S31		S36		S35		S20		S21		S22	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																												
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI													3	3,1														
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																												
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																												
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH																												
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI			1	5,0	2	2,1																						
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI																												
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																												
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																												
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH															1	1,3												
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH																												
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																												
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH																												
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI											2	4,2																
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																												
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI																												
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																												
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI					2	2,1	5	9,8			3	6,3	5	5,1	2	2,6							5	7,1			1	1,6
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI			2	10,0																								
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																												
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																												
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																												
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																												
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI																												
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																			2	14,3								
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI															5	6,5					5	12,8						
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																												
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																												
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																												
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH									15	**30,6**													1	1,4				
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																												
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																												
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL											3	6,3											3	4,3				
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																												
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI																												
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH											2	4,2													3	4,6		
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																												
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																							2	2,9				
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																												
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																												
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																												
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI																												
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL																												
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																												
	Carex sp.	*Carex sp.*	-																											1	1,6
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																												
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI													5	5,1	2	2,6												
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL																												
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																												
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI			2	10,0					2	4,1	5	10,4			1	1,3	3	2,4										
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																												
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																												
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																												
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																												
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																												
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																												
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																												
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																												
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI			2	10,0											1	1,3							15	**21,4**			1	1,6
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																												
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																												
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH																												
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																												
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																												
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																												
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																												
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI							2	3,9																				
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																												
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH																							2	2,9				
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																												
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																									2	3,1		
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																												
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL									15	**30,6**																		
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL																												
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL															2	2,6												
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																												
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																					5	12,8						
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH			10	**50,0**	10	10,4	40	**78,4**	10	20,4			40	**40,8**	10	13,0	80	**65,0**			5	12,8	10	14,3				
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH																												
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																												
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH							2	3,9					15	15,3														
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																							5	7,1				
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																												
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																												
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL																					2	5,1						
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																												
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																												
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI																											1	1,6
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH	10	16,1	2	10,0	80	**83,3**							5	5,1	20	**26,0**	40	**32,5**					2	2,9	50	**76,9**		
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																												
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																												
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																												
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																												

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH53-1		MH53-2		MH53-3		MH53-4		MH54		MH55-1		MH55-2		MH56		MH57		MH58		MH59		MH60		MH61		MH62	
Station				S29		S30		S28		S27		S23		S24		S25		S32		S31		S36		S35		S20		S21		S22	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																												
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																												
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	50	**80,6**			2	2,1			5	10,2	3	6,3	25	**25,5**	30	**39,0**			10	**71,4**	2	5,1	5	7,1	10	15,4	55	**90,2**
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH																												
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																												
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH																												
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI																												
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH																												
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																												
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																												
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																												
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH											30	**62,5**																
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																												
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																												
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																												
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																											1	1,6
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH																												
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI																												
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH																												
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																												
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																												
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																												
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																												
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																												
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																												
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL																												
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																												
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																												
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																												
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH	2	3,2																	2	14,3	20	**51,3**						
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																												
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL																												
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																												
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																												
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																												
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL																												
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																												
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																												
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL																												
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																												
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																												
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																												
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																												
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																												
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																												
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																												
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																												
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI															1	1,3												
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL																							20	**28,6**				
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																												
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																												
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																												
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI			1	5,0			2	3,9	2	4,1					2	2,6											1	1,6
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																												
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																												
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																												
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																												
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																												
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																												
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																												
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI																												
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-																												
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																												
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				62	100	20	100	96	100	51	100	49	100	48	100	98	100	77	100	123	100	14	100	39	100	70	100	65	100	61	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	MH53-1		MH53-2		MH53-3		MH53-4		MH54		MH55-1		MH55-2		MH56		MH57		MH58		MH59		MH60		MH61		MH62	
		Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	10	25	10	20	10	20	10	25	10	30	10	25	10	25	10	20	10	30	10	25	10	25	10	30	10	20	10	20
	Strate arbustive	10	4	10	4	10	4	10	4	10	6	10	6	10	5	10	4	5	3	10	5	10	4	10	5	10	1	10	6
	Strate herbacée	5	1	5	1	5	1	5	1	2	1	2	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	75	5	1	2	1
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	5		5		3		3		6		2		3		5		4		5		3		3		3		3	
	Nombre d'espèces dominantes NI	2		0		1		2		1		2		2		1		1		0		0		2		1		1	
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui, espèce obligée		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Présence de sols hydromorphes?	Non		Non		Non		Non		Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Non		Non		Non		Non		Oui	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Tourbière boisée		Marécage arborescent		Tourbière boisée		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH63						MH64		MH65		MH66		MH67		MH68		MH70		MH71		MH72		MH73				MH74	
Station				S18		S19		S165		S16		S17		S13		S11		S3		S8		S7		S6		S1		S5		S4	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI																												
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI																												
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																												
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																												
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-																												
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																												
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH																												
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI							20	**100,0**			95	**100,0**	20	**100,0**			40	**40,0**	5	12,5			48	**60,0**	90	**100,0**	65	**100,0**
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL									15	**75,0**					50	**100,0**	50	**50,0**	20	**50,0**	100	**100,0**						
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH																												
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																												
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH	10	**40,0**	45	**81,8**	**30,0**	**66,7**			5	**25,0**																		
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH					5,0	11,1											10	10,0										
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI																												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																							10	12,5				
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI																												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH			10	18,2	5,0	11,1													15	**37,5**			2	2,5				
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI																												
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI																												
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH	10	**40,0**																										
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI	5	**20,0**			5,0	11,1																						
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																												
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																												
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																												
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH																												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																												
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI																												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																												
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI																							20	**25,0**				
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				25	100	55	100	45	100	20	100	20	100	95	100	20	100	50	100	100	100	40	100	100	100	80	100	90	100	65	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH63						MH64		MH65		MH66		MH67		MH68		MH70		MH71		MH72		MH73				MH74	
Station				S18		S19		S165		S16		S17		S13		S11		S3		S8		S7		S6		S1		S5		S4	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI																												
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI																												
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH																												
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI																												
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI																												
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI													10	**15,4**														
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI																												
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI																												
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI																												
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI																							5	13,5				
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI																												
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI																												
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI																												
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI											5	5,7									5	16,7						
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI																												
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH	10	11,4			20	**23,5**							10	**15,4**											20	**28,6**		
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI																												
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI																												
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI																												
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI																												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI	5	5,7	2	4,1	5,0	5,9	10	**28,6**			60	**69,0**					20	**100,0**	25	**62,5**	10	**33,3**	20	**54,1**	40	**57,1**	20	**100,0**
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL			2	4,1	5,0	5,9													5	12,5								
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI																												
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH													5	7,7							15	**50,0**						
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI																												
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI																												
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI																							2	5,4				
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH			40	**81,6**			10	**28,6**							80	**79,2**			10	**25,0**								
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH											2	2,3																
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH																												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI																												
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH													10	**15,4**														
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI																												
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH																												
Arbustive	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH																												
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI																												
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI																												
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI																												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH			5	10,2			5	14,3					10	**15,4**	1	1,0												
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI											10	11,5																
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH	5	5,7																										
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH																												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI					5,0	5,9																						
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH																												
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI																												
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI																												
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI																												
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI																									10	14,3		
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH																												
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI																												
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL					30,0	**35,3**							20	**30,8**														
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH																												
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH																												
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH									10	**100,0**																		
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH	5	5,7																										
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH	60	**68,2**			20,0	**23,5**																						
	Saule sp.	*Salix sp.*	-																												
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI																												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																												
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH																												
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																												
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH																												
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI											10	11,5																
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH																												
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI							10	**28,6**							20	19,8							10	**27,0**				
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH	3	3,4																										
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI																												
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI																												
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI																												
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH																												
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				88	100	49	100	85	100	35	100	10	100	87	100	65	100	101	100	20	100	40	100	30	100	37	100	70	100	20	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH63						MH64		MH65		MH66		MH67		MH68		MH70		MH71		MH72		MH73				MH74	
Station				S18		S19		S165		S16		S17		S13		S11		S3		S8		S7		S6		S1		S5		S4	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI																												
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI																												
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI																												
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL																												
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH									5	8,3																		
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI	3	2,9			10	6,5																						
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI	2	1,9																										
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI																												
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI																												
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH											2	2,6												1	1,2			
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH			1	3,6	5	3,2																						
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI																												
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH	5	4,8			5	3,2																						
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI																												
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH																												
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI			5	**17,9**																							5	5,9
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI																												
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI													1	0,7	2	2,2			2	2,7				10	11,8			
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI	2	1,9																						2	2,4			
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH																												
	Berle douce	*Sium suave*	OBL																												
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL																												
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH																												
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI									2	3,3																		
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH																							10	4,2				
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI																												
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI																												
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH																												
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL																												
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH																												
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH																												
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL																												
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL																												
	Carex faible	*Carex debilis*	NI																												
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI	2	1,9	2	7,1																				1	1,2			
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH							5	7,9											10	13,5								
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH																												
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL																												
	Carex jaune	*Carex flava*	NI																												
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL																												
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI																												
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI															50	**56,2**												
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL							5	7,9																				
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL																												
	Carex sp.	*Carex sp.*	-			2	7,1			2	3,2																				
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH																			2	2,7								
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI																												
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL									3	5,0																		
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH																											5	5,9
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI			5	**17,9**													30	**31,6**	5	6,8								
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI																												
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI																												
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI																												
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI																												
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL																												
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH																												
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI																												
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI																												
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI																												
	Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum*	FACH																												
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI																												
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH	5	4,8																										
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH																												
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI																												
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI																												
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI																												
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI																												
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI																												
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH									2	3,3																		
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-																												
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH																												
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL																												
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL																					15							
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL											5	6,5																
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL							5	7,9																				
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH																											10	11,8
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI																	40	**42,1**	10	13,5								
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH							5	7,9			5	6,5	5	3,7					40	**54,1**	25	**50,0**	20	8,3	5	5,9	5	5,9
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH									3	5,0																		
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL																												
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH																												
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL																												
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL																												
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI																												
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL																												
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL																												
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL																												
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI																												
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH			2	7,1			35	**55,6**			60	**77,9**					25	**26,3**					80	**33,3**			35	**41,2**
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI																												
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI																												
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL																												
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL																												

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH63						MH64		MH65		MH66		MH67		MH68		MH70		MH71		MH72		MH73				MH74	
Station				S18		S19		S165		S16		S17		S13		S11		S3		S8		S7		S6		S1		S5		S4	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH																												
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI																												
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH	75	**72,1**	10	**35,7**	90	**58,1**	5	7,9					90	**66,2**	2	2,2			5	6,8	10	**20,0**	80	**33,3**	65	**76,5**	20	**23,5**
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH									2	3,3													10	4,2				
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI																												
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH									2	3,3			10	7,4														
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI											5	6,5																
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH									5	8,3																		
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI																												
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI																												
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI																												
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH																												
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH																												
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI																												
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI																												
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI																												
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH															10	11,2							20	8,3				
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI	5	4,8	1	3,6																								
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH					40	**25,8**																						
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI																												
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-																											2	2,4
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI																												
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-																												
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI																												
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL																												
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL									20	**33,3**																		
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH																											3	3,5
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-																												
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL																												
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH															25	**28,1**												
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH																												
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL									1	1,7																		
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI																												
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH																												
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI																												
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL													30	**22,1**														
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL																												
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH																												
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL									5	8,3																		
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI																												
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL																												
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL																									1	1,2		
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI																												
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH																												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI																												
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH																												
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI																												
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI																												
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI																												
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL									10	**16,7**																		
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI																												
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL																												
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI																												
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI							1	1,6																				
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI																												
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI																												
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI																												
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI																												
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI																												
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI																												
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH																												
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI					5	3,2																	15	6,3				
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-	5	4,8																										
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI																												
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				104	100	28	100	155	100	63	100	60	100	77	100	136	100	89	100	95	100	74	100	50	100	240	100	85	100	85	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	10	12	10	20	n.d.	n.d.	10	25	5	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	30	10	25	10	25	10	25	10	20	10	20	n.d.	20		
	Strate arbustive	10	6	10	6	10	5	10	6	5	4	10	10	10	10	10	10	10	1	10	6	10	4	10	4	10	6	n.d.	0		
	Strate herbacée	5	1	2	1	2	0,5	2	1	5	2	2	0,5	2	1	5	0,2	5	0,5	2	1	5	1	2	2	2	1	n.d.	0		
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	4		3		6		2		5		1		6		3		2		4		5		2		2		2			
	Nombre d'espèces dominantes NI	1		2		0		3		0		2		2		1		4		1		1		4		2		2			
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Oui		Non		Oui		Oui		Non		Non		Non			
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Oui		Oui, espèce obligée		Oui		Oui		Non		Non		Non			
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Présence de sols hydromorphes?	Non		Non		Non		-		Oui		Non		Oui		Oui		Non		Non		Oui		Non		Non		Non			
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui			
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marais		Marécage arborescent		Marécage arbustif		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Tourbière boisée		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent			

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.

Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH75										MH76	
Station				S134		S135		S136		S137		S138		S116	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arborescente	Bouleau à papier	*Betula papyrifera*	NI	5	16,7			2	5,4						
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI					5	13,5	2	2,3	20	**50,0**		
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI											5	16,7
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI					5	13,5					10	**33,3**
	Chêne sp.	*Quercus sp.*	-												
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI												
	Épinette noire	*Picea mariana*	FACH												
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI							10	11,5				
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL												
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH			30	**46,2**	20	**54,1**	70	**80,5**	20	**50,0**	10	**33,3**
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI												
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH	5	16,7	5	7,7								
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH											3	10,0
	Frêne sp.	*Fraxinus sp.*	NI												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI											1	3,3
	Mélèze d'europe	*Larix decidua*	NI												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH												
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI												
	Peuplier à grandes dents	*Populus grandidentata*	NI												
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH												
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI	15	**50,0**	20	**30,8**								
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI	5	16,7										
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI												
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI			10	15,4	5	13,5	5	5,7			1	3,3
	Saule blanc	*Salix alba*	FACH												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-												
	Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*	NI												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH												
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI												
Pourcentage de recouvrement de la strate arborescente (%)				30	100	65	100	37	100	87	100	40	100	30	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH75										MH76	
Station				S134		S135		S136		S137		S138		S116	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Arbustive	Amélanchier sp.	*Amelanchier sp.*	NI	5	4,5	10	11,0								
	Aubépine sp.	*Crataegus sp.*	NI												
	Aulne rugueux	*Alnus incana ssp. rugosa*	FACH	40	**35,7**	10	11,0	30	**32,6**			20	**38,5**		
	Bleuet à feuilles étroites	*Vaccinium angustifolium*	NI												
	Bleuet fausse-myrtille	*Vaccinium myrtilloides*	NI												
	Bouleau gris	*Betula populifolia*	NI	5	4,5										
	Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	NI											5	10,0
	Cerisier de virginie	*Prunus virginiana*	NI												
	Cerisier sp.	*Prunus sp.*	NI					5	5,4					1	2,0
	Cerisier tardif	*Prunus serotina*	NI												
	Chêne à gros fruits	*Quercus macrocarpa*	NI												
	Chêne rouge	*Quercus rubra*	NI					2	2,2	2	3,6			2	4,0
	Chèvrefeuille du canada	*Lonicera canadensis*	NI												
	Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	NI												
	Cornouiller à grappes	*Cornus racemosa*	NI												
	Cornouiller hart-rouge	*Cornus sericea*	FACH												
	Épinette blanche	*Picea glauca*	NI									2	3,8		
	Épinette sp.	*Picea sp.*	NI												
	Érable à épis	*Acer spicatum*	NI												
	Érable à giguère	*Acer negundo*	NI												
	Érable à sucre	*Acer saccharum*	NI												
	Érable argenté	*Acer saccharinum*	OBL												
	Érable de pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	NI							2	3,6				
	Érable rouge	*Acer rubrum*	FACH	5	4,5	20	**22,0**	30	**32,6**	30	**54,5**	10	19,2	30	**60,0**
	Framboisier noir	*Rubus occidentalis*	NI												
	Framboisier	*Rubus idaeus*	NI												
	Frêne blanc	*Fraxinus americana*	NI			20	**22,0**								
	Frêne noir	*Fraxinus nigra*	FACH											2	4,0
	Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*	FACH	10	8,9									2	4,0
	Gadellier d'amérique	*Ribes americanum*	FACH												
	Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	NI			1	1,1			2	3,6			5	10,0
	Houx verticillé	*Ilex verticillata*	FACH												
	If du canada	*Taxus canadensis*	NI												
	Mélèze laricin	*Larix laricina*	FACH												
	Némopanthe mucroné	*Ilex mucronata*	FACH												
	Nerprun cathartique	*Rhamnus catharticus*	NI												
	Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	NI	5	4,5	5	5,5							2	4,0
	Noyer cendré	*Juglans cinerea*	NI												
	Orme d'amérique	*Ulmus americana*	FACH												
	Ostryer de virginie	*Ostrya virginiana*	NI												
	Peuplier baumier	*Populus balsamifera*	FACH												
	Peuplier deltoïde	*Populus deltoides*	FACH												
	Peuplier faux-tremble	*Populus tremuloides*	NI			5	5,5	5	5,4			20	**38,5**		
	Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	FACH												
	Pin blanc	*Pinus strobus*	NI							2	3,6				
	Pruche du canada	*Tsuga canadensis*	NI												
	Ribes sp.	*Ribes sp.*	NI												
	Ronce des alléghanys	*Rubus allegheniensis*	NI												
	Ronce hispide	*Rubus hispidus*	FACH												
	Sapin baumier	*Abies balsamea*	NI			5	5,5			15	**27,3**				
	Saule à long pétiole	*Salix petiolaris*	OBL												
	Saule à tête laineuse	*Salix eriocephala*	FACH												
	Saule brillant	*Salix lucida*	FACH												
	Saule de bebb	*Salix bebbiana*	FACH												
	Saule de l'intérieur	*Salix interior*	FACH												
	Saule discolore	*Salix discolor*	FACH												
	Saule sp.	*Salix sp.*	-												
	Sorbier d'amérique	*Sorbus americana*	NI												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI												
	Spirée blanche	*Spiraea alba var. alba*	FACH	2	1,8			20	**21,7**						
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH												
	Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	FACH												
	Sureau de montagne	*Sambucus racemosa*	NI												
	Thuya occidental	*Thuja occidentalis*	FACH	40	**35,7**	15	**16,5**								
	Tilleul d'amérique	*Tilia americana*	NI											1	2,0
	Vigne des rivages	*Vitis riparia*	FACH												
	Vigne vierge commune	*Parthenocissus inserta*	NI												
	Viorne à feuilles d'érable	*Viburnum acerifolium*	NI												
	Viorne bois-d'orignal	*Viburnum lantanoides*	NI												
	Viorne cassinoïde	*Viburnum nudum var. cassinoides*	FACH							2	3,6				
Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive (%)				112	100	91	100	92	100	55	100	52	100	50	100

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH75										MH76	
Station				S134		S135		S136		S137		S138		S116	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
	Actée rouge	*Actaea rubra*	NI												
	Adiante du canada	*Adiantum pedatum*	NI												
	Aigremoine à sépales crochus	*Agrimonia gryposepala*	NI												
	Alisma commun	*Alisma triviale*	OBL												
	Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*	FACH												
	Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*	NI												
	Anémone du canada	*Anemone canadensis*	NI												
	Apocyn à feuilles d'androsème	*Apocynum androsaemifolium*	NI									5	6,1		
	Aralie à tige nue	*Aralia nudicaulis*	NI												
	Arisème petit-prêcheur	*Arisaema triphyllum ssp. triphyllum*	FACH												
	Aster à ombelles	*Doellingeria umbellata*	FACH					2	1,5			30	**36,6**		
	Aster acuminé	*Oclemena acuminata*	NI												
	Aster lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	FACH												
	Aster latériflore	*Symphyotrichum lateriflorum*	NI												
	Aster ponceau	*Symphyotrichum puniceum var. puniceum*	FACH											2	1,4
	Aster sp.	*Aster sp.*	NI												
	Athyrie fausse-thélyptère	*Deparia acrostichoides*	NI												
	Athyrie fougère-femelle	*Athyrium filix-femina*	NI												
	Benoîte du canada	*Geum canadense*	NI												
	Benoîte laciniée	*Geum laciniatum*	FACH												
	Berle douce	*Sium suave*	OBL												
	Bident à feuilles connées	*Bidens connata*	OBL												
	Bident feuillu	*Bidens frondosa*	FACH												
	Bident sp.	*Bidens sp.*	NI												
	Boehméria cylindrique	*Boehmeria cylindrica*	FACH												
	Brachyélytre du sud	*Brachyelytrum erectum*	NI											3	2,1
	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	NI												
	Calamagrostide du canada	*Calamagrostis canadensis*	FACH												
	Calla des marais	*Calla palustris*	OBL												
	Carex à balais	*Carex scoparia*	FACH												
	Carex crépu	*Carex crinita*	FACH											30	**21,1**
	Carex de Bebb	*Carex Bebbii*	OBL												
	Carex de tuckerman	*Carex tuckermanii*	OBL												
	Carex faible	*Carex debilis*	NI												
	Carex filiforme	*Carex gracillima*	NI												
	Carex gonflé	*Carex intumescens*	FACH												
	Carex gynandre	*Carex gynandra*	FACH												
	Carex houblon	*Carex lupulina*	OBL												
	Carex jaune	*Carex flava*	NI												
	Carex luisant	*Carex lurida*	OBL												
	Carex plantain	*Carex plantaginea*	NI												
	Carex rayonnant	*Carex radiata*	NI												
	Carex réfléchi	*Carex retrorsa*	OBL												
	Carex scabre	*Carex scabrata*	OBL												
	Carex sp.	*Carex sp.*	-												
	Carex stipité	*Carex stipata*	FACH												
Herbacée	Caulophylle faux-pigamon	*Caulophyllum thalictroides*	NI												
	Cicutaire maculée	*Cicuta maculata*	OBL												
	Circée alpine	*Circaea alpina*	FACH												
	Circée du canada	*Circaea canadensis*	NI												
	Clématite de virginie	*Clematis virginiana*	NI									15	**18,3**		
	Clintonie boréale	*Clintonia borealis*	NI												
	Cystoptère bulbifère	*Cystopteris bulbifera*	NI												
	Dalibarde rampante	*Dalibarda repens*	NI												
	Droséra sp.	*Drosera sp.*	OBL												
	Dryoptère à crête	*Dryopteris cristata*	FACH												
	Dryoptère à sores marginaux	*Dryopteris marginalis*	NI												
	Dryoptère intermédiaire	*Dryopteris intermedia*	NI												
	Dryoptère spinuleuse	*Dryopteris carthusiana*	NI												
	Épilobe ciilié	*Epilobium ciliatum*	FACH												
	Épipactis petit-hellébore	*Epipactis helleborine*	NI												
	Eupatoire maculée	*Eutrochium maculatum*	FACH												
	Eupatoire perfoliée	*Eupatorium perfoliatum*	FACH												
	Euphraise du Canada	*Euphrasia canadensis*	NI												
	Fougère-aigle	*Pteridium aquilinum*	NI									5	6,1		
	Fraisier sp.	*Fragaria sp.*	NI												
	Gaillet à trois fleurs	*Galium triflorum*	NI												
	Gaillet mollugine	*Galium mollugo*	NI												
	Gaillet palustre	*Galium palustre*	FACH												
	Gaillet sp.	*Galium sp.*	-												
	Gaillet trifide	*Galium trifidum*	FACH												
	Galane glabre	*Chelone glabra*	OBL												
	Glycérie du canada	*Glyceria canadensis*	OBL												
	Glycérie mélicaire	*Glyceria melicaria*	OBL												
	Glycérie striée	*Glyceria striata*	OBL												
	Grande ortie	*Urtica dioica*	FACH												
	Herbe à la puce	*Toxicodendron radicans*	NI												
	Impatiente du cap	*Impatiens capensis*	FACH												
	Iris sp.	*Iris sp.*	FACH												
	Jonc brévicaudé	*Juncus brevicaudatus*	OBL												
	Laportéa du canada	*Laportea canadensis*	FACH												
	Léersie faux-riz	*Leersia oryzoides*	OBL												
	Lenticule mineure	*Lemna minor*	OBL												
	Lobélie gonflée	*Lobelia inflata*	NI												
	Lycope à une fleur	*Lycopus uniflorus*	OBL	2	5,4										
	Lycope d'amérique	*Lycopus americanus*	OBL												
	Lysimaque thyrsiflore	*Lysimachia thyrsiflora*	OBL											5	3,5
	Maïanthème du canada	*Maianthemum canadense*	NI												
	Matteuccie fougère-à-l'autruche	*Matteuccia struthiopteris*	FACH												
	Médéole de virginie	*Medeola virginiana*	NI												
	Millepertuis commun	*Hypericum perforatum ssp. perforatum*	NI												
	Millepertuis de fraser	*Hypericum fraseri*	OBL												
	Mimule à fleurs entrouvertes	*Mimulus ringens*	OBL												

Tableau C2. Données floristiques des stations d'inventaires

STRATE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT HYDRIQUE	MH75										MH76	
Station				S134		S135		S136		S137		S138		S116	
Poucentage de recouvrement (%)				Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *	Absolu	Relatif *
Herbacée	Mitrelle nue	*Mitella nuda*	FACH												
	Monotrope uniflore	*Monotropa uniflora*	NI												
	Onoclée sensible	*Onoclea sensibilis*	FACH					90	**67,2**	70	**88,6**	15	**18,3**		
	Ortie élevée	*Urtica dioica*	FACH												
	Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*	NI												
	Osmonde cannelle	*Osmundastrum cinnamomeum*	FACH												
	Osmonde de clayton	*Osmunda claytoniana*	NI											5	3,5
	Osmonde royale	*Osmunda regalis*	FACH												
	Oxalide de montagne	*Oxalis montana*	NI												
	Pain-de-perdrix	*Mitchella repens*	NI							2	2,5				
	Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*	NI												
	Pigamon pubescent	*Thalictrum pubescens*	FACH	5	13,5	5	9,1					2	2,4		
	Piléa nain	*Pilea pumila*	FACH												
	Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*	NI												
	Polystic de braun	*Polystichum braunii*	NI												
	Polystic faux-acrostic	*Polystichum acrostichoides*	NI												
	Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	FACH											50	**35,2**
	Prêle des champs	*Equisetum arvense*	NI												
	Prêle des prés	*Equisetum pratense*	FACH												
	Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	NI												
	Prêle sp.	*Equisetum sp.*	-												
	Prenanthe élevée	*Nabalus altissimus*	NI												
	Prenanthe sp.	*Nabalus sp.*	-												
	Pyrole elliptique	*Pyrola elliptica*	NI					10	7,5						
	Quenouille à feuilles étroites	*Typha angustifolia*	OBL												
	Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*	OBL												
	Renoncule abortive	*Ranunculus abortivus*	FACH												
	Renoncule sp.	*Ranunculus sp.*	-												
	Renouée sagittée	*Persicaria sagittata*	OBL												
	Ronce pubescente	*Rubus pubescens*	FACH	30	**81,1**	50	**90,9**	30	**22,4**					10	7,0
	Roseau commun	*Phragmites australis*	FACH												
	Rubanier à gros fruits	*Sparganium eurycarpum*	OBL												
	Rudbeckie lumineuse	*Rudbeckia fulgida*	NI												
	Salicaire commune	*Lythrum salicaria*	FACH												
	Savoyane	*Coptis trifolia*	NI												
	Scirpe à ceinture noire	*Scirpus atrocinctus*	OBL												
	Scirpe à noeuds rouges	*Scirpus microcarpus*	OBL												
	Scirpe noirâtre	*Scirpus atrovirens*	FACH											2	1,4
	Scirpe souchet	*Scirpus cyperinus*	OBL												
	Scirpe sp.	*Scirpus sp.*	NI												
	Scutellaire à feuilles d'épilobe	*Scutellaria galericulata var. pubescens*	OBL												
	Scutellaire latériflore	*Scutellaria lateriflora*	OBL												
	Smilacine à grappes	*Maianthemum racemosum*	NI												
	Sphaignes sp.	*Sphagnum sp.*	FACH												
	Spirée à larges feuilles	*Spiraea alba var. latifolia*	NI												
	Spirée tomenteuse	*Spiraea tomentosa*	FACH												
	Streptope à feuilles embrassantes	*Streptopus amplexifolius*	NI												
	Thé des bois	*Gaultheria procumbens*	NI												
	Thélyptère de new york	*Thelypteris noveboracensis*	NI											30	**21,1**
	Thélyptère des marais	*Thelypteris palustris*	OBL												
	Trèfle blanc	*Trifolium repens*	NI												
	Linaigrette sp.	*Eriophorum sp.*	OBL												
	Trientale boréale	*Trientalis borealis*	NI							2	2,5				
	Trille rouge	*Trillium erectum*	NI												
	Trille sp.	*Trilium sp.*	NI												
	Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*	NI											5	3,5
	Uvulaire à feuilles sessiles	*Uvularia sessilifolia*	NI												
	Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*	NI												
	Verge d'or à tige zigzaguante	*Solidago flexicaulis*	NI												
	Verge d'or du canada	*Solidago canadensis*	NI												
	Verge d'or géante	*Solidago gigantea*	FACH												
	Verge d'or rugueuse	*Solidago rugosa*	NI					2	1,5			10	12,2		
	Verge d'or sp.	*Solidago sp.*	-							5	6,3				
	Vesce jargeau	*Vicia cracca*	NI												
Pourcentage de recouvrement de la strate herbacée (%)				37	100	55	100	134	100	79	100	82	100	142	100

	Rayon de station (m) et hauteur de strate (m)	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur	Rayon	Hauteur
	Strate arborescente	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Strate arbustive	10	10	10	10	10	10	10	5	10	10	10	10
	Strate herbacée	2	1	2	1	2	1	2	0,2	2	2	5	0,5
Test de dominance	Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH	3		4		6		3		4		4	
	Nombre d'espèces dominantes NI	1		2		0		1		3		2	
Synthèse	La végétation est-elle dominées par les hydrophytes	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Végétation typique des milieux humides?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Test d'indicateurs hydrologiques positifs?	Non		Non		Non		Non		Non		Oui	
	Présence de sols hydromorphes?	Non		Non		Non		Non		Non		s.o.	
	Cette station est-elle un milieu humide?	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Type de milieu humide ?	Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent		Marécage arborescent	

Légende

Statut hydrique: OBL = Espèce obligée des milieux humides du Québec méridional, FACH = Espèce facultative des milieux humides du Québec méridional ou NI = Non indicatrice des milieux humides du Québec méridional

Espèce dominante : Les espèce identifiées en **caractère gras** sont les espèces dominantes ayant individuellement un pourcentage relatif de recouvrement supérieur à 20% / espèces dont les pourcentages relatifs de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50% du recouvrement

* Le pourcentage de recouvrement relatif a été calculé pour toutes les strates où la végétation occupe 10 % ou plus de la station.
Les espèces obligées des milieux humides dont le pourcentage de recouvrement absolu est supérieur à 10% sont en **caractère gras rouge** et rendent positif le test de dominance des hydrophytes.

ANNEXE D – TRANSECTS DE CARACTÉRISATION DES COURS D'EAU

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Transect	Faciès	Herbier aquatique (O/N)	Signe d'érosion (O/N)	Description des rives	Substrat	Profondeur d'eau (cm)	Vitesse moyenne (cm/sec)
CE01	Rivière Saint-Esprit	T1	Cascade	O, beaucoup de périphytons	N	10 % arbre (en surplomb); 5 % résidus bois	30 % caillou, 70 % bloc	25 et moins	35
		T2	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	O	10 % arbre (en surplomb); 10 % résidus bois	80 % sable, 10 % caillou, 10 % limon	35	15
		T3	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	N	10 % arbre (en surplomb); 10 % résidus bois	90%limon 10%sable	150	10
		T4	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	N	20 % arbre (en surplomb); 5 % résidus bois	70 % caillou, 30 % bloc	45	10
		T5	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	O	30 % arbre (en surplomb); 10 % résidus bois	80%caillou, 10%bloc, 10%limon	15	30
		T6	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	O	69 % arbre (en surplomb); 5 % résidus bois	70 % limon, 3 % sable	40	5
		T7	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	N	10 % arbre (en surplomb); 10 % résidus bois (>10 cm)	90 % argile, 10 % limon	25	8
		T8	Chenal lentique	N	N	70 % arbre (en surplomb)	90 % argile, 10 %bloc	8	15
		T9	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	N	30 % arbre (en surplomb	20 % caillou, 50 % sable, 30%limon	50	0,15
		T10	Chenal lentique	N	O	40 % arbre (en surplomb	80 % bloc, 10 % caillou, 10 % limon	30	10

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Largeur moyenne du chenal (m)	Largeur eau du jour (m)	Écoulement (direction)	Hauteur des talus (m), pente (%)		Largeur bande riveraine (m)	Habitat du poisson (O/N)	Autre (éléments fauniques particuliers)
					Rive gauche	Rive droite			
CE01	Rivière Saint-Esprit	16	12	O/E	talus < 2m, 30 %	talus < 2m, 70 %	10	O	Observation de poissons; présence d'ocre ferreux
		20	16	O/E	talus < 2m, 60 %	talus < 2m, 60 %	10	O	Observation de poissons, présence d'érosion
		19	16	O/E	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	Eau très trouble
		14	10	O/E	talus < 5m, 70 %	talus < 5m, 70 %	10	O	Eau très trouble (brun/vert), présence de renouée du japon
		16	8	O/E	talus < 5m, 80 %	talus < 5m, 70 %	10	O	Ancien barrage en amont. Plusieurs barrages anthropiques en aval. Présence de poisson en aval
		12	7	O/E	talus < 5m, 80 %	talus <5m, 90 %	10	O	Signes d'érosion majeurs
		16	13	O/E	talus < 5m, 45 %	talus < 5m, 90 %	10	O	Observation de poissons et de mulettes
		4	1,5	N/S	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 30 %	10	O	Eau très laiteuse
		17	14	O/E	talus < 5m, 60 %	talus < 5m, 60 %	10	O	Observation de poissons en amont et de mulettes en aval
		15	13	O/E	talus < 5m, 80 %	talus < 5m, 80 %	10	O	Observation de poissons en aval et de mulettes en amont

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Transect	Faciès	Herbier aquatique (O/N)	Signe d'érosion (O/N)	Description des rives	Substrat	Profondeur d'eau (cm)	Vitesse moyenne (cm/sec)
CE02	Cours d'eau Grégoire	T1	Chenal lentique	N	N	60 % herbacée (en surplomb), tronc et bile (50 %)	90 % matière organique, 10 % limon	s.o.	stagnant
		T2	Chenal lentique	O, lentille d'eau	O	2 % arbre (surplomb)	impossible de savoir, dans fossé matière organique et lentille d'eau	6	stagnant
		T3	Chenal lentique	N	O	70 % arbre (en surplomb), dans le fossé : 30 % herbacée	70 % remblais 3/4 et 30 % matière organique	0	asséché
		T4	Chenal lentique	N	O	70 % arbre (en surplomb) sur les 2 rives	90 % matière organique, 10 % limon	0	stagnant/asséché
		T5	Chenal lentique	N	N	2 % d'arbre (en surplomb)	70 % matière organique, 30 % argile	10	stagnant
		T6	Chenal lentique	N	N	0 % d'arbre (en surplomb)	50 % matière organique, 50 % argile	10	stagnant
		T7	Chenal lentique	N	O	20 % arbuste (en surplomb) sur les 2 rives et 80 % herbacé dans le fossé	50 % argile, 50 % limon	s.o.	15 et stagnant
		T8	Chenal lentique	N	O	2 % arbuste (en surplomb) et 90 % herbacée dans le CE	50 % minéral, 50 % limon	s.o.	5 et stagnante
CE03	Cours d'eau Desroches	T1	Chenal lentique	N	N	90 % herbacée et 2 % arbustes pour les 2 rives.	20%organique, 50 % limon et 30 % sable	0	asséché
		T2	Chenal lentique	N	N	90 % herbacée et 2 % arbustes pour les 2 rives.	20%organique, 80 % argile	0	asséché
		T3	Chenal lentique	N	N	90 % herbacée et 2 % arbustes pour les 2 rives.	20%organique, 50 % limon et 30 % sable	0	asséché
CE04	Rivière Saint-Esprit (branche)	T1	Chenal lentique	N	O	100 % arbres (dominance érable à sucre en surplomb) et 30 % débris de bois (>30 cm)	40 % organique, 60 % limon	0	asséché
		T2	Chenal lentique	N	N	90 % d'herbacé et 10 % arbre sur les 2 rives. Érables à sucre dans le fossé	20 % organique, 80 % limon	0	asséché
		T3	Chenal lentique	N	N	90 % herbacés et 2 % arbustes sur les 2 rives	20 % organique, 70 % argile limon et 10 % sable	0	asséché

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Largeur moyenne du chenal (m)	Largeur eau du jour (m)	Écoulement (direction)	Hauteur des talus (m), pente (%)		Largeur bande riveraine (m)	Habitat du poisson (O/N)	Autre (éléments fauniques particuliers)
					Rive gauche	Rive droite			
CE02	Cours d'eau Grégoire	4	s.o.	s.o.	talus < 2m, 70 %	talus < 2m, 70 %	10	N	Eau très laiteuse, beaucoup de déchets, présence de roseau commun sur les deux rives
		6	4	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	Difficile d'accès, présence de nombreux déchets
		9	5,5	s.o.	talus < 5 m, 90 %	talus < 5m, 70 %	10	O	Difficile d'accès, présence de nombreux déchets
		s.o.	s.o.	s.o.	talus < 5m, 70 %	talus < 5m, 70 %	10	O	Eau très laiteuse, beaucoup de déchets
		9	1	O/E	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 80 %	10	O	Eau laiteuse, très faible habitat du poisson.
		10	0,5	O/E	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	Eau laiteuse et très trouble, faible habitat du poisson.
		4	1	s.o.	talus < 2m, 70 %	talus < 2m, 70 %	10	O	s.o.
		6	3,5	N/S	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 90 %	10	O	s.o.
CE03	Cours d'eau Desroches	s.o.	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
		s.o.	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
		s.o.	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
CE04	Rivière Saint-Esprit (branche)	4,6	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
		4,27	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
		3	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Transect	Faciès	Herbier aquatique (O/N)	Signe d'érosion (O/N)	Description des rives	Substrat	Profondeur d'eau (cm)	Vitesse moyenne (cm/sec)
CE05	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	T1	Chenal lentique	N	N	100 % herbacée	100 % limoneux sableux	0	asséché
		T2	Chenal lentique	N	N	10 % herbacée et 5 % débris de bois	90 % limon et 10 % matière organique	0	stagnant
		T3	Chenal lentique	N	N	90 % arbre an surplomb et 40 % débris de bois	70%caillou 30%limon	0	asséché
		T4	Chenal lentique	N	N	95 % herbacée + 5 % arbustifs	100 % limoneux sableux	0	asséché
CE06	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	T1	Chenal lentique	O (quenouille)	N	CE dominé par végétation : 90 % quenouille, 5 % verge d'or et 5 % alpiste	100 % limoneux sableux	0	asséché
		T2	Chenal lentique	N	N	Colonisé par la verge d'or et l'alpiste roseau et bordé au sud par une rangée d'épinettes. Quelques	50 % limon, 50 % matière organique	0	asséché
CE07	Cours d'eau Vilemaire	T1	Chenal lentique	O (quenouille)	N	Végétation couvrant le ruisseau. Verge d'or et quenouille dominante.	10 % organique, 50 % limon et 40 % sable	0	asséché
		T2	Chenal lentique	O (quenouille)	N	98 % quenouille, 1 % impatiente, 1 % vesce	10 % organique, 50 % limon et 40 % sable	0	asséché
		T3	Chenal lentique	O (quenouille)	N	87 % alpiste, 10 % quenouilles, 2 % impatiente.	10 % organique, 50 % limon et 40 % sable	0	asséché
		T4	Chenal lentique	N	N	Végétation en bordure : cornouiller hart rouge, saule, noisetier, érable rouge, onoclé sensible et equisetum avec de la verge d'or	organique 20 %, limon/argile 30 %, sable 50 %.	0	asséché
		T5	Chenal lentique	O (quenouille)	N	100 % veg. 30 % quenouille, 60 % roseau, 10 % salix beb	limoneux	0	asséché
		T6	Chenal lentique	O (quenouille)	N	100 % quenouille dans le chenal et verge d'or en bordure	90 % limon et 10 % sable	0	asséché
CE08	Rivière Saint-Esprit (branche)	T1	Chenal lentique	O (quenouille)	N	pas de végétation en surplomb, mais quenouilles dans fossé	100 % matière organique	0	asséché
		T2	Chenal lentique	O (quenouille)	N	Végétation en surplomb (20 %) et quenouilles dans fossé	100 % matière organique	0	asséché

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Largeur moyenne du chenal (m)	Largeur eau du jour (m)	Écoulement (direction)	Hauteur des talus (m), pente (%)		Largeur bande riveraine (m)	Habitat du poisson (O/N)	Autre (éléments fauniques particuliers)
					Rive gauche	Rive droite			
CE05	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	1,89	0	asséché	talus < 2m, 70 %	talus < 2m, 70 %	10	N	s.o.
		1,89	0,01	asséché	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 90 %	10	N	s.o.
		4	0	asséché	talus < 5m, 90 %	talus < 5m, 90 %	10	N	s.o.
		2	0	asséché	talus < 2m, 70 %	talus < 2m, 70 %	10	N	Drainage agricole à la limite de la zone, en aval de T4
CE06	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	2,5	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
		2,2	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
CE07	Cours d'eau Vilemaire	3,5	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
		s.o.	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
		s.o.	0	asséché	talus < 2m, 70 %	talus < 2m, 70 %	10	N	s.o.
		s.o.	0	asséché	talus < 2m, 70 %	talus < 2m, 70 %	10	N	s.o.
		s.o.	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.
CE08	Rivière Saint-Esprit (branche)	s.o.	0	asséché	talus < 2m, 60 %	talus < 2m, 60 %	10	N	s.o.
		s.o.	0	asséché	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	s.o.

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Transect	Faciès	Herbier aquatique (O/N)	Signe d'érosion (O/N)	Description des rives	Substrat	Profondeur d'eau (cm)	Vitesse moyenne (cm/sec)
CE09	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	T1	Chenal lentique	O (quenouille)	N	pas de végétation en surplomb, mais quenouilles dans fossé	50 % gravier, 20 % matière organique, 20 % caillou, 8 % bloc, 2 % gros bloc	0	asséché
		T2	Chenal lentique	N	N	100 % végétation en surplomb érable et tilleul	90 % matière organique, 10 % sable	0	asséché
CE10	Cours d'eau Debouche-Ricard - lac du Domaine-du-Repos	T1	Chenal lentique	N	O rive gauche	60 % arbre (en surplomb). Débris de bois 45 %	20 % MO, 60 % sable, 10 % argile, 8 % cailloux, 2 % bloc.	6	5,15
		T2	Chenal lentique	N	N	95 % arbre (en surplomb). Tronc et bile 20 %	90 % MO, 15 % argile, 5 % bloc	20	19
		T3	Cascade	N	O rive droite	70 % arbre (en surplomb). Débris de bois 30 %	cailloux 90 % limon 8 % bloc 2 %	10	5,93
		T4	Chenal lotique	N	N	5 % arbres en surplomb	Matière organique + argile + limon	s.o.	plus que 100
		T5	Chenal lentique	N	N	20 % arbres en surplomb	Matière organique + argile avec dominance de bloc et galet	2	20
		T6	Chenal lentique	N	N	5 % arbre (en surplomb). Débris de bois 10 %	90 % MO, 15 % limon, 5 % argile.	1,5	stagnant
CE11	Cours d'eau Debouche-Ricard (branche)	T1	Chenal lentique	N	O rive gauche et droite	70 % végétation (en surplomb). Tronc et bile 30 %	40 % sable, 50 % limon, 10 % matière organique	10	15
		T2	Chenal lentique	O (periphyton)	N	80 % végétation (en surplomb)	sable, argile, limon	s.o.	s.o.
		T3	Chenal lentique	N	O rive gauche et droite	50 % de végétation (en surplomb) et 40 % tronc et bile	10 % matière organique, 40 % bloc, 30 % caillou, 10 % sable, 10 % limon	10	25
		T4	Chenal lentique	N	N	50 % végétation en surplomb. Débris de bois 20 ~~%~~	limon	s.o.	asséché
		T5	Chenal lentique	N	N	80 % arbre (en surplomb)	s.o.	0	asséché
CE12	Cours d'eau Debouche-Ricard (branche) + lac Dufour	T1	Chenal lentique	O, quenouilles		40 % quenouilles en surplomb	100 % matière organique	s.o.	stagnant

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Largeur moyenne du chenal (m)	Largeur eau du jour (m)	Écoulement (direction)	Hauteur des talus (m), pente (%)		Largeur bande riveraine (m)	Habitat du poisson (O/N)	Autre (éléments fauniques particuliers)
					Rive gauche	Rive droite			
CE09	Ruisseau Saint-Esprit (branche)	2,1	0	asséché	talus < 2m, 60 %	talus < 2m, 60 %	10	N	EEE présent : Gaillet mollugine et lysimaque nummulaire. Plusieurs drains et ponceaux présents. Certains drains dans l'axe du cours d'eau.
		6,5	0	asséché	talus < 2m, 30 %	talus < 2m, 30 %	10	N	s.o.
CE10	Cours d'eau Debouche-Ricard - lac du Domaine-du-Repos	5,2	3,5	s.o.	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 30 %	10	O	s.o.
		7,6	2,3	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	s.o.
		10	5,2	s.o.	talus < 2m, 60 %	talus < 2m, 20 %	10	O	s.o.
		55	45	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 70 %	10	O	s.o.
		13	2	O/E	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 20 %	10	O	s.o.
		37	29	s.o.	talus < 2m, 30 %	talus < 2m, 30 %	10	O	s.o.
CE11	Cours d'eau Debouche-Ricard (branche)	7	3	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	s.o.
		0,8	s.o.		talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	s.o.
		1,25	80	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	s.o.
		s.o.	s.o.	s.o.	talus < 2m, 30 %	talus < 2m, 30 %	10	N	s.o.
		1,5	s.o.	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	N	Fossé de drainage
CE12	Cours d'eau Debouche-Ricard (branche) + lac Dufour	32	s.o.	s.o.	talus < 2m, 20 %	talus < 2m, 20 %	10	N	20 % chenal vers route 125. Quenouille, roseau

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Transect	Faciès	Herbier aquatique (O/N)	Signe d'érosion (O/N)	Description des rives	Substrat	Profondeur d'eau (cm)	Vitesse moyenne (cm/sec)
CE13	Cours d'eau Debouche-Ricard (branche) + lac Sainte-Julienne	T1	Chenal lentique	N	O	90 % arbre (en surplomb).	90 % cailloux,10 % sable et 10 % matière organique	1	stagnant
		T2	Chenal lentique	N	O	60 % arbre (en surplomb).	60 % galet et 40 % sable grossier	0	asséché
		T3	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons, 5 % brasenie, 5 % potamot.	N	2 % arbre et arbuste (en surplomb), 2 % de débris de bois	100 % matière organique en surface et gravier au fond.	50	stagnant
		T4	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons, 20 % brasenie, 5 % potamot, 20 % algue filamenteuse	N	1 % arbre et arbuste (en surplomb), 2 % de débris de bois (>10 cm)	100 % matière organique surface, gravier dans le fond	45	stagnant
		T5	Chenal lentique	N	N	60 % de végétation en surplomb	60 % galet et 40 % sable grossier		
CE14	Lac de la Halte Routière	T1	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons, 30 % potamot, 10 % algue filamenteuse, 2 % brasenie.	N	1 % arbustes (en surplomb), 2 % débris de bois	100 % matière organique en surface et gravier au fond.	100	stagnant
		T2	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	O	90 % arbre (en surplomb). Dans CE : 30 % de matière organique et 40 % de débris de bois (>10 cm)	petit caillou 80 %, 10 % bloc, 10 % limon, 30 % matière organique	10	s.o., impossible à déterminer
		T3	Chenal lentique	O, 5 % potamot, 20 % brasenie, 50 % algue filamenteuse	O	2 % arbre (en surplomb)	40 % limon et 60 % matière organique	45	stagnant
CE15	Sans nom	T1	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	N	dans le fossé 10 % jonc et 5 % carex	80 % limon et 20 % matière organique	40	stagnant
		T2	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons et 5 % algues filamenteuses	N	pas de végétation en surplomb	80 % limon et 20 % matière organique		30

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Largeur moyenne du chenal (m)	Largeur eau du jour (m)	Écoulement (direction)	Hauteur des talus (m), pente (%)		Largeur bande riveraine (m)	Habitat du poisson (O/N)	Autre (éléments fauniques particuliers)
					Rive gauche	Rive droite			
CE13	Cours d'eau Debouche-Ricard (branche) + lac Sainte-Julienne	6	0,3	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	Observation de poissons en aval
		2	0	asséché	talus < 2m, 70 %	talus < 2m, 70 %	10	O	s.o.
		89	83	s.o.	talus < 2m, 10 %	talus < 2m, 10 %	10	O	s.o.
		50	40	s.o.	talus < 2m, 20 %	talus < 2m, 20 %	10	O	s.o.
		2	s.o.	asséché	talus < 2m, 20 %	talus < 2m, 20 %	10	O	s.o.
CE14	Lac de la Halte Routière	53	49	s.o.	talus < 2m, 10 %	talus < 2m, 10 %	10	O	s.o.
		4,5	2,7	s.o.	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 90 %	10	O	Observation de poissons en aval et amont
		49	40	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	s.o.
CE15	Sans nom	48	40	s.o.	talus < 2m, 45 %	talus < 2m, 45 %	10	N	s.o.
		45	39		talus < 2m, 10 %	talus < 2m, 10 %	10	N	s.o.

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Transect	Faciès	Herbier aquatique (O/N)	Signe d'érosion (O/N)	Description des rives	Substrat	Profondeur d'eau (cm)	Vitesse moyenne (cm/sec)
CE16	Rivière Saint-Esprit (branche)	T1	Chenal lentique	N	O, rive gauche	s.o.	limon et sable (55 % et 30 %) avec un peu de galets et cailloux et gravier (5%chaque)	s.o.	s.o.
		T2	Chenal lentique	N	N	80 % arbre (en surplomb); 5 % résidus bois (<10 cm)	60 % sable, 20 % argile, 15 % gravier 5 % bloc	s.o.	moins de 15
		T3	Chenal lentique	N	N	60 % arbre (en surplomb); 10 % résidus bois (>10 cm)	80 % sable, 10 % argile et 10 % gravier	s.o.	s.o.
		T4	Chenal lentique	N	O, forte érosion rive gauche	s.o.	Substrat dominé par gravier(40 %) avec du sable et limon à 20 % chaque et finalement quelques cailloux et galets	s.o.	s.o.
		T5	Chenal lentique	N	N	2 % arbre et arbuste (en surplomb)	40 % argile, 30 % matière organique et 30 % limon	30	0
		T6	Chenal lentique	N	N	5 % arbres et arbustes en surplomb	limon et matière organique	plus grand que 100 cm	stagnant
		T7	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	N	arbres et arbustes en surplomb	60 % argile, 40%limon et 20%matière organique	12	13
		T8	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons. 30% brasenie.	N	5 % arbres et arbustes en surplomb et beaucoup de débris de bois	60 % argile, 40 % limon et 30 % matière organique	s.o.	stagnante
CE17	Rivière Saint-Esprit (branche)	T1	Chenal lentique	N	N	80 % arbuste (en surplomb)	limon et matière organique	15	s.o.
		T2	Chenal lentique	O, beaucoup de périphytons	N	s.o.	argile et matière organique	15	10
		T3	Chenal lentique	N	N	90 % arbre en surplomb	argile, matière organique, limon	100	eau stagnante
		T4	Chenal lentique	N	N	80 % arbre en surplomb	sable et argile	s.o.	s.o.
		T5	Chenal lentique	O. périphyton	N	20 % arbre en surplomb et 10 % débris de bois	argile, matière organique, limon	30	s.o.
CE18	Rivière Saint-Esprit (branche)	T1	Chenal lentique	N	N	aucune végétation en surplomb	limon et matière organique	0,1	asséché
		T2	Chenal lentique	N	N	2 % végétation en surplomb	50 % limon, 50 % matière organique	50	s.o.
		T3	Chenal lentique	O, présence de vallisnéries et beaucoup de périphytons	N	végétation en surplomb 5 %	70 % gravier, 20%sable et 10 % limon	s.o.	s.o.

Annexe D. Description des transects

ID	Toponyme	Largeur moyenne du chenal (m)	Largeur eau du jour (m)	Écoulement (direction)	Hauteur des talus (m), pente (%)		Largeur bande riveraine (m)	Habitat du poisson (O/N)	Autre (éléments fauniques particuliers)
					Rive gauche	Rive droite			
CE16	Rivière Saint-Esprit (branche)	s.o.	s.o.	s.o.	talus < 2m, s.o.	talus < 2m, s.o.	10	O	Observation de poissons aval
		s.o.	s.o.	s.o.	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 90 %	10	O	s.o.
		s.o.	s.o.	s.o.	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 90 %	10	O	s.o.
		s.o.	s.o.	s.o.	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 90 %	10	O	s.o.
		5	1,5		talus < 5m,50 %	talus < 5m,50 %	10	O	s.o.
		6	1,3	s.o.	talus < 5m, 80 %	talus < 5m,20 %	10	O	Étang aménagé
		6	1,3	s.o.	talus < 2m, 30 %	talus < 2m, 40 %	10	O	s.o.
		30	21	s.o.	talus < 2m, 45 %	talus < 2m, 45 %	10	O	Observations de poissons et de mulettes
CE17	Rivière Saint-Esprit (branche)	s.o.	1	s.o.	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 50 %	10	O	s.o.
		2	1	E/O	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 60 %	10	O	s.o.
		2,3	0,45	s.o.	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 90 %	10	O	s.o.
		3	s.o.	s.o.	talus < 2m, 90 %	talus < 2m, 90 %	10	O	s.o.
		8	6	s.o.	talus < 2m, 80 %	talus < 2m, 80 %	10	O	s.o.
CE18	Rivière Saint-Esprit (branche)	1, chenal principal asséché. 3 chenaux se sont formés.	1	N/S	talus < 2m, 60 %	talus < 2m, 60 %	10	O	s.o.
		23	8	N/S	talus < 2m, 70 %	talus < 2m, 70 %	10	O	s.o.
		s.o.	2,5	s.o.	talus < 2m, 30 %	talus < 2m, 80 %	10	O	s.o.

ANNEXE E – DONNÉES DU CDPNQ

E.1 : Flore (MELCC)

Sainte-Julienne - Flore - 10 km

1 – Nombre total d'occurrences pour cette requête : 18

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
Nom commun			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
Status canadiens (COSEPAC / LEP)	Statut hydrique		
Localisation			

FLORE

Acer nigrum - (21071)	G5 / NNR / S2	Érablières à tilleul jeunes et vieilles inéquiennes sur terrain plat avec coteaux. Drainage bon à modéré. Sol mésique mince à épais de texture moyenne. Substrat de sable sur till calcaire ou mixte. Peu pierreux, quelques roches en surface.	[redacted]
érable noir			2010
Vulnérable	D (Faible, non viable) - S (Seconde, 150 m)		
Vulnérable	B5.04		
X (Aucun) / X (Aucun)	NI		

MRC de Montcalm, municipalité de Saint-Esprit, dans un bois à environ 2,2 km au nord-est de la jonction de la route 335 et du rang Double; au bout du rang des Pins et au sud-est du rang de la Petite Rivière. Grand boisé d'érablières. / Érablières à tilleul jeunes et vieilles inéquiennes sur terrain plat avec coteaux. Drainage bon à modéré. Sol mésique mince à épais de texture moyenne. Substrat de sable sur till calcaire ou mixte. Peu pierreux, quelques roches en surface.

Meilleure source : Sabourin, A. 2007. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables de trois sites de Lanaudière : Saint-Thomas, Legardeur et Saint-Esprit . 9 p.

FLORE

Acer nigrum - (14611)	G5 / NNR / S2	(1) : Érablière sucrière vieille inéquienne. 2007 : Plus d'une dizaine d'individus. (2) : Butte calcaire bien drainée, éclaircie et coupe partielle dans une érablière sucrière (à tubulure) avec érable noir. L'Acer nigrum est présent dans l'ensemble du peuplement en concentration variable. 2007 : Plus de 60 individus.	[redacted]
érable noir			2012-09-12
Vulnérable	C (Passable) - S (Seconde, 150 m)		
Vulnérable	B5.01		

X (Aucun) / X (Aucun) NI

MRC Montcalm, municipalité de Saint-Esprit et paroisse de Saint-Alexis. Grand corridor boisé d'environ 5,5 km situé à l'intersection des 3 municipalités. Petite Ligne. Occurrence divisée en 2 sous-populations. (1) : Portion centrale du corridor boisé, accès par le rang des Continuations, puis un chemin secondaire montant vers le nord. Faire environ 1,25 km sur ce chemin. (2) : Par le village de Saint-Esprit, aller au rang des Continuations jusqu'à l'entrée du théâtre des femmes Collin, au stationnement, faire 150 m vers l'est. / (1) : Érablière sucrière vieille inéquienne. 2007 : Plus d'une dizaine d'individus. (2) : Butte calcaire bien drainée, éclaircie et coupe partielle dans une érablière sucrière (à tubulure) avec érable noir. L'Acer nigrum est présent dans l'ensemble du peuplement en concentration variable. 2007 : Plus de 60 individus.

Meilleure source : FORMTER 2001 -. Banque de données sur les formulaires de terrain, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

FLORE

Allium tricoccum - (7665) G5 / N5 / S3 Pleine fructification la deuxième semaine d'août. [redacted]

ail des bois 1934-08-08

Vulnérable H (Historique) - G (Général, > 8000 m)

Vulnérable B0.00

X (Aucun) / X (Aucun) NI

Rawdon, Rivière Ouareau. / Pleine fructification la deuxième semaine d'août.

Meilleure source : HERBIERS 2001 -. Banque de données sur les spécimens d'herbier, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

FLORE

Cyperus dentatus - (22573) G4 / NNR / S2 Aucune caractérisation. 1960 : Aucune précision sur le nombre d'individus. 45,928 / -73,733

souchet denté 1960

Susceptible H (Historique) - G (Général, > 8000 m)

Susceptible B0.00

X (Aucun) / X (Aucun) FACH

Comté de Montcalm. / Aucune caractérisation. 1960 : Aucune précision sur le nombre d'individus.

Meilleure source : HERBIERS 2001 -. Banque de données sur les spécimens d'herbier, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

FLORE

Galearis spectabilis - (18841) G5 / NNR / S2 Érablière à érable à sucre, érable noir, tilleul d'Amérique et frêne blanc sur un terrain généralement plat, mais avec quelques légers coteaux. Le substrat est du sable sur un till calcaire ou mixte tandis que la pierrosité est élémentaire avec quelques roches en surface. Le terrain présente un bon drainage. Il s'agit d'une érablière âgée et mature faisant partie du sous-bassin versant de la rivière L'Achigan. 2010 : Une trentaine d'individus en tout, répartis sur plus de 1000 m2, la troisième semaine de mai. 2008 (inventaire partiel) : 14 individus sur 40 m2, la dernière semaine de septembre. 45,889 / -73,734

orchis brillant 2010-08-26

Susceptible D (Faible, non viable) - S (Seconde, 150 m)

Susceptible B5.04

X (Aucun) / X (Aucun)

MRC de Montcalm, municipalité de Saint-Esprit, boisé au sud du rang de la Petite Rivière et tout au bout du rang des Pins. / Érablière à érable à sucre, érable noir, tilleul d'Amérique et frêne blanc sur un terrain généralement plat, mais avec quelques légers coteaux. Le substrat est du sable sur un till calcaire ou mixte tandis que la pierrosité est élémentaire avec quelques roches en surface. Le terrain présente un bon drainage. Il s'agit d'une érablière âgée et mature faisant partie du sous-bassin versant de la rivière L'Achigan. 2010 : Une trentaine d'individus en tout, répartis sur plus de 1000 m2, la troisième semaine de mai. 2008 (inventaire partiel) : 14 individus sur 40 m2, la dernière semaine de septembre.

Meilleure source : SIGNALEMENT_WEB 2013 -. Banque de données constituée à partir des informations provenant du public, via les signalements web, active depuis 2013; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec. .

FLORE

Homalosorus pycnocarpos - (9186) G5 / N4 / S2 — Érablière sucrière à érable noir; brunisol à mull; pH en surface : 8,0; pleine sporulation la deuxième semaine de juillet. — 45,908 / -73,665

athyrie à sores denses — 1991-07-12

Susceptible H (Historique) - G (Général, > 8000 m)

Susceptible B0.00

X (Aucun) / X (Aucun) FAC

Saint-Esprit, 100 mètres au nord-nord-ouest, en arrière du théâtre d'été des Femmes Colin. / Érablière sucrière à érable noir; brunisol à mull; pH en surface : 8,0; pleine sporulation la deuxième semaine de juillet.

Meilleure source : HERBIERS 2001 -. Banque de données sur les spécimens d'herbier, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

FLORE

Homalosorus pycnocarpos - (22746) G5 / N4 / S2 — Sous bois d'érablière à érable à sucre et érable noir. Zones dominées par la matteucie. Arboraie, drainage 3-4. — 45,927 / -73,652

athyrie à sores denses — 2012-09-12

Susceptible CD (Passable à faible) - S (Seconde, 150 m)

Susceptible B5.01

X (Aucun) / X (Aucun) FAC

Saint-Esprit, érablière des Femmes Colin, EFE 106. / Sous bois d'érablière à érable à sucre et érable noir. Zones dominées par la matteucie. Arboraie, drainage 3-4.

Meilleure source : FORMTER 2001 -. Banque de données sur les formulaires de terrain, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

FLORE

Information sensible - (7667) ---- / ---- / ---- — Communiquer avec le CDPNQ (MFFP ou MELCC selon le Groupe) — 45,945 / -73,594

Information sensible — ----

---- ---- - ----

---- ----

---- / ---- ----

Information sensible / Communiquer avec le CDPNQ (MFFP ou MELCC selon le Groupe)

Meilleure source : ----

FLORE

Information sensible - (18473)	---- / ---- / ----	Communiquer avec le CDPNQ (MFFP ou MELCC selon le Groupe)	45,89 / -73,733
Information sensible			----
----	---- - ----		
----	----		
---- / ----	----		

Information sensible / Communiquer avec le CDPNQ (MFFP ou MELCC selon le Groupe)

Meilleure source : ----

FLORE

Information sensible - (7750)	---- / ---- / ----	Communiquer avec le CDPNQ (MFFP ou MELCC selon le Groupe)	45,939 / -73,671
Information sensible			----
----	---- - ----		
----	----		
---- / ----	----		

Information sensible / Communiquer avec le CDPNQ (MFFP ou MELCC selon le Groupe)

Meilleure source : ----

FLORE

Juglans cinerea - (24545)	G4 / N2 / S1	Érablière à tilleul jeune et vieille inéquienne sur terrain plat avec coteaux. Drainage bon à modéré. Sol mésique mince à épais de texture moyenne. Substrat de sable sur till calcaire ou mixte. Peu pierreux, quelques roches en surface. 2010 : 2 tiges.	45,89 / -73,735
noyer cendré			2010
Susceptible	D (Faible, non viable) - S (Seconde, 150 m)		
Menacée (recommandé)	B5.04		
VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition)	NI		

MRC de Montcalm, municipalité de Saint-Esprit, au bout du rang des Pins et au sud-est du rang de la Petite Rivière. / Érablière à tilleul jeune et vieille inéquienne sur terrain plat avec coteaux. Drainage bon à modéré. Sol mésique mince à épais de texture moyenne. Substrat de sable sur till calcaire ou mixte. Peu pierreux, quelques roches en surface. 2010 : 2 tiges.

Meilleure source : SIGNALEMENT_WEB 2013 -. Banque de données constituée à partir des informations provenant du public, via les signalements web, active depuis 2013; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec. .

FLORE

Juglans cinerea - (20973) G4 / N2 / S1 — Dans de jeunes peuplements de feuillus. (1) : 2007 : Une vingtaine d'individus. (2) : Dans de jeunes peuplements de feuillus. 2007 : Une cinquantaine d'individus. — 45,981 / -73,733

noyer cendré — 2007

Susceptible — D (Faible, non viable) - S (Seconde, 150 m)

Menacée (recommandé) — B5.04

VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition) — NI

Occurrence divisée en 2 sous-populations. (1) : MRC de la Matawinie, ville de Rawdon, d'environ 800 m au sud-est de l'extrémité ouest du lac Régent, à la ligne de transport électrique. De part et d'autre d'un petit cours d'eau. (2) : MRC de Montcalm, municipalité de Sainte-Julienne, d'environ 150 m au sud du mont Aquilon, au 3e Rang. Surtout du côté nord d'un petit cours d'eau. / Dans de jeunes peuplements de feuillus. (1) : 2007 : Une vingtaine d'individus. (2) : Dans de jeunes peuplements de feuillus. 2007 : Une cinquantaine d'individus.

Meilleure source : Coursol, F. 2007. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables du prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon 34 p.

FLORE

Juglans cinerea - (17644) G4 / N2 / S1 — Érablières sucrières avec érable noir. Aussi buttes calcaires bien drainées, éclaircies et coupes partielles. 2007 : Une soixantaine d'individus. — 45,935 / -73,666

noyer cendré — 2007

Susceptible — D (Faible, non viable) - S (Seconde, 150 m)

Menacée (recommandé) — B5.04

VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition) — NI

MRC de Montcalm, municipalités de Sainte-Julienne et Saint-Esprit et paroisse de Saint-Alexis, la population débute à environ 650 m au sud-est de la pointe sud du lac du Domaine-du-Repos et se termine à environ 1 km à l'est-nord-est de la courbe à 90° du rang des Continuations. / Érablières sucrières avec érable noir. Aussi buttes calcaires bien drainées, éclaircies et coupes partielles. 2007 : Une soixantaine d'individus.

Meilleure source : Coursol, F. 2007. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables du prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon 34 p.

FLORE

Lobelia spicata - (4471) G5 / N5? / S1 — En pleine floraison la deuxième semaine d'août. — 46,036 / -73,716

lobélie à épi — 1927-08-08

Susceptible — H (Historique) - G (Général, > 8000 m)

Susceptible — B0.00

X (Aucun) / X (Aucun) — FAC

Rawdon. / En pleine floraison la deuxième semaine d'août.

Meilleure source : HERBIERS 2001 -. Banque de données sur les spécimens d'herbier, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

FLORE

Muhlenbergia sylvatica - (8603) G5 / N2N3 / S2 — Bord de la rivière; pleine floraison la première semaine d'août. — 46,036 / -73,716

muhlenbergie des bois — 1931-08-05

Susceptible	H (Historique) - G (Général, > 8000 m)		
Susceptible	B0.00		
X (Aucun) / X (Aucun)	FACH		

Rawdon, rivière Ouareau. / Bord de la rivière; pleine floraison la première semaine d'août.

Meilleure source : Marie-Jean-Eudes, Sr. 1943. La flore de Rawdon.

FLORE

Platanthera macrophylla - (8267)	G4 / N2N3 / S2	En floraison la première semaine d'août.	46,036 / -73,716
platanthère à grandes feuilles			1927-08-07
Susceptible	H (Historique) - G (Général, > 8000 m)		
Susceptible	B0.00		
X (Aucun) / X (Aucun)	FAC		

Rawdon. / En floraison la première semaine d'août.

Meilleure source : HERBIERS 2001 -. Banque de données sur les spécimens d'herbier, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

FLORE

Spiranthes casei var. casei - (19785)	G4T4 / N4 / S2	2007 : 2 touffes observées.	45,976 / -73,718
spiranthe de Case			2007
Susceptible	D (Faible, non viable) - S (Seconde, 150 m)		
Susceptible	B5.04		
X (Aucun) / X (Aucun)			

MRC de Montcalm, municipalité de Sainte-Julienne. Le long de la route 125, du côté ouest , à environ 1,2 km au sud du 3e rang. / 2007 : 2 touffes observées.

Meilleure source : Coursol, F. 2007. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables du prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon 34 p.

FLORE

Ulmus thomasii - (6339)	G5 / NNR / S2	(1) : Vieille érablière à sucre. 2007 : Une dizaine d'individus. (2) : Butte calcaire bien drainée, éclaircie et coupe partielle dans une érablière sucrière avec érable noir (jeunes arbustes seulement). 2012 : Une quarantaine d'individus. 1997 : Une quarantaine d'individus.	[redacted]
orme liège			2012-09-12
Menacée	CD (Passable à faible) - S (Seconde, 150 m)		
Menacée	B5.01		
X (Aucun) / X (Aucun)	NI		

MRC de Montcalm, municipalité de Saint-Esprit et paroisse de Saint-Alexis, occurrence répartie entre 2 principaux points d'accès. (1) : Par le village de Saint-Esprit, aller au rang des Continuations jusqu'à l'entrée de l'érablière des femmes Collin, au stationnement, faire 200 m vers le nord-ouest ou 100 m vers l'ouest. (2) : Par le village de Saint-Esprit, aller au rang des Continuations jusqu'à l'entrée de l'érablière des femmes Collin, au stationnement, faire environ 300 m vers l'est. / (1) : Vieille érablière à sucre. 2007 : Une dizaine d'individus. (2) : Butte calcaire bien drainée, éclaircie et coupe partielle dans une érablière sucrière avec érable noir (jeunes arbustes seulement). 2012 : Une quarantaine d'individus. 1997 : Une quarantaine d'individus.

Meilleure source : Coursol, F. 2007. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables du prolongement de l'autoroute 25 dans les municipalités de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Rawdon 34 p.

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 12

Nom latin Nom commun / Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité G	N	S	Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*	Nombre au Québec**
FLORE																
Acer nigrum érable noir X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Vulnérable	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	75
Allium tricoccum ail des bois X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N5	S3	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	175
Cyperus dentatus souchet denté X (Aucun) / X (Aucun)	G4	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11
Galearis spectabilis orchis brillant X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	26
Homalosorus pycnocarpos athyrie à sores denses X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N4	S2	Susceptible	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	28
Information sensible Information sensible ---- / ----	----	----	----	----	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juglans cinerea noyer cendré VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition)	G4	N2	S1	Susceptible	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	318
Lobelia spicata	G5	N5?	S1	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 12

Nom latin Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité G	N	S	Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*	Nombre au Québec**
lobélie à épi X (Aucun) / X (Aucun)																
Muhlenbergia sylvatica muhlenbergie des bois X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N2N3	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Platanthera macrophylla platanthère à grandes feuilles X (Aucun) / X (Aucun)	G4	N2N3	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	15
Spiranthes casei var. casei spiranthe de Case X (Aucun) / X (Aucun)	G4T4	N4	S2	Susceptible	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	16
Ulmus thomasii orme liège X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Menacée	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	41
				Totaux:	18	0	0	3	6	0	6	0	0	0	0	

* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

** Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

Signification des termes et symboles utilisés

Espèce : Le mot espèce est employé dans un sens très large, comprenant les sous-espèces, variétés et populations. Le symbole P (population) suivi d'un chiffre correspondant au numéro de la région administrative du Québec (ministère des Ressources naturelles, 1997) et inscrit après le nom d'une espèce indique une espèce menacée ou vulnérable dans cette partie seulement de son aire de répartition québécoise : P01 : Bas-Saint-Laurent; P05 : Estrie; P07 : Outaouais; P09 : Côte-Nord; P11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, P12 : Chaudière–Appalaches; P15 : Laurentides

Espèces menacées ou vulnérables : Cette expression comprend les espèces désignées et celles susceptibles d'être ainsi désignées légalement selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01)

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément.
1: En danger critique
2: En danger
3: Vulnérable
4: Apparemment sécure
5: Sécure
Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes :B: population animale reproductrice (breeding); H: historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M: population animale migratrice; N: population animale non reproductrice; NA: présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR: rang non attribué; Q: statut taxinomique douteux; T: taxon infra-spécifique ou population isolée; U: rang impossible à déterminer; X: éteint ou extirpé; ?: indique une incertitude

Statut au Québec : Statut défini selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Menacée: espèce désignée menacée (dont la disparition est appréhendée); Vulnérable: espèce désignée vulnérable (dont la survie est précaire, sans que la disparition soit appréhendée); Susceptible d'être désignée: espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, figurant sur la liste publiée à la Gazette officielle du Québec. Il existe également d'autres statuts utilisés à l'interne au CDPNQ, à des fins administratives : non suivie, retirée, candidate, disparue

Statut au Québec recommandé : Statut recommandé par le Comité aviseur pour une désignation à venir en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Menacée: espèce désignée menacée (dont la disparition est appréhendée); Vulnérable: espèce désignée vulnérable (dont la survie est précaire, sans que la disparition soit appréhendée); Susceptible d'être désignée: espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Statut COSEPAC (COSEWIC) : Les catégories de risque au Canada, définis selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC; Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC)). C: candidate; D: disparue; DI: données insuffisantes; DP: disparue du pays; M: menacée; NEP: non en péril; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Statut LEP : Les catégories de risque au Canada, définis selon la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29). DP: disparue du pays; M: menacée; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Qualité des occurrences : Rangs de base caractérisant la viabilité des espèces. A: excellente; B: bonne; C: passable; D: faible; E: existante, à caractériser; F: non retrouvée; H: historique; X: extirpée; U: impossible à attribuer; NR: non attribuée; ?:
indique une incertitude; AB (=A): excellente à bonne; AC (=B): excellente à passable; BC (=B): bonne à passable; CD (=C): passable à faible; R: réintroduite ou restaurée; I: introduite

Précision des occurrences : Indique le niveau de précision de la localisation de l'occurrence. S: <= 150 m de rayon; M: <= 1,5 km de rayon; G: <= 8 km de rayon; U: > 8 km de rayon

Statut hydrique : Indique l'affinité avec les milieux humides chez les plantes vasculaires. OBL: Presque exclusivement restreintes aux milieux humides; FACH : Généralement restreintes aux milieux humides; FAC: Se trouvent autant dans les milieux humides que les milieux terrestres; FACT : Facultative des milieux terrestres; TER: Terrestre; NI :N on indicatrice.

Indice de biodiversité : Attribué aux occurrences, seules ou regroupées, indique les territoires qui peuvent être considérés importants pour la ou les espèces représentées et la pertinence de protection de la ou des populations concernées (actualité de la ou des données, nombre d'individus évalué et significatif). B1: Exceptionnel; B2: Très élevé; B3: Élevé; B4: Modéré; B5: Marginal. Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURENCE

(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'espèce G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'espèce G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'espèce G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'espèce G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'espèce G1
	.07	Unique occurrence au Québec d'espèce S1
B2	.01	Occurrence autre que d'excellente qualité d'espèce G1
	.02	Occurrence d'excellente à bonne qualité d'espèce G2
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'espèce G3
	.04	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'espèce G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'espèce S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S2
	.11	Occurrence de bonne qualité d'espèce S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'espèce S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S3
	.07	Occurrence de bonne qualité d'espèce S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'espèce S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

E.2 : Faune (MFFP)

Espèces à risque

1 – Nombre total d'occurrences pour cette requête : 4

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
Nom commun			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
Status canadiens (COSEPAC / LEP)	Statut hydrique		
Localisation			

FAUNE

Chaetura pelagica - (21436)	G5 / N3B,N3M / S2B	Présence de l'espèce à ce site en 2010. Jusqu'à ___ couples ont été observés au cours d'une même année. Habitat : Cheminée d'un immeuble.	46,044 / -73,697
martinet ramoneur			2014-06-02
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
M (Menacée) / M (Menacée)	Non applicable		

Région de Lanaudière. Ville de Rawdon. Cette occurrence est composée du site SOS-POP MR0490 (Restaurant Sukhothai). / Présence de l'espèce à ce site en 2010. Jusqu'à ___ couples ont été observés au cours d'une même année. Habitat : Cheminée d'un immeuble.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Falco peregrinus - (18821)	G4 / N3N4B,N2N,N3N4M / SNA	La site a été découvert en 2008 alors qu'il a produit au moins 2 jeunes mais, lors de la visite du 15 août, le nid semble innoccupé et l'hypothèse de le prédation des jeunes pourrait expliqué que le nid soit vide. En 2009 et 2010, il semblerait que les nichées ont été prédatéee. En 2011, au moins un jeune était au nid lors de la visite. De 2014 à 2016, le site est actif avec la présence de jeunes. Habitat: Paroi dans une carrière exploitée. Carrière de 1 km par 700 m entourée de terres en culture et de fotêt d'érables. Nid sur une corniche au 2/3 de la paroi d'environ 10 m. Placé à l'arrière d'un vieux nid de corbeau.	[redacted]
faucon pèlerin			2016-07-01
Vulnérable	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B0.00		
X (Aucun) / X (Aucun)	Non applicable		

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
Nom commun			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
Status canadiens (COSEPAC / LEP)	Statut hydrique		

Localisation

Dans la région de Lanaudière, à la carrière Sintra à St-Jacques. L'occurrence compte un emplacement de nid au site SOS-POP: FP-124 (Carrière Sintra (St-Jacques)). / La site a été découvert en 2008 alors qu'il a produit au moins 2 jeunes mais, lors de la visite du 15 août, le nid semble innoccupé et l'hypothèse de le prédation des jeunes pourrait expliqué que le nid soit vide. En 2009 et 2010, il semblerait que les nichées ont été prédatéee. En 2011, au moins un jeune était au nid lors de la visite. De 2014 à 2016, le site est actif avec la présence de jeunes.

Habitat: Paroi dans une carrière exploitée. Carrière de 1 km par 700 m entourée de terres en culture et de fotêt d'érables. Nid sur une corniche au 2/3 de la paroi d'environ 10 m. Placé à l'arrière d'un vieux nid de corbeau.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Glyptemys insculpta - (80249)	G3 / N3 / S3	2019: 1 individu	[redacted]
tortue des bois			2019-06-22
Vulnérable	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
M (Menacée) / M (Menacée)	Non applicable		

Rawdon, Laurentides: Occurrence située au 2400 rue de Hollywood. / 2019: 1 individu

Meilleure source : BORAQ 2015-. Banque d'Observations des Reptiles et Amphibiens du Québec, active depuis mars 2015 . Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Percina copelandi - (22181)	G4 / N3 / S3	La première mention relative à la création de cette occurrence provient de la capture d'un individu, à la pêche électrique, en septembre 1990. L'espèce a ensuite été capturée en août 2011 (1 individu), toujours à la pêche à l'électricité.	[redacted]
fouille-roche gris			2011-08-11
Vulnérable	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
M (Menacée) / M (Menacée)	Non applicable		

Située en amont des chutes Manchester et en aval des chutes Dorwin à Rawdon, cette occurrence est localisée dans la rivière Ouareau. / La première mention relative à la création de cette occurrence provient de la capture d'un individu, à la pêche électrique, en septembre 1990. L'espèce a ensuite été capturée en août 2011 (1 individu), toujours à la pêche à l'électricité.

Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 4

Nom latin / Nom commun / Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité G	N	S	Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*	Nombre au Québec**
FAUNE																
Chaetura pelagica martinet ramoneur M (Menacée) / M (Menacée)	G5	N3B,N3M	S2B	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	226
Falco peregrinus faucon pèlerin X (Aucun) / X (Aucun)	G4	N3N4B,N2N,N3N4M	SNA	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	344
Glyptemys insculpta tortue des bois M (Menacée) / M (Menacée)	G3	N3	S3	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	135
Percina copelandi fouille-roche gris M (Menacée) / M (Menacée)	G4	N3	S3	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	72
				Totaux:	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	

* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

** Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

Signification des termes et symboles utilisés

Espèce : Le mot espèce est employé dans un sens très large, comprenant les sous-espèces, variétés et populations. Le symbole P (population) suivi d'un chiffre correspondant au numéro de la région administrative du Québec (ministère des Ressources naturelles, 1997) et inscrit après le nom d'une espèce indique une espèce menacée ou vulnérable dans cette partie seulement de son aire de répartition québécoise : P01 : Bas-Saint-Laurent; P05 : Estrie; P07 : Outaouais; P09 : Côte-Nord; P11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, P12 : Chaudière–Appalaches; P15 : Laurentides

Espèces menacées ou vulnérables : Cette expression comprend les espèces désignées et celles susceptibles d'être ainsi désignées légalement selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01)

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément.
1: En danger critique
2: En danger
3: Vulnérable
4: Apparemment sécure
5: Sécure
Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes :B: population animale reproductrice (breeding); H: historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M: population animale migratrice; N: population animale non reproductrice; NA: présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR: rang non attribué; Q: statut taxinomique douteux; T: taxon infra-spécifique ou population isolée; U: rang impossible à déterminer; X: éteint ou extirpé; ?: indique une incertitude

Statut au Québec : Statut défini selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Menacée: espèce désignée menacée (dont la disparition est appréhendée); Vulnérable: espèce désignée vulnérable (dont la survie est précaire, sans que la disparition soit appréhendée); Susceptible d'être désignée: espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, figurant sur la liste publiée à la Gazette officielle du Québec. Il existe également d'autres statuts utilisés à l'interne au CDPNQ, à des fins administratives : non suivie, retirée, candidate, disparue

Statut au Québec recommandé : Statut recommandé par le Comité aviseur pour une désignation à venir en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Menacée: espèce désignée menacée (dont la disparition est appréhendée); Vulnérable: espèce désignée vulnérable (dont la survie est précaire, sans que la disparition soit appréhendée); Susceptible d'être désignée: espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Statut COSEPAC (COSEWIC) : Les catégories de risque au Canada, définis selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC; Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC)). C: candidate; D: disparue; DI: données insuffisantes; DP: disparue du pays; M: menacée; NEP: non en péril; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Statut LEP : Les catégories de risque au Canada, définis selon la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29). DP: disparue du pays; M: menacée; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Qualité des occurrences : Rangs de base caractérisant la viabilité des espèces. A: excellente; B: bonne; C: passable; D: faible; E: existante, à caractériser; F: non retrouvée; H: historique; X: extirpée; U: impossible à attribuer; NR: non attribuée; ?:
indique une incertitude; AB (=A): excellente à bonne; AC (=B): excellente à passable; BC (=B): bonne à passable; CD (=C): passable à faible; R: réintroduite ou restaurée; I: introduite

Précision des occurrences : Indique le niveau de précision de la localisation de l'occurrence. S: <= 150 m de rayon; M: <= 1,5 km de rayon; G: <= 8 km de rayon; U: > 8 km de rayon

Statut hydrique : Indique l'affinité avec les milieux humides chez les plantes vasculaires. OBL: Presque exclusivement restreintes aux milieux humides; FACH : Généralement restreintes aux milieux humides; FAC: Se trouvent autant dans les milieux humides que les milieux terrestres; FACT : Facultative des milieux terrestres; TER: Terrestre; NI :N on indicatrice.

Indice de biodiversité : Attribué aux occurrences, seules ou regroupées, indique les territoires qui peuvent être considérés importants pour la ou les espèces représentées et la pertinence de protection de la ou des populations concernées (actualité de la ou des données, nombre d'individus évalué et significatif). B1: Exceptionnel; B2: Très élevé; B3: Élevé; B4: Modéré; B5: Marginal. Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURENCE
(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'espèce G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'espèce G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'espèce G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'espèce G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'espèce G1
	.07	Unique occurrence au Québec d'espèce S1
B2	.01	Occurrence autre que d'excellente qualité d'espèce G1
	.02	Occurrence d'excellente à bonne qualité d'espèce G2
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'espèce G3
	.04	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'espèce G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'espèce S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S2
	.11	Occurrence de bonne qualité d'espèce S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'espèce S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S3
	.07	Occurrence de bonne qualité d'espèce S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'espèce S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

ANNEXE F – CODES, NIVEAUX DE CERTITUDE ET DÉFINITIONS DES INDICES DE NIDIFICATION DE L'AONQ

ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DU QUÉBEC

CODES, NIVEAUX DE CERTITUDE ET DÉFINITIONS DES INDICES DE NIDIFICATION

Code	Niveau de certitude	Définition
X	Espèce observée	Espèce observée pendant sa période de reproduction, mais dans un habitat non propice à sa nidification (aucun indice de nidification).
H	Nidification possible	Espèce observée pendant sa période de reproduction dans un habitat de nidification propice.
S	Nidification possible	Individu chantant ou sons associés à la reproduction (p. ex. cris, tambourinage) entendus pendant la période de reproduction de l'espèce dans un habitat de nidification propice.
M	Nidification probable	Au moins 7 individus chantant ou produisant des sons associés à la reproduction (p. ex. cris, tambourinage), entendus au cours d'une même visite pendant la période de reproduction de l'espèce dans un habitat de nidification propice.
P	Nidification probable	Couple observé pendant la période de reproduction de l'espèce dans un habitat de nidification propice.
T	Nidification probable	Territoire présumé sur la base de l'audition de chants ou de sons associés à la reproduction (p. ex. cris, tambourinage) ou de l'observation d'un oiseau adulte, deux journées différentes à au moins une semaine d'intervalle pendant la période de reproduction de l'espèce, au même endroit dans un habitat de nidification propice.
C	Nidification probable	Comportement nuptial entre un mâle et une femelle (p. ex. parade, nourrissage, copulation) ou comportement agonistique entre deux individus (p. ex. querelle, poursuite), pendant la période de reproduction de l'espèce dans un habitat de nidification propice.
V	Nidification probable	Oiseau visitant un site probable de nidification pendant la période de reproduction de l'espèce dans un habitat de nidification propice.
A	Nidification probable	Comportement agité ou cris d'alarme de la part d'un adulte pendant la période de reproduction de l'espèce dans un habitat de nidification propice.
B	Nidification probable	Plaque incubatrice ou protubérance cloacale observée sur un individu adulte capturé pendant la période de reproduction de l'espèce dans un habitat de nidification propice.
N	Nidification probable	Construction d'un nid par un troglodyte ou excavation d'une cavité par un pic.
CN	Nidification confirmée	Construction d'un nid (sauf pour les pics et les troglodytes), y compris le transport de matériel de nidification.
DD	Nidification confirmée	Oiseau tentant de détourner l'attention du nid ou des jeunes en simulant une blessure ou en utilisant une autre parade de diversion.
NU	Nidification confirmée	Nid vide ayant été utilisé dans la période de l'atlas, ou coquilles d'œufs pondus dans cette même période.
JE	Nidification confirmée	Jeune ayant récemment quitté le nid (espèces nidicoles) ou jeune en duvet (espèces nidifuges), incapable d'un vol soutenu.
NO	Nidification confirmée	Adulte occupant, quittant ou gagnant un site probable de nidification (visible ou non) et dont le comportement est révélateur d'un nid occupé.
FE	Nidification confirmée	Adulte transportant un sac fécal.
AT	Nidification confirmée	Adulte transportant de la nourriture pour un ou plusieurs jeunes.
NF	Nidification confirmée	Nid contenant un ou plusieurs œufs.
NJ	Nidification confirmée	Nid contenant un ou plusieurs jeunes (vus ou entendus).